

92 (as)  
B 56

# HISTOIRE

DE LA

# RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR M. LOUIS BLANC

— — —

TOME DEUXIÈME

EDITION FRANÇAISE  
faite à Paris sous les yeux de l'auteur

PARIS  
CHEZ LANGLOIS ET LECLERCQ  
RUE DE LA HARPE, 81

PAGNERRE  
RUE DE SEINE, 14

PERROTIN  
PLACE DU DOYENNE, 3

A BERLIN  
A LA LIBRAIRIE DE B. BEHR

1847

VERIFICAT

# HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE.

---

## DEUX RÉVOLUTIONS.

Des deux révolutions dont va s'ouvrir le spectacle, l'une, marquée à l'empreinte de Voltaire, sera aisément victorieuse et presque aussi semblable à une fête qu'à un combat; l'autre, issue de Jean-Jacques, n'aura qu'une majesté funèbre et finira par une catastrophe.

Or, ce tragique contraste, il semblait avoir été présagé par les destinées, si diverses, de Voltaire et de Jean-Jacques.

Quel jour que celui où dans Paris, devenu révolutionnaire, dans Paris déjà frémissant et prêt à passer de la théorie à l'action, ce cri s'éleva tout à coup : « Voltaire est ici ! » Les pouvoirs du temps restèrent frappés de stupeur; les prêtres se troublèrent; le peuple s'agita; et, aussitôt, poètes, artistes, philosophes, princes de la parole ou de la pensée coururent à l'envi s'incliner devant l'hôte inattendu. Quelques-

uns s'y refusèrent, pourtant; et Bernardin de Saint-Pierre répondit à Rousseau, qui l'interrogeait : « Je serais trop embarrassé en abordant un homme qui a des peuples pour clients et des rois pour flatteurs<sup>1</sup>. » Mais le nombre fut petit de ceux que la fierté retint à l'écart : le courant du siècle aboutissait à Voltaire. Car, l'admiration des hommes n'est presque jamais désintéressée ; ce que leur enthousiasme salue volontiers dans un mortel d'élite, ce n'est pas tant la beauté que l'à-propos de son génie. Et Voltaire était précisément le grand homme dont la société d'alors avait besoin.

On sait que Franklin étant venu lui présenter son fils à bénir, il étendit les mains sur la tête de l'enfant et prononça ces paroles : « Dieu et la liberté ! » Paroles admirables si tout ce qui est incomplet n'était pas trompeur, et si là où l'égalité, la fraternité ne sont pas, la liberté pouvait être ! Mais la vraie formule, la formule libératrice n'était pas trouvée encore ; et, séduit par deux mots que l'ancienne oppression lui faisait aimer, le peuple s'abandonnait sans défiance à leur magique douceur. La foule se pressait donc sous les fenêtres de Voltaire, heureuse de le posséder et tout entière à l'impatience de l'applaudir. On racontait les prodiges de cette vie sans égale ; on comptait les changements qu'elle avait apportés dans le monde : Rome étonnée d'un tel ennemi, le catholicisme à demi vaincu, la division introduite parmi les vieilles puissances, Calas réhabilité, les mœurs adoucies, les parlements réduits au désaveu de leur fanatisme, et, comme conséquence suprême du droit de contrôle, la dignité de l'esprit humain proclamée aussi inviolable que Dieu. Il y en eut que l'arrivée du philosophe épouvanta. Mais dans leurs temples qui allaient devenir déserts,

<sup>1</sup> Bernardin de Saint-Pierre, t. XII des Oeuvres.

du pied de leurs autels insultés, les prêtres lançaient en vain l'anathème : Voltaire âgé de quatre-vingt-quatre ans, Voltaire malade, Voltaire épuisé, déconcertait leurs colères et triomphait. Le bruit courut, cependant, qu'atteint d'un mal jugé mortel, il avait appelé un confesseur et demandé pardon à l'Église<sup>1</sup>. Mais cet homme dont la vie n'avait été qu'un long sarcasme, on se plut à le supposer railleur jusque dans l'agonie. L'Église elle-même, que sa soumission vengeait, n'osa croire à la sincérité de Voltaire pénitent : de sorte que, venant de lui, un acte de faiblesse eut la portée d'un scandale.

Il se ranima, d'ailleurs, comme pour ne rien perdre du rêve heureux dans lequel il allait s'éteindre. Lorsqu'il alla voir représenter sa dernière tragédie, ce fut dans Paris une exaltation sans exemple. Des milliers d'hommes couvraient la route à parcourir. Sa voiture est aperçue au loin ; et aussitôt, poussant un grand cri, tous se précipitent. Il descendit, appuyé sur des bras fidèles. Une superbe fourrure de martre zibeline, présent d'impératrice, une perruque à noeuds grisâtres, de longues manchettes de dentelles, voilà sous quel aspect il apparaissait aux Parisiens étonnés et ravis<sup>2</sup>. Ses yeux brillaient d'un éclat que faisaient ressortir la fatigue de ses traits et la pâleur de son visage ; il jouissait de sa gloire avec passion ; il était ému ; et la solennité du moment avait cette fois banni de sa lèvre moqueuse le sourire accoutumé. Au théâtre, dès qu'il parut, la salle entière se leva. Debout dans leurs loges, les femmes tendaient les mains vers le poète comme vers un être qu'on invoque. Beaucoup versaient des larmes

<sup>1</sup> Condorcet, *Vie de Voltaire*, t. I des Oeuvres de Voltaire, édit. Beuchot, p. 294. — Correspondance de Grimm., t. X, p. 22, édit. Furne. — Paillet de Warcy, *Hist. de la vie et des œuvres de Voltaire*, p. 360.

<sup>2</sup> Correspondance de Grimm, t. X, p. 6.

d'attendrissement; quelques-uns se mirent à genoux. Lui, faible, la figure altérée, il se penchait sur cette foule, la remerciant du geste et près de succomber à l'ivresse de son cœur. Ils le couronnèrent; ils couronnerent devant lui son buste, afin qu'il assistât vivant aux fêtes de son immortalité... Deux mois après, il n'était plus<sup>1</sup>.

On a écrit que, blessé mortellement dans un combat, avant d'avoir frappé les derniers coups que sa haine préparait au christianisme, l'empereur Julien recueillit dans sa main le sang qui coulait de sa blessure et le lança vers le ciel en s'écriant: « Galiléen, tu as vaincu. » Voltaire ne fut pas condamné à de semblables imprécations: il expira dans la pompe et le bruit d'un triomphe.

Pendant ce temps, Jean-Jacques Rousseau consommait les restes de sa vie dans l'isolement et la douleur. A cet esprit qui ne connut pas le repos, à cette grande âme déchirée, il aurait fallu des amis d'une bonté patiente; et Rousseau n'avait eu guère que des protecteurs ou des juges. La plupart n'avaient loué son génie que pour être en droit de ne pas compatir à ses maux: on s'était cru suffisamment juste en l'admirant, lui qui avait besoin qu'on l'aimât! Il devint triste jusqu'à l'excès, soupçonneux jusqu'à la folie... pourquoi? Parce que le spectacle des choses ne répondait ni à la sublimité de son désir ni à l'héroïsme de ses conceptions; parce que, sachant l'homme bon, il n'avait pu se résigner à trouver les hommes méchants; parce que, apôtre d'une doctrine de fraternité, il assistait à un mouvement de dissolution derrière lequel il pressentait des abîmes; parce qu'enfin, possédant des trésors de

<sup>1</sup> Voy. sur ce triomphe, outre les ouvrages précités, l'*Histoire de Voltaire*, par Duvernet.

tendresse et ne rencontrant dans personne une puissance d'aimer égale à la sienne, il s'était vu réduit à fermer son cœur. De là ses fautes, expiées par ses douleurs. Et quelles douleurs ! Victime d'un complot imaginaire, environné d'ennemis, fantômes de son imagination malade, il s'efforçait en vain d'échapper à lui-même, soit qu'errant loin des sentiers battus, il demandât à la nature l'oubli des humains, soit qu'immobile, le regard perdu à travers les profondeurs de l'espace, il se cherchât un refuge dans le monde de ses pensées. Vers la fin, il était sujet à des accès d'égarement, qui chez lui s'annonçaient par des signes bien connus de ses rares visiteurs. Que de fois, par exemple, il leur arriva de le surprendre se retournant sur sa chaise, passant le bras par-dessus le dossier, et imprimant à ce bras, ainsi suspendu, un mouvement semblable à celui du pendule !<sup>1</sup> Alors un nuage s'étendait sur son front; sa mélancolie habituelle se changeait en désespoir, et le désordre de ses sentiments se répandait en discours pleins d'un amer délire.

Pauvre, il l'avait toujours été, et jamais il ne s'en était plaint tant qu'il avait pu porter fièrement sa misère et se garantir, à force de travail, du joug des bienfaits. Mais l'heure vint où, son activité cédant à la vieillesse, il vit ses ressources diminuer de jour en jour; sa femme perdit la santé; à son tour, il tomba malade; et, dès ce moment, il compta l'indigence au nombre de ses malheurs.

En peine de son lendemain, il écrivit sur un papier qui porte la date de février 1777, ces lignes déchirantes :

« Ma femme est malade depuis longtemps... Réduits

<sup>1</sup> *De Jean-Jacques Rousseau*, par Corancez, p. 41. — Cet opuscule, extrêmement curieux, n'a été tiré qu'à quarante ou cinquante exemplaires. Celui que nous avons sous les yeux nous a été confié par la fille de Corancez, madame Cavaignac.

à vivre absolument seuls, et néanmoins hors d'état de nous passer du service d'autrui, il ne nous reste, dans les infirmités et l'abandon, qu'un seul moyen de soutenir nos vieux jours : c'est de trouver quelque asile où nous puissions subsister à nos frais, mais exempts d'un travail qui dépasse nos forces, et de détails et de soins dont nous ne sommes plus capables. Du reste, de quelque façon qu'on me traite, qu'on me tienne en clôture formelle ou en apparente liberté, dans un hôpital ou dans un désert, avec des gens doux ou durs, faux ou francs (si de ceux-ci il en est encore), je consens à tout, pourvu qu'on rende à ma femme les soins que son état exige, et qu'on me donne le couvert, le vêtement le plus simple et la nourriture la plus sobre jusqu'à la fin de mes jours, sans que je ne sois plus obligé de me mêler de rien<sup>1</sup>...»

Ce fut dans ces cruelles circonstances que M. Stanislas de Girardin pria Rousseau d'accepter un asile. Une hospitalité prévoyante attendait l'auteur d'*Émile* à peu de distance de Paris, au sein d'une campagne riante, dont plusieurs sites lui devaient rappeler les rivages heureux de Vevay et les rochers de Meillerie. Un petit pavillon lui était offert près du château d'Ermenonville, jusqu'à ce qu'au milieu d'un ancien verger, en des lieux disposés suivant la description de l'Élysée de Clarens, on lui eût préparé une habitation toute remplie des images de la *Nouvelle Héloïse*<sup>2</sup>. Le pauvre vieillard ne sut pas résister à la tentation de voir des arbres, de respirer l'air des coteaux : il accepta et partit. Mais la tristesse avait pris trop impérieusement possession de lui pour qu'il se déshabituât de souffrir. Jeté dans un siècle auquel il se sentait

<sup>1</sup> Lettre citée dans l'ouvrage de Corancez, p. 56.

<sup>2</sup> Lettre à Sophie, comtesse de \*\*\*, par René Girardin.

étranger, il devait, comme tous les précurseurs, être martyr de sa propre gloire. Aussi, rien ne put assoupir ses peines et le sauver du découragement de vivre : ni les soins d'une généreuse famille, ni le libre séjour des bois, si cher à sa sauvage inquiétude, ni son affection pour le plus jeune enfant de son hôte, compagnon gracieux de ses promenades et qu'il nommait son petit gouverneur<sup>1</sup>, ni enfin le calme des heures employées à rassembler des fleurs, à cueillir des plantes, à rêver le long des eaux endormies, à interroger Dieu dans la solitude.

Le 2 juillet 1778<sup>2</sup>, Rousseau se leva de grand matin et sortit. Mais, au lieu de se rendre au château, selon son habitude, il alla saluer la naissance du jour. Il rentre, fait infuser dans une tasse de café quelques plantes, rapportées de sa promenade; et, comme si dans le pressentiment d'une fin prochaine, il eût craint de laisser après lui une injustice, il demande qu'on paye un ouvrier auquel une petite somme était due. Thérèse prit de l'argent et descendit; mais à peine avait-elle atteint le bas de l'escalier, qu'elle entendit des gémissements. Effrayée, elle remonte, et trouve Rousseau assis sur une chaise de paille, le coude appuyé sur une commode et les traits marqués d'une fatale empreinte. Bientôt, madame de Girardin se présente. Alors, se tournant vers elle d'un air affectueux et triste : « Madame, lui dit Rousseau, je souffre cruellement. Votre sensibilité ne doit pas être mise à

<sup>1</sup> *Lettre à Sophie, comtesse de \*\*\**, par René Girardin.

<sup>2</sup> La mort de Jean-Jacques a donné lieu à une polémique assez vive entre M. Musset Pathay et M. Stanislas de Girardin. C'est en rapprochant cette polémique de l'ouvrage de Corancez, des *Lettres de madame de Staël sur Rousseau*, de la *Correspondance de Grimm*, des déclarations contradictoires de Thérèse Levasseur, et des pièces officielles, que nous avons composé le récit de cette mort de Jean-Jacques, objet de tant d'assertions diverses, et si longtemps enveloppée de ténèbres.

l'épreuve d'une pareille scène et de la catastrophe qui la terminera. » Il témoignait en termes suppliants le désir de rester seul avec sa femme : madame de Girardin se retira. Il fit ouvrir les fenêtres, et d'une voix profondément émue : « Quelle éclatante journée ! que la verdure est belle ! que la nature est grande ! Etre éternel, l'âme que tu vas recevoir dans ton sein est aussi pure qu'elle l'était quand elle en sortit. Fais-la jouir de ce bonheur qu'il ne sera plus au pouvoir des hommes de troubler. » Puis, à la vue de Thérèse qui fondait en larmes : « Ma chère femme, lui dit-il, ne pleurez pas. Le moment approche que j'avais tant souhaité. Je vais être heureux. » Et il la fit asseoir près de lui, la consolant par de douces paroles, se reprochant de l'avoir appelée au partage d'une existence amère, et se reposant dans la certitude qu'il ne la laissait pas sans soutiens et sans amis. Il parla de son petit gouverneur ; des pauvres du village, qui ne manqueraient pas de prier Dieu pour lui ; d'un présent de noces qu'il destinait à de bonnes gens dont il avait arrangé le mariage et qu'il fallait leur donner. Cependant, ses douleurs devenaient de plus en plus vives. Tout à coup il se lève, dans un état d'inexprimable exaltation : « Pas un nuage au ciel... Voyez-vous cette lumière immense ?... Voilà Dieu, oui Dieu lui-même... Ah ! je sens dans ma tête des secousses terribles... mes entrailles se déchirent... Être des êtres ! » Il fit quelques pas.... qu'arriva-t-il alors ? A-t-on eu raison de croire que le pistolet acheva ce que le poison avait commencé ? Rousseau avait-il oublié sa belle lettre contre le suicide ? Se jugeait-il dans une de ces situations exceptionnelles où l'homme reçoit de la souffrance le droit de commander à la vie ? Seule, Thérèse était présente ; et elle a dû nier le suicide, pour qu'on ne lui en imputât point la fatalité. Ce qui est certain,

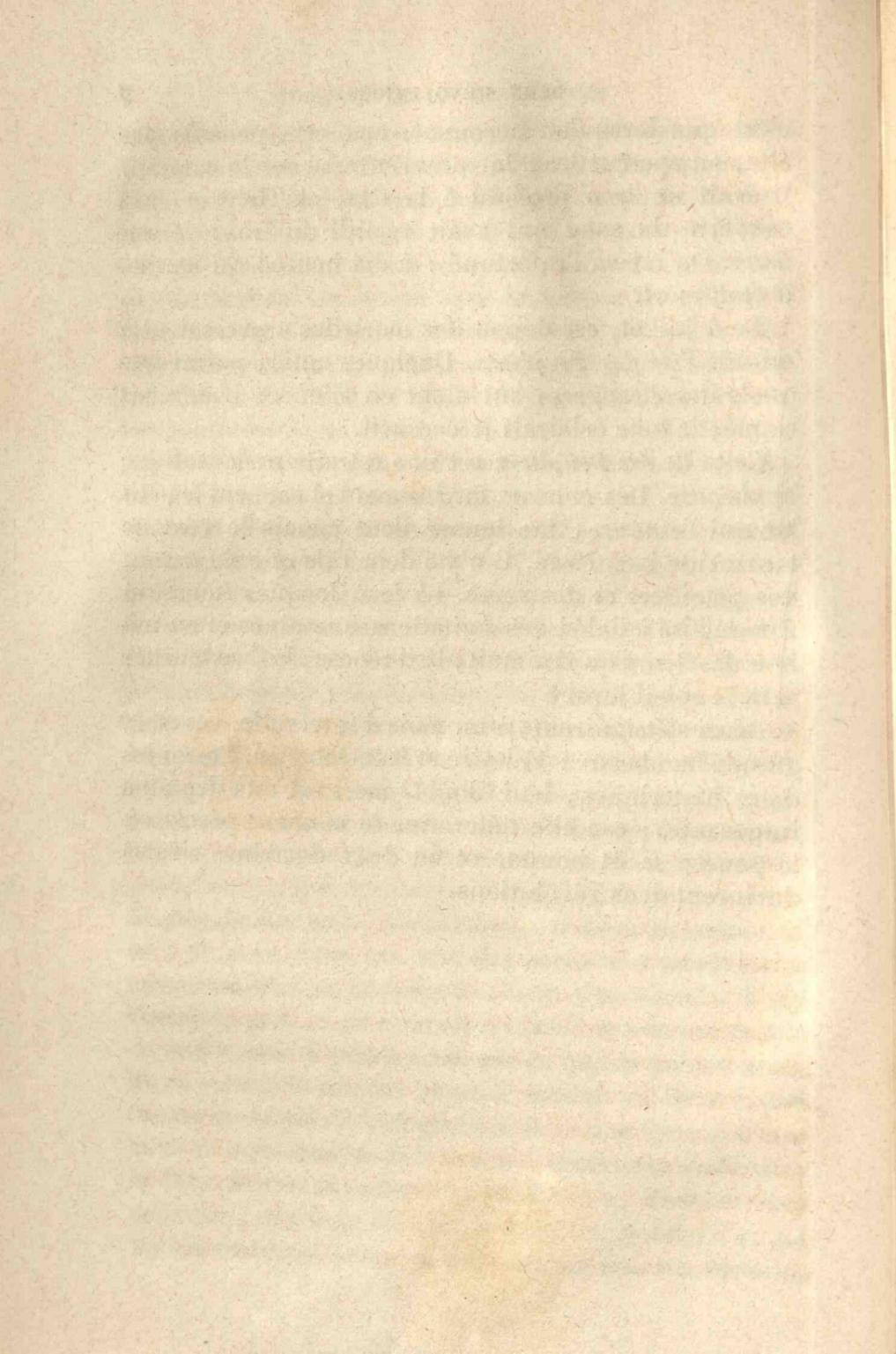
c'est que lorsqu'on accourut, aux cris poussés par elle, on aperçut Jean-Jacques renversé sur le carreau. Il avait un trou profond à la tête, et Thérèse était couverte du sang qui avait rejailli du front de son mari. On releva l'infortuné : à dix heures du matin, il était mort.

Le 4 juillet, ses dépouilles mortelles traversaient à minuit l'*île des Peupliers*. Quelques amis, parmi lesquels des étrangers, suivaient en silence. L'air était calme; la lune éclairait le cercueil.

Cette *île des Peupliers* est une retraite mélancolique et obscure. Des coteaux environnent et cachent le petit lac qui l'entoure, lac ignoré dont jamais le vent ne tourmente la surface. Il n'y a dans l'île que du gazon, des peupliers et des roses. Là Jean-Jacques Rousseau fut déposé à l'abri des agitations humaines et au milieu des fleurs qu'il aimait; là il reposa, la face tournée vers le soleil levant.

Ainsi s'éteignirent, à un mois d'intervalle, ces deux grands flambeaux : Voltaire et Jean-Jacques. Parmi les dates historiques, leur double mort est une des plus imposantes; car elle détermine le moment précis où la pensée se fit homme et où deux doctrines rivales devinrent deux révolutions.

---



# LIVRE PREMIER.

---

## CHAPITRE PREMIER.

### TABLEAU DE LA COUR DE FRANCE.

Tableau de la cour de France avant la Révolution. — Portrait de Louis XVI. — La royauté représentée par Marie-Antoinette. — Situation de cette princesse à la cour; ses illusions; ses fautes. — Sympathies qu'elle inspire au comte d'Artois et au duc de Chartres. — Menées ténébreuses du comte de Provence; il aspire à la royauté et cherche à perdre la reine; sa dissimulation. — Louis XVI enveloppé par la faction de son frère. — Causes secrètes de l'éloignement de Louis XVI pour la reine. — Marie-Antoinette et madame Jules de Polignac; scènes imprudentes. — Les amis de la reine; leurs plaisirs. — Joseph II en France; Marie-Antoinette est appelée *l'Autrichienne*. — Pièges inutilement tendus à Louis XVI par son frère. — Première source des attaques dirigées contre l'honneur de la reine; elle s'engage dans une carrière de folies. — Désaffection générale; menaçante attitude de l'hôtel de ville; avilissement graduel de la royauté. — Mœurs des gens de cour; abdication morale de la noblesse. — Le comte de Saint-Germain; comment il isole le trône. — La vie de cour s'efface. — Versailles insensiblement abandonné; importance croissante de Paris.

Le jour où Louis XVI devint roi avait été marqué dans son cœur par de noirs pressentiments. Ce jour-là, autour de son aïeul atteint d'un mal contagieux, il n'avait vu que serviteurs effarés, pleins de trouble, que courtisans combattus entre la tentation de fuir et la crainte de perdre, en fuyant, le bénéfice d'une longue bassesse. Une bougie, qui figurait pour ceux du dehors la vie du monarque agonisant, brûlait sur

une fenêtre du château ; et rangés dans les cours, prêts à monter à cheval, les gardes du corps, les pages, les écuyers attendaient avec impatience que la bougie éteinte donnât la nouvelle du trépas désiré et le signal du départ. Enfin, le moribond ayant rendu l'âme, on s'empressait autour du nouveau maître, lorsque tout à coup, saisis d'une sorte d'effroi prophétique, Louis XVI et Marie-Antoinette tombèrent à genoux, et ce cri fut entendu<sup>1</sup> : « Guidez-nous, protégez-nous, mon Dieu ! nous régnons trop jeunes. »

Louis XVI avait alors vingt ans, et Marie-Antoinette n'avait pas encore atteint sa dix-neuvième année, étant venue au monde le 2 novembre 1755, date du tremblement de terre de Lisbonne.

Triste présage ! Et de combien d'autres, non moins funestes, n'avait-il pas été suivi ? On se rappelait, quand Louis XVI monta sur le trône, les fêtes de son mariage ensanglantées, plus de mille citoyens étouffés sous l'entassement de la multitude, et leurs cris de détresse montant, comme une prédiction sinistre, dans le bruit des joies populaires.

Mais bientôt les fantômes importuns s'évanouirent. Il y eut un moment où la nation sembla se recueillir et fit silence. Il y avait dans les colères et les douleurs du peuple quelque chose de tellement sourd qu'elles ressemblaient à du calme : ceux-là s'endormirent dans l'espoir d'un paisible lendemain qui, placés à la surface de la société, voulaient en ignorer les abîmes.

Cependant, que faisait le roi ? Tandis que le comte de Maurepas, son mentor, cherchait un aliment à des moqueries cyniques et souriait à la lutte établie entre des ministres réformateurs et les courtisans ; tandis que les philosophes révolutionnaires allaient à

<sup>1</sup> *Mémoires de madame Campan*, chap. iv, p. 78. 1822.

la conquête des esprits et que, par des voies souterraines mais sûres, les mineurs s'avançaient jusqu'au pied de la monarchie, le roi chassait; il récitait des litanies ou des psaumes; le roi faisait des serrures: heureux quand il avait contenté l'ouvrier Gamain, son maître, dont il redoutait fort la sévérité, ou bien lorsque, perdu dans l'ombre des corridors de Versailles et chargé des instruments de son travail favori, il était parvenu à gagner la chambre aux enclumes sans être aperçu de la reine<sup>1</sup>.

C'est qu'en effet Louis XVI n'avait rien d'un roi. Et le voir suffisait pour le juger. Sa démarche indécise, ses manières lourdes, la mollesse de sa physionomie, sa brusque timidité, — car, ainsi que l'empereur Claude, il était aussi prompt à s'irriter que facile à surprendre, — tout cela révélait son règne et permettait de lire dans sa destinée. On eût dit qu'afin de mieux encourager les futurs élus de la place publique à porter la main sur lui, Dieu l'avait d'avance dépouillé de tout prestige. En lui transmettant leur autorité, ses aïeux ne lui avaient rien laissé pour la défendre; rien, pas même la domination du regard, pas même l'attitude et le geste du commandement! Dans lui la dignité contenue de Louis XIV se trouva changée en embarras, et la grâce de Louis XV en bonhomie. On allait avec insulte frapper sa famille dans sa personne; et le type de cette famille, il le reproduisait assez dégénéré pour que le peuple désapprît le respect. Roi, il représentait l'affaiblissement de son principe; homme, il représentait le dépérissement de sa race.

Aucun de ses ancêtres, Henri IV excepté, ne serait allé, comme lui, visiter l'indigent dans un réduit obscur, et ne se serait écrié sur le chemin du sacre :

<sup>1</sup> Soulavie, *Mémoires historiques et politiques*, t. II, p. 47. Paris, 1804.

« Point de tapisseries ! Je ne veux pas qu'on empêche le peuple et moi de nous voir<sup>1</sup> ; » mais, en revanche, aucun d'eux n'aurait, par des menaces brutales, avili ses accès de colère, ou, spectateur d'une course de chevaux, parié un écu<sup>2</sup>, et fait descendre jusque-là l'exemple de l'économie.

Louis XVI était instruit; il possédait, en géographie et en histoire, des connaissances peu communes; il avait un fonds de bonté qui résista aux mauvais conseils du rang suprême.... Mais quand les rois prennent leur point d'appui autre part que dans la bassesse humaine, il leur est si difficile de se maintenir, que Louis XVI eut contre lui ses qualités mêmes. Sa faiblesse l'exposait au mépris du peuple : ce qui lui attira le mépris des grands, ce fut l'honnêteté de ses mœurs. Séparé du peuple par ses fautes et de la noblesse par ses vertus, il resta seul : étranger à la nation sur le trône, étranger à la cour dans un palais, et comme égaré au sommet de l'État.

On raconte que, lorsque, prisonnier à Hampton-court, Charles I<sup>er</sup> cherchait à séduire par des promesses Ireton et Cromwell, ceux-ci eurent avis secrètement qu'à Holborn, dans l'auberge du *Sanglier bleu*, un inconnu passerait portant sur sa tête une selle qu'il importait d'ouvrir. Ils se rendirent au lieu désigné, et, l'homme ayant paru, ils se jetèrent sur lui, fendirent la selle avec la pointe de l'épée ; et, dans une lettre écrite à Henriette-Marie par le monarque fugitif, ils lurent : « Ne t'inquiète pas des concessions.... au lieu d'un cordon de soie, c'est une corde de chanvre que je leur réserve. » Cromwell alors prit son parti, et quelque temps après la tête de Charles I<sup>er</sup>.

<sup>1</sup> Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. I, p. 54. Paris, 1791.

<sup>2</sup> Madame de Genlis, *Souvenirs de Félicie*.

tombait, à Whitehall, sous la hache du bourreau masqué. Eh bien, cette dissimulation si fatale au premier Stuart, elle devait se montrer dans Louis XVI. Mais ce fut son malheur plutôt que son crime : il devint faux parce qu'il était faible.

Rester debout au faîte d'un édifice que tant de bâliers battaient en ruines, le plus héroïque des mortels l'eût tenté bien en vain. Et toutefois, si une âme agrandie par le péril avait tenu chez lui la place du génie absent, Louis XVI aurait pu faire du moins à la royauté une chute illustre ; lui-même il aurait pu mourir enveloppé dans la poésie d'un tel désastre. Mais non : pour que la leçon fût complète, il fallait qu'au spectacle de la monarchie abattue se joignît celui de la monarchie humiliée. Il se trouva donc que Louis XVI ne sut ni s'élever au niveau de son infortune, ni s'égaler à son destin. Revêtu de la majesté royale, il lui communiqua ce qu'il avait de vulgaire. En la personnifiant, il la perdit.

Aussi les regards ne se portèrent d'abord que sur Marie-Antoinette. Elle était alors dans tout l'éclat de sa beauté, de cette beauté irrégulière et contestable, mais attrayante, qui avait ébloui Versailles, inquiété madame du Barry et surpris Louis XV en agitant les cendres de son cœur. C'était une vie d'enchantements qui s'offrait à la jeune reine. Pas un nuage sur son front, à cette époque ; pas une amère pensée qui altérât la limpidité de ses yeux bleus. Sa taille, aux gracieux balancements, n'avait point la roideur altière que l'orgueil offensé lui donna plus tard ; et dans sa lèvre saillante, qui s'accoutuma depuis au dédain, on ne remarquait encore que l'indice d'une origine autrichienne et impériale. Pourquoi se serait-elle défiée de l'avenir ? On l'enivrait d'hommages. Pour elle, peintres et poëtes avaient rajeuni l'art des flatteries

délicates. On plaçait son portrait dans une rose épanouie. Dépouillée de ses diamants et vêtue d'une robe de gaze, elle était comparée à l'Atalante des jardins de Marly. Au théâtre, on saluait sa présence par des vœux qu'elle crut éternels; et lorsque, du haut du balcon des Tuileries, montrant la foule pressée, le vieux maréchal de Brissac disait : « Voyez! ce sont autant d'amoureux, madame<sup>1</sup> », elle souriait atten-drie et s'abandonnait au mensonge des rêves heureux.

Elle entra donc avec délices dans une carrière d'im-prévoyance et de caprices coupables. Nature impé-tueuse quoique tendre, et plus avide des agitations que du repos de l'amour, elle avait hâte d'épuiser la douceur de vivre. Tout ce qui aurait géné l'essor de ses désirs, tout ce qui l'aurait réduite à un bonheur grave et surveillé, elle le rejeta; et rien ne trouva grâce auprès d'elle de ce qui pouvait seulement attri-ter un peu son horizon. Dans des réceptions publi-ques, devant des femmes âgées, elle ne sut pas tou-jours cacher derrière son éventail ces sourires mo-queurs dont on n'oublie pas l'injure. Sur un signe d'elle, la cour appartint à la jeunesse, c'est-à-dire au goût des choses nouvelles, à l'emportement des faciles voluptés, à l'imprudence. On éloigna les dé-vouements grondeurs, qui sont les plus fidèles; d'une main impatiente on écartera l'étiquette<sup>2</sup>, voile étendu sur les misères de la royauté; on changea en riant les formes consacrées et anciennes, si importantes dans un État monarchique; ce qui avait été établi pour marquer la hiérarchie des rangs fut insensiblement sacrifié à ce qui favorisait la liberté dans le plaisir,

<sup>1</sup> *Mémoires de madame Campan*, p. 60.

<sup>2</sup> *Mémoires du comte de Tilly*, t. I, chap. II, p. 25. — *Montjoie, Hist. de Marie-Antoinette*, p. 56. — *M. de Lévis, Souvenirs et portraits*, p. 137.

et, sans le vouloir, sans le savoir, Marie-Antoinette servit, par la révolution qu'elle introduisait dans les usages, celle qui s'accomplissait dans les esprits.

Que les préférences d'une princesse, tout entière à l'ardeur des vives années, que ses plaisirs, que ses caprices, soient jugés dignes d'avoir place dans la mémoire des hommes, il serait certes permis de s'en étonner si l'importance des petites choses n'était pas précisément ce qui caractérise cet insolent régime des monarchies absolues. Aussi bien, les circonstances condamnaient Marie-Antoinette à n'avoir pas de vie privée. Il est des reines dont le sort est de rester toujours au-dessous du contrôle de l'histoire, qui se contente de les nommer et craindrait de trop descendre en s'occupant de leur sagesse ou de leurs erreurs. Telle fut Marie Leczinska, fille obscure d'un monarque abattu; telle ne pouvait être Marie-Antoinette, car son mariage avait été la consécration du système autrichien du duc de Choiseul, et l'Europe avait tressailli à la nouvelle que le successeur de Louis XV épousait une archiduchesse? C'est qu'en effet c'était un événement gravé et nouveau que ce rapprochement de deux maisons fameuses par leur longue rivalité, que cette alliance des cabinets de Vienne et de Versailles, si contraire aux plans de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV. L'Angleterre avait compris qu'une fois libre de ses mouvements du côté de l'Autriche, la France ne tarderait pas à se tourner du côté des mers; les puissances protestantes avaient pris ombrage de la ligue formée entre les deux grandes nations catholiques; la Prusse s'était demandé avec inquiétude comment elle s'agrandirait désormais en Allemagne, et la maison de Savoie comment, sous la pression de deux colosses, elle maintiendrait sa fragile indépendance. Voilà quels intérêts, quelles préoccupa-

tions, quelles haines se réunissaient contre le système représenté par Marie-Antoinette. Elle se trouvait donc placée, qu'elle le voulût ou non, à la tête d'un parti militant, sur une scène immense. Et puis, comme un flambeau allumé pour éclairer sa vie, la gloire de sa mère la suivait.

Ainsi exposée, elle aurait dû surveiller chacune de ses actions, chacun de ses mouvements. Mais les acclamations du dehors l'avaient séduite, et elle se sentait consumée par l'indomptable feu de la jeunesse. Elle ne fut pas plutôt à Versailles qu'elle se fit une existence entièrement contraire aux habitudes de Louis XVI, se plaisant aux réunions dont il condamnait la frivolité, livrant aux hasards des parties de nuit la majesté royale, deux fois compromise, et accumulant les imprudences. Tantôt, pour se rendre à une soirée où le roi ne devait point l'accompagner, elle avançait l'aiguille de la pendule et abandonnait de la sorte aux sarcasmes de la cour la dignité de son époux trompé<sup>1</sup>; tantôt elle se parait d'une plume de héron donnée par Lauzun et qu'il avait portée à son casque<sup>2</sup>; ou bien, dansant avec Dillon et ne se croyant pas écoutée, elle lui disait : « Touchez comme mon cœur bat, » et s'attirait cette dure apostrophe du roi : « Madame, M. Dillon vous croira sur parole<sup>3</sup>. » Son attitude devant le duc de Coigny et les empressements indiscrets du comte d'Artois pouvaient prêter à des interprétations funestes : elle ne s'en inquiéta pas ; et, la tête haute, l'âme ravie, elle courut au-devant de sa perte, que tramaient déjà, cachés dans l'ombre du trône, de redoutables ennemis. Car, pendant que le

<sup>1</sup> *Mémoires du comte de Tilly*, t. I, chap. vi, p. 145. — *Mémoires de madame Campan*, t. I, chap. iv, p. 128.

<sup>2</sup> *Mémoires de madame Campan*, t. I, chap. II, p. 169.

<sup>3</sup> *Revue rétrospective*, n° 4, p. 87.

brillant comte d'Artois<sup>1</sup> se déclarait le chevalier de la reine et que le duc de Chartres<sup>2</sup> l'entourait de soins affectueux, le comte de Provence<sup>3</sup> s'essayait ténèbreusement à un rôle qu'il faut connaître si l'on veut savoir tout ce que renferme de honteux mystères cette vie des cours sur laquelle passèrent les vengeances de la Révolution.

Louis XVI était né avec un vice de conformation qui semblait lui interdire l'espoir d'avoir des enfants. On ne l'ignorait pas à Versailles, et il en avait couru, Louis XVI n'étant encore que Dauphin, mille bruits malintement exagérés. On voyait déjà le petit-fils de Louis XV se résignant au célibat, supposition que ne démentaient ni sa dévotion ni ses mœurs; on parlait à voix basse d'une consultation de médecins; on nommait les docteurs Leroy et Dessault<sup>4</sup>; on disposait diversement de l'avenir. Que Louis XVI mourût sans postérité, le comte de Provence, son frère, était roi. Des ambitieux, à qui la place manquait ailleurs, commencèrent donc à se grouper autour de ce prince, et ils éveillèrent en lui la soif de régner, d'autant plus prompts à flatter sa fortune prévue, qu'il était supérieur à l'aîné de la famille en intelligence, en instruction, en fermeté de caractère, et que Louis XVI reconnaissait l'ascendant de cette supériorité, ayant coutume de dire: «Demandez à mon frère de Provence.»

On juge d'après cela combien fut vive, dans un

<sup>1</sup> Depuis, Charles X.

<sup>2</sup> Depuis, Philippe-Égalité.

<sup>3</sup> Depuis, Louis XVIII.

<sup>4</sup> Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné. — Ce manuscrit nous a été confié peu de temps avant la mort de l'auteur, par l'auteur lui-même, témoin de la plupart des faits consignés dans les notes qui nous ont été remises, et dont nous avons pu vérifier l'exactitude par de nombreux témoignages écrits.

certain monde, la sensation produite par l'arrivée de Marie-Antoinette à Versailles. Les projets que son mariage menaçait de déjouer se changèrent contre elle en hostilité sourde. On avait admis que Louis XVI ne pouvait pas avoir d'enfants : on décida que, s'il en survenait, on les tiendrait pour illégitimes. Le principe d'hérédité corrompt, il détruit dans leur germe les affections de famille, et c'est un terrible encouragement à la haine, entre parents, que la perspective d'une couronne à enlever : Marie-Antoinette pouvant devenir mère, on la désira coupable. Alors commença l'odieuse pratique des accusations anonymes ; alors furent semés dans le palais maints libelles retraçant de monstrueuses amours, des amours dignes de l'im-pudique Julie ou de l'amante effrénée de Silius.

Ainsi, de la cour<sup>1</sup> — il ne faut pas qu'on l'oublie — partirent les premiers coups frappés sur Marie-Antoinette. Quand des plébéiens la firent mourir, depuis longtemps déjà des gentilshommes l'avaient diffamée.

C'était peu, il entrait dans le plan de la faction d'incliner aux défiances l'esprit incertain de Louis XVI. Des mains furtives parvinrent à glisser jusque dans son secrétaire des pages chargées de venin, et un jour, en se mettant à table, il trouva sous sa serviette des lignes qui lui firent monter la rougeur au front<sup>2</sup>. Bientôt, une curiosité fatale le poussant à épier lui-même les accusations, Blaizot, son libraire, eut ordre

<sup>1</sup> Montjoie, *Hist. de Marie-Antoinette*, p. 111 et 112. — C'est ce que reconnaît aussi madame Campan. Et il importe de remarquer que les premiers libelles dirigés contre Marie-Antoinette ne pouvaient être inspirés par le duc de Chartres, qui était un des plus ardents amis de la reine, à cette époque.

<sup>2</sup> *Chronique secrète de Paris*, par l'abbé Baudeau, année 1774, insérée dans le n° 9 de la *Revue rétrospective*, p. 383.

de jeter tous les pamphlets relatifs aux choses de la cour dans l'ouverture d'une cassette, dont le roi seul avait la clef<sup>1</sup>. De là, en partie, l'indifférence que, durant les premières années de son mariage, Louis XVI apporta dans ses relations avec Marie-Antoinette, indifférence telle, qu'il allait par devoir seulement se placer dans le lit de la reine, et s'endormait souvent sans lui adresser la parole<sup>2</sup>. Et ses mécontentements ne se renfermèrent pas toujours dans cette silencieuse froideur; il les laissa quelquefois éclater en procédés vulgaires et violents : témoin la consigne donnée de fermer, passé onze heures, la grande cour du château, pour qu'au retour d'une promenade nocturne, Marie-Antoinette reçût une humiliante leçon<sup>3</sup>. Rien qui ne soit mortel aux pouvoirs dont l'heure approche. Des scènes d'alcôve, des détails de vie intime, qui, en d'autres temps, n'eussent pas été remarqués, acquièrent alors une importance sérieuse. Les dédains du roi, ses emportements furent tour à tour signalés comme vengeance, et flétris comme procédés; ils ouvrirent carrière à de cruelles conjectures, et servirent de preuve à des inculpations qui faisaient de plus en plus monter vers les hauteurs le mépris public.

De son côté, retiré à l'écart et confiné, disait-on, dans ses goûts littéraires, le comte de Provence gardait une réserve prudente, et suivait un plan de conduite dont sa jeunesse même contribuait à voiler la profondeur. L'âge de son frère ne l'autorisait à concevoir que des espérances éloignées, confuses; mais, soit illusion de son impatience, soit prévision des troubles de l'État, il se croyait appelé à être roi, et il s'y exerçait

<sup>1</sup> Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. I, p. 430.

<sup>2</sup> *Mémoires de madame Campan*, t. I, chap. III, p. 60.

<sup>3</sup> Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XIV, p. 455. — Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. I, p. 326 et 327.

d'avance par les artifices d'une dissimulation précoce. Nous dirons plus tard ses vues politiques : à l'époque où ce récit nous amène, le système du prince n'avait pas encore mûri dans sa tête, et il ne songeait qu'à écarter insidieusement de son chemin ce qui pouvait lui être un embarras ou un obstacle. Respectueux et courtois envers la reine quand elle était présente, il la félicitait sur ce qu'elle avait semé partout la joie autour d'elle, et l'encourageait à être heureuse; il lui adressa, en lui envoyant un éventail, des vers dont on put vanter la galanterie<sup>1</sup>, lui donna des fêtes pleines de voluptueux souvenirs. Mais, en même temps, il la calomniait par des insinuations ménagées avec art, et par des sarcasmes calculés. C'est ainsi qu'on répéta ce mot de lui au comte d'Artois, quand le comte d'Artois eut un fils : « Maintenant, mon frère, prenez garde, dans vos amours, de ne pas nuire à votre héritier<sup>2</sup>. »

Une circonstance vint donner à cette inimitié sourde des armes nouvelles et des auxiliaires. Voulant avoir des amies qu'elle pût librement aimer, quoique reine, Marie-Antoinette s'était d'abord sentie entraînée vers la princesse de Lamballe, jeune femme aux affections sérieuses et qu'avaient de bonne heure éprouvée les chagrins : madame Jules de Polignac parut à la cour, et aussitôt la princesse de Lamballe fut remplacée dans les préférences de la reine. Un doux visage, beaucoup de réserve dans le maintien, un fonds de dissimulation, mais de l'éloignement pour les soucis de la grandeur et une indolence ennoblie par la sérénité du sourire, par l'expression rêveuse du regard..., telle était la comtesse Jules. Pourtant, son intimité avec Marie-Antoinette fut la source des attaques qui contribuè-

<sup>1</sup> Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXVII, p. 292.

<sup>2</sup> Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné.

rent le plus à flétrir, par l'avilissement des personnes royales, la chute de la royauté.

Asservie à la direction de sa belle-sœur, Diane de Polignac<sup>1</sup>, la comtesse Jules fut amenée à servir d'instrument à l'élévation de ses proches; et en cessant d'être désintéressée, son influence devint odieuse. La faveur accordée aux nouveaux venus écartait des prétentions rivales, menaçait des positions acquises: les Noailles se répandirent en plaintes; sans compter qu'il s'était établi dans la société de madame de Marsan<sup>2</sup> un foyer de dangereuses rumeurs.

Ajoutez à cela que la reine se trouva placée entre des partis qui se disputaient l'avantage de lui donner un amant, et fut en butte aux vengeances des vaincus dans ce honteux antagonisme; qu'elle avait contre elle plusieurs des personnes du sang royal; que les comtesses de Provence et d'Artois l'observaient, d'une âme jalouse<sup>3</sup>; que madame Adélaïde, tante du roi, avait toujours nourri de fortes préventions contre les princesses autrichiennes<sup>4</sup>; et qu'une autre tante du roi, madame Louise, menait la guerre du fond du couvent des carmélites, où sa dévotion ambitieuse s'agitait<sup>5</sup>. N'était-ce pas de ce couvent, n'était-ce pas du palais même de l'archevêque de Paris que venaient quelques-unes des satires jetées en pâture à la malignité des courtisans? On osa le penser et on ne craignit pas de l'écrire, tant les divisions de la famille royale étaient devenues manifestes! Si bien que, de toutes parts,

<sup>1</sup> Soulavie, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 34.

<sup>2</sup> *Mémoires de madame Campan*, t. I, chap. III, p. 64.

<sup>3</sup> *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 6.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Chronique secrète de Paris*, par l'abbé Baudeau.

des regards ennemis épiaient les démarches de la reine et restèrent fixés sur ses fautes.

Elle, intrépide et fière en sa frivolité, elle brava les mécontentements, dédaigna les avis. De quel droit prétendait-on régler les battements de son cœur? Ce rang suprême dont la majesté cache un si amer trésor de contrainte et d'ennui, entendait-on le transformer pour elle en servitude? Et elle s'abandonna témérairement, sans réserve, à l'amitié d'une femme devant qui elle pouvait s'écrier : « Dieu soit loué! je ne suis plus reine! <sup>1</sup> »

Encore si elle avait su se ménager la ressource du silence, du demi-jour! Mais non : ce qui la tenta, ce fut la gloire d'une tendresse avouée, éclatante. « La plus pressée de nous embrasser, c'est moi <sup>2</sup>, » écrivait-elle à son amie. Elle en vint à passer avec elle et chez elle de longues heures, toujours trop vite écoulées; et lorsque, effrayée d'un bonheur que menaçaient tant de haines ou blessée dans la délicatesse excessive de son orgueil, madame de Polignac parlait de séparation, c'était en tombant à ses genoux que Marie-Antoinette essayait de la retenir, c'était en mêlant les supplications et les larmes <sup>3</sup>. Scènes funestes dont le comte d'Artois fut le premier à divulguer le secret, que lui avait livré une porte entr'ouverte. « J'ai dérangé deux amies <sup>4</sup>, » disait-il étourdiment à chacun; et ces paroles, il les accompagnait d'un sourire.

Quels étaient, du reste, dans l'entourage de la reine, ceux qui auraient pu lui être moralement un rempart? Était-ce le baron de Besenval, âme corrompue et lé-

<sup>1</sup> Montjoie, *Hist. de Marie-Antoinette*, p. 105.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 162.

<sup>3</sup> *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 107.

<sup>4</sup> Fragments inédits des *Mémoires du prince de Ligne*, publiés par la *Revue nouvelle*.

gère, officier suisse plus délié, sous des apparences de rondeur militaire, que les Français de l'OEil-de-bœuf? Était-ce M. de Vaudreuil, amant présumé de la comtesse Jules<sup>1</sup>, ou M. d'Adhémar, son confident ambitieux?<sup>2</sup> Était-ce M. de Guines qui, fier d'avoir joué de la flûte avec le grand Frédéric<sup>3</sup>, se plaisait à un continual persiflage et amassait ainsi autour de lui les ressentiments? Était-ce le duc de Lauzun, spirituel, élégant, aimé des femmes, mais capable par ses vanteries de déshonorér ses succès? Le seul des amis de la reine qui n'eût pas été homme à la compromettre, c'était précisément celui dont le conseil des intimes avait voulu faire son amant; c'était M. de Coigny<sup>4</sup>, personnage grave, modeste et nullement intéressé.

Or, elle approchait avec rapidité l'heure des pensées sombres, l'heure tragique. Mais aucun de ceux-là ne songeait aux orages, que les orages devaient emporter! Des fêtes énervantes, des divertissements d'une singularité folle remplirent donc les derniers loisirs laissés par la fortune à tant d'existences en péril. Tantôt, c'étaient des chevaliers, émules fictifs des preux de Charlemagne, qui dans des jardins somptueux, sous des arbres auxquels étaient suspendus lances et boucliers, restaient plongés dans un sommeil magique, jusqu'à ce que, paraissant tout à coup, la reine daignât rompre le charme<sup>5</sup>; tantôt, après la lecture de quelque page relative aux amours des cerfs, il prenait fantaisie à ces gentilshommes d'avoir des vêtements

<sup>1</sup> Voy. les *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 30, et les *Mémoires du comte de Tilly*, t. I, chap. vi, p. 141.

<sup>2</sup> *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 90.

<sup>3</sup> M. de Lévis, *Souvenirs et portraits*, p. 159.

<sup>4</sup> Voy. à ce sujet les aveux que fait dansses *Mémoires*, t. II, chap. xvii, le comte de Tilly, un des plus ardents défenseurs de Marie-Antoinette et son admirateur passionné.

<sup>5</sup> *Mémoires de madame Campan*, t. I, p. 162.

de peau de cerf et de s'enfoncer, ainsi métamorphosés, au plus épais des ombrages du parc<sup>1</sup>; tantôt enfin, dans ces rigoureuses journées d'hiver qui sont le désespoir du pauvre, Marie-Antoinette et les seigneurs de sa suite venaient fouler la neige des boulevards sur de rapides traîneaux figurant des lions ou des cygnes ou des corbeilles de fleurs. Les heures de décadence ont des joies qui leur sont propres : jouer la comédie, et la jouer d'une manière furtive, devint un amusement cher à la fille de Marie-Thérèse. Au temps où la noblesse avait des passions viriles, on donnait des tournois pour figurer la guerre : maintenant, c'étaient des danseurs qui, mêlés aux nobles, portaient les couleurs des dames, dans des fêtes imaginées pour simuler des tournois.

Tel était donc l'aspect de la cour, lorsque d'un événement inattendu naquirent des accusations dont la portée fut mortelle.

Dès le mois d'avril 1777, on avait aperçu et remarqué dans la capitale, vêtu d'un simple habit brun et se mêlant volontiers parmi la foule, un étranger aux allures bizarres, aux cheveux d'un blond ardent, à la lèvre enflée, et dont les traits étaient évidemment d'un frère de la reine. On racontait de lui des choses étranges : que, pouvant avoir des palais pour gîte, il recherchait l'obscur séjour des hôtelleries ; qu'il couchait sur une peau d'animal sauvage<sup>2</sup> ; que souvent il mangeait debout<sup>3</sup> ; qu'il témoignait aux gens du peuple une affection hautaine et aux grands du mépris ; qu'il était possédé d'un insatiable désir de tout voir, de tout connaître, de tout fronder, de toucher à tout. Il se donnait le titre de comte, il se faisait appeler Falken-

<sup>1</sup> *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 50.

<sup>2</sup> *L'Espion anglais*, t. VI, p. 140.

<sup>3</sup> *Ibid.*

stein ; mais son vrai titre , c'était l'Empereur, et son vrai nom Joseph II.

Humilier à jamais les prêtres et , dans la personne d'un monarque philosophe , donner son Grégoire VII à l'Empire vengé ; bouleverser de fond en comble un vaste royaume ; refaire un peuple par ordonnance ; ce qu'il faut à Dieu des siècles pour accomplir , le terminer en un jour et se substituer à l'histoire ; servir les hommes , mais sans s'inquiéter de leur vouloir , sans les aimer , sans les craindre , et en les traitant comme des cartes asservies aux combinaisons du joueur , voilà ce qu'avait rêvé Joseph II , prince que l'excès de son orgueil réduisit à une impuissance bruyante , mais en qui le génie exista du moins à l'état d'ivresse , et qui ne se trompa que dans des proportions héroïques . Despote révolutionnaire , il semblait avoir deviné que l'inévitable atelier des révolutions du monde désormais , ce serait Paris ; et il accourrait , poussé par une sorte de curiosité jalouse .

L'archiduc Maximilien était déjà venu en France et n'y avait laissé que de fâcheux souvenirs : Joseph II n'eut pas de peine à les effacer ; il étonna la cour et charma la ville . On l'admira brusque et affable tour à tour , fuyant les hommages convenus , raillant Versailles , étudiant le peuple au milieu du peuple , à la façon du czar Pierre , et comprenant que là où frissonnait la foule , là battait , à cette époque , le cœur de la France . On put le trouver assis sur une borne devant un jardin public dont il attendait qu'on ouvrît les portes<sup>1</sup> , et , plus d'une fois , il s'oublia au fond d'une de ces tragiques tavernes où déjà grondait sourdement la vie des clubs . Ne voulant point payer sa gloire en flatteries aux distributeurs de renommée , il n'avait

<sup>1</sup> *Annales de Linguet*, t. I, p. 239.

pas voulu visiter le fameux seigneur de Ferney; mais, à Paris, personne n'ignora bientôt avec quelle grâce il avait prié Buffon malade de ne pas quitter sa robe de chambre pour le recevoir<sup>1</sup>, et avec quelle émotion respectueuse il avait salué le modeste, l'immortel abbé de L'Épée. Il visita l'hôtel des Invalides, où Louis XVI n'était jamais entré<sup>2</sup>. A l'Hôtel-Dieu, il assista au pansement des blessés, goûta au bouillon du pauvre; et son indignation s'échappa en paroles véhémentes quand il aperçut gisant côte à côte, sur le même grabat, un convalescent, un fiévreux, un moribond, un mort<sup>3</sup>.

Voilà quels traits marquèrent ce voyage; et s'il devint funeste à Marie-Antoinette, c'est qu'autour d'elle, et jusque sur les marches du trône, veillaient des ennemis attentifs. Joseph II étant allé observer la France dans ses principales villes après l'avoir observée dans Paris, ils commencèrent à semer le soupçon. Ils s'alarmaient de l'empressement d'un étranger à connaître nos ports, nos chantiers, nos manufactures, nos arsenaux; à interroger nos ressources; à surprendre le secret de notre grandeur. Ils demandaient ironiquement si Joseph II n'avait été conduit que par un caprice de voyageur à faire auprès de certains négociants de Brest et du Havre des démarches propres à diminuer notre commerce maritime, au profit du sien<sup>4</sup>, et si c'était un dépit bien désintéressé que celui qui avait éclaté dans l'amertume de son regard, dans l'altération de son visage, à la vue des merveilles de l'industrie lyonnaise. Inconcevable folie de se fier à un prince grandi au milieu des ressentiments de Vienne! Car

<sup>1</sup> *Annales de Linguet*, t. I, p. 235.

<sup>2</sup> *L'Espion anglais*, t. VI, p. 149.

<sup>3</sup> *Annales de Linguet*, t. I, p. 233.

<sup>4</sup> *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 23.

enfin, pouvait-il avoir oublié ce que l'histoire avait mis de barrières entre la maison de Bourbon et la maison d'Autriche ? Pouvait-il avoir oublié sa mère récemment poursuivie par nos armes, et poussée à la limite du désespoir ? Lui-même n'avait-il pas été cet enfant que Marie-Thérèse présentait à ses guerriers de Hongrie, lorsque, adjurés de haïr la France, ils s'écrièrent en tirant leurs épées : *Moriamur pro rege nostro Maria Theresa?* Il y fallait donc prendre garde ; il fallait craindre que des instructions fatales n'eussent été apportées à la reine par son frère... Insensiblement, les inculpations s'envenimèrent, s'étendirent. On accusa Marie-Antoinette d'avoir appelé le petit Trianon Schœnbrunn, ce qui était faux<sup>1</sup>. On l'accusa, mais avec raison cette fois, d'introduire dans nos modes des changements désastreux pour l'industrie nationale et qui tendaient à favoriser, selon les vues de Joseph II, les manufactures de lin des Pays-Bas<sup>2</sup>. Adopter, faire prévaloir l'usage de s'habiller de blanc, n'était-ce point proscrire les étoffes de soie, enrichir Bruxelles, ruiner Lyon ? Des plaintes fort vives s'élèvèrent ; les tantes du roi furent priées de présenter un mémoire où les griefs des négociants lyonnais étaient consignés<sup>3</sup> ; on dit, on répéta que Marie-Thérèse nous avait envoyé sa fille pour se venger : la reine de France fut nommée *l'Autrichienne*. *L'Autrichienne* ! Mot redoutable dont la Révolution s'empara, et que nous entendrons retentir au pied d'un échafaud !

Le projet conçu par Marie-Thérèse d'influer puissamment au moyen de sa fille sur la politique de la France ne saurait être mis en doute. A son départ de Vienne, Marie-Antoinette avait reçu, écrite de la main

<sup>1</sup> *Mémoires de madame Campan*, t. I, p. 444.

<sup>2</sup> *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 41.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 42.

de l'impératrice, une liste contenant les noms des personnages avec lesquels on aurait à se concerter lorsqu'on serait à Versailles : c'étaient les Choiseul, les Praslin, les frères de Montazet, d'Estrées, d'Aubeterre, la Beauvau, religieuse, etc.... La note portait : « Consultez-vous avec Mercy. Je vous recommande en général tous les Lorrains<sup>1</sup>. » Il y avait eu conséquemment résolution arrêtée, dès l'origine, de créer, au sein de la cour de France, un parti tout à la dévotion de l'Autriche ; et Marie-Thérèse n'avait cessé de travailler à la consolidation de son ouvrage par des instructions secrètes, directement adressées à la femme d'un prince dont on connaissait l'incapacité. Mais Marie-Antoinette était trop jeune encore et trop occupée de ses plaisirs pour donner place dans son existence aux tourments de la politique. D'ailleurs, conseillé par son ministre des affaires étrangères, Louis XVI se tenait en garde contre l'Autriche, et Marie-Antoinette inspirait de si grandes défiances que, du vivant de M. de Vergennes, elle ne pénétra jamais dans le cabinet, placé immédiatement au-dessous de la chambre aux enclumes, la plus élevée du château<sup>2</sup>. Les accusations soulevées par le voyage de Joseph II n'étaient donc justes, à l'égard de Marie-Antoinette, qu'en ce qui concernait les choses de mode ou de cérémonial. Elle ne mérita complètement d'être appelée Autrichienne que le jour où les tempêtes se levèrent, et alors le châtiment fut terrible.

Cependant, fidèle à son rôle, le comte de Provence s'étudiait à faire naître entre Louis XVI et la reine des causes actives de mésintelligence. Persuadé que l'éloignement qui existait entre eux finirait par avoir un terme

<sup>1</sup> Cette note se trouve *in extenso* dans Soulavie.

<sup>2</sup> Soulavie, *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 26.

si l'on ne donnait point une maîtresse au roi, il l'entoura de mille pièges, cachés sous de riants dehors. Tous les raffinements qui peuvent rendre attrayante la domination du plaisir, toutes les tentations de nature à réveiller une âme endormie, on sut les réunir dans les fêtes de Brunoy. Louis XVI s'y trouvait au milieu de femmes que le maître du lieu avait eu soin de choisir et qui étaient averties, femmes perdues de mœurs, mais d'une beauté provoquante, et dressées à l'art des séductions<sup>1</sup>. Où s'arrêter, dans les routes du mal, quand on ne croit qu'au bonheur de porter une couronne, quand on n'a qu'un désir, un espoir, une passion, un but : régner ? Le comte de Provence aurait voulu pénétrer un à un les sentiments de Louis XVI, s'établir en quelque sorte dans le sanctuaire de ses pensées; et, pour y parvenir, aucun moyen ne lui parut trop vil. Ignorant l'anglais et remarquant que Louis XVI, à qui cette langue était familière, l'employait souvent en sa présence pour se cacher de lui, il fit entrer à son service comme valet de chambre un professeur d'anglais, auquel une sévère discréction fut prescrite<sup>2</sup>. On commença, on poursuivit assidûment des études dont personne ne recevait confidence; et, bientôt, le comte de Provence fut en état de comprendre ce que son frère disait devant lui avec la conviction de n'être pas écouté.

Vains artifices ! L'événement tant redouté par le comte de Provence arriva enfin. La dévotion de Louis XVI, la

<sup>1</sup> Conversations recueillies à Londres, 1807. — Voy. dans les *Mémoires de Bachaumont* ce qui a trait à ces fêtes. — Le même fait est rapporté dans les *Mémoires de mademoiselle Bertin*, p. 63 et 64. Seulement, le comte de Provence y est désigné par ces mots : « Le plus puissant des ennemis de la reine. »

<sup>2</sup> Nous tenons ce fait d'un très-grave et très-savant magistrat, que nous nommerions, au besoin.

rigueur des principes qui avaient présidé à son éducation, la gravité naturelle de ses mœurs, sa timidité même, tout contribuait à le sauver du scandale de ces amours adultères dont Louis XIV et Louis XV lui avaient laissé l'exemple. Et, d'un autre côté, il n'était pas sans souffrir de l'oisiveté de sa jeunesse. Il ne put donc s'obstiner jusqu'au bout dans le parti pris de l'indifférence. Les obstacles qu'on avait d'abord jugés insurmontables ayant fini par céder à l'art des médecins, son éloignement pour la reine fit place à une affection emportée, peu délicate, mais qui le subjugua. Aussi le bruit ne tarda-t-il pas à se répandre que Marie-Antoinette allait devenir mère, et, en effet, le 19 décembre 1778, elle accoucha d'une fille. Grande fut l'émotion. Les uns voyaient déjà Marie-Antoinette arrivée à un crédit que rien ne balancerait désormais et ils étaisaient leur joie, tandis que les autres gardaient un silence plein d'embarras ou songeaient à décrier par d'obscures manœuvres une fécondité qui leur était odieuse.

A cette époque se rapporte un fait étrange et qui montre bien de quelle région partirent tant de traits empoisonnés. Peu de jours après qu'elle fut relevée de couches, la reine reçut, de la part d'un curé de Paris, une petite boîte contenant son anneau nuptial. A la boîte était joint un billet conçu en ces termes : « J'ai reçu sous le secret de la confession l'anneau de Votre Majesté, avec l'aveu qu'il lui a été dérobé en 1771, dans l'intention de servir à des maléfices pour l'empêcher d'avoir des enfants<sup>1</sup>. »

Vint le baptême de *Madame*, et il donna lieu à un incident non moins caractéristique<sup>2</sup>. La cérémonie

<sup>1</sup> *Mémoires de madame Campan*, t. I, p. 208.

<sup>2</sup> Manuscrit de M. Sauvage-Souigné, et *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. XIII, p. 251.

commençait, lorsque, s'adressant au comte de Provence, qui tenait sa nièce sur les fonts baptismaux, le grand aumônier lui demanda de quel nom il avait fait choix. « Monsieur, répondit aussitôt le prince d'un ton sardonique et avec une affectation outrageante, cette question n'est pas la première que vous ayez à m'adresser : il faut s'enquérir d'abord des père et mère. » Étonné, confus, le prélat fit observer que la question n'était de rigueur que quand le doute était permis. « Or, ajouta-t-il, ce n'est point ici le cas, et personne n'ignore que Madame est née du roi et de la reine. — Est-ce votre avis, monsieur le curé ? » dit le comte de Provence en se tournant vers le curé de Notre-Dame et comme pour prolonger le scandale de cette scène. L'assistance était nombreuse, la circonstance solennelle. Un sourire cruel parut sur les lèvres de quelques-uns ; les plus honnêtes furent secrètement indignés, et ce fut au milieu d'une rumeur, provoquée à dessein, que le curé répondit : « En thèse générale, Votre Altesse Royale a raison ; mais, dans le cas présent, je n'aurais pas agi autrement que le grand aumônier. »

A partir de ce jour, les pamphlets se multiplièrent, et la haine qui les dictait ne sommeilla plus. De ténébreux réquisitoires, où à des accusations trop fondées se mêlait le limon de la calomnie, accoutumèrent les esprits à des commentaires que l'histoire rougirait de mentionner, s'il n'était pas juste d'assigner leur véritable origine aux libelles que les ennemis de la Révolution française ont ramassés dans ses bas-fonds.

Et, chose singulière ! plus les attaques devenaient violentes et dangereuses, plus la reine semblait prendre plaisir à mettre contre elle les apparences. L'orgueil qui dure est une fatigue ; d'ailleurs, s'essayer à des hardiesses impunies, c'est un des priviléges de la puissance : on eût dit que Marie-Antoinette avait hâte

de mesurer son pouvoir par ses caprices. Un jour elle fut aperçue à Marly, dans un cabriolet de rencontre, seule et le conduisant de sa main royale<sup>1</sup>. Tout Paris parla d'une course nocturne de la reine, et de la reine déguisée, dans une voiture de place<sup>2</sup>. Les réjouissances publiques l'attiraient; et qu'on la découvrit à demi cachée au sein du tumulte, elle s'en inquiétait peu. Ne l'avait-on pas vue rechercher avec envirrement le péril des bals de l'Opéra, et se perdre en leur tourbillon, heureuse ou tremblante sous le masque? Et dans ces nuits d'été qu'elle avait coutume de passer sur la terrasse du parc, livré alors à la foule des promeneurs, nuits embaumées, nuits languissantes, dont la musique des gardes françaises complétait l'enchantment, ne lui était-il pas arrivé d'aller s'asseoir, en robe de percale blanche et en simple chapeau de paille, sur les bancs que l'ombre effaçait, pour y épier le moment de quelque surprise et les émotions de l'imprévu? On doit la blâmer, et il est permis de la plaindre. Elevée par l'abbé de Vermond, un Dubois amoindri; entourée de séductions et de pièges; unie à un prince dont la gaieté même était pesante, comment ne se serait-elle point parfois dérobée au despotisme du respect, elle si docile au commandement des fantaisies passagères et des vaines pensées?

Mais ne s'appartenir pas est la loi des hautes situations. Par un juste retour à l'égalité, il faut, quand on jouit de la grandeur, qu'on soit des premiers à la subir. Marie-Antoinette l'oublia trop, et une désaffection aussi accablante que rapide vint l'avertir en la frappant. La naissance de sa fille avait été saluée par ces élans de joie servile qui, dans un État monarchique,

<sup>1</sup> *Mémoires secrets de Buchaumont*, t. XXVII, p. 234.

<sup>2</sup> *Mémoires de madame Campan*, t. I, p. 165.

emportent les peuples aussitôt que le hasard leur envoie des maîtres : la naissance du Dauphin fut accueillie, trois ans après, avec froideur ou, plutôt, avec insulte. On répandit dans le public qu'à l'instigation du comte de Provence, douze pairs avaient signé circulairement une protestation dans laquelle la légitimité du fils de la reine était attaquée en termes formels<sup>1</sup>. Il est certain que les magistrats de la cité affectèrent une indifférence propre à accréditer le soupçon. Ils mirent tant de retard à ordonner les divertissements d'usage, que Marie-Antoinette s'écria dans un accès d'humeur : « Devrons-nous attendre les fêtes jusqu'à ce que le nouveau-né soit en état de les voir et d'y danser ?<sup>2</sup> » On les donna enfin, ces fêtes désirées. Mais elles furent silencieuses et mornes. Chacun remarqua la mesquinerie calculée du feu d'artifice. A l'hôtel de ville, les tables avaient été servies de façon à humilier les convives ; et l'on fit paraître, au dessert, des figures en sucre qui présentaient d'offensantes allusions<sup>3</sup>. Ainsi s'annonçaient de loin ces formidables haines de la commune de Paris !

Un monarque rejeté sur le second plan, une reine insultée, voilà donc ce qui personnifiait en France la royauté, à une époque où, plus que jamais, les mensonges du prestige eussent été nécessaires. Et en avant de ce trône, désormais incapable de se défendre seul, personne pour le défendre. Car princes et nobles semblaient à l'envi se précipiter vers le déshonneur et la mort. Ne demandez pas ce que font, sur le sol miné de la monarchie, les gardiens naturels des institutions et des choses d'autrefois. Pendant que ses deux frères

<sup>1</sup> Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné.

<sup>2</sup> Montjoie, *Hist. de Marie-Antoinette*, p. 134.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 136.

s'occupent, celui-ci d'horlogerie, celui-là de machinations viles, le comte d'Artois court les bals masqués. Le duc d'Orléans laisse s'éteindre aux bras de madame de Montesson, secrète épouse, les restes d'une existence usée par des amours d'Opéra. Son fils, le duc de Chartres, se partage entre le jeu, les voluptés grossières et des leçons d'escamotage payées à Comus<sup>1</sup>. Représentant farouche, infirme et caduc de la descendance illégitime de Louis XIV, le comte d'Eu passe sa vieillesse à chasser, dans une voiture d'invention nouvelle. Le prince de Lamballe... il est mort sous les baisers de créatures immondes, dont une a eu le voile du palais rongé par la débauche<sup>2</sup>.

Dans la masse de la noblesse, à part un petit nombre d'exemples glorieux, même décadence. Quand l'abbé Terray s'était avisé de taxer les citoyens à raison de leurs titres, on avait rencontré dans les bureaux de recette une foule de nobles venant déclarer, sous l'empire d'une sordide inquiétude, qu'ils n'étaient pas nobles, qu'ils ne voulaient pas l'être; et ce mouvement d'abdication morale n'avait fait que revêtir depuis un caractère de plus en plus honteux. Sur la scène élevée où marchaient fièrement les femmes des lieutenants généraux et les duchesses, mainte union solennelle fit monter, non pas des vierges plébéiennes, mais des femmes disputées et dérobées à des embrassements d'histrions, mais des courtisanes publiquement vendues aux plaisirs des ambassadeurs étrangers. Épouser, dans l'unique but de s'enrichir, la fille de quelque opulent financier devint un procédé de gentilhomme. C'était au point qu'un marquis ruiné reçut, des officiers de son corps, l'autorisation dégradante de refaire sa

<sup>1</sup> *L'Espion anglais*, t. I, p. 187.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 209.

fortune en se mariant à une des élèves de la Pâris, célèbre entremetteuse du temps<sup>1</sup>. Et ils appelaient cela, dans un langage aussi bas que l'action elle-même : *prendre du fumier afin d'engraisser leurs terres*. Il y eut des procès de vol où des gens de qualité figurèrent ; il y eut des accusations d'assassinat échangées entre grands seigneurs, et des poursuites judiciaires substituées aux réparations par l'épée.

Pour faire autour du trône une solitude absolue et mortelle, que fallait-il encore ? Un ministre ennemi des priviléges militaires et destructeur systématique de la maison du roi ? Ce ministre fut trouvé. Car c'est le propre des situations graves de créer les hommes qui leur conviennent.

Lorsqu'en 1775, M. du Muy mourut, laissant vacante la place de ministre de la guerre, il y avait à Lauterbach en Alsace un vieux soldat dont les habitants du lieu aimait à citer la dévotion mystique, la bienfaisance et les propos moqueurs. Saint-Germain était son nom. D'abord jésuite, puis lieutenant de dragons, et forcé de fuir, à la suite d'un duel sanglant, il avait promené au loin la double bizarrerie de son caractère et de sa destinée. Rappelé en France par le maréchal de Saxe, après avoir accompagné la fortune d'Eugène, servi l'Autriche, servi la Bavière, combattu les Turcs, il était parvenu rapidement au grade d'officier général, et, quoique dans des commandements secondaires, il avait su mieux que personne, durant la guerre de sept ans, ralentir le cours de nos désastres et embarrasser le génie de Frédéric. C'était le temps où madame de Pompadour décidait de la direction et disposait du sort de nos armées. Or, le rude officier dédaignait fort les princes, les flatteurs, les favorites ; et, comme il avait

<sup>1</sup> *L'Espion anglais*, t. I, p. 226 et 227.

pour principe de viser aussi haut que le comportait son étoile<sup>1</sup>, il se lassa d'obéir à des généraux-courtisans qui ne le valaient pas. Ses services, trop peu vantés par le maréchal de Broglie, se tournent en aigreur. Il se plaint, il éclate, il se croit entouré de persécuteurs mystérieux, il écrit, dans son style original et animé: « on me livre, tout nu, aux morsures des guêpes; » et, un beau jour, désertant tout à coup son corps d'armée, jetant derrière lui son cordon rouge, abandonnant sa patrie en deuil, il court, un traité secret à la main, bouleverser la constitution militaire du Danemark. Ses réformes irritèrent par leur violence; le pouvoir dans l'exil lui échappa; un infidèle banquier le réduisit à la misère; et, retiré à Lauterbach, il était en train de planter un arbre, la tête couverte d'un bonnet de laine, quand on lui vint annoncer, de la part de Louis XVI, sa nomination au ministère de la guerre. « Ah! ah! dit-il d'une voix triomphante et amère, on songe à moi! » N'ayant pas de domestique<sup>2</sup>, il pria un paysan de le suivre, et partit.

On croit que ce furent les illuminés d'Allemagne et notamment le comte de Blecken<sup>3</sup> qui préparèrent cette nomination. Surprise à l'apathie de Louis XVI, elle avait plu à la causticité du comte de Maurepas, curieux de voir à l'œuvre un réformateur qu'on disait tenir du fou et du héros, et qui n'était pas sans rappeler cet autre aventurier mystique dont s'était amusée la cour de Louis XV.

La vérité est que la présence du comte de Saint-Germain à Fontainebleau fut un coup de théâtre. Un déserteur devenu ministre! Un dévot à la tête des licen-

<sup>1</sup> Soulavie, *Mémoires historiques et politiques*, t. III, p. 59.

<sup>2</sup> Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. III, p. 457.

<sup>3</sup> Soulavie, *Mémoires historiques et politiques*, t. III, p. 59.

cieux guerriers de l'OEil-de-bœuf ! L'homme du camp, l'homme du village au milieu des langueurs et des magnificences de la cour ! On savait, d'ailleurs, qu'il exerçait sur les esprits ardents une sorte de fascination ; qu'il avait fait beaucoup de fanatiques dans l'armée ; qu'à la nouvelle de la banqueroute qui le ruina, les régiments allemands s'étaient cotisés pour lui assurer une pension de seize mille livres ; qu'en payant sa part du tribut, le baron de Wurenser avait dit, par manière de prophétie : « On ne doit jamais se brouiller avec les malheureux<sup>1</sup>. » Lui, sans tenir compte de sa fortune présente, il arrivait impatient de venger les injures passées. Il allait donc enfin pouvoir leur mettre le pied sur le front, à ces élus de la faveur dont l'insolence avait autrefois pesé sur lui ! Au soldat de fortune l'honneur d'anéantir les priviléges militaires. Et rien, certes, ne convenait mieux au génie du comte de Saint-Germain, génie observateur et calme sur les champs de bataille, mais partout ailleurs, inquiet, turbulent et emporté. On rapporte<sup>2</sup> qu'ayant acheté un domaine à Montfermeil, il se hâta de démolir le château, de couper les bois, de bouleverser les jardins, ne gardant que le sol et des ruines : ce fut l'image de son administration. Tout ce qui servait à l'éclat ou à la force du trône, il le détruisit avec une joie secrète et d'une main violente. Il rendait libres les routes qui, dans les journées des 5 et 6 octobre, du 10 août, devaient conduire au monarque le peuple soulevé.

Jusqu'alors le principe de l'inégalité sous les armes avait été représenté par les mousquetaires gris, les mousquetaires noirs, les grenadiers à cheval, les

<sup>1</sup> Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. III, p. 457.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 467.

chevau-légers, les gendarmes : M. de Saint-Germain supprima les deux compagnies de mousquetaires, mit les grenadiers à la réforme, et, s'il se contenta de réduire à cinquante le nombre des chevau-légers et celui des gendarmes, ce fut uniquement par égard pour le prince de Soubise et le duc d'Aiguillon qui les commandaient<sup>1</sup>.

L'École militaire de Paris était une institution essentiellement monarchique ; on n'y admettait que des fils de nobles ; on les élevait aux frais du souverain ; on leur apprenait que donner sa vie à son prince, lui donner son âme, c'est l'honneur : M. de Saint-Germain divisa l'École, essaya vainement de la faire passer de Paris dans les provinces, et finit par décider que tout Français pourrait y mettre ses enfants à titre de pensionnaires, substituant à une éducation que le roi payait, une éducation qu'on payait au roi<sup>2</sup>.

L'hôtel des Invalides rappelait la gloire de Louis XIV, il semblait attester la sollicitude de la royauté pour le soldat : M. de Saint-Germain fit sortir de l'hôtel les vétérans qui l'habitaient, leur donna des pensions et les dispersa.

Introduire parmi les troupes l'esprit d'indépendance et la passion de l'égalité n'eût pas suffi, peut-être : M. de Saint-Germain, en dénaturant le caractère de l'ancienne discipline, en soumettant l'armée à des peines corporelles<sup>3</sup>, disposa les militaires à la révolte, et indirectement, à son insu, il prépara cette grande alliance de l'homme du peuple et du soldat,

<sup>1</sup> Voy. les *Mémoires du prince de Montbarrey*, successeur du comte de Saint-Germain à la guerre, t. II, p. 460.

<sup>2</sup> Soulavie, *Mémoires historiques et politiques*, t. III, p. 66.

<sup>3</sup> Ce n'était point par cruauté, car il supprima la peine de mort, infligée indistinctement, avant lui, à tous les déserteurs. — Voy. *Mémoires du comte de Saint-Germain*, p. 87.

qui, plus tard, fut conclue devant le pont-levis de la Bastille.

Mais voilà qu'au milieu de son impatience de réformes, cet étrange personnage est saisi de vertige. Son imagination s'égare. A des souvenirs de garnison viennent se mêler confusément dans son cerveau troublé les inspirations du moine, et de ce mélange imprévu sortent mille projets monstrueux ou puérils<sup>1</sup> : il sera défendu aux capitaines de donner des bals dans les garnisons, défendu aux généraux de réunir à leur table au delà de vingt-quatre officiers ; il faudra que les soldats se rendent processionnellement à la messe ; des bénédictins seront chargés de former les élèves de l'École militaire, etc. Il y eut explosion de mécontentements ; des brochures véhémentes furent lancées<sup>2</sup>. Le jour de la dispersion des invalides, un des chariots qui les transportaient s'était arrêté sur la place des Victoires, et l'on avait vu les pauvres vieillards descendre, s'agenouiller autour de la statue de Louis XIV et se lamenter sur ce qu'ils « avaient perdu leur père » : l'ordonnance relative aux coups de plat de sabre provoqua des scènes d'un effet plus puissant encore. Pour n'avoir pas à appliquer une peine contre laquelle se révoltaient tous les sentiments de l'honneur, des caporaux descendirent au rang de simple soldat<sup>3</sup>. Un officier subalterne, contraint de frapper un de ses inférieurs de vingt-cinq coups, s'arrêta au vingt-quatrième, disant : « Quant au dernier, je me le suis réservé à moi-même ; » et il s'enfonça le fer dans le corps<sup>4</sup>. « Les Français, avait dit un grenadier, n'ai-

<sup>1</sup> *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. X, p. 5.

<sup>2</sup> *Requête des soldats à la reine*, et *Lettre d'un grenadier du régiment de Champagne à un de ses camarades de l'hôtel des Invalides*.

<sup>3</sup> *L'Espion anglais*, t. III, p. 428.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 429.

ment du sabre que le tranchant; » et ce mot héroïque, l'armée entière le répétait avec une sombre exaltation. Attaqué par les philosophes, que sa dévotion irritait, par les grands, victimes de ses réformes, par les bureaux, dont il avait voulu secouer le despotisme<sup>1</sup>, M. de Saint-Germain tomba. Mais il ne tombait qu'après avoir dénaturé la maison du roi, qu'après avoir accompli sa mission révolutionnaire. Instrument de destruction mis en mouvement par une force qu'il servit sans la connaître, il était comme la cognée que le bûcheron jette quand l'arbre est abattu.

Ainsi s'en allait par lambeaux cette vieille monarchie; ainsi se métamorphosait la physionomie de la cour; et, vers la fin, Louis XIV, ressuscité, n'eût certainement pas reconnu son Versailles. Ce n'est pas que les nobles eussent renoncé à leurs prétentions: seulement, par un équitable arrêt, ceux-là même qui avaient conservé l'orgueil de leurs prétentions, déchiraient à plaisir le voile qui pouvait en couvrir l'insolence aux yeux des peuples trompés. La reine ayant donné le signal du laisser-aller dans les costumes et dans les mœurs, l'ancienne étiquette n'existant plus que dans les regrets de quelques douairières dédaignées, les robes traînantes ayant disparu et une duchesse ne se distinguant plus d'une actrice<sup>2</sup>, les hommes, à leur tour, se piquèrent de suivre l'impulsion. Parmi des seigneurs qui se croyaient d'une race élue, ce fut chose du bel air et philosophique d'être vêtu en gros drap, de quitter les talons rouges, de porter des souliers épais, de se perdre dans la foule un bâton noueux à la main<sup>3</sup>. Et l'on renonça peu à peu au cor-

<sup>1</sup> *Mémoires du prince de Montbarrey*, t. II, p. 154. — *Mémoires du comte de Saint-Germain*, p. 10 et 12.

<sup>2</sup> Montjoie, *Hist. de Marie-Antoinette*, p. 100 et 101.

<sup>3</sup> *Ibid.*

tége des valets, aux broderies éclatantes, à la noblesse écrite sur un habit, à tout ce qui est grandeur visible et palpable, à tout ce qui jusqu'alors avait rendu vivante et parlante la prééminence des rangs.

Lorsqu'il avait éloigné de Paris la majesté royale, lorsqu'il l'avait placée à Versailles parmi les siens, Louis XIV avait sans doute voulu donner à la haine du peuple tant de milieux à traverser, qu'elle eût de la peine à atteindre le monarque. Mais il arriva que, fascinée par son destin, Marie-Antoinette aima passionnément et rechercha Paris. La vie abandonna donc peu à peu ce palais qu'avaient choisi pour théâtre à leurs prodiges, la vanité et la bassesse humaines. La solitude, le silence, finirent par envahir l'antichambre fameuse où se tenait le valet d'élite que séparait des premières puissances de la terre un simple paravent, et dont la voix, toujours respectée, chassait dans la galerie du château des nuées de comtes et de barons. Il diminua de jour en jour, d'heure en heure, le nombre de ceux qui, groupés le soir à la porte du cabinet royal, attendaient avec une impatience servile et jalouse qu'un salut, un sourire, un regard du maître décidât de leur fortune. Longtemps on avait dit : « la cour et la ville; » le moment vint où il fallut renverser les termes. On quitta Versailles, où était le roi : on se hâta vers Paris, où était le peuple.

---

## CHAPITRE II.

### PREMIER MINISTÈRE DE NECKER.

Premier ministère de Necker. — La guerre d'Amérique habitue la France aux préoccupations de la liberté. — Le duc de Chartres et la reine, après le combat d'Ouessant. — Plans de Necker. — Étonnant succès de ses emprunts. — La guerre sans impôts. — Souveraineté de *l'opinion publique* reconnue. — Enthousiasme des femmes pour Necker. — Les assemblées provinciales, image des états généraux. — Suite des opérations de Necker. — La *chambre aux deniers*; scandale des pensions. — Le *COMPTE RENDU*. — Paradoxe financier, et artifice inaperçu des chiffres de ce compte fameux. — Mouvement extraordinaire imprimé à l'opinion. — Intrigue de cour; chute de Necker. — Indignation populaire.

Un jour, lord Chatham étant entré dans la chambre haute, l'assemblée, à son aspect, se leva, saisie d'une respectueuse émotion. Lui s'avança en chancelant, appuyé d'une main sur son gendre, et de l'autre sur son second fils. Sa figure était extrêmement pâle; car, il portait, sous la flanelle dont il était couvert, le germe d'une maladie mortelle. Il venait exciter le parlement à défendre l'épée à la main et jusqu'au bout, contre l'Amérique soutenue par la France, l'intégrité des possessions britanniques. Son discours fini, il tomba épuisé sur son banc. Et comme le duc de Richmond lui demandait par quels moyens le gouvernement soutiendrait la guerre, il se leva pour répondre, mais il ne put que mettre la main sur son cœur, et il s'évanouit. Quelques jours après, il était mort. Son orgueil et sa haine vivaient dans son second fils, William Pitt.

Quand lord Chatham exhalait ainsi l'ardeur jalouse de son âme carthaginoise, Louis XVI avait déjà reconnu l'indépendance des États-Unis; un traité venait de réunir la France et l'Amérique, deux nations dont l'une combattait pour son indépendance, dont l'autre allait combattre pour sa liberté. Comment s'était accompli ce grand acte? Par quel vertige les amis d'un roi absolu l'avaient-ils poussé à tendre la main à des *insurgents*?

Sans doute la France alors avait bien des humiliations à venger. Il était temps qu'elle protestât, à la manière des peuples forts, et contre l'ignominieux traité de Fontainebleau, et contre l'insolent abus que l'Angleterre avait fait de sa victoire, et contre cette permanente insulte qu'il n'y avait plus moyen de tolérer: la présence d'un commissaire anglais dans le port de Dunkerque. L'occasion pouvait-elle être plus favorable? Après une lutte intrépidement soutenue, les Américains semblaient toucher à un triomphe définitif. Au mois d'octobre 1777, le général Burgoyne s'était vu forcé, à Saratoga, de mettre bas les armes devant les insurgents, commandés par le général Gates, et une armée anglaise de près de six mille hommes<sup>1</sup> avait été conduite prisonnière à Boston, tandis que, retranché dans le camp de Walley-Forge, Washington montrait ce que pèse dans la balance des choses le génie de la patience.

Mais, grâce à une de ces combinaisons de la fortune, trop fréquentes pour étonner l'historien, il arriva qu'en France le sentiment de la nationalité ne servit qu'à donner le change au pénétrant ministre par qui les affaires du dehors étaient dirigées. Car l'homme qui avait préparé la guerre d'Amérique; qui avait

<sup>1</sup> Charles Botta, *Hist. de la guerre d'Amérique*, t. III, liv. VIII, p. 88.

présenté à Louis XVI les trois plénipotentiaires Silas Deane, Lee et Franklin, c'était justement le comte de Vergennes, le même qui écrivait à Louis XVI : « En France, le monarque parle : tout est peuple et tout obéit<sup>1</sup>. » Tant il est vrai que, dans cette guerre d'Amérique, le côté diplomatique avait ébloui Vergennes ! Le côté révolutionnaire lui échappait.

Et quelle volonté, d'ailleurs, aurait pu résister à ce cri de tout le peuple de France : Armons-nous pour les insurgents ? En vain la vieille cour improuvait-elle le départ volontaire du jeune marquis de Lafayette : tous les cœurs s'étaient enrôlés<sup>2</sup> le même jour que le sien. A Paris, à Versailles, jusque dans les appartements du roi, on faisait fête au modeste Franklin, comparé aux sages de l'antiquité et admis au château en costume de cultivateur américain<sup>3</sup>. On vendait sous les yeux du roi le médaillon de ce philosophe, ayant pour légende le vers, si connu, où Turgot le glorifiait d'avoir arraché la foudre au ciel et *le sceptre aux tyrans*.

C'en est fait : l'Europe est avertie des résolutions du cabinet de Versailles ; le marquis de Noailles, notre ambassadeur, est brusquement rappelé de Londres. Quelques mois cependant s'écoulent sans bruit. Mais les chantiers de marine se remplissent d'ouvriers, les arsenaux, de munitions et d'armes. La France allait tenir la mer avec soixante et un vaisseaux de ligne et soixante-sept frégates ou corvettes<sup>4</sup>.

La guerre n'était pas encore officiellement déclarée<sup>5</sup>,

<sup>1</sup> *Rapport confidentiel au roi par M. de Vergennes.*

<sup>2</sup> Expression de Lafayette lui-même : voy. ses *Mémoires*, publiés par sa famille, t. I, p. 9.

<sup>3</sup> *Mémoires de madame Campan*, t. I, p. 232.

<sup>4</sup> *L'Observateur anglais*, t. VIII, lettres IV et V.

<sup>5</sup> Charles Botta, *Hist. de la guerre de l'indépendance des États-Unis*, t. III, p. 300.

lorsqu'on apprit tout à coup la brillante rencontre de *la Belle-Poule* et de *l'Aréthuse*, la fière conduite de l'officier Chadeau de La Clocheterie, qui, seul, en vue et à portée de la flotte anglaise, avait répondu par toute sa bordée au premier boulet de la frégate étrangère<sup>1</sup> et désormais ennemie. Ce prélude réveillait les plus mâles souvenirs de la France; il ravivait des ressentiments immortels.

Un mois se passe, et le combat d'Ouessant ouvre la guerre. Sorties du port de Brest, les escadres du comte d'Orvilliers vont se heurter contre la flotte de l'amiral Keppel. Les deux mondes sont attentifs aux commencements de cette querelle dont l'objet est l'indépendance d'une nation de républicains. Si les Français ne furent pas complètement victorieux, du moins l'honneur du combat leur resta; et quand la nouvelle en fut apportée à Paris par le duc de Chartres, depuis Philippe-Égalité, les Parisiens éclatèrent en transports. Le prince, sous les yeux de Lamothe-Piquet, avait combattu à l'avant-garde: on le savait; on savait que, vêtu d'une veste blanche et décoré de son cordon bleu, il avait déployé au milieu du péril cette gaieté qui est le côté français de la bravoure: il fut couronné de lauriers à l'Opéra; et, pendant toute la nuit, le Palais-Royal, illuminé, retentit des acclamations populaires.

Mais le lendemain, la reine, au lieu de faire chanter le *Te Deum* pour la victoire, le faisait chanter pour sa grossesse. Car ses relations avec le duc de Chartres, affectueuses d'abord et familières, s'étaient remplies d'aigreur. Les ennemis de Marie-Antoinette n'avaient pas manqué d'attribuer ce refroidissement aux sourdes

<sup>1</sup> Charles Botta, *Hist. de la guerre de l'indépendance des Etats-Unis*, t. III, p. 303.

colères de l'amour dédaigné ; et l'on assure que le prince lui-même se vanta d'avoir repoussé le bonheur qui s'offrait à lui : imputation grave s'il faut la croire fondée, rien n'étant plus odieux, en pareil cas, que le mensonge, ou plus vil que l'indiscrétion. Quoi qu'il en soit, des épigrammes sanglantes furent lancées, et la *Gazette de France*, journal de la cour, publia un récit qui, du héros de la veille, faisait un lâche. Il circula des relations où il était représenté comme n'ayant pas vu le feu, comme s'étant caché à fond de cale. Irrité à jamais, il dit tout haut et fit dire à la reine : *L'enfant de Coigny ne sera jamais mon roi*<sup>1</sup>.

Du reste, le branle était donné aux esprits. On se familiarisait avec l'idée d'insurrection ; le mot *insurgents* était partout accepté, et ceux-là même que scandalisait l'appui prêté par un monarque à des révoltés, s'animaient à l'image de l'Angleterre enfin punie des longs excès de son orgueil. Dès son arrivée en Amérique, Lafayette avait écrit à ses amis de France : « Je n'entends parler ici ni de roi, ni de ministres ; on n'y chérit que deux souveraines, la gloire et la liberté<sup>2</sup>. » De sorte que la France ressemblait à un esclave qui, à travers les grilles de son cachot, aperçoit de loin des troupes armées contre la servitude : les cris qu'il entend lui vont au cœur et il se bat en pensée sous ces drapeaux dont la seule vue lui est un espoir de délivrance.

Quand la logique de l'histoire a parlé, il faut bien que les faits obéissent : aussi les voit-on alors se produire dans l'ordre utile et comme à point nommé.

<sup>1</sup> *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 55.

<sup>2</sup> Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. IV, p. 407.

Contemplée de nos rivages, la guerre d'Amérique était un de ces phénomènes qui ont leur place marquée d'avance dans la succession des choses. Et en même temps qu'elle exaltait les âmes, elle creusait le déficit.

Cependant, Necker était au pouvoir, et jamais peut-être ministre des finances n'y était arrivé dans des conjonctures plus difficiles et au milieu de tant de périls. Mais cela même aiguillonnait l'ambition du Génevois. Il lui plaisait de se mesurer avec la grandeur d'une situation où il serait en vue de toutes parts, et qui allait permettre les nouveautés. Accusé par les économistes de s'être enrichi trop vite, il brûlait de prouver qu'il saurait administrer la fortune du royaume comme il avait su faire la sienne. Que d'obstacles avaient arrêté sa marche ascendante et l'attendaient encore ! que de soupçons éveillaient déjà sa qualité d'étranger, sa nationalité républicaine ! Il fallait qu'il se fit pardonner sa religion, lui protestant convaincu et austère, au sein d'une monarchie catholique, dans un cercle de marquis libertins qui ne se croyaient pas dispensés d'aller à la messe. Il fallait qu'il fit oublier le tort de sa roture à une cour entichée, qui s'imaginait l'accabler en l'appelant avec affectation *monsieur Necker*. Que s'il promenait au loin ses regards, des embarras bien autrement sérieux se présentaient à sa pensée. Le plus grand de tous était la guerre d'Amérique; et pourtant, loin d'y contredire, loin d'en paraître effrayé, Necker devant Maurepas et Vergennes, montrait la sérénité d'un génie plein de ressources, et promettait de combattre l'Angleterre en arrachant à cet empire le secret de sa force, le crédit.

Personne, au surplus, ne connaissait mieux que Necker le déplorable état de nos finances. Comme directeur du trésor royal sous le ministère de Clugny;

puis comme adjoint au contrôleur général Taboureau, il avait manié tous les ressorts de l'administration. Clugny, qu'on appela aux finances, couvert de maladies et de dettes, paya ses dettes et mourut. Taboureau se sentit humilié d'avoir pour adjoint un homme qui faisait reconnaître, non sans hauteur, sa supériorité, et il abandonna le pouvoir. Mais tandis que l'insuffisance de Taboureau, les débauches et les dilapidations de Clugny<sup>1</sup> mettaient en relief la capacité de Necker, sa laborieuse ardeur, son intégrité, lui, il calculait en silence et le déficit ancien et les accroissements énormes qu'allaient entraîner une guerre lointaine, la création obligée d'une marine, l'armement des ports, l'entretien d'une armée d'outre-mer.

Voulant signaler son avénement aux affaires par un exemple de désintérêt qui fit éclat, Necker refusa les *droits de signature*, évalués à trois cent mille livres, le pot-de-vin d'usage, s'élevant à la même somme; et il déclara renoncer à tout traitement<sup>2</sup>.

Les derniers états soumis au roi par M. de Clugny accusaient un déficit de vingt-quatre millions<sup>3</sup> sur les dépenses ordinaires et de quinze millions sur l'extraordinaire de la marine. A ces trente-neuf millions de déficit, il convenait d'ajouter, suivant Necker, dix millions, représentant le fonds de réserve qu'un grand empire doit toujours posséder pour faire face à l'imprévu.

Telle était donc la situation; et, en d'autres temps, un ministre aurait eu trois moyens de la surmonter: l'impôt, l'économie, l'emprunt.

Mais ici Necker n'avait point à choisir. Engagé

<sup>1</sup> Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. V, p. 426, 428.

<sup>2</sup> *L'Observateur anglais*, t. VI, p. 180, 184.

<sup>3</sup> *Compte rendu au roi par M. Necker, directeur général des finances au mois de janvier 1781*, 1<sup>re</sup> partie. De l'imprimerie royale.

dans une guerre devenue inévitable depuis que les premiers coups de canon étaient partis d'un vaisseau anglais, Necker ne pouvait songer à la soutenir ni par l'économie ni par l'impôt.

L'impôt? Il n'y aurait point suffi. Et d'ailleurs, quel ministre sans entrailles aurait osé demander au peuple sa dernière obole, quand de toutes parts s'élevaient des cris de détresse; quand, d'un bout de la France à l'autre, retentissait le gémissement des corvéables ramenés à coups de bâton sur les chemins; quand la culture en maint endroit était abandonnée et que dans l'âme de tant de malheureux le désespoir débordait? Necker savait cela, il savait les iniquités criantes de l'impôt, les vices de son assiette, sa répartition monstrueuse; il savait qu'en attendant le dégrèvement du pauvre, l'impôt était une calamité qui arrêtait la population, qui la décimait: il ne voulut point recourir à une ressource aussi meurtrière.

L'économie? Elle était assurément bien désirable, bien urgente; car ces nobles, ces princes de l'Église, qui regardaient comme une honte de contribuer aux charges publiques, mettaient leur honneur à s'en partager le produit sous mille formes. Bons au comptant, frances-salés, croupes sur les fermages, profits sur les fournitures, ils dévoraient tout; ils se partageaient jusqu'à vingt-huit millions de pensions; somme énorme<sup>1</sup>, disait le ministre des finances, et au moins double de celle que les souverains de l'Europe tous ensemble consacraient aux pensions de leurs royaumes. Malheureusement, il n'était pas facile de trancher dans le vif; les abus avaient des racines trop profondes.

Necker se résolut donc à employer la méthode des em-

<sup>1</sup> *Compte rendu de Necker, II<sup>e</sup> partie, p. 27.*

prunts ; et en cela il prit le parti le plus démocratique : d'abord, parce qu'il épargnait au peuple une surcharge qui l'eût écrasé ; ensuite, parce que la base des emprunts étant le crédit, emprunter c'était chercher son appui dans la confiance publique, dans l'opinion.

Mais quel était ce mot nouveau, ce mot étrange, l'*opinion publique*, qu'un ministre faisait retentir pour la première fois aux oreilles d'un monarque absolu ? Ce peuple français, condamné au silence depuis Louis XIV, allait-il avoir une voix au conseil ? Redoutable innovation, qui provoquait les bons mots du vieux Maurepas, et dont la portée n'échappait point à l'œil pénétrant de Vergennes. « La France<sup>1</sup>, disait tout bas Vergennes à Louis XVI, est une monarchie absolue ; si l'*opinion publique de monsieur Necker* venait à prévaloir, Votre Majesté pourrait s'attendre à voir commander ceux qui obéissent et obéir ceux qui commandent<sup>1</sup>. » Là était précisément la grandeur des entreprises de Necker. Et, toutefois, il n'avait garde de croire au renversement de la monarchie. Il la voulait seulement mitigée, balancée par l'opinion, réduite à l'impuissance de nuire. Moins Génevois qu'Anglais, il ne s'éleva point à la conception républicaine. Après avoir été, dans ses écrits, le défenseur du peuple, il ne fut au pouvoir que le ministre de la bourgeoisie. Après avoir pensé avec la hardiesse de Rousseau, il n'osa pas mettre le pied au delà des limites tracées par la modération de Montesquieu.

Ses plans, néanmoins, s'enchaînaient fortement et respiraient l'amour du bien public. Plein d'un orgueil qu'il laissait quelquefois s'amoindrir jusqu'à la vanité, il s'était ainsi posé le problème :

<sup>1</sup> *Rapport confidentiel au roi*, publié par Soulavie, dans ses *Mémoires historiques sur le règne de Louis XVI*, p. 208-213.

J'emprunterai, s'il le faut, cinq cents millions pour tenir tête aux circonstances; j'établirai le crédit en France par le développement de l'opinion publique; afin de former cette opinion, je déchirerai le voile qui dérobe la situation des finances à tous les regards; par les assemblées provinciales, acheminement à la convocation des états généraux, j'appellerai la nation aux affaires; j'obtiendrai la réforme de l'impôt, et quand l'impôt, réformé, pourra être accru sans barbarie, je rembourserai les emprunts. Alors, le royaume, enrichi et victorieux, me bénira de l'avoir sauvé de la banqueroute et mis en mesure de vaincre. L'opinion, qui m'aura servi d'instrument, deviendra le retentissement de ma renommée.

Il n'en fut pas autrement; le seul nom de Necker inspira dès l'abord une confiance illimitée. Les effets publics montèrent en France, tandis que, par un contraste dont put se vanter le nouveau ministre, les fonds anglais subirent une baisse considérable. Secrètement flattés de voir un des leurs à la suprême direction des finances, les banquiers le secondaient avec tant de ferveur que, pour couvrir le premier emprunt de vingt-quatre millions, ils n'attendirent même pas l'enregistrement de l'édit. Les portes du trésor royal s'ouvrirent, il est vrai, et l'on affecta d'y établir des gardes; mais la journée finie, l'emprunt fut fermé, et le public ne put avoir des actions qu'en payant des primes aux banquiers<sup>1</sup>. L'emprunt avait la forme d'une loterie: une partie était remboursable par le sort à quelques prêteurs, l'autre se convertissait en rentes viagères. En deux années, plus de deux cents millions furent empruntés de la sorte avec une

<sup>1</sup> Soulavie, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. IV, p. 51.

facilité surprenante. A la grande stupéfaction des financiers, le crédit, au lieu d'aller en s'affaiblissant, se développa précisément par l'usage qu'on en fit. Les étrangers s'empressèrent de souscrire, ils entrèrent pour un tiers dans les emprunts de Necker<sup>1</sup> : l'or de l'Europe affluait au trésor du roi de France. Les esprits, rassurés, purent donc se livrer aux émotions que leur apportaient les nouvelles du camp de Rhode-Island, et, à Versailles, bien des gentilshommes envoiaient les blessures du marquis de Lafayette. A force de s'intéresser à des combats dont l'indépendance de l'Amérique devait être le prix, le peuple de France s'habitua aux préoccupations de la liberté ; et les plus clairvoyants, ceux-là surtout qui sentaient la Révolution gronder au fond de leur cœur, savaient gré au ministre des finances d'avoir trouvé dans le crédit de quoi faire marcher cette vieille France royaliste sous les drapeaux de la république armée.

Mais les succès de Necker lui attiraient autant d'initiés que ses réformes ; et l'on devine à quel concert de malédictions s'était exposé un homme qu'on voyait supprimer les receveurs des domaines, diminuer le nombre des fermiers et le chiffre de leurs scandaleux profits, réduire de quarante-huit à douze les receveurs généraux, décimer l'administration de la loterie, casser le bail des postes et mettre la ferme en régie, faire main basse sur les intendants des finances, sortes de magistrats inconnus qui jugeaient souverainement dans leur cabinet les affaires contentieuses, et donnaient ensuite à signer aux ministres leurs décisions arbitraires<sup>2</sup>. Necker avait eu aussi l'audace d'étendre l'impôt des vingtièmes aux propriétés des membres

<sup>1</sup> Monthyon, *Particularités sur les ministres des finances*, p. 246.

<sup>2</sup> *L'Observateur anglais*, t. VI, p. 183, lettre VII.

du parlement; et ces grands propriétaires ne lui par donnaient pas de les avoir rabaisés au niveau de la roture. Quant aux gens de la haute finance ils étaient bien plus irrités encore, parce qu'à leur ressentiment se mêlait un fonds de jalousie. Que deviendrait leur importance dans l'État si l'on prenait le chemin de résilier les baux, et de changer les fermiers en simples régisseurs? N'en arriverait-on point à se passer d'eux après les avoir ruinés? Et ceux qui avaient été victimes des suppressions poursuivaient Necker d'invectives. Ils le disaient parvenu au moyen de sourdes intrigues, et introduit dans l'entre-sol d'où Maurepas gouvernait la France, par un certain marquis de Pezai, correspondant mystérieux de Louis XVI et faiseur de petits vers à la Dorat. L'un d'eux<sup>1</sup> représentait le superbe Necker attendant au fond d'une remise, enveloppé dans une redingote, le retour de son protecteur clandestin.

A ces attaques personnelles se mêlèrent des reproches plus graves. On accusa, non sans raison, le ministre réformateur d'avoir donné à ses emprunts une forme immorale par la constitution de rentes viagères, ce qui était encourager l'égoïsme et comme inviter le père de famille à dévorer d'avance la fortune de ses enfants. Mais les ennemis de Necker allaient évidemment trop loin, lorsqu'ils lui imputaient de ne pas créer d'impôts pour servir de gage aux prêteurs, de n'établir aucun fonds d'amortissement. Les prêteurs, qui, du reste, aux yeux d'un ministre, doivent passer après l'État, sont toujours suffisamment avisés sur les risques à courir. Et la preuve qu'on leur offrait alors assez de garanties, c'est qu'ils prêtèrent jusqu'à cinq

<sup>1</sup> Sénac de Meilhan, *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France*, p. 168.

cent trente millions, sachant bien que Necker assurait par une réforme l'intérêt de chacun de ses emprunts, dont l'avantage était précisément de ne pas grever le trésor de rentes perpétuelles et de trouver leur amortissement naturel dans la mort successive des rentiers.

Il n'était certes pas nouveau qu'un ministre fût assailli des malédictions de ceux qu'il sacrifiait au bien public ; mais ce qui aurait pu surprendre, c'est que Necker eût contre lui, et les hommes dont il réformait les emplois et les écrivains qui, avant lui, avaient demandé ces réformes. Les économistes le harcelaient sans relâche. L'abbé Baudeau, l'âpre Condorcet, intolérant à force de conviction, s'indignaient de ne pouvoir l'accabler, et multipliaient les brochures haineuses<sup>1</sup>. Au fond, ce qu'ils ne lui pardonnaient pas, c'était sa hauteur envers la secte, et d'avoir osé mettre en question dans ses écrits le droit absolu de propriété. Le chevalier Turgot, frère de l'ancien ministre, et Condorcet s'en expliquaient hautement, avec feu : « Malheureuse nation ! s'écriait le chevalier Turgot, tu ne te relèveras jamais des maux que Necker t'a préparés ; » et il rappelait d'un ton violent le fameux chapitre qui termine le livre *Sur la législation et le commerce des grains* : « Que devons-nous attendre, ajoutait-il, d'un ministre qui se passionne avec tant de fureur contre la classe des propriétaires en faveur de celle qui ne possède rien ? Attendons-nous à voir se renouveler en France les scènes des deux Gracchus<sup>2</sup>. » Il y en eut qui prononcèrent le nom de Law, croyant de la sorte insulter Necker.

En dépit de ces clamours, le directeur des finances restait populaire. Il avait de son côté l'*opinion publique*,

<sup>1</sup> *Mémoires historiques*, t. IV, p. 32.

<sup>2</sup> *Ibid.* t. IV, p. 26

juge inattendu devant lequel il avait fait comparaître la monarchie. Suffire à la guerre d'Amérique sans impôts, n'était-ce point un prodige ? *Sans impôts*<sup>1</sup>, avait dit Necker ; et cette formule, qui caractérisait la situation, était répétée, dans tout le royaume, par un peuple étonné que la victoire ne lui coûtât rien. D'ailleurs, le ton sentimental des ouvrages du Génevois et l'art avec lequel il savait intéresser l'imagination aux plus arides questions de finances, lui avaient concilié la faveur des femmes, non-seulement parmi le tiers état, mais à la cour, à Versailles, dans le boudoir où Marie-Antoinette laissait échapper en paroles légères le secret de ses sympathies. L'altière comtesse de Brionne, la marquise de Coigny, madame de Simiane, la princesse de Beauvau, l'impérieuse duchesse de Grammont employaient au profit de Necker les séductions de la grâce ou l'empire du cœur. Madame de Tessé, madame de Blot, la comtesse de Châlons dépendaient leur esprit à soutenir le système des emprunts ; à prôner le ministre philosophe qui voulait faire de l'administration des finances, en même temps qu'une série d'opérations, « une suite de pensées<sup>2</sup>. » Elles allaient recueillant les nouvelles, répandant les bruits officiels, donnant des ordres, et poussant dans les rangs de l'*opinion publique* la clientèle de leur beauté. Elles montraient le marquis de Castries charmé d'avoir été fait ministre par Necker, et le duc de Choiseul qui, par lui, espérait bien le redevenir.

La même admiration se manifestait ailleurs sous un plus sérieux aspect. Depuis la mort de madame Geoffrin, les philosophes s'étaient transportés chez madame Necker : leur haine contre les prêtres triomphait de

<sup>1</sup> Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. V, p. 254.

<sup>2</sup> Expression de Necker lui-même.

l'élévation d'un protestant. Et néanmoins, on n'ignorait pas qu'une partie du haut clergé se ralliait à lui; que le fougueux archevêque de Beaumont, si terrible aux jansénistes et aux convulsionnaires, était venu plusieurs fois s'asseoir, ami familier, à la table du calviniste Necker<sup>1</sup>. Le peuple des campagnes ne pouvait que bénir un ministre qui, loin d'augmenter l'impôt, aspirait à le diminuer en le réformant. La partie éclairée du tiers état suivait d'un œil attentif les innovations financières, l'ordre introduit dans la comptabilité par la concentration des diverses caisses au trésor royal, le développement du crédit, les projets d'humanité en faveur des pauvres, des prisonniers, des mendians. Aux pamphlets hostiles, l'académicien Thomas, l'abbé Raynal opposèrent d'ardentes apologies. Il en parut où l'on crut reconnaître la plume distinguée de madame Necker et son caractère susceptible. On y repoussait vivement le reproche fait au directeur des finances d'avoir, par l'emprunt, soulagé les vivants aux dépens des races futures. Est-ce que les races ne sont pas solidaires ? Est-ce que les arrière-neveux ne vont pas se reposer à l'ombre de l'arbre que les aïeux ont planté ? S'il était vrai que la guerre d'Amérique dût être onéreuse aux générations à venir, n'en recueilleraient-elles pas le bénéfice ? Et n'était-ce rien que l'idée révolutionnaire, venue des plages lointaines comme une promesse d'affranchissement portée par la brise des mers ?

L'amour de la popularité était la passion de Necker, sa superstition, presque : il poursuivit ses plans.

Il y avait quelques années déjà que le marquis de Mirabeau avait dit : « Une nation qui n'est pas représentée est semblable à un homme privé de la parole :

<sup>1</sup> *Mémoires historiques et politiques*, t. IV, p. 721.

il ne lui reste que ses bras pour faire connaître ce qu'il demande<sup>1.</sup> »

Fénelon appelait de ses vœux les assemblées provinciales, Turgot les proposa, Necker les établit.

Il mit sous les yeux du roi un mémoire confidentiel où il critiquait amèrement l'administration des intendants de province. Il les peignit pleins d'arrogance envers les faibles, timides devant les forts, absents à volonté, instruits par hasard, tranchant du souverain avec une morgue dont leur ignorance était la mesure. Si leur capacité était douteuse, en revanche leur ambition ne l'était pas. A moins d'une injustice éclatante, ils gouvernaient sans contradicteur, et le monarque était obligé de voir par les yeux de ceux-là même qu'il aurait eu besoin de juger<sup>2.</sup> Ainsi allait périr l'œuvre de Richelieu. Mais, institués dans le dessein de mater la noblesse, les intendants de province se trouvaient alors avoir épuisé leur mission. Richelieu les avait créés au profit de la royauté, contre les nobles : Necker les voulut détruire au profit du tiers état, contre la royauté.

Louis XVI céda ; il consentit à établir à titre d'essai, une assemblée provinciale dans le Berri, réputé, à cette époque, la province la plus misérable de France, et choisi précisément à cause de sa misère<sup>3.</sup> Il parut naturel d'essayer le remède sur la partie la plus malade.

Douze nobles, douze membres du clergé, vingt-quatre propriétaires des villes et des campagnes composèrent les quarante-huit membres de l'assemblée

<sup>1</sup> Voy. le *Mémoire sur l'utilité des états provinciaux*, cité dans le premier volume de cet ouvrage, et imprimé à la suite de *l'Ami des hommes*.

<sup>2</sup> *Mémoire sur les assemblées provinciales*, remis secrètement au roi par Necker. — Il fut publié plus tard traîtreusement par M. de Maurepas, et contribua beaucoup à la chute du ministre des finances en soulevant contre lui les parlements, maltraités dans ce mémoire.

<sup>3</sup> *Essai sur les assemblées provinciales*, par M. le baron de Girardot.

provinciale du Berri. Le roi ne se réserva pas le droit d'élection ; il désigna seulement seize membres qui furent chargés d'élire eux-mêmes les trente-deux autres. Il fut décidé que les suffrages se compteraient *par tête* et non *par ordre*. L'assemblée devait se tenir tous les deux ans pendant un mois ; et, dans l'intervalle, une commission, présidée par l'archevêque, était chargée d'exécuter les décisions prises<sup>1</sup>, touchant la répartition et la levée des impôts.

Certes, de pareilles dispositions étaient bien timidement conçues ; trop de respect pour les choses du passé s'y montrait encore. Mais, nous l'avons dit, Necker ne possédait ni la force ni le courage de son intelligence, et son audace était restée dans ses livres. Il transigeait avec une révolution de surface, lui qui avait attaqué naguère l'ordre social en creusant jusqu'aux racines. Et toutefois, comment le nier ? Après les longues saturnales du pouvoir absolu et quand il fallait briser cette sinistre puissance que le mal puise souvent dans sa durée même, c'était déjà beaucoup que de tendre silencieusement à changer une monarchie despotique en royaute mixte. On pouvait prévoir que les propriétaires, invités à répartir les impositions, en viendraient à les vouloir voter ; que la nation, consultée sur l'impôt, aspirerait à donner son avis sur d'autres matières. Ce mot d'*essai* était fort modeste assurément ; mais enfin il contenait une promesse, il entr'ouvriraît l'avenir.

Et en effet, l'assemblée provinciale du Berri fut comme l'ombre que dessine sur le mur l'arrivée de l'objet attendu. Un concile national, inévitable et prochain, se trouvait de la sorte annoncé : on eut en petit le modèle des ÉTATS GÉNÉRAUX.

<sup>1</sup> Arrêt du 12 juillet.

Or, la tentative ici fut d'autant plus séduisante et féconde, qu'elle ne donna lieu à agiter aucune de ces questions terribles d'où allait sortir la première tempête : doublement du tiers, délibération en commun, vote par tête. Les travaux commencèrent, ils s'accomprirent au milieu d'un calme profond ; et l'assemblée provinciale du Berri, celle de la haute Guienne, tenue peu de temps après à Montauban, sous la présidence de l'évêque de Rodez, ne furent pas sans marquer leur passage par d'utiles efforts.

Dans le Berri, cinq cent dix-sept paroisses étaient commandées chaque année pour la corvée. Elles fournissaient, pendant huit jours, quarante mille manœuvres et douze mille voitures avec vingt-quatre mille chevaux ou paires de bœufs, ce qui élevait le nombre des journées de manœuvres à trois cent vingt mille et le chiffre des voitures à quatre-vingt seize mille. Ces journées, estimées pour les hommes à quinze sols et pour les voitures à quatre livres, imposaient aux corvéables une charge de six cent vingt-quatre mille livres. L'assemblée reconnut qu'on ne construisait pas, annuellement, plus de six lieues de chemin neuf, et jugeant qu'il pouvait y être pourvu au moyen de deux cent quarante mille livres, elle supprima la corvée en nature et la remplaça par une contribution en argent qui atteignit à peu près toutes les classes, le peuple directement néanmoins, et le clergé, les nobles, dans la personne de leurs fermiers<sup>1</sup>.

Ainsi, le peuple était averti des avantages du régime représentatif; et chaque amélioration votée dans les assemblées provinciales poussait la nation sur la pente des états généraux.

Pendant ce temps, Necker soutenait le fardeau de

<sup>1</sup> Necker, *Administration des finances de France*, t. II, p. 229 et suiv.

la guerre sans en être accablé, tant la confiance des prêteurs lui fournissait de ressources. Achever des réformes commencées, en méditer de nouvelles<sup>1</sup>, c'était sa vie. Tantôt, en renouvelant le bail de la ferme générale, il obtenait une économie de quatorze millions; tantôt il procurait à l'État quelque bénéfice sur la taille ou sur les taxations des trésoriers par la réunion des caisses inutiles au trésor royal; tantôt enfin il faisait vendre aux hôpitaux leurs immeubles, et leur offrait des placements au denier vingt. Sans trop s'inquiéter des colères qu'il soulevait, et le bon vouloir de Louis XVI lui venant quelquefois en aide, il porta la lampe jusque dans les plus obscures dépenses de la maison du roi et de la *chambre aux deniers*. Il régnait là un désordre dégradant, immense. Nombre d'officiers étaient à la fois fournisseurs, apprêteurs et convives; si bien, qu'ils se faisaient payer par le roi les denrées qu'ils devaient eux-mêmes consommer. Derrière un simple panetier on rencontrait tel grand seigneur qui lui avait vendu sa charge et qui défendait à outrance ce qu'il osait appeler un patrimoine. Tout abus avait son propriétaire. Necker réduisit de moitié les dépenses, supprima la charge de grand maître de la maison du roi, les offices des contrôleurs généraux, les trésoriers de la bouche, de l'argenterie, des menus plaisirs, des écuries et de la maison de la reine.

Mais ces courtisans, si largement nantis, on les retrouvait encore sur le ténébreux registre des croupes, des dons faciles, des grâces. « Que font au roi mille écus? disaient-ils. — C'est la taille d'un village, » répondait Necker.

Et quel trésor de scandales que le chapitre des pen-

<sup>1</sup> *Compte rendu de Necker*, p. 6.

sions ! La seule famille de Noailles touchait un million sept cent cinquante mille livres. Il y avait tel personnage de la maison de Polignac qui avait quatre-vingt mille livres, uniquement parce que la reine aimait la comtesse Jules. Un ancien président recevait trois pensions montant à vingt-deux mille sept cent vingt livres, et toutes trois motivées sur ses fonctions de président, ainsi qu'on le découvrit plus tard<sup>1</sup>. Une pension de vingt-cinq mille livres avait été accordée à une dame dont il s'agissait de faciliter le mariage. Un coiffeur était pensionné comme ayant coiffé une fille du comte d'Artois, morte à l'âge de trois ans, avant d'avoir eu des cheveux.

Ce fut, on en doit convenir, d'une main tremblante que Necker remua tant de monstrueux abus, dont plusieurs, il est vrai, n'étaient pas encore à jour. Il aurait voulu reprendre les domaines engagés ; mais, effrayé de la puissance des familles qu'il aurait à braver, il hésita, il recula. Et cependant, millions sur millions disparaissaient dans le gouffre de la guerre ; des ressources prochaines étaient indispensables ; les assemblées provinciales, réduites à deux, n'offraient qu'un appui insuffisant : Necker résolut de saisir fortement l'opinion publique. Nous arrivons au *Compte rendu*.

Rendre ses comptes, non plus seulement au roi, mais au peuple français ; non plus pour se laver d'un soupçon, comme autrefois les contrôleurs généraux Desmarests et Lepelletier, mais pour constituer solennellement un tribunal populaire devant lequel on vînt dire : « Ministre du roi, je ne suis que le serviteur de la nation... », c'était à coup sûr une grande et importante nouveauté. La monarchie disparaissait de la sorte, un moment du moins : il ne restait sur la scène qu'un ministre devant le peuple.

<sup>1</sup> *Livre rouge.*

La résolution prise, deux problèmes se présentaient : connaître la situation et la dire.

La connaître au juste était difficile, la dire franchement était dangereux. Ayant eu à soutenir, sans impôts, une guerre dispendieuse, Necker avait bien pu, à force d'économie et d'habileté, s'égaler aux circonstances, mais non les dépasser et les vaincre. Il était invraisemblable qu'il eût comblé, durant la guerre, un déficit constaté durant la paix. Éblouir l'opinion, voilà ce qu'il voulut; mais il ne pouvait produire des chiffres triomphants, sans côtoyer, pour ainsi dire, un mensonge. Ressource coupable, et dont la gravité de la situation ne justifiait pas l'emploi ! Quand on ose recourir à la dangereuse maxime : « le but justifie les moyens, » il faut du moins que ce soit dans une de ces parties redoutables où l'homme d'État prouve par la grandeur de ses périls le désintéressement de ses passions, et où il apporte sa tête comme enjeu.

Armé d'un paradoxe, Necker prétendit qu'il y avait deux manières de rendre compte des finances :

« L'une, préférable, disait-il, au premier coup d'œil, consistait à exposer l'universalité des recettes, et l'universalité des dépenses ;

« L'autre, plus simple, plus évidente, consistait à ne composer le chapitre des revenus que des versements faits au trésor royal par les différentes caisses, déduction faite des charges que ces caisses étaient tenues d'acquitter, et à ne porter à la colonne des dépenses que les payements faits par ce même trésor royal. »

Cette proposition contenait une erreur assez subtile. Il n'était pas vrai que les deux comptes pussent tenir lieu l'un de l'autre. Le premier était un compte de *revenus*; le second un compte de *caisse*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Un particulier a, par exemple, un revenu de six mille francs, et cinq mille francs de dépenses. Son excédant de *revenu* est donc de

Rompu dès sa jeunesse au maniement de la comptabilité, Necker n'ignorait pas cette distinction. Il savait que la balance d'un compte est susceptible de varier au gré de celui qui dispose de la caisse ; qu'il peut grossir l'*excédant de recette* en ajournant certaines dépenses, tandis qu'il ne peut grossir l'*excédant de revenu*.

La situation devant ressortir de la comparaison des recettes et des dépenses effectuées par le trésor royal, l'habile financier se réservait le moyen d'arrêter cette situation au point où il le voulait. L'excédant de revenu était-il trop faible, il n'avait qu'à transporter à une caisse extérieure le payement d'une délégation jusqu'alors réservée au trésor royal. L'excédant de revenu paraissait-il trop fort, il annulait une délégation sur les caisses, la reportait au trésor, et la balance était changée.

Le *Compte rendu* fut assis sur cette base. Il présentait en revenus. . . . . 264 154 000 liv.

En dépenses. . . . . 253 954 000

Et, par conséquent, un excédant de. . . . . 10 200 000 liv.

Résultat surprenant dont les amis et les adversaires du ministre demeurèrent également étourdis. Quoi ! M. Necker, en entrant au ministère, avait trouvé, de son propre aveu, un déficit de trente-neuf millions ; il avait eu à préparer la guerre, à y suffire pendant trois ans ; il n'avait créé aucun impôt ; ses économies et ses réformes n'étaient pas à comparer aux énormes

mille francs. Supposons qu'une année il charge ses fermiers de payer pour lui quatre mille francs à ses fournisseurs et de lui remettre le reste. Il se trouvera posséder un excédant de *recette* de deux mille francs, c'est-à-dire double de son excédant de *revenu*. Ce n'est donc pas sur l'état de sa caisse qu'on peut juger de l'état de sa fortune, à moins qu'il n'ait payé toutes ses dépenses.

charges qu'il avait fallu subir..., et néanmoins, ce déficit de trente-neuf millions se convertissait par magie en un excédant de dix millions ! C'était à confondre tous les esprits.

Du reste, le langage du *Compte rendu* était monté sur un ton imposant. Necker y blâmait la monarchie d'avoir jusqu'alors fait un mystère de l'état des finances. Il dénonçait le mensonge des anciens édits, se raillant de ces préambules, *trop souvent les mêmes pour être toujours vrais*. Après avoir tracé gravement le tableau de ses réformes, il en parlait, tantôt avec complaisance, tantôt avec une modestie qui semblait n'être que la politesse de son orgueil. L'ordre qu'il avait introduit dans les affaires du trésor et qui régnait dans ses ouvrages, il le mit dans son exposé, sorte de traité élémentaire et lumineux, évidemment destiné à commencer l'éducation publique en matière d'administration. Profits de la finance, pensions, domaines, forêts, dépenses de la maison du roi, impôts, corvées, commerce des grains, poids et mesures, monnaies, monts-de-piété, prisons, hôpitaux, il passa tout en revue ; et, après avoir montré du doigt les abus sans nombre qu'il avait réformés, il appela l'attention publique sur les asiles d'où elle se détourne trop souvent, sur la situation des enfants-trouvés, des indigents, de la population hâve des hospices, de tous les malheureux. La morale se mêlant ainsi à ses calculs, ses chiffres devenaient éloquent et pathétiques. Il ne lui fut pas difficile d'éveiller la compassion des Français, quand il laissa entrevoir l'affreux spectacle des hôpitaux où plusieurs moribonds étaient entassés dans le même lit<sup>1</sup>, et le spectacle non moins affreux de ces prisons où des criminels tourmentés à plaisir par des

<sup>1</sup> Voy. l'édit du 11 mai 1781, et le *Compte rendu*.

moralistes farouches, n'avaient plus rien d'humain que leur infortune. La dernière pensée du *Compte rendu* fut une pensée personnelle, mais aussi honorable que hautaine. « Je n'ai sacrifié, disait Necker en finissant, ni au crédit ni à la puissance. J'ai dédaigné les jouissances de la vanité. J'ai renoncé à la plus douce des satisfactions privées, celle de servir mes amis, ou d'obtenir la reconnaissance de ceux qui m'entourent. Si quelqu'un doit à ma simple faveur une pension, une place, un emploi, qu'on le nomme. »

Le *Compte rendu* n'était pas un livre seulement, c'était un acte. Il produisit une sensation profonde. Six mille exemplaires furent vendus le jour même de l'apparition<sup>1</sup>, et le travail de deux imprimeries ne put suffire aux demandes qui arrivaient de la province et des pays étrangers. A Londres, les partisans de la paix déposèrent le *Compte rendu* sur le bureau du parlement, et s'écrièrent qu'on ne pouvait continuer la guerre avec un royaume aussi prospère, aussi bien administré que la France.

Les amis de Necker s'enflammèrent, et ses ennemis furent déconcertés par l'enthousiasme universel. On épuisa en prose et en vers les formules de l'éloge. La nation, fière de son importance enfin reconnue, dévorait des pages déjà traduites dans toutes les langues de l'Europe. Elle ressemblait à un vigoureux et intelligent jeune homme qui, nouvellement émancipé, reçoit les comptes de son tuteur. Le génie de l'Angleterre, empreint dans le *Compte rendu*, était salué par le tiers état, tout plein de la lecture de Montesquieu. La gravure, cette imprimerie des pauvres et des illétrés, multiplia en l'honneur de Necker les estampes où l'on faisait parler haut l'allégorie. On vit le peuple

<sup>1</sup> Correspondance de Grimm, t. X, p. 402; février 1781.

se former en groupes, le long des quais de la Seine, autour de ces ouvrages faits pour agir sur l'opinion, qui les avait inspirés<sup>1</sup>.

A Versailles, le parti de Necker était le plus fort parce qu'il était le plus agissant. Jamais une affaire de mode ou de parure, jamais une question d'élégance n'avaient eu le privilége de passionner à ce point les grandes dames de la cour, notamment celles du cercle de la reine. Elles lisaien, elles vantaient ce *Compte rendu* tout chargé d'administration et de politique, qui prêchait la doctrine attristante des économies, et qui enseignait la tenue des livres de la France. Mau-repas ne se mit pas en peine de braver autrement qu'en bons mots une approbation si bruyante : c'était sa manière de gouverner. S'apercevant que le *Compte rendu* était enveloppé d'une couverture bleue, il l'appela le *conte bleu*; et le mot fut répété complaisamment par la vieille cour, par les économistes, médiocrement touchés que Necker fût de leur avis sur plusieurs points, et par beaucoup de nobles qui vivaient de la misérable industrie des pensions. Que signifiait ce bruit insolite ? Pour les fanatiques d'abus, l'opinion publique n'avait pas même le droit d'exister. Mais Necker, qui se sentait soutenu, se montra ferme d'abord, puis intolérant et irritable. Il parla d'envoyer à la Bastille les écrivains qui oseraient décrier un livre dont l'Angleterre s'était émue et d'où la paix allait sortir. « Attaquer le *Compte rendu*, s'écriait-il indigné, c'est commettre un crime d'État, c'est brûler la flotte de Brest<sup>2</sup>. »

Souvent, la chute se trouve enveloppée dans le

<sup>1</sup> Il ne parut pas moins de soixante-six gravures sur le premier ministère de Necker, parmi lesquelles dix-huit se rapportant au *Compte rendu*.

<sup>2</sup> Monthyon, *Particularités sur les ministres des finances*.

triomphe. Maurepas prit ombrage d'un descendant qui lui paraissait une usurpation de sa propre influence. Déjà deux ministres, Sartines et Montbarrey, avaient été remplacés sans lui, malgré lui; il se rappelait avec amertume qu'un jour, pendant qu'un accès de goutte le retenait à Paris, son collègue, admis seul auprès du roi, avait emporté la nomination de M. de Castries au ministère de la guerre; il se vengea. Necker avait remis confidentiellement au roi un mémoire sur les assemblées provinciales, dans lequel les parlements n'étaient point ménagés: Maurepas, avec une indiscrétion calculée, mit au jour le libelle et en fit attaquer l'auteur. Blessé alors jusqu'au fond de l'âme, le directeur des finances voulut que le succès d'une démarche d'éclat témoignât hautement de son crédit. Non content de voir se ranger autour de lui la princesse de Poix, les Noailles, la duchesse de Polignac, les amis de Marie-Antoinette, il prétendit à engager le roi dans sa querelle, il demanda le titre de ministre d'État et l'entrée au conseil, d'où sa qualité de protestant l'avait tenu éloigné. Il offrait sa démission, en cas de refus. Maurepas fut d'avis qu'on lui accordât l'entrée au conseil, *s'il abjurait solennellement les erreurs de Calvin*<sup>1</sup>. Il le savait incapable d'une telle bassesse. Le roi reçut donc, le 19 mai, la démission du directeur des finances. Elle était écrite sur un petit carré de papier sans titre ni vedette, et la forme en parut si insolente à Louis XVI qu'il jura de ne plus employer Necker<sup>2</sup>.

La nouvelle d'une disgrâce si peu attendue fut accueillie avec une sombre colère. La nation se crut offensée. La foule se répandit dans les promenades,

<sup>1</sup> *Sur l'administration de M. Necker*, par lui-même.

<sup>2</sup> *Réponse du roi au mémoire de M. de Castries en faveur de M. Necker*.

dans les cafés, dans les rues; mais partout régnait un silence extraordinaire<sup>1</sup>. Bourboulon, auteur des *Observations sur le Compte rendu*, ayant été aperçu au Palais-Royal, le peuple le poursuivit de ses menaces. Necker était allé s'établir à sa maison de campagne de Saint-Ouen, près Paris: une longue file de carrosses l'y suivit. C'était à qui s'empresserait de le complimenter. L'archevêque de Paris avait donné l'exemple; et l'on remarqua parmi les visiteurs le duc d'Orléans, le duc de Chartres, les Richelieu, les Luxembourg, le duc de Choiseul, le prince de Condé. Qu'on était loin du temps où, par un simple froncement de sourcil, Louis XIV pouvait condamner un ministre à l'isolement d'une disgrâce universelle!

Telle fut la première administration de Necker. Il eut à la fois pour lui et ceux qui, jugeant la Révolution inévitable, la redoutaient, et ceux qui la voulaient puissante, étendue, décisive. Les uns applaudirent dans sa personne l'homme qui semblait le plus capable de prévenir l'emportement des passions populaires, en ménageant quelques issues à la liberté. Les autres l'encouragèrent à ouvrir la carrière, bien résolus, s'il refusait d'avancer, de le laisser en chemin.

Quant à Necker, il ne prévoyait certes pas que, d'un seul bond, la Révolution passerait sur lui!

<sup>1</sup> *Correspondance de Grimm*, t. X, p. 434. Édit. Furne.

## CHAPITRE III.

### LES RÉVOLUTIONNAIRES MYSTIQUES.

Les révolutionnaires mystiques. — Faiseurs d'or du faubourg Saint-Marceau. — Importance historique de la franc-maçonnerie. — Institution des *hauts grades*; leur action révolutionnaire. — Philippe d'Orléans, chef des francs-maçons. — Conspiration des *Iluminés*; plan de Weishaupt; réception au grade de *prétre illuminé*; sourde propagande. — Rôle assigné à Cagliostro; Cagliostro à Paris; scènes de la rue Saint-Claude. — Le *TERNAIRE* de Saint-Martin; naissance et progrès de la secte des *Marlinistes*. — Mesmer; son système, contre-épreuve de la doctrine de Saint-Martin; le mesmérisme triomphant; la princesse de Lamballe et Marie-Antoinette au *baquet* de d'Elson. — Entraînement des esprits vers le mysticisme. — Lavater dénoncé par Mirabeau. — Mouvement de réaction contre la philosophie de Voltaire et des encyclopédistes. — La seconde Révolution préparée dans les sociétés secrètes. — Le dîner de Cazotte.

Cependant, émue d'invincibles désirs, agitée de mille espérances confuses, la France avait pris depuis quelque temps un aspect étrange. Au-dessous de ces régions exposées où la reine se livrait à ses plaisirs, le comte de Provence à ses complots et Necker à ses calculs, une foule d'esprits ardents tentaient les routes du hasard. Juger les prêtres et abaisser les rois ne suffisait plus: on voulait refaire les peuples; on voulait retremper la morale à des sources nouvelles; on dédiait l'avenir au Dieu inconnu. Dans leur enthousiasme à la fois naïf et sombre, quelques-uns se demandèrent s'il ne serait pas enfin donné à l'homme de soulever le voile étendu sur l'origine et la fin des mondes, et pourquoi un être doué de la triple puissance d'aimer, de méditer et de vouloir, n'arriverait pas à s'emparer

des forces cachées de la nature, à surprendre le secret de la vie, à vaincre la mort. Non, jamais la pensée humaine ne se perdit en de telles profondeurs, jamais elle ne se créa d'aussi fantastiques royaumes. Lorsqu'en 1740, dans cette France qu'allait illuminer le bon sens de Voltaire, le comte de Saint-Germain était venu dire : « Je suis âgé de plusieurs siècles; j'ai vécu dans l'intimité de François I<sup>er</sup>; j'ai connu Jésus-Christ,» on s'était contenté de sourire. Fils naturel du roi de Portugal suivant les uns, né d'un juif et d'une princesse polonaise suivant les autres, le comte de Saint-Germain n'avait guère dû ses premiers succès de curiosité qu'au scepticisme même dont il venait braver l'empire avec une hardiesse si originale. Madame de Pompadour l'avait aimé par caprice, Louis XV par ennui, le duc de Choiseul par affectation d'habileté et en laissant croire qu'on l'employait comme espion diplomatique. Mais le moment vint où le mysticisme obtint mieux qu'un patronage dangereux ou moqueur; et ce moment, chose remarquable! fut celui qui précédéa la plus grande, la plus terrible des réalités : la Révolution.

C'est que les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient abusé de l'analyse; ils avaient trop sacrifié le sentiment à la raison, le bonheur de croire à l'orgueil de connaître. Quand elle veille dans le silence des autres facultés, l'intelligence se fatigue bien vite et s'épouante; elle en vient à douter de tout, à douter d'elle-même, et il faut qu'elle puisse s'oublier au sein d'une ivresse heureuse. Cette ivresse de l'intelligence, c'est l'imagination. La foi repose de la pensée, et le repos ne différerait pas assez de la mort si l'on ne s'endormait dans un lit plein de songes.

Un mouvement de réaction était donc inévitable, après Voltaire. Déconcerté un instant, mais indompté,

le besoin de croire reparut sous des formes bizarres. Les anciennes croyances une fois mortes, elles firent place, au fond des âmes inquiètes et passionnées, à d'extatiques élans, à des aspirations qui défièrent l'impossible et se cherchèrent un but dans le plus lointain pays des rêves. Et, comme tout profite à ces grands événements qui marquent le passage de Dieu à travers l'histoire, les mystiques ne travaillèrent pas avec moins d'ardeur que les incrédules à l'œuvre de la Révolution.

Alors, en effet, commencèrent à courir parmi le peuple des rumeurs qui l'agitèrent en sens divers. On parlait de personnages liés entre eux par des serments redoutables et tout entiers à de ténébreux desseins. On les disait possesseurs de secrets qui valaient des trésors, et on leur attribuait un pouvoir magique. Bientôt le bruit se répandit et s'accréda que des chimistes inconnus s'étaient établis au faubourg Saint-Marceau. Dans des laboratoires que des soins vigilants dérobaient à la persécution, des hommes au regard pénétrant, au langage inintelligible, aux vêtements souillés, s'occupaient activement soit à faire de l'or, soit à fixer le mercure, soit à doubler la grosseur des diamants ou à composer des élixirs. Ces singuliers travailleurs restaient volontiers confinés dans leur faubourg; ils habitaient des réduits obscurs, et ne semblaient en aucune sorte associés à la jouissance des richesses dont on aurait pu les supposer créateurs<sup>1</sup>. Mais ils avaient des chefs qui se faisaient rechercher dans le monde et y déployaient avec grâce, avec générosité, une opulence éblouissante. Tel d'entre eux auquel on ne savait ni domaines, ni contrats, ni rentes, ni famille,

<sup>1</sup> *Mémoires pour servir à l'histoire du comte de Cagliostro*, note 3.  
Hambourg, MDCCCLXXXVI.

menait une existence de souverain et dépensait plus en biensfaits que les princes ne faisaient en spectacles et en fêtes<sup>1</sup>.

De là nombre de suppositions contradictoires. « Ce sont des êtres surnaturels, pensait le vulgaire : il faut les respecter et les craindre, car leur science vient des anges ou des démons; la nature leur obéit, et il n'est rien d'égal à leur puissance. » Pour d'autres, ce n'étaient que des imposteurs dont l'imbécillité publique faisait seule le génie, la vertu et la fortune. D'autres enfin les regardaient comme des sectaires qui avaient juré la ruine de toutes les tyrannies : s'ils affectaient de vivre plongés dans l'étude des sciences occultes, c'était pour déjouer la surveillance et tromper l'inquiétude des gouvernements; s'ils marchaient environnés de mystères, c'était pour mieux dominer, par l'attrait du merveilleux, la foule crédule; leurs chefs étaient des apôtres de révolution, et l'or qui servait à préparer des voies à la propagande, cet or qu'on prétendait fondu dans de magiques creusets, venait d'une caisse centrale alimentée par des souscriptions secrètes et systématiques, par des souscriptions de conspirateurs.

Sur ces entrefaites, Paris vit arriver un homme qu'entourait déjà une célébrité bizarre. Cet homme avait tous les avantages réunis : beaucoup de dignité dans le maintien, une figure expressive avec un mélange de douceur, un regard profond, une bouche où le dédain se trouvait tempéré par quelque chose d'affectionné et de tendre. En lui, rien qui ne fût étrange. Quel lieu du monde était celui de sa naissance? quelle famille la sienne? où et comment avait-il acquis le sa-

<sup>1</sup> Mémoires pour servir à l'histoire du comte de Cagliostro, note 3.  
Hambourg, MDCCCLXXXVI.

voir dont il paraissait doué, et ses richesses, qu'il dépensait magnifiquement? Il se faisait appeler le comte de Cagliostro : était-ce son vrai nom? Son âge même était incertain, plusieurs se plaisant à lui prêter, sous les dehors de la jeunesse, l'expérience d'une longue vie. On racontait de lui qu'il avait enfin trouvé la pierre philosophale; qu'il savait l'avenir; qu'il était en commerce avec les esprits célestes. A Bâle, présenté à Lavater, il lui avait laissé une impression indéfinissable de défiance et d'admiration : « C'est un homme surprenant, écrivait, en parlant de Cagliostro, *le ministre du saint Évangile à Zurich*, le pieux et bon Lavater. Pourtant, je ne crois pas à cet homme. Oh! s'il était humble comme un enfant! si seulement il penchait pour la simplicité de l'Évangile, pour la dignité de Notre-Seigneur, qui serait plus grand que lui?¹ »

Nous dirons bientôt quels motifs amenaient Cagliostro à Paris, et quel rôle lui avait été assigné. Mais, auparavant, il importe d'introduire le lecteur dans la mine que creusaient alors sous les trônes, sous les autels, des révolutionnaires bien autrement profonds et agissants que les encyclopédistes.

Une association composée d'hommes de tout pays, de toute religion, de tout rang, liés entre eux par des conventions symboliques, engagés sous la foi du serment à garder d'une manière inviolable le secret de leur existence intérieure, soumis à des épreuves lugubres, s'occupant de fantastiques cérémonies, mais pratiquant d'ailleurs la bienfaisance et se tenant pour égaux, bien que répartis en trois classes : *apprentis*, *compagnons*, et *maîtres*, c'est en cela que consiste la

<sup>¹</sup> *Lettre du comte de Mirabeau à M.... sur Cagliostro et Lavater*, p. 48. Berlin, 1786.

franc-maçonnerie, mystique institution que les uns rattachent aux anciennes initiations d'Égypte, et que les autres font descendre d'une confrérie d'architectes déjà formée au III<sup>e</sup> siècle.

Or, à la veille de la Révolution française, la franc-maçonnerie se trouvait avoir pris un développement immense. Répandue dans l'Europe entière, elle secondait le génie méditatif de l'Allemagne, agitait sourdement la France, et présentait partout l'image d'une société fondée sur des principes contraires à ceux de la société civile.

Dans les loges maçonniques, en effet, les prétentions de l'orgueil héréditaire étaient proscrites, et les priviléges de la naissance écartés. Quand le profane qui voulait être initié entrait dans la chambre appelée *cabinet des réflexions*, il lisait sur les murs, tendus de noir et couverts d'emblèmes funéraires, cette inscription caractéristique : « Si tu tiens aux distinctions humaines, sors; on n'en connaît pas ici<sup>1</sup>. » Par le discours de l'orateur, le récipiendaire apprenait que le but de la franc-maçonnerie était d'effacer les distinctions de couleur, de rang, de patrie; d'anéantir le fanatisme; d'extirper les haines nationales<sup>2</sup>; et c'était là ce qu'on exprimait sous l'allégorie d'un temple immatériel, élevé au grand architecte de l'univers, par les sages des divers climats, temple auguste dont les colonnes, symboles de force et de sagesse, étaient couronnées des *grenades de l'amitié*<sup>3</sup>. Croire en Dieu était l'unique devoir religieux exigé du récipiendaire. Aussi y avait-il au-dessus du trône du président de

<sup>1</sup> Clavel, *Hist. pittoresque de la franc-maçonnerie*. I<sup>e</sup> partie. Introduction, p. 3. Pagnerre, 1844.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 23.

<sup>3</sup> Ragon, *Cours interprétatif des initiations anciennes et modernes*. Introduction, p. 18. Édit. sacrée, 5842.

chaque loge ou *vénérable*, un delta rayonnant au centre duquel était écrit en caractères hébreïques le nom de *Jéhovah*<sup>1</sup>.

Ainsi, par le seul fait des bases constitutives de son existence, la franc-maçonnerie tendait à décrier les institutions et les idées du monde extérieur qui l'enveloppait. Il est vrai que les instructions maçonniques portaient soumission aux lois, observation des formes et des usages admis par la société du dehors, respect aux souverains. Il est vrai encore que, réunis à table, les maçons buvaient au roi dans les États monarchiques, et au magistrat suprême dans les républiques. Mais de semblables réserves commandées à la prudence d'une association que menaçaient tant de gouvernements ombrageux, ne suffisaient pas pour annuler les influences naturellement révolutionnaires, quoique en général pacifiques, de la franc-maçonnerie. Ceux qui en faisaient partie continuaient bien à être, dans la société *profane*, riches ou pauvres, nobles ou plébériens; mais, au sein des loges, temples ouverts à la pratique d'une vie supérieure, riches, pauvres, nobles, plébériens devaient se reconnaître égaux et s'appelaient frères. C'était une dénonciation indirecte, réelle pourtant et continue, des iniquités, des misères de l'ordre social; c'était une propagande en action, une prédication vivante.

D'un autre côté, l'ombre, le mystère, un serment terrible à prononcer, un secret à apprendre pour prix de mainte sinistre épreuve courageusement subie, un secret à garder sous peine d'être voué à l'exécration et à la mort, des signes particuliers auxquels les frères se reconnaissaient aux deux bouts de la terre, des cérémonies qui se rapportaient à une histoire de meurtre

<sup>1</sup> Clavel, *Hist. pittoresque de la franc-maçonnerie*, p. 4.

et semblaient couvrir des idées de vengeance, quoi de plus propre à former des conspirateurs ? Et comment une pareille institution, aux approches de la crise voulue par la société en travail, n'aurait-elle pas fourni des armes à l'audace calculée des sectaires, au génie de la liberté prudente ?

On sait sur quel récit allégorique repose, comme sur une base sacrée, toute la franc-maçonnerie<sup>1</sup> :

Adoniram avait été chargé par Salomon de diriger les travaux de construction du temple de Jérusalem. Ses ouvriers étaient au nombre de trois mille. Pour ne les pas confondre, dans la distribution des salaires, Adoniram les divisa en trois classes, apprentis, compagnons et maîtres. On se distingua et l'on se reconnut au moyen de mots, de signes, d'attouchements, qui devaient rester secrets. Or, trois compagnons, voulant avoir la parole de maître, résolurent d'en arracher la révélation à Adoniram ou de l'assassiner. Ils se cachent dans le temple et se postent aux différentes portes. Adoniram s'étant présenté à celle du midi, le premier compagnon lui demande la *parole de maître* et, sur son refus, le frappe violemment à la tête d'une règle dont il était armé. Adoniram s'enfuit à la porte de l'occident, où le second compagnon le frappe au cœur d'un coup d'équerre. Recueillant ses forces, il essaye de se sauver par la porte de l'orient; mais le troisième compagnon l'arrête et, ne pouvant obtenir de lui la parole, l'étend mort d'un coup de maillet. La nuit venue, les assassins prirent le corps et l'alèrent enterrer sur le mont Liban, où il fut retrouvé par neuf maîtres que Salomon avait envoyés à la dé-

<sup>1</sup> Voy. les *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, par l'abbé Barruel, t. II, chap. x, p. 203; — Clavel, *Hist. pittoresque de la franc-maçonnerie*, p. 50 et suiv.; — le *Testament de Cagliostro*, p. 25 et 26. Paris, 1791.

couverte. La tombe, sur laquelle s'élevait un acacia, ayant été fouillée, et ceux qui touchèrent le cadavre s'étant écriés *Mac benac*, « la chair quitte les os, » il fut convenu que ce mot serait désormais substitué, parmi les maîtres, à la parole perdue.

Telle est l'étrange histoire que rappelle et figure, dans la franc-maçonnerie, la réception au grade de maître, cérémonie qui a lieu autour d'un sarcophage, à la lueur d'une lanterne sourde formée d'une tête de mort, dans une salle où, sur des tentures noires, sont brodés en blanc des squelettes.

Alors que, sous la main de pouvoirs violents, la société frémissait d'impatience, mais se voyait réduite à voiler ses colères, combien de ressources des pratiques de ce genre ne ménageaient-elles pas aux artisans de complots! Car enfin, quel était ce martyr dont il s'agissait de poursuivre la vengeance? Quelle était cette parole sainte qu'il fallait reconquérir?

Lorsque, chassés de leur pays par la révolution de 1688, les Jacobites étaient venus chercher asile en France<sup>1</sup>, où ils apportèrent les règles de la franc-maçonnerie, ils n'avaient pas manqué d'en interpréter les symboles au gré de leurs passions et de leurs espérances. Dans plusieurs des loges dont lord Dervent-Water nous avait fourni le modèle, dans le *Chapitre d'Écosse jacobite* que Charles-Édouard Stuart fonda lui-même à Arras sous la présidence du père de Robespierre<sup>2</sup>, Adoniram, c'était Charles I<sup>er</sup>; Cromwell et les siens représentaient les assassins de l'architecte-martyr; la parole perdue, c'était *royauté*.

Mais les données essentielles de la franc-maçonnerie

<sup>1</sup> Robison, *Preuves de conspirations contre toutes les religions et tous les gouvernements*, t. I, p. 34. Londres, 1799.

<sup>2</sup> Ragon, *Cours interprétatif*, p. 71.

étaient trop démocratiques pour se prêter longtemps à des menées de prétendant. Le cadre de l'institution s'élargissant, la démocratie courut y prendre place; et, à côté de beaucoup de frères dont la vie maçonnique ne servait qu'à charmer l'orgueil, à occuper les loisirs ou à mettre en action la bienfaisance, il y eut ceux qui se nourrissaient de pensées actives, ceux que l'esprit des révolutions agitait.

Les choses symboliques se plient aux interprétations les plus diverses : quelques-uns ne tardèrent pas à affirmer que la franc-maçonnerie continuait l'ordre, si tragiquement célèbre, des templiers; et, dans ce système, Adoniram, ce fut Jacques Molay; les meurtriers, ce furent Philippe le Bel, personnification de la tyrannie politique, Clément V, personnification de la tyrannie religieuse, et les juges qu'ils avaient transformés en bourreaux; la parole perdue, ce fut *liberté*.

Bientôt se produisirent des innovations d'un caractère redoutable. Comme les trois grades de la maçonnerie ordinaire comprenaient un grand nombre d'hommes opposés par état et par principes à tout projet de subversion sociale, les novateurs multiplièrent les degrés de l'échelle mystique à gravir; ils créèrent des arrière-loges réservées aux âmes ardentes; ils instituèrent les hauts grades d'*élu*, de *chevalier du soleil*, de *la stricte observance*, de *kadosch* ou homme régénéré, sanctuaires ténébreux dont les portes ne s'ouvriraient à l'adepte qu'après une longue série d'épreuves, calculées de manière à constater les progrès de son éducation révolutionnaire, à éprouver la constance de sa foi, à essayer la trempe de son cœur. Là, au milieu d'une foule de pratiques tantôt puériles, tantôt sinistres, rien qui ne se rapportât à des idées d'affranchissement et d'égalité.

Dans le grade de *chevalier du soleil*, par exemple,

lorsqu'une réception avait lieu, le *très-vénérable* commençait par demander au *premier surveillant* : « Quelle heure est-il ? » et celui-ci devait répondre : « L'heure de l'obscurité parmi les hommes. » Interrogé, à son tour, sur les motifs qui l'amenaient, le récipiendaire répondait : « Je viens chercher la lumière. Car, mes compagnons et moi, nous nous sommes égarés à travers la nuit qui couvre le monde. Des nuages obscurcissent *Hespérus*, l'étoile de l'Europe. Ils sont formés par l'encens que la superstition offre aux despotes<sup>1</sup>. »

Le septième grade de la haute maçonnerie, celui de *chevalier de l'épée et de rose-croix*, donnait lieu à des scènes non moins caractéristiques. Les formes et allégories de ce grade étaient empruntées à ce que l'histoire raconte de la captivité des juifs à Babylone, de la destruction de leur temple et de la permission de le rebâtir accordée par Cyrus à Jérobabel<sup>2</sup>. Vêtu de rouge, ceint du tablier écossais, chargé de chaînes, le récipiendaire, sous le nom de Jérobabel, était conduit jusqu'au trône de Cyrus, dans un appartement tendu de vert et que soixante-dix flambeaux éclairaient, en commémoration des soixante-dix années de la captivité des juifs. « Qui êtes-vous ? demandait Cyrus. — Le premier entre mes égaux, maçon par rang, captif par disgrâce. — Votre nom ? — Jérobabel. — Votre âge ? — Soixante-dix ans. — Quel sujet vous amène ? — Les larmes et la misère de mes frères. — Dites-moi les secrets de la maçonnerie : votre liberté est à ce prix. — Quand Salomon nous donna les premiers principes de la maçonnerie, il nous apprit que l'égalité devait être notre suprême loi. Or, elle n'existe pas ici. Votre

<sup>1</sup> Robison, *Preuves de conspirations, etc.*, t. I, p. 47.

<sup>2</sup> *Testament de Cagliostro*, p. 36 et 37. — *Le vrai rose-croix*, traduit de l'anglais. MDCCCLXXIV.

rang, vos titres, votre fastueuse supériorité, votre cour, tout cela est incompatible avec les mystères de notre ordre..... Mais j'ai pris des engagements inviolables. S'il faut les violer pour redevenir libre, j'aime mieux rester captif. » Alors le souverain frappait sept coups, et, après avoir félicité le récipiendaire de sa vertu, de sa discrétion, de sa fermeté, il ordonnait qu'on lui ôtât ses chaînes. On l'armait ensuite d'une épée en lui disant : « Soyez reconnu chef sur vos égaux. » Et il allait annoncer à ses frères que le sommeil du peuple était fini, que le jour de la commune délivrance venait enfin de se lever.

C'est aux écoles souterraines dans lesquelles avaient cours de pareils enseignements, que Condorcet faisait allusion lorsque, annonçant cette histoire des progrès de l'esprit humain qu'interrompit sa mort, il se promettait de dire quels coups l'idolâtrie monarchique et la superstition avaient reçus des sociétés secrètes, filles de l'ordre des templiers.

Il ne faut donc pas s'étonner si les francs-maçons inspirèrent une vague terreur aux gouvernements les plus soupçonneux ; s'ils furent anathématisés à Rome par Clément XII, poursuivis en Espagne par l'inquisition, persécutés à Naples ; si, en France, la Sorbonne les déclara *dignes des peines éternelles*. Et toutefois, grâce au mécanisme habile de l'institution, la franc-maçonnerie trouva dans les princes et les nobles moins d'ennemis que de protecteurs. Il plut à des souverains, au grand Frédéric, de prendre la truelle et de ceindre le tablier. Pourquoi non ? L'existence des hauts grades leur étant soigneusement dérobée, ils savaient seulement, de la franc-maçonnerie, ce qu'on leur en pouvait montrer sans péril ; et ils n'avaient point à s'en inquiéter, retenus qu'ils étaient dans les grades inférieurs où le fond des doctrines

ne perçait que confusément à travers l'allégorie, et où beaucoup ne voyaient qu'une occasion de divertissement, que des banquets joyeux, que des principes laissés et repris au seuil des loges, que des formules sans application à la vie ordinaire, et, en un mot, qu'une comédie de l'égalité. Mais, en ces matières, la comédie touche au drame; et il arriva, par une juste et remarquable dispensation de la Providence, que les plus orgueilleux contempteurs du peuple furent amenés à couvrir de leur nom, à servir aveuglément de leur influence les entreprises latentes dirigées contre eux-mêmes.

Cependant, parmi les princes dont nous parlons, il y en eut un envers qui la discrétion ne fut point nécessaire. C'était le duc de Chartres, le futur ami de Danton, ce Philippe-Égalité si célèbre dans les fastes de la Révolution, à laquelle il devint suspect, et qui le tua. Quoique jeune encore et livré aux étourdissements du plaisir, il sentait déjà s'agiter en lui cet esprit d'opposition qui est quelquefois la vertu des branches cadettes, souvent leur crime, toujours leur mobile et leur tourment. La franc-maçonnerie l'attira. Elle lui donnait un pouvoir à exercer sans effort; elle promettait de le conduire, le long de chemins abrités, jusqu'à la domination du forum; elle lui préparait un trône moins en vue, mais aussi moins vulgaire et moins exposé que celui de Louis XVI; enfin, à côté du royaume connu, où la fortune avait rejeté sa maison sur le second plan, elle lui formait un empire peuplé de sujets volontaires et gardé par des soldats pensifs. Il accepta donc la grande maîtrise aussitôt qu'elle lui fut offerte; et l'année suivante (1772), la franc-maçonnerie de France, depuis longtemps en proie à d'anarchiques rivalités, se resserra sous une direction centrale et régulière qui s'empressa de détruire l'inamovibilité

des vénérables, constitua l'ordre sur des bases entièrement démocratiques, et prit le nom de Grand-Orient<sup>1</sup>. Là fut le point central de la correspondance générale des loges ; là se réunirent et résidèrent les députés des villes que le mouvement occulte embrassait ; de là partirent des instructions dont un chiffre spécial ou un langage énigmatique ne permettaient pas aux regards ennemis de pénétrer le sens.

Dès ce moment, la franc-maçonnerie s'ouvrit, jour par jour, à la plupart des hommes que nous retrouverons au milieu de la mêlée révolutionnaire. Dans la loge des *Neuf Sœurs* vinrent successivement se grouper Garat, Brissot, Bailly, Camille Desmoulins, Condorcet, Chamfort, Danton, dom Gerle, Rabaut-Saint-Étienne, Pétion. Fauchet, Goupil de Préseln et Bonneville dominèrent dans la loge de la *Bouche de Fer*. Sieyès fonda au Palais-Royal le club des *Vingt-deux*. La loge de la *Candeur* devint, quand la révolution gronda, le rendez-vous des partisans de Philippe d'Orléans : Laclos, La Touche, Sillery ; et, parmi eux, se rencontraient Custine, les deux Lameth, Lafayette<sup>2</sup>.

Mais la franc-maçonnerie, on l'a vu, n'avait pas un caractère homogène. Les trois premiers grades admettaient toutes sortes d'opinions ; au delà, la diversité des rites répondait à celle des systèmes ; et, comme on en peut juger par les noms de Sieyès, de Condorcet, de Brissot, la philosophie des encyclopédistes et les tendances de la bourgeoisie avaient une large place dans les loges. C'est ce qui frappa Weishaupt, professeur de droit canonique à l'université d'Ingolstadt, un des plus profonds conspirateurs qui aient jamais

<sup>1</sup> Ragon, *Cours interprétatif*, p. 73 et 74.

<sup>2</sup> Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, t. V, p. 85.

existé. Il se mit donc à méditer des combinaisons nouvelles.

Par le seul attrait du mystère, par la seule puissance de l'association, soumettre à une même volonté et animer d'un même souffle des milliers d'hommes pris dans chaque contrée du monde, mais d'abord en Allemagne et en France ; faire de ces hommes, au moyen d'une éducation lente et graduée, des êtres entièrement nouveaux ; les rendre obéissants jusqu'au délire, jusqu'à la mort, à des chefs invisibles et ignorés ; avec une légion pareille, peser secrètement sur les cours, envelopper les souverains, diriger à leur insu les gouvernements, et mener l'Europe à ce point que toute superstition fût anéantie, toute monarchie abattue, tout privilége de naissance déclaré injuste, le droit même de propriété aboli et l'égalité des premiers chrétiens proclamée, tel fut le plan gigantesque du fondateur de l'**ILLUMINISME**.

C'était s'imposer des nécessités terribles. Ne faudrait-il pas employer des procédés indignes du but ? Ne faudrait-il pas descendre de la prudence aux artifices, de la vigilance à l'espionnage ? Weishaupt le sentit et n'hésita point. Élevé par les jésuites, il s'était promis de les combattre et de les vaincre avec leurs propres armes. Son principe fut que, pour atteindre à de nobles résultats, les bons devaient recourir aux moyens dont les méchants se servent pour acquérir un empire funeste<sup>1</sup>. Il fit à la nature humaine cette injure de croire qu'on ne la pouvait affranchir qu'en la trompant ; et, manquant de respect à la vérité dont il poursuivait le triomphe, il mit la ruse au nombre de ses chances de succès. « Tout engagement

<sup>1</sup> Robison, *Preuves de conspirations contre toutes les religions et tous les gouvernements de l'Europe*, t. I, p. 444.

secret, disait-il, est une source d'enthousiasme. Il est inutile d'en rechercher les causes : le fait existe ; cela suffit<sup>1</sup>. » Et il demanda au mysticisme ses plus intimes ressources.

Les circonstances, du reste, étaient favorables à l'adoption des pratiques occultes. Les esprits, depuis quelque temps, ne s'entretenaient en Allemagne que de choses étranges. Un curé, nommé Gassner, qui exorcisait les possédés du démon et guérissait les malades par de simples formules, comptait dans toute l'Allemagne catholique près d'un million d'adhérents<sup>2</sup>. A Leipsick, on avait vu une foule immense se répandre un jour sur une place publique au milieu de laquelle devait apparaître, à un moment donné, l'ombre du magicien Schœpfer<sup>3</sup>, mort en 1774. On publiait des interprétations de l'Apocalypse. La reine de Prusse et ses femmes prétendaient avoir aperçu la *dame blanche*, qui paraissait, disait le peuple, toutes les fois qu'une personne de la famille royale devait mourir<sup>4</sup>. Le penchant au merveilleux était général et vivement accusé.

Weishaupt avait à peine vingt-huit ans, lorsqu'en 1776, il jeta les bases de l'illuminisme. Ceux qui reçurent ses premières confidences s'appelèrent *aréopagites*. On convint que Weishaupt, connu des seuls aréopagites, serait le chef invisible et tout-puissant de la secte ; que cette secte se diviserait en deux classes : celle des PRÉPARATIONS, comprenant les grades de *novice*, de *minerval*, d'*illuminé mineur*, d'*illuminé*

<sup>1</sup> Exposition du plan de Weishaupt, dans la collection des papiers découverts à Landshut et au château de Sandersdorf, en 1786 et 1787, et publiés par ordre de l'électeur de Bavière.

<sup>2</sup> Lettre du comte de Mirabeau à M.... sur Cagliostro et Lavater, p. 33. Berlin, 1786.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Luchet, *Essai sur la secte des illuminés*, note 14. Paris, 1789.

*majeur*, et celle des *MYSTÈRES*, renfermant les grades de *prêtre*, de *régent*, de *philosophe* et d'*homme-roi*<sup>1</sup>. Ces divisions et subdivisions avaient pour objet : premièrement de mesurer l'importance de l'adepte à ses progrès dans la science de l'égalité, et puis d'exalter son imagination en lui faisant espérer la communication d'un secret précieux dès qu'il aurait atteint le grade supérieur. Il fut décidé que les illuminés des hautes classes s'appliqueraient à approfondir toutes les sciences, s'exerceraient à l'art d'expliquer les chiffres, d'enlever les empreintes des cachets<sup>2</sup>, et ne rechercheraient les emplois que pour y mieux servir les intérêts de l'ordre. On parla d'établir une école de *minerval*<sup>3</sup>, de manière à tirer parti des femmes, si impressionnables d'ordinaire, si portées aux sacrifices violents, si promptes à passionner autrui et à se passionner elles-mêmes ; mais on craignit leur impatience, leur indiscretion<sup>4</sup>, et cette partie du projet fut ajournée. Comme on ne pouvait prendre trop de précautions, le fondateur de l'illuminisme et ses complices adoptèrent des noms supposés : Weishaupt eut le nom de *Spartacus*, le baron de Knigge celui de *Philon*, Zwach celui de *Caton*, le marquis de *Constanza* celui de *Diomède*, le libraire Nicholaï celui de *Lucien*. Quiconque ne méprisait pas le vain bruit de la renommée, n'avait pas le fanatisme de Brutus ou l'audace de Catilina, fut déclaré incapable de remplir les principales fonctions de l'ordre<sup>5</sup>. Et, quant au

<sup>1</sup> Écrits originaux dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, t. III, p. 23.

<sup>2</sup> Mounier, *de l'Influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la Révolution de France*, p. 181.

<sup>3</sup> *Lettre de Minos à Sébastien*. 1782.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Lettre de Spartacus à Caton*, 6 février 1778.

soin de recruter des disciples-conspirateurs, on le confia aux *frères insinuants*, choisis parmi les plus habiles, et dont les instructions portaient qu'ils s'astreindraient à des habitudes graves ; qu'ils mèneraient une vie régulière et propre à bien asseoir leur ascendant<sup>1</sup> ; qu'ils ne s'adresseraient ni aux hommes d'une réputation compromise, ni à ceux de mœurs suspectes<sup>2</sup> ; qu'ils s'attacheraient particulièrement à gagner les fonctionnaires publics, les serviteurs des princes, les libraires, les maîtres de poste et les maîtres d'école. Weishaupt voulait aussi qu'on s'étudiât à attirer les personnes d'un extérieur agréable. « Ces gens-là, disait-il, quand on sait les former, sont plus propres aux négociations... Ils ne sont pas de ceux qu'on peut charger de soulever le peuple, mais il faut choisir son monde..... Les yeux, examinez bien les yeux ; et ne négligez pas même dans vos observations le maintien, la démarche, la voix<sup>3</sup>. »

Ce n'était qu'après avoir été attentivement observé, qu'un *novice* devenait *minerval*, et il était mis aussitôt sous la conduite d'un *illuminé dirigeant*, véritable instituteur qui, sans s'expliquer, soit sur les tendances de l'association, soit sur le but définitif, s'attachait à dépouiller peu à peu l'adepte de tout préjugé, lui indiquait des lectures à faire, lui en expliquait le sens avec une réserve prudente, paraissant quelquefois partager des opinions qu'il eût été dangereux de combattre trop tôt, et ne négligeant rien pour ménager les transitions. Les rapports de l'*illuminé dirigeant* étaient-ils favorables à l'élève, le *minerval* passait au grade d'*illuminé mineur*. Alors seulement il apprenait

<sup>1</sup> *Instructions de Weishaupt*, dans les *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, t. III, p. 26.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 27.

<sup>3</sup> *Lettre à Marius et à Caton.*

que le but de l'ordre était de « faire du genre humain, sans distinction de nation, de rang, de profession, une famille bonne et heureuse. » Toutefois, il n'était encore appelé à connaître que son instituteur, quelques illuminés du même grade que lui et les *minervalvaux*. Mais on ne manquait pas de lui représenter les hommes admis aux grades supérieurs comme des esprits éminents<sup>1</sup>; on lui vantait leur science, leur position, leur crédit, leur richesse; on lui inspirait, en touchant dans son âme les cordes de l'ambition et de l'orgueil, le désir de se rendre confident de la vertu ou complice du génie.

Quand le moment était venu pour lui de passer au grade d'*illuminé majeur*, on l'introduisait au fond d'une chambre obscure, décorée selon les prescriptions du rite maçonnique, et remplie d'emblèmes propres à émouvoir son cœur. Là il devait, après avoir prêté un serment redoutable, déposer l'histoire cachetée de sa vie. Aussitôt on ouvrait un livre intitulé le *Code scrutateur*; on en comparait le contenu avec la confession générale remise par l'adepte, et on lui prouvait que rien de lui n'était resté inconnu aux frères. Les fautes les plus cachées du candidat, ses habitudes favorites, ses préjugés, ses affaires de famille, ses haines, ses amitiés, ses amours, ce que les frères *insinuants* avaient dérobé à sa confiance, ce qu'il avait laissé percer, dans les grades de minerval et d'*illuminé mineur*, des angoisses de son esprit ou des secrètes révoltes de son âme, le *Code scrutateur* contenait tout<sup>2</sup>. Et cependant, on avait invoqué sur lui son propre témoignage, pour mettre à l'épreuve sa sincérité, son abnégation, sa foi. Quant au devoir

<sup>1</sup> Robison, *Preuves de conspirations, etc.*, t. I, p. 173.

<sup>2</sup> *Lettre de Spartacus à Caton*, 6 février 1778.

spécial de l'*illuminé majeur*, il consistait à travailler sans repos, sans relâche, au développement de la puissance commune, en procurant à ceux des membres de la secte que les supérieurs avaient désignés, les emplois dont il pouvait disposer ou qui dépendaient de son crédit<sup>1</sup>.

On voit combien la trame du complot était habilement ourdie. Et pour quelles fins? C'est ce qui n'apparaissait clairement à l'initié que dans le grade de *prêtre* ou d'*épopte*. Au jour indiqué, à l'heure convenue, on se rendait chez le prosélyte, on lui mettait un bandeau sur les yeux, et on le conduisait par de fausses routes jusqu'au vestibule du temple des mystères. Il y restait quelque temps, livré au désordre de ses pensées et aux inquiétudes de l'attente. Enfin, son bandeau se détachait; il se sentait un glaive dans la main; une voix lui criait: « Entre, malheureux! mais prends garde à ne pas laisser la porte ouverte derrière toi; » et il se trouvait au milieu d'une vaste salle inondée de lumière. En avant d'un trône que surmontait un dais magnifique, se dressait une table chargée de bijoux, de florins d'or, et où brillaient un sceptre, une couronne, une épée. Aux pieds de la table, sur un coussin d'écarlate, des ceintures sacerdotales et une robe blanche. « Regarde, disait alors le chef des prêtres: si cette couronne, ce sceptre, si ces monuments de la dégradation et de l'imbécillité humaines tentent ton orgueil; si c'est là qu'est ton cœur; si tu veux aider les rois à opprimer les hommes, nous te pouvons placer aussi près du trône que tu le désires; mais notre sanctuaire te sera fermé et nous t'abandonnerons aux suites de ta folie. Veux-tu, au contraire,

<sup>1</sup> Mounier *De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons, aux illuminés, etc.*, p. 177.

te dévouer à rendre les hommes heureux et libres, sois le bienvenu. Ici les attributs de la royauté ; là ceux de la vertu : décide-toi<sup>1</sup>. »

Si le candidat repoussait loin de lui bijoux, florins, sceptre, couronne, il était admis à connaître les projets de la secte et ses doctrines. Dans un discours vénétement, pathétique, qu'on eût pu croire échappé aux indignations de Jean-Jacques lui-même, le chef de l'assemblée disait ce qu'avait valu au monde « celui qui, plantant le premier pieu et creusant le premier fossé, avait osé dire : « Ceci est à moi » et avait trouvé des gens assez simples pour le croire. » Il montrait les usurpations de la force successivement transformées en droits ; la tyrannie s'établissant d'abord par la violence, puis se perpétuant par la ruse ; des hommes pleins de vigueur et d'intelligence amenés à ce point d'aberration de s'agenouiller autour du berceau d'un enfant et d'adorer des divinités vagissantes ; l'égorgement des peuples les uns par les autres honoré du nom de courage patriotique ; les brigandages en grand appelés conquêtes ; la terre ayant ses damnés, plus réels hélas ! que ceux de l'enfer des mythologies ; partout le lien de la nature rompu. Et qu'on ne s'en tint pas à une révolution qui se bornerait au renversement des trônes. Une puissance nouvelle commençait à se développer, à laquelle il fallait prendre garde : « Celui qui veut mettre les nations sous le joug, n'aura qu'à faire naître des besoins que lui seul puisse satisfaire... Érigez en corps hiérarchique la *tribu mercantile* (*die kaufmannschaft*) et vous aurez créé, peut-être, le plus redoutable des despotismes. Car celui-là est le maître, qui peut susciter ou prévoir, étouffer ou satis-

<sup>1</sup> Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, t. III, p. 114.

faire des besoins. Et qui le pourra mieux qu'une oligarchie de marchands ?<sup>1</sup> »

De sorte que l'illuminisme préparait Anacharsis Clootz et Babeuf.

Plus tard, nous entendrons Camille Desmoulins invoquer le *sans-culotte Jésus-Christ*. C'était, de même, sous l'invocation de Jésus-Christ que se plaçait l'hiérophante des illuminés. N'était-il pas fondateur d'une doctrine secrète, celui qui allait disant : « Il vous a été donné à vous de connaître les mystères du royaume des cieux, aux autres seulement en paraboles ? » Et cette doctrine, en quels termes la pouvait-on résumer ? « Vous savez que les princes de ce monde aiment à dominer, il n'en sera pas de même de vous. Que le plus grand se fasse le plus petit. »

Ainsi, liberté, par la chute des distinctions injustes qui alimentent les haines, qui font l'insolence des uns et la bassesse des autres; égalité, par l'union des cœurs ou l'amour fraternel, voilà ce que le *prêtre illuminé* devait s'efforcer d'introduire parmi les hommes, voilà l'immense et périlleux triomphe que la secte s'était donné mission de poursuivre.

Quand l'orateur avait fini de parler, un voile se levait; un autel apparaissait, qui était surmonté de l'image du crucifié, de ce Jésus de Nazareth, vrai fondateur de l'illuminisme. Alors, tombant à genoux, l'initié priaît le Dieu des pauvres et des opprimés. Ensuite, on lui coupait quelques cheveux sur le sommet de la tête; on le revêtait des ornements sacerdotaux, et on lui présentait un bonnet, en disant : « Couvre-toi de ce bonnet; il vaut mieux que la couronne des rois<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Discours de l'hiérophante pour le grade de *prêtre illuminé*.

<sup>2</sup> Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, t. III, p. 455.

Conduite par des conspirateurs passionnés à la fois et méditatifs, la secte s'accrut rapidement. Les imaginations inquiètes et les âmes altérées se laissèrent gagner sans peine à la bizarrerie de ses pratiques et au mystère qui enveloppait son existence. La profondeur de ses desseins plut à des intelligences graves, cultivées, mais audacieuses. Elle attira beaucoup d'hommes d'élite. Ce fut alors que s'établit cette administration, partout invisible et partout présente, dont parlent si souvent les écrits contemporains<sup>1</sup>. D'insaisissables délateurs firent circuler, d'un lieu à un autre, comme par un fil électrique, les secrets dérobés aux cours, aux colléges, aux chancelleries, aux tribunaux, aux consistoires<sup>2</sup>. On vit séjourner dans les villes certains voyageurs inconnus, dont la présence, le but, la fortune étaient autant de problèmes. Et de ce nombre fut Cagliostro, inconcevable mélange de dignité et d'astuce, d'instruction et d'ignorance, généreux d'ailleurs, doué d'une sorte d'éloquence captieuse quoique barbare, capable d'enthousiasme, tenant enfin le milieu entre le missionnaire et l'aventurier.

Voyageur infatigable, Cagliostro avait changé de nom suivant les pays : ici Acharat, là Pellegrini, ailleurs comte de Phénix<sup>3</sup>; et en tous lieux sa trace était restée. Arrivé à Mitau (1779) il n'avait pas tardé à y faire saluer son descendant. Deux heures lui suffirent pour se soumettre des personnages considérables et

<sup>1</sup> Voy. *Lettre du comte de Mirabeau à M... sur Cagliostro et Lavater*; — le *Testament de Cagliostro*; — Luchet, *Essai sur les illuminés*; — Robison, *Preuves de conspirations*, etc.

<sup>2</sup> Luchet, *Essai sur les illuminés*, chap. vi, p. 25 et suiv.

<sup>3</sup> *Mémoire pour le comte de Cagliostro, contre M. le procureur général, accusateur*, dans la collection des mémoires relatifs à l'affaire du Collier. Édit. de MDCCCLXXXVI.

savants, tels que le comte de Médem, le comte Howen, le major Vonkorf. Une femme qui s'était nourrie de la lecture de Lavater, et qui professait pour la mémoire du Christ un culte exalté, madame de Recke, s'était un instant enivrée des leçons de Cagliostro<sup>1</sup>. Affilié à la secte des alchimistes, médecins de l'école des rose-croix et de Paracelse, égal à Lavater dans la science de la physiognomonie<sup>2</sup>, émule réservé de ce fameux astrologue Séni, qui avait dominé l'illustre Wallenstein et se vantait de lire le livre étincelant des étoiles, Cagliostro avait exercé, pendant son séjour à Mitau, un pouvoir vraiment extraordinaire, et de toutes parts on s'était hâté vers ce PRÊTRE DU MYSTÈRE<sup>3</sup>. Il se trouvait à Francfort-sur-le-Main, lorsque les députés de l'Illuminisme le rencontrèrent et résolurent de l'acquérir.

Weishaupt avait toujours professé beaucoup de mépris pour les ruses de l'alchimie et les frauduleuses hallucinations de quelques rose-croix. Mais c'est le vice et la folie des complots de pousser à l'emploi de toutes sortes d'instruments. Cagliostro était doué de puissants moyens de séduction : il fut décidé qu'on se servirait de lui.

Son initiation eut lieu à peu de distance de Francfort, dans un souterrain et selon des formes que lui-même a décrits<sup>4</sup>. Une caisse de fer, remplie de papiers, fut ouverte. Les introducteurs en tirèrent un

<sup>1</sup> *Mémoire sur le séjour de Cagliostro à Mitau*, par madame de Recke, p. 8 et 9. Publié en allemand, à Berlin, 1787.

<sup>2</sup> *Lettre d'un habitant de Strasbourg*, citée par madame de Recke, p. 45.

<sup>3</sup> Madame de Recke, *Mémoire sur le séjour de Cagliostro à Mitau*, p. 7.

<sup>4</sup> Déposition de Joseph Balsamo dans sa *Vie extraite de la procédure instruite contre lui à Rome en 1790*, chap. III, p. 430 et 431.

livre manuscrit, sur la première page duquel on lisait : *Nous, grands-maîtres des templiers.* Suivait une formule de serment tracée avec du sang; et, au bas, onze signatures. Le livre, écrit en français, portait que l'illuminisme était une conspiration ourdie contre les trônes; que les premiers coups devaient atteindre la France; qu'après la chute de la monarchie française, il y aurait à attaquer Rome. Cagliostro apprit de la bouche des initiateurs que la société secrète, dont il faisait désormais partie, avait déjà de fortes racines; qu'elle possédait une masse d'argent, dispersée dans les banques d'Amsterdam, de Rotterdam, de Londres, de Gênes et de Venise; et que cet argent provenait du tribut annuel fourni par les affiliés<sup>1</sup>. Quant à lui, il toucha une grosse somme, destinée aux frais de propagande, reçut les instructions de la secte et se rendit à Strasbourg.

Là, il vécut à faire le bien, donnant beaucoup, n'acceptant rien de personne, étonnant la ville par des cures inattendues, offrant aux riches des conseils, aux pauvres des conseils et de l'argent, soulageant la misère avec délicatesse, respecté des autorités publiques, cher aux indigents, adoré du peuple<sup>2</sup>.

Il y avait alors à Saverne un prélat auquel son goût pour les choses extraordinaires et l'audace de ses amours préparaient l'immortalité du scandale. Informé par la rumeur publique qu'un enchanteur-philosophe vivait dans son voisinage, le cardinal de Rohan voulut connaître Cagliostro, et il chargea M. de

<sup>1</sup> *Vie de Joseph Balsamo*, chap. III, p. 434. — Voy. aussi la *Lettre de Mirabeau sur Cagliostro et Lavater*.

<sup>2</sup> Voy. La Borde, *Lettres sur la Suisse*; — *Lettre du correspondant de madame de Recke*, dans le *Mémoire sur le séjour de Cagliostro à Mitau*, et enfin, les *Lettres écrites à M. Gérard*, préteur de Strasbourg, par MM. de Vergennes, de Miroménil et de Ségur, tous trois ministres.

Millinens, son grand veneur, de lui demander une audience<sup>1</sup>. Mais, autant Cagliostro se montrait affable à l'égard des pauvres, des ouvriers, des hommes du peuple, autant il se plaisait à traiter les grands avec hauteur. « Si c'est une curiosité vaine, répondit-il brusquement, qui anime le prince, je refuse de le voir; s'il a besoin de moi, qu'il le dise. » Loin d'irriter le cardinal de Rohan, cette réponse lui plut<sup>2</sup>. Ses instances vainquirent les dédains du mystérieux étranger; il rechercha ses entretiens, se sentit heureux de son amitié, et ne tarda pas à lui vouer une admiration sans bornes.

Voilà ce qu'on savait de Cagliostro, lorsqu'après une première et courte apparition, qui avait eu lieu en 1781, il vint se fixer à Paris. Ses manières nobles, le prodigieux ascendant qu'il exerçait autour de lui, son éloquence apocalyptique, l'éclat voilé de sa vie, la beauté de Lorenza Feliciani, sa femme, et même ce qu'il y avait d'énigmatique dans son opulence ou de suspecté dans ses vertus, tout le servait: on accourut en foule.

La maison qu'il occupa, située rue Saint-Claude, et qui, depuis, reçut Barras, était une des plus élégantes du quartier. Dans le salon, décoré avec un luxe oriental et noyé dans un demi-jour quand il ne resplendissait pas de la clarté de cent flambeaux, les préoccupations du philosophe et du conspirateur se laissaient deviner à côté des projets du thaumaturge; on y voyait le buste d'Hippocrate, et, dans un cadre noir, on y lisait, gravé en lettres d'or, ce paragraphe de la prière universelle de Pope: « Père de l'univers, toi que tous les peuples adorent sous les grands noms

<sup>1</sup> *Mémoire pour le comte de Cagliostro, accusé, etc., p. 24.*

<sup>2</sup> *Mémoires de l'abbé Georgel, t. II.*

de Jéhovah, de Jupiter et de Seigneur ! Suprême et première cause qui caches ton adorable essence à mes yeux, et ne me fais connaître que mon ignorance et ta bonté, donne-moi, dans cet état d'aveuglement, de discerner le bien du mal et de laisser à la liberté humaine ses droits, sans porter atteinte à tes saints décrets. Enseigne-moi à craindre, plus que l'enfer, ce que ma conscience me défend, et à préférer au ciel même ce qu'elle m'ordonne. »

La secte représentée par Cagliostro n'avait pas, en effet, d'autre religion que le déisme; et il en fut de même de toutes les sectes mystiques et révolutionnaires que la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle enfanta. A l'Ètre souverain de qui relèvent et en qui s'effacent tant de diversités apparentes, qu'importent les formes variées des adorations de la terre ? Ainsi pensaient les novateurs de la plus récente école, dont Cagliostro n'était que l'instrument indigne. Car si, d'un côté, il servit la cause en fondant à Paris, ainsi qu'il l'avait fait à Mitau, à Saint-Pétersbourg, à Varsovie, des loges égyptiennes où les vieilles institutions étaient sourdement décriées et ébranlées<sup>1</sup>, d'un autre côté il est certain qu'il dépassa la limite qui sépare un complot d'une imposture. Il tint chez lui de sombres assemblées où la dignité du propagandiste convaincu s'effaça derrière les artifices du nécromancien. Pour masquer la source des richesses qu'il devait à la munificence des membres épars de sa secte<sup>2</sup>, il feignit de s'enfermer, à la fin de chaque mois, pendant deux jours, et il fit croire qu'au sortir de cette retraite, il envoyait

<sup>1</sup> Le jugement prononcé à Rome contre Cagliostro, en 1790, le frappe comme ayant préché une doctrine qui ouvrait une large porte à la sédition.

<sup>2</sup> Dans ce même temps, un Espagnol, nommé Thomas Ximenès, voyagait dans toute l'Europe pour le compte et aux frais des illuminés.

vendre aux orfèvres un lingot dont l'or, essayé sur la pierre ponce, était presque toujours plus fin que celui des louis<sup>1</sup>. Que dire encore? Il mit au prix de je ne sais quelles superstitieuses quarantaines, la régénération physique et morale de l'homme; il se répandit en prédications; il se supposa en communication avec sept anges chargés, d'après son rite égyptien, du gouvernement des sept planètes, et il attribua le pouvoir des évocations à des jeunes filles, qu'il appela *colombes* ou *pupilles* et qui, placées dans des tabernacles tendus de blanc, entourées d'un prestigieux appareil, devenaient complices de ses sortiléges. Vils moyens qui compromettaient le but indiqué par lui-même! véritable crime commis envers une cause qu'il proclamait sainte, et qu'il ne fallait pas dès lors associer à de honteux mensonges!

Du reste, et ceci vaut qu'on le note dans l'histoire des aventures de l'esprit humain, il se fit autour de Cagliostro un bruit qui ressemblait à de la gloire. On vit affluer vers lui, mêlés à des gens du peuple et à de simples ouvriers, princes, prélats, savants, nobles de robe et nobles d'épée. Il put compter au nombre de ses partisans des personnages du plus haut rang, tels que le duc de Luxembourg<sup>2</sup>, et des hommes d'un mérite reconnu, tels que le naturaliste Ramond<sup>3</sup>. Ses disciples ne l'appelaient que *père adoré*, *maître auguste*, et mettaient à lui obéir un empressement plein de ferveur. On voulut avoir son portrait sur des médaillons, sur des éventails; et, taillé en marbre, coulé en bronze, son buste fut mis dans des palais, avec cette inscription : **LE DIVIN CAGLIOSTRO**<sup>4</sup>. Arrêtons-nous : ce nom,

<sup>1</sup> M. de Lévis, *Souvenirs et portraits*, p. 154 et 155.

<sup>2</sup> *Mémoire pour le comte de Cagliostro*, p. 62.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Vie de Joseph Balsamo*, p. 44.

emprunté par Joseph Balsamo, fils d'un marchand de Palerme, ce nom se retrouvera plus loin, sous notre plume, entre celui d'un cardinal et celui d'une reine de France.

Ce fut vers cette époque que s'accrédita le *Martianisme*, doctrine au fond de laquelle la Révolution grondait sourdement, mystérieuse exposition d'une théorie qu'allait mettre à l'essai le plus formidable des triumvirats.

C'était pourtant une nature tendre et timide que Saint-Martin. Ayant obtenu, jeune encore, une lieutenance dans le régiment de Foix<sup>1</sup>, le bruit des armes l'avait bien vite étourdi, et il s'était abandonné aux séductions austères de la solitude. Plongé dans un recueillement continual, il se partageait entre la méditation, la bienfaisance et la musique, méprisait les livres<sup>2</sup>, n'écoutait guère que ses pensées; il parlait très-peu, devant ceux qu'il aimait seulement; et, quand il entr'ouvrail son âme, sa parole avait un éclat faible et doux, la clarté des lampes mourantes.

Imaginez, à quelques pas de vous, un concert de voix qui vous seraient familières, mais qu'interrompraient de fantastiques mélodies ou des clamours inquiètes, lointaines, à demi perdues à travers l'espace.... voilà quel effet avait produit le livre *des Erreurs et de la Vérité, par un philosophe inconnu*. D'abord, l'étonnement fut extrême. Fallait-il le ranger parmi les sages, parmi les fous, cet auteur caché en qui une si persuasive éloquence se mariait à l'insaisissable génie des sibylles? « Le petit nombre des hommes dépositaires des vérités que j'annonce,

<sup>1</sup> Oeuvres de Cazotte, t. I, *Notice sur les illuminés*.

<sup>2</sup> Voy., dans le livre *des Erreurs et de la Vérité*, la préface, p. vi. Edimbourg, 1775.

disait-il en commençant<sup>1</sup>, est voué à la prudence et à la discrétion par des engagements formels. Aussi me suis-je promis d'user de beaucoup de réserve dans cet écrit, et de m'y envelopper d'un voile que les yeux les moins ordinaires ne pourront percer, d'autant que j'y parle quelquefois de toute autre chose que de ce dont je parais traiter. » Pourquoi ces détours et cette nécessité de la prudence? que signifiaient ces engagements formels? quels étaient ces conjurés qui se groupaient, invisibles, autour d'un livre? Jamais ouvrage plus émouvant et plus singulier n'avait paru. Semblable à ces tableaux qui présentent des oppositions bien tranchées de lumière et d'ombre, tout n'y était que vives lueurs ou ténèbres, contradictions apparentes et étudiées. Au nom d'un spiritualisme pieux, le *philosophe inconnu* s'élevait contre la folie des cultes humains. Il s'humiliait aux pieds des souverains, et il ébranlait leurs trônes. Le croyait-on perdu dans la région des fantômes, il reparaissait tout à coup au milieu des vivants, et alors il se mettait à creuser la misère sociale jusqu'à d'effrayantes profondeurs, il ouvrait la terre jusqu'aux abîmes.

Les religions? leur diversité même les condamne<sup>2</sup>. Les gouvernements? rien qu'à leur instabilité, à leur différence, à leurs folles querelles, on peut voir combien leur base est fausse, le vrai étant par essence indestructible et ne produisant jamais des résultats différents ou contraires<sup>3</sup>. La loi civile? au milieu des débats qu'entraîne le partage illégitime du commun domaine, on la trouve s'égarant à la recherche du droit, ne sachant où se fixer et, sous le nom de *pres-*

<sup>1</sup> *Des Erreurs et de la Vérité*, par un *philosophe inconnu*, préface, p. v.

<sup>2</sup> *Des Erreurs et de la Vérité*, p. 206-209 : des *Fausses Religions*.

<sup>3</sup> *Des Erreurs et de la Vérité*, p. 301-309 : de l'*Instabilité*, de la *Déférence*, de la *Rivalité* des gouvernements.

cription, osant appeler justice une injustice qui dure<sup>1</sup>. La loi criminelle? monstrueuse application d'un châtiment identique à des crimes dissemblables; vengeance tirée d'actions dont on ignore les causes premières; glaive qui, en tuant le coupable, tue le repentir; glaive qui se promène sur des milliers de têtes au plus épais de la nuit<sup>2</sup>.

Et à ce désolant tableau, le philosophe opposait l'image de l'ancien bonheur perdu. Par les sentiers de l'allégorie, il conduisait son lecteur au sein du royaume mystérieux que, dans leur état primitif, les hommes avaient habité. Là, nulle distinction arbitraire et artificielle. Quoique doués, en qualité d'êtres intelligents, de facultés diverses, les hommes, dans leur état primitif, ne se divisaient pas en maîtres et en sujets; chacun d'eux avait sa grandeur, qui lui était propre; tous étaient égaux, tous étaient rois<sup>3</sup>, tous vivaient heureux.

Mais le mauvais principe se sépara du bon principe; — car, comme les manichéens, le *philosophe inconnu* refusait d'admettre que Dieu fût l'auteur du mal<sup>4</sup>; — et, de son côté, l'homme, par un funeste usage de sa volonté libre, abandonna son premier poste. De là des calamités sans nombre et sans mesure: souverains illégitimes, cultes mensongers, inique distribution des biens terrestres, justice aveugle et sourde<sup>5</sup>.

Toutefois, l'homme, en tombant, n'avait point

<sup>1</sup> *Des Erreurs et de la Vérité*, p. 317-318: de la Loi civile.

<sup>2</sup> *Des Erreurs et de la Vérité*, p. 328-351: de l'Administration criminelle; du Droit de punir; du Rapport des principaux délits; des Faux jugements.

<sup>3</sup> *Des Erreurs et de la Vérité*, p. 299-295: des Gouvernements légitimes; de l'Institution militaire; de l'Inégalité des hommes.

<sup>4</sup> *Des Erreurs et de la Vérité*, p. 5-10. du Bon et du Mauvais principe; Origine du mal.

<sup>5</sup> *Des Erreurs et de la Vérité*, p. 18-26: de la Liberté et de la Volonté.

cessé d'être libre. Condamné par sa chute à languir esclave de son corps et à souffrir cruellement de la lutte des deux natures, intellectuelle et sensible, qui se mêlent en lui, il n'avait pas pour cela perdu sa qualité d'être intelligent<sup>1</sup>. Mais à quelle règle se conformer ? Vers quel fanal tourner les yeux, sur cette mer des naufrages ?

Suivant Saint-Martin, point de salut possible pour les sociétés tant qu'elles ne seraient pas soumises à l'action de ce qu'il nommait la **CAUSE ACTIVE ET INTELIGENTE**. Or, cette cause qu'il ne définissait pas, mais à laquelle il revient dans chaque page de son livre et qu'on découvre aisément quand on la médite avec le cœur, cette cause c'était, dans l'acception chaste et sociale du mot.... l'amour<sup>2</sup>. Les hommes ne vivaient plus en frères : voilà pourquoi ils vivaient malheureux. Leurs institutions favorisaient les facultés intellectuelles et les facultés sensibles aux dépens des facultés aimantes : voilà pourquoi, au fond de ces institutions, la révolte germait à côté de la tyrannie. Et si la science politique n'avait été jusqu'alors qu'un amas informe de contradictions et de mensonges, c'était parce qu'on avait placé l'origine de la souveraineté, tantôt dans la consécration de la force, tantôt dans un chimérique assentiment des peuples<sup>3</sup>, au lieu de reconnaître que celui-là seul a droit de commandement sur ses semblables qui s'élève au-dessus d'eux par la volonté de les rendre heureux et par la puis-

<sup>1</sup> *Des Erreurs et de la Vérité*, p. 50-51 : de la Nouvelle enveloppe de l'homme : Deux êtres dans l'homme.

<sup>2</sup> « Notre principe étant amour, ne punit les hommes que par l'amour.... Lorsqu'il leur ôte l'amour, il ne leur laisse plus rien. » *Des Erreurs et de la Vérité*, p. 40.

<sup>3</sup> *Des Erreurs et de la Vérité*, p. 264-272 : Incertitude des politiques ; de l'Association forcée ; de l'Association volontaire.

sance de les aimer. Donc, à celui-là seul l'empire et, s'il le fallait, la dictature<sup>1</sup>, jusqu'à ce que tous les hommes se fussent *réhabilités dans leur principe*, c'est-à-dire fussent arrivés à l'égalité des jouissances dans l'inégalité des aptitudes et des fonctions, et à la liberté dans l'accord.

Ainsi, au fameux cri de Luther : « Tous les chrétiens sont prêtres, » Saint-Martin, à trois siècles de distance, répondait par ce cri sublime : « Tous les hommes sont rois. »

Et le mot de la grande énigme qu'il posait devant la nation française, c'était : « liberté, égalité, fraternité, » formule que, dans son style symbolique, il appelait le TERNAIRE SACRÉ, et dont il ne parlait que sur le ton d'un enthousiasme solennel<sup>2</sup> : « Je déclare que personne plus que moi ne respecte ce TERNAIRE SACRÉ.... Je proteste que je crois qu'il a existé éternellement et qu'il existera à jamais...., et j'ose dire à mes semblables que, malgré toute la vénération qu'ils portent à ce ternaire, l'idée qu'ils en ont est encore au-dessous de celle qu'ils en devraient avoir. Je les engage à être très-réservés dans leurs jugements sur cet objet. »

Toute doctrine qui se cache derrière des symboles se commet au hasard des interprétations : ce fut l'écueil du martinisme. Dans les routes qu'il traçait sous d'obscurs ombrages, les uns, tels que d'Épreménil<sup>3</sup>, s'arrêtèrent dès les premiers pas; les autres, tels qu'Amar<sup>4</sup>, dépassèrent l'extrême limite. Mais l'impression n'en fut pas moins immense. Disciple de

<sup>1</sup> *Des Erreurs et de la Vérité*, p. 281-283 : du Nouvel empire de l'homme; du Pouvoir souverain.

<sup>2</sup> *Des Erreurs et de la Vérité*, p. 137.

<sup>3</sup> Robison, *Preuves de conspirations, etc.*, t. I, p. 66.

<sup>4</sup> Mounier, *De l'influence attribuée aux philosophes, aux francs-maçons et aux illuminés sur la Révolution française*, p. 160.

Martinez Paschalis et de Jacob Bœhm, Saint-Martin eut à son tour maint disciple fidèle. Beaucoup l'aimèrent sans le pénétrer. La duchesse de Bourbon le recueillit chez elle, et l'on assure qu'elle prêtait une oreille charmée à ses sobres discours<sup>1</sup>. Peut-être le croyait-elle tombé dans une douce folie. Mais, ainsi que Cagliostro, il aurait pu dire : « Le coup de maître est resté dans mon cœur. » Car, en s'entourant de nuages, il n'avait pas obéi seulement aux inspirations d'une vulgaire prudence, et son mysticisme n'était que le calcul d'une âme profonde. Lorsqu'il écrivait : « L'ombre et le silence sont les asiles que la vérité préfère<sup>2</sup> », il savait par quels ressorts, dans les civilisations imparfaites, la nature humaine veut être dirigée ; il savait que, pour exercer l'intelligence et le zèle de ses prosélytes, éprouver leur constance, il était bon de leur imposer une tâche difficile ; que, pour leur rendre la vérité précieuse, il importait de la leur donner comme récompense à mériter, comme trésor à découvrir<sup>3</sup>.

Et en effet, plus la parole du maître était obscure, plus elle devint souveraine. Le martinisme fit dans Paris de rapides conquêtes ; il régna dans Avignon ; à Lyon, il se choisit un centre d'où il rayonna jusqu'en Allemagne, jusqu'en Russie<sup>4</sup>. Entrée sur la franc-maçonnerie, la doctrine nouvelle constitua un rite qui fut composé de dix grades ou degrés d'instruction par lesquels devaient successivement passer les adeptes ; et de nombreuses écoles se formèrent dans l'unique but de trouver la clef du code mystique, de le com-

<sup>1</sup> Oeuvres de Cazotte, *Notice sur les illuminés*, t. I.

<sup>2</sup> *Des Erreurs et de la Vérité*, p. 226.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Clavel, *Hist. pittoresque de la franc-maçonnerie*, chap. v, p. 170.

menter, de le répandre<sup>1</sup>. Voilà comment d'un livre, jugé d'abord inintelligible, sortit un vaste ensemble de combinaisons et d'efforts qui contribuèrent à élargir la mine creusée sous des institutions vieillies.

Mais à une société avide d'excitations, des agitateurs invisibles ne suffisaient pas : il lui fallait des prodiges qui fissent spectacle, des étonnements tumultueux ; et, tandis que le martinisme s'attaquait silencieusement aux bases de l'ancien monde moral, il se passait, à la place Vendôme, des scènes où toutes les lois ordinaires du monde physique paraissaient renversées.

Au milieu d'une grande salle, autour d'une cuve remplie d'eau sulfureuse, refermée par un couvercle, et au fond de laquelle des bouteilles pleines d'eau se trouvaient couchées, les unes en rayons convergents et le goulot tourné vers le centre de la cuve, les autres dans une position symétrique et en sens contraire, vous eussiez vu assis, pâles de douleur ou d'émotion, de nombreux malades. Pour qu'entre eux circulât plus facilement le fluide mystérieux auquel on attribuait le pouvoir de les guérir, ils se touchaient par les bras, par les genoux, par les pieds. Une longue corde, partant d'un anneau du couvercle, allait, sans se nouer, entourer les membres infirmes ; et chacun tenait appuyé sur la partie souffrante de son corps des tringles en fer, mobiles, qui sortaient de divers trous du couvercle. Cependant, l'air s'imprégnait de suaves odeurs ; de pénétrantes mélodies se faisaient entendre ; et, des sensations inconnues se communiquant de proche en proche aux malades, le cercle vivant se mettait à frémir. La plupart, les femmes surtout, éprouvaient des spasmes nerveux, des suffocations ; les yeux se fer-

<sup>1</sup> Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, t. II, p. 244. Hambourg, 1803.

maient; on se sentait défaillir; on entrait dans la région des songes. Bientôt, aux accords prolongés de l'harmonica, au bruit des voix qui s'élevaient en chœur, sous l'empire de je ne sais quel charme indéfinissable et puissant, les langueurs faisaient place aux convulsions. C'étaient de toutes parts des accents plaintifs, des cris de joie, des rires immodérés, des sangulots, ou encore des étreintes folles et passionnées. Une salle, matelassée, s'ouvrait alors, dans laquelle on emportait les plus violents: c'était la *salle des crises*. Là, bien souvent, les transports eurent le caractère de la frénésie. Des femmes y furent aperçues se roulant sur un parquet de coussins ou battant de leurs têtes les murailles ouatées. Parmi cette foule éperdue un personnage, vêtu d'un habit de soie lilas, se promenait d'un air tranquille et grave, tantôt étendant sur les malades une baguette aux effets magiques, tantôt s'approchant d'eux, leur appliquant la main sur les épaules, puis la laissant couler le long des bras jusqu'à l'extrémité des doigts. Amenées de la sorte à leur dernier terme de développement, les crises se dissipaienf enfin, et elles emportaient, disait-on, le mal avec elles<sup>1</sup>.

L'homme qui semblait ainsi commander à la vie nous venait de l'Allemagne. Il était médecin et se nommait Mesmer.

Ce qu'il y eut de vrai, ce qu'il y eut de faux dans son système, et s'il fut œuvre de génie, de mensonge ou d'erreur, nous n'avons pas à l'examiner ici. Mais, pour peu qu'on aime et qu'on respecte dans l'histoire l'épopée de l'esprit humain, il ne saurait être inutile

<sup>1</sup> *Rapport des médecins choisis dans la faculté de Paris.* — Bailly, *Rapport secret sur le magnétisme animal.* — Virey, *Dictionnaire des sciences médicales*, art. *Magnétisme*. — Burdin jeune et Dubois (d'Amiens), *Hist. académique du magnétisme animal*, p. 5 et 6.

de montrer en quoi le mesmérisme secondait la marche de ces révolutionnaires mystiques dont nous cherchons la trace.

Mesmer se représentait les sphères célestes, la terre et tous les êtres créés comme plongés dans un immense océan de fluide, par l'intermédiaire duquel ils exerçaient les uns sur les autres une influence permanente<sup>1</sup>. Cette influence, analogue aux propriétés de l'aimant, Mesmer l'appelait le *Magnétisme animal*<sup>2</sup>. Rassembler une portion du fluide universel, la concentrer, en diriger le mouvement ou le *courant*, la communiquer à son semblable, soit par le contact immédiat, soit, à une certaine distance, par la simple direction du doigt ou d'un conducteur quelconque, c'était magnétiser<sup>3</sup>; et posséder un tel pouvoir, c'était, selon Mesmer, posséder le pouvoir de guérir. La santé, disait-il, consiste dans l'action régulière de la nature. S'il survient des obstacles, la nature fait effort pour les surmonter. De là les crises : salutaires quelquefois, quelquefois funestes, mais inévitables, et telles que le magnétisme seul les pouvait provoquer ou accélérer sans péril<sup>4</sup>. « Il n'y a qu'une santé, qu'une maladie, qu'un remède<sup>5</sup>. »

Quant aux procédés magnétiques dont l'appareil du *baquet* n'était qu'une mise en scène fastueuse et jugée depuis superflue, ils offraient l'image de la communication la plus attractive, la plus extraordinaire qui eût jamais été imaginée. C'était en quelque sorte la

<sup>1</sup> *Premier mémoire de Mesmer*, proposition 1, p. 42 des *Mémoires et aphorismes de Mesmer*. Germer-Baillière, 1842.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 115, aphorisme 80.

<sup>3</sup> *Rapport de la société royale de médecine*, première partie, § 4.

<sup>4</sup> *Mémoires et aphorismes de Mesmer*, p. 172 : aphorismes 333 et 334.

— Kurt-Sprengel, *Hist. de la médecine* (traduction de M. Jourdan), t. VI, p. 101 et 102. Paris, MDCCCV.

<sup>5</sup> *Mémoires et aphorismes de Mesmer*, p. 172; aphorisme 333.

vie de l'un passant d'une manière visible dans celle de l'autre. Le corps humain était considéré comme ayant un *pôle nord*, un *pôle sud*. Les hommes devenaient des barreaux aimantés<sup>1</sup>.

Ainsi, théorie ou pratique, tout dans le mesmérisme concourait à mettre en lumière la loi de dépendance mutuelle, la loi d'union; et, par une rencontre aussi remarquable qu'inattendue, les essais de Mesmer venaient se joindre à la philosophie occulte de Saint-Martin.

Saint-Martin affirmait l'unité du monde moral, sous le nom de **CAUSE ACTIVE ET INTELLIGENTE**: Mesmer celle du monde physique, sous le nom de **FLUIDE UNIVERSEL**.

Saint-Martin glorifiait l'attraction des âmes, l'amour; Mesmer l'attraction des corps, le magnétisme.

De l'action impérieuse, décisive, mais sympathique, des natures supérieures sur les natures moins puissantes, Saint-Martin faisait résulter le salut des empires : à une action analogue Mesmer attachait la guérison des maladies.

Ensemble ils proclamaient, en se partageant les deux grands aspects de la vie, le dogme de la solidarité.

L'instinct rapproche les êtres animés, tandis que la raison les divise. Aussi Mesmer ne craignait-il pas d'écrire : « L'instinct est un effet de l'harmonie<sup>2</sup>; la raison est factice<sup>3</sup>; » et on lit dans ses *aphorismes* cette belle définition : « La vie de l'homme est une partie du mouvement universel<sup>4</sup>. »

Que Mesmer ait décrié son rôle de novateur par des préoccupations grossières; que le côté vraiment noble

<sup>1</sup> *Procédés de d'Eslon*, à la suite des *Mémoires et aphorismes*, p. 208 et 209.

<sup>2</sup> *Mémoires et aphorismes*, p. 132, aphorisme 194.

<sup>3</sup> *Mémoires et aphorismes*, aphorisme 197.

<sup>4</sup> *Mémoires et aphorismes*, aphorisme 198.

de son hypothèse fondamentale lui ait échappé à demi, c'est possible. Eh qu'importe ? est-il donc nécessaire que l'écho ait conscience de la parole qui vient le frapper et qu'il prolonge ? La plupart de ceux qui passent sur la terre en y faisant du bruit ne sont que des porte-voix fragiles. Quand le son aura été rendu, libre à vous de briser l'instrument. Le penseur, c'est la pensée.

Mesmer était venu à Paris dès 1778 ; mais, repoussé par les savants, traité avec dédain par Daubenton et Vicq d'Azir<sup>1</sup>, il avait été confiné dans des tentatives obscures et le découragement s'était emparé de lui, lorsque d'Eslon devint son disciple. Médecin du comte d'Artois, d'Eslon avait des relations élevées, une figure charmante, de l'esprit, l'audace de la jeunesse : le docteur étranger eut en lui un impétueux et utile auxiliaire. Un premier mémoire apprit au public les cures merveilleuses de Mesmer en Allemagne, les injustices qu'il y avait essuyées, le peu d'accueil fait à sa découverte par l'Académie de Berlin, la ligue formée contre lui par les savants de Vienne, et comment, après avoir recueilli dans sa maison et guéri presque entièrement une jeune fille aveugle, il avait vu, grâce aux suggestions d'une noire cabale, la reconnaissance des parents se changer en aigreur, en violence, jusqu'à qu'un jour le père était venu lui redemander son enfant l'injure sur les lèvres et l'épée à la main<sup>2</sup>. Ce mémoire, qui tendait à concilier à Mesmer l'intérêt qu'inspire le génie persécuté, se terminait par vingt-sept propositions contenant les principales bases du système. A son tour, d'Eslon éclata. Non content d'avoir publié un vif commentaire de la doctrine du

<sup>1</sup> Foissac, *Rapports et discussions sur le magnétisme animal*, note 4, p. 220.

<sup>2</sup> *Premier mémoire de Mesmer*, p. 35.

maître, il ne craignit pas d'adresser à la faculté de médecine un insultant défi. Qu'on fît choix de vingt-quatre malades, dont douze seraient traités d'après la méthode magnétique et douze d'après la méthode ordinaire : le public serait juge du camp. Un refus et la menace de rayer d'Eslon de la liste des membres, s'il persévérait, telle fut la réponse de la Faculté<sup>1</sup>.

Mais l'étouffement du magnétisme, par le mépris, n'était déjà plus possible. Mesmer et d'Eslon trouvèrent un appui énergique, et dans les sociétés secrètes dont ils faisaient partie<sup>2</sup>, et dans la secte martiniste dont leur système formait comme la contre-épreuve, et dans cette inquiétude révolutionnaire à laquelle toute nouveauté hardie servait alors d'aliment.

D'un autre côté, de Lasône, médecin du roi, avait fait connaître Mesmer à la cour<sup>3</sup>; et, toujours prête à se passionner pour l'imprévu, Marie-Antoinette favorisait le docteur allemand. La curiosité publique une fois en éveil, les résistances ne firent que l'irriter. Les cures magnétiques se multiplièrent. Tout Paris s'agita autour de la doctrine mesmérienne ; l'entraînement devint même si général, si impérieux, que Mesmer ayant parlé de quitter la France, le gouvernement s'en inquiéta. Il fallut traiter de puissance à puissance avec l'heureux étranger. On l'adjure de rester, on l'entoure; on lui propose, pour prix de ses lumières communiquées à des médecins que le gouvernement choisira, vingt mille livres de rentes viagères et dix mille de loyer<sup>4</sup>. Dans l'enivrement de son orgueil et du succès,

<sup>1</sup> Burdin jeune et Dubois (d'Amiens), *Hist. académique du magnétisme animal*, p. 43, 44 et 45. — Foissac, *Rapports et discussions de l'Académie royale de médecine sur le magnétisme animal*, note 1, p. 221.

<sup>2</sup> Kurt-Sprengel, *Hist. de la médecine*, t. VI, p. 404.

<sup>3</sup> *Hist. de la médecine*, p. 403.

<sup>4</sup> *Rapports et discussions*, etc., note 1, p. 222.

il refusa, il partit; mais bientôt les triomphes de d'Eslon le rappelèrent: son disciple était son rival<sup>1</sup>.

Alors se manifestèrent avec une fougue sans exemple cette soif des choses inaccoutumées, ces aspirations vagues et pourtant brûlantes, cette impatience d'être étonné, ce besoin d'être ému, tourments d'une société qui portait la plus grande des révoltes au fond de ses entrailles, et qui déjà la sentait tressaillir. Riches et pauvres, nobles et plébéiens, voulurent éprouver les effets de la cuve aux enchantements. D'un cœur avide et l'imagination ébranlée par le désir, les femmes coururent s'asseoir en foule au drame de l'existence humaine renouvelée. On surprit au baquet magnétique de d'Eslon la princesse de Lamballe<sup>2</sup>. On prétendit y avoir reconnu, déguisée, Marie-Antoinette elle-même<sup>3</sup>. Pour enrichir Mesmer, ses partisans ont appelé cent souscripteurs à lui acheter, moyennant cent louis chacun, la connaissance de son secret; le chiffre est non-seulement atteint, mais dépassé. L'enthousiasme gagne d'Épréménil, le fameux avocat Bergasse, Servan, Dupont, des littérateurs en renom, des savants, des prêtres. Si bien qu'à Bordeaux, un célèbre prédicateur d'alors, le père Hervier, s'arrête un jour au milieu d'un sermon, descend de chaire, et magnétise en pleine église une personne qui venait de s'évanouir<sup>4</sup>. Ce n'étaient plus qu'attaques enflammées et réponses fanatiques. «Les magiciens de Pharaon, disait Court de Gébelin, dans une brochure où il s'annonçait guéri par Mesmer, les magiciens de Pharaon n'étaient que des magnétisants; mais, ignorant la théorie du système

<sup>1</sup> *Rapports et discussions, etc.*, note 4, p. 222.

<sup>2</sup> Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXV, p. 252 et 253.

<sup>3</sup> Burdin jeune et Dubois (d'Amiens), *Hist. académique du magnétisme animal*, p. 23.

<sup>4</sup> Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXV, p. 224.

magnétique, ils ne pouvaient percer la profondeur des mystères auxquels on s'est élevé dans les temps modernes, en formant des prophètes, des sibylles, que nulle puissance humaine ne peut mettre en défaut.... » Court de Gébelin mourut au moment même où il affirmait sa guérison ; et c'est à peine si l'opinion publique tint compte de ce démenti tragique<sup>1</sup>. En vain les procédés magnétiques furent-ils étudiés chez d'Eson, et solennellement condamnés par deux commissions, l'une de la Société royale de médecine, l'autre de la faculté de médecine et de l'Académie des sciences. On remarqua que Jussieu s'était séparé de ses confrères ; on opposa son rapport impartial et modéré, à ceux qu'avaient signés Bailly, Lavoisier, Guillotin, d'Arcet, Poissonnier-Desperrières, Franklin ; on fit observer que, si les effets du magnétisme devaient être uniquement attribués à l'imagination, c'était déjà une bien grande et bien réelle merveille que ce pouvoir de rallumer à l'imagination le flambeau de la vie. Le nombre des élèves s'accrut donc à un point extraordinaire. La méthode mesmérienne sortit de Paris, se propagea dans les provinces, passa la mer, atteignit Saint-Domingue<sup>2</sup> ; et, se constituant selon le rite de la franc-maçonnerie, la société des magnétisants adopta le nom expressif d'*ordre de l'harmonie*.

Il semblait, du reste, que le temps fût aux prodiges ; car le génie fraternel des deux Montgolfier venait de découvrir les ballons ; et, accompagné du marquis d'Arlanges, Pilatre des Rosiers s'était triomphalement aventure à travers les airs. Bientôt on annonça, qu'émule

<sup>1</sup> Burdin jeune et Dubois (d'Amiens), *Hist. académique du magnétisme animal*, p. 20. — Kurt-Sprengel, *Hist. de la médecine*, t. VI, p. 405.

<sup>2</sup> Deleuze, *Hist. critique du magnétisme animal*, t. I, p. 20. Paris, 1819.

des Montgolfier, le physicien Charles avait construit une machine nouvelle qui, remplie d'*air inflammable*, devait aussi naviguer parmi les vents. Et en effet, le 27 août 1784, en présence d'une multitude innombrable qui couvrait le champ de Mars, par une journée pluvieuse et menaçante, au bruit des coups de canon tirés en signe de victoire<sup>1</sup>, et pendant que de toutes parts retentissaient des cris d'admiration, pendant que les femmes épouvantées perdaient connaissance ou levaient les mains au ciel avec des prières, Charles et Robert montaient dans leur navire aérien, et s'élevaient en souriant vers la région des tempêtes. Comment ne pas reconnaître à d'aussi éclatantes marques l'immensité du pouvoir de l'homme? L'impossible! vain mot dont se payaient les siècles d'ignorance, mais que repoussait la virilité du genre humain. Voilà de quels spectacles, de quels discours, se nourrissait l'enthousiasme des âmes ardentes.

Tout à coup le bruit se répand qu'à Busancy, près Soissons, le marquis de Puységur et le comte Maxime, son frère, ont tiré du système de Mesmer des conséquences inattendues, surprenantes. Il ne s'agit plus, cette fois, des merveilles de la *salle des crises*, que déjà l'on commence à déclarer dangereuses, on assure que, sous des arbres garnis d'un épais feuillage et magnétisés, des malades se sont endormis d'une sorte de sommeil divin. Durant les extases de ce sommeil, disait-on, ils lisraient en leur propre corps ainsi qu'en un livre ouvert; ils indiquaient les remèdes vraiment sauveurs; ils voyaient au delà du rayon qu'il est donné à l'œil de parcourir; ils avaient le don de prescience. Et pour produire ces inexplicables phénomènes, que

<sup>1</sup> Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXIII, p. 128.

fallait-il? M. de Puységur répondit en deux mots au siècle de Voltaire : *croyez, veuillez*<sup>1</sup>.

Or, telle était alors la fièvre des esprits que le somnambulisme, à son tour, fit fortune. On expliqua par les secrets magnétiques la vie d'Apollonius de Tyane et celle d'Apulée, magiciens célèbres qui, au moyen de leurs prestiges, avaient essayé de défendre le paganisme expirant. On se crut en possession de cette puissance qu'avait peinte en vives images le code immortel où il était dit : « La foi transporte les montagnes. » *Veuillez-le bien, allez et guérissez*, devint la formule sacramentelle<sup>2</sup> d'une secte nombreuse, active, à la tête de laquelle il faut placer Lavater<sup>3</sup>, ce Lavater dont Mirabeau, son détracteur, dénonçait ainsi l'influence : « Il exerce un empire que Socrate ni Platon n'exercèrent jamais... J'ai vu ses partisans le révéler comme un Dieu sur la terre. J'ai vu les autres hommes en suspens sur l'opinion qu'ils devaient s'en former. J'ai vu les philosophes s'effrayer de son crédit<sup>4</sup>. »

Cependant, la secte des illuminés venait de recevoir un coup terrible. Une mésintelligence imprévue s'était glissée entre Weishaupt et le baron Knigge, son plus utile auxiliaire ; et quatre adeptes mécontents avaient fait à l'électeur de Bavière des révélations importantes. Des recherches sont ordonnées ; les poursuites commencent ; des papiers, saisis à Landshut, dévoilent une partie du plan de l'illuminisme, et Weishaupt est ré-

<sup>1</sup> Puységur, *Mémoires pour servir à l'histoire et à l'établissement du magnétisme animal* : épigraphe.

<sup>2</sup> Kurt-Sprengel, *Hist. de la médecine*, t. VI, p. 417.

<sup>3</sup> Voy. dans la brochure de Mirabeau, déjà citée, la *Lettre de M. le diacre Lavater au médecin de la cour de Hanovre*. Zurich, 10 septembre 1785.

<sup>4</sup> *Lettre du comte de Mirabeau à M.... sur Cagliostro et Lavater*, p. 43.

duit à chercher asile chez un prince romanesque, le due Ernest de Gotha. La persécution éclate, s'étend; une foule de citoyens marquants sont destitués, exilés, emprisonnés.

La secte était dissoute : son action survécut. Une députation d'illuminés dont faisaient partie Busche, connu dans l'illuminisme sous le nom de *Bayard*, et Bode, surnommé *Aurélius*, fut appelée à Paris pour s'y entendre avec certaines loges maçonniques<sup>1</sup>. En même temps les martinistes creusaient leur sillon. La vie des clubs se nourrissait de la fermentation générale. Les disciples de Mesmer, joués sur le théâtre<sup>2</sup>, se défendaient avec la plume éloquente de d'Éprémenil<sup>3</sup>; et ils élevaient leur protestation jusqu'à la menace. Tout s'agitait, tout se précipitait.

Que si maintenant nous embrassons d'un coup d'œil les faits qui précèdent, nous y remarquerons d'abord une réaction violente contre la philosophie de Voltaire et des encyclopédistes. Cette philosophie avait donné des autels au doute, au raisonnement, à l'esprit d'examen et d'individualisme. Ici, au contraire, on se livrait sans réserve à l'imagination, à la souveraineté de la foi, aux inspirations les plus désordonnées du cœur, et l'on poussait jusqu'à une espèce de délire le sentiment des rapports qui doivent unir les hommes.

Mais quelque exagéré, quelque voisin que fût de la superstition ce dernier mouvement, il n'en avait pas moins une portée révolutionnaire fort décisive. Par les conspirations mystiques, il sapait les tyrannies anciennes; par la philosophie occulte, il intéressait à la victoire de l'égalité ces deux puissants

<sup>1</sup> Robison, *Preuves de conspirations*, t. II, p. 453 et suiv.

<sup>2</sup> Dans la comédie des *Docteurs modernes*.

<sup>3</sup> L'article de d'Éprémenil était intitulé : *Réflexions préliminaires à l'occasion de la pièce des DOCTEURS MODERNES, jouée sur le théâtre italien*,

mobiles de la nature humaine : l'imagination et l'amour de l'inconnu ; par les guérisons miraculeuses attribuées à la force attractive d'un fluide universel, il faisait de la solidarité physique des hommes la preuve et l'image de leur solidarité morale. C'étaient les tendances de Jean-Jacques bizarrement appliquées, poussées trop loin, obscurcies. Les disciples allaient vers le but indiqué, en s'écartant du grand chemin, et en cachant sous leurs manteaux la lampe que le maître avait allumée.

Toujours est-il que l'effort qui devait empêcher la Révolution de s'amortir dans le triomphe de la bourgeoisie fut préparé par le travail des sociétés secrètes. Là furent, sinon les principes générateurs, du moins les premiers germes apparents de ce viril enthousiasme, de cet héroïsme farouche et concentré, de cette volonté dans le sacrifice, de cette ardeur à pactiser avec la mort, que les luttes ultérieures développèrent d'une manière si énergique. Mais ils purent prévoir à coup sûr, et sans être prophètes, qu'il y aurait des résistances furieuses à vaincre, une mer de sang à traverser, ceux à qui l'on disait devant l'image de Jésus mort sur une croix pour le salut des hommes : « Le salut n'est point où des trônes brillent défendus par des épées et où fument les encensoirs et où, le long des champs couverts de moissons, des milliers d'hommes s'en vont affamés. La Révolution qui va éclater sera stérile, à moins qu'elle ne soit complète<sup>1</sup>. »

Or, vers ce temps, une scène eut lieu, qu'il faudrait passer sous silence si des témoins graves ne l'avaient solennellement attestée<sup>2</sup>. Un dîner splendide ayant été

<sup>1</sup> *Discours pour le grade d'illuminé*, passim.

<sup>2</sup> La Harpe, témoin oculaire. Voy. les Oeuvres de Jacques Cazotte, t. I, p. xxi et suiv.

offert par un académicien à beaucoup de gens de cour et de philosophes, il se trouva parmi les convives un écrivain qui, destiné à combattre la Révolution et à y périr, comptait alors au nombre des illuminés-martinistes<sup>1</sup>. C'était Jacques Cazotte. Le repas fut très-gai. On y parla des progrès de la raison, des événements qui s'annonçaient; et chacun de saluer le règne prochain de l'intelligence affranchie. Seul, Cazotte gardait le silence. Interrogé, il répondit qu'il apercevait dans l'avenir des choses terribles; et, comme Condorcet le prenait sur un ton de raillerie, « Vous, M. Condorcet, lui dit-il, vous vous empoisonnerez pour échapper au bourreau. » Des rires joyeux se firent entendre. Cazotte continua: il prédit à Chamfort qu'on le réduirait à se couper les veines; à Bailly, à Malesherbes, à Roucher, qu'ils mourraient sur l'échafaud. « Mais notre sexe du moins sera épargné? s'écria en riant la duchesse de Grammont.—Votre sexe?... Vous, madame, et bien d'autres dames avec vous, vous serez conduites en charrette à la place des exécutions, les mains liées derrière le dos. » En parlant ainsi, Cazotte avait le visage altéré; ses yeux bleus étaient remplis de tristesse; et ses soixante-huit ans, sa chevelure blanche, sa physionomie patriarchale imprimaient à ses paroles une gravité lugubre: les convives tressaillirent. « Vous verrez, reprit madame de Grammont, qu'il ne me laissera pas un confesseur. — Non, madame. Le dernier supplicié qui en aura un, ce sera... » Il hésita un instant. « Ce sera... le roi de France. » Saisis d'une invincible émotion, tous les convives se levèrent. Quant à Cazotte, il allait se retirer, lorsque, s'approchant de lui et voulant provoquer de moins sombres présages, madame de Grammont lui dit: « Et vous, mon-

<sup>1</sup> *Notice historique sur Cazotte*, p. vii.

sieur le prophète, quel sera votre sort? » Il resta quelque temps la tête penchée, le regard pensif, puis : « Pendant le siège de Jérusalem, répondit-il, un homme fit sept jours de suite le tour des remparts, crient d'une voix sinistre : *Malheur à Jérusalem!* Le septième jour, il cria : *Malheur à moi-même!* Et dans ce moment, une pierre énorme, lancée par les machines ennemis, l'atteignit, le mit en pièces. » A ces mots, Cazotte salua et sortit.

## CHAPITRE IV.

### AFFAIRE DU COLLIER.

Affaire du collier. — Le cardinal de Rohan et madame de La Motte. — Lettres remises. — Scène du parc. — Ce qui se passait au château pendant la négociation du collier. — Singulière interpellation de Marie-Antoinette à M. de Souza; éclaircissements nouveaux. — Lettre du joaillier Boëhmer brûlée par la reine. — Madame de La Motte recueillie par le cardinal de Rohan. — Madame de La Motte chez le duc de Penthièvre. — Arrestation du cardinal de Rohan. — Arrestation de madame de La Motte à l'abbaye de Clairveaux; on refuse de s'emparer de son mari. — Le parlement convoqué. — Réclamations du haut clergé de France. — Interrogatoires secrets. — Discussions publiques. — Énorme scandale en France et dans toute l'Europe. — Mémoire de Cagliostro; pamphlet de Mirabeau contre Cagliostro et Lavater. — L'ambassadeur de France et M. de La Motte à Londres. — Bruits d'assassinat. — Acquittement du cardinal; enthousiasme du public; désespoir de la reine. — Condamnation de madame de La Motte; ses fureurs. — Visite de la princesse de Lamballe à la Salpêtrière. — Évasion de madame de La Motte. — Madame de Polignac aux eaux de Bath. — Silence acheté et non gardé. — Déconsidération de la monarchie.

*Le Mariage de Figaro* venait d'être représenté, et l'émotion produite durait encore, lorsqu'un drame, bien autrement profond, et réel cette fois, vint s'emparer de l'attention publique.

Une reine de France, un prélat, une aventurière de sang royal, une courtisane, un gentilhomme douteux, un gendarme, un mystérieux étranger tenant du charlatan et du conspirateur, voilà les personnages. La scène se passe dans le parvis d'une cour criminelle. Le public, c'est toute l'Europe.

Ne vous étonnez pas que nous descendions un peu

avant dans cette affaire du collier, si obscure et si fameuse. Quoi de plus propre à dissiper le prestige des gloires de convention, à ruiner, au profit de l'individualisme, l'ancien principe d'autorité, que le spectacle de la couronne tout à coup tombée, non plus seulement dans la poudre, mais dans la fange du greffe? Quand l'histoire se charge de composer des drames, elle les fait ordinairement sérieux; celui-ci fut terrible. On y vit un prince de la maison de Rohan accusé de vol, un cardinal confronté avec une courtisane, un grand aumônier de France accablé sous le poids d'une solidarité infamante; on y vit une reine, la fille de Marie-Thérèse, réduite à abandonner aux hasards d'un débat plein de scandales sa vertu mise en question et son honneur insulté. A son tour, la noblesse prit parti. On opposa les Rohan aux Bourbons. Des descendants de chevaliers furent les premiers à déchirer la réputation de leur souveraine. Les ministres se partagèrent. L'Europe fut inondée de libelles. Enfin, la vie des grands, leurs jalousies, leurs querelles, leurs intrigues se trouvant livrées aux commentaires de la multitude, le mépris monta au lieu de descendre. Ajoutons que ce fut le parlement qui décida entre la femme du roi et un prince de l'Église, ce qui donnait la magistrature pour arbitre à deux puissances qu'il n'avait pu jusqu'alors qu'envier en les servant. Et c'était là, certes, une nouveauté menaçante. Qu'on songe aux dates: en 1785, le procès du collier; en 1789, la Révolution.

Le prince de Rohan avait une figure empreinte de dignité, beaucoup d'ambition, de l'esprit<sup>1</sup>, une âme envahie par la soif des voluptés, un penchant décidé pour le faste.

<sup>1</sup> *Mémoires inédits du comte Beugnot. — Souvenirs et portraits, par M. de Lévis, p. 153.*

Or, Marie-Antoinette avait conçu contre lui une haine dont les causes ont été diversement expliquées. Les partisans du prince racontent<sup>1</sup> qu'ambassadeur à Vienne il lui était arrivé d'écrire au duc d'Aiguillon une lettre qu'une trahison de cour divulguait, et qui représentait Marie-Thérèse pleurant sur la Pologne partagée, au moment même où elle s'en appropriaît un lambeau. D'autres prétendent<sup>2</sup> que Louis de Rohan avait poursuivi Marie-Antoinette d'hommages indiscrets, et s'en était vanté avec une légèreté insolente; version que ne démentaient point, du reste, les mœurs galantes du prélat, l'étourderie habituelle de sa vanité et son caractère présomptueux à l'excès.

Quoi qu'il en soit, la reine le haïssait; et lui, bien que nommé successivement, et toujours malgré elle<sup>3</sup>, grand aumônier de France, cardinal, abbé de Saint-Waast d'Arras, proviseur de Sorbonne, il ne pouvait se résigner à une aversion qu'il s'était mis néanmoins en état de braver. Il essaya de se justifier, mais on le repoussa durement; et ses espérances commençaient à s'éteindre, quand une circonstance imprévue les ranima.

Une femme lui fut présentée qui descendait en ligne directe, par les comtes de Saint-Remy, du roi Henri II<sup>4</sup>, et portait conséquemment le nom de *Valois*. Cette femme était douée de grâce et d'esprit. Mariée depuis peu au comte de La Motte, qui servait alors dans la gendarmerie, elle avait traversé des épreuves de nature à ajouter un intérêt romanesque

<sup>1</sup> *Mémoires de l'abbé Georgel*, t. II, p. 6. Paris, 1820.

<sup>2</sup> *Mémoires justificatifs de la comteese de La Motte* (libelle suspect). Londres, 1789.

<sup>3</sup> *Mémoires de l'abbé Georgel*, t. II, p. 12 et suiv.

<sup>4</sup> *Mémoire sur la maison de Saint-Remy de Valois*, signé par d'Ozier de Sérigny, juge d'armes de la noblesse de France.

aux séductions de sa personne. Son père se trouvait avoir dispersé les débris de l'opulence héréditaire; il dut fuir ses domaines vendus, et il s'éloigna, en effet, pendant la nuit, après avoir abandonné, dans un panier, sous les fenêtres d'un fermier voisin, le plus jeune de ses enfants. Traînant après lui les deux autres et sa femme enceinte, il gagna d'abord Paris, puis Boulogne, où l'Hôtel-Dieu le reçut expirant. Il laissait pour tout héritage le parchemin qui prouvait qu'en lui venait de mourir sur un grabat de vagabond le descendant de Henri II.

Les enfants, toutefois, ne furent pas délaissés : la marquise de Boulainvilliers, touchée de leur détresse, les recueillit, les éleva; et il n'y avait pas longtemps que madame de La Motte avait obtenu, preuve faite de son origine, une pension de huit cents livres.

Tels étaient les récits par lesquels M. de Rohan se laissa charmer. Il devint le bienfaiteur de la jeune comtesse, son ami, et ne tarda pas à la prendre pour confidente. Déjà protégée par madame Élisabeth, elle aspirait à une protection plus haute, elle recherchait l'appui de la reine; le cardinal encouragea cette pensée; et bientôt il apprit de madame de La Motte que le succès dépassait leur attente; qu'à la suite d'un placet présenté, la reine l'avait remarquée, avait désiré la revoir, l'avait accueillie avec bienveillance, et lui promettait la faveur d'une intimité secrète.

A cette nouvelle, le cardinal de Rohan fut transporté de joie. Il espéra dans le crédit naissant de la comtesse, et la pria de négocier auprès de la reine, avec tous les ménagements convenables, la réconciliation si ardemment désirée. Madame de La Motte y ayant consenti sans peine, les démarches commencèrent ou furent censées commencer, et elles eurent pour premier résultat la permission accordée au car-

dinal de se justifier. Il écrivit, obtint une réponse, écrivit encore; si bien que, par l'intermédiaire de madame de La Motte, une correspondance active se trouva établie entre lui et la reine.

Madame de La Motte avait-elle été réellement admise dans l'intimité de Marie-Antoinette? Les lettres qu'elle remettait au cardinal étaient-elles vraies ou supposées?

Notons que, froides d'abord et contenues, les lettres attribuées à la reine s'étaient insensiblement colorées de teintes qui n'étaient pas, à beaucoup près, celles de la haine ou du dédain; qu'elles avaient animé à l'audace le cardinal, qui les jugeait authentiques; qu'elles avaient éveillé dans son cœur troublé des sentiments dont il ne sut ni modérer l'expression ni régler l'essor<sup>1</sup>; qu'en un mot il se crut aimé. En sa qualité de grand aumônier de France, il avait mille occasions de voir la reine, ne fût-ce qu'en passant: son impatience ne les attendit pas, et dès le début de la correspondance, il demanda, par madame de La Motte, une audience particulière. Voici ce qui en advint.

Vers la fin du mois d'août 1784, une scène étrange se passait dans les jardins de Versailles<sup>2</sup>. Entre onze heures et minuit, au fond d'un bosquet qui se trouve au bas du tapis vert, un homme déguisé parut. C'était le cardinal de Rohan. Il allait à un rendez-vous de la reine. La nuit était fort sombre. Une femme, couverte d'un mantelet blanc et la tête enveloppée d'une *therèse*, attendait au lieu convenu. Plein

<sup>1</sup> L'abbé Georgel lui-même, défenseur outré du cardinal, est forcé d'en convenir, ce qu'il fait avec embarras, t. II, p. 422.

<sup>2</sup> L'abbé Georgel, dans son récit, place cette scène après l'achat du collier. C'est une erreur grossière, et les *Mémoires de l'abbé Georgel* en contiennent beaucoup de semblables.

d'émotion, le cardinal s'avance. Il entend ces mots : « Vous savez ce que cela veut dire, » et on lui présentait une rose. Il la prend, la presse sur son cœur, se dispose à répondre, mais tout à coup une voix connue murmure à son oreille : « Venez, venez ! Madame et la comtesse d'Artois sont là qui approchent. » Il rejoignit à la hâte le baron de Planta, un de ses familiers, et madame de La Motte, qui l'avait suivi. Tous disparurent<sup>1</sup>.

Cependant, la situation de madame de La Motte avait pris une face toute nouvelle. Jusqu'en 1784, elle avait vécu misérablement de quelques gratifications obtenues du trésor royal, de divers secours accordés à ses prières ou au respect qu'inspirait sa naissance, et de sa pension de huit cents livres, portée à quinze cents<sup>2</sup>. Il lui était bien arrivé parfois de s'entourer d'un certain éclat extérieur<sup>3</sup>; mais ce n'était qu'un mensonge de son orgueil ou un calcul de son audace, car elle disait volontiers : « Il n'y a que deux manières de demander l'aumône : à la porte des églises ou en carrosse<sup>4</sup>. » En 1784, tout changea. Elle acheta une voiture, eut des chevaux de main, tint maison. Elle recevait à sa table des personnages importants : le marquis de Saisseval, l'abbé de Cabres, conseiller au parlement; Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne; le comte d'Estaing; un receveur général, Dorcy; et le ton de la maison était celui de la bonne compagnie. Quant à ses relations avec la reine, dont il semble qu'elle n'aurait pas dû parler si elle avait eu à craindre qu'on ne la convainquit d'imposture, elle était loin

<sup>1</sup> *Mémoire pour la demoiselle Le Gay d'Oliva*, par M<sup>e</sup> Blondel, p. 26.

<sup>2</sup> *Mémoire pour Louis-Edouard de Rohan*, par M<sup>e</sup> Target, p. 10 et 16.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 43.

<sup>4</sup> *Mémoires inédits de M. le comte Beugnot*.

de s'en cacher; elle s'en vantait même, et l'opinion qu'on avait de son influence occulte lui valut des hommages et des amis<sup>1</sup>. Vers ce temps, elle fit un voyage à Bar-sur-Aube. On l'y avait connue pauvre et réduite aux expédients de la pauvreté: on s'étonna de son faste. Elle étalait avec complaisance une riche parure de diamants — c'était neuf mois avant qu'il fût question de l'achat du collier<sup>2</sup>; — elle avait des robes en pièces brodées de Lyon; son service d'argenterie était complet et d'un goût nouveau. Elle paya ses dettes, eut de la mémoire pour ceux de ses créanciers qui avaient oublié, se répandit en bienfaits, et donna d'elle, enfin, à la mère de M. Beugnot, une idée si favorable, que celle-ci, depuis, ne l'a jamais voulu croire coupable<sup>3</sup>. D'où lui venait cette subite opulence? Les personnes qui étaient dans le secret de ses relations avec le prince Louis de Rohan en furent moins surprises que scandalisées. Le cardinal était immensément riche. La seule abbaye de Saint-Waast lui assurait un revenu de trois cent mille livres; il touchait trente mille livres de rente de sa terre de Coupvrai, et possédait à Saverne, en Alsace, une magnifique résidence. Or, il était plus prodigue encore que riche; témoin le chiffre de ses dettes, qui s'élevait alors à deux millions<sup>4</sup>. On rapportait donc volontiers la fortune de madame de La Motte à son empire sur un prince plein de générosité, d'insouciance et voluptueux. Pouvait-il, d'ailleurs, laisser dans la misère une femme qui s'était offerte à servir le double intérêt de son ambition et de

<sup>1</sup> C'est ce que constate, pour lui en faire un reproche, le *Mémoire* de M<sup>e</sup> Target, p. 47.

<sup>2</sup> *Mémoires inédits de M. le comte Beugnot*, qui raconte ici ce qu'il a vu.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Mémoires de l'abbé Georgel*, t. II, p. 143 et 144.

son amour? Il le pouvait d'autant moins que le succès paraissait répondre à ses désirs; jamais il ne s'était montré si heureux. Il ne savait pas qu'il touchait à une horrible catastrophe.

Depuis longtemps les joailliers de la couronne, Boëhmer et Bassange, avaient un collier dont ils ne demandaient par moins d'un million six cent mille livres et dont ils poursuivaient la vente avec ardeur. Souvent Boëhmer s'était adressé à la reine, mais toujours en vain. En 1778, comme elle venait d'acoucher de son premier enfant, Marie-Antoinette vit un jour entrer Louis XVI, souriant et radieux: « J'ai quelque chose à vous donner, » dit le roi, et il ouvrit un magnifique écrin qui renfermait le collier de Boëhmer. La reine jeta sur le collier un regard de dédain, et le refusa<sup>1</sup>, non sans affectation.

Quelques années s'écoulèrent. Boëhmer allait proposant son collier à tous les souverains de l'Europe. Au mois d'octobre 1781, le jour où naquit le premier Dauphin, l'offre du collier à la reine fut renouvelée par Louis XVI, ravi d'avoir un héritier mâle. Mais, cette fois, le refus de Marie-Antoinette eut quelque chose d'inattendu et d'inexplicable: « Est-ce pour que Boëhmer mène à l'Opéra des filles couvertes de diamants que vous lui payerez la folie qu'il a faite en réunissant ce collier, qu'il aurait dû laisser épars dans le commerce? » En prononçant ces paroles, la reine était très-animée. Sa garde lui tâta le pouls et, le trouvant fort élevé<sup>2</sup>, supplia le roi de ne point insister davantage. Louis XVI se retira tout interdit. Que signifiait cette colère, si étrange, si offensante même pour le roi? Tant d'emportement provenait-il d'un vif

<sup>1</sup> *Mémoires de mademoiselle Bertin*, p. 91.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 92.

et secret désir contrarié par la nécessité ou la convenance d'un refus, dans un moment où le trésor était obéré et l'opinion publique indignée des profusions de la cour?

Boëhmer ne se découragea pas. Vers la fin du mois de décembre 1784, ayant entendu parler du crédit de madame de La Motte auprès de la reine, il eut recours à elle, lui offrant, pour l'intéresser à la négociation, des présents considérables. Elle rejeta la proposition. L'affaire resta donc en suspens; et, sur ces entrefaites, M. de Souza fut chargé de négocier pour la reine de Portugal l'acquisition du collier. Quant au cardinal de Rohan, il était à Saverne, au mois de décembre: il revint à Paris le 5 janvier 1785.

Le 24, madame de La Motte, qui, dans sa première entrevue avec les joailliers, avait manifesté beaucoup de répugnance à se mêler de toute négociation d'affaires<sup>1</sup>, madame de La Motte les alla trouver et leur annonça que le cardinal allait paraître; qu'il avait mission d'acheter le collier pour Marie-Antoinette; et, chose qu'il ne faudra pas oublier! elle les invita en même temps à prendre toutes les précautions possibles<sup>2</sup>.

Du reste la visite annoncée eut lieu. Le cardinal se présenta chez les joailliers, et comme il se faisait montrer divers bijoux, ils lui mirent sous les yeux le grand collier en brillants. Il leur dit alors qu'il était chargé de venir savoir au juste le prix de cette parure. «Un million six cent mille livres,» répondirent-ils, et ils ajoutèrent qu'ils avaient longtemps

<sup>1</sup> *Mémoire pour Louis de Rohan*, par M<sup>e</sup> Target, p. 34.

<sup>2</sup> *Mémoire pour Louis de Rohan*, par M<sup>e</sup> Target, p. 35. — Déposition des sieurs Achet et La Porte, dans le *Compte rendu de ce qui s'est passé au parlement*, p. 69.

nourri l'espoir de la vendre à Marie-Antoinette, mais que, cette espérance flatteuse paraissant s'éloigner, ils avaient pris le parti d'envoyer le dessin du collier à la princesse des Asturies. Le prince leur déclara qu'il ferait l'acquisition des diamants; que ce n'était pas pour lui, mais pour un acquéreur qu'il ne pouvait nommer, et que, dans le cas où cela ne lui serait pas permis, il prendrait des arrangements particuliers; qu'au surplus, ses instructions portaient de ne traiter de l'affaire qu'avec Boëhmer, — le seul des deux joailliers avec lequel Marie-Antoinette fût en rapport! — Boëhmer ayant fait observer qu'il lui était impossible de négocier une affaire aussi importante sans la participation de son associé, le cardinal répliqua que, pour savoir s'il était autorisé à traiter avec Boëhmer et Bassange conjointement, il lui fallait d'autres instructions.

Voilà, tel qu'on le trouve dans le mémoire remis, plus tard, à la reine par Boëhmer et Bassange, le récit de ce qui se passa dans leur première entrevue avec le cardinal<sup>1</sup>.

Deux jours s'étant écoulés, les joailliers reçurent un billet écrit de la propre main du cardinal, qui les mandait auprès de lui en les priant d'apporter *l'objet en question*<sup>2</sup>. Ce jour-là, le prince leur fit connaître ses propositions, qu'ils acceptèrent : elles consistaient dans l'achat du collier, moyennant le prix d'un million six cent mille livres, payables de six mois en six mois. Le 4<sup>er</sup> février, nouvelle lettre de M. de Rohan. Les joailliers se rendent chez lui avec le collier; et, alors seulement, le cardinal leur confie,

<sup>1</sup> Pièces justificatives, à la suite du *Compte rendu*, p. 18 et 19.

<sup>2</sup> *Mémoire remis à la reine le 12 août 1785, Pièces justificatives du Compte rendu*, p. 21.

sous le sceau du secret, ce qu'ils savaient déjà par madame de La Motte, c'est-à-dire que c'était la reine qui achetait le collier. Puis, leur montrant les propositions, acceptées par eux, il leur fait remarquer en marge ces mots : *Approuvé, Marie-Antoinette de France*<sup>1</sup>. Avertis par madame de La Motte de prendre leurs précautions, ils avaient manifesté des craintes sur le payement ; et, pour les rassurer, il avait fallu faire intervenir le nom de la reine.

Or, dans le temps même de la négociation que nous venons de rappeler, voici ce qui se passait au château : La reine étant à sa toilette, mademoiselle Bertin, sa marchande de modes, entre et raconte que le fameux collier a trouvé enfin sa destination : M. de Souza l'achète, et l'achète pour la reine de Portugal<sup>2</sup>. « Ah ! j'en suis bien aise, s'écria aussitôt Marie-Antoinette, je vais faire entrer Boëhmer, et je remercierai M. de Souza de m'avoir débarrassée de ce maudit collier. » Ces mots étaient sans doute l'expression ironique d'un sentiment amer. Car, Boëhmer étant entré, elle prit un livre et se mit à en lire quelques lignes avant de parler, comme elle avait coutume de faire quand elle voulait témoigner son mécontentement ; soit caprice inexplicable, soit jalousie féminine et secret dépit de voir livrer à une princesse étrangère cette parure à laquelle les offres, les voyages de Boëhmer avaient donné une sorte de célébrité européenne et qui avait fait tant de bruit parmi les reines et parmi les femmes. Enfin, posant le livre et levant sur Boëhmer un regard sévère : « Je suis fort aise, monsieur, que vous ayez

<sup>1</sup> *Mémoire remis à la reine le 12 août 1785 ; Pièces justificatives du Compte rendu*, p. 24.

<sup>2</sup> *Mémoires de mademoiselle Bertin*, p. 102. — Dans ce livre mademoiselle Bertin pousse l'attachement à Marie-Antoinette jusqu'à une espèce de culte.

vendu votre collier. — Mon collier, madame ! — Eh ! oui, votre collier, que M. de Souza envoie aujourd'hui à Lisbonne. » Boëhmer s'en étant défendu, la reine lança à mademoiselle Bertin un regard foudroyant<sup>1</sup>, comme pour lui reprocher de l'avoir mal à propos alarmée. Elle devait, ce jour-là, recevoir, avant de se rendre à la chapelle, les dames présentées et les ambassadeurs. Quand M. de Souza parut, elle alla droit à lui, contrairement à l'étiquette, et lui dit vivement : « Je vous apprends, M. de Souza, que vous n'aurez pas le collier ; vous ne l'aurez pas, il est vendu. » M. de Souza paraissant étonné, « Vous ne l'aurez pas, monsieur, reprit-elle d'un ton de triomphe, j'en suis fâchée. » Et elle revint aux dames<sup>2</sup>.

Le cardinal avait le collier : il s'agissait pour lui de le remettre à la reine. Qu'il fût, oui ou non, admis à la voir, toujours est-il que les entrevues ne pouvaient être que fort rares. Dès le 1<sup>er</sup> février 1785, le cardinal partit pour Versailles. Il était déguisé ; et Schreiber, son valet de chambre, l'accompagnait, portant la précieuse parure dans une boîte. Arrivé à Versailles dans la soirée, M. de Rohan court chez madame de La Motte, renvoie, à la porte, son domestique, après lui avoir pris la boîte des mains, et monte. Bientôt un homme se fait annoncer de la part de la reine. M. de Rohan se retire dans une alcôve ouverte à demi. L'étranger remet un billet, que madame de La Motte fait passer au cardinal, et qui contenait l'ordre de remettre la boîte : la boîte fut remise<sup>3</sup>. Or, le messager était valet de chambre de la reine, il se nommait Lesclaux ; et l'on doit supposer que le cardinal le connaissait puis-

<sup>1</sup> *Mémoires de mademoiselle Bertin*, p. 403.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 405.

<sup>3</sup> *Mémoire pour M. Louis de Rohan*, par M<sup>e</sup> Target, p. 51.

qu'il lui remit sans hésitation, sans information prise, sans reçu exigé, une boîte qui ne contenait pas moins d'un million six cent mille livres.

Il était tout simple que, si Marie-Antoinette avait reçu le collier, elle en informât le négociateur. Madame de La Motte prévint M. de Rohan que le lendemain, près de l'OEil-de-bœuf, la reine lui accuseraït réception par un signe convenu. Et c'est ce qui eut lieu<sup>1</sup>.

Trois jours ne s'étaient pas écoulés depuis la remise du collier, que M. de Rohan pressait les joailliers d'aller remercier la reine, tant il craignait peu d'être désavoué ! C'était un devoir dont ils s'étaient acquittés déjà, sans le dire au cardinal qu'ils avaient craint de blesser en marquant de la défiance : on se rappelle que Boëhmer se trouvait au château le jour de la scène avec M. de Souza. Et en effet, Boëhmer eût été un insensé si, ayant la facilité de voir la reine, il n'en avait pas profité immédiatement pour s'assurer de la destination et de la remise du collier. Car, après tout, il avait dû trouver étrange qu'on eût chargé d'une semblable négociation un prélat, le grand aumônier de France !

L'affaire en était là, quand, vers la fin de juin, le cardinal fit savoir aux joailliers que, d'après une lettre à lui remise par madame de La Motte, la reine jugeait excessif le prix d'abord fixé et demandait une réduction de deux cent mille livres, sans quoi la parure serait rendue<sup>2</sup>. Grande et douloureuse surprise, de la part des joailliers. Ils se résignent enfin. Alors, le cardinal leur fait écrire sous sa dictée et comme pour

<sup>1</sup> Fait important avoué par l'abbé Georgel lui-même, t. II, p. 65 de ses *Mémoires*.

<sup>2</sup> *Mémoire des joailliers Boëhmer et Bassange*, du 12 août 1785.

mettre sa responsabilité à couvert, la lettre suivante, adressée à la reine<sup>1</sup> : « Madame, nous sommes au comble du bonheur d'oser penser que les derniers arrangements, qui nous ont été proposés et auxquels nous nous sommes soumis avec zèle et respect, sont une nouvelle preuve de notre soumission et dévouement aux ordres de Votre Majesté; et nous avons une vraie satisfaction de penser que la plus belle parure de diamants qui existe servira à la plus grande et à la meilleure des reines<sup>2</sup>. »

Cette lettre, en date du 12 juillet 1785, fut présentée par Boëhmer à la reine, au moment où elle entrait dans sa bibliothèque. Madame Campan était présente. La reine lut la lettre à voix haute, et au lieu de témoigner son étonnement, au lieu de chercher à éclaircir un pareil mystère, elle s'approcha d'une bougie qui se trouvait allumée, et brûla négligemment le papier, en disant : « Cela ne vaut pas la peine d'être gardé<sup>3</sup>. »

Le terme fatal approchait ; l'heure allait venir pour les joailliers de s'adresser à la reine, d'invoquer sa signature ! Coupable, madame de La Motte devait trembler, songer à fuir en pays étranger.... Et pourtant, elle vivait à Paris dans une complète sécurité, donnant des fêtes, projetant des acquisitions nouvelles dans Bar-sur-Aube, se vantant plus que jamais de ses relations avec la reine, et tout entière à son intimité avec le cardinal.

Pour lui, sa tranquillité n'était pas moindre. Il déclara un jour à M. de Saint-James qu'il *avait vu* entre les mains de Marie-Antoinette la somme de sept cent mille livres, destinée au premier payement<sup>4</sup>; et, un

<sup>1</sup> *Mémoire des joailliers Boëhmer et Bassange*, du 12 août 1785.

<sup>2</sup> *Pièces justificatives* à la suite du *Compte rendu*, p. 25.

<sup>3</sup> *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XII, p. 7.

<sup>4</sup> Déposition de M. de Saint-James : *Compte rendu*, p. 72.

autre jour, Bassange lui ayant demandé s'il avait traité *directement* avec la reine, « Oui, » répondit-il sans hésiter<sup>1</sup>.

Les joailliers se croyaient donc en sûreté, à leur tour, lorsqu'à l'expiration du délai, M. de Rohan les manda pour leur apprendre que la reine n'était pas en mesure de s'acquitter; qu'elle les payerait au mois d'octobre; qu'en attendant, elle leur offrait trente mille livres pour les intérêts<sup>2</sup>. Ils furent consternés, se récrièrent; et, cette fois encore, pour mettre à leur égard sa responsabilité à couvert, le cardinal exigea que la quittance des trente mille livres portât le nom de la reine.

D'un autre côté, dans un entretien qui eut lieu au commencement du mois d'août, madame Campan ayant demandé à Boëhmer comment les ordres de Sa Majesté lui avaient été transmis, « Par des écrits signés de sa main, répondit-il; et, depuis quelque temps, je suis forcé de les faire voir aux gens qui m'ont prêté de l'argent, pour parvenir à les calmer. — Vous n'en avez donc jamais rien reçu? — Pardonnez-moi. J'ai touché en livrant le collier une somme de trente mille livres en billets de la caisse d'escompte, que Sa Majesté m'a fait donner par le cardinal; et vous pouvez être bien sûre qu'il voit Sa Majesté en particulier; car il m'a dit en me remettant cette somme, qu'elle l'avait tirée en sa présence d'un portefeuille placé au fond du secrétaire de porcelaine de Sèvres, qui est dans son boudoir. »

Ainsi, le cardinal disait à Saint-James, à Bassange,

<sup>1</sup> Déposition de Bassange. — Dans le *Compte rendu*, fait avec une mauvaise foi évidente, cette importante déposition a été supprimée, mais elle se trouve rappelée dans le mémoire de l'avocat opposé à madame de La Motte, M<sup>r</sup> Target. Voy. *Réflexions rapides pour M. le cardinal de Rohan*, p. 106.

<sup>2</sup> Déclaration des sieurs Boëhmer et Bassange, du 12 août 1785.

à Boëhmer, qu'il voyait Marie-Antoinette. Et cette assurance ne pouvait être dans sa bouche une imposture, ceux à qui elle était donnée ayant tous les moyens de la vérifier et un intérêt immense à le faire.

Mais voilà que tout à coup des rumeurs menaçantes se répandent et arrivent aux oreilles du cardinal : le baron de Breteuil, son ennemi mortel, aurait été informé de la négociation ; il se serait rendu chez Marie-Antoinette ; lui aurait parlé brusquement du nom de la reine compromis par un criminel abus ; et elle, surprise, vivement émue, se serait déclarée étrangère à ce qui s'était passé. Si le cardinal avait été réellement victime de la manœuvre attribuée à madame de La Motte, alors du moins il eût été détrompé ! Cependant, au lieu de courir chez elle en homme furieux d'avoir été pris pour dupe, au lieu de lui demander compte de la trame ourdie et désormais percée à jour, au lieu d'éclater en reproches, M. de Rohan attire madame de La Motte dans sa propre maison, l'y retient cachée<sup>1</sup> ; et, craignant sans doute qu'arrêtée elle ne dévoile le secret de la correspondance, il la presse de fuir, de passer le Rhin. Elle s'y refusa certainement ; car, quelques jours après, elle arrivait avec son mari à Bar-sur-Aube, non pour traverser rapidement la ville, mais pour y séjourner. Du reste, nul signe d'inquiétude, nulle préoccupation fâcheuse. On étalait bijoux et diamants ; on tenait table ouverte ; on se répandait au dehors. Le duc de Penthièvre se trouvant à Châteauvilain, madame de La Motte va le voir, est invitée à dîner, et reçoit un accueil qui étonna. Ce fut au point qu'en la reconduisant, le prince l'accompagna jusqu'à la porte du second salon, honneur

<sup>1</sup> *Sommaire pour madame de La Motte*, par M<sup>e</sup> Doillot, p. 66. — *Mémoire pour Louis de Rohan*, par M<sup>e</sup> Target, p. 99.

qu'il ne faisait point aux duchesses et qu'il réservait pour les princesses du sang<sup>1</sup>. A Clairvaux, qu'elle était allée visiter ensuite, madame de La Motte obtint de l'abbé la même déférence et les mêmes respects. Elle soupait avec lui et M. Beugnot, par qui nous ont été conservés ces détails, lorsque soudain, la porte s'ouvrant, l'abbé Maury paraît, qui arrivait de Paris. « Quelle nouvelle ? » Et lui : « Quoi ? vous ne savez rien ! Le cardinal Louis de Rohan est arrêté. » A ces mots, on s'étonne, on se trouble. Madame de La Motte pâlit, s'élance hors de la salle, suivie de M. Beugnot, et ils prennent tous deux la route de Bar-sur-Aube.

Connaissant les relations de madame de La Motte avec le cardinal, et craignant qu'elle ne fût compromise, M. Beugnot se hasarda à lui conseiller la fuite, et il lui en offrait les moyens. Mais elle répondit avec humeur, et comme touchée seulement des périls du cardinal, qu'elle n'était pour rien dans cette affaire<sup>2</sup>. Quant à son mari, il était si tranquille, que lorsque madame de La Motte arriva, il était absent, étant sorti, le matin même, pour une partie de chasse !

L'abbé Maury avait dit vrai : le cardinal de Rohan était arrêté. On sait combien cette scène fut tragique. Le 15 août 1785, jour de l'Assomption, avait été choisi par l'implacable inimitié du baron de Breteuil. La cour allait se rendre à la chapelle. Le grand aumônier était là, revêtu de ses habits sacerdotaux. Tout à coup on l'appelle dans le cabinet du roi. Il entre, et se trouve en présence de Louis XVI, de Marie-Antoinette, du garde des sceaux, du baron de Breteuil. « Qu'est-ce, lui dit le roi, qu'un collier que vous devez avoir procuré à la reine ? » Cette question, à laquelle il était si

<sup>1</sup> *Mémoires inédits de M. Beugnot.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

loin de s'attendre, fut un coup de foudre pour le cardinal. Surpris, troublé, éperdu, il balbutia qu'on l'avait trompé. La reine alors lui ayant demandé comment cela était possible, lui, sans répondre à Marie-Antoinette<sup>1</sup>, et en s'adressant au roi, il protesta de son innocence. Quelques-uns racontent que voyant la reine prendre la parole, il lui lança un regard peu respectueux<sup>2</sup>, regard d'indignation et de reproche. Autorisé par Louis XVI à se retirer dans une pièce voisine pour y écrire sa justification, il apprit en rentrant qu'il allait être arrêté : « Ah, sire ! s'écria-t-il alors, j'obéirai toujours aux ordres de Votre Majesté ; mais qu'elle daigne m'épargner la douleur d'être arrêté dans mes habits pontificaux, aux yeux de toute la cour. — Il faut que cela soit, » reprit Louis XVI. En effet, au moment où M. de Rohan sortait de chez le roi, on entendit ce cri : « Arrêtez M. le cardinal ! » C'était le baron de Breteuil qui, usurpant l'emploi de capitaine des gardes de quartier, donnait cours à l'impatience de sa haine. La conduite du cardinal fut aussitôt confiée à un jeune lieutenant des gardes. Or, comme ils traversaient ensemble la galerie de la chapelle, M. de Rohan rencontre son heiduque, lui adresse quelques mots en allemand, et, demandant un crayon à l'officier, il trace rapidement sur un morceau de papier des lignes que le serviteur emporte. Celui-ci courut à Paris à bride abattue, et arriva au palais cardinal en si peu de temps, que le cheval tomba mort à l'écurie. L'ordre contenu dans le papier crayonné fut remis à l'abbé Georgel, et le portefeuille qui renfermait la correspondance de M. de Rohan fut mis à

<sup>1</sup> D'après le témoignage de M. de Besenval, qui assure tenir de la reine elle-même les détails qu'il rapporte. Voy. le tome II de ses *Mémoires*, p. 164 et 165.

<sup>2</sup> *Mémoires de l'abbé Georgel*, t. II, p. 102.

l'abri des recherches<sup>1</sup>. Les perquisitions, si impérieusement commandées par les circonstances, n'eurent lieu que quatre heures après : chose étonnante, observe M. de Besenval<sup>2</sup>. Craignait-on d'en trop savoir ? M. de Rohan fut, le soir même, conduit à la Bastille.

Il n'y eut d'abord à Paris qu'un sentiment : la stupeur. Mais quand on sut que le roi avait offert à l'accusé l'alternative de s'en rapporter à la clémence royale ou d'être jugé par le parlement, et que l'accusé s'était décidé pour ce dernier parti, l'émotion publique se divisa, et la diversité des intérêts se manifesta par la joie, par la consternation, par le dépit, par mille commentaires contradictoires et véhéments.

Le parlement triomphait : il lui était donc enfin donné de voir l'Église s'humilier devant lui dans la personne d'un cardinal, et de tenir dans l'attente, dans la terreur de ses jugements, les plus orgueilleuses familles du royaume ! Il allait décider de l'honneur du roi ! De leur côté, et par un sentiment contraire, les chefs de la noblesse étaient atterrés. Avec une colère sourde, ils mesuraient la carrière parcourue déjà par ces bourgeois en robes rouges, et ils s'emportaient contre la reine, par qui un des leurs venait d'être livré aux sarcasmes de la multitude. Grande était aussi l'indignation du haut clergé, comme il y parut assez par sa protestation du 18 septembre 1785. De simples clercs avaient des juges spéciaux indiqués par la loi ; et l'ordre épiscopal, dont tant de monuments historiques consacraient les droits, n'aurait pas le même privilége à réclamer ! Un évêque accusé ne pouvait, ne devait être jugé que par des évêques. Telles furent les prétentions que l'aristocratie ecclésiastique éleva<sup>3</sup> ; et

<sup>1</sup> *Mémoires de l'abbé Georgel*, t. II, p. 104.

<sup>2</sup> T. II, p. 166.

<sup>3</sup> Lettre remise au roi le 18 septembre 1785.

bien que M. de Rohan eût fait une protestation semblable, le pape menaça de le dégrader, pour n'avoir pas décliné d'une manière formelle, absolue, la juridiction du parlement. A leur tour, ceux qui professaient pour le principe monarchique un culte réfléchi ne purent se défendre d'une impression de frayeur. Comment n'auraient-ils pas eu quelque vague pressentiment des 5 et 6 octobre ? Comment ne se seraient-ils pas inquiétés d'un procès qui allait introduire dans l'alcôve de la reine l'imagination du peuple ? Ils blâmèrent donc Louis XVI, l'accusèrent d'imprudence. Mais il venait de subir une loi indépendante des calculs de la sagesse humaine. Car la Révolution était déjà faite.

Ce qu'il était possible de prévenir, c'était l'éclat du 15 août. Pourquoi ne le fit-on pas ? Pourquoi la reine s'exposa-t-elle au danger de pousser à bout un homme de qui elle avait tant à craindre ? Cela surprend, au premier abord ; mais quand on embrasse l'ensemble des circonstances, l'étonnement cesse. M. de Breteuil était à la tête de la police. Or, il nourrissait contre Louis de Rohan, son heureux successeur à l'ambassade de Vienne, une haine qui touchait à la frénésie. Ce fut lui qui voulut le scandale de l'arrestation. Dans une situation moins compromise, nul doute que Marie-Antoinette n'eût été en état de tout empêcher. Mais, plus elle était engagée dans l'affaire, moins il lui était permis d'en étouffer le bruit, sous peine d'éveiller des soupçons terribles. Quant au désespoir de l'accusé, on n'avait pas à le redouter : son propre intérêt répondait de sa discrétion ; car, un mot de lui sur ses relations secrètes avec la femme du roi, un seul mot, et il était mort. Disons aussi que, vers la fin, le cardinal s'était abandonné à de nouvelles et coupables vanteries. Marie-Antoinette l'apprit sans doute, et elle sentit se rouvrir les anciennes blessures.

Le 18 août 1785, madame de La Motte fut arrêtée à Bar-sur-Aube. Elle avait déjà brûlé ses papiers, parmi lesquels plusieurs lettres du cardinal, remplies de hardiesse voluptueuses et où les emportements de l'ambition s'unissaient au délire de l'amour<sup>1</sup>. On arrêta aussi Cagliostro, sur la dénonciation de madame de La Motte, qui le soupçonnait de l'avoir desservie auprès de M. de Rohan, et qui s'en vengea par une calomnie dont un arrêt injuste pouvait faire un assassinat. Il est à remarquer que M. de La Motte s'étant remis aux mains des agents de l'autorité, on refusa de s'emparer de sa personne<sup>2</sup>. On lui savait un caractère décidé, et l'on craignait qu'il ne défendît sa femme contre les influences auxquelles on se disposait à la soumettre.

Elle ne fut pas, en effet, plutôt à la Bastille, que le baron de Breteuil l'enveloppa dans un système de conseils artificieux, calculés dans le double but de mettre la reine à couvert et de perdre M. de Rohan. On fit entendre à la prisonnière, par le commissaire Chenon<sup>3</sup>, que c'en était fait de ses jours si elle nommait une personne.... inviolable; qu'il n'y avait qu'un parti à prendre: rejeter tout sur le cardinal; qu'aussi bien, il ne méritait pas de ménagement, l'ayant dénoncée. « Ne voyez-vous pas, ajoutait le commissaire, que lui-même il est condamné à s'abstenir d'accuser la reine? Il faut donc ou l'accabler ou se laisser accabler par lui. »

C'est ainsi que madame de La Motte fut conduite à mentir aux dépens du cardinal, qui, de son côté, se sentait perdu s'il ne mentait aux dépens de madame de

<sup>1</sup> *Mémoires inédits de M. Beugnot.*

<sup>2</sup> *Mémoire justificatif de madame de La Motte*, p. 127.

<sup>3</sup> *Vie de madame de La Motte.*

La Motte. Là est la clef du procès. Il demeura couvert d'une obscurité impénétrable, parce que, pour la dissiper, il aurait fallu prononcer un nom que ne pouvaient entendre prononcer les juges.

Les poursuites avaient commencé : elles amenèrent trois découvertes importantes.

Une jeune fille, nommée d'Oliva, fut arrêtée à Bruxelles, et elle déclara que c'était elle qui, d'après les suggestions de madame de La Motte, avait joué, dans la scène du parc, le personnage de la reine.

D'un autre côté, un certain Rétaux de Villette s'avoua coupable d'avoir, sous l'inspiration et sous les yeux de madame de La Motte, contrefait la signature de la reine, et écrit en marge des propositions faites aux joailliers ces mots : *Approuvé, Marie-Antoinette de France.*

Enfin, l'on sut du capucin irlandais Mac-Dermott que monsieur de La Motte, à Londres, avait vendu au joaillier Gray pour dix mille livres sterling de diamants ; ce qui fut confirmé par la déposition de Gray, que l'intermédiaire du chargé d'affaires de France interrogea<sup>1</sup>.

Ces trois circonstances paraissaient accablantes pour madame de La Motte : voici comment elle les expliqua, d'abord dans les interrogatoires secrets qu'on lui fit subir à la Bastille ; ensuite, dans les écrits qui parurent après le jugement :

Au sujet de la scène du parc, elle prétendit qu'à la vérité d'Oliva y avait joué le personnage de la reine ; mais que Marie-Antoinette l'avait voulu ainsi ; qu'elle assistait au rendez-vous, cachée derrière une charmille ; qu'elle-même avait préparé une aventure dont la singularité lui avait plu, et dont le but était de

<sup>1</sup> Déclaration du joaillier Gray, certifiée par le notaire J.-P. Dubourg.

mettre à l'épreuve la discréption du cardinal. Comment croire, s'écriait-elle, que, sans l'aveu de la reine, j'eusse osé ourdir une trame si facile à percer ? Que j'eusse choisi, pour commettre un crime de lèse-majesté, l'heure de minuit, le jardin de Versailles, à une époque où les promenades nocturnes, trop permises en 1778, étaient interdites et où les résidences royales, au contraire, se trouvaient strictement surveillées ? Mais quoi ! s'il n'y avait eu qu'invention de ma part dans cet amour de la reine dont se flattait l'âme du cardinal, n'aurais-je pas eu intérêt à prolonger son erreur, à l'endormir, au lieu de lui ménager un rendez-vous frauduleux qui devait exalter son espoir, et lui faire découvrir l'intrigue en lui inspirant la confiance d'aborder la reine dès le lendemain, de lui parler d'amour, de continuer enfin une aussi heureuse aventure ? Car un premier rendez-vous en appelait un second, un troisième ; et l'entrevue avec la fausse reine avançait l'heure d'une explication verbale avec la reine véritable, heure décisive où il eût suffi d'une syllabe pour mettre à nu le mensonge et me précipiter dans un abîme !

Quant aux mots : *Approuvé, Marie-Antoinette de France*, madame de La Motte reconnaissait formellement qu'ils avaient été écrits par Rétaux de Villette ; mais elle ajoutait que c'était du consentement exprès de la reine et du cardinal. On avait de concert adopté cet expédient, jugé utile et peu dangereux. La signature *Marie-Antoinette de France*, n'étant celle de personne, n'avait point paru constituer un faux : elle avait donc l'avantage de décider Boëhmer à se dessaisir du collier, sans compromettre ni la reine ni le secrétaire choisi. Et, à l'appui de cette explication, madame de La Motte faisait observer combien il eût été étrange qu'un ancien ambassadeur, un homme de cour, ne sût pas de quelle

manière signait la reine, dont il avait dû si souvent, comme grand aumônier, recevoir des ordres écrits. Avait-il pu n'être pas choqué de ces mots *de France* ajoutés à la signature d'une princesse *d'Autriche*? Impossible, d'ailleurs, de supposer une lecture trop rapide ou la distraction d'un moment, puisque le marché était resté entre les mains du cardinal, qu'il avait eu plusieurs fois occasion de le relire, qu'il l'avait même montré au trésorier Saint-James.

Pour ce qui est des diamants vendus à Londres par son mari, madame de La Motte déclara les avoir reçus en présent de Marie-Antoinette. L'épouse de Louis XVI n'ayant pu porter, tel qu'il était, ce collier fameux déjà refusé au roi, elle n'avait eu évidemment d'autre moyen d'employer cette parure, que de la dépecer de façon à s'en composer une moins reconnaissable et d'un dessin différent. Dans ce cas, il y avait des diamants de trop. Il avait fallu les donner à quelqu'un, et il était naturel qu'on les donnât à celle qui était maîtresse du secret.

Comme on le pense bien, ces allégations de madame de La Motte ne furent pas admises à figurer dans les pièces du procès. Elles transpirèrent néanmoins, et acquirent de la gravité, par l'impossibilité où l'on était de comprendre, si on les rejetait, une foule de faits certains, incontestables, que les mémoires des avocats et les documents officiels livrèrent à la discussion publique.

L'opinion se trouva donc partagée :

Les partisans de Marie-Antoinette accusèrent avec indignation madame de La Motte d'avoir, en calomniant sa souveraine, abusé de la crédulité du cardinal. Le crédit de madame de La Motte à la cour? mensonge. Les lettres par elle remises au prince de Rohan? supposées. Le marché du collier? vol calculé de longue

main. Et ils la montraient trompant une première fois le cardinal, dans la scène du parc; empruntant l'habileté vénale d'un faussaire; faisant vendre à Londres par son mari des diamants détachés du collier, et passant d'une pauvreté connue à une fastueuse opulence. Ils rappelaient aussi que Marie-Antoinette avait constamment témoigné, à l'égard du prince Louis de Rohan, une aversion impossible à accorder avec des rapports secrets et intimes; ils rappelaient que ce collier dont on osait soupçonner une reine de France d'avoir clandestinement négocié l'achat, on le lui avait deux fois offert, et qu'elle l'avait refusé deux fois.

Mais à ces considérations, ceux du parti contraire en opposaient d'autres qu'ils jugeaient bien plus conciliantes.

Et d'abord, était-il concevable que, recevant des lettres d'amour, vraies ou supposées, qu'ayant obtenu dans la scène du parc un gage de tendresse censé offert par la reine elle-même, que, se croyant aimé enfin, le cardinal n'eût pas cherché à étendre son succès, à le vérifier du moins? Lui qui avait accès au château; lui qui se trouvait si souvent sur le passage de Marie-Antoinette, il n'aurait jamais fait un signe, jamais dit un mot qui eussent rapport à des lettres, à un souvenir, occupation de sa pensée et enchantement de sa vie! Mais un signe, un mot, en fallait-il davantage pour dévoiler l'intrigue attribuée à madame de La Motte? Sous l'impression des lettres reçues, le cardinal avait dû parler à la reine, il l'avait fait certainement; et, puisque la correspondance secrète n'en avait pas moins continué pendant une année, on en devait induire que madame de La Motte disait vrai.

Et puis, que penser du silence gardé par la reine, lorsque, le 12 juillet, elle avait reçu cette lettre des

joailliers où on l'entretenait d'un collier vendu d'après ses ordres, de nouveaux arrangements pris, de soumission à ses volontés, de reconnaissance? Si elle avait tout ignoré, est-ce qu'elle n'aurait pas sur-le-champ mandé Boëhmer avec qui elle était depuis long-temps en rapport, pour l'interroger sur une aussi insolente énigme?

Une autre circonstance dont on s'armait contre Marie-Antoinette, c'était la réduction de deux cent mille livres, exigée des joailliers avant la première échéance, sur une lettre remise par la messagère habituelle<sup>1</sup>. S'il eût été vrai que madame de La Motte trompât le cardinal, qu'elle se fût approprié les diamants, dans quel but aurait-elle provoqué, au moyen d'une lettre supposée, une réduction qui pouvait, en amenant la résiliation du marché, la forcer à restituer l'objet de son vol, la démasquer, la perdre sans retour? Cette lettre que le cardinal assurait avoir reçue de la reine, ne pouvait donc avoir été supposée par madame de La Motte; et pourtant, elle faisait suite aux précédentes et était de la même main!

Ainsi parlaient les ennemis de Marie-Antoinette; et à chaque objection ils cherchaient une réponse, soit dans le procès, soit dans le caractère et les habitudes de la princesse. Sans doute, disaient-ils, on avait de la peine à se représenter la femme d'un roi de France cachée derrière une charmille et s'associant à une folle aventure; mais ignorait-on que la vie de Marie-Antoinette était pleine d'imprudents caprices; et le rôle de Rosine, du *Barbier de Séville*, qu'elle aimait tant à jouer dans ses loisirs du petit Trianon<sup>2</sup>, n'avait-il pu la familiariser avec des scènes

<sup>1</sup> *Mémoire des joailliers Boëhmer et Bassange*, du 12 août 1785.

<sup>2</sup> *Mémoires de madame Campan*, aux *Éclaircissements historiques*, t. II, p. 279.

semblables à celle du bosquet ? Elle avait été très-irritée contre le cardinal ; mais cette colère, née d'un fait particulier et facile à expliquer, n'avait-elle pu s'éteindre devant l'amour du prince Louis et les témoignages de son repentir ? Elle avait deux fois refusé le collier ; mais l'état des finances, alors, lui en faisait une loi ; et ceux qui connaissaient le cœur des femmes ne devaient pas être surpris qu'elle eût été, plus tard, saisie d'un violent désir d'avoir le collier, le jour où elle avait appris qu'on allait le livrer à une princesse d'un rang inférieur au sien<sup>1</sup>. Et quant à madame de La Motte, son opulence due aux largesses du cardinal et étalée neuf mois avant la négociation du collier, les défiances qu'elle avait inspirées aux joailliers en leur annonçant les intentions du prince de Rohan, le bruit qu'elle faisait de ses relations avec la reine, sa profonde sécurité jusqu'au dernier moment, son refus absolu de fuir lorsqu'on lui en offrait les moyens, l'assurance qu'elle n'avait cessé un seul instant de montrer, tout cela ne suffisait-il pas pour démentir l'hypothèse du vol ?

Malheur à la puissance, quand les haines qu'elle soulève sont encouragées par son déclin qui commence ! Le procès du collier exposa la royauté aux coups, non-seulement de ses adversaires naturels, mais d'une foule de royalistes qu'animait le ressentiment de l'ambition trompée ou de quelque injure récente. On eut beau envelopper l'affaire de nuages, la compliquer à dessein d'une ridicule aventure d'escroquerie, dans laquelle un certain Bette d'Étienville fut chargé de donner le change à la curiosité publique, les regards restèrent fixés sur le trône et sur Versailles. Bannie de

<sup>1</sup> *Mémoire des joailliers ; Pièces justificatives à la suite du Compte rendu*, p. 48 et 49.

la procédure, la majesté royale traîna au fond d'impurs libelles où se reconnaissaient les rancunes des gens de cour, où leur nom seul manquait. Le scandale fut énorme, en France, dans toute l'Europe ; le procès du collier devint un cadre qui rassembla les mille accusations dirigées contre Marie-Antoinette ; et beaucoup s'applaudirent de ce qu'ils appelaient le déshonneur du roi, en attendant la chute de la royauté.

Ce qu'il y eut aussi de fatal pour la reine, c'est que la question se trouva posée entre elle et la plus haute famille du royaume.

Mettre le prince de Rohan hors de cause était absolument impossible. Aussi M<sup>e</sup> Target, son avocat, se vit-il réduit à le défendre en lui attribuant une crédulité qui eût à peine été vraisemblable chez un enfant. Et cela même ne servait de rien. Car, il restait à expliquer et ce que le cardinal avait dit à Boëhmer, à Bassange, à Saint-James, sur ses relations directes avec la reine, et l'asile qu'il avait accordé à madame de La Motte au moment de l'éclat funeste, et enfin la note suivante dictée hâtivement par lui à son valet de chambre et tombée aux mains du baron de Breteuil : « Envoyé chercher pour la seconde fois B. (Boëhmer)... crois que c'est pour lui parler encore de ce qui a été dit la première fois sur le projet en question... La tête lui tourne depuis que A. (la reine) a dit : « Que veulent « dire ces gens-là ? Je crois qu'ils perdent la tête. » Je crains bien que la mienne ne tourne aussi. »

Louis de Rohan avait un esprit vif et cultivé, il avait manié les affaires diplomatiques avec une dextérité rare, et son ambassade de Vienne avait jeté le plus grand éclat<sup>1</sup>... Qu'un tel homme, devenu le jouet

<sup>1</sup> Voy. dans les *Mémoires de l'abbé Georgel*, et dans les *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, le détail des importantes

d'une intrigante vulgaire, eût cru voir pendant plusieurs mois de suite ce qu'il ne voyait pas, entendre ce qui ne lui avait pas été dit; qu'on fût parvenu à changer pour lui, et pour lui seul, des manifestations de haine en témoignages d'amour; qu'on l'eût retenu dans une longue et volontaire ignorance de ce qu'il avait un intérêt capital, un intérêt pressant à vérifier; que, sans lui inspirer une minute de défiance, on l'eût successivement attiré à un faux rendez-vous, mis en présence d'une fausse reine, et conduit à remettre à un faux valet de chambre un collier acheté sur la foi d'une fausse signature..., voilà ce que le public refusa d'admettre.

Mais si Louis de Rohan n'avait pas été trompé, il fallait de deux choses l'une: ou qu'il eût acheté le collier pour se l'approprier, ou qu'il n'en eût fait l'acquisition qu'au nom et d'après l'ordre exprès de Marie-Antoinette. Alternative terrible, et cependant inévitable.

Or, il résulta des pièces du procès et de la déclaration des deux joailliers que cette lettre du 12 juillet par laquelle ils remerciaient la reine d'avoir enfin consenti à l'achat du collier, c'était le cardinal lui-même qui l'avait provoquée et *dictée*<sup>1</sup>: argument invincible en faveur de sa bonne foi, preuve évidente, disait-on, qu'il agissait bien réellement en vue de la reine.

On le voit: la question était posée de telle sorte que l'acquittement du cardinal ne pouvait plus être désormais considéré que comme une flétrissure pour Marie-Antoinette.

découvertes faites à Vienne par Louis de Rohan et le secret des intelligences qu'il avait su se ménager dans les bureaux du prince de Kaunitz et jusque dans les appartements de l'impératrice.

<sup>1</sup> *Mémoire des joailliers Boëhmer et Bassange, ubi supra.*

Deux partis se formèrent donc : d'un côté, Louis XVI, la reine, le premier président d'Aligre, les deux rapporteurs Titon de Villotran et Dupuis de Marcé, le conseiller d'Amécourt, M. de Breteuil; de l'autre, le grand aumônier, la maison de Rohan, les évêques, une portion notable de la magistrature, et, secrètement, M. de Vergennes.

Quelle serait l'issue ? Le nom de madame de La Motte avait presque disparu dans la scandaleuse importance de la querelle. Ce qui était en cause pour tous, c'était la considération de la reine ; pour quelques-uns, la monarchie.

Cependant, les confrontations avaient commencé. Madame de La Motte y déploya une audace et une violence que condamnait la modestie de son sexe, mais qui témoignaient en elle de cette conviction qu'on était hors d'état de la frapper, qu'on ne l'oserait jamais. Le cardinal ne put soutenir son regard ; elle fit rougir le père Loth, un des témoins, intimida Villette, et, par ses emportements, effraya les juges. Fidèle, du reste, au plan de défense qu'on lui avait tracé, elle s'étudiait visiblement à écarter de ses réponses le nom de la reine. Vains efforts ! à chaque instant, le nom fatal revenait sur ses lèvres ; et alors, forcée de substituer une fable, souvent absurde, à l'explication vraie, elle s'égarait, s'embarrassait dans ses contradictions et ses mensonges. Plus d'une fois, irritée de tant de contrainte et trop vivement pressée, elle laissa échapper des cris qui glacèrent d'effroi le tribunal : « Qu'on y prenne garde ! si l'on me pousse à bout, je parlerai... » Il lui échappa même un jour de dire, à propos d'une lettre, au cardinal, que cette lettre était de Marie-Antoinette et commençait par ces mots : *Je t'envoie !...*

Pendant ce temps, les accusés publiaient mémoires

sur mémoires, Cagliostro lança le sien du fond de la Bastille. Il y donnait sur son éducation, sur sa vie et ses voyages, mille détails romanesques, inventés évidemment dans le but de conserver l'empire qu'il exerçait sur les imaginations : il avait passé son enfance à Médine, sous le nom d'Acharat, dans le palais du muphti Salahym. Son précepteur se nommait Althotas. Sa naissance était une énigme pour lui-même, etc.... Suivait la liste des personnages qu'il avait connus particulièrement dans les diverses contrées de l'Europe : en Espagne, le duc d'Albe et son fils le duc de Vescard, le comte de Prélata, le duc de Médina-Cœli ; en Portugal, le comte de San Vicenti ; en Hollande, le duc de Brunswick ; à Pétersbourg, le prince de Potemkin, M. Narischin, le général des cosaques, le général Médicino ; en Pologne, la comtesse Comceska, la princesse de Nassau ; à Rome, le chevalier d'Aquino ; à Malte, le grand maître. Dans le même écrit Cagliostro faisait connaître qu'il y avait sur divers points de l'Europe des banquiers chargés de pourvoir à son existence et à ses largesses ; et il en nommait plusieurs, qui ne le démentirent pas : Sarrasin de Bâle, Sancostar à Lyon, Anselmo La Cruz à Lisbonne. Après avoir confondu avec une modération dédaigneuse les calomnies de madame de La Motte en ce qui le concernait, et prouvé son innocence dans l'affaire du collier : « J'ai écrit, disait-il en finissant, ce qui suffit à la loi, ce qui suffit à tout autre sentiment que celui d'une vaine curiosité. Insisterez-vous pour connaître plus particulièrement la patrie, le nom, les motifs, les ressources d'un inconnu ? Que vous importe, Français ? Ma patrie est, pour vous, le premier lieu de de votre empire où je me suis soumis à vos lois ; mon nom est celui que j'ai fait honorer parmi vous ; mon motif, c'est Dieu ; mes ressources, c'est mon secret. »

Ce mémoire, où à des artifices vulgaires se mêlait quelque grandeur, accrut le nombre des partisans que comptait en France la franc-maçonnerie philosophique représentée par Cagliostro. De Berlin, Mirabeau l'attaqua dans un pamphlet amer, mais qui constatait la popularité du thaumaturge à cette époque : « La pitié publique, disait Mirabeau<sup>1</sup>, semble embrasser sa défense, ou du moins l'embellir. C'est un homme prodigieux, un bienfaiteur de l'humanité, un philosophe, un sage, qui va renouveler l'horrible drame de Socrate buvant la ciguë. Mille cris s'élèvent, et de ces clamours confuses on peut recueillir ces mots : *Qu'a-t-il fait?... Qu'a fait sa femme?... Qu'ont-ils fait?...* »

Tout à coup, la nouvelle se répand, accréditée par un mémoire de M<sup>e</sup> Doillot<sup>2</sup>, que le comte de La Motte est en Angleterre, qu'il possède la vérité, qu'il est résolu à la dire, qu'il brûle d'arriver à Paris, qu'on s'y oppose. On ajoutait le vague récit d'une tentative d'assassinat manquée, et mainte supposition sourdement propagée par la haine. Alors des clamours s'élèverent. Pourquoi ne s'empressait-on pas d'appeler le seul homme peut-être qui fût en mesure d'éclaircir tant de mystères ? M. de Vergennes avait bien su faire arrêter en pays étrangers la d'Oliva et Villette, témoins favorables au cardinal : pourquoi se montrait-il tiède à ce point et impuissant à l'égard du comte de La Motte, témoin que le cardinal redoutait ? Ces discours n'émurent pas M. de Vergennes, bien décidé à soutenir les Rohan, par amitié pour eux, et aussi par animosité contre la reine. Il se renferma donc dans le respect dû au droit des gens, respect qui ne l'avait

<sup>1</sup> *Lettre du comte de Mirabeau à M. M.... sur Cagliostro et Lavater*, p. 3.

<sup>2</sup> *Sommaire pour la comtesse de Valois La Motte*, par M<sup>e</sup> Doillot, p. 56.

retenu ni à Bruxelles ni à Genève ; il ne demanda que pour la forme au gouvernement anglais l'extradition de M. de La Motte , et il suivit jusqu'à la fin le système qui lui avait fait rejeter les propositions suivantes de Le Mercier, espion français en Angleterre : « Si , pour enlever la personne , l'adresse ne suffit pas , on emploiera la force pour la conduire au bord de la Tamise , dans un endroit isolé , où l'on aura soin d'avoir en station , quinze jours s'il le faut , un de ces vaisseaux qui portent le charbon de terre à Londres. Ils sont d'une épaisseur si considérable qu'il serait impossible à quelqu'un renfermé dans la cale de se faire entendre par ses cris<sup>1</sup>. »

Quant à la reine , son intérêt était que le comte de La Motte comparût , pourvu qu'il s'engageât à s'associer contre le cardinal exclusivement au plan de défense suggéré à madame de La Motte. Consentirait-il à prendre un semblable engagement ? C'est ce dont M. d'Adhémar , ambassadeur de France en Angleterre , eut mission de s'assurer. Car , quoique M. de Vergennes , son supérieur , fût de ce qu'on appelait alors le *parti des Rohan* , M. d'Adhémar était du *parti de la reine*. Il fit donc venir M. de La Motte , lui indiqua la marche à suivre<sup>2</sup> ; et il se disposait à l'envoyer en France , lorsqu'arriva le dénouement , précipité par les amis du cardinal.

Depuis longtemps , des influences contraires agissaient sur le parlement , maître de la décision. Des

<sup>1</sup> Rapport de septembre 1785 , trouvé dans les archives de la police.

<sup>2</sup> Mémoire justificatif de la comtesse de Valois La Motte , p. 456. — Cet ouvrage doit être lu avec défiance. Dicté par l'excès du ressentiment , il est plein de fiel et calomnieux. Mais il contient , à travers beaucoup de mensonges , des assertions parfaitement vraies et confirmées par l'ensemble des pièces de la procédure.

conseillers à tête chauve subirent des sollicitations dont le charme se devine et ne s'avoue pas<sup>1</sup>. Les âmes ambitieuses penchaient du côté de la faveur. L'impatience du public était au comble. Le procureur général donna ses conclusions.

Elles portaient qu'il fallait condamner Villette et le comte de La Motte aux galères à perpétuité ; madame de La Motte à être fouettée, marquée, et renfermée à l'hôpital pour le reste de ses jours. D'après les mêmes conclusions, la d'Oliva aurait été mise hors de cour, le comte de Cagliostro déchargé d'accusation ; et le cardinal se serait vu forcé à un humiliant aveu de témérité, banni désormais de la présence du roi et de la reine, dépouillé de ses charges et de ses dignités<sup>2</sup>. L'opinion du procureur général fut soutenue par les deux rapporteurs et M. d'Amécourt, adoptée par quatorze conseillers, et vivement combattue, en ce qui touchait le cardinal, par MM. Minières, Fréteau, Robert de Saint-Vincent, de Brétignières, Barrillon, de Jonville. M. d'Ormesson opina pour que, sans être déchargé d'accusation, M. de Rohan fût mis hors de cour.

Les accusés, avant qu'on prononçât l'arrêt, devaient être soumis à un dernier interrogatoire. Villette parut le premier sur la sellette, les yeux baignés de larmes, et ne prit la parole que pour protester de son repentir. Madame de La Motte fut ensuite introduite. Elle s'avança vêtue simplement, les cheveux sans poudre, d'un pas ferme ; mais à l'aspect du siège d'opprobre qui lui était destiné, son visage s'altéra et ses genoux fléchirent. Elle se remit néanmoins, répondit avec

<sup>1</sup> *Mémoires de madame Campan*, t. II : aux *Eclaircissements historiques*, p. 291.

<sup>2</sup> *Compte rendu*, p. 442 et 443.

assurance ; et l'on remarqua qu'en sortant elle avait le sourire sur les lèvres. L'attitude du cardinal fut bien différente. Quoique la sellette eût disparu quand il entra, sa figure était extrêmement pâle et la consternation se peignait dans ses regards<sup>1</sup>. Il portait un habit long et de cérémonie. Invité unanimement à s'asseoir, il prit l'air, le langage d'un suppliant, et laissa dans le cœur de ses juges une profonde impression de pitié.

Le 31 mai 1786 étant le jour où l'arrêt devait être rendu, les membres de la maison de Rohan et ceux de la maison de Lorraine allèrent, dès quatre heures et demie du matin, se ranger sur le passage des magistrats. Tous, hommes et femmes, ils étaient en habits de deuil ; et, quand le parlement passa, ils se contentèrent de le supplier par leur contenance morne et leur silence. Enfin, l'heure était venue : le prince Louis de Rohan fut déchargé d'accusation.

A cette nouvelle, ce fut dans Paris un véritable délire. Puisqu'on acquittait le cardinal, la reine était flétrie, la cour condamnée, le principe monarchique librement contrôlé par la haute bourgeoisie, l'esprit révolutionnaire satisfait. Louis de Rohan, qui jusqu'alors n'avait pas eue la popularité même de ses services, Louis de Rohan était devenu subitement l'idole du peuple. Le palais regorgeait de monde, les uns inondant le chemin par où les magistrats devaient passer, les autres se poussant, se pressant du côté des greffes. Quand le président et les conseillers furent pour sortir, mille cris se firent entendre : « Vive le parlement ! Vive M. le cardinal ! » Les femmes de la Halle se précipitaient au-devant des juges, des paroles de reconnaissance à la

<sup>1</sup> *Compte rendu*, p. 417.

bouche et les mains pleines de bouquets. Personne qui s'occupât, soit de Villette, frappé d'un bannissement perpétuel, soit du comte de La Motte, condamné par contumace aux galères, soit de madame de La Motte enfin, réservée à un châtiment pire que la mort. Toutes les pensées étaient pour le cardinal. Quand il monta dans la voiture qui devait le reconduire provisoirement à la Bastille, on en vit qui se disputaient l'honneur de baisser ses vêtements. Cagliostro partagea le bénéfice de ces ovations populaires. Et les plus hautes familles de s'applaudir d'un tel spectacle, comme d'un triomphe. C'était le triomphe de l'esprit de révolution.

La reine fut accablée de douleur. Louis XVI exprima tout haut cette opinion que Louis de Rohan avait commis un vol; et, par un acte arbitraire dont l'éclat tardif comblait la mesure des fautes, il l'exila. Quoique innocent et acquitté, Cagliostro fut, à son tour, banni du royaume.

Pour ce qui est de madame de La Motte, elle tomba, en apprenant son sort, dans d'inexprimables accès de rage. Pendant qu'on lui lisait la sentence, on fut obligé de la tenir en l'air, personne n'ayant pu, par violence, la faire mettre à genoux. Liée avec des cordes et traînée dans la cour de justice du palais, elle se mit à pousser des cris, non d'épouvanle, mais de fureur. S'adressant au peuple : « Si l'on traite ainsi le sang des Valois, quel est donc le sort réservé au sang des Bourbons ? » Et au milieu des hurlements que l'indignation lui arrachait, on entendit ces mots caractéristiques : « C'est ma faute si je subis cette ignominie : Je n'avais qu'à dire un mot, et j'étais pendue<sup>1</sup>. » Alors, ainsi qu'à Lally-Tollendal, on lui mit un bâillon dans

<sup>1</sup> *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 173.

la bouche; et, comme elle se débattait avec désespoir entre les mains du bourreau, le fer qui la devait marquer sur l'épaule, la marqua sur le sein. On la transporta à la Salpêtrière, échevelée, le visage couvert de sang, demi-nue, et exhalant en imprécations ce qui lui restait encore de force.

Or, quelque temps après, la princesse de Lamballe fut mystérieusement priée de se rendre à la Salpêtrière, sous prétexte de curiosité; mais, en réalité, pour s'enquérir de madame de La Motte, et donner des secours pour elle à la supérieure<sup>1</sup>.

Vers la fin de novembre 1786, une sentinelle de faction, la nuit, dans une des cours de la Salpêtrière, fit passer à une femme qui servait madame de La Motte, un billet sans signature. On y disait à la prisonnière: « Vous êtes exhortée à ne pas perdre courage, et à prendre des forces pour une longue route: on s'occupe des moyens de changer votre sort. » Une autre lettre, toujours remise par le factionnaire, demanda le dessin de la clef propre à faciliter l'évasion. Le dessin fut livré, et le soldat inconnu apporta quelque temps après la clef libératrice, ainsi que des vêtements d'homme qu'on parvint aisément à faire tenir à madame de La Motte, le mot d'ordre ayant sans doute été donné en secret à la supérieure. Rendue ainsi à la liberté, madame de La Motte partit pour Londres, où son mari l'attendait.

Elle ne doutait pas qu'elle ne dût son évasion à la reine, mais cette conviction était loin d'avoir calmé son ressentiment; aussi lisait-on dans un journal anglais, vers le commencement de l'année 1787, l'annonce suivante: « Il n'est bruit, dans les salons de Londres, que d'une publication importante

<sup>1</sup> *Mémoires de mademoiselle Bertin*, p. 135.

qui va jeter un jour nouveau sur l'affaire du collier. »

Répétée bientôt par les feuilles de Paris, la nouvelle pénètre à la cour et y jette le trouble. Marie-Antoinette prend l'alarme. Une négociation est ouverte avec M. de La Motte, pour la suppression de l'écrit annoncé; il s'agissait de l'honneur: M. de La Motte consentit à ce qu'on parlât d'argent; et, pressée par la reine, à l'insu du roi, la duchesse de Polignac partit pour Bath, où deux cent mille livres payèrent un silence qui ne fut pas gardé!

Tel fut cet événement célèbre et si longtemps obscur. Il en resta dans les diverses cours de l'Europe une impression fâcheuse pour Marie-Antoinette, jusque-là que l'empereur François II, son neveu, la crut à demi coupable<sup>1</sup>. On raconte qu'après l'arrêt du 31 mai 1786, le procureur général dit à M. Robert de Saint-Vincent, un des plus ardents défenseurs du cardinal: « Monsieur, sans le vouloir, vous venez d'ébranler les bases de la monarchie. » C'était aller trop loin. Les bases d'une monarchie solidement construite ne s'ébranlent pas ainsi; il y faut le travail des âges et le flot rongeur des idées. Et cependant, parmi les causes secondes de la Révolution, celle-ci fut certainement la plus éclatante, la plus active. Dissolution des cours, misères de la grandeur, fortune des courtisans minée par l'excès de leur égoïsme et de leur bassesse, désordre dans le jeu des pouvoirs, immolation des droits de la vérité aux intérêts de la force, haines lentement amassées dans le cœur du peuple, impuissance de la royauté, quand elle décline, à se relever par la justice ou à se maintenir par l'arbitraire; en un mot, tout ce qui accuse le vice des institutions monarchiques, l'aff

<sup>1</sup> *Mémoires de mademoiselle Bertin*, p. 137.

faire du collier le rassembla, le résuma, le mit en relief. Et quel châtiment infligé à l'orgueil des maîtres de la terre, que le spectacle du trône où s'était assis Louis XIV, compromis et entraîné dans les complications d'une intrigue de comédie !

---

## CHAPITRE V.

### APPARITION DU DÉFICIT.

Calonne; son portrait et ses plans. — Caractère singulier et systématique de ses folies. — Pourquoi il se fait le complice des courtisans. — Étranges illusions de la cour. — Largesses calculées de Calonne, ses opérations; refonte des monnaies d'or. — Les notables sont subitement convoqués. — Apparition du déficit. — Attitude des notables et leurs manœuvres. — Calonne attaqué de toutes parts, après avoir crié guerre aux abus. — Ce qu'il y eut de grand dans cette inconséquence apparente de l'opinion. — Chute et départ de Calonne. — Exil de Necker.

Pendant que l'affaire du collier éclatait en scandales, un autre coup de théâtre, non moins fatal à la monarchie, se préparait: l'apparition du déficit.

La diplomatie d'une maîtresse avait poussé aux finances M. de Calonne, personnage aimable et dangereux, qui sous les apparences de la frivolité cachait la pénétration d'un ministre d'État. Trompé sans doute par les dehors, les historiens de son temps et ceux du nôtre n'ont vu en M. de Calonne qu'un hardi joueur, qu'un étourdi capable de traiter les finances comme les marquis d'alors traitaient les femmes et la vertu, avec la légèreté d'un homme à bonnes fortunes, la courtoisie d'un gentilhomme et l'incrédulité d'un esprit fort<sup>1</sup>. Ils n'ont point paru se douter que, loin d'avoir été dictée par le hasard, sa conduite fut le résultat d'un calcul vif et prompt. Il leur a échappé que ses

<sup>1</sup> Monthyon, *Particularités sur les ministres des finances*, p. 277 et suiv.

folies furent systématiques et s'enchaînèrent dans l'ordre qu'il voulut.

Calonne avait bien aperçu que la monarchie était atteinte mortellement; qu'elle se soutenait *par une espèce d'artifice*<sup>1</sup>; que, pour la sauver, si le salut était encore possible, un seul moyen s'offrait: tout réformer, tout refaire, et, suivant ses propres expressions, *reprendre en sous-œuvre l'édifice entier*<sup>2</sup>.

Mais comment y parvenir? C'est ici que Calonne montra un esprit original et du coup d'œil. Son plan fut étrange et caractérisa la situation.

La réforme de la monarchie étant nécessaire, il fallait amener les grands corps à y consentir, presque à la vouloir, et, pour cela, se rendre leur complice, leur partager magnifiquement et avec grâce les restes du trésor, les séduire, les gorger et les conduire ainsi en riant jusqu'au bord d'un abîme qu'on leur montrerait tout à coup si effrayant, si profond, que roi, noblesse et clergé en seraient réduits à appeler eux-mêmes de leurs cris les nouveautés libératrices.

Lorsqu'un austère roturier, un bourgeois de Genève, M. Necker, était venu parler à tant de gentilshommes hautains de descendre au niveau du tiers, de se résigner à l'égalité de l'impôt, à des retranchements de pensions, à des restitutions de domaines engagés, évidemment il avait dû s'aliéner la noblesse, et irriter le privilége en le menaçant au nom du droit commun. Mais que lui, M. de Calonne, ami des fêtes et du plaisir, homme de cour, élégant, sans rigidité, sans morgue, et aussi vicieux qu'un autre, vînt un jour demander le remaniement complet de l'État, il ne serait

<sup>1</sup> *Mémoire remis au roi par M. de Calonne, dans Soulavie, t. VI, chap. II.*

<sup>2</sup> *Rapport de M. de Calonne au roi.*

certes pas suspect, et il pourrait dire aux privilégiés, après leur avoir procuré un rêve heureux : maintenant, les finances sont à bout; le festin est dévoré : il faut payer ou périr.

Telles furent les combinaisons de Calonne. Semblable à ces médecins qui, pour guérir une maladie, la font passer de l'état chronique à l'état aigu, Calonne, au lieu de combattre l'égoïsme des hautes classes, voulut l'encourager, le pousser jusqu'au délire, bien sûr qu'un moment viendrait où ces mêmes classes subiraient le droit commun par nécessité, par intérêt, par frayeur.

Ce n'est pas que les principes lui fussent chers, et qu'il eût le patriotisme d'un Colbert ou la moralité d'un Sully. Tant de vertu n'entrait point dans cette âme légère. Il était intelligent : voilà tout. Il faut même ajouter que son caractère s'adaptait merveilleusement à la nature de ses projets. Emprunter, avoir des millions, les prodiguer, éblouir, rien n'était plus en harmonie avec le tempérament d'un agréable débauché. Calonne se mit donc à l'œuvre, et il alla droit à son but, qui n'était pas, comme on l'a pensé, de ménager aux grands un moment de bonheur, mais de les envirer pour les soumettre<sup>1</sup>.

Et quelle autre marche pouvait-il suivre? économiser? En ouvrant ce trésor royal où il ne trouva, dit-il, que deux sacs de douze cents livres<sup>2</sup>, il ne put se méprendre sur les artifices du *Compte rendu*. Non-seulement Necker n'avait pu convertir le déficit laissé par Clugny en un excédant de revenu de dix millions, mais il était même impossible qu'il eût fait disparaître

<sup>1</sup> On n'a qu'à méditer, pour s'en convaincre, le *Mémoire de Calonne au roi*.

<sup>2</sup> *Mémoire de Calonne*, déjà cité.

l'ancien vide, ayant eu à supporter l'énorme fardeau de la guerre d'Amérique. Quant aux successeurs de Necker, Fleury et d'Ormesson, ils avaient ajouté des emprunts nouveaux aux cinq cent trente millions<sup>1</sup> empruntés par Necker. Fleury n'avait tiré que vingt-cinq millions de l'impôt des nouveaux sous pour livre, et le troisième vingtième n'avait fourni à d'Ormesson que vingt et un millions.

Donc, sous la déduction des quarante-cinq millions mentionnés ici, le déficit, durant les deux ministères d'Ormesson et Fleury, s'était inévitablement accru.

Calonne dut considérer l'économie comme une ressource insuffisante, comme un expédient usé. Il ne lui restait plus qu'à agrandir en quelque sorte le danger pour imposer à ceux qui l'entouraient la loi des résolutions extrêmes.

Dès le début, il ouvre un emprunt de cent millions<sup>2</sup>. Et voilà que faveurs, grâces, largesses commencent à pleuvoir sur les gens de cour émerveillés. On rétablit les *croupes*, les intérêts dans les fermes et dans les régies. On donne des pensions viagères à qui n'en avait pas et des pensions perpétuelles à qui en possédait de viagères. Le contrôleur général des finances recevait les solliciteurs à bras ouverts, il les renvoyait les mains pleines; et quelques-uns même se virent devancés en leurs désirs. Tout Paris sut qu'un jour Calonne avait envoyé à certaines dames des pistaches enveloppées dans des billets de la caisse d'escompte<sup>3</sup>. La complaisance était érigée en système, et le der-

<sup>1</sup> Dans le livret sans titre en réponse à Calonne, Necker porte à cinq cent trente millions le total de ses emprunts, y compris quarante millions d'anticipations.

<sup>2</sup> Édit du mois de novembre.

<sup>3</sup> *M. de Calonne tout entier*, par M. C.... (Carra). Bruxelles, 1788.

nier moyen de gouvernement à l'usage de la monarchie française fut la folie.

Du reste, les séductions de la personne se joignaient chez Calonne à la puissance de l'homme en place. Sa taille haute, son maintien dégagé, sa bonne grâce, la mobilité de sa figure agréable et fine<sup>1</sup> contribuaient à lui gagner le grand monde. Les courtisans répétaient ses bons mots, lui trouvant d'autant plus d'esprit qu'il se moquait de l'économie et raillait les créanciers de l'État presque à l'égal des siens. Il eut cependant l'art et le soin de faire payer ses dettes par Louis XVI, auquel il avoua négligemment, le premier jour, un passif personnel de deux cent vingt mille livres. Le roi, sans rien dire, prit cette somme dans son secrétaire en billets de l'entreprise des eaux, et la remit au nouveau ministre : image fidèle de la manière dont on allait administrer les finances.

Un trait qui peint l'esprit de la cour, c'est que la réputation équivoque de M. de Calonne le servit presque mieux que n'auraient pu faire ses riantes promesses et l'étendue de ses talents présumés. Fleury et d'Ormesson étaient sortis du ministère, le dernier notamment, avec une renommée d'insuffisance et d'intégrité tout ensemble. Or, en voyant l'incapacité unie à la droiture, on s'était habitué à les confondre; on affectait de les croire inséparables<sup>2</sup>, du moins parmi les courtisans; et aux yeux de ceux qui disaient, le sourire à la bouche : *Dieu nous préserve des gens honnêtes!* un administrateur léger de scrupules parut aisément supérieur.

La vérité est que les prodigalités de Calonne et sa sérénité imperturbable en imposèrent aux capitalistes qu'alléchaient d'ailleurs des primes usuraires;

<sup>1</sup> Monthyon, *Particularités sur les ministres des finances*, p. 277.

<sup>2</sup> Fragment d'une lettre manuscrite sur l'assemblée des notables, dans la *Correspondance de Grimm*. Novembre 1788.

et la confiance que Necker avait méritée par ses économies, Calonne l'obtint par ses dépenses. Les suites ? il ne s'en inquiétait point, les ayant prévues. Aussi usa-t-il des emprunts sans ménagement, sans prévoyance, et comme si cette ressource n'eût rien coûté. Necker avait emprunté durant la guerre : il emprunta, lui, malgré la paix. Entré au ministère en novembre 1783, il avait ouvert, en décembre, on l'a vu, un premier emprunt de . . . . . 400 000 000 liv.

L'année suivante, il emprunta . . . 425 000 000

Et l'année d'après. . . . . 80 000 000

Mais tandis qu'il recevait lui-même le montant de ces emprunts, il faisait emprunter en outre, pour le compte du roi, par les états de Languedoc, de la Flandre maritime, et par la ville de Paris. . . . . 49 000 000

Au moyen d'une extension furtive des anciens emprunts ouverts en 1781, 1782 et même en 1770, il se procura. 122 900 000

Il augmenta les cautionnements des fermes en régies de. . . . . 14 600 000

Il créa de nouvelles charges pour. 10 000 000

Il força secrètement la caisse d'escompte à proposer elle-même un cautionnement de 80 millions, qu'il eut ensuite publiquement la modération de réduire à. . . . . 70 000 000

Il accrut les anticipations de. . . . . 79 000 000

Montant des emprunts et ressources extraordinaires. . . . . 650 500 000 liv.

Qui devaient coûter un intérêt annuel de<sup>1</sup>. . . . . 45 420 000 liv.

<sup>1</sup> *Eclaircissements et pièces justificatives pour servir de suite à la requête présentée au roi par M. de Calonne*, p. 63.

Avec ces ressources, Calonne acquitta les dettes pressantes et donna cours à son projet de rassurer d'abord la nation. Chaque nouvel édit prenait la forme d'une promesse. Les embarras du trésor touchaient à leur terme, disaient les préambules; la lumière et l'ordre allaient se faire dans nos finances<sup>1</sup>. Et comment n'y pas croire? c'était Louis XVI qui semblait en donner sa royale parole; c'était lui qui montrait à la France les perspectives heureuses. Après tout, ce trésor tant calomnié n'opérait-il pas des merveilles? cent trente-six millions d'acquits de comptant furent dépensés en la seule année 1785<sup>2</sup>. A peine eut-on acheté Rambouillet pour le roi, moyennant quatorze millions, qu'on s'empessa d'acheter au prix de quinze millions Saint-Cloud pour la reine<sup>3</sup>. Calonne employa de la sorte soixante-dix millions, ardent à satisfaire les fantaisies et à dorer la misère publique. La maison de Beaujon, la forêt de Grésigne, Chanteloup, le duché d'Amboise, la seigneurie de l'île de Ré, l'Isle-Dieu, l'hôtel de Boulainvilliers, celui de l'intendance de Paris, celui de la régie générale..., telles étaient les acquisitions inutiles, onéreuses, par où Calonne entretenait l'illusion. Quand il ne savait plus comment dissiper la fortune publique, il échangeait des domaines; et, en beau joueur, il semblait tenir à ce que l'État perdit noblement. L'abbé d'Espagnac, ami de

<sup>1</sup> Édit d'août 1784: « Nous avons reconnu avec une grande satisfaction que cette dette s'éteindra facilement par des moyens sûrs, gradués, etc.... » Édit d'octobre 1785: « Nous avons la satisfaction d'être assurés qu'avec le secours du nouvel emprunt, nous pourrons effectuer cet épuisement total, etc.... »

<sup>2</sup> État au vrai de l'exercice de 1785. Bailly, *Hist. financière*, t. II, p. 292.

<sup>3</sup> *Mémoires politiques et historiques*, t. VI, p. 414. — Le prix de Saint-Cloud est dissimulé dans les pièces produites par Calonne, et porté seulement à six millions.

Calonne, reçut, en échange du comté de Sancerre, une foule de domaines dont celui d'Hatton-Chatel faisait partie. Ce domaine avoisinait la terre d'Hanonville, appartenant au ministre, et s'y trouva, bientôt après, annexé. De là le soupçon bien naturel d'une connivence; de là les clamours de l'opinion, portée à croire que M. de Calonne, à force de donner aux autres, s'était souvenu de lui-même. Il n'y avait qu'imprudence, peut-être; mais la probité d'un ministre est comme la femme de César: il ne suffit pas qu'elle soit sans reproche, il faut encore qu'elle le paraisse.

Parmi tant de dépenses accumulées, il s'en trouva d'utiles, comme celles du port de Cherbourg; il y en eut de ridicules; il y en eut d'irritantes. Le peuple vit avec colère s'élever le mur d'enceinte qui, aujourd'hui encore, embrasse Paris, et ces fastueuses barrières construites par Calonne pour loger les trop nombreux commis d'un octroi détesté<sup>1</sup>. Une brochure attribuée au comte de Mirabeau<sup>2</sup> dénonça l'indécence de telles murailles, monuments d'esclavage, dont le luxe était une insulte<sup>3</sup>. L'auteur conclut par ce mot du maréchal de Noailles: « Je suis d'avis que l'auteur du projet soit pendu. »

Mais ce qui excita contre Calonne les plus vives clamours, ce fut la refonte des monnaies d'or, opération inattaquable cependant et qui fut très-bien conduite, mais qui servit de prétexte à la haine<sup>4</sup>, et que des historiens de nos jours, faute de l'avoir étudiée, ont décla-

<sup>1</sup> *Mémoires historiques et politiques*, t. VI.

<sup>2</sup> Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXXIV, p. 498.

<sup>3</sup> *Reclamation d'un citoyen contre la nouvelle enceinte de Paris, élevée par les fermiers généraux*. Voy. la préface.

<sup>4</sup> C'est dans une brochure imprimée en 1788, sous le titre de: *M. de Calonne tout entier*, qu'ont été puisées la plupart des accusations dirigées contre ce ministre. Or l'auteur de cette brochure, Carra, explique

rée déshonorante pour la mémoire de Calonne. Il faut éclaircir ce point historique de nos annales financières.

Depuis la découverte des mines de l'Amérique, la valeur relative de l'or tendait graduellement à dépasser celle de l'argent. Avant 1726, un marc d'or valait dix marcs d'argent. En 1726, époque de la dernière refonte en France, la valeur du marc d'or s'éleva à quatorze marcs cinq onces d'argent. Cette hausse dans la valeur comparative des monnaies d'or fut plus considérable en Portugal, en Angleterre, et surtout en Espagne où l'on porta, en 1779, la valeur d'un marc d'or à quinze marcs sept onces d'argent.

La rectification que l'Espagne venait de faire préjudiciait à la France en y encourageant outre mesure l'exportation des matières d'or. Et en effet, un marc d'or qui ne valait en France que quatorze marcs cinq onces d'argent, transporté en Espagne y procurait à l'exportateur quinze marcs sept onces. Pour arrêter l'exportation, et en même temps faire profiter l'État de la hausse commerciale de l'or en Europe, Calonne résolut de porter la valeur de notre marc d'or à quinze marcs quatre onces, c'est-à-dire de l'élever d'un quinzième. En conséquence, un édit d'octobre 1785 ordonna une refonte; tous les louis furent appelés à l'hôtel des monnaies pour y être refondus, et dans le marc d'or, où l'on n'avait précédemment taillé que trente louis, on en tailla trente-deux. C'était gagner deux louis sur trente ou un quinzième<sup>1</sup>. On se trouvait donc avoir fait sur chacun des anciens louis de

ainsi lui-même les motifs de la haine que Calonne lui inspirait: « Le travail des grâces se fit le 31 juillet 1786, et je n'y fus point compris. » Chap. II, p. 48.

<sup>1</sup> Carra dit un seizième, dans *M. de Calonne tout entier*; et ce n'est pas la seule erreur que contienne ce pamphlet. Voy. chap. x, p. 219.

vingt-quatre livres un bénéfice d'une livre douze sols.

Lors des refontes précédentes, le roi s'était approprié le bénéfice tout entier : cette fois, le public fut admis au partage. On reçut les louis au change pour vingt-cinq livres, et l'on ne réserva au roi que douze sols par louis, sur lesquels devaient être prélevés les frais de la fabrication et les déchets qu'elle rend inévitables. Mais tandis qu'on faisait un profit considérable sur le poids, on fut amené à subir une petite perte sur le titre, qui est le degré de pureté des monnaies. Et voici comment :

Le titre légal de notre monnaie avait été fixé à vingt-deux carats. Mais l'or, parfaitement affiné, étant à vingt-quatre carats, la loi autorisait donc le mélange de deux carats d'alliage ; en d'autres termes, elle ne permettait que deux parties de cuivre sur vingt-deux parties d'or pur. Toutefois, comme ce mélange est très-difficile à opérer avec une exacte précision, on avait admis, sous le nom de *remèdes*, des tolérances qui avaient été fixées en moyenne à onze trente-deuxièmes, c'est-à-dire que la fabrication était estimée bonne quand le titre des louis ne différait que de onze trente-deuxièmes du degré de fin prescrit par les règlements<sup>1</sup>. Le louis devait être conséquemment à vingt et un carats vingt et un trente-deuxièmes.

Conformément aux usages, on voulut, on dut reconnaître le véritable titre des espèces qui allaient être refondues. On réunit, à cet effet, une certaine quantité de monnaies, frappées dans tous les hôtels du royaume, et l'on en forma des lingots dont le titre fut soigneusement constaté<sup>2</sup>. Il fut reconnu que le titre des anciens louis était trop faible, qu'il y manquait quatre trente-

<sup>1</sup> Necker, *Administration des finances*, t. III, p. 45 et suiv. — Necker n'indique que la plus faible tolérance. Elle était de dix à douze trente-deuxièmes, soit, en moyenne, onze trente-deuxièmes.

<sup>2</sup> *Requête au roi par M. de Calonne*, p. 33.

deuxièmes de fin, et l'on ordonna d'ajouter ces quatre trente-deuxièmes à chaque refonte, de manière à ramener toute la monnaie nouvelle au taux général et uniforme de vingt et un carats vingt et un trente-deuxièmes.

L'infusion de cette partie d'or fin dans la monnaie refondue n'ayant pas coûté moins de trois millions, on les prit sur les douze sols réservés au roi ; et cela était juste, puisque ce déficit n'existant que par la faute des manipulateurs précédemment employés à la fabrication. De même, on préleva sur les vingt sols alloués aux porteurs de louis la perte de poids que les pièces avaient éprouvée, tant par le frottement, que par les altérations de la fraude ; ce qui réduisait à quinze sols en moyenne le bénéfice du porteur.

Il fut rapporté aux hôtels des monnaies environ neuf cent mille marcs. Ce n'était que la moitié de ce qui avait été frappé depuis 1726 ; d'où l'on put voir que l'autre moitié avait disparu de la circulation, par l'avantage qu'il y avait eu à l'en retirer.

Telle fut l'opération. Elle procura aux particuliers un profit de vingt millions ; elle valut sept millions au fisc ; elle rectifia le titre des monnaies et mit la France à l'abri des lésions que nous subissions dans nos échanges.

Et pourtant, les ennemis de Calonne trouvèrent là matière à scandale. Ils commencèrent par nier que les anciennes monnaies d'or fussent d'un titre inférieur, ce qui faisait disparaître la nécessité d'ajouter du fin dans les fontes ; et ils accusèrent le ministre de s'être frauduleusement approprié le prix d'un affinage qui n'avait pas eu lieu. L'accusation était difficile à soutenir ; car il fallait pour cela, ou nier des actes authentiques, ou étendre la complicité du mensonge et du vol au procureur général de la cour des monnaies, à

l'inspecteur général des essais, enfin à tous les essayeurs particuliers. Une circonstance fortuite vint, malheureusement, accréditer les soupçons. M. de Bajerlé, directeur de la Monnaie de Strasbourg, était vieux et depuis longtemps infirme. Son commis ne fit pas l'addition prescrite, en passa néanmoins la valeur dans les comptes ; et la fraude fut découverte. Sur ces entrefaites, M. de Bajerlé meurt, et le bruit se répand que le vol du commis a été autorisé par une lettre confidentielle du ministre. En vain Calonne déploya-t-il contre l'essayeur infidèle la plus grande sévérité, en vain somma-t-il ses accusateurs de produire leurs preuves en leur opposant le témoignage du fils de M. de Bajerlé, conseiller au parlement de Nancy et homme d'un caractère respectable<sup>1</sup>, l'opinion ne fut pas désarmée : Calonne portait la peine de sa mauvaise réputation.

Cependant, il était arrivé, ce jour que le ministre avait prévu, ce jour décisif où la monarchie absolument ruinée, à bout d'expédients et de déraison, devait s'estimer presque heureuse de trouver pour dernière chance de salut son propre ouvrage à détruire.

Dans un mémoire qu'il remit à Louis XVI vers la fin de 1785, Calonne déroula ses plans. Et quel dut être l'étonnement du roi ! L'effronté dissipateur de la veille parlait tout à coup la langue de Turgot, il dépassait la rigidité de Necker. Le fou charmant qui avait jeté l'or à pleines mains s'était subitement amendé et proposait non plus les moyens termes mais les *grands partis*<sup>2</sup>. Il présentait à Louis XVI l'imposant tableau de son royaume à refaire. Où était la division, il fal-

<sup>1</sup> Voy. les *Pièces justificatives* publiées à la suite de la *Requête au roi*.

<sup>2</sup> Voy. le *Mémoire de M. de Calonne au roi* sur la nécessité de convoquer les notables.

lait introduire l'unité. Les provinces suivaient des lois différentes : il fallait les ramener à un principe uniforme. Elles étaient séparées par des douanes : il fallait heurter hardiment ces barrières intérieures et les reculer jusqu'aux frontières. Les pays d'état possédaient le privilége de la représentation : il fallait renverser ce privilége et appliquer à la France entière *une forme de délibérations nationales*<sup>1</sup>. L'impôt territorial ne frappait que les biens en roture : il fallait l'étendre sans exception aucune à toutes les terres du roi, des nobles, des prêtres, et substituer le payement en nature au payement en argent. Le peuple était écrasé de contributions : il fallait réduire la taille, diminuer le prix du sel, abolir à jamais la corvée... En un mot, plus de priviléges, plus de distinctions ni de morcellement, partout la justice, partout l'unité. C'était comme un résumé des idées de Vauban, des vues de Turgot et des projets de Necker.

Un tel remaniement de la monarchie ne pouvait être soumis à l'approbation du parlement. Au seul mot de répartition égale des charges publiques, les nobles de robe eussent frémi de colère. Calonne, d'ailleurs, avait échangé avec le premier président des procédés si hostiles, de si injurieux propos, que les relations du ministre et de la magistrature se trouvaient irréparablement rompues, un démêlé personnel étant devenu affaire de gouvernement<sup>2</sup>. Ainsi reparaisait l'ardente, l'inévitable question des états généraux. En attendant, on eut recours à une assemblée de notables.

La liste fut dressée en silence et composée habilement. Noblesse, parlement, clergé, tiers état devaient

<sup>1</sup> *Mémoire de M. de Calonne au roi, § 4.*

<sup>2</sup> Monthyon, *Particularités sur les ministres des finances*.

concourir à la formation de l'assemblée. Mais les nombres étaient combinés de façon à ce que chacune des résistances prévues fût condamnée, prise séparément, à la faiblesse numérique. Et par exemple, on ne donna pour représentants au clergé, dont on allait menacer les priviléges, que quatorze évêques et quatre ecclésiastiques, alors qu'on donnait pour représentants au tiers état les maires des vingt-cinq principales villes du royaume : Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Toulouse, Strasbourg, Lille, Nantes, Metz, Nancy, Reims, Bourges, Limoges, Orléans, Tours, Montpellier, Montauban, Caen, Amiens, Bayonne, Châlons, Valenciennes, Clermont. On y ajouta Troyes qui avait réclamé.

Le secret fut bien gardé; la reine elle-même eut l'humiliation d'être exclue de la confidence. L'annonce de la convocation des notables éclata donc à l'improvisée et surprit tout le monde. Calonne avait pensé que l'étonnement ici était une chance de succès, parce qu'il donnait à une mesure inattendue l'importance d'un coup décisif, d'un coup d'État. Le moment était venu d'éprouver si la monarchie voulait être sauvée et pouvait l'être.

Arrivés à Versailles avant le 29 janvier 1787, les notables ne furent point réunis au jour indiqué par les lettres de cachet. Sans motif avoué, sans excuse, on les laissa errer dans la ville, en plein hiver, et ce fut la voix publique qui leur apprit les ajournements successifs, d'abord au 7 février, puis au 14, enfin au 22. On sut vaguement que les ministres étaient malades, que M. de Vergennes se mourait, et que, menant sa vie comme il administrait les finances, Calonne avait prodigué et perdu sa santé dans les plaisirs. Ces bruits étaient fondés. Calonne, aussi épuisé que le trésor, ne fut prêt ni le 29 janvier, ni le 7 février,

ni le 14, n'ayant pu achever les nombreux mémoires où, sous le nom de réformes, il allait dérouler le plan d'une révolution à mettre aux voix.

Dans la nuit du 12, Vergennes mourut, et la mort de ce ministre aussi fidèle que capable contrista singulièrement l'âme de Louis XVI, qui, à peine assez fort pour suffire à une royauté paisible, ne voyait pas sans frayeur la royauté devenir un combat. Étant allé visiter le cimetière où l'on venait de déposer Vergennes, il fut pris d'attendrissement, et on l'entendit murmurer ces mots : « Que je serais heureux de reposer à côté de vous ! <sup>1</sup> »

Ce fut dans la salle des Menus, consacrée deux ans plus tard aux états généraux, que Louis XVI ouvrit, par un discours sans portée et sans grandeur, l'assemblée des notables. Quant à Calonne, il fut incisif, spirituel, audacieux et dégagé. Il fit à l'assemblée comme une confession générale de la situation ; il avoua, dans un discours plein de grâce, qu'en arrivant aux affaires il avait trouvé les caisses vides, la confiance disparue, six cent quatre millions de dettes exigibles et quatre-vingts millions de déficit annuel <sup>2</sup>. Il ne se ménageait point les éloges et convenait qu'il avait tout réparé : l'argent abondait, le crédit était revenu, les dettes de la guerre avaient été acquittées, les dépenses étaient au courant, et, chose nouvelle, on avait ramené le payement des rentes, si longtemps en retard, au jour même des échéances. A l'éclat de ces contrastes, Calonne fit succéder de hardis paradoxes, et, sous le tissu transparent de l'allusion, il établit entre lui et Necker un parallèle où la prétention de l'administrateur n'était, du reste, que l'insolence du gentil-

<sup>1</sup> *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 432.

<sup>2</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des notables tenue à Versailles en l'année 1789*. Paris, de l'Imprimerie royale, in-4.

homme. Il distinguait deux sortes d'économie : l'une minutieuse, repoussante, écartant les solliciteurs par des dehors sévères et d'une dureté stérile; l'autre — dont il paraissait s'attribuer l'invention — noble et grande, aimable jusqu'en ses rigueurs, laissant compacter ses refus plutôt que ses grâces, et se calomniant elle-même par des apparences de facilité que l'envie de nuire transformait en profusion. Les circonstances, d'ailleurs, lui avaient défendu de prendre *l'attitude de la pénurie*. Sur le chiffre exact du déficit et sur l'importante question de savoir si aux quatre-vingts millions déjà constatés il fallait joindre l'intérêt des emprunts énormes contractés durant les ministères de Necker, de Fleury, de d'Ormesson et durant le sien propre, Calonne évita de s'expliquer. Le déficit? il existait depuis des siècles; il s'était accru d'année en année : la seule administration de Necker l'avait augmenté de quarante millions; et lui, Calonne, avait eu un vide effrayant à combler.... Et, après avoir ainsi tracé la généalogie du déficit, il ajouta, pour éclairer tout d'un mot, que *depuis 1776 jusqu'à la fin de 1786*, en dix ans, *il avait été emprunté un milliard deux cent cinquante millions*.

Le voile était levé; l'illusion qu'avait produite en Europe le *Compte rendu* s'évanouissait tout à coup; le ministre qui avait signé ce compte fameux, le prince qui en avait permis l'impression, le garde des sceaux Miromesnil et le comte de Vergennes, qui en avaient certifié l'exactitude, se trouvaient atteints du soupçon d'ignorance ou de tromperie. Le scandale d'un pareil démenti fut moins grand néanmoins que la stupeur causée par l'apparition d'un déficit dont on osait à peine sonder la profondeur; et les alarmes de l'assemblée redoublèrent lorsque, passant aux moyens d'arrêter ce mal non défini, Calonne déclara l'insuffisance absolue de l'économie et qu'il serait impossible d'em-

prunter *toujours*, d'imposer *plus*, d'anticiper *encore*. Quel était donc le remède souverain? Pour combler l'abîme, pour rétablir les finances, pour ranimer la monarchie, pour continuer à vivre, enfin, que restait-il?.... LES ABUS. Oui, les abus; et, relevant aussitôt par la dignité du discours une pensée vraie revêtue des formes d'une saillie, Calonne s'écria, comme l'aurait pu faire un tribun du peuple :

« Les abus ont pour défenseurs l'intérêt, le crédit, la fortune et d'antiques préjugés que le temps semble avoir respectés; mais que peut leur vaine considération contre le bien public et la nécessité de l'État?... Les abus qu'il s'agit aujourd'hui d'anéantir, pour le salut public, ce sont les plus considérables, les plus protégés : ceux dont l'existence pèse sur la classe productive et laborieuse; les abus des priviléges pécuniaires, les *exceptions à la loi commune*, et tant d'exemptions injustes qui ne peuvent affranchir une partie des contribuables qu'en aggravant le sort des autres<sup>1.</sup> »

Jamais de telles paroles n'avaient retenti aux oreilles d'un roi de France, et ici Calonne ne les prononçait qu'après avoir déclaré que « ces vues étaient devenues entièrement personnelles au roi<sup>2.</sup> »

On devine quelle fut l'attitude des notables quand ils virent se dresser devant eux ces deux images également importunes : le déficit d'un côté, de l'autre les réformes. Le déficit, il était inconnu; car on l'avouait de quatre-vingts millions, et l'on ne disait pas le dernier mot. Les réformes, elles étaient effrayantes; car c'était l'antique parchemin des priviléges qu'il s'agissait

<sup>1</sup> Discours de Calonne dans le *Procès-verbal de l'assemblée des notables* (1787), p. 72.

<sup>2</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des notables*, p. 56.

sait de déchirer dans ce remaniement de la monarchie, où allaient être subitement confondus les plébéiens avec les gentilshommes, les laïques avec les clercs. Calonne s'était abrité derrière la volonté du roi ; mais cela même blessa au vif les notables, et surtout le clergé, que menaçait la principale attaque. « N'est-ce pas se moquer de la nation, s'écria rudement l'archevêque de Narbonne, n'est-ce pas prendre ses représentants pour des moutons et des bêtes que de les rassembler afin d'avoir leur sanction à une besogne toute digérée ?<sup>1</sup> »

C'était le prélude des orages qui allaient éclater contre Calonne. Dans une assemblée où les nobles n'avaient apporté que l'expérience des armes et les parlementaires que la science de la procédure, l'influence que donne le maniement de la parole appartint naturellement aux Cicé, aux Boisgelin, aux Loménie de Brienne, prélats diserts qui s'étaient formés, en enseignant les choses de Dieu, à conduire la discussion de leurs propres affaires.

Le premier mémoire, touchant les assemblées provinciales, fut bien accueilli ; mais, dès qu'on en vint au second mémoire, le ministre put s'apercevoir que le fer avait touché la blessure. Appliquer l'impôt territorial à tous les propriétaires sans distinction ! Les notables prirent l'alarme, et, prompts à déplacer la question, ils se hâtèrent de la transporter sur le terrain du déficit, en demandant à connaître, avant de délibérer, les états de recette et de dépense.

Calonne fut surpris d'une démarche si hautaine. Toutefois, dissimulant son humeur, il consentit à communiquer les états de finances à une commission de quarante-deux membres. La réticence parut offen-

<sup>1</sup> *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. XXXIV, p. 196.

sante; les propos s'aigriront, la querelle s'échauffa. En vain Calonne y déploya-t-il beaucoup de sang-froid et de subtile éloquence, il fallut arriver aux chiffres, il fallut reconnaître que le déficit était, non pas de quatre-vingts millions, mais de cent douze<sup>1</sup>.

Ainsi, par une manœuvre plus habile que loyale, les notables rejetaient dans l'ombre la question des réformes, et ils occupaient les regards avec le fantôme du déficit.

Il est juste d'ajouter que si les notables craignirent l'avénement de la liberté, ils en parlèrent du moins le langage; que si, d'une main soigneuse, ils écartèrent les problèmes inquiétants, ils reconnurent du moins et saluèrent, dans ce qu'il avait d'indéfini et de vague, le principe de l'égalité. N'était-il pas, d'ailleurs, bien naturel qu'avant de livrer des ressources nouvelles à une administration dévorante, on lui demandât son bilan?

Voilà ce qui parut frapper l'opinion publique, et, loin de maudire le mauvais vouloir des notables, elle s'étudia à l'encourager. Pour mieux irriter leur amour-propre et les animer à la résistance, on les appela les *notés*<sup>2</sup>, ironique allusion au rôle passif que leur destinait le ministre; le nom de *grenadiers des notables* fut donné aux membres du bureau que présidait le prince de Conti<sup>3</sup>, à cause de leur vigoureuse opposition aux plans de Calonne; et ceux qui faiblissaient, on les comparait à ces pagodes chinoises dont l'unique fonction est de remuer la tête en signe d'assentiment<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. XXXIV, p. 221. — Calonne, plus tard, porta ce déficit à cent quinze millions. Voy. sa réponse à l'écrit de Necker, p. 90.

<sup>2</sup> *Mémoires de Fleury*.

<sup>3</sup> L'Assemblée avait été divisée en sept bureaux, présidés chacun par un prince du sang.

<sup>4</sup> *Mémoires secrets de Bachaumont*, t. XXXIV.

Pour ce qui est de Calonne, en dépit du tour audacieux et populaire de son initiative, il fut poursuivi, persiflé, chassonné de toutes parts. On avait dit, et le public parisien, toujours prompt à rire, même de ses misères, aimait à répéter : « Le roi est au *beau fixe*, le ministère au *variable*, Calonne à *la tempête* et la nation au *très-sec*<sup>1</sup>. » La reine, qu'on supposait avoir eu sa part des prodigalités connues, fut à son tour exposée à de cruels sarcasmes : quand elle allait à l'Opéra, le peuple disait à voix haute : « Voilà madame *Déficit* qui passe<sup>2</sup>. »

Mais ce n'était là qu'un des aspects de l'agitation. Tout en faisant jaillir par myriades les étincelles de la gaieté française, l'assemblée des notables fournissait un aliment à de plus sérieuses pensées. L'esprit d'opposition s'aguerrissait à ces débats dont l'écho des salons prolongeait le bruit en l'agrandissant. Les livres de Necker, conçus et rédigés avec la clarté du savoir et animés d'une couleur sobre, avaient tellement mis en vogue les préoccupations graves, que parler finances était alors une manière d'avoir de l'esprit. L'occasion s'offrait admirable, tentante ; et le jardin du Palais-Royal retentit de plus de harangues que n'en entendit jamais la Cité de Londres.

Le roi, cependant, s'étonnait de tant d'obstacles et donnait cours à la brutalité de sa colère ou aux gémissements de sa faiblesse. Tantôt le bruit courait qu'il avait versé des larmes, tantôt qu'il avait signé en blanc trente-trois lettres de cachet pour se débarrasser des membres les plus turbulents de l'assemblée<sup>3</sup>. Ce qui est certain, c'est que, passant de l'irritation à la mol-

<sup>1</sup> Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXXIV, p. 196.

<sup>2</sup> *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 171.

<sup>3</sup> Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXXV, p. 43.

lesse, il s'emportait et flétrissait, sauf à s'emporter et à flétrir encore. Quand les notables vinrent lui apprendre le chiffre du déficit vérifié par eux, il entra dans un accès de fureur, saisit une chaise et la brisa en s'écriant : *Ce coquin de Calonne ! Il mériterait que je le fisse pendre*<sup>1</sup>. Et pourtant, ce Calonne, le roi l'aimait au fond, et sa violence ne servait ici qu'à masquer l'indignation dont le pénétrait la résistance des notables. Il les avait convoqués comme étant, pour ainsi dire, le conseil de famille de la monarchie : devait-il s'attendre à trouver des formes impérieuses et presque des menaces de censure là où il avait espéré les pures adhésions du respect ?

Calonne fit alors un calcul qui, en d'autres temps, eût été juste. Sentant bien qu'aux yeux du peuple il personnifiait les millions perdus, il essaya de ramener à la question des réformes l'attention publique égarée à la poursuite du déficit ; il donna à l'impression tous les mémoires qu'il avait remis aux notables, et y joignit un préambule où il disait : « Des priviléges sont sacrifiés ?... oui ; la justice le veut, le besoin l'exige. On payera plus sans doute ; mais qui ? Ceux qui ne payaient pas assez. » Cet écrit fut lancé à profusion ; Calonne en inonda Paris et la province. Afin de le mieux répandre, il l'adressa aux curés<sup>2</sup>, et, détournant ainsi contre les abus la tempête qui le menaçait lui-même, il sembla dénoncer au public une résistance qui empêchait le roi de faire le bien du royaume. C'était un véritable appel au peuple.

Mais, par une de ces inconséquences de l'opinion, dont la singularité n'est qu'apparente et se rapporte à des causes profondes, il arriva que Calonne eut contre

<sup>1</sup> *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 169.

<sup>2</sup> *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 248.

lui ceux-là surtout dont il plaiddait la cause. En se livrant à des prodigalités odieuses au peuple, il s'était rendu moins impopulaire qu'il ne le devint en poussant à des réformes que le peuple désirait avec passion. Éclatant et glorieux indice de la grandeur des événements qui se préparaient! Preuve frappante que, dans les esprits, le côté moral des améliorations demandées en dominait le côté matériel et vulgaire! Oh! certes, que la Révolution se levât au signal donné par un sceptique, un dissipateur, par le caissier trop facile du comte d'Artois, par le cynique tributaire des boudoirs de Trianon, c'eût été déjà chose étrange; mais que la régénération de la France fût réduite à n'être plus qu'une affaire d'intendant; que l'hommage dû à l'idée de justice se présentât sous la forme d'un procédé d'administration, c'était un scandale historique. Et c'est à quoi la nation refusa noblement de souscrire. Elle ne voulut ni de l'initiative de Calonne, ni de son estampille, ni du mélange adultère qui, dans ses plans, faisait disparaître la majesté des principes invoqués. En un mot, elle s'indigna de ce qu'on osait venir battre monnaie avec son droit.

Que restait-il donc au ministre pour se soutenir? De lassitude, Louis XVI l'abandonnait; les notables lui portaient une haine que la récente dénonciation dirigée contre eux avait changée en fureur; l'opinion enfin appelait à grands cris un ministère nouveau.

Le 8 avril, jour de Pâques, le *Club des politiques* reçut un paquet cacheté qui ne devait s'ouvrir qu'à onze heures du soir<sup>1</sup>. L'heure sonnée, on ouvrit le paquet et l'on y trouva un ouvrage sans titre, servant de réponse aux assertions de Calonne sur l'inexactitude du *Compte rendu*. Sachant qu'à dix heures Ca-

<sup>1</sup> Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXXIV, p. 344.

lonne devait donner sa démission, et craignant qu'on ne le soupçonnât d'avoir contribué à la chute d'un rival, Necker avait voulu assigner une date certaine à l'apparition de son livre.

Le lendemain, on apprit, dans Paris, que Calonne était renversé, et l'on se jeta avidement sur l'ouvrage de Necker. Quelque habile que fût la défense de l'ancien ministre génevois, elle ne pouvait être concluante et ne le fut point. Mais la dignité de son langage, la clarté artificielle de ses calculs, où les millions semblaient obéir à sa volonté et se ranger en colonnes persuasives suivant les besoins de la cause, tout cela éblouit les Parisiens, et ils s'empressèrent de donner raison à Necker, impatients qu'ils étaient de donner tort à Calonne. Louis XVI, importuné du bruit que faisait jusque dans Versailles la popularité de Necker, lui envoya une lettre de cachet qui l'exilait à quarante lieues de la capitale<sup>1</sup>, mais il éprouva l'humiliation de voir tout Paris entourer d'honneurs l'auteur du *Compte rendu*; si bien que, parmi les visiteurs qui allèrent complimenter l'exilé, on remarqua le plus influent des notables, un candidat pour le ministère vacant, Loménie de Brienne<sup>2</sup>.

Tandis que Necker s'éloignait lentement de la capitale, fier d'une persécution quiachevait sa renommée, Calonne, de son côté, traversait le royaume, poursuivi de ville en ville et par les huées de la multitude<sup>3</sup> et par les lettres de cachet, exilé d'abord à Berny, puis en Flandre, puis en Lorraine, mais bravant la

<sup>1</sup> Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*. — La fille de Necker s'est, du reste, trompée en donnant l'exil de son père comme antérieur à la chute de Calonne. Voy. t. I, p. 416 et 417.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXXV, p. 30.

mauvaise fortune, toujours le même, toujours railleur, et répétant tout bas qu'il consentait à être pendu, *si les augustes complices devaient en être*<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 169.

---

## CHAPITRE VI.

### FATALITÉ DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

Loménie de Brienne. — Il dissout l'assemblée des notables. — Physionomie des princes à cette assemblée. — Plans du comte de Provence. — Les états généraux demandés. — La royauté en lutte avec les parlements. — Réformes des différents équipages de la cour. — Railleries de la nation. — Scène violente entre le duc de Coigny et Louis XVI. — Lit de justice du 6 août 1787. — Les crieurs publics. — Robert de Saint-Vincent. — Le parlement à Troyes. — Négociation. — Séance mémorable du 19 novembre 1787. — Le roi promet les états généraux. — D'Éprémenil. — Exil du duc d'Orléans. — Nuit du 4 mai. — Lit de justice du 8 mai. — Troubles. — Chute de Brienne et rappel de Necker. — Destinée de Louis XVI.

Rien ne réussissait à la monarchie : pas plus les prodigalités de Calonne que les économies de Necker. Le roi voyait tourner contre lui, non-seulement les réformes qu'il avait redoutées, mais encore celles qu'il proposait lui-même. L'invincible fatalité des événements ne lui permettait ni de s'opposer à la Révolution, ni de transiger avec elle. La destinée de ce prince était d'en être l'adversaire irrésolu, le spectateur irrité et la victime.

Un procédé restait dont on n'avait pas encore fait usage et qu'on essaya : la violence.

Loménie de Brienne fut appelé à remplacer Calonne, avec le titre de chef du conseil des finances et de ministre d'État, après une sorte d'intérim rempli par M. Bouvart de Fourqueux, conseiller d'État septuagénaire, modeste et peu connu. De Fourqueux se sentait au-dessous des fonctions de ministre ; Loménie

de Brienne s'y croyait, au contraire, supérieur. Depuis quinze ans, il frappait à la porte du conseil ; mais Louis XVI ne l'estimait pas, ayant trouvé dans les papiers du grand Dauphin son père que l'abbé de Loménie passait pour un athée et un philosophe<sup>1</sup>. On raconte même qu'au sujet de la candidature de Brienne à l'archevêché de Paris, le roi s'était un jour écrié : « Il faudrait au moins que l'archevêque de Paris crût en Dieu<sup>2</sup>. » C'était dans la fréquentation des encyclopédistes et par la lecture assidue des mémoires du cardinal de Retz que Brienne avait fait son éducation politique. Partisan des économistes, il s'était façonné à une sorte de libéralisme intolérant qui est le propre de cette école fameuse. Ami de Turgot, il joignait, comme lui, à des théories de liberté l'humeur d'un grand visir. Spirituel avec des airs de profondeur et plus galant qu'il ne convenait, même alors, à un prélat, il avait de l'influence partout : dans les assemblées du clergé où il montrait l'habitude du maniement des affaires, et parmi les femmes du monde qui, plus d'une fois, le rendirent arbitre de leurs querelles avec des amants infidèles ou soupçonnés<sup>3</sup>. Bien qu'il ne fît à son archevêché de Toulouse que de rares apparitions, il y occupait les esprits de sa personne, ne manquant jamais de marquer son séjour par quelqu'un de ces actes éclatants de bienfaisance dont la renommée s'empare, et qui n'émanaien point chez lui de la charité du chrétien, mais de la philanthropie du philosophe. Toutefois, la vraie cause de son élévation fut la persévérance que mit l'abbé de Vermond à le prôner dans le cercle de la reine. Ce fut

<sup>1</sup> *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 36.

<sup>2</sup> M. de Lévis, *Souvenirs et portraits*, p. 103.

<sup>3</sup> Sézac de Meilhan, *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France*.

Marie-Antoinette qui, domptant les répugnances de Louis XVI, fit nommer l'archevêque de Toulouse chef du conseil royal des finances, puis ministre d'État; et, comme pour expliquer qu'il était placé au rang des Richelieu et des Mazarin, elle affecta de dire tout haut en pleine cour : « Il ne faut pas s'y tromper, messieurs ; *c'est un premier ministre.* »

L'assemblée des notables, un moment interrompue, reprit ses travaux. En possession des états de finances, que Calonne n'avait pas voulu laisser entre leurs mains, les notables auraient dû y trouver une ligne finale fortement tracée et qui indiquât avec netteté la situation des affaires : ils l'y cherchèrent en vain. Le déficit n'était ni connu ni appréciable : incertitude funeste qui permettait à l'imagination d'agrandir les périls du royaume. Les uns parlaient de cent huit millions, les autres de cent vingt-cinq, de cent trente et même de cent cinquante millions. En l'absence d'une comptabilité sérieuse et de pièces importantes que Louis XVI fit disparaître du dossier<sup>1</sup>, quelques-uns allèrent jusqu'à nier la réalité du déficit<sup>2</sup>, craignant qu'il ne fallût en venir au remède décisif : l'égalité de l'impôt territorial.

Cependant, le mot d'*états généraux* s'était fait entendre. Lafayette et Castillon, procureur général au parlement d'Aix, les avaient demandés formellement dans le bureau du comte d'Artois, au grand scandale de ce prince : l'assemblée, qui sentait approcher le moment où il faudrait se prononcer sur les voies et moyens, adopta vivement l'idée des états généraux<sup>3</sup>,

<sup>1</sup> C'est dans les *Mémoires du baron de Besenval* qu'on en trouve l'aveu, t. II, p. 233.

<sup>2</sup> Sallier, *Annales françaises*, p. 60.

<sup>3</sup> *Histoire du gouvernement français depuis l'assemblée des notables*, p. 400.

aimant mieux déclarer son incompétence que voter son patriotisme. Au fond, les notables censuraient tout sans rien préciser, et Brienne dut les renvoyer, lassé qu'il était de leurs discours, trop sages pour être si peu concluants.

L'archevêque de Toulouse débita, le jour de la clôture, un discours étrange et qui marque bien l'immense désordre au sein duquel vivait l'ancienne monarchie. Le ministre félicitait les notables d'avoir constaté l'importance du déficit. Il leur faisait un honneur de ce qui était pour la royauté une honte. Quoi! il avait fallu qu'on vînt à Versailles des quatre points cardinaux du royaume pour apprendre au chef du conseil royal des finances où en était la situation du trésor! pour apprendre au gardien des documents la vérité que les documents renfermaient! Ce fut, qui le croirait? en prenant le terme moyen de cent quarante millions<sup>1</sup>, que Brienne admit l'existence du déficit; et sur cette base, son plan fut bientôt arrêté: réduire les dépenses de quarante millions, trouver cinquante millions dans l'impôt, en demander cinquante à l'emprunt.

Les notables, en se séparant, allèrent semer partout l'inquiétude. Mais, les voyant revenir d'une assemblée qui n'avait su rien vouloir ni rien résoudre, la France comprit que, seule désormais, elle était capable de changer sa fortune et de la conduire.

Du reste, l'assemblée des notables avait été comme un théâtre où se dessinèrent d'importantes physionomies. Chacun des princes du sang y révéla son caractère. Le duc d'Orléans<sup>2</sup> s'y montra ce qu'il était alors :

<sup>1</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des notables tenue en 1787*, p. 303.

<sup>2</sup> Par la mort de son père, arrivée en 1785, le duc de Chartres dont il a été question dans les chapitres précédents, était devenu duc d'Orléans.

trop ami du plaisir pour se résigner aux soucis d'un rôle; et, tandis qu'on le croyait à Versailles à la tête de son bureau, il traversait Paris en costume de chasse, avec des meutes <sup>1</sup>. Du comte d'Artois, on remarqua sa franchise mêlée de hauteur. Mais celui des princes qui attira plus particulièrement l'attention, ce fut le comte de Provence, dont il importe de dire ici les desseins secrets. Assidu et attentif aux délibérations, il n'avait rien oublié de ce qui pouvait entretenir de lui l'opinion publique. En parlant de la gabelle, il disait « qu'il ne devait rester de cette *infernale machine* que le souvenir d'un mal passé <sup>2</sup>. » Il répétait volontiers qu'une résistance respectueuse aux ordres du souverain n'était pas blâmable; qu'il était permis de l'éclairer sans offenser <sup>3</sup>. Car ce prince artificieux, à qui la précoce obésité de sa personne <sup>4</sup> semblait ne permettre que les calculs d'une lente ambition, avait toujours les yeux fixés sur l'avenir. Il caressait, dans l'ombre, le projet de ruiner peu à peu, non pas la monarchie, mais le monarque. En public, il parlait comme un héritier possible du trône; à l'écart, il agissait comme un successeur impatient et avide, donnant à ses démarches assez de hardiesse pour les rendre populaires, assez de prudence pour n'avoir pas à les désavouer s'il devait quelque jour porter la couronne.

Rétablissement le régime féodal dans son antique splendeur, c'est-à-dire, prendre à rebours l'œuvre de

<sup>1</sup> Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXXV, p. 122.

<sup>2</sup> *Histoire du gouvernement français depuis l'assemblée des notables*, etc., p. 67.

<sup>3</sup> Nougaret, *Règne de Louis XVI*, t. II, p. 35.

<sup>4</sup> *Le dernier jour de Paris sous l'ancien régime*, par Barère, chap. XXXIII, à la suite des *Mémoires de Barère*, publiés par MM. Hippolyte Carnot et David d'Angers.

Richelieu, tel était le but voilé de sa politique. Il aurait voulu gouverner à la tête d'une noblesse d'élite qui, concentrant en ses mains la possession du territoire, aurait remplacé le parlement pour l'enregistrement des lois. Afin d'assurer son ascendant sur cette haute aristocratie, il lui aurait *engagé* des domaines, en se réservant le droit de les retirer, à la mort de chaque engagiste : moyen infaillible d'introduire l'hérédité dans le servilisme. Son rêve, en un mot, était un retour aux grandes vassalités du moyen âge<sup>1</sup>. Le roi futur de la charte imaginait alors une imitation du partage de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant. Aussi, employait-il sa fortune en acquisitions de domaines. A l'assemblée des notables, il laissa percer quelque chose de ses vues, lorsqu'à la dernière séance, il rappela qu'il était *le premier des gentilshommes*<sup>2</sup>.

Avant de se heurter à la nation, la monarchie devait la rencontrer partout où une ombre de représentation apparaîtrait. Le champ de bataille fut transporté au parlement.

Divers édits approuvés par les notables, touchant les assemblées provinciales, la liberté du commerce des grains, l'abolition de la corvée, furent enregistrés sans opposition; mais à peine eut-on présenté l'édit du timbre que les plus violents murmures annoncèrent un prochain combat. L'impôt du timbre frappait les lettres de voiture, les certificats d'étude, les quitances de rentes, les registres des négociants, les mémoires d'avocat, les journaux, les papiers de musique, et jusqu'aux reconnaissances du mont-de-piété :

<sup>1</sup> Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné. — Il est à remarquer que ce manuscrit est ici d'accord avec les *Mémoires de Barère*. Voy. les dernières pages du chapitre préliminaire.

<sup>2</sup> Discours de Monsieur, frère du roi, à la séance de clôture. *Procès-verbal de l'assemblée des notables*, p. 308.

pourquoi l'archevêque de Toulouse présenta-t-il cet impôt, qui était impopulaire, avant celui de la subvention territoriale, qui était juste? Comment échappa-t-il aux conseillers de la couronne que le parlement avait un prétexte tout simple pour repousser le premier, et qu'il n'aurait pu, au contraire, repousser le second, sans révolter la conscience publique? Ce qu'un enfant aurait vu, d'où vient qu'un homme qui, à défaut de génie, avait de l'esprit, fut incapable de le voir? C'est qu'une puissance supérieure voulait et faisait ces choses.

Pour détourner, pour égarer l'attention en la portant vers le déficit, le parlement, comme les notables, exigea communication des états du trésor royal; et c'est alors que l'abbé Sabathier laissa échapper ces paroles : « Ce ne sont pas des états de finances qu'il nous faut, messieurs; ce sont des états généraux : » rapprochement célèbre qui se trouvait alors exprimer la pensée de tout un peuple. Le parlement de Paris accueillit lui-même favorablement ce jeu de mots, trop sérieux dans le fond pour qu'on eût envie d'en remarquer la forme plaisante. En se déclarant inhabile à la consécration de l'impôt, en faisant appel au droit imprescriptible de la nation, le parlement parut obéir à un sentiment d'honneur. « Chargé, disait-il, par le souverain, d'annoncer sa volonté aux peuples, le parlement n'a jamais été chargé par les peuples de les remplacer<sup>1</sup>. » Singulière confession, et trop tardive! Le parlement était-il ici de bonne foi? Qu'après avoir enregistré pour un milliard deux cent cinquante millions d'emprunts, il fut tout à coup pris de scrupule en présence d'un impôt qui menaçait ses priviléges, il y avait assurément là de quoi sur-

<sup>1</sup> Remontrances arrêtées au parlement de Paris les 16 et 21 juillet.

prendre; et Brienne eût été bienvenu à dire aux magistrats : prenez garde! le désintéressement d'aujourd'hui condamne l'usurpation d'hier. Mais non : tel était le vertige de cet homme, envoyé, sans qu'il le sût, pour mener les funérailles du pouvoir absolu, qu'il ne songea pas même à soulever, devant le peuple attentif, le masque dont se couvraient les parlementaires! On ne sut que se troubler, s'indigner, s'emporter.

Le 6 août 1787, le parlement est mandé à Versailles, où le roi, séant en son lit de justice et parlant en maître, ordonne l'enregistrement des deux édits, timbre et subvention territoriale. Mais, d'avance, les magistrats avaient protesté contre ce qu'ils appelaient un *fantôme de délibération*<sup>1</sup>; et, rentrés le lendemain dans leurs chambres, ils déclarèrent nulles et illégales les transcriptions ordonnées.

La royauté, sans argent, se trouvait ainsi placée entre la banqueroute et la violence; il lui fallait un coup d'État ou contre ses créanciers ou contre le parlement. Dans cette alternative, le procédé de la violence fut celui qui flatta le plus la légèreté de Brienne et la vanité impétueuse du garde des sceaux Lamoignon : on se mit à préparer des lettres de cachet en silence.

Mais, de leur côté, communiquant au peuple l'ardeur dont ils étaient animés, les parlementaires avaient enflammé toutes les têtes. Les jeunes conseillers des enquêtes, qui se rendaient aux assemblées comme ils eussent marché au combat<sup>2</sup>, étaient parvenus à entraîner la prudence grave des vieux magistrats de la

<sup>1</sup> *Histoire du gouvernement français depuis l'assemblée des notables*, p. 173.

<sup>2</sup> *Annales françaises*, par Sallier, ancien conseiller au parlement de Paris, p. 80.

grand'chambre. La basoche grondait dans les Pas-perdus. Les citoyens, encombrant les salles du palais, attendaient que les portes fussent ouvertes pour demander avec empire le résultat de délibérations jusqu'alors tenues secrètes. Un conseiller au parlement, Adrien Duport, avait transformé sa maison en un club où se réunissaient Mirabeau, Target, Röderer, le marquis de Condorcet, l'évêque d'Autun<sup>1</sup>; et il annonçait à ses collègues une dénonciation en forme contre Calonne, c'est-à-dire contre la cour. L'effervescence était dans l'air. Quiconque ouvrait un avis de modération était accusé de félonie et d'être vendu à Brienne. Les crieurs publics, dans les rues, avaient tout à coup baissé la voix, et ils s'abstenaient, comme par pudeur, de prononcer le titre des édits émanés du lit de justice.

Pendant ce temps, pour calmer les esprits, la cour donnait le spectacle d'une petite révolution intérieure et faisait bruit d'un règlement qui réduisait les dépenses du roi et de la reine<sup>2</sup>. Marie-Antoinette diminua le nombre de ses chevaux, voitures et valets; elle réalisa sur les articles de la *bouche* et de la *chambre* une économie de près d'un million. Les équipages du sanglier, du loup, de la fauconnerie furent réformés; on supprima en partie le vol du cabinet et en entier les gardes de la porte, les gendarmes, les chevau-légers<sup>3</sup>; on ordonna la démolition ou la vente des châteaux de Choisy, de la Muette, de Madrid, de Vincennes et de Blois. Le ministre-archevêque ne craignit pas d'enlever au duc de Polignac la direction de la poste aux chevaux, que Calonne, par complaisance pour un tel

<sup>1</sup> *Mémoires de l'abbé Morellet*, t. I, chap. xvii, p. 336.

<sup>2</sup> Règlement publié le 9 août 1787.

<sup>3</sup> *Histoire du gouvernement français depuis l'assemblée des notables*, p. 167.

ami, avait séparée de la poste aux lettres; et il osa demander à M. de Coigny sa démission de la charge de premier écuyer, que rendait inutile la réunion de la grande et de la petite écurie.

Mais combien sont irrévocables les arrêts que porte ce tribunal invisible : la force des choses ! Loin d'apaiser le parlement, ainsi que Brienne l'avait espéré, ces réformes y furent un sujet de moquerie. Les uns n'y virent qu'une concession arrachée à la peur, une lâcheté, et pour ceux-là les retranchements mêmes ne servirent qu'à mettre au jour des abus qu'on ignorait, des dépenses peu connues et qu'un déficit de cent quarante millions fit naturellement juger scandaleuses. Les autres affirmèrent que ces réformes, d'ailleurs insignifiantes, n'étaient bonnes qu'à diminuer l'éclat du trône. Qu'avait-on besoin de réformer la fauconnerie, de toutes les charges de la couronne la plus brillante et la moins coûteuse ? Ne savait-on pas que les capitaines des différents vols achetaient leur emploi, et que les fauconniers, répandus dans les provinces, ne venaient à Paris qu'une fois l'année, au printemps, à leurs frais et avec leurs oiseaux ? Fallait-il supprimer, en même temps que l'équipage du loup, la chasse d'un animal sauvage et destructeur, et cela pour une misérable économie de trente mille livres ?

Or, ces réformes que Louis XVI entendait blâmer par l'opinion publique, elles étaient, dans le palais du prince, l'objet des réclamations les plus violentes. « Il est affreux, disaient les gentilshommes, de vivre en un pays où l'on n'est pas sûr de posséder le lendemain ce qu'on possédait la veille : cela ne se voit qu'en Turquie<sup>1</sup>. » Le duc de Polignac, après avoir forcé l'archevêque de Toulouse à balbutier des excuses devant

<sup>1</sup> *Mémoires du baron de Besenval*, t. II, p. 256.

la reine, voulut bien, *par générosité*, donner la démission qu'on attendait. Quant au duc de Coigny, il alla droit à Louis XVI; et la scène fut telle que le roi la racontait lui-même en ces termes : « Nous nous sommes véritablement fâchés, le duc de Coigny et moi; mais je crois qu'il m'aurait battu, que je le lui aurais passé<sup>1</sup>. »

Ce que les rois font par force, les peuples ne leur en savent aucun gré. En dépit des concessions récentes, le parlement prit, le 13 avril, à la majorité de quatre-vingt une voix contre trente-six et aux applaudissements du dehors, un arrêté qui refusait aux édits émanés du lit de justice le pouvoir d'autoriser la perception des impôts et de priver la nation de ses droits.

A cette nouvelle, Brienne et Lamoignon s'encouragrent à frapper le coup qu'ils méditaient, et le 15 août, au matin, chaque magistrat reçoit une lettre de cachet signée depuis huit jours; elle était ainsi conçue : « Monsieur, je vous fais cette lettre pour vous ordonner de sortir, dans le jour, de ma bonne ville de Paris, et de vous rendre en celle de Troyes, dans le délai de quatre jours, pour y attendre mes ordres, vous défendant de sortir de votre maison avant votre départ. »

C'était le jour de l'Assomption. Plusieurs des parlementaires furent saisis d'un redoublement de dévotion, et se rendirent à la messe malgré la défense. Le vieux conseiller Robert de Saint-Vincent dit à l'officier des gardes françaises, porteur de la lettre close : « Monsieur, j'ai à servir aujourd'hui un plus grand maître que le roi; je vous déclare que je vais à l'église<sup>2</sup>. »

Le lendemain, les frères du roi portèrent les édits à

<sup>1</sup> *Mémoires du baron de Besenval*, t. II, p. 256.

<sup>2</sup> Nougaret, *règne de Louis XVI*, t. II, p. 295.

l'enregistrement de la chambre des comptes et de la cour des aides; et l'on put voir alors les effets de la longue habileté déployée par Monsieur de Provence. Bien qu'il se montrât ici comme missionnaire du despotisme, la multitude le couvrit d'applaudissements; d'autant qu'il avait su composer son visage et affecter une tristesse de circonstance. Le comte d'Artois, plus franc dans l'insolence de ses allures, fut accueilli, au contraire, par des insultes<sup>1</sup>.

Bientôt, du reste, les colères publiques eurent leur retentissement dans les provinces. En apprenant l'exil du parlement de Paris, toutes les cours du royaume protestèrent. Les parlements de Rouen, de Rennes, de Grenoble, de Besançon demandèrent, eux aussi, la mise en jugement de Calonne et la convocation des états généraux. Le parlement de Bordeaux le prit sur un ton si fier, qu'on le transféra à Libourne.

Pour ce qui est des magistrats exilés à Troyes, ils faisaient bonne contenance, appelant les causes dans le désert et se réjouissant en secret de ce que les procès interrompus allaient ameuter contre le ministère la foule passionnée, la foule remuante des plaideurs. On savait, d'ailleurs, que Brienne, manquant de fonds pour finir l'année, serait fort embarrassé de son triomphe et trouverait plus difficile de payer que de vaincre. Il fallut négocier. Brienne s'adressa sous main au premier président, et il fut convenu que, les deux édits étant retirés, on y substituerait un second vingtième, à percevoir sans privilége ni distinction jusqu'en l'année 1792<sup>2</sup>.

Dans ces conditions, grâce à l'ennui qui commen-

<sup>1</sup> Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXXVI, p. 25.

<sup>2</sup> Lettre de Loménie de Brienne au président du parlement de Paris, à Troyes, trouvée dans les papiers de Louis XVI.

çait à saisir les jeunes conseillers des enquêtes, brusquement éloignés de la patrie des plaisirs, du bruit et de l'amour, le parlement, rappelé, revint à Paris et se réinstalla au palais, fêté par des cris de joie, des illuminations, des fusées, tandis que le peuple brûlait sur la place un mannequin représentant l'ex-ministre Calonne<sup>1</sup>.

Le temps des vacances et les beaux jours de l'automne, qui attirent à la campagne les bourgeois de Paris, les magistrats, les riches, les penseurs, amènerent peu à peu l'apaisement de ces tumultes. Le plaisir des champs fit diversion au sentiment des maux du royaume, et la crise parut finie parce qu'on n'en parlait plus. Aussi bien, depuis leur retour de Troyes, les parlementaires étaient rentrés dans le calme, plusieurs sentant qu'il ne fallait point jouer avec les émotions populaires, et que donner cours aux passions de la multitude, c'était risquer, suivant le mot de Montaigne, de *battre et brouiller l'eau pour d'autres pêcheurs*.

Un des plus ardents conseillers, Duval d'Épreménial, alla même trouver secrètement le garde des sceaux Lamoignon et lui tint un langage qui contrastait singulièrement avec l'impétuosité des disputes récentes. Il proposait un accord qu'on ferait tourner au profit de la paix publique. Les états généraux, dit-il, sont inévitables. Gardez qu'ils ne deviennent une source de troubles. Que le roi les promette dans un délai de deux ou trois ans : cela ramènera la confiance. Qu'il présente en une seule fois et d'avance tous les emprunts dont il aura besoin d'ici à la tenue des états; le parlement secondera le ministère, et, si l'on dirige habilement le choix des députés, les états généraux feront

<sup>1</sup> *Annales françaises*, p. 405.

sortir de leurs délibérations la puissance du monarque et la tranquillité du royaume, la force et la paix. Lamignon sembla frappé de ces vues; il en vanta la prudence, les adopta, et feignit d'en être ému jusqu'aux larmes<sup>1</sup>; mais à peine d'Éprémenil fut-il sorti, que le garde des sceaux courut chez le principal ministre — c'était le titre de Brienne — lui raconter l'entretien et rire avec lui de ces avances si imprévues. Leur premier soin fut d'ébruiter la visite de d'Éprémenil et de la livrer aux commentaires de la malignité<sup>2</sup>, en laissant croire que la promesse d'une intendance avait opéré un tel retour. On leur offrait la paix: ils voulaient la guerre. Réchauffer une querelle près de s'éteindre, c'était là l'inconcevable folie de ces deux hommes. Ils ne prévoyaient pas que, dans cette lutte qui les attirait, la monarchie périrait de mort violente; qu'eux-mêmes ils y périraient de mort volontaire<sup>3</sup>.

On était au mois de novembre 1787, et beaucoup de conseillers s'attardaient à la campagne, lorsqu'on annonça brusquement pour le 19 une séance royale. Les princes du sang, les pairs, la plupart des ministres durent y assister. Le roi parla durement aux parlementaires, et de leurs fautes passées, et de son droit absolu. Vint ensuite la présentation de deux édits, dont l'un créait des emprunts graduels et successifs pendant cinq années, pour la somme totale de quatre cent vingt millions, dont l'autre assurait un état civil aux non-catholiques. Le préambule du premier édit

<sup>1</sup> Sallier tenait ces faits de la bouche de d'Éprémenil.

<sup>2</sup> Nous trouvons ce fait dans un manuscrit sur Jacques Duval d'Éprémenil, manuscrit qui nous a été remis par la famille et qui est ici d'accord avec les *Annales* de Sallier.

<sup>3</sup> Brienne et Lamignon finirent tous les deux par un suicide. Lamignon se tua dès 1789; Brienne, en 1793, prévint le supplice de l'échafaud en avalant du poison. Voy. l'*Essai historique et critique* de Paganel, t. I, p. 26. 1845.

promettait une convocation des états généraux avant l'expiration de cinq ans.

Ainsi, l'élu du hasard en appelait enfin aux élus de l'intelligence. A ce Louis XIV qui avait eu l'insolence de donner sa personne pour une définition de l'État, la France répondait depuis un siècle : l'État, c'est nous tous. Il était temps que cette réponse fût comprise : la force promit le droit.

Mais Louis XVI disait *dans cinq ans*. Et pourquoi donc tant de retards? Le désordre n'était-il pas assez grand? Fallait-il attendre de plus pressants périls et qu'on eût besoin d'une somme supérieure à quatre cent vingt millions? Voilà ce que divers opinants représentèrent au roi avec beaucoup de franchise et de liberté. L'abbé Sabathier donna l'exemple d'une résistance enveloppée de formes respectueuses. Mais un vieux conseiller se leva : c'était Robert de Saint-Vincent, austère janséniste à qui la rigidité de ses principes et de ses mœurs, sa vie retirée, permettaient un langage rude et inspiraient une éloquence sauvage. Il appartenait à cette forte race de parlementaires qui, depuis Saint-Cyran, était en possession de braver les jésuites, les rois et le pape. « Quatre cent vingt millions d'emprunts! s'écria-t-il, comment peut-on espérer que le parlement émette son vœu en faveur d'un pareil acte, tandis que, si un fils de famille en faisait de semblables, il n'y a pas un tribunal qui hésiterait à les annuler? » S'adressant à Louis XVI, il comparait la royauté à un mineur imprévoyant qui, de gaieté de cœur, se livre aux coups de l'usure la plus scandaleuse. Emprunter pour vivre, c'était recourir à la mort. Et il conseillait au roi, il le sommait presque de convoquer les états généraux, de les convoquer, non pas dans cinq années, mais promptement, sans retard, sans attendre que les maux du royaume de-

vinssent tout à fait incurables. Joignant la menace à la censure, il ajoutait : « Vos ministres veulent éviter ces états généraux dont ils redoutent la surveillance ; mais leur espérance est vaine ; les besoins de l'État vous forceront à les assembler d'ici à 1789.... Oui, ils vous y forceront.... Sire, convoquez les états et créez, s'il le faut, un emprunt ; mais retranchez ces promesses illusoires de présenter à l'assemblée de la nation l'ordre rétabli, l'État libéré ; ou, plutôt, retranchez tout ce préambule : il est indigne de la majesté royale, il est indécent.... »

Immobile et fixant sur l'orateur de grands yeux attentifs, Louis XVI écouta jusqu'au bout ces mâles apostrophes, qui ne le blessèrent point, bien que l'appréciation en fût augmentée encore par l'accentuation du débit et la rudesse du geste. Robert de Saint-Vincent avait imposé au roi : d'Éprémenil le séduisit et fut au moment de l'entraîner. Il conjura Louis XVI de convoquer les états généraux pour l'année 1789 : 1789, date fatidique qui déjà se présentait à beaucoup d'esprits clairvoyants, comme si une intuition rapide et lumineuse leur eût fait exactement mesurer le temps que la monarchie avait à vivre ! D'Éprémenil eut alors un instant de véritable éloquence. Il fut sur le point, dit Sallier, de remporter un des plus beaux triomphes que puisse obtenir la parole. S'apercevant de l'émotion du roi, il redoubla d'instances : « Sire, d'un mot vous allez combler tous les vœux. Un enthousiasme universel va passer en un clin d'œil de cette enceinte dans la capitale, de la capitale dans tout le royaume. Un pressentiment qui ne me trompera pas m'en donne l'assurance, je le lis dans les regards de Votre Majesté : cette intention est dans son cœur, cette parole est sur ses lèvres. Prononcez-la, sire ; accordez-la à l'amour des Français.... » L'ora-

teur s'arrêta, et l'assemblée eut devant les yeux un tableau muet, non moins éloquent que la parole de d'Épréménil. Les regards de ce magistrat semblaient avoir fasciné Louis XVI, qui, prêt à dire le mot espéré, et gardant le silence par embarras plus encore que par indécision, ne laissait pourtant pas de se montrer attendri et convaincu. A quelques pas au-dessous du trône, Lamoignon, pâle de colère, et devinant la défaite du monarque, brûlait de soutenir par un signe cette volonté vaincue; mais il n'osait tourner la tête, de peur d'afficher ainsi l'empire du serviteur et l'abaissement du maître.

L'émotion dura peu : quand les voix eurent été recueillies par le premier président, Lamoignon n'attendit pas qu'on les comptât suivant l'usage; il monta auprès du trône, le front soucieux, les traits altérés par un dépit contenu, et après qu'il eut parlé à voix basse au roi, Louis XVI prononça ces brèves formules, dont la dissonance lui échappa sans doute et qui consternèrent l'assemblée : « Je trouve qu'il est nécessaire d'établir les emprunts portés dans mon édit. J'ai promis les états généraux avant 1792; ma parole doit vous suffire. J'ordonne que mon édit soit enregistré. »

Comme le greffier en chef écrivait la mention sur le repli de l'édit, tout à coup au sein d'une légère rumeur qui parcourait les bancs de Messieurs, on entendit s'élever la voix du duc d'Orléans, protestant contre l'illégalité de la séance et demandant qu'il fût ajouté à la mention de l'enregistrement : *fait du très-expres commandement de Sa Majesté*. Le roi, troublé, répondit en balbutiant : « Cela m'est égal... vous êtes bien le maître... Si... c'est légal... parce que je le veux<sup>1</sup>. »

<sup>1</sup> *Annales françaises*, p. 429.

Et, ayant ordonné la lecture de l'édit relatif aux protestants, il se retira.

Il fut pris alors, sur la motion de d'Éprémenil, un arrêté destiné à rester secret dans les registres. Le parlement y déclarait n'avoir aucune part à la transcription ordonnée ; mais cette protestation timide et en quelque sorte clandestine se changea le lendemain en fureur bruyante, quand on apprit que le roi venait d'exiler le duc d'Orléans à Villers-Cotterets ; que les conseillers Fréteau et Sabathier, soupçonnés d'avoir dicté au prince sa protestation, avaient été enlevés et conduits, l'un au château de Dourlens, l'autre au mont Saint-Michel.

Paris fermenta. Le duc d'Orléans, qui, à la sortie du palais, s'était vu escorté en triomphe jusqu'à son carrosse et environné d'une popularité subite, fut accablé de louanges. On admira, on vanta son courage, autant que la fermeté des deux magistrats, et l'on se plut à raconter que le baron de Breteuil, chargé de l'arrestation, ayant voulu monter dans la voiture du prince pour le mieux suivre, conformément aux ordres du roi, le duc avait répondu sur le ton d'une fierté méprisante : « Eh bien, montez derrière<sup>1</sup>. »

De leur côté, les parlementaires donnaient à l'incarcération des deux conseillers l'importance d'un intérêt d'État, dénonçant l'abus scandaleux des lettres de cachet, forme barbare, procédé d'un despotisme sur lequel ils avaient trop longtemps gardé le silence, et qui leur parut intolérable dès qu'il atteignit deux de leurs collègues. Ils refusent donc d'enregistrer l'édit sur les protestants jusqu'à ce qu'on ait mis en liberté Fréteau et Sabathier. Mais, cette fois, la cour entendait résister à l'opinion. En vain le parlement

<sup>1</sup> Bachaumont, *Mémoires secrets*, t. XXXVI, p. 291.

envoya-t-il à Versailles solliciter le rappel du duc d'Orléans et la délivrance des deux captifs, le roi renvoya les députés avec le froid laconisme d'un sultan.

Pendant ce temps, miné par la fièvre, affaibli par des crachements de sang réitérés, rongé de maladies qu'on s'étonnait de rencontrer dans un prélat, l'archevêque de Toulouse luttait contre le tourment de sa santé perdue. Toutefois, il n'en poursuivait pas d'un cœur moins audacieux ses despotes desseins. Le célèbre médecin Barthez avait beau lui prescrire sous peine de mort un repos absolu et l'éloignement des affaires<sup>1</sup>, l'ambitieux prélat, trouvant dans Lamoignon un collègue charmé de recommencer Maupeou, rêvait, de son lit, l'abolition brutale et absolue des parlements. Il convoitait pour le roi le despotisme, pour lui, l'archevêché de Sens, en échange de l'archevêché de Toulouse. En ce dernier point, il fut fait selon son désir; et comme il lui restait des dettes personnelles, on lui donna une coupe de bois de neuf cent mille livres<sup>2</sup>.

Or, voilà que soudain une vague nouvelle circule et peu à peu s'accrédite. On assure que les commandants et intendants de province ont reçu ordre de se rendre à leur poste. On a vu partir de Versailles des courriers porteurs de dépêches mystérieuses qui doivent, dit-on, s'ouvrir partout le même jour. On sait enfin que, gardés à vue dans un atelier qu'entoure un triple rang de baïonnettes<sup>3</sup>, des ouvriers imprimeurs tra-

<sup>1</sup> *Mémoires du baron de Besenval*, t. II, p. 299.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 300.

<sup>3</sup> *Journal des événements du mois de mai 1788*, imprimé dans le tome I des *Chefs-d'œuvre politiques et littéraires*. — *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 185.

vaillent sans relâche à composer le texte d'édits redoutables.

D'Épréménil, ayant sur ces entrefaites gagné la femme d'un des ouvriers de l'imprimerie royale, celui-ci parvint à lancer par les fenêtres une épreuve des édits, roulée dans une boule de terre glaise; et c'est ainsi que le parlement apprit qu'on allait fermer le lieu de ses séances, disperser tous ses membres et créer une autre compagnie dont les fonctions seraient d'obéir.

On sent quelle fut, à cette nouvelle, la consternation des uns, la colère des autres. Exaltés par le péril, tous jurent de rester unis, et, dans une séance à laquelle assistèrent les pairs du royaume, les ducs d'Uzès, de La Rochefoucauld, de Praslin, de Fitz-James, etc., on arrête, en forme de déclaration solennelle, que l'inviolabilité du parlement n'est pas moins sacrée que celle du roi.

Alors fut signé l'ordre d'enlever Goislard de Montsabert et d'Épréménil. Cet ordre devait être exécuté pendant la nuit du 4 au 5 mai; mais, secrètement avertis par un membre du conseil, les deux magistrats s'évadèrent de leur maison à la pointe du jour et se réfugièrent au palais de justice.

A l'ouverture des chambres, les parlementaires écoutent le récit des deux évasions, ils mettent Goislard et d'Épréménil sous la protection du roi qui les frappe et de la loi qu'il oublie; ils envoient à Versailles une députation dont ils attendent le retour, en séance. Vers minuit on entend le pas des chevaux.... C'était un régiment de cavalerie qui venait cerner le palais<sup>1</sup>. D'un autre côté, on annonce que les cours se remplissent de sentinelles, que des sapeurs se rangent

<sup>1</sup> *Mémoires de Weber*, t. I, chap. II.

devant les portes la hache levée. Et aussitôt, les membres, dispersés dans les couloirs, se réunissent en la grand'chambre, où se trouvent, par suite du désordre de la journée, des personnes étrangères aux délibérations. Ce public de hasard dut se retirer dans la chambre de la Tournelle qui, à l'instant même, fut investie.

Ainsi rendu à la sévérité de ses usages, le parlement attendait silencieux et irrité, lorsque parut le marquis d'Agoust, major des gardes françaises. Il faut lire cette scène mémorable, telle que la raconte, sous la dictée de ses vivants souvenirs, un des membres de la cour souveraine<sup>1</sup>. Il était nuit; la grand'chambre n'était éclairée que d'une faible lumière; le plus profond silence y régnait, et la tranquillité de cette heure nocturne ajoutait à la majesté terrible des circonstances. A la vue de cette assemblée, où siégeaient cent vingt magistrats en robe rouge, des maréchaux de France, des ducs et pairs, des princes de l'Église, le major se troubla, et ce fut d'une voix émue qu'il donna lecture de l'ordre d'arrestation lancé contre Goislard et d'Épréménil. « La cour va en délibérer, » dit le président; et comme le marquis d'Agoust le pressait de lui livrer les deux magistrats, il répondit par un geste de mépris. « Où sont messieurs de Montsabert et d'Épréménil? demanda le major, qui ne les connaissait pas. — Nous sommes tous d'Épréménil et Montsabert, » cria un membre de l'assemblée, et l'assemblée entière répéta ce cri. Déconcerté, le major se retire pour aller prendre de nouveaux ordres. Bientôt, revenus de Versailles, les députés du parlement apprennent à leurs collègues que Louis XVI a refusé de les recevoir, que la réponse écrite où Lamoignon

<sup>1</sup> Sallier, *Annales françaises*, liv. VI.

leur annonçait ce refus s'était fait attendre jusqu'à minuit, bien que le roi fût de retour de la chasse dès huit heures du soir.

Les magistrats passèrent la nuit dans le sanctuaire de la justice, devenu semblable à une citadelle assiégée.

A onze heures du matin, le marquis d'Agoust se présenta de nouveau, accompagné d'un officier de robe courte, auquel il enjoignit, de par le roi, de désigner d'Épréménil et Montsabert. L'officier, parcourant du regard l'assemblée, déclara qu'il ne les voyait point. « Prenez garde, reprit d'Agoust, l'ordre du roi porte que vous me les montrerez. — Sur mon honneur, monsieur, je vous répète que je ne les vois point<sup>1</sup>. » Le marquis d'Agoust se disposait à sortir, lorsque d'Épréménil le rappelant : « C'est moi, monsieur, qui suis d'Épréménil. Ma conscience me défend d'obéir à des ordres arbitraires. Si je résiste, vos soldats emploieront-ils la contrainte ? » Sur l'affirmation du major, et pour éviter le scandale d'un enlèvement à main armée, d'Épréménil déclara qu'il cédait à la violence. Mais, avant de suivre le marquis d'Agoust, il en appela au parlement : « Je suis la victime que l'on vient immoler sur l'autel même.... Je prie la compagnie de ne point perdre le souvenir de l'attachement que je lui ai voué. Quel que soit le sort qu'on me réserve, je serai toujours digne d'elle. » Il embrassa les collègues qui l'entouraient, leur recommanda sa famille, affecta de s'incliner profondément devant cette assemblée que la force ne respectait plus, et, d'un pas ferme, il se rendit à la voiture qui devait le conduire prisonnier aux îles Sainte-Marguerite. Goislard de Montsabert, qui avait imité courageuse-

<sup>1</sup> *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 490.

ment d'Épréménil, fut emmené au château de Pierre-Encise.

Le parlement était en séance depuis trente heures. Avant de se séparer, il arrêta des représentations où il vantait au roi la noble fierté des magistrats enlevés et demandait leur élargissement. Il sortit ensuite entre deux haies de soldats. Le major ferma les portes du palais et en emporta les clefs<sup>1</sup>.

Après un pareil attentat contre les personnes, et à la faveur de la consternation qu'il avait dû causer, Brienne et Lamoignon s'empressèrent de frapper le grand coup. Le 8 mai, s'ouvrit à Versailles un solennel lit de justice. Tous les cœurs étaient aigris, et, loin de les adoucir, le discours du monarque ne fit que les blesser encore davantage. Louis XVI parla d'un ton bref, impérieux ; il censura vertement les écarts dont le parlement de Paris avait donné l'exemple aux autres cours. A son tour, Lamoignon prit la parole pour justifier les édits qu'il venait présenter, et parmi lesquels trois devaient rester célèbres.

Le premier enlevait au parlement la connaissance des procès criminels impliquant des prêtres ou des nobles, et celle des affaires civiles au-dessous de vingt mille livres, lesquelles seraient jugées sans appel et en dernier ressort par quarante-sept grands bailliages qu'on établissait dans le royaume afin de rendre ainsi la justice plus expéditive et moins coûteuse.

Un second édit effaçait de notre code criminel les dernières traces des époques d'ignorance et de barbarie. C'était comme un écho retentissant de la voix des philosophes. Un rayon du génie de Voltaire s'était enfin glissé jusqu'au fond de ces ténèbreuses procédures dont les formules vagues, inintelligibles, n'avaient

<sup>1</sup> *Mémoires de Weber*, t. I, p. 240.

plus de sens que pour le bourreau. Une pensée de tolérance pénétrait dans ces asiles de terreur où l'on avait vu tant de fois des accusés sans garanties frémir devant des juges sans pitié. Lamoignon abolissait par son édit l'interrogatoire *sur la sellette*, qui épouvante et avilit l'accusé; la *question préalable*, qui, arrachant à la douleur les prétextes secrets de la conscience, force les malheureux à calomnier leur âme pour soulager leur corps. Il interdisait l'usage de ces locutions d'un laconisme homicide : *et autres cas résultants au procès*, protocoles barbares, dont le style était encore moins français que le sentiment qui les dicta. Il ordonnait au juge de spécifier les délits, pour qu'il fût au moins possible de les comparer aux châtiments. « A l'avenir, disait le garde des sceaux, le crime doit être articulé dans le procès. Si la peine suit le délit, il faut montrer le délit à côté de la peine. » Il annonçait enfin que lorsqu'un accusé aurait été reconnu innocent, le roi le dédommagerait sur son propre domaine, en l'absence de tout autre recours. Ainsi la rédaction de nos lois criminelles réfléchissait les lumineux écrits des Servan, des Dupaty, des Brissot<sup>1</sup>, les admirables plaidoyers du défenseur de Calas, le livre immortel de Beccaria. L'humanité servait de préambule à la justice.

Le parlement avait dû écouter avec respect et en silence la lecture de ces lois nouvelles dont la sagesse était évidente. Mais l'édit qui souleva l'indignation et les murmures fut celui qui, faisant revivre une gothique institution de l'ancienne monarchie, rétablissait<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Voy. les *Discours sur l'administration de la justice criminelle*, publiés en 1766 par Servan; le *Mémoire pour trois hommes condamnés à la roue*, par lequel Dupaty sauva la vie à trois accusés; et la *Théorie des lois criminelles*, publiée par Brissot en 1780.

<sup>2</sup> La loi était intitulée : *Édit portant rétablissement de la cour plénière*.

une *cour plénière*, cour suprême, uniquement chargée désormais de l'enregistrement des impôts et des lois. La grand'chambre du parlement y était admise, à l'exclusion des enquêtes; et on y introduisait les princes du sang, les pairs du royaume, le chancelier, les grands officiers de la couronne, deux maréchaux de France, des prélates, des gouverneurs de province, dix conseillers d'État ou maîtres des requêtes, quatre personnage distingués, au choix du souverain. Les parlements de province n'y étaient représentés chacun que par un seul de leurs membres. Ainsi soumise à l'influence des ministres et placée sous la main du prince, la cour plénière n'avait plus que l'apparence d'un bureau de courtisans dont la fonction serait de couvrir par l'hypocrisie du contrôle le scandale d'une adhésion trop complaisante.

Le jour même de ce fameux lit de justice, le parlement fut déclaré en vacances et le palais fermé. La grand'chambre qui, d'ailleurs, avait ordre de rester à Versailles, ne sachant où se réunir, erra quelque temps à travers la ville, et finit par se rassembler, non pas dans un jeu de paume, mais dans une auberge<sup>1</sup>. Il faut le dire, la grand'chambre inclinait à se soumettre. Il paraît certain que, peu de jours avant la tenue du lit de justice, le garde des sceaux Lamoignon avait déjà sondé les membres les plus influents, dans un dîner splendide auquel Robert de Saint-Vincent assistait. Le président d'Aligre était gagné, et l'on attendait l'avis du sévère janséniste, quand tout à coup se frappant le front, comme pour en tirer les lumières de sa conscience, Robert de Saint-Vincent se prononça contre les innovations du ministre<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Mémoires de Weber*, t. I, p. 219.

<sup>2</sup> Notes communiquées par un ancien conseiller à M. Eugène La-

Quoi qu'il en soit, liés par le serment du 3 mai, les vieux magistrats de la grand'chambre s'engagèrent à ne jamais accepter aucune fonction « dans la nouvelle *cour* nommée *plénière*. » En vain le roi essaya-t-il de tenir en ses appartements une séance royale, pour y confirmer sa volonté de la veille, la grand'chambre persista; et, en affirmant l'énergie de ses résolutions, Louis XVI ne fit qu'en trahir la faiblesse. Il fallut congédier ces intractables parlementaires qui ne voulaient ni se rendre maîtres de l'État ni qu'on se rendît maître d'eux.

L'édit sur la cour plénière mit tout Paris en rumeur. Les plaisanteries abondèrent comme de coutume, mais elles étaient amères cette fois et il y avait de la colère dans le rire public. Il ferait beau voir les édits enregistrés par le grand écuyer ! la convenance des impôts jugée par le capitaine des gardes ! En parcourant la liste des membres de la cour plénière, quelqu'un s'étais écrié : « Eh mais, c'est un lever du roi<sup>1</sup>; » et le mot fut répété parce qu'il était juste. On ne mettait pas en doute que l'intention du roi ne fût d'écluder les états généraux, et que la cour plénière n'eût été précisément instituée pour en tenir lieu. Or, qu'était-ce que cette représentation de la France, nommée à petit bruit dans les boudoirs de Trianon ?

Les provinces prirent feu; et l'on put juger alors combien il était nécessaire qu'une grande révolution vînt, qui apportât à la France le bienfait de l'unité. Car si la bourgeoisie, si le peuple crièrent anathème à la cour plénière, parce qu'elle était un essai de despotisme ministériel, les résistances de la noblesse et

baume. Voy. son *Histoire monarchique et constitutionnelle de la Révolution française*, t. II, p. 234.

<sup>1</sup> *Journal des événements du mois de mai 1788.*

des parlements eurent un tout autre caractère : gens de robe et gens d'épée se soulevèrent contre la cour plénière par esprit de fédéralisme et parce qu'elle était un effort vers l'unité. C'est ainsi que le parlement de Besançon risqua cette affirmation sacrilége : « Les lois d'un vaste royaume ne doivent pas être *uniformes*<sup>1</sup>. » De son côté, et du haut de ses Pyrénées, invoquant le souvenir de Henri IV, la noblesse du Béarn osa dire : « Nous réclamons *notre contrat* et la foi des serments d'un roi que nous aimons<sup>2</sup>. » La noblesse de Bretagne s'exprima en termes plus audacieux encore. Par l'organe du comte de Botherel, procureur général syndic des états bretons, elle déclara réclamer formellement l'exécution du contrat de mariage du roi Louis XII et de la duchesse Anne, relativement aux libertés et coutumes particulières de la province<sup>3</sup>. « Attaquer le parlement, s'écriait l'orateur du présidial de Rennes, c'est violer le contrat d'union<sup>4</sup>. » Violer le contrat d'union ! c'est-à-dire qu'aux yeux des gentilshommes et des parlementaires de province, le vrai crime des fondateurs de la cour plénière était d'avoir voulu détruire l'anarchique diversité des juridictions locales, d'avoir voulu créer à tous les Français une commune patrie. Chose bizarre ! l'établissement de la cour plénière n'avait qu'un seul côté qui fût réellement inattaquable, et c'était là que portaient les coups. Ce

<sup>1</sup> *Introduction aux fastes de la Révolution*, par Marrast et Dupont, p. xii.

<sup>2</sup> *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 205.

<sup>3</sup> *Protestation du procureur général syndic des états de Bretagne*. — Ce document et tous ceux que nous aurons occasion de citer touchant les troubles de Bretagne, font partie d'une précieuse collection de pièces officielles, dont nous devons l'obligeante communication à M. le général Thiard.

<sup>4</sup> Discours de René-François Drouin. — *Extrait du registre des délibérations de la compagnie du présidial de Rennes*.

qu'on ne pardonnait pas aux approbateurs des récents édits, c'était de prétendre « qu'il ne fallait au royaume qu'une seule loi, qu'un seul enregistrement<sup>1</sup>. » De sorte que les deux ennemis alors en présence se trouvaient être : d'un côté le despotisme ministériel, de l'autre le fédéralisme.

De ces deux forces malfaisantes, la seconde n'était assurément pas moins opposée que la première au génie de la Révolution; mais la monarchie avait tellement lassé le royaume, tout ce qui venait d'elle paraissait si suspect, ses ministres avaient jusqu'alors si cruellement abusé de l'arbitraire, que le peuple n'hésita pas à prendre parti pour les parlements. Aussi bien la cause du fédéralisme se cachait ici derrière la question du droit. Les parlements ne tenaient-ils pas la place des états généraux? En attendant mieux, ne représentaient-ils pas la nation? Les anéantir, n'était-ce pas laisser voir qu'on entendait mettre désormais la monarchie à l'abri de toute espèce de contrôle? Voilà de quels spacieux prétextes le fédéralisme provincial couvrit sa révolte. Le peuple s'y trompa, entraîné qu'il était, d'ailleurs, par un ardent besoin d'agitation, et l'on eut ce spectacle étrange, inouï, des passions révolutionnaires se pressant au service d'une pensée de contre-révolution.

En Bretagne, cette alliance eut quelque chose d'éclatant. La nouvelle des édits de Lamoignon ne fut pas plutôt parvenue à Rennes, que tous les corps de la ville coururent comme se grouper autour du parlement : compagnie du présidial, siège royal de la maîtrise des eaux, communauté des procureurs, faculté de droit, chapitre de l'Église de Rennes, officiers de la milice bourgeoise, association des étudiants, com-

<sup>1</sup> *Courrier de l'Europe.*

mission des états pour la navigation, consulat. Et le cri général était celui que poussa le doyen des avocats, Guy Le Chapelier, ce même Le Chapelier qui, au sein de l'Assemblée nationale, allait si rudement porter coup au passé : « Puisse notre ancienne constitution être garantie de toute atteinte!<sup>1</sup>... » Aussi, lorsque, le 10 mai 1788, à sept heures du matin, le commandant et l'intendant de Bretagne, le comte de Thiard et Bertrand de Molleville, se présentèrent au palais pour y faire violemment enregistrer les édits, ce fut, dans toute la ville, un mouvement furieux. Arrivés jusqu'aux portes des chambres, après avoir fait ranger sous les voûtes et sur le perron la garde qui les avait accompagnés, les commissaires du roi eurent à subir mille avanies. La foule, entrée avec eux, les poussait injurieusement, les poursuivait de clameurs méprisantes<sup>2</sup>. Avant de les recevoir, les magistrats leur envoyèrent demander, par le greffier en chef, leurs lettres de créance, et ils furent réduits à errer quelque temps dans la grande salle et les corridors, jouets de la robe subalterne<sup>3</sup>. Admis enfin, mais non sans avoir été obligés de recourir à la menace, ils eurent l'humiliation de voir la cour se couvrir, au moment où l'on ouvrait les portes, et les magistrats s'écartez de la place où ils devaient s'asseoir. L'indignation populaire les attendait à leur sortie, et elle éclata impétueusement contre eux, contre Bertrand de Molleville du moins; car, le comte de Thiard avait toujours déployé autant de modération que de fermeté militaire, et c'était surtout à l'intendant que s'adressaient les

<sup>1</sup> Discours de Le Chapelier, dans la collection à nous communiquée par le général Thiard.

<sup>2</sup> *Précis de ce qui s'est passé au palais à Rennes, le 10 mai 1788, chambres assemblées à Rennes. 1788.*

<sup>3</sup> *Ibid. et Mémoires de Weber, t. I, p. 222.*

haines<sup>1</sup>. A peine eut-il dépassé l'enceinte des troupes qui investissaient le palais, que des imprécations terribles retentirent. Une corde à nœuds coulants fut à diverses reprises lancée sur lui, et il reçut une pierre à la tête<sup>2</sup>. La multitude grossissait; cependant, la jeunesse des écoles était accourue, et, plusieurs arrachant aux soldats leurs baïonnettes, la lutte commençait, lorsqu'un généreux officier du régiment de Rohan, le chevalier Blondel de Nouainville, s'élance vers la multitude, jette au loin son épée et s'écrie: « Mes amis, ne nous égorgéons pas. Je suis citoyen comme vous... Soldats... halte ! » Ce noble élan changea subitement les dispositions de la foule. On entoure l'officier, on l'embrasse; des hommes du peuple l'enlèvent sur leurs épaules. Mais les soldats, trompés sur le sens de cette démonstration, s'inquiètent et engagent le combat. Au milieu de la confusion, Nouainville fut blessé à la joue. Il s'écrie aussitôt en montrant sa blessure: « Ce n'est que mon sang, » et, une seconde fois, il apaise la révolte. Mais les troubles ne tardèrent pas à se renouveler, et la noblesse de Bretagne rédigea, sous forme de protestation, un acte d'accusation véritable contre les ministres Brienne et Lamoignon :

« Le premier crime des maires du palais, y était-il dit, fut de renverser les lois, le second d'usurper le trône. A des époques moins reculées, le cardinal de La Balue, ce modèle d'ingratitude, ne craignit pas de trahir à la fois son roi et son bienfaiteur. Le cardinal de Richelieu ne fit couler le sang le plus illustre, n'enchaîna la nation, que pour asservir le monarque à ses volontés. Le cardinal Mazarin ne souleva le peuple, ne priva la France du secours d'un héros, que

<sup>1</sup> *Précis de ce qui s'est passé au palais*, ubi supra.

<sup>2</sup> *Ibid.*

pour piller les trésors de l'État.... Ces crimes prouvent combien est sage la constitution qui leur oppose des corps de magistrats trop vigilants pour qu'on puisse leur cacher la vérité et trop nombreux pour qu'on puisse les séduire<sup>1</sup>. »

Rien de plus habile que ce mémoire. La question du fédéralisme y était soigneusement masquée; celle du despotisme ministériel y était seule mise en relief.

Et du reste, les nobles de Bretagne ne se bornèrent pas à des protestations écrites. Ils députèrent au roi douze d'entre eux, les comtes de La Fruglaye, de Guer, de Nétumières, de Bec-Le-Lièvre, les marquis de Montluc, de Trémergat, de Carné, de Bédée, de La Rouarie, de La Féronière et le vicomte de Cicé. Brienne les fit jeter insolemment à la Bastille.

En Dauphiné comme en Bretagne, les parlements eurent pour eux les colères du peuple. Mais la résistance, commencée dans le tumulte, finit par enfanter, à Grenoble, des scènes pleines de grandeur.

Clermont-Tonnerre, commandant en Dauphiné, ayant reçu l'ordre d'exiler le parlement, le tocsin sonna et, de clocher en clocher, portant l'alarme au sommet des montagnes voisines, en fit descendre des hommes robustes et intrépides qui remplirent la ville de leur audace. La garde du commandant fut dispersée et, bientôt, son hôtel envahi. Il y en eut qui saisirent le duc au collet, menaçant de le pendre au lustre de son salon. Une hache fut levée sur sa tête et, détournée par un officier, elle resta suspendue jusqu'à ce qu'eût été signé l'ordre qui révoquait l'exil du parlement. Mais le parlement repoussa ces avances d'une émeute qui l'épouvantait et il partit pour l'exil.

<sup>1</sup> *Mémoire de la noblesse de Bretagne au roi*, remis à M. le comte de Thiard, le 26 mai 1788.

Alors parut Mounier, ami de Necker, admirateur systématique des institutions anglaises, et qui était de ces hommes qui veulent fortement le peu qu'ils veulent. Inquiet de la portée des troubles et convaincu de la nécessité d'en régler l'action, il forma chez lui un comité composé des membres les plus influents des trois ordres de la province; et là il fut convenu que, le 21 juillet 1788, une assemblée solennelle, destinée à sceller entre les ordres un pacte d'union, serait tenue à Vizille, dans le château de Lesdiguières et non loin du tombeau de Bayard. Le maréchal de Vaux, rude soldat que sa rudesse même avait fait donner pour successeur au duc de Clermont-Tonnerre, s'empressa d'inonder de troupes les avenues de Vizille. Les députés dauphinois ne s'en montrèrent ni émus ni étonnés; ce fut au milieu des baïonnettes, qu'ils vinrent proclamer, avec toute la majesté, avec tout le calme du droit, enfin victorieux, des principes qui allaient être en partie ceux de la Révolution française. Déjà, dans une déclaration rédigée par Mounier, le *consentement des peuples réunis en assemblée nationale* avait été déclaré constitutif de l'état social. A Vizille, on arrêta que le parlement du Dauphiné serait rappelé; que tout impôt serait refusé si les états généraux n'étaient pas convoqués sans retard; que les priviléges particuliers à la province seraient sacrifiés à la grande loi de l'unité française; que les ordres du clergé et de la noblesse en Dauphiné formeraient une seule chambre et que le tiers se composerait d'un nombre de membres égal à celui des deux autres ordres réunis.

Ainsi, de toutes parts on s'élevait contre Brienne. Or, le clergé ne lui fut pas plus favorable que les parlements et l'opinion. Dans une assemblée extraordinaire convoquée par lui, les princes de l'Église, que

conduisait Thémines, évêque de Blois, firent entendre des remontrances où leur égoïsme se couvrait du manteau de l'intérêt public. Prenant parti pour le fédéralisme, ils en exposaient en ces termes les tristes doctrines : « Il est bien essentiel que tous les pays observent les lois ; il ne l'est pas que tous les pays aient les mêmes. L'unité d'un tribunal en France n'est un avantage qu'autant que l'uniformité des lois pourrait en être un<sup>1</sup>. » Au surplus, il fut bien permis de croire que cette censure de la cour plénière n'était, de la part du clergé, qu'un moyen de conserver ses priviléges financiers, lorsqu'on le vit refuser jusqu'à la misérable somme de dix-huit cent mille livres, que Brienne lui demandait. Les biens du clergé appartenant au ciel, les frapper d'impôts, c'était, suivant ces évêques, commettre un sacrilége, c'était imposer Dieu.

En attendant, les emprunts ne se remplissaient pas, le crédit était mort, les capitaux ne circulaient plus, et le principal ministre, ne pouvant alimenter les services que par des anticipations toujours grossissantes et désormais impossibles à renouveler, sentait venir à grands pas la banqueroute. Mais tandis que son maître passait les journées entières à la chasse et semblait craindre qu'on ne le soupçonnât de gouverner, lui, le regard ferme, l'air souriant, il jouait à la fois la vigueur de Richelieu et la finesse de Mazarin, disant avec une vaniteuse affectation de profondeur : « J'ai tout prévu, même la guerre civile<sup>2</sup>. »

Il fallait pourtant calmer la nation et satisfaire les créanciers de l'État. Brienne promit les états généraux pour le 4<sup>er</sup> mai 1789<sup>3</sup> ; et, quant aux créanciers,

<sup>1</sup> *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 196.

<sup>2</sup> Sallier, *Annales françaises*, p. 195.

<sup>3</sup> Arrêt du conseil du 8 août 1788.

un édit leur annonça qu'après une suspension de payement de six semaines, on les payerait, trois cinquièmes en argent et deux cinquièmes en billets ayant cours dans le commerce<sup>1</sup>. L'épouante gagne aussitôt l'ombrageuse armée des capitalistes; chacun court à la caisse d'escompte échanger ses billets contre des écus. Mais la caisse n'ayant en numéraire qu'une trop faible partie de son fonds, un nouvel arrêt dut venir à son secours en l'autorisant à payer les billets en lettres de change et les lettres de change en billets. Brienne essayait de manier ici le terrible instrument dont s'était armé le génie de Law dans ses combats contre l'usure; mais n'ayant ni l'habileté de l'immortel Écossais, ni son coup d'œil, ni sa grande âme, comment l'archevêque de Toulouse se serait-il sauvé là où le plus grand des financiers avait péri?

Un ministre, qui, au tort d'avoir fermé le chapitre des profusions, joignait celui d'être à bout de ressources, devait avoir naturellement contre lui des courtisans habitués à faire bourse commune avec le trésor public<sup>2</sup>. Le comte d'Artois s'était déclaré le premier<sup>3</sup>: Brienne succomba.

Marie-Antoinette ne consentit qu'en pleurant au renvoi de l'archevêque; elle obtint pour lui le chapeau de cardinal et le combla de bienfaits.

Cependant, à la nouvelle de la chute du ministre, la joie des Parisiens fut de l'enthousiasme. Elle redoubla, lorsque, peu de jours après, on apprit la

<sup>1</sup> *Arrêt concernant la forme des payements*: c'était le titre de l'édit. — Rivarol, consulté par le ministre, avait trouvé plaisant d'appeler ainsi cette mesure financière.

<sup>2</sup> On lit, à ce sujet, dans les *Mémoires manuscrits de Brienne*, que Calonne avait extorqué au roi neuf cent mille livres pour payer les dettes de M. de Vaudreuil.

<sup>3</sup> *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 328.

retraite de Lamoignon et le rappel des parlements. Les prisonniers bretons trouvèrent moyen d'illuminer un instant la plate-forme de la Bastille. Des feux d'artifice, des fusées célébrèrent le triomphe de l'opinion. Mais les deux ministres brûlés en effigie; l'intervention brutale des soldats, la fusillade; la rue Meslay, la rue Saint-Dominique, le Pont-Neuf, la place de Grève ensanglantés; plusieurs citoyens inoffensifs, tels que le romancier Florian, frappés ou blessés dans les emportements d'une colère aveugle, tout cela disait assez que désormais la chute des mauvais pouvoirs serait, avant de devenir l'occasion d'une fête, le prix d'un combat !

Necker fut rappelé, et, par l'étonnant prestige attaché à son nom, il ramena le crédit<sup>1</sup>. Mais pendant que la France entière applaudissait, Louis XVI disait tristement: « On m'a fait rappeler Necker; je ne le voulais pas: on ne tardera pas à s'en repentir. »

Et maintenant, où trouver dans l'histoire un prince qui, plus complètement que Louis XVI, ait été le jouet de la destinée? Il doit périr par une révolution, et bien longtemps avant qu'elle ait porté la main sur lui, voilà que cette révolution l'attire, le tourmente, le fascine. Rien, d'ailleurs, qui puisse conjurer le péril: ni les concessions, ni les prières, ni les menaces. On a recours aux notables: ils ne font qu'ajouter à l'émotion générale le bruit de leurs débats. On s'adresse aux parlements: ils se soulèvent et mettent le feu à l'opinion publique. On implore le clergé: il se détourne avec orgueil et mépris. Quand la cour est satisfaite, la nation s'emporte; quand la nation est un moment calmée, la cour murmure. On raille les économies de Louis XVI,

<sup>1</sup> Voy. le tableau de la seconde administration de Necker dans Monthyon.

on s'indigne des prodigalités de ses ministres. S'il emploie la ruse, elle le déconsidère; s'il emploie la force, elle le rend odieux; s'il se résigne à proposer des réformes, son initiative est dénoncée comme une usurpation. Soumis aux conseils d'une femme impérieuse, tremblant à la voix d'un grand peuple en éveil, il passe de la faiblesse à la colère et se repose de la colère par l'insouciance. Que faire donc? La nation ne pouvant plus être gouvernée, on dut en venir à l'appeler elle-même au gouvernement; et les états généraux furent promis.

C'est que la Révolution arrivait forte de tous les ressentiments légitimes et de toutes les passions qui, durant plusieurs siècles, s'étaient amassés au cœur des hommes. L'arrêter? il aurait fallu, pour cela, supprimer l'histoire.

---

## CHAPITRE VII.

### MOUVEMENT DES ÉLECTIONS.

Agitation universelle. — Esprit de la noblesse, du clergé, du tiers. — Discussions publiques. — Le Palais-Royal. — Les conseillers de Necker. — Seconde assemblée des notables. — Le rôle du parlement fini. — Arrêté royal du 1<sup>er</sup> janvier; les *étrennes du peuple*. — Règlement du 24 janvier. — Élections. — Combat de la noblesse et de la bourgeoisie, à Rennes. — Mirabeau en Provence; son portrait. — Robespierre à Arras; une lettre inédite de Robespierre. — Élection du duc d'Orléans. — Tableau de Paris pendant les élections; fêtes, misère et famine. — Véritable caractère de la première émeute de la Révolution. — Un problème social dans un soulèvement.

Du 8 août 1788, jour où Brienne, à bout d'expéditions, annonça la convocation des états généraux, jusqu'au 5 mai 1789, jour où les états généraux s'ouvrirent à Versailles, la France offre un spectacle saisissant: celui d'un peuple qui, après des siècles de silencieuse monarchie, s'éveille tout à coup dans un bruit formidable d'élections. Quand, plus tard, l'assemblée se montra, tout se recueillit pour l'entendre; quand elle fut promise, tout s'agita pour la créer. Les idées, les passions qui, depuis, concentrées dans la représentation nationale, éclatèrent en luttes imposantes de grandeur, se cherchant et s'appelant d'un bout de la France à l'autre, la remplirent de cette inquiétude intrépide qui remue les armées, la veille des grands jours. La paix était sur toutes les frontières. Au dehors,

nul cri de bataille : la France n'eut à s'émouvoir que de ses batailles du dedans.

Comment dire le trouble qui s'empara de la noblesse ? On vit bien alors ce que valaient cette protection fastueuse, cette sorte d'élégante complicité dont les grands seigneurs, pendant la vie de Voltaire et de Rousseau, s'étaient plu à entourer la philosophie. En ce temps-là, on aimait à détacher de l'ombrage de ses parcs des ermitages qu'on offrait avec grâce, comme des asiles inspirateurs, à la pensée ; les princes sollicitaient des lectures ; la main des dames de cour aidait à parer le cabinet de travail. Courtoisie de la vanité ! Car, dès qu'il fut question d'aller au delà du bon goût de la mode ; dès qu'il parut, par un décret solennel, que ces livres qu'il était charmant d'applaudir quand le bourreau les brûlait, devenaient des assemblées et allaient devenir des lois, l'alarme fut dans la noblesse, et de son éclatante bienveillance il ne resta que l'orgueil. Seule, parmi les nobles, une petite minorité se montra généreuse et demeura calme ; dans tout le reste il n'y eut que colère et confusion.

Encouragé par les sourires de la reine, un bruyant état-major de gentilshommes courroucés se forma autour du comte d'Artois, du prince de Condé, du duc de Bourbon, du duc d'Enghien, et, plus tard, Louis XVI reçut, rédigée par M. de Monthyon, la *Lettre des princes*. On y déclarait le royaume en péril ; on y montrait de loin la majesté du trône livrée aux hasards d'un débat public, les droits des deux premiers ordres injurieusement discutés, la mine ouverte sous les fortunes et l'inégalité des biens dénoncée après celle des rangs ; on y parlait d'une protestation possible des nobles en armes, d'un soulèvement des provinces à prévoir.... « Le roi, s'écriaient

enfin les princes ligués, le roi pourra-t-il se résoudre à sacrifier, à *humilier* cette brave, antique et respectable noblesse, qui a versé tant de sang pour la patrie et pour les rois ?<sup>1</sup> »

Du milieu de la foule, on répondit par ce cri : « Et le sang du peuple est-il de l'eau ? »

Aux démonstrations imprudentes des chefs de l'aristocratie, un groupe de seigneurs plus graves essayait d'opposer l'exemple d'une générosité théâtrale : trente ducs et pairs se rendirent solennellement au Louvre pour offrir au roi l'abandon de leurs priviléges pécuniaires. Mais les transactions sont suspectes quand la nécessité commande, et le génie des révolutions a droit d'être soupçonneux. Dans une démarche qu'amoindrissait l'ostentation, le peuple vit une ruse, la noblesse une perfidie. La gaieté française s'en mêla. « Avez-vous vu la lettre des dupes et pairs ? » devint le mot de cet incident.

Mais pour connaître le véritable esprit de la majorité de l'ordre, c'est aux cahiers de la noblesse qu'il faut recourir<sup>2</sup>.

Que demandaient, pris dans leur ensemble, la plupart de ces cahiers ? Des garanties contre le roi, contre le clergé, contre le tiers état :

Contre le roi, la suppression de la Bastille, redoutable à tant de gentilshommes, la convocation périodique des états généraux, la nullité de tout impôt non consenti par l'assemblée ;

<sup>1</sup> *Lettre des princes* dans l'*Histoire parlementaire* de MM. Buchez et Roux, t. I, p. 256 et suiv.

<sup>2</sup> Pour savoir combien ont été divers, dans les deux ordres de la noblesse et du clergé, les vœux émis par les cahiers, on peut consulter le *Tableau comparatif de Grille*. Paris, 1825. — On concevra aisément que nous n'avons pu donner ici que la couleur dominante des opinions exprimées.

Contre le clergé, l'abolition des dîmes, la vente d'une partie des biens de l'Église en vue du payement de la dette, l'extinction des ordres religieux ;

Contre le tiers, la création d'un *ordre des paysans*, la consécration de l'étiquette au sein des assemblées, la formation d'un tribunal héraldique pour la vérification des titres de noblesse, et le droit de porter l'épée réservé exclusivement aux gentilshommes.

Quant à sa part de dévouement, voici ce que la noblesse accordait : le partage de l'impôt, mais *temporai-rement* et à condition qu'on distinguerait la *taille noble*, l'abolition des droits féodaux mais moyennant une indemnité de haut prix, payable en dix ans.

Tels étaient donc les sentiments du corps de la noblesse ; et la générosité de quelques-uns de ses membres ne servant qu'à irriter l'orgueil de la majorité, cet orgueil se répandait, dans la mêlée des passions, en brochures innombrables, en réunions tumultueuses, en rixes sanglantes qui conduisaient des provinces entières, comme la Bretagne, sur la pente des guerres civiles.

Le clergé s'étudiait à la sérénité; car enfin son ministère lui commandait la paix, lui prescrivait l'abnégation. Et toutefois, sa secrète inquiétude se trahissait par le désordre de ses vœux et des contradictions étranges. Ainsi, dans leurs cahiers, les prêtres avouent humblement les scandales de l'Église et que la discipline est relâchée. Mais en même temps, ils attribuent la démoralisation du siècle à l'influence de la philosophie; et, pour y obvier, que proposent-ils ? qu'on leur livre l'éducation publique. Au surplus, et en dehors des préoccupations purement sacerdotales, le clergé montrait des tendances vraiment libérales. Il renonçait à ses priviléges, il acceptait l'égale répartition des impôts, il demandait l'abolition des en-

traves onéreuses au commerce et à l'industrie , il se prononçait pour l'admissibilité du tiers à toutes les charges de robe et d'épée jusqu'alors réservées d'une manière exclusive à la noblesse. Quelques cahiers exprimèrent un vœu touchant , le vœu que les outils du pauvre ne pussent être jamais saisis , et que , seul en France , le journalier fût affranchi de l'impôt. N'oublions pas que le clergé avait dans son sein les hauts dignitaires et les simples desservants , une noblesse et un peuple.

Parmi le tiers , l'enthousiasme était au comble. Là régnaien t l'activité de l'intelligence et l'audace ; de là montaient vers les ordres supérieurs le trouble et les inspirations généreuses ; là seulement il était question de victoire : ailleurs on n'organisait que la défaite , on s'arrangeait pour mourir.

Lorsque , dans l'arrêt où il faisait la promesse des états généraux , Brienne avait dit : « Tous les savants et personnes instruites du royaume , et particulièrement *ceux qui composent l'Académie des inscriptions et belles-lettres* de sa bonne ville de Paris , sont invités à adresser à M. le garde des sceaux les renseignements et mémoires sur les objets contenus au présent arrêt<sup>1</sup> , » le ministre ne s'attendait sans doute pas à un pareil débordement de recherches et d'idées. Il interrogeait le savoir , la passion répondit. Mais ce fut là précisément ce qui devait faire la grandeur de ces jours : le savoir était la passion.

Kersaint , dans *le Bon sens* ; Brissot , Clavière , Condorcet , Target , Cérutti , Antonelle , Volney dans *le Moniteur* ; Thouret et Servan , l'un à Rouen , l'autre dans le Midi ; Mounier en Provence , invoquaient ardemment les droits du tiers , parlaient avec éloquence

<sup>1</sup> *Collection des lois* , par Duvergier , t. I , p. 2.

de la justice, du droit, de la raison. Dans *l'Orateur pour les états généraux*, pamphlet dont la véhémence obtint un succès immense, Carra s'indignait du nom de *sujets* donné aux membres des états assemblés, il rappelait que la nation était le souverain véritable, et le roi son subdélégué seulement. Des brochures concises, énergiques, des proclamations pittoresques passaient de boutique en boutique, couraient de rue en rue, parvenaient au village, et, malgré des alarmes vigilantes, pénétraient jusqu'au foyer du pauvre : — *Avis aux Parisiens*, — *Avis au public*, — *Avis aux bonnes gens*, — *Manière de s'assembler*<sup>1</sup>. Tous ces textes, on les commentait en plein vent, et ils portaient à la foule l'émotion des lettrés. Des avocats donnèrent, en forme de mémoires, des consultations pour la cause du tiers<sup>2</sup>. Le médecin Guillotin, dont le nom allait devenir le baptême de l'échafaud, rédigea une *Pétition des citoyens de Paris*, signée par les six corps des marchands et offerte aux signatures chez les notaires. Et aussitôt le parlement de mander à sa barre, avec le rédacteur de l'écrit, les notaires chargés des adhésions; mais l'entraînement populaire avait quelque chose de si impérieux que la magistrature n'osa sévir et balbutia même des éloges. Puis, c'étaient, chaque jour, des écrivains qui partaient de Paris pour aller répandre dans les provinces cette vie enflammée de la capitale. Volney s'établit à Rennes, comme une sentinelle. Mangourit publia *le Héraut de la nation*, et passionna la Bretagne. Cérutti écrivait : « Le peuple est le seul corps qui ne vive pas d'abus et qui en meure quelquefois<sup>3</sup>. »

Bientôt, nous verrons le Palais-Royal devenir le

<sup>1</sup> Sallier, *Annales françaises*, p. 237 et suiv.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 235.

<sup>3</sup> *Mémoire pour le peuple français*.

principal foyer de ces ardeurs. Ses trois longues galeries, construites par le duc d'Orléans, ses allées de jeunes tilleuls remplaçant les sombres avenues de marronniers seront le rendez-vous permanent de la foule. Dans un jardin de prince, camp et forum tout à la fois, des tribuns incognus viendront monter sur des chaises et lire au peuple d'éphémères brochures, destinées au commentaire des acclamations ou des huées. Mais son orageuse célébrité, le Palais-Royal ne l'avait pas conquise encore. Déjà, néanmoins, de nombreuses boutiques de libraires, approvisionnées de tous les pamphlets nouveaux, en faisaient la bibliothèque des passions ; déjà il promettait un théâtre à deux orateurs que feront repasser sous nos yeux les scènes populaires : le marquis de Saint-Huruge, sorti de Charenton depuis quelques années et parlant de la liberté avec la colère de la prison, et Camille Desmoulins qui, par sa fougueuse jeunesse, par les saillies de son esprit athénien, commençait à charmer cette révolution dont il fut la victime, spirituelle, inconséquente et légère jusqu'à l'échafaud.

Deux questions vives occupaient les esprits.

Le tiers état nommerait-il, à lui seul, autant de députés que les deux autres ordres réunis ?

Dans l'assemblée des états généraux, le vote aurait-il lieu par ordre ou par tête ?

Quoi ! vingt-cinq millions de Français n'auraient pas le même nombre de représentants que quelques centaines de privilégiés ! Quoi ! d'un côté une caste, un seul intérêt sous deux formes ; de l'autre mille intérêts divers, l'agriculture, le commerce, l'industrie, le barreau, les universités, les administrations ; ici une seule voix et tout au plus deux, là mille voix à entendre... Et l'on osait contester à ce corps si important, si nombreux, si multiple, si actif, du tiers, une

représentation égale à celle de deux ordres qui n'exprimaient que l'idée de l'autel et l'idée des armes !

Sans doute, répondraient les publicistes de la noblesse et du clergé, on pourrait accorder au tiers l'égalité de représentation s'il consentait à la délibération par ordre ; mais ne réclame-t-il pas la délibération en commun, le vote par tête, et de quelle importance n'est pas alors ce doublement du tiers ?

On conçoit combien il fut facile à Mounier, à Malouet, aux écrivains de la bourgeoisie, de réfuter d'aussi vains arguments. Le doublement du tiers était décisif : impossible de le nier ; mais n'était-il pas raisonnable et juste qu'il en fût ainsi ? Avec trois chambres délibérant à part et possédant chacune droit de *veto* sur les deux autres, quels abus corrigerait-on ? Laisser à ceux qui profitaient du mal la faculté d'arrêter le bien par leur opposition, n'était-ce pas folie ? Le moyen, d'ailleurs, d'arriver à l'unité au travers de tant d'invincibles obstacles que créerait l'antagonisme de trois chambres souveraines ? C'était l'impuissance même, et l'impuissance par l'anarchie.

De ces débats sortit un livre terrible.

Chamfort avait abandonné aux controverses des salons ce dialogue expressif : « Qu'est-ce que le tiers état ? — Tout et rien. » De là le célèbre ouvrage de l'abbé Sièyes. Les ordres privilégiés ? branches stériles, bonnes à couper. Le tiers était *tout*, il n'avait été *rien*, il demandait à être *quelque chose* ; et, dans un traité bref, dogmatique, sentencieux, les trois fatales expressions revenaient sans cesse comme les mots du *texte* dans un sermon emporté. Le prêtre politique reprenait sèchement, avec empire, les questions débattues et il les tranchait d'une façon hautaine, au nom de l'Église.... de la raison. « Vous tenez votre noblesse de la conquête, dites-vous ; eh bien,

le tiers état deviendra noble en conquérant à son tour<sup>1</sup>. »

Une autre publication qui fit époque, ce fut celle du *Mémoire sur les états généraux*, par Avenel, comte d'Entraigues, gentilhomme du Vivarais. « Nous qui valons autant que vous, nous promettons de vous obéir si vous maintenez nos droits ; sinon, non. » Telle était l'épigraphie qu'avait empruntée l'auteur aux traditions de la liberté aragonaise.

Le tiers état eut pour lui ces livres, la noblesse eut le parlement. Appelé à enregistrer une déclaration du roi qui annonçait la prochaine convocation des états généraux, le parlement ajouta : *Suivant la forme observée en 1614*. Clause imprudente qui dévoilait enfin les secrètes tendances des parlementaires et mettait à nu le mensonge de leur patriotisme ! Leur popularité récente tomba donc en un clin d'œil, et de l'appui que venait de lui prêter la magistrature, l'ordre de la noblesse ne recueillit rien, si ce n'est un redoublement de sarcasmes et d'attaques. L'érudition, en effet, devint aussitôt une arme. On rechercha avidement ce qui s'était passé en 1614, et l'on trouva dans l'histoire des exemples dont on fit des arguments nouveaux. En 1614, le tiers état avait parlé au roi à genoux : fallait-il se mettre aussi à genoux en 1789 ? En 1614, l'orateur du tiers ayant osé comparer les trois ordres à trois frères, M. de Sénecey, président de l'ordre des nobles, était allé se plaindre au roi de la comparaison comme d'un affreux scandale<sup>2</sup> : un autre baron de Sénecey allait-il se lever aux prochains états et protester contre toute parole de fraternité ? En 1614, la

<sup>1</sup> *Qu'est-ce que le tiers état ?* chap. II, p. 43. Deuxième édition, corrigée, 1789. — Cette brochure est aujourd'hui fort rare.

<sup>2</sup> *Procès-verbal de la noblesse aux états de 1614*, cité par Sièyes, à la suite de la brochure sur les priviléges.

noblesse avait demandé que des habits différents distinguassent les diverses classes de la nation, qu'il fût interdit aux roturiers d'avoir des armes à feu et des chiens dont les jarrets ne fussent pas coupés : allait-on reprendre ces insolentes pétitions ?

Ainsi, le combat était partout.

Or, pendant qu'avec cette impétuosité d'esprit, la France semblait préparer une arène aux futures assemblées, le gouvernement se montrait irrésolu et troublé. Devait-il se laisser aller tranquillement au cours des idées et des choses ? Pouvait-on reculer ? A tant de vœux contraires, que répondre ? Et quand paraîtrait enfin devant le trône une assemblée portant dans ses flancs tous les orages de l'opinion, la livrerait-on à ses propres élans ?

Les hommes voués aux inspirations de la petite prudence, Malouet, Mounier, l'archevêque de Bordeaux (M. de Cicé), l'évêque de Langres (M. de La Luzerne) entouraient Necker de leurs appréhensions et de leurs remontrances. Confier le lendemain au hasard, faire de la Révolution une aventure ! non, non : il fallait prévenir les envahissements, imposer un cadre aux réformes voulues ; sur le marbre de cette tribune qu'on allait donner à l'audace de l'esprit nouveau, il fallait que, dès le premier jour, le ministre pût venir déposer, au nom du roi, un programme libéral mais limité et inflexible, en avertissant l'assemblée qu'on lui apportait des solutions, non des problèmes, et qu'il n'y aurait point à aller au delà. Contenu de la sorte et dirigé, le torrent passerait emportant les abus sans emporter la monarchie. De l'initiative, de la volonté dans le gouvernement ! Sinon, la révolte se ferait gouvernement elle-même, et alors toutes les portes étaient ouvertes à l'inconnu.

Étranges conseillers, qui recommandaient la force

à l'épuisement ! On a vu de combien de moyens tantôt sages en apparence, tantôt violents et extrêmes, la monarchie avait essayé pour se suffire. Si elle n'y avait pas été absolument impuissante, si elle ne s'était pas sentie incapable d'ajouter paisiblement l'avenir à son passé, elle n'aurait pas appelé au secours. Son imprévoyance ici ne fut qu'un résultat forcé de sa faiblesse. L'inconnu n'était pas seulement sa terreur, c'était aussi et surtout sa misère.

Aussi la royauté ne marchait-elle qu'avec une émotion croissante au rendez-vous solennel. Necker, qui avait pour les formes de la constitution anglaise un penchant décidé, n'était cependant pas sans concevoir de vagues inquiétudes. Quant à Louis XVI, sa frayeur était visible. L'ouverture des états fut d'abord fixée au 1<sup>er</sup> mai 1789, puis avancée au mois de janvier, puis renvoyée au mois d'avril, et enfin au 4 mai : on hésitait sur le moment parce qu'on hésitait sur la chose, et le financier Necker laissait trop voir qu'il regardait la date comme une échéance.

Une ordonnance, fort imprévue,acheva de trahir le secret de ces incertitudes du pouvoir : on apprit que le 6 novembre 1788 il y aurait une seconde convocation des notables. Pourquoi cette petite assemblée avant la grande ? N'osant trancher les graves questions, Necker était bien aise de diminuer autant que possible sa part de responsabilité dans les événements qui s'annonçaient. Les notables devaient lui servir à éprouver une dernière fois les emportements possibles de l'opinion. Or, l'expérience fut décisive en faveur de la Révolution, précisément par suite de la résistance des notables. Car, dès qu'on sut qu'à l'exception d'un seul bureau, celui de *Monsieur*, ils repoussaient le doublement du tiers, la France entière retentit de clamours furieuses. De toutes les municipalités provin-

ciales, de toutes les corporations partirent des addresses au roi. Et comment n'aurait-on pas cédé à un mouvement si général, si impétueux? Louis XVI, qui le redoutait, ne pouvait, par moments, se défendre de le subir; et lorsqu'on était venu lui annoncer que, parmi les notables, une seule voix se prononçait pour le doublement du tiers, il avait dit avec une vivacité honorable quoique peut-être involontaire: « Qu'on ajoute la mienne<sup>1</sup>. »

Alors le parlement essaya de reconquérir sa popularité perdue, et il prit tout à coup un arrêté dont il espérait que les récentes décisions des notables feraient ressortir l'intention libérale. On se plaignait de n'avoir pas été compris, on rappelait des voeux émis pour l'égale répartition des impôts, l'établissement de la responsabilité des ministres, la consécration de la liberté individuelle, etc.... Mais il était trop tard. Les ordres privilégiés s'indignèrent, la bourgeoisie se moqua du parlement, et le roi le reçut à Versailles de manière à lui faire sentir que son rôle était fini.

Cependant, le 27 décembre 1788, Necker, bien résolu à passer outre, provoqua la réunion des membres du conseil. La reine, contre les usages, avait été appelée à la délibération<sup>2</sup>. Le ministre exposa que la cause du tiers aurait toujours pour elle l'opinion publique, se trouvant liée aux aspirations généreuses, les seules qu'il fût permis de manifester hautement. Il ajouta qu'il y avait une multitude de choses dont le tiers possédait exclusivement la connaissance, comme les transactions commerciales, par exemple, l'état des manufactures, les moyens les plus propres à les en-

<sup>1</sup> Beauchamp, *Vie de Louis XVI*, cité par Labaume, *Hist. de la Révolution française*, t. II, p. 325.

<sup>2</sup> De Barante, *Notice sur M. de Saint-Priest*, p. 91.

courager, le crédit public, l'intérêt de la circulation de l'argent, l'abus des perceptions, etc.... Necker demandait qu'on prêtât l'oreille « à ce bruit sourd de l'Europe entière qui favorisait confusément toutes les idées d'équité générale<sup>1</sup>. » Il proposa, il fit adopter des mesures populaires, et c'est une justice à rendre à Marie-Antoinette, que son assentiment appartint, cette fois, aux décisions réclamées par l'intérêt public.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1789, un arrêté royal parut, qui « prenant en considération l'avis de la minorité des notables, l'opinion de plusieurs princes du sang, le vœu de l'assemblée du Dauphiné, la demande de plusieurs assemblées et députations provinciales, l'avis de divers publicistes et le vœu exprimé par un grand nombre d'adresses, ordonnait que le nombre des députés serait de mille au moins; qu'il serait formé en raison composée de la population et des contributions de chaque bailliage, et que le nombre des députés du tiers serait égal à celui des deux premiers ordres réunis. »

L'enthousiasme dépassa les proportions connues; à Paris, on illumina comme après une victoire. Faisant allusion à la date, 1<sup>er</sup> janvier 1789, Barère dit, dans ses mémoires : « C'étaient les étrennes du peuple<sup>2</sup>. » Les pamphlets de la noblesse, ses lamentations, ses cris de fureur furent couverts par une acclamation irrésistible, immense.

La question du vote par ordre ou par tête n'était pas résolue; mais le doublement du tiers faisait assez pressentir l'issue et révélait suffisamment les vues du ministre, puisque le vote par ordre eût rendu le doublement du tiers complétement illusoire. Ici, on doit

<sup>1</sup> Rapport de Necker.

<sup>2</sup> Mémoires de Barère, t. I, p. 380.

le dire, Necker manqua de franchise et de courage. Ses convictions auraient dû lui défendre, à lui qui possait les prémisses, de laisser à l'assemblée prochaine les périls de la conclusion.

Ce fut le 24 janvier seulement que le règlement pour les élections des états généraux fut publié.

Il était donc arrivé ce jour des élections, si impatiemment attendu! Après s'être efforcés en vain de les prévenir, les ennemis de la Révolution n'avaient plus d'autre ressource que de les ensanglanter ou de les corrompre.

Le règlement du 24 janvier était très-confus, et l'on y trouve reflété, comme en un miroir fidèle, le chaos de l'ancienne France. L'élection était directe ici, là elle était à deux degrés, ailleurs à trois et même à quatre degrés. En vertu de certaines distinctions, débris encore respectés du droit féodal, les nobles possédant fief avaient un privilége refusé aux simples nobles : celui de se faire représenter par un mandataire<sup>1</sup>. De leur côté, les ecclésiastiques possédant un bénéfice étaient mieux traités que les autres, les premiers ayant personnellement le droit électoral, tandis que les seconds, réunis chez le curé de la paroisse, élisaient un électeur à raison de vingt votants<sup>2</sup>. Du reste, pas d'exclusion absolue, si ce n'est à l'égard des domestiques et dans l'intérêt de l'indépendance des votes. Le droit de participer aux élections, soit directement, soit d'une manière indirecte, était reconnu à tout Français, âgé de vingt-cinq ans, domicilié, et compris au rôle des impositions directes pour une contribution *quelconque*<sup>3</sup>. Quant à l'éligibilité, nulle condition restrictive, et faculté accordée au tiers

<sup>1</sup> Articles 16 et 17 du règlement du 24 janvier.

<sup>2</sup> Articles 12 et 14.

<sup>3</sup> Article 25.

état de choisir ses représentants dans tous les ordres. Ce n'était pas le suffrage universel direct, mais enfin c'était le suffrage universel.

La France, à qui l'expérience électorale manquait, se prit à étudier ardemment le mécanisme des élections, tel que le définissait le règlement du 24 janvier.

La convocation n'était ni uniforme ni simultanée dans tout le royaume. Chaque bailliage devait être réuni par lettres spéciales. La première de ces lettres porte la date du 7 février et est adressée à la province d'Alsace ; la dernière, adressée au pays des Quatre-Vallées, est du 3 mai 1789<sup>1</sup>. Paris procéda à ses élections après toutes les provinces et ne les avait pas encore terminées quand s'ouvrirent les états généraux.

Le mouvement électoral commença donc par toute la France. Heures pleines d'enivrement, d'anxiété, d'espérance ! Necker attendait, le visage impassible mais le cœur ému. Il avait voulu laisser aux élections leur liberté<sup>2</sup> et retirer en quelque sorte sa main de ces urnes redoutables. Toutefois, la royauté, qu'il poussait en avant et ne dominait pas d'une manière absolue, prenait ses précautions ; les gouverneurs des provinces avaient reçu ordre de se rendre à leur poste ; les pouvoirs subalternes redoublaient de vigilance, et sur le chemin de cette foule conviée à la conquête de la souveraineté civile, on voyait briller l'uniforme du soldat.

La noblesse arriva, hautement irritée contre le ministre. Les candidats présentaient leur haine pour titre. De là, dans les assemblées féodales, au dire d'un écrivain du parti même<sup>3</sup>, une indécence peu

<sup>1</sup> Buchez et Roux, *Hist. parlementaire*, t. I, p. 297.

<sup>2</sup> *Mémoires de Clermont-Gallerande*, t. I, p. 52.

<sup>3</sup> *Ibid.*

commune, un frivole tumulte, des scandales. Ajoutons que, partout, les nobles de province firent opposition aux nobles de cour, rejetant avec une sorte d'effroi les grands seigneurs : « Ils trasiqueraien, disaient-ils, des intérêts de la noblesse<sup>1</sup>. »

Les élections du clergé montrèrent aussi deux partis bien distincts : les évêques et les curés ; mais il y eut entre les deux ordres cette différence, importante à noter, que dans celui de la noblesse, les suspects de patriotisme et de philosophie ce furent les grands seigneurs, tandis que, dans celui de l'Église, ce furent les modestes curés, les simples prêtres.

Le comte de Clermont-Gallerande l'avoue : pour le calme et la dignité, les assemblées du tiers contrastèrent vivement avec celles des deux autres ordres. Il n'y avait là qu'une intelligence et un cœur, tout allait vers la liberté. La liberté ! mot puissant et mystérieux qui réunit les âmes tant qu'il n'est pas défini ! Mais la définition ne devait venir que plus tard : alors tous ceux qui le prononçaient y confondaient leur enthousiasme.

Et même il arriva qu'au sein de la mêlée électorale, des hommes d'opinions opposées firent échange de fraternelles espérances et de courtoisie. « J'ai loué, disait Maury à Bailly, un appartement à Versailles; vous aurez, chaque jour, votre couvert chez moi, et nous nous unirons pour faire le bien<sup>2</sup>. » Ils ne s'unirent pas, ils se combattirent.

Au reste, dans plusieurs provinces, les élections touchèrent à la guerre civile. La noblesse, qui regardait l'esprit nouveau comme une conspiration, avait résolu de conspirer à son tour, et, dès le milieu de

<sup>1</sup> *Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 3.

<sup>2</sup> *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 3.

l'année 1788, le Dauphiné, la Bretagne, le Béarn avaient entamé des négociations secrètes pour former une ligue qui devait s'étendre sur toute la France<sup>1</sup>. Mais l'énergique attitude du tiers déconcerta ces projets.

La Bretagne était, on le sait, province d'états; et les états s'étaient assemblés à Rennes, le 30 décembre 1788, selon l'usage. Mais combien leur physionomie avait changé depuis cette lettre de madame de Sévigné : « Les états ne doivent pas être longs, il n'y a qu'à demander ce que veut le roi, on ne dit mot : voilà qui est fait..... Une infinité de présents, des pensions, des réparations de chemins et de villes, quinze ou vingt grandes tables, un jeu continual, des bals éternels, des comédies trois fois la semaine, une grande braverie (luxe), voilà les états. Il semble que tous les pavés se soient métamorphosés en gentilshommes<sup>2</sup>. » La noblesse accourrait maintenant, pleiné de fureur. Il n'était plus question de comédie et de jeu, mais de lutte. Alors, toutefois, comme aux jours de la marquise, le tiers faisait médiocre figure aux états, n'y étant représenté que par quarante-sept membres, dont cinq n'avaient pas voix délibérative; et encore ces membres du tiers n'étaient-ils pas librement élus et ne se trouvaient-ils là qu'en leur qualité de maires et d'officiers municipaux<sup>3</sup>, tandis que tous les pavés se métamorphosaient en gentilshommes, à qui il suffisait d'avoir vingt-cinq ans pour paraître.

L'arrêté du 27 décembre, qui voulait que, dans les assemblées électorales, le tiers fût représenté en nombre égal à celui des deux autres ordres réunis, n'était pas

<sup>1</sup> *L'Ami du roi, des Français, de l'ordre, etc.*, par Montjoie, I<sup>re</sup> partie, chap. IX, p. 47.

<sup>2</sup> Madame de Sévigné, *Lettres écrites des Rochers*.

<sup>3</sup> *Mot d'un cosmopolite sur les démêlés entre la noblesse de Bretagne et le tiers état*, p. 43, in-8. 1789.

encore arrivé en Bretagne, mais la pensée du conseil du roi à cet égard était connue. Le tiers état de Rennes demanda donc l'égalité de représentation. Il réclamait, en outre, le vote par tête et l'égale répartition des impôts, conformément à des instructions secrètes de Necker, disait-on<sup>1</sup>, déclarant d'ailleurs avec fermeté qu'il ne prendrait part à aucune délibération, tant que sur ces points justice n'aurait pas été rendue. Aussitôt la noblesse s'emporte, la bourgeoisie tient bon, les villes voisines deviennent attentives; de part et d'autre on se prépare au combat. Sur ces entrefaites parut un arrêt du conseil du roi qui, pour couper court aux violences, renvoyait l'assemblée au 3 février, et ordonnait aux députés du tiers d'aller chercher dans leurs municipalités de nouveaux et plus amples pouvoirs. Mais la noblesse avait pris son parti: elle proteste, elle jure de s'abstenir si la forme ancienne n'est pas conservée; elle adresse au peuple des campagnes maint appel factieux; est déclaré traître à la province quiconque ne se dévouera pas au maintien des priviléges. Le tiers, son président en tête, se retire des états.

Cependant, la noblesse délibérait en tumulte. Bientôt, enhardie par l'appui du parlement, elle se crut assez forte pour tenter la fortune des séditions et lança par la ville une cohue de laquais, de porte-chaises<sup>2</sup>, de gens sans aveu, chargés de crier que le pain était trop cher et que c'était la faute des bourgeois. Chassant devant elle les citoyens paisibles, frappant et hurlant, cette foule courut demander justice à la magistrature. Les parlementaires étaient en robe sur leur

<sup>1</sup> *L'Ami du roi*, etc., par Montjoie, I<sup>e</sup> partie, chap. VIII, p. 39.

<sup>2</sup> *Précis exact et historique des faits arrivés à Rennes les 26 et 27 janvier 1789*, p. 43. — Certifié véritable par les députés du tiers état de Bretagne, en cour.

siège : ils écoutent l'émeute et refusent d'écouter les victimes. Alors les jeunes gens de Rennes prennent les armes. On a reconnu au milieu des factieux des gentilshommes déguisés, on s'indigne et on campe sur les places<sup>1</sup>. Tout à coup arrive, criant au secours et couvert de sang, un ouvrier qu'ont frappé les gens de la noblesse. Tout s'ébranle ; on court à la salle des états. Les gentilshommes sortaient en ce moment : attaqués, ils mettent l'épée à la main et le sang coule. Deux nobles furent tués, parmi lesquels un jeune homme de dix-huit ans, qui tomba aux pieds de son père. C'est la guerre. Le tocsin sonne, des femmes paraissent dans la mêlée ; le comte de Thiard, commandant de la province, vient se mêler aux combattants et obtient à grand'peine une trêve à la lutte. Mais six cents gentilshommes étaient allés se réunir au cloître des cordeliers, et, divisés en compagnies, ils attiraient l'attaque en l'attendant. La foule se porte de ce côté tumultueusement et entoure le cloître. Les uns parlaient d'y mettre le feu pour forcer les nobles à un combat sur le pavé ; les autres voulaient qu'on eût recours seulement aux excitations de l'insulte. Le siège dura trois jours, et l'issue menaçait d'être terrible quand le comte de Thiard parvint enfin à calmer l'irritation des partis. Une sorte de capitulation militaire fut consentie ; la foule s'ouvrit frémisante, et les nobles, sortant sans autre arme que leur épée, regagnèrent leurs hôtels, d'où ils ne tardèrent pas à partir pour la campagne.

Tout paraissait terminé par cette émigration dans les terres ; mais les nouvelles s'étant répandues au loin, des troupes de jeunes gens armés accouraient de Nantes, de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, d'Angers,

<sup>1</sup> *Mot d'un cosmopolite*, p. 46 et suiv.

avec des chariots remplis de vivres et de munitions. Huit cents Nantais occupèrent militairement la ville de Rennes; en même temps, des arrêtés et des proclamations étaient publiés par la jeunesse des cités bretonnes. La protestation des bourgeois de Nantes contenait le serment de mourir plutôt que de souscrire, en cas d'arrestations, aux jugements d'un tribunal inique. A Angers, un arrêté avait paru « au nom des mères, sœurs, épouses et amantes des jeunes citoyens, » annonçant qu'elles les accompagneraient partout, s'emploieraient aux bagages, se dévoueraient aux soins que peuvent rendre des femmes à ceux qui vont combattre. Au nombre des jeunes gens soulevés se trouvait un étudiant en droit qui fut depuis le général Moreau.

La noblesse de Bretagne dut se reconnaître vaincue: elle crut se venger en refusant d'envoyer des députés aux états généraux: démonstration vaine qu'on n'imita nulle part et qui ne servit qu'à affaiblir l'ordre de vingt et une voix.

Cet impétueux soulèvement du tiers, qui des idées passait aux armes, fit tomber par toute la France les ardeurs belliqueuses de la noblesse, et l'immense association qui avait été rêvée entre les provinces n'aboutit qu'à la solidarité de la confusion.

Des troubles sans importance eurent lieu en Franche-Comté. Là, comme en Bretagne, le tiers réclama l'égalité de représentation, la noblesse s'y refusa, et le parlement se rangea du côté des nobles. L'arrêt du parlement de Besançon renferme des considérants curieux: « Considérant que les innovations sont dangereuses, parce que l'esprit novateur ne s'arrête point...; que la cour ne peut approuver les prétentions qui tendent à confondre les divers ordres de citoyens; que l'inégalité dans la distribution des biens est dans les

décrets de la Providence; qu'une grande partie des classes du tiers état ne subsiste et ne subsistera toujours qu'au moyen des terres de la noblesse et du clergé, etc...<sup>1</sup> » Le peuple insulta les magistrats, le roi cassa l'arrêt, et, comme en Bretagne, la victoire resta au tiers.

Il en fut de même en Bourgogne<sup>2</sup>.

En Provence, un nom résuma les troubles, et il est impossible que, rencontrant ce nom pour la première fois, l'histoire passe sans s'arrêter.

Laideur resplendissante, figure flétrie, imposante et livide, effronterie de la lèvre se mariant à l'éclair des yeux, tel était Mirabeau. Et il avait l'âme de son visage.

En lui semblaient être venues se confondre au hasard et se heurter toutes les qualités et tous les vices de la *tempestueuse race* des Riquetti.

Quelles passions le poussaient en avant et quel était son dessein? Bientôt nous le verrons, double et puissante nature, traîner à sa suite le peuple méprisé par lui. Plein de véhémence et d'artifices, avec le geste, avec l'accent d'un tribun il vantera les rois; il osera appeler à lui la révolte, s'en servir, la licencier, la calomnier, et, seul entre tous les hommes de son siècle, il essayera d'emporter les colères publiques insolemment enveloppées dans les siennes. C'est qu'en effet l'audace révolutionnaire de Mirabeau ne fut qu'un emportement d'orgueil et d'égoïsme. Heureux quand il trouvait à rappeler son origine patricienne et que l'amiral de Coligni était son cousin; il n'avait ni la vigueur morale ni les vertus dont l'amour de l'égalité se compose, et l'austère image des républiques épouvantait de loin sa corruption. Tête froide avec

<sup>1</sup> Buchez et Roux, *Hist. parlementaire*.

<sup>2</sup> *Annales françaises*, p. 294, 295.

un tempérament de feu, sa grande ambition eût été de se poser en chef d'État, réserve faite pour sa vie privée des bénéfices du désordre; car les mouvements populaires lui étaient importuns, et il avait horreur du bruit qu'il n'avait point fait lui-même. Il se présentait cependant aux élections du Midi comme adversaire de la noblesse, comme agitateur; et ceci ne se peut expliquer que par son éducation et les influences de sa jeunesse.

A son égard, on le sait, son père fut presque fou: il eut la monomanie de la haine. L'existence de Mirabeau avait donc été de bonne heure empoisonnée. Enfant, il fut difforme et persécuté; sa famille avait hâte de le renier et l'appela par dérision *monsieur Pierre Buffière*. Ses premiers spectacles furent des scènes d'infidélité brutale et de jalouxie; la première langue qu'on lui enseigna fut celle de l'injure. Et, à mesure qu'il grandissait, les persécutions paternelles allumaient de plus en plus la révolte dans son sang.

Ce n'est pas qu'il n'eût déjà donné de lui une idée effrayante. A Aix, la tradition locale disait que, voulant épouser mademoiselle de Marignane, malgré la résistance des parents, il avait eu recours à une ruse qui était une calomnie, et s'était un jour montré, à dix heures du matin, sur le balcon de l'hôtel des Marignane, en robe de chambre, en pantoufles et les cheveux épars. Ses désirs de vautour, ses amours qui le montraient courant au plaisir comme à une proie; les mères, aux environs de Manosque, cachant leurs filles à son approche; Sophie Monnier par lui séduite et enlevée, tout cela, ce semble, fournissait à ses ennemis des armes suffisantes. Mais non: comme si la fortune eût voulu qu'un tel homme fût personnellement intéressé à la chute des tyranniques institutions d'alors, on châtia le bien en lui aussi rudement que le mal;

on ne craignit pas de lui imputer à crime d'avoir vengé la réputation de sa sœur; et de ses mérites, odieusement interprétés, on se plut à grossir la liste de ses attentats. Traîné de prison en prison, de Manosque au château d'If, du château d'If au fort de Jouy, réduit à se cacher, contraint de fuir entre les terreurs de l'indigence et les tragédies de l'amour, il fut poursuivi jusqu'au fond de son exil, ramené despotiquement, renfermé au donjon de Vincennes. Et c'est ainsi qu'il apprenait à maudire les pouvoirs sans frein. La persécution lui composait un rôle.

Après quarante-deux mois d'imprécations, il fut rendu à la liberté, c'est-à-dire à la Révolution. Il était temps. La misère venait de déchirer le dernier vêtement du captif. En couvrant de neige le petit jardin qui servait à ses promenades, l'hiver avait fait un monde de dix pieds carrés à l'homme le plus actif qui fut jamais, et l'ardeur d'oublier le poussait à des travaux excessifs : admirables ou dégradants. Tantôt approfondissant la débauche; tantôt s'élevant à la tendresse et traçant ses lettres à Sophie d'une plume que les honteuses pages de l'*Erotica Biblion* venaient de salir, il se formait un cœur également disposé aux grandes choses et aux infamies. L'étude, d'ailleurs, et la maladie avaient étendu sur ses yeux un nuage qui s'épaississait de jour en jour, d'heure en heure; et en songeant à cet amer trésor de vengeances qu'il avait à répandre, il hurlait de désespoir. Car, combien n'eût pas été plus terrible que celle d'Ossian et de Milton la destinée de Mirabeau aveugle ! Il ne faut que sentir pour accorder une lyre, il ne faut que penser pour composer un poème; mais, pour frapper, il importe d'y voir.

Frapper ! là devait être désormais la vie de Mirabeau; et il se prépara aux luttes de tribune par mille

déclamations où respirait l'homme de guerre, par des procès qui révélèrent un orateur incomparable.

Mais, manquer de respect à son propre génie est la dernière des insolences. C'est ce que ne comprit pas Mirabeau. Libelliste pour vivre, détracteur acharné de Necker, dénonciateur de Lavater, adversaire de Beaumarchais, prôneur des chiffres suspectés de Clavière et de Panchaud, avocat de Calonne, il se fit un jeu de vendre des manuscrits déjà payés, il se mit à la solde de quelques ambitieux vulgaires, il se mit à la suite des pensées d'autrui, il mérita cette injure de son père: *mon fils, le marchand de paroles.....* Seulement, sa fière attitude et ses airs superbes ne l'abandonnèrent pas un instant. Il était homme à donner des proportions héroïques même à la bassesse.

Voilà comment s'explique la candidature révolutionnaire de Mirabeau. Las de sa mauvaise renommée et sentant son génie, il entendit qu'à son égard désormais l'estime fût remplacée par l'admiration et la peur. Le bruit d'un royaume bouleversé lui plut comme devant couvrir le retentissement de ses désordres, et il eut l'inconcevable orgueil de croire qu'il n'avait plus qu'à prendre la Révolution à son service, sauf à s'en défaire dès qu'il cesserait d'en avoir besoin.

Ce fut avec cette audacieuse pensée qu'il alla se montrer à la Provence. Bien décidé à y combattre ceux de sa caste, il les devinait déjà et les bravait: « Si la noblesse veut m'empêcher d'arriver, écrivait-il, il faudra qu'elle m'assassine, comme Gracchus<sup>1</sup>. » Il arrivait précédé par un scandale: il venait de livrer au public des lettres particulières de Cérutti, et, ré-

<sup>1</sup> Lettre de Mirabeau à M. de Comps, citée dans les *Mémoires de Mirabeau*, t. V, p. 234.

vélateur indélicat des confidences de l'amitié , il avait consenti à ce qu'on publiât la transcription presque littérale de la correspondance diplomatique et secrète de Berlin<sup>1</sup>. Cependant, à peine monté sur le théâtre où l'appelait son génie , il put écrire : « Le tiers me poursuit de marques de confiance et d'enthousiasme, très-imprudentes pour sa cause même; car il met le comble à la rage des nobles , qui ont toutes les convulsions de Turnus expirant<sup>2</sup>. »

Les états particuliers de Provence étaient assemblés à Aix , et la noblesse y protestait violemment contre le règlement royal , relatif à la convocation des états généraux. Mirabeau , qui avait droit de siéger dans la chambre des nobles , s'y présente sans hésiter , et son premier soin est de s'opposer aux prétentions de son ordre. On lui répondit par l'insultante décision qui fermait les états aux *non-possesseurs de fiefs*. Le coup devait l'atteindre , et il s'efforça de le détourner dans un discours qu'il prononça le 30 janvier 1789 , et qui est un chef-d'œuvre de force , de mesure , d'éloquence et de raison. Mais , saisie de vertige , la noblesse semblait prendre à tâche d'irriter jusqu'à la fureur ce puissant ennemi. Il éclata enfin , le 5 février , par l'adoration qu'on cite sans cesse , qu'on citera toujours : « Dans tous les pays , dans tous les âges , les aristocrates ont implacablement poursuivi les amis du peuple ; et si , par je ne sais quelle combinaison de la fortune , il s'en est élevé quelqu'un dans leur sein , c'est celui-là surtout qu'ils ont frappé , avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur par le choix de la victime.

<sup>1</sup> *Mémoires de Mirabeau* , t. V , p. 212 et 238. — Mirabeau avait été envoyé à Berlin en 1786 , avec mission de pressentir les changements qu'apporterait dans les cours d'Allemagne la mort de Frédéric II , alors imminente.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 236.

Ainsi périt le dernier des Gracques de la main des patriciens; mais, atteint du coup mortel, il lança de la poussière vers le ciel, en attestant les dieux vengeurs; et de cette poussière naquit Marius: Marius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres, que pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse<sup>1.</sup> »

Le sort en est jeté: la dictature de Mirabeau sur le tiers état est conquise; l'acclamation populaire le salut tribun; et, en le rejetant de ses assemblées, la noblesse donne un successeur à Marius.

Aussi, lorsque après un court voyage à Paris, Mirabeau reparut en Provence, ce furent des transports sans exemple et sans nom. A Lambesc, il trouva les officiers municipaux d'Aix envoyés au-devant de lui, pour lui apporter les hommages de la contrée. Les cloches sonnaient, la ville entière était accourue. Chacun brûlait de l'approcher, de l'entendre, de le voir du moins. Car tout en lui annonçait un lutteur indomptable: sa chevelure énorme, son agile embon-point, son geste qui commandait, son visage dévasté par les passions, mais terrible. On aimait dans lui ce que dans un autre on eût détesté: sa naissance; et ce furent des plébéiens qui crièrent à son aspect: *Vive monsieur le comte!* On allait dételer sa voiture; mais lui, dominant l'enthousiasme et plein d'une émotion virile: « Je comprends comment les hommes sont devenus esclaves, la tyrannie s'est entée sur la reconnaissance<sup>2.</sup> » et il ajouta ces paroles qu'il n'aurait jamais dû oublier: « Les hommes ne sont pas faits pour

<sup>1.</sup> Minute autographe de Mirabeau, textuellement reproduite dans ses *Mémoires*, t. V, p. 256.

<sup>2.</sup> Narration communiquée par madame du Saillant à l'auteur des *Mémoires de Mirabeau*, t. V, p. 274.

porter un homme, et vous n'en portez déjà que trop<sup>1.</sup> » La ville d'Aix l'attendait; mais, quand il entra, la foule qui bordait le cours s'entassait si tumultueusement qu'il fut obligé de mettre ses chevaux au galop, donnant l'air d'une fuite à son triomphe. Partout le son des galoubets et des tambourins se mêlait aux clamours joyeuses. Dès que Mirabeau atteignit sa demeure, cent boîtes furent tirées, et il descendit dans les bras du peuple.

A Aix, il reçut de Marseille la lettre suivante : « La révolte vient d'éclater. Le peuple s'est porté chez le fermier général. Armés de haches, ils ont brisé les portes. On allait commettre les derniers excès, lorsqu'un homme a paru qui a promis de faire diminuer le prix de la viande et du pain. Les trompettes de la ville ont sonné sur-le-champ cette nouvelle agréable mais insuffisante pour arrêter sans délai un si impétueux torrent.... Quelques boutiques de boulanger viennent d'être enfoncées.... Voilà où nous en sommes, M. le comte.... L'étonnante diminution qu'on vient de faire sur le pain ne peut manquer de jeter la famine dans Marseille. Les boulanger cacheront leur blé si on ne les indemnise. Tout est perdu s'il faut céder, tout est détruit si on emploie la force. Votre présence, peut-être, calmerait les choses.... Quand on n'attend plus rien des hommes, il faut bien recourir aux dieux !<sup>2.</sup> » Mirabeau part aussitôt pour Marseille. Il fait imprimer, placarder et distribuer un *Avis au peuple marseillais*, il l'éclaire sur la question des subsistances, et sans que la foule s'en indigne, sans que la faim en murmure, il fait hausser jusqu'au chiffre qu'indiquait

<sup>1</sup> *Mémoires de Mirabeau*, t. V, p. 275.

<sup>2</sup> Lettre de M. Brémont-Julien, dans les *Mémoires de Mirabeau*, t. V, p. 287 et 288.

la prudence le prix du pain, témérairement abaissé au-dessous de la valeur réelle.

Mais à peine a-t-il apaisé Marseille, que des nouvelles plus alarmantes encore le rappellent à Aix. Le marquis de La Fare, consul de la ville, a fait tirer sur le peuple soulevé, et la fermentation est au comble. Mirabeau arrive, après avoir visité à cheval tous les postes de Marseille. Il fait renvoyer les soldats, confie aux milices bourgeoises la garde des rues, harangue la multitude et la ramène au calme *en prenant la parole d'honneur du peuple*<sup>1</sup>. A Manosque, il sauve de l'emportement populaire l'évêque de Sisteron. A Toulon, il fait diminuer le prix du pain et il éteint une révolte. Les gouverneurs l'implorent, les villes l'appellent leur sauveur, les séditions lui obéissent. Il est plus qu'un roi, il est presque un Dieu.

La place de Mirabeau aux états généraux était donc marquée d'avance. Aix et Marseille le nommèrent à la fois.

Or, tandis que, dans le Midi, la Révolution semblait se donner à Mirabeau, on élisait, dans le Nord, un homme qui, à force de la respecter, mérita de la conduire, Maximilien de Robespierre. Bien différentes de celles de Mirabeau, les premières années de Robespierre n'avaient eu ni éclat ni souillures. Ses concitoyens le choisissaient pour son enfance studieuse qu'avait récompensée l'État, pour quelques succès de barreau, pour son patriotisme sincère, pour l'aménité et l'honnêteté de ses mœurs. Nous avons entre les mains une précieuse collection de lettres inédites et manuscrites de Robespierre, dont plusieurs se rapportent à l'époque qui précéda immédiatement sa vie publique<sup>2</sup>; et elles sont pleines de cordialité, de gaieté

<sup>1</sup> Lettre de Mirabeau dans ses *Mémoires*, p. 304.

<sup>2</sup> C'est à notre honorable ami, M. Frédéric Degeorge, rédacteur en

naïve et d'abandon. Le besoin de s'épancher, de tout dire, voilà ce qui en forme le principal caractère. Un voyage de dix lieues y fournit matière à mille récits complaisants et paresseux, à des descriptions dans le style de Gil-Blas. Quand Robespierre y parle de lui-même, c'est sur un ton doucement moqueur, à la manière de Jean-Jacques rappelant l'admiration que lui inspirait Venture. Il est telle de ces lettres où la courtoisie va jusqu'à la recherche<sup>1</sup>, mais pas une qui trahisse une nature austère ou l'habitude des fortes pensées. Et cependant Robespierre ne fut pas plutôt l'homme du destin, que son front se chargea de soucis

chef du *Progrès d'Arras*, que nous devons cette obligeante communication.

\* Voici une de ces lettres; venant de Robespierre, elle paraîtra sans doute curieuse à nos lecteurs :

« Mademoiselle,

« J'ai l'honneur de vous envoyer un mémoire dont l'objet est intéressant. On peut rendre aux Grâces mêmes de semblables hommages, lorsqu'à tous les agréments qui les accompagnent elles savent joindre le don de penser et de sentir, et qu'elles sont également dignes de pleurer l'infortune et de donner le bonheur.

« A propos d'un objet si sérieux, mademoiselle, me serait-il permis de parler de serins?... Ils sont très-jolis, et nous nous attendions qu'êtant élevés par vous, ils seraient encore les plus doux et les plus socia-  
bles des serins? Quelle fut notre surprise lorsqu'en approchant de leur cage, nous les vîmes se précipiter contre les barreaux avec une impétuosité qui nous faisait craindre pour leurs jours? Et voilà le manège qu'ils recommencent toutes les fois qu'ils aperçoivent la main qui les nourrit.... Quel plan d'éducation avez-vous donc adopté pour eux? et d'où leur vient ce caractère sauvage? Est-ce que les colombes que les Grâces élèvent pour le char de Vénus montrent ce naturel farouche? Un visage comme le vôtre n'a-t-il pas dû familiariser aisément vos serins avec les figures humaines? ou bien, serait-ce qu'après l'avoir vu, ils ne pourraient plus en supporter d'autre? Expliquez-moi, je vous prie, cet étrange phénomène. En attendant, nous les trouverons toujours aimables avec tous leurs défauts. Ma sœur me charge en particulier de vous témoigner sa reconnaissance pour la bonté que vous avez eue de lui faire ce présent. Je suis avec respect, mademoiselle, etc....

« DE ROBESPIERRE. »

(Lettre en date de 1788.)

et que son âme devint sombre... Mais le moment n'est pas venu encore de peindre cette figure, qui ne fut si grande que parce que la Révolution la fit à son image.

Et combien d'autres noms sortirent du débat public qui, alors inconnus, s'illustrèrent depuis par l'éloquence ou l'échafaud : Rabaut-Saint-Étienne, Barnave, l'abbé Grégoire, Cazalès, Camus, Dubois-Crancé, Alexandre et Charles Lameth, Barère, d'Épreménil, Le Chapelier ! Des deux derniers, celui-là fut le plus véhément des champions de la noblesse, celui-ci un des plus énergiques représentants du tiers; et peu d'années après, condamnés ensemble; l'un pour avoir combattu la Révolution, l'autre comme l'ayant désertée, ils se rejoignaient au pied de la charrette funèbre, et le dialogue suivant s'engageait entre eux : « Monsieur, dit Le Chapelier, on nous donne, dans nos derniers moments, un terrible problème à résoudre. — Quel problème ? — C'est de savoir, quand nous serons sur la charrette, à qui de nous deux s'adresseront les huées. — A tous deux, » répondit d'Épreménil<sup>1</sup>. Tant la loi qui gouverne les révolutions est absolue, logique et inexorable en sa justice !

Au nombre des candidats on vit un prince, le duc d'Orléans. Il avait adressé à ses mandataires des *Instructions* dans lesquelles il demandait garantie de la liberté individuelle, liberté indéfinie de la presse, inviolabilité des lettres, retour périodique et à court terme des états généraux, établissement du divorce, responsabilité de *quelqu'un*, en cas d'infraction aux lois du royaume. Suivait, sous le titre de *Délibérations à prendre dans les assemblées de bailliages*, une énonciation de principes que le duc pressait tous ses pro-

<sup>1</sup> *Biographie universelle et portative*, par Rabbe, Vieill de Boisjolin et Sainte-Prouve. Art. *Le Chapelier*.

cureurs fondés de faire prévaloir. L'auteur des *Délibérations à prendre* était l'abbé Sièyes, et celui des *Instructions*, le marquis de Limon, le même qui émigra plus tard et fut le rédacteur du fameux manifeste du duc de Brunswick.

La profession de foi du duc d'Orléans excita un très-vif enthousiasme. Élu à Paris, à Villers-Cotterets, à Crespy en Valois, il opta pour le bailliage de Crespy, parce que c'était dans les cahiers des électeurs de ce pays que les tendances nouvelles avaient marqué le plus fortement leur empreinte.

Les élections terminées, une question grave devait se présenter à résoudre : où siégeraient les états généraux ? Le conseil fut convoqué. Les ministres, inquiets, nommaient plusieurs villes successivement, Tours, Blois, Orléans, Cambrai. Personne ne nommait Paris, car on y pensait trop. Necker, par un effort de fermeté, désigna enfin la capitale. Les yeux étaient fixés sur le roi, immobile dans son fauteuil et livré à cette somnolence qui formait, comme on le verra, la diplomatie de son incertitude. On pensait qu'un grand déplacement contrarierait Louis XVI, peu porté, de son naturel, aux longs voyages : on proposa timidement Compiègne. Toujours même silence de la part du roi. M. de Saint-Priest indiqua Saint-Germain. Se levant alors, « Non, dit le roi, ce ne peut être qu'à Versailles, à cause des chasses<sup>1</sup>. » Versailles fut donc choisi pour théâtre à l'Assemblée, à cause des chasses !

Paris, la ville redoutée, était livré, en ce moment, aux inquiétudes de la liberté et à celles de la disette. L'année, si bonne pour les bourgeois, avait été rude au peuple. La grêle était venue détruire les récoltes, une sécheresse extraordinaire avait tari puits et fon-

<sup>1</sup> *Notice sur M. de Saint-Priest*, par M. de Barante, p. 93.

taines, l'argent était rare, le crédit nul. On devine ce que devait être la vie du pauvre! Or, à tant de causes de détresse s'ajouta un froid excessif. A la fin de décembre 1788, le thermomètre de Réaumur, à Paris, marquait dix-huit degrés trois quarts au-dessous de glace. De Paris au Havre, la Seine était un pont. La pitié s'émut. Une lettre du curé de Sainte-Marguerite, publiée par les journaux, fit connaître à la charité publique des chiffres alarmants. Rien que dans le faubourg Saint-Antoine on comptait trente mille indigents<sup>1</sup>, nombre triple du nombre accoutumé. Plusieurs curés ouvrirent les archives de la misère et dressèrent de funèbres catalogues.

Heureusement, l'esprit de l'Évangile s'était réveillé autour des églises; et la prudence, d'ailleurs, faisait de nombreux chrétiens. Des vivres et des vêtements furent distribués; des sociétés de bienfaisance s'organisèrent; l'archevêque de Paris, M. de Juigné, s'endetta de quatre cent mille livres d'aumônes. Le duc d'Orléans fit largesses de roi; et sa sollicitude pour la classe infortunée se manifestait jusque dans ses plaisirs. Il avait contracté en Angleterre le goût des paris: il paria des sommes considérables, au profit des pauvres<sup>2</sup>. Devant les hôtels on allumait de grands feux<sup>3</sup>.

La mortalité fut effrayante, néanmoins. Pendant que l'hôtel de ville, la prévôté et la vicomté de Paris nommaient leurs députés, la faim marquait ses victimes. Sur le chemin du cimetière, à travers la foule de ceux qui couraient aux urnes, on rencontrait ceux qui n'avaient pu résister à la disette et à l'hiver, re-

<sup>1</sup> *Journal de Paris*, du 2 janvier 1789.

<sup>2</sup> *L'Ami du roi*, etc., chap. x, p. 57.

<sup>3</sup> Lacrozette, *Hist. du XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. VI.

présentants muets, représentants glacés de la misère. Les députés du peuple en haillons, c'étaient les morts.

Du reste, ni la famine, ni les soucis et les joissances de l'aumône, ni la Révolution qui grondait, n'avaient coupé court, dans les salons, aux plaisirs ordinaires. Avec une inconcevable imprévoyance, les plus menacés étaient les plus ardents aux réunions littéraires, aux fêtes du goût, à la guerre des bons mots. Le 3 février 1789, le vicomte de Ségur lisait chez la comtesse de Sabran un poème sur *l'Art de plaire*. Le 13 janvier précédent, chez ce même vicomte de Ségur, un jeune homme inconnu, présenté par Palissot, avait donné lecture d'une tragédie « qui n'émut personne et fit crier merveille à tout le monde<sup>1</sup>. » Le titre de cette tragédie, qui allait devenir une arme de parti, était *Charles IX*, et l'auteur s'appelait Joseph de Chénier. Volontiers, les questions du jour, entre gentilshommes, se traitaient en vers badins. Quelques voix graves s'élevaient bien parfois ; et c'est ainsi que le duc de Brissac disait, à un dîner de grands seigneurs, où l'on tirait le gâteau des rois : « Pourquoi le tirer ? nous n'avons plus de roi<sup>2</sup> ; » mais de semblables prophéties n'étaient encore regardées que comme des plaisanteries !

Cependant, les élections de Paris s'étaient organisées, d'après des règlements particuliers, adoptés pour la capitale ; contre l'usage constant de la ville, les trois ordres avaient été convoqués séparément et tinrent des assemblées particulières. Les prêtres-électeurs se réunirent, en général, dans les églises. L'ordre de la noblesse fut divisé en vingt sections, le tiers en soixante arrondissements ou quartiers<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Mémoires pour servir à l'histoire de l'année 1789*, t. I, p. 28.

<sup>2</sup> *Mémoires secrets du comte d'Allonville*, t. I, p. 433.

<sup>3</sup> Règlement du 13 avril, art. 12.

Tous les habitants de Paris, nés Français ou naturalisés, âgés de vingt-cinq ans et domiciliés, avaient le droit d'assister à l'assemblée électorale, la condition de capacité étant de justifier d'un titre d'office, de grades dans une faculté, d'une commission ou d'un emploi, de lettres de maîtrise, ou enfin d'une quittance de capitulation montant au moins à la somme de six livres en capital. Une ordonnance du bureau de la ville, du 15 avril, portait qu'il serait placé dans la grande salle de l'hôtel de ville, à côté de la cheminée, une boîte fermée à clef où l'on pourrait, de huit à deux heures et de quatre à six, déposer tous les mémoires propres à faire connaître le vœu des citoyens. C'était un appel à la libre circulation des idées.

On avait décidé que les trois ordres nommeraient six cents représentants<sup>1</sup> : le clergé cent cinquante, la noblesse cent cinquante, le tiers trois cents; et que ces représentants, réunis sous l'autorité du prévôt de Paris, procéderaient séparément ou en commun à la rédaction de leurs cahiers et à l'élection de leurs députés, lesquels députés devaient être au nombre de quarante, dont dix pour le clergé, dix pour la noblesse, et conséquemment vingt pour le tiers.

Paris était donc devenu un foyer d'ardentes préoccupations. La plupart des nominations de province étant déjà connues, le *Journal de Paris* livrait, chaque jour, à l'avide curiosité de la capitale, les noms des nouveaux élus. On s'informait de ces hommes, on cherchait dans leurs noms les destinées de la patrie. Des listes circulaient; on désignait aux suffrages l'abbé Sièyes, de Condorcet, recommandé *quoique noble*, Target, Tronchet, Guillotin, de Chénier, Pastoret, Bernardin de Saint-Pierre, Cérutti, Chamfort, Lacépède,

<sup>1</sup> Règlement du 28 mars, art. 7.

Lacretelle, Servan, Réveillon. Et rien de plus anime que le spectacle de Paris : les églises, les salles de l'hôtel de ville, les mairies pleines d'électeurs; les abords des districts encombrés; les nouvellistes courant çà et là les mains remplies de brochures; les crieurs publics répandant les nouvelles de la province; les prêtres et les nobles se hâtant dans toutes les directions, les premiers en carrosse et les seconds à cheval; les soldats inondant les places; l'attente sur les visages; et tous les cœurs ouverts à ce grand bruit de liberté qui a tant d'écho sous le ciel de Paris.

La préoccupation des choses générales était si vive, si absorbante, qu'on ne prit presque pas garde à un accident qui faillit alors coûter la vie au roi. Comme il visitait un jour les réparations pratiquées à la couverture de cette partie de son château qui était au-dessus de la cour de marbre, il fit un faux pas, glissa, alla heurter la rampe par laquelle le toit était terminé; et sans un couvreur qui, se trouvant par hasard à cette extrémité du toit, fut assez vigoureux pour retenir Louis XVI, il tombait d'une chute effroyable, mortelle<sup>1</sup>. Mais c'était d'un trône que la fortune entendait le précipiter!

Le premier acte de la plupart des assemblées fut de casser les présidents nommés par l'hôtel de ville et de les réélire ensuite elles-mêmes, l'esprit d'indépendance s'annonçant ainsi dès l'abord. Les bureaux composés, on s'occupa du choix des commissaires pour la rédaction des cahiers, puis de la nomination des électeurs, lesquels se réunirent, le dimanche 26 avril, dans la grande salle de l'archevêché pour élire les quarante députés.

Le serment prêté en commun, la noblesse et le clergé

<sup>1</sup> *L'Ami du roi*, etc., chap. XII, p. 80.

se retirèrent dans leurs salles respectives. Le tiers, suivant un usage signalé par Bailly comme très-significatif<sup>1</sup>, resta dans la salle des assemblées générales.

Parmi les électeurs, il y en avait un, riche fabricant de papiers peints du faubourg Saint-Antoine, ancien ouvrier parvenu à la richesse par quarante-huit années d'un travail intelligent, et dont la manufacture employait quatre cents ouvriers. Or, tout à coup le bruit se répand dans le faubourg qu'à l'archevêché, où les électeurs sont réunis pour aviser au bien public, les malheureux ont un ennemi. On assure qu'un homme a parlé de réduire les salaires, qu'il a dit : « Les ouvriers peuvent vivre avec quinze sols par jour. » On nomme Réveillon.

D'où vient ce bruit? On a remarqué, circulant à travers les groupes et distribuant de mystérieuses paroles, un abbé Roy, censeur royal, à ce qu'on affirme, membre de diverses académies, secrétaire du comte d'Artois<sup>2</sup>. Grande rumeur. Au sortir de ce cruel hiver de 1789, parler de salaires à réduire, c'était sonner le tocsin. D'ailleurs, de sourdes défiances commençaient à poindre; un journal avait écrit : « Qui peut nous dire si le despotisme de la bourgeoisie ne succédera pas à la prétendue aristocratie des nobles? » Des bandes irritées parcourent le faubourg Saint-Antoine et vont ébranler le faubourg Saint-Marceau. On promène, au milieu des huées, un mannequin qu'on injurie du nom de Réveillon<sup>3</sup>, qu'on décore dérisoirement du cordon de Saint-Michel, et qu'on court juger

<sup>1</sup> *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 18.

<sup>2</sup> *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. I, chap. VII, p. 169.

<sup>3</sup> Buchez et Roux, *Hist. parlementaire*, t. I, p. 319.

<sup>4</sup> *Exposé justificatif pour le sieur Réveillon*, dans les *Mémoires de Ferrières*, aux *Éclaircissements historiques*, note A.

en Grève. Arrivent, députés par l'archevêché, Avrillon, Charton, Santerre, manufacturiers connus, chargés d'opposer au désordre des paroles de bienveillance<sup>1</sup>, mais le tumulte passe outre et va stationner devant la maison de Réveillon. C'était le 27 avril.

Réveillon, alarmé, recourut à l'autorité et demanda secours. On lui donna trente hommes pour le protéger contre un soulèvement.

Le lendemain, vers le milieu du jour, la maison du fabricant est assaillie. Lui n'a que le temps de se réfugier à la Bastille. Les trente soldats essayent en vain de résister, tout est envahi. En ce moment, parut sur le seuil une vieille femme, attachée à l'établissement Réveillon<sup>2</sup>. Intrépide, elle crie qu'on trompe le peuple, elle demande justice et pitié. On l'écarte respectueusement, et la fureur des assiégeants se donne carrière. On se répand dans les appartements et dans les cours, on brise les meubles, on allume trois feux différents et on y précipite les effets les plus précieux<sup>3</sup>.

Un contraste inattendu vint ajouter à ces emportements de l'émeute. Des voitures élégantes, des dames et des nobles à cheval passèrent, se rendant à une fête de Vincennes. La foule, à cette vue, pousse des clamours sinistres, et le brillant carrousel se disperse épouvanté. Seul, le duc d'Orléans s'arrêta. Il descend de voiture, salué par des acclamations ardentes, exhorte la foule à se calmer<sup>4</sup>, et continue sa promenade, inquiet, mais heureux de sa popularité.

Le guet à pied et à cheval, le régiment de Royal-Cravate, les gardes françaises et les gardes suisses

<sup>1</sup> *Vie politique et privée de Santerre*, p. 26.

<sup>2</sup> *Lettres écrites de Paris à l'époque de la Révolution*, par J. H. Campe (en allemand).

<sup>3</sup> *Exposé justificatif.*

<sup>4</sup> *L'Ami du roi*, etc., chap. xiv, p. 93.

ne parurent que lorsqu'il n'y avait plus qu'un massacre à faire. Après des sommations inutiles, l'ordre de l'attaque est entendu, et le peuple n'y répond que par des transports de rage. Alors commença une affreuse scène. Les gardes françaises ayant fait un feu roulant sur quatre faces<sup>1</sup>, on vit des malheureux tomber du haut des toits, les murs dégoutter de sang, et, aux fenêtres d'une maison en flammes, des hommes, des femmes même renversés en arrière à chaque décharge<sup>2</sup>. Mais la résistance croissant avec le péril, on emportait les blessés, et ceux qui avaient ainsi retiré de la mêlée leurs frères expirants, revenaient à la hâte combattre et mourir. Atteint d'une balle au bas-ventre, un de ces hommes intrépides s'écria, gisant sur le pavé : « Allons ! c'est fini ! » puis il chanta le couplet de *Figaro* : *Les plus forts ont fait la loi* ; et il rendit l'âme<sup>3</sup>. Un cri dominait le bruit du combat : *Liberté*. On entendait aussi retentir ces mots sauvages : « Il faut tout brûler, il faut tout détruire. » Mais, entre le violent désir de compléter leur vengeance et la nécessité de repousser la mort, ces rebelles qu'on a peints jusqu'ici comme des brigands à gages, déployaient, au contraire, un désintéressement rare. Argent, montres, bijoux, ils jetaient tout dans les flammes et criaient : « Nous ne voulons rien enlever ! » On les égorgea sur des ruines.

Et, le long du faubourg, des ouvriers promenaient des cadavres sur des brancards, en disant : « Voilà des défenseurs de la patrie ; citoyens, donnez de quoi les enterrer<sup>4</sup>. »

<sup>1</sup> *L'Ami du roi*, etc., chap. XIV, p. 93.

<sup>2</sup> Toulongeon, *Discours préliminaire*, p. 35.

<sup>3</sup> *L'Ami du roi*, etc., chap. XIV, p. 93.

<sup>4</sup> Nous avons à invoquer, à cet égard, le témoignage de Toulongeon, qui avait les événements sous les yeux et dont les affirmations ne sauraient être suspectes. Voy. son *Discours préliminaire*, p. 35.

<sup>5</sup> *L'Ami du roi*, etc., ubi supra.

Tels se présentent ces troubles dont on a si étrangement altéré la physionomie. Ce ne fut point là, ainsi qu'on l'a tant répété, l'exploit vénal d'une troupe d'aventuriers féroces ; non ; ce fut une vengeance égarée par de fausses rumeurs, vengeance déplorable, effrénée, mais intrépide et sincère.

Toutefois, Besenval raconte que lorsque après avoir étouffé l'émeute, il alla se montrer à la cour, il y reçut un accueil glacial. Et cette circonstance, le nom d'un affidé du comte d'Artois mêlé à l'origine du mouvement, le retard apporté dans la répression, l'intérêt qu'avaient à ensanglanter les élections ceux qui se disposaient à en calomnier l'élan, tout indique de quel côté partit le souffle qui alluma la sédition. Mais, s'il est vrai qu'on ait excité la fureur populaire en la trompant, il ne l'est point qu'on l'ait achetée ; si de l'argent fut répandu, ce ne put être qu'aux mains de quatre ou cinq misérables ; car des hommes capables de vendre leur colère, n'auraient pas gardé au milieu du sang et devant le butin la préoccupation de leur honneur. Voici, du reste, un document qui prouve que ces hommes n'étaient point, suivant le mot d'une calomnie devenue historique, des *brigands inconnus* :

« Entre le procureur du roi, demandeur et accusateur, contre Jean-Thomas Le Blanc, garçon bourrelleur; Nicolas Mary, écrivain; Jean-Baptiste Lamarche, peintre en bâtiments; Joseph Taupin, imprimeur en taille-douce; Étienne Farcel, gazier; Pierre Quentin, sculpteur; tous défendeurs et accusés. Nous disons, par délibération du conseil, en jugement prévôtal et en dernier ressort, que lesdits.... sont déclarés atteints et convaincus, etc....<sup>1</sup> » Des garçons bourre-

<sup>1</sup> Extrait des *Registres du greffe de la prévôté et maréchaussée générale de l'Ile de France*, à la date du 18 mai 1789.

liers, des imprimeurs en taille-douce, des peintres en bâtiments, des gaziers, des sculpteurs, voilà les *bri-gands inconnus* qu'atteignit et frappa la procédure.

Ainsi s'annonçait de loin la tragique question du prolétariat. Au plus fort des agitations électorales, on avait parlé du SALAIRE ; et ce seul mot contenait une révolution bien autrement profonde que celle où la bourgeoisie se précipitait. Mais nul ne s'en doutait encore, et on appelait émeute le problème de l'avenir, tout à coup posé dans un soulèvement.

---

## CHAPITRE VIII.

### L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Ouverture des états généraux. — Aspect de Versailles. — L'assemblée. — Attitude de Necker. — Incidents tragiques. — Marie-Antoinette et Barnave. — Luttes sur la vérification en commun ; rôles respectifs des communes, du clergé, de la noblesse. — Le parti Malouet. — Robespierre , ses défiances. — Sièyes et Bailly dans la salle des états. Les gentilshommes campagnards à la cour. — Marche lente et grave des communes; leurs victoires successives. — Spectacle sinistre à Paris. — Les communes se constituent en assemblée. — Mirabeau chez Necker. — Les curés se réunissent aux communes. — Les communes prennent le nom d'Assemblée nationale. — Double et étrange rôle de Mirabeau. — Frayeurs superstitieuses de Marie-Antoinette. — Necker à Marly. — Séance du jeu de paume; pourquoi Mounier proposa le serment. — La noblesse abandonne Louis XVI et se tourne vers Marie-Antoinette. — Le parti de la reine. — Le clergé se réunit aux communes. — Projet de Necker rejeté. — Séance du 23 juin; véritable caractère de cette séance. — Scène de folle ivresse à la cour. — Émeute dans Versailles. — Le club Breton. — La noblesse se rend dans l'Assemblée. — Triomphe définitif de la bourgeoisie.

Le 4 mai 1789, le soleil se leva radieux sur la ville de Louis XIV. La France était à Paris; Paris était à Versailles. Les états généraux devant s'ouvrir le lendemain, il avait été décidé que par une fête nationale et religieuse, que par de communes prières, on se préparerait à ce solennel événement. La journée fut resplendissante, l'appareil déployé fut sans égal. Mais ce qui faisait la grandeur du spectacle, ce n'étaient ni les rues inondées de foule et de lumière, ni l'éteignant rideau des baïonnettes, ni les têtes de femmes se pressant aux croisées, ni les riches draperies flottant aux balcons, ni la voix grave du prêtre et le son des cloches montant vers le ciel à travers les fanfares,

le roulement des tambours et le commandement des capitaines,... non : la véritable, l'imposante nouveauté, c'était le langage qui se parlait dans toute la ville; c'était le sens des paroles qu'on échangeait en s'abordant; c'était l'altération des visages, la fierté des regards, l'orgueil inusité des attitudes, la fièvre des âmes; c'était la virile et puissante inquiétude d'un peuple que visitait la liberté.

Il y avait, du reste, au fond de l'émotion universelle mille sentiments divers : espérances, regrets, mélancoliques retours, justes colères, ambitions, terreurs, aspirations héroïques et brûlantes. Les uns saluaient de leurs cris l'image de la patrie sauvée. Une fête aujourd'hui, disaient les autres, et le combat demain.

A l'heure indiquée, les députés des trois ordres partirent de l'église paroissiale de Notre-Dame pour se rendre processionnellement à l'église de Saint-Louis; et la multitude se précipita sur le passage du cortége. En ce moment deux femmes, madame de Staël et madame de Montmorin, s'entretenaient à une fenêtre. Or, comme la fille de Necker laissait éclater sa joie, « Vous avez tort de vous réjouir, lui dit madame de Montmorin, il arrivera de ceci de grands désastres à la France et à nous<sup>1</sup>. » Madame de Staël ne put s'empêcher de tressaillir, et, plus tard, elle eut à se rappeler cette circonstance, madame de Montmorin étant morte sur l'échafaud. La procession passa. Les récollets et le clergé de Versailles ouvraient la marche, ayant au milieu d'eux la musique de la chapelle du roi. Suivaient les députés des *communes*<sup>2</sup>. Ils étaient vêtus de simples manteaux noirs; mais à la fermeté

<sup>1</sup> Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, chap. xvi, p. 187.

<sup>2</sup> « Car le mot de tiers état est ici proscrit comme un monument de l'ancienne servitude. » Lettre manuscrite de Robespierre, du 24 mai 1789.

de leur pas, à leur contenance calme et forte, on voyait assez qu'ils portaient la fortune de la bourgeoisie. Parmi eux on remarquait le député Gérard, figure énergique et franche, front hâlé, cœur d'homme libre sous une veste de paysan breton<sup>1</sup>: il semblait être là pour représenter plus particulièrement le peuple. Venaient ensuite les députés de la noblesse, étalant le luxe de leurs broderies, de leurs plumes blanches, de leurs dentelles; puis, injurieusement séparés des évêques en rochet et en camail, les plébéiens de l'Église, les curés. Le roi et la reine accompagnaient le saint sacrement qui brillait aux mains de l'archevêque de Paris sous un dais magnifique, dont les comtes de Provence et d'Artois, les ducs d'Angoulême et de Berri tenaient les cordons<sup>2</sup>.

De longues et encourageantes clamours accueillirent l'ordre des communes, parce qu'il était la Révolution; le duc d'Orléans, parce qu'il affectait de se tenir à distance de la noblesse et qu'il se mêlait aux derniers rangs du tiers; les tribuns connus ou désignés, parce qu'ils étaient vainqueurs; le roi parce qu'il était vaincu. Quant à la reine, nul salut populaire ne l'annonça, nul cri d'amour ne la suivit. Et elle, tout émue, mais attentive à couvrir sa douleur, elle s'essayait à braver par des airs dédaigneux la muette insulte, quand on la vit tout à coup pâlir et chanceler<sup>3</sup>. La princesse de Lamballe fut obligée de la soutenir. Marie-Antoinette avait entendu retentir à ses oreilles le cri *Orléans à jamais!*<sup>4</sup> et saisi, dit-on,

<sup>1</sup> *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. I, chap. VIII, p. 189.

<sup>2</sup> Nougaret, *Hist. du règne de Louis XVI*, t. VI, p. 133 et 134.

<sup>3</sup> Montgaillard, t. II, chap. IV. — Madame Campan, t. II, chap. XIII, p. 37.

<sup>4</sup> *Mémoires relatifs à la famille royale de France pendant la Révolu-*

dans les yeux de la duchesse d'Orléans, l'éclair du triomphe<sup>1</sup>.

Cependant, vers quelles hauteurs ou vers quel abîme ces graves personnages étaient-ils attirés? Quel emploi ferait-on de la force, une fois conquise, et jusqu'où faudrait-il pousser cette grande aventure? Mirabeau lui-même l'ignorait, lui qu'on apercevait de partout et qui remplissait la fête, lui qui s'avancait respirant à pleins poumons les orages de l'air, portant avec insolence son indigne renommée, commandant l'admiration, excitant la surprise, faisant peur. Pour des hommes qui la plupart étaient, ainsi que Mounier et Malouet, « passionnément raisonnables<sup>2</sup> », il ne pouvait être question de couvrir le sol de ruines. Un seul, dans ce cortège, un seul pressentait alors<sup>3</sup>, illuminé qu'il était par sa conviction, les conséquences suprêmes. Or celui-là se trouvait parmi les plus obscurs; il était de ceux dont les passants demandaient le nom; et, son maintien rigide écartant tout propos familier, il marchait retiré en lui et comme distrait de l'agitation environnante par le silence de ses pensées.

Arrivés à Saint-Louis, les trois ordres prirent place dans la nef. Le roi et la reine s'assirent sous un dais de velours violet, parsemé de fleurs de lis d'or; et un chœur de voix mélodieuses ayant chanté l'hymne *O salutaris hostia*, l'évêque de Nancy parut en chaire. On espérait des paroles vivantes et animées: on écouta d'un cœur impatient une harangue, amplification trop complaisante de cette idée<sup>4</sup>: « La religion est la

*tion* (publiés d'après le journal, les lettres et les entretiens de la princesse de Lamballe), t. I, p. 341.

<sup>1</sup> Montgaillard, t. II, chap. IV.

<sup>2</sup> Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*.

<sup>3</sup> Premières lettres manuscrites de Robespierre.

<sup>4</sup> Mirabeau, *Journal des états généraux*, n° 1.— Ce numéro et le suivant sont extrêmement rares.

force des États. » Un trait, néanmoins, fit sensation. L'orateur s'étant écrié, après une vive peinture des violences du régime fiscal, et de la misère des campagnes : « Et c'est sous le nom d'un bon roi, d'un monarque juste, sensible, que ces misérables exacteurs exercent leurs barbaries ! » des applaudissement éclatèrent de toutes parts<sup>1</sup>, malgré l'étiquette, qui ne voulait pas qu'on applaudît en présence du roi, même au spectacle<sup>2</sup>. Mais l'heure était déjà passée des usages vains et des serviles respects.

Le 5 mai 1789, s'ouvrirent, dans l'avenue du château, les portes de la salle des Menus, vaste enceinte rectangulaire, ornée de deux rangs de colonnes d'ordre ionique et pouvant contenir plus de deux mille spectateurs<sup>3</sup>. Le plafond, percé en ovale, laissait venir le jour à travers un rideau de taffetas blanc. Au fond de la salle, sur une estrade magnifiquement décorée et sous un baldaquin à franges d'or étaient le trône, le fauteuil de la reine, les tabourets des princesses. Au bas de l'estrade, un banc pour les secrétaires d'État, et, devant eux, une table couverte d'un tapis de velours violet. On avait rangé à droite les banquettes destinées au clergé; à gauche, celles de la noblesse, en face du trône celles des communes. Louis XVI s'était plu à ces arrangements. Lui-même il avait présidé à la disposition des tapis de la Savonnerie et des tentures qui devaient tempérer la clarté du jour. Car, à la veille de tels événements, la pensée de ce roi était aux décorations<sup>4</sup> ou bien encore à étudier, en se récitant le discours d'ouverture, les intonations de sa voix<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> Mirabeau, *Journal des états généraux*, n° 4.

<sup>2</sup> Toulorgeon, t. I, p. 40.

<sup>3</sup> *Correspondance de Grimm*, mai 1789.

<sup>4</sup> Toulorgeon, t. I, p. 37.

<sup>5</sup> Madame Campan, t. II, chap. XIII, p. 37.

Une vulgaire insulte adressée au troisième ordre marqua la première assemblée de la Révolution. Introduits par une porte de derrière qu'abritait un hangar<sup>1</sup>, les députés des communes furent retenus à l'entrée durant plusieurs heures; et, tandis qu'après s'être longtemps fait attendre, la royauté, l'Église, la noblesse passaient par la grande porte, eux resserrés, entassés dans un étroit espace, ils offraient le spectacle d'une bourse de marchands<sup>2</sup>.

Entre neuf et dix heures, le marquis de Brézé et deux maîtres des cérémonies commencèrent à placer les députés suivant l'ordre de leurs bailliages. Deux heures se perdirent dans les formalités du cérémonial.

Des gradins en amphithéâtre avaient été réservés à des spectateurs respectueux, à des femmes élégamment parées, public choisi que remplacerait bientôt un public hurlant et souverain. Cependant, conseillers d'État, gouverneurs, lieutenants généraux des provinces venaient successivement se ranger au milieu de l'enceinte du parquet. A côté des ministres de robe et des ministres d'épée on distinguait monsieur Necker, le seul de tous ces personnages qui se trouvât en habit de ville<sup>3</sup>. Il fut vivement applaudi. Le duc d'Orléans le fut deux fois, et lorsqu'il entra confondu avec les députés de Crespy en Valois, et lorsqu'on le vit insister pour faire prendre le pas sur lui au curé de sa députation<sup>4</sup>. Mais, à l'aspect du comte de Mirabeau, des murmures s'élevèrent<sup>5</sup>. Lui, d'un air méprisant,

<sup>1</sup> Rabaut-Saint-Étienne, *Précis historique*, p. 72. — Montgaillard, t. II, p. 6.

<sup>2</sup> Mirabeau, *Journal des états généraux*, n° 2.

<sup>3</sup> Correspondance de Grimm, mai 1789.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, t. I, p. 188. — Correspondance de Grimm, mai 1789.

dominateur, et la tête rejetée en arrière, il traversa la salle en homme qui connaissait la puissance de ses vices. Lorsque, suivi de la reine, des princes et des princesses, le roi parut, toute l'assemblée se leva et se répandit en acclamations. Louis XVI était revêtu du grand manteau royal ; il portait un chapeau à plumes dont la ganse étincelait de diamants et dont le bouton était le Pitt<sup>1</sup>. Il fut d'abord attendri de l'accueil qu'il recevait ; mais quand tous furent redevenus silencieux, immobiles, et qu'en face de lui il aperçut les visages fermes et sévères de ceux des communes<sup>2</sup>, il se troubla. On entendit Mirabeau dire à ses voisins, en montrant le roi, que tant de splendeur environnait : « Voilà la victime<sup>3</sup>. » La reine, de son côté était tremblante et pâle.

Ayant levé son chapeau et s'étant recouvert, « Messieurs, dit Louis XVI, ce jour que mon cœur attendait depuis longtemps est enfin arrivé, et je me vois entouré des représentants de la nation à laquelle je me fais gloire de commander. Un long intervalle s'était écoulé depuis les dernières tenues des états généraux, et quoique la convocation de ces assemblées parût être tombée en désuétude, je n'ai pas balancé à rétablir un usage dont le royaume peut tirer une nouvelle force et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle source de bonheur. » Exiger d'un roi qu'il pousse lui-même à ces commotions par où les royautes périssent, c'est trop demander à la nature humaine : en exprimant quelques craintes sur « l'inquiétude générale des esprits et le désir exagéré d'innovations, »

<sup>1</sup> *Correspondance de Grimm.*

<sup>2</sup> Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, t. I, p. 189.

<sup>3</sup> *Mémoires de Weber*, t. I, chap. iv, p. 335. — Weber assistait à la séance.

Louis XVI était dans son rôle. Son tort ici ne pouvait être que celui de sa situation et de son principe. Il ajouta, du reste, qu'on devait espérer de ses sentiments tout ce que le plus tendre intérêt au bonheur public était de nature à inspirer, tout ce qu'il était permis d'attendre d'un souverain, « le premier ami de ses peuples. » On remarqua que, pendant le discours de Louis XVI, la reine, très-simplement vêtue ce jour-là, se tint debout, dans l'attitude de l'émotion et du respect<sup>1</sup>.

Le roi ayant cessé de parler, les députés du clergé et de la noblesse se couvrirent. Aussitôt, les communes les imitèrent; et l'on put juger ainsi combien l'on était loin du temps où les représentants du tiers se mettaient à genoux devant le prince<sup>2</sup>. Pour calmer l'agitation née de cette légitime et menaçante nouveauté, Louis XVI dut se découvrir lui-même.

Le garde des sceaux Barentin prit alors la parole, et, dans un discours dont la première partie était consacrée à des flatteries sans dignité, il rappela les circonstances qui avaient amené la convocation des états généraux. On ne l'entendit point à cause de la faiblesse de son organe, et son langage, d'ailleurs, n'était pas fait pour entraîner l'approbation de l'assemblée. Toutefois, il prononça des paroles que l'histoire doit recueillir, parce qu'elles témoignent de l'influence universellement exercée par la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle : « Les vices et l'inutilité méritent seuls le mépris des hommes, et toutes les professions utiles sont honorables, soit qu'on remplisse les fonctions sacrées du ministère des autels, soit qu'on se voue à

<sup>1</sup> *Mémoires de Weber*, t. I, chap. III, p. 326. Collection Berville et Barrière.

<sup>2</sup> Madame de Staél, *Considérations sur la Révolution française*, t. I, chap. XVI, p. 188.

la défense de la patrie dans la carrière périlleuse des combats,... soit qu'on soumette à son crédit et aux spéculations d'un génie actif, prévoyant, calculateur, les richesses et l'industrie des divers peuples de la terre, soit qu'en exerçant cette profession, mise enfin à sa place dans l'opinion des vrais sages, on féconde les champs par la culture, ce premier des arts auquel tient l'existence de l'espèce humaine ; tous les citoyens, quelle que soit leur condition, ne sont-ils pas les membres d'une même famille ? Si l'amour de l'ordre et la nécessité assignèrent des rangs qu'il est indispensable de maintenir dans une monarchie, l'estime et la reconnaissance n'admettent pas ces distinctions et ne séparent point des professions que la nature réunit par les besoins mutuels des hommes<sup>1</sup>. »

Aux derniers états généraux, l'orateur de la noblesse avait osé dire, avec approbation de la cour : « Il y a autant de différence entre nous et le tiers comme entre le maître et le valet<sup>2</sup>. » Maintenant, le garde des sceaux Barentin semblait mettre, dans l'estime et la reconnaissance publiques, le laboureur à côté du gentilhomme.

Cependant Necker s'était levé, et l'assemblée était devenue attentive. Il exposa d'abord avec gravité, mais beaucoup trop longuement, la situation des finances ; les détails du déficit, dont il porta le chiffre à cinquante-six millions ; les efforts tentés déjà, les mesures à prendre, les ressources à mettre en action, les forces administratives à féconder. En termes nobles et expressifs, il rassura les esprits sur le danger d'une banqueroute. Il plaça en tête des réformes que les états généraux devaient accomplir l'égale répartition

<sup>1</sup> *Moniteur*, séance du 5 mai 1789.

<sup>2</sup> Florimond Rapine, *Assemblée des trois états en l'an 1614*.

des charges publiques, demandant « qu'on abolît pour toujours jusqu'au nom des impôts qui conserveraient les vestiges d'une désunion dont il était si pressant d'effacer la mémoire<sup>1</sup>. » Mais quoi ! n'avait-on convoqué la nation si solennellement que pour lui donner des chiffres à discuter ? C'est ce que Necker n'eut garde de prétendre. « Ce serait considérer, dit-il, les états généraux d'une manière bien limitée, que de les voir seulement sous le rapport de la finance, du crédit, de l'intérêt de l'argent.... On aime à le dire, on aime à le penser, ils doivent servir à tout, ces états généraux ; ils doivent appartenir aux temps présents, aux temps à venir. » Et, s'élevant peu à peu jusqu'à ces hauteurs où le génie de la France lui paraissait se confondre avec le génie même de l'humanité : « Un jour viendra peut-être, messieurs, s'écriait-il, où vous étendrez plus loin votre intérêt ; un jour viendra peut-être où, associant à vos délibérations les députés des colonies, vous jetterez un regard de compassion sur ce malheureux peuple dont on a fait tranquillement un barbare objet de trafic ; sur ces hommes semblables à nous par la pensée et surtout par la faculté de souffrir ; sur ces hommes cependant que, sans pitié pour leurs dououreuses plaintes, nous accumulons, nous entassons au fond d'un vaisseau pour aller ensuite à pleines voiles les présenter aux chaînes qui les attendent<sup>2</sup>. » Quant à la question, si importante alors, de savoir si l'on voterait par ordre ou par tête, Necker ne l'abordait qu'en tremblant et semblait plus occupé de la tourner que de la résoudre. N'était-il pas convenable de laisser au moins les deux premiers ordres décider, séparément, l'abandon de

<sup>1</sup> *Moniteur*, séance du 5 mai 1789.

<sup>2</sup> *Ibid.*

leurs priviléges pécuniaires ? Pourquoi leur enlever l'honneur de cette renonciation volontaire et généreuse ? Car enfin, « de pareils actes de justice n'étaient pas communs, et l'histoire n'en présentait pas d'exemple<sup>1</sup>. » Une fois ce sacrifice accompli, les ombrages des uns dissipés, les plaintes des autres apaisées ou éteintes, on arriverait sans doute à comprendre que certains objets veulent être soumis à une délibération séparée, et qu'il en est, au contraire, à l'égard desquels la délibération en commun est préférable.

Ainsi parla Necker.

On s'était attendu au programme d'une révolution; et Necker présentait un mémoire. On avait espéré que franchement, énergiquement, au nom du peuple, au nom du roi, il prescrirait la délibération en commun ; et il venait proposer qu'on s'en rapportât, d'abord, à la bonne volonté des deux premiers ordres. Les députés des communes se montrèrent surpris et presque irrités. Ils reprochèrent au ministre le dogmatisme de son langage, condamné par la timidité de ses vues ; l'indiscrète exagération de ses ménagements ; d'avoir laissé indécise une question qu'il fallait trancher, et de n'avoir point posé les bases d'une constitution nouvelle. Mirabeau fit de son journal l'écho des plus vives colères. Il nia le génie financier du ministre en ces termes : « Voilà nos ressources hypothiquées sur la *foi* et sur l'*espérance*, à condition que nous ferons la *charité*<sup>2</sup>. » Et relevant le tour vulgaire de ses sarcasmes par l'invective, incriminant la confiance de Necker en la générosité des nobles et des prêtres, il poussa ce cri que Versailles, que Paris répétèrent : « Il n'y a pas de générosité à être juste<sup>3</sup>. »

<sup>1</sup> *Moniteur*, séance du 5 mai 1789.

<sup>2</sup> Mirabeau, *Journal des états généraux*, n° 2.

<sup>3</sup> *Ibid.*

Qu'y avait-il de fondé en de tels reproches ?

Faire une constitution, Necker l'aurait dû sans doute, si, placé dans l'isolement de la toute-puissance, il eût été seul responsable de l'avenir. Mais la nation venait de monter en scène : à elle désormais de pourvoir à son destin. Là ne fut donc point le tort de Necker.

Son vrai tort, ce fut de n'avoir pas décidé, par voie d'initiative, que les trois ordres vérifieraient leurs pouvoirs en commun et formeraient, dès l'origine, une même assemblée. Que craignait-il ? l'opinion publique le soutenait. Porté par le cours naturel des idées et des choses, il eût aisément triomphé des résistances de la cour, et prévenu de la sorte entre les trois ordres une scission que chacun prévoyait. Mais il manqua de résolution, précisément lorsque, plus que jamais, elle était nécessaire. Ses amis le pressaient de décréter l'union, au lieu de l'implorer : il s'y refusa en montrant la cour ; MM. de Saint-Priest et de Nivernais, ses collègues, voulaient la vérification préalable par le garde des sceaux<sup>1</sup> : il s'y refusa en montrant le peuple. Il eut peur d'échouer s'il s'engageait. Ce fut sa vanité qui lui défendit l'audace ; sa personnalité s'enveloppa de modération ; et il ne fut point homme d'État, pour avoir trop désiré de le paraître.

Oh, certes, si les nobles, si les prêtres n'avaient pas été aveugles au point de transformer en droits les abus dont ils jouissaient, il y aurait eu quelque habileté et quelque grandeur à charger de la destruction du privilége les privilégiés eux-mêmes, à les intéresser moralement au succès de leurs propres adver-

<sup>1</sup> *Lettres et instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest*, p. xcv de la *Notice sur le comte de Saint-Priest*, par M. de Barante. Paris, 1845.

saires, à leur créer cette alternative enfin, ou d'honorer leur défaite, ou de l'avilir. Mais, de la part des deux premiers ordres, le sacrifice des abus du passé ne pouvait être — on le verra plus tard — que l'effet d'une ivresse passagère, en attendant l'empire de la justice.

Étranges accidents de l'histoire ! il avait été arrêté, à la cour, qu'on s'occuperaient de disposer quatre salles : trois pour les trois ordres, une pour les réunions d'apparat. « Gardons, s'étaient dit les ministres, gardons que les communes ne s'établissent dans l'enceinte consacrée à la séance d'ouverture. Où serait le centre apparent de la représentation nationale, là en seraient bientôt, aux yeux du peuple, et le cœur et la vie. Ne laissons pas les communes remplir la demeure des états, en devenir l'image. » Les salles furent désignées, M. de Saint-Priest s'étant chargé de ce soin. Mais une des salles était un manège, que l'administration des écuries ne voulut point céder<sup>1</sup> : la combinaison manqua. Ainsi, la royauté se trouvait réduite à mettre au nombre de ses chances de salut l'acquisition d'un manège ; et cette royauté qui avait tant abusé des ressources du pouvoir absolu, la voilà qui maintenant s'arrêtait devant un refus de l'administration des écuries !

Le 6 mai, de grand matin, on lisait dans Versailles le placard suivant : « DE PAR LE ROI. — Sa Majesté ayant fait connaître aux députés des trois ordres l'intention où elle était qu'ils s'assemblassent aujourd'hui 6 mai, les députés sont avertis que le *local* destiné à les recevoir sera prêt à neuf heures du matin. »

L'ordre serait-il exécuté ? Les privilégiés consentiraient-ils à se réunir aux communes, pour procéder

<sup>1</sup> *Notice sur M. le comte de Saint-Priest*, par M. de Barante, p. xciv des *Lettres et instructions de Louis XVIII*, etc.

avec elles à l'opération préliminaire, celle de la vérification des pouvoirs ? Immense question, et qu'on jugeait décisive ! Car la vérification des pouvoirs conduisait invinciblement, si elle avait lieu en commun, au vote par tête; et le vote par tête c'était, grâce au doublement du tiers, le triomphe certain de la Révolution.

Les membres des communes se rendent au lieu indiqué. Ils attendent. Le clergé, la noblesse ne paraissent pas. Alors, dans cette réunion d'hommes rassemblés de lieux divers, encore inconnus l'un à l'autre, tous libres, tous égaux, tous menacés, une vive agitation se manifeste. Les cris se mêlent, les propositions se croisent<sup>1</sup>. Les plus ardents déclarent que, sans tenir compte d'une dissidence sacrilége, il faut se constituer en *Assemblée nationale*. Quelques-uns demandent que les voies de la conciliation soient tentées. Mais se constituer en assemblée nationale, c'était tout précipiter. Nommer une députation, c'était imprudemment reconnaître la distinction des ordres. Cependant, des voix graves se sont élevées; elles recommandent la patience, vertu des forts; et l'on entend retentir ce mot que Necker avait prononcé la veille : *Ne soyons pas envieux du temps*. Peu à peu l'effervescence tombe, le tumulte s'apaise. On décide que, la vérification des pouvoirs n'étant pas faite, les communes se considéreront comme « une simple agrégation d'individus présentés par les états généraux; » et l'on pousse le respect du principe jusqu'à refuser d'ouvrir des lettres remises dans la salle, à l'adresse du tiers état<sup>2</sup>. Il était deux heures

<sup>1</sup> *Seconde lettre du comte de Mirabeau à ses commettants, postscriptum.*

<sup>2</sup> *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté. — Première lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*

et demie, lorsqu'une émouvante nouvelle se répand : l'ordre du clergé et celui de la noblesse venaient de se prononcer pour la vérification séparée des pouvoirs, le premier à la majorité de cent trente-trois contre cent quatorze, le second à la majorité de cent quatre-vingt-huit contre quarante-sept<sup>1</sup>. C'était la lutte qui commençait. Quelle en serait l'issue ? Bien résolue à ne pas flétrir, l'assemblée des communes s'ajourna au lendemain, qui la revit en effet rendue à son poste, inébranlable dans son droit, et pleine de calme, de puissance, de majesté.

Au château, l'on se partageait entre l'inquiétude et la colère. Le soir de la procession des états généraux, Marie-Antoinette étant rentrée le désespoir sur le visage, sa douleur, trop longtemps contenue, s'était échappée en de tels transports que ses bracelets rompirent<sup>2</sup>. Durant plusieurs heures elle fut en proie à d'effrayantes convulsions, et, pour l'aider à respirer, les dames de service durent couper ses robes. Ce même soir, un jeune député du tiers, Barnave, qui allait s'annoncer avec beaucoup d'éclat et que les grâces de la reine avaient touché, lui fit offrir ses services par la princesse de Lamballe, promettant un appui dévoué si l'on savait se résigner à une monarchie constitutionnelle. Marie-Antoinette interrompit la princesse et s'emporta<sup>3</sup>. Elle croyait toujours les voir, ces visages sombres qu'une fête lui avait montrés ; et ce cri d'*Orléans à jamais !* dont on lui avait réservé l'injure, elle l'entendait encore dans ses souvenirs. Laisserait-on le péril s'accroître, laisserait-on se réaliser la menace ?

<sup>1</sup> *Extrait des registres des délibérations de MM. les députés composant la noblesse aux états généraux.*

<sup>2</sup> *Mémoires relatifs à la famille royale de France pendant la Révolution*, t. I, p. 341.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 343.

Il se tint chez madame de Polignac d'ardents conciliaires où meneurs de la noblesse et meneurs du clergé vinrent s'encourager à la résistance. Le lien moral que les journaux nouaient entre Versailles et Paris était un premier obstacle à écarter : on n'hésita point ; un arrêt du conseil supprima la feuille des *États généraux*, dont un seul numéro avait paru, et fit défense d'en publier la suite. Violence tardive ! Mirabeau redoubla d'audace ; sous le titre de *Lettres à mes commettants*, il continua l'œuvre commencée ; l'hôtel de ville de Paris protesta<sup>1</sup> ; l'opinion publique défendit ce qui était son royaume : la cour recula d'effroi. Il y avait, au surplus, bien d'autres moniteurs que les feuilles publiques ! Chaque parole partie de la salle des états était prolongée par les échos du Palais-Royal, des clubs, des faubourgs ; et, de Versailles à Paris, les routes se couvraient de nouvellistes volontaires, qui allaient et venaient sans cesse, conducteurs haletants de l'électricité révolutionnaire.

L'attitude prise par les membres des communes leur interdisait les démarches de nature à constater la division des ordres. Aussi s'étaient-ils abstenus soigneusement de tout ce qui aurait pu donner à leur réunion le caractère d'une *chambre constituée*. Ils autorisèrent néanmoins douze d'entre eux à se rendre auprès des nobles et des prêtres, mais en qualité d'intermédiaires bénévoles seulement et non comme députés<sup>2</sup>.

Quelque incertain que fût le sens de cette ouverture, le clergé la reçut avec joie. Alarmés des sympathies secrètes qui faisaient pencher tant d'honnêtes curés vers la cause populaire, les princes de l'Église trem-

<sup>1</sup> *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 39.

<sup>2</sup> *Séances des députés des communes*, p. 44, à la suite du *Procès-verbal des conférences pour la vérification des pouvoirs*.

blaient d'être sans armée s'ils risquaient le combat. De sorte que le rôle de médiateurs se trouva convenir à la fois et à leurs fonctions sacerdotales et à leur habileté. Le clergé ne se borna donc point à nommer des commissaires conciliateurs, il pressa la noblesse d'en faire autant, et, par suite de ces instances, une députation de gentilshommes se présentait, le 13 mai, aux communes<sup>1</sup>. Mais quel fut l'étonnement de l'assemblée, quelle fut son indignation, lorsque après avoir dit : « Messieurs, nous avons l'honneur de vous apporter les arrêtés pris par l'ordre de la noblesse ; vous y verrez le désir qu'il a d'entretenir l'union fraternelle<sup>2</sup> », le duc de Praslin lut à haute et impérative voix une série d'arrêtés portant que la noblesse avait jugé à propos de vérifier séparément ses pouvoirs ; qu'elle s'était constituée en chambre particulière ; que, si elle avait consenti à élire des commissaires conciliateurs, c'était sur l'invitation du clergé et par pure déférence. On se récria de tous côtés sur ce qu'une communication pareille avait d'offensant. Quoi ! la noblesse paraissait faire grâce aux autres ordres, en voulant bien descendre à se concerter avec eux ! Et elle venait dérisoirement parler d'*union fraternelle*, lorsque elle-même énumérait les actes qui tendaient à rendre l'union impossible ! Mirabeau s'emporta en railleries amères. Puisque les nobles avaient eu le droit de vérifier leurs pouvoirs séparément, de se constituer à part, qui les empêchait d'aller en avant, de faire une constitution, de régler les finances, de promulguer des lois ? Vingt-quatre millions d'hommes valaient-ils qu'on les comptât ? Les nobles n'étaient-ils pas la France ?<sup>3</sup> Et ici Mirabeau ne faisait qu'ex-

<sup>1</sup> *Séances des députés des communes*, p. 21.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Troisième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants*.

primer les sentiments qui, à la lecture des arrêtés de la noblesse, s'étaient emparés de l'assemblée des communes. Elle se contint toutefois; et son doyen répondit d'un ton grave à la députation des nobles<sup>1</sup>: « Nous ne sommes pas constitués. Nous nous occuperons des moyens de conciliation qu'on nous propose. »

Toute révolution trouve, à son début, des hommes qui la servent débile encore et médiocre, mais qui cherchent à l'entraver aussitôt qu'elle se fortifie, qu'elle s'agrandit, qu'elle menace de devenir sublime. De ces hommes furent Mounier et Malouet. Le premier déjà s'interrogeait avec anxiété sur les suites. Le second essaya, dès lors, de glacer le mouvement. Effrayé du calme indomptable des communes, effrayé des airs hautains de la noblesse, Malouet ne craignit pas d'inviter la force à prendre l'attitude suppliante de la faiblesse. Il rédigea un projet de déclaration où il était dit: «.... Nous devons et désirons ardemment nous réunir à nos codéputés du clergé et de la noblesse.... Nous espérons de leur patriotisme et de toutes les obligations qui leur sont communes avec nous qu'ils ne différeront pas plus longtemps de mettre en activité l'assemblée nationale.... Nous en sommes d'autant plus impatients...., que nous sommes affligés de n'avoir pu rendre encore au roi, par une députation des états généraux, les remercîments respectueux, les vœux et les hommages de la nation. Nous déclarons formellement être dans l'intention de respecter et n'avoir aucun droit d'attaquer les propriétés et les prérogatives honorifiques du clergé et de la noblesse....<sup>2</sup> » Quel accueil les communes feraient-elles à un projet

<sup>1</sup> *Séances des députés des communes*, p. 24.

<sup>2</sup> Voy. le projet tout entier dans la *Quatrième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants*.

où le niveau des sentiments et du langage était à ce point abaissé ? Malouet eut des doutes à cet égard ; car, avant de risquer sa motion, il crut devoir consulter un personnage qui ne faisait point encore partie de la représentation nationale, mais qui avait la main dans les événements et qu'une mélancolie sauvage, une énergie concentrée, une parole sentencieuse et sobre conduisaient au rôle de la profondeur. Ce personnage, c'était le fameux abbé Sièyes. Il applaudit au respect de Malouet pour les propriétés des deux premiers ordres, mais il lui conseilla de se taire sur les *prérogatives honorifiques*. « Auriez-vous donc, s'écria Malouet surpris, le dessein de détruire la noblesse ? — Oui, certainement. — Et vos moyens ? — Nous en trouverons. Il faut au moins placer des jalons. Ce que nous ne pourrons faire, nos successeurs l'exécuteront<sup>1</sup>. » Ainsi, détruire la noblesse eût été l'affaire de la génération à venir : et voilà ce que pensait alors, ce que disait Sièyes, l'homme aux combinaisons sûres, le calculateur vanté !

Malouet présenta sa motion aux communes, qui la rejetèrent.

Il fallait pourtant prendre un parti. Le clergé, la noblesse avaient élu des commissaires conciliateurs : il s'agissait de savoir si, à leur tour, les communes en désigneraient. C'est ce que proposa, le 14 mai, Rabaut-Saint-Étienne, ministre protestant de Nîmes, à condition néanmoins « qu'on ne se départirait pas des principes de l'opinion par tête et de l'*indivisibilité des états généraux*<sup>2</sup>. » Mais tant de réserve parut une humiliation ou un péril à Le Chapelier, député de Rennes. Il n'y avait plus, suivant lui, qu'à faire énergique-

<sup>1</sup> Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 439.

<sup>2</sup> *Séances des députés des communes*, p. 26 et 27.

ment, péremptoirement, la déclaration suivante : « Les députés des communes ne reconnaîtront pour représentants légaux que ceux dont les pouvoirs auront été examinés par des commissaires nommés en assemblée générale... chaque député ne pouvant recevoir que d'elle seule la sanction qui le constitue membre des états généraux<sup>1</sup>. » C'était couper court aux tergiversations, et si l'appel à l'unité n'était pas entendu, jeter le gant du combat. L'assemblée s'agitait, elle se partageait. Un petit nombre se rangeait autour de Le Chapelier; la plupart étaient pour Rabaut-Saint-Étienne. Un député d'Arras, Maximilien Robespierre, se leva alors, et, désespérant de voir adopter la vigoureuse motion de son collègue de Rennes, il adjura l'assemblée de s'abstenir du moins à l'égard des nobles d'une démarche dont triompherait leur orgueil, et de ne s'adresser qu'à l'ordre où se trouvaient, à côté de prélats superbes, les modestes et populaires confesseurs de l'Évangile<sup>2</sup>. Robespierre avait rédigé son projet : il demandait qu'on en délibérait. Mais son influence était si bornée, sa voix avait si peu d'empire, qu'on dédaigna d'opiner sur l'avis qu'il venait d'ouvrir<sup>3</sup>. La motion de Robespierre était donc étouffée, quand Mirabeau s'en empara et en fit le texte d'un discours brûlant que résumaient ces mots : « Envoyez au clergé, messieurs, et n'envoyez point à la noblesse; car la noblesse ordonne et le clergé négocie<sup>4</sup>. » Le 18 mai, après quatre jours de débats, l'opinion de Rabaut-Saint-Étienne l'emportait<sup>5</sup>. Une commission, dont il fit lui-même partie,

<sup>1</sup> *Séances des députés des communes*, p. 28.

<sup>2</sup> Lettre manuscrite de Robespierre, du 24 mai 1789.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Voy. ce discours dans la *Quatrième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants*.

<sup>5</sup> *Séances des députés des communes*, p. 33.

fut aussitôt nommée : on y trouvait Barnave, on y cherchait Mirabeau.

Les conférences commencèrent donc. Et les députés de la noblesse choisirent ce moment pour annoncer qu'ils renonçaient à leurs priviléges. Mais, de leur part, c'était moins un élan qu'un calcul. Bien résolus à ne rien céder sur la question décisive du vote en commun, ils voulaient couvrir de l'éclat d'un sacrifice patriotique ce qu'avait de périlleux leur isolement obstiné. Il est juste d'ajouter que ce sacrifice était commandé à beaucoup d'entre eux par leurs cahiers mêmes<sup>1</sup>, et qu'il répondait aux sentiments généreux de la minorité des gentilshommes. Les conférences furent de courte durée : on ne put s'entendre ; et le 26 mai, sur la proposition du duc de Villequier<sup>2</sup>, la chambre de la noblesse rompit brusquement les négociations. La lutte s'envenimait.

De leur côté, les communes n'étaient pas sans ressentir comme un sourd ébranlement de passions contraires. Observateur encore obscur des hommes et des choses, déjà Robespierre cherchait à deviner les transfuges, et il les marquait en silence au fond de son cœur. Dans les lettres qu'il écrivait aux plus intimes confidents de ses pensées, il signalait déjà les desseins de Malouet, artisan dangereux du triomphe exclusif de la bourgeoisie, et il se réjouissait du déclin des réputations qui n'étaient pas une force pour le peuple : celles de Target et de Mounier par exemple. Mirabeau, il le craignait peu, lui sachant un caractère capable de ces défaillances où le génie perd toute autorité sinon tout éclat. Il y aurait des divisions, certainement ; des trahisons, peut-être. Mais Robespierre se rassu-

<sup>1</sup> Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 127.

<sup>2</sup> *Ib id.* p. 52.

rait en apercevant autour de lui « plus de cent citoyens disposés à mourir pour la patrie<sup>1</sup>. »

Du reste, les dissidences au sein des communes n'avaient alors rien que de très-vague, et elles n'empêchaient pas le tiers de croître, à l'égard de la noblesse, en confiance et en fierté. Tout le servait d'ailleurs. L'amour de la concorde lui donnait pour auxiliaires, dans la chambre du clergé, des prêtres tels que les curés Ballard, Jallet, Dillon, Grégoire. Le sentiment de la justice uni au goût de la popularité lui valait pour soutiens, dans la chambre des nobles, une minorité où figuraient le duc d'Orléans, Alexandre et Charles de Lameth, Lafayette, le marquis de Castellane, le comte de Crillon, le comte de Montmorency. Parmi les femmes de la cour, plusieurs, et des plus spirituelles, des plus influentes, faisaient d'un essai de patriotisme l'occupation de leurs loisirs; on citait<sup>2</sup> mesdames de Staël, de Coigny, de Castellane, d'Aiguillon, de Luynes, comme assistant aux séances des communes, donnant des dîners politiques, parlant constitution, inspirant des brochures, et entretenant l'ardeur plébéienne. Enfin, Paris achevait de nommer ses représentants: secours impatiemment attendu. Et en effet, ce fut le 25 mai<sup>3</sup> qu'on vit entrer dans la salle des états les vingt députés nouveaux que la capitale envoyait. Or, parmi eux, l'abbé Sièyes et Bailly. Le premier arrivait sombre, taciturne et résolu. Le second fut saisi, en abordant la salle des états, d'une émotion mêlée d'embarras et de respect. Portant l'habit noir, le manteau, la chevelure longue, la cravate, costume d'étiquette que beaucoup déjà commençaient à abandonner, Bailly s'avança d'un air timide,

<sup>1</sup> Lettre manuscrite de Robespierre, du 24 mai 1789.

<sup>2</sup> *Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 40.

<sup>3</sup> *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 71.

regrettant un peu son importance de l'hôtel de ville, et semblable, il l'a confessé naïvement lui-même<sup>1</sup>, à un fils de famille qui, de la maison paternelle où il était l'objet de mille soins, passe tout à coup dans le grand monde où l'on ne prend pas garde à lui. Mais il avait des vertus qu'on allait bientôt saluer en sa personne : de la modération, de la fermeté. C'étaient les vertus de l'heure présente.

Les communes ne pouvaient donc flétrir. Mais à leur patient, à leur inébranlable vouloir la noblesse opposait les violences de l'orgueil irrité. Elle suivait avec un emportement hautain la route que lui traçaient le long des abîmes d'Épréménil, Lacqueille, Bouthillier et un jeune capitaine de cavalerie, anobli depuis vingt-cinq ans<sup>2</sup>, l'impétueux Cazalès. Les plus âpres, c'étaient précisément les gentilshommes campagnards, parce que la rouille de leurs préjugés natifs ne s'était point perdue au contact des grandes villes, et que la cour tenait en réserve, pour séduire leur inexpérience, une foule de riens vantés : un sourire familier du comte d'Artois, un semblant de confidence, l'honneur de paraître au coucher du monarque, la faveur d'être admis au jeu de la reine<sup>3</sup>. « A vous la gloire de sauver la monarchie, » leur disait-on ; et on les enivrait d'imprudence.

Seul, par conséquent, le clergé offrait prise à une dernière tentative de conciliation. Car les dignitaires de l'Église s'efforçaient en vain de faire descendre Dieu dans leur querelle ; beaucoup de curés se rappelaient que leur Christ était fils d'un charpentier, ils se sentaient enfants du peuple.

<sup>1</sup> *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 72.

<sup>2</sup> Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, t. I, chap. xvii, p. 199.

<sup>3</sup> *Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 35.

Aussi les communes prirent-elles le parti, avant d'en venir aux ressources de la puissance, d'adresser au clergé une invitation fraternelle, suprême. Et ce fut vraiment un beau spectacle, quand, le 27 mai, Target, suivi de quelques-uns de ses collègues, alla dire aux prêtres rassemblés : « Nous vous adjurons, au nom du Dieu de paix, de vous réunir à nous. » Ce n'était plus, cette fois, à l'appui d'une misérable vanité de caste qu'on invoquait le Seigneur : on prenait à témoin l'Être en qui réside l'unité de la famille humaine. Les humbles desservants des églises de village furent attendris ; des larmes coulèrent ; un cri se fit entendre : « Partons à l'instant même. » Mais les prélat-s de cour objectèrent la nécessité d'agir gravement, de réfléchir ; et, sous l'inspiration de leur menteuse sagesse, l'ordre répondit : « La proposition de MM. des communes exige un sérieux examen : le clergé va s'en occuper<sup>1</sup>. » Les communes attendirent jusqu'au soir : elles attendirent inutilement.

Alors fut ourdie la plus criminelle des intrigues. Pour prévenir l'alliance des communes et des curés, les meneurs du parti contre-révolutionnaire entourent Louis XVI ; ils l'encouragent à intervenir ; ils lui conseillent d'ordonner la reprise des conférences entre les commissaires des trois ordres, mais en présence du garde des sceaux et de commissaires nommés par le gouvernement. C'était recommencer une expérience qui n'avait abouti qu'à aigrir les âmes ; c'était, sous couleur de conciliation, raviver la discorde<sup>2</sup>. Louis XVI se rendit, soit complicité, soit faiblesse ; et une lettre dans laquelle il exprimait son désir fut remise aux trois ordres.

<sup>1</sup> *Séances des députés des communes*, p. 56.

<sup>2</sup> Un écrivain royaliste, Beaulieu, en convient lui-même, *Essais historiques*, t. I, p. 455.

L'obéissance du clergé fut prompte et sans réserve. Mais, pour que les conférences qui allaient être reprises fussent nécessairement stériles, les agitateurs de la noblesse s'étudièrent à l'engager par une décision irrévocable<sup>1</sup>. Le *veto* respectif des trois ordres l'un sur l'autre n'était-il pas le palladium de la liberté, une garantie de la paix, une sauvegarde pour le trône ? Voilà ce que développèrent avec une insistance passionnée d'Entraigues, Bouthillier, Cazalès; et ils pressèrent les nobles de prendre un parti énergique, décisif. La majorité les suivit, et on déclara que « la délibération par ordre et la faculté d'empêcher, qui appartenait divisément à chacun d'eux, étaient constitutives de la monarchie<sup>2</sup>. » Mais aussitôt plusieurs gentilshommes protestèrent. Le comte de Montmorency, le chevalier de Mantelle, le baron d'Haranbure, le duc de Luynes, le marquis de Lancosme, s'élevèrent contre un arrêté, contraire, disaient-ils, aux sentiments conciliateurs manifestés dans la lettre du roi. MM. Cypierre et Sinety se rejeterent sur leur mandat, qui prescrivait l'opinion par tête. Le marquis de Castellane déclara que tous ses voeux étaient pour la réunion. Le comte de Crillon dit qu'il pensait avoir été député aux états généraux, dans le but de donner une constitution à la France, chose impossible si l'on admettait le *veto* d'un des ordres sur l'autre. Le duc d'Orléans, le comte de Croix, le comte Charles de Lameth s'étonnèrent d'un arrêté qui condamnait des commissaires conciliateurs à ne rien concilier<sup>3</sup>... Vaines protestations ! la majorité passa outre.

L'arrêté de la noblesse rendait d'avance et bien évi-

<sup>1</sup> Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 158.

<sup>2</sup> *Séances des députés des communes*, p. 62.

<sup>3</sup> Beaulieu, t. I, p. 161.

demment illusoires les conférences nouvelles. Cependant, les communes consentirent à les reprendre, *par déférence au désir de Sa Majesté*<sup>1</sup>. Elles élurent Bailly président sous le nom de doyen, et décidèrent qu'une députation solennelle irait présenter au roi « les hommages respectueux de ses fidèles communes, les assurances de leur zèle, de leur amour pour sa personne sacrée et la famille royale, et les sentiments de la vive reconnaissance dont elles étaient pénétrées pour les tendres sollicitudes de Sa Majesté sur les besoins de son peuple<sup>2</sup>. » Ainsi s'exprimaient les communes le 29 mai 1789, trois ans et huit mois avant la tragédie du 21 janvier.

Or, tandis qu'elles enveloppaient leur pensée dans les formules du servilisme ancien, la cour ne songeait qu'à les humilier. Quand Bailly alla demander au garde des sceaux Barentin que la députation des communes fût admise auprès du roi, le ministre ne craignit pas d'avouer qu'il y avait à cela une difficulté grave. Pouvait-on souffrir que l'orateur du tiers parlât au roi sans se mettre à genoux? Au moins fallait-il qu'une attitude plus soumise servît à marquer, à l'égard des deux premiers ordres, l'infériorité du troisième. « Ce n'est pas, ajouta le garde des sceaux, qu'on veuille insister sur un vieil usage qui blesse le tiers état et que le roi n'a pas l'intention d'exiger. Cependant, si le roi le voulait?... — Et si vingt-cinq millions d'hommes ne le veulent pas? » interrompit froidement Bailly<sup>3</sup>. Bailly en était à sa seconde demande d'audience, et, la veille du jour où cette scène avait lieu, Louis XVI avait perdu son fils aîné. De là mille bruits odieux,

<sup>1</sup> *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 85.

<sup>2</sup> *Séances des députés des communes*, p. 69.

<sup>3</sup> *Mémoires de Bailly*, p. 104.

mensongers, que la haine des courtisans se plut à répandre. On raconta que Bailly avait voulu forcer la porte du roi; qu'il avait troublé par une obstination cruelle la plus inviolable des douleurs; que Louis XVI en avait été réduit à s'écrier: « Il n'y a donc point de pères dans cette chambre du tiers! <sup>1</sup> » Le Dauphin que la mort venait d'enlever était un frêle enfant, caduc et triste avant l'âge. Les jours dorés de Trianon avaient fui sans retour. Frappée comme mère, menacée comme reine, Marie-Antoinette tomba dans une mélancolie profonde, et ce fut alors que ses cheveux blanchirent <sup>2</sup>.

La situation se prolongeait; elle ne paraissait pas se développer. La reprise des conférences avait eu le résultat prévu: de vains débats, un redoublement d'aigreur, une irritation qui couvait la guerre. Necker proposa aux trois ordres de vérifier séparément les pouvoirs et de se donner communication réciproque du résultat, sauf, en cas de dissensément, à recourir au roi. Mais dans ce prétendu plan de conciliation, les uns ne virent qu'une atteinte à leur fierté, les autres qu'un piège. Tout en y accédant, la noblesse déclara s'en référer à ses précédents arrêtés; et les communes prirent texte de cette imprudente restriction pour refuser, en rejetant sur les nobles le tort du refus <sup>3</sup>.

Il était temps de vaincre. Paris grondait. Contemplée d'un peu loin, la marche lente et grave des communes ressemblait trop à l'immobilité. Le peuple souffrait, d'ailleurs; le pain était cher; et si la bourgeoisie n'avait à demander aux états généraux que la liberté, le peuple avait à leur demander le droit de

<sup>1</sup> Voy., en les rapprochant, les *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 402 et 403, et les *Mémoires de Weber*, t. I, p. 342 et 343.

<sup>2</sup> *Mémoires de Weber*, p. 341.

<sup>3</sup> Rabaut-Saint-Étienne, *Précis historique*, p. 77.

vivre. Lorsque, le 19 mai, les fruitières orangères et autres dames de la halle étaient allées à l'hôtel de ville complimenter les électeurs, elles n'avaient pas manqué de leur crier : « Pensez au peuple, messieurs ! » Et qu'avaient répondu les électeurs ? que c'était précisément des intérêts populaires qu'on s'occuperaient aux états généraux, et que les dames de la halle avaient dans l'assemblée du tiers état des défenseurs, des amis, des frères<sup>1</sup>. Et pourtant, les pauvres continuaient à se lamenter ; le pain continuait à être cher. Nul doute que la conduite des communes ne fût savamment calculée, aussi ferme que sage, telle enfin que les circonstances l'exigeaient : avant d'aviser à féconder la victoire, il fallait vaincre. Mais la passion ne compte pas les obstacles, et la faim n'attend pas. D'autant qu'un arrêt venait d'être prononcé, dont la bourgeoisie ne s'inquiéta nullement, et qui fit sur le peuple une impression sinistre. Des hommes arrêtés dans une récente émeute qu'avait excitée une question de salaire, furent condamnés, par délibération du conseil, jugement prévôtal et en dernier ressort, à une peine faite pour parler vivement à l'imagination de la multitude. Placés sous la garde du bourreau, ils furent conduits à travers la ville, pieds nus, en chemise, la corde au cou et portant sur la poitrine un écriteau infamant, jusqu'à la principale porte de la cathédrale de Paris. Et là, ils durent confesser, à genoux, une torche ardente de cire jaune à la main, le crime de la misère changée en fureur<sup>2</sup>.

Les meneurs de l'ordre du clergé résolurent de tirer parti de ces sombres circonstances. Ils annoncèrent

<sup>1</sup> *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 65.

<sup>2</sup> Extrait des *Registres du greffe de la prévôté et maréchaussée générale de l'Ile de France*, à la date du 18 mai 1789.

bruyamment qu'ils allaient s'occuper de la cherté des grains, et ils invitèrent ceux du tiers à prendre souci, à leur tour, des douleurs publiques. Les communes comprirent ce que la démarche avait d'insidieux : elles répondirent qu'aviser à adoucir les souffrances du peuple était un devoir, mais que la question voulait être résolue dans la *salle commune*.

Encore un semblable échange d'artifices, et la limite qui existe entre la prudence et la dignité se trouvait dépassée : Sièyes frappa le grand coup. Le 10 juin, l'assemblée, instruite d'avance, se tenait dans une attente solennelle. Sièyes se lève au milieu d'un profond silence, il propose d'adresser aux deux autres ordres une dernière *sommation*, en les prévenant que *l'appel des bailliages aurait lieu dans une heure et qu'il serait donné défaut contre les non-comparants*. On met aux voix la proposition, après en avoir mitigé l'âpre formule<sup>1</sup>; on l'adopte. C'était la Révolution même.

Et le soir de cette journée féconde, Mirabeau montait mystérieusement l'escalier de Necker<sup>2</sup>, la tête perdue en d'étranges pensées. Empêcherait-il le fleuve de déborder, lui que le démon familier de Caïus Gracchus agitait? Laisserait-il la royauté périr, lui à qui le régime des cours permettait de vivre éperdu dans le vice? S'il avait besoin de la place publique pour son génie, il avait besoin de la monarchie pour la corruption de son cœur. Ainsi combattu, plein de violence, plein d'épouvante, et succombant enfin aux contradictions de sa nature puissante et misérable, il s'était amoindri jusqu'à solliciter un entretien secret de ce ministre génevois contre lequel il épuisait, la

<sup>1</sup> Voy. les *Séances des députés des communes*, p. 144 et suiv.

<sup>2</sup> Beaulieu, t. I, p. 140 et 141; récit de Malouet, extrait du tome III de la collection de ses opinions.

veille encore, toutes les imprécations de la haine, toutes les formes du mépris. Necker reçut avec une froideur insultante<sup>1</sup> celui qu'on appelait à la cour le *comte plébéien*. « Voyons, lui dit-il d'une voix impérieuse et brève, quelles sont vos propositions ? » Chez Mirabeau, l'étonnement ne fut jamais que de la colère : il s'emporta, il sortit, se promettant d'attirer Necker à la tribune et de l'y écraser.

Le 13 juin, l'assemblée s'occupait de la vérification des pouvoirs, lorsqu'à l'appel de la sénéchaussée du Poitou, trois curés se présentent : Lecesve, Ballard, Jallet<sup>2</sup>. Ce fut un véritable et touchant délire. On les entoure, on les remercie au nom du peuple, on leur serre les mains, on les embrasse. « Mais on délibère encore, s'écrie une voix, on délibère dans la chambre du clergé. — Je ne mets pas, moi, dit le curé Ballard, ma conscience en délibération<sup>3</sup>. » Le lendemain et le surlendemain, les communes recevaient au milieu des plus vifs transports d'autres prêtres qu'amenaient la Révolution et sa fortune. L'abbé Grégoire parut. L'abbé Marolles dit en entrant : « Me voici, messieurs ; mais, depuis l'ouverture des états généraux, mon cœur était au milieu de vous<sup>4</sup>. » D'unanimes acclamations accueillirent cet aveu d'une désertion sainte. Quelques-uns applaudissaient en pleurant.

C'en est fait, tout se précipite. Dans une séance précédente<sup>5</sup>, Malouet avait paru craindre la présence de la multitude, et il s'était attiré ces foudroyantes paroles de Volney : « Il n'y a pas d'étrangers ici, il n'y

<sup>1</sup> D'après le récit de Malouet, auquel Mirabeau s'était adressé pour obtenir audience.

<sup>2</sup> *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 444.

<sup>3</sup> *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. I, chap. x.

<sup>4</sup> *Moniteur*, séance du 15 juin.

<sup>5</sup> Dans celle du 28 mai.

a que des frères. » Le 15 juin, la salle des états se remplit de spectateurs ; les jours du forum se levaient ; et ce fut sous les regards, sous la garde, aux applaudissements d'un peuple immense, que les communes procédèrent à la constitution définitive de l'assemblée. Mais d'abord, quel nom lui donner ? Sièyes proposa celui-ci : *Assemblée des représentants connus et vérifiés de la nation*. Mirabeau prit la parole. Il se disait tourmenté de la fièvre ; et la fièvre, en effet, brillait dans ses yeux. Le tremblement de son corps, ses joues affaissées, sa lèvre plus relevée que d'habitude, trahissaient en lui les ravages d'une longue émotion ; et, avant qu'il eût ouvert la bouche, il semblait qu'on eût entendu le souffle des passions contraires qui gonflaient sa poitrine. Il fut provocateur, étonnant de contradictions, vêtement, insolent, sublime. Il repoussait la motion de Sièyes, la déclarant trop hardie, la trouvant presque factieuse, et il demandait qu'on adoptât ces mots : *Représentants du peuple*. Non, jamais la parole humaine ne traduisit d'une manière aussi poignante et avec tant de splendeur les combats d'une âme troublée. On vit cet orateur des rois, cet orateur de la multitude insulter et glorifier le peuple tour à tour. Il commença par l'insulte. S'il voulait qu'on s'appelât *peuple*, c'était parce qu'il importait d'être *soi*, et de ne pas nier le clergé, de ne pas nier la noblesse, de ne pas aller se heurter imprudemment au *veto royal*, *veto nécessaire et sacré*. Puis, répondant à ceux qui puisaient leur audace dans l'appui promis ou offert par les auxiliaires d'en bas, il montrait le peuple ignorant ses droits, ignorant la liberté, usant ses forces à souffrir et prêt à vendre la constitution pour du pain<sup>1</sup>. Ce langage, si outrageant et si injuste,

<sup>1</sup> *Moniteur*, séance du lundi matin, 15 juin 1789.

ne dévoilait que trop le but de Mirabeau. Substituer au titre de *communes* une artificieuse variante, arrêter l'absorption de la noblesse et du clergé par la majorité de la société française, maintenir à moitié la distinction des ordres, voilà donc où l'on prétend en venir avec ces mots *représentants du peuple*! « Comptons les têtes, s'écria noblement Target; non les fortunes<sup>1</sup>. » Et Thouret fit ressortir le danger d'une dénomination qui, interprétée dans son sens le plus restreint, paraîtrait consacrer les iniques distinctions qu'il s'agissait de détruire<sup>2</sup>. Alors irrité, hors de lui, honteux de son rôle de courtisan, et ramené par la colère au vrai rôle de son génie, Mirabeau reprit, au risque d'une inconséquence héroïque: « Oui, si ce nom de *peuple* n'était pas le nôtre, il faudrait le choisir entre tous, l'envisager comme la plus précieuse occasion de servir ce peuple qui existe, qui est tout, ce peuple que nous représentons, dont nous défendons les droits, de qui nous avons reçu les nôtres, et dont on semble rougir que nous empruntons les titres. Ah! mon âme s'élève.... Les amis de la liberté s'appelleront les *remontrants* en Amérique, les *pâtres* en Suisse, les *gueux* dans les Pays-Bas. Ils se pareront des injures de leurs ennemis<sup>3</sup>. » Le contempteur de la multitude avait disparu: c'était le tribun qui parlait. Mais, d'un seul bond, il était passé du château à la place publique sans s'arrêter à la place intermédiaire où la bourgeoisie voulait asseoir son camp. La plupart furent saisis d'effroi; et apercevant dans le lointain le fantôme de cette puissance nouvelle, inattendue, vers laquelle Mirabeau venait d'étendre la main, ils éclatèrent en murmures<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> *Moniteur*, séance du lundi 15 juin, au soir.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.* suite de la séance du 16 juin au soir.

<sup>4</sup> *Ibid.*

La dénomination qui, évidemment, devait le mieux convenir à une pareille assemblée, c'était celle qui, indéterminée, élastique, pourrait se resserrer jusqu'à ne signifier que les communes ou s'étendre jusqu'à signifier la nation<sup>1</sup>, celle qui plusieurs fois déjà s'était produite, celle que proposa le député Legrand : *Assemblée nationale*<sup>2</sup>. En vain, soutenu par Rabaut-Saint-Étienne et Barnave, Mounier essaya-t-il d'entraîner les communes à se constituer en *Assemblée légitime des représentants de la majeure partie de la nation*, agissant en l'absence de la mineure partie, on rejeta tout d'une voix ce titre démesurément long et qui conservait la trace de l'opposition des ordres. Il fallait voter, cependant : grande épreuve, et terrible ! Car on venait d'apprendre qu'il se faisait à Versailles un bruit inusité d'armes et de chevaux ; que l'ordre avait été envoyé à des troupes allemandes de se mettre en mouvement ; que beaucoup de nobles, rendus furieux par l'excès du péril, parlaient de s'en rapporter à la fortune de l'épée. N'avait-il pas été question d'arrêter le duc d'Orléans<sup>3</sup>, de lui faire son procès, d'envelopper dans l'appareil de sa ruine ses complices en révolution, d'épouvanter les esprits ? L'appel nominal commence. Et aussitôt s'élèvent mille clameurs confuses. Les uns se récrient contre cette marche précipitée, haletante. Les autres, et à leur tête les Bretons, race indomptable, veulent qu'on se décide à l'instant même ; qu'on ne laisse pas aux ennemis de la nation le temps de se reconnaître ; et que, si la cour osait frapper, elle ait à frapper, non pas une réunion

<sup>1</sup> Là était, suivant Bailly, le grand mérite du titre *Assemblée nationale*. Or Bailly, qui présidait alors les communes, en représentait fort bien les sentiments et l'esprit. Voy. ses *Mémoires*, t. I, p. 148.

<sup>2</sup> *Le Point du jour*, journal de Barère, n° 4.

<sup>3</sup> Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 206 et 207.

d'hommes indécise et éperdue, mais une assemblée assise dans son droit, noblement et à jamais compromise, figurant le peuple, étant la loi. Le tumulte devint formidable. Toute la salle était debout. Ici le groupe des temporiseurs formant la minorité, là celui des impatients, et, pour les séparer, une longue table<sup>1</sup>. Ainsi placés face à face, ils échangeaient d'amers discours, ils se menaçaient du geste. Ce n'était plus l'énergie calme et réglée des jours précédents. Mirabeau et Barère venaient d'ouvrir d'orageuses perspectives, le premier en faisant penser au peuple, le second en laissant échapper, au sujet des états généraux, ces paroles profondes : « Vous êtes appelés à recommencer l'histoire<sup>2</sup>. » Les Mounier, les Malouet, ceux qui n'entendaient pas pousser au delà du triomphe de la bourgeoisie, eurent donc à s'émouvoir en sens inverse. Devant eux étaient la noblesse, le clergé, le château, mais derrière eux Paris mugissant et ses faubourgs. Alors retentit l'accusation encourue par qui-conque s'arrête au milieu d'une société qui marche. Le mot trahison fut prononcé<sup>3</sup>. Un inconnu s'élança des tribunes et courut porter la main sur Malouet<sup>4</sup>. Le parti des modérés redoublait de violences et de clamours. La lassitude eut enfin raison de tant d'emportement. Mais beaucoup de membres s'étaient déjà retirés; il faisait nuit : on dut renvoyer la décision au lendemain.

Le lendemain, 17 juin, l'assemblée, à la majorité de quatre cent quatre-vingt-onze voix contre quatre-vingt-dix, prenait le titre d'*Assemblée nationale*; et, le 19 juin, rendue à des pensées plus sereines, elle éta-

<sup>1</sup> *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 153.

<sup>2</sup> *Le Point du jour*, journal de Barère, n° 1.

<sup>3</sup> *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 152.

<sup>4</sup> *Droz*, t. II, liv. VIII, p. 243.

blissait avec autant de force que de sagesse les bases de son pouvoir souverain. Pour se ménager une arme contre la cour, elle déclara illégaux les impôts jusqu'alors perçus, décidant néanmoins qu'ils seraient levés tant qu'elle serait réunie, mais cesseraient de l'être si on venait à la dissoudre. Pour rassurer les créanciers de l'État, elle les mit « sous la garde de l'honneur de la nation française. » Pour se concilier le peuple, elle promit de consacrer ses premiers moments à l'examen des causes de la disette<sup>1</sup>.

A cette nouvelle, ce fut parmi le peuple un frémissement de joie, et, partout, une émotion puissante. Dans la chambre de la noblesse, où d'Épreménil demandait à grands cris la dissolution des états généraux, le duc d'Orléans proposa la réunion; mais, la gravité des circonstances l'accablant, il se troubla et s'évanouit<sup>2</sup>. Dans la chambre du clergé, la sensation fut aussi vive et moins stérile : les curés emportèrent, d'enthousiasme, la délibération en commun; et la reconnaissance populaire, qui les attendait au passage, n'oublia pas de leur prodiguer ses plus bruyantes faveurs<sup>3</sup>.

Pendant ce temps, le château était en proie au vertige. Prenant la colère pour de la vigueur et se trompant de courage, les meneurs du comité Polignac n'opposaient qu'un emportement frivole à la constance de l'Assemblée et à ses hardiesses suivies. Quant à la reine, elle avait perdu la confiance que le bonheur inspire, elle ne pouvait avoir encore la force que donne presque toujours aux femmes l'extrême péril, et elle passait douloureusement par toutes les alterna-

<sup>1</sup> *Le Point du jour*, n° 4. — *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 408 et suiv.

<sup>2</sup> *Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 53.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 54.

tives de la faiblesse, tantôt impétueuse et intractable, tantôt superstitieuse et tremblante à ce point que, comme d'un présage affreux, elle s'alarmait d'une bougie éteinte<sup>1</sup>. De son côté, le plus jeune des frères du roi se répandait en menaces, et semblait déjà s'essayer aux violences qui rendirent la vieillesse de Charles X si fatale à sa maison.

Ainsi pressé, qu'allait faire le gouvernement? Necker fut d'avis qu'il fallait agir, et promptement, et avec éclat. Sa grande ambition eût été, sans rompre néanmoins avec les deux premiers ordres, de placer le roi à la tête du parti populaire<sup>2</sup>. Laisserait-on aux communes seules la charge et l'honneur de la liberté reconquise? Dans sa popularité, il y avait, selon Necker, une part qui devait composer le lot du monarque<sup>3</sup> et qu'on devait revendiquer en son nom. Il conseilla, conséquemment, d'ordonner la réunion des ordres, mais d'une manière solennelle, du haut de la monarchie, en des termes qui fussent de nature à rehausser le prix de l'intervention royale et à sauver la noblesse de l'humiliation de flétrir devant le tiers.

Ce n'était point là, certes, une politique de tribun. Ce désir d'accaparer l'enthousiasme au profit du trône, ce respect pour les prétentions d'une vanité injuste accusaient en Necker des préoccupations que le génie de la démocratie désavoue et des illusions qu'il condamne. Mais il convient d'observer que Necker était ministre d'un roi jusqu'alors absolu; qu'une cour fureuse l'entourait; qu'il avait à compter avec des répugnances opiniâtres et des obstacles sans nombre; que son rôle, au conseil, était de préparer la trans-

<sup>1</sup> *Mémoires de madame Campan*, t. II, p. 38.

<sup>2</sup> Mounier, *De l'influence attribuée aux philosophes sur la Révolution française*, p. 88.

<sup>3</sup> Necker, *De la Révolution française*, t. I, 1<sup>re</sup> partie, sect. IV, p. 188.

formation de la monarchie, non de la détruire ; et qu'il dut craindre naturellement de faire crouler l'édifice entier s'il en ébranlait trop vivement les deux principales colonnes : la noblesse et le clergé. Ce qu'il est équitable de lui reprocher, c'est donc uniquement d'avoir gardé le pouvoir à des conditions qui ne lui permettaient pas d'oser le bien. Mais les avances de l'opinion l'avaient enivré. Il se crut follement capable de concilier les contraires ; d'imposer à la cour des sacrifices, au clergé de la modestie, aux nobles de la résignation, et au peuple en mouvement une marche timide. La tempête à déchaîner l'eût rempli d'effroi : la tempête à conduire et à contenir ne découragea point son orgueil.

Louis XVI était à Marly. Necker s'y transporta, en compagnie de deux ministres, MM. de Saint-Priest et de La Luzerne ; et ce fut en voiture, chemin faisant, qu'il leur communiqua le projet sur lequel il allait provoquer la délibération du conseil : tant il y avait de précipitation et d'imprévu en ces heures de trouble!<sup>1</sup> D'après le plan de Necker, le roi aurait, en séance royale, sommé les trois ordres de se réunir ; et, donnant à leurs travaux l'initiative royale pour point de départ, il aurait lui-même posé comme bases de la régénération attendue : la délibération en commun des trois ordres sur toute question d'intérêt général ; le droit reconnu aux états de modifier la constitution du royaume, pourvu que la législature restât composée *au moins de deux chambres* ; l'abolition des priviléges pécuniaires en matière d'impôt ; l'admissibilité de tous les citoyens aux emplois militaires et civils<sup>2</sup>. Humble

<sup>1</sup> Voy., dans les *Lettres et instructions de Louis XVIII*, la *Notice sur M. le comte de Saint-Priest*, p. xcvi.

<sup>2</sup> Necker, *De la Révolution française*, t. I, sect. iv, p. 195.

programme, et marqué à l'empreinte du génie de l'Angleterre ! Et pourtant, il fut trouvé, à la cour d'une audace effrayante. Necker en avait donné communication aux comtes de Provence et d'Artois, qui, à leur tour, en avaient parlé à Marie-Antoinette. Necker ne fut pas plutôt arrivé à Marly, que la reine le fit prier de passer chez elle. Il obéit, trouve Marie-Antoinette vivement agitée et les deux frères du roi l'animant de leurs conseils. On le conjura de renoncer à son dessein, d'anéantir son plan : il demeura inébranlable<sup>1</sup>. Le conseil s'ouvre donc. Les idées du principal ministre sont livrées à la discussion, Louis XVI se rend, déjà l'on adopte... Mais tout à coup un officier de service paraît, il s'approche du roi, lui parle à voix basse. Le roi sortit. « C'est la reine qui l'envoie chercher, » dit aussitôt à Necker M. de Montmorin ; et il ne se trompait pas<sup>2</sup>. La délibération fut ajournée. Toutefois, comme l'image d'un pompeux déploiement de forces souriait aux courtisans, on décida que la séance royale aurait lieu, et elle fut fixée au 22 juin. Puis, sous prétexte que des préparatifs étaient nécessaires, mais en réalité pour suspendre des travaux qu'elle redoutait, la faction fit fermer la salle des états.

Le 20 juin — et à l'écrire, cette date impérissable, qui ne se sentirait ému jusqu'au fond de l'âme ? — le 20 juin 1789, à Versailles, par une journée pluvieuse et triste, on vit un groupe d'hommes errant à travers la ville et paraissant en peine d'un gîte. Leur nom ? l'Assemblée nationale. Leur but ? faire un peuple libre. Faibles comme nombre et simples de maintien,

<sup>1</sup> De Barante, *Notice sur M. le comte de Saint-Priest*, p. xcvi.

<sup>2</sup> *Notice sur M. le comte de Saint-Priest*, p. xcvi. — Necker, *De la Révolution française*, sect. iv, p. 209.

ils avaient cependant le front dominateur, le regard fier. Et, en marchant, ils s'entretenaient de la cour; de sa puérile insolence; du temple de la loi fermé; des soldats qu'ils venaient de rencontrer veillant autour de l'inviolable enceinte; de la séance royale notifiée à des représentants du peuple par de vulgaires affiches, par le cri des hérauts, par la rumeur publique, ainsi qu'on eût fait d'un spectacle; ils parlaient de reprendre l'œuvre interrompue, de la reprendre à l'instant, au risque d'une lutte terrible, au prix de la vie, en quelque lieu que ce pût être, et, si un édifice leur manquait pour cela,..... comme Luther après Worms : sous le ciel. Ils passèrent devant des portes qui restèrent closes. Mais une salle s'ouvrit enfin; et ce n'était qu'un jeu de paume. Là nul ornement vain, des murailles nues, des chaises, une table, des bancs. Rien qui servît à masquer la majesté de la nation. Le peuple était accouru : il entoure, plein d'inquiétude et de respect, l'asile sacré. Les uns pénètrent dans les galeries; d'autres s'attachent aux fenêtres. Un député octogénaire s'avança, malade, épuisé; on le soutenait<sup>1</sup>. La délibération commence. Ils se rappellent les détails sinistres de la matinée, l'odieuse consigne donnée aux sentinelles, et que, devant la salle des états, les députés se pressant à la grille, ce cri a été entendu : « Prenez les armes<sup>2</sup>. » Le sort en est donc jeté ! Il faut se préparer à un jeu sanglant. Où transportera-t-on la patrie ? « Paris nous appelle, s'écrient les plus animés; partons ! » Alors — et pourquoi a-t-on craint de le dire? — il y en eut qui s'effrayèrent, moins sans doute à l'idée d'un massacre possible sur un grand chemin qu'à celle de Paris soulevé, et de la fureur

<sup>1</sup> *Précis historique*, par Rabaut-Saint-Étienne, p. 86.

<sup>2</sup> *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 185.

populaire atteignant en un jour sa limite extrême. Or, par un de ces coups éclatants où se reconnaît la volonté qui mène les empires, ce fut le moins fervent des serviteurs de la Révolution, ce fut Mounier qui proposa le serment du jeu de paume. Et il le proposa, il l'a déclaré lui-même<sup>1</sup>, sans en pressentir la portée, par modération, en vue de l'autorité royale à sauver, pour détourner de leurs projets les audacieux, pour occuper et déjouer leurs transports ! « Les membres de l'Assemblée nationale, disait l'arrêté que Mounier rédigea, prêteront le serment solennel de ne se séparer jamais jusqu'à ce que la constitution du royaume et la régénération de l'ordre public soient établies et affermies sur des bases solides<sup>2</sup>. » Bailly donne lecture de cette formule. En qualité de président, il réclame pour lui l'honneur de jurer le premier. Et tous les bras se lèvent, et un cri s'échappe de toutes les bouches, cri spontané, irrésistible, immense. Elle est devant nous cette scène dont la Constituante confia au pinceau de David l'héroïque procès-verbal, et qui fut la gloire de nos pères. Les voilà tous. Celui qui, debout sur une table, domine l'assemblée, aussi calme, aussi impassible que la loi, c'est Bailly. Celui qui les vêtements en désordre, le regard tourné vers le président, tient une plume et se dispose à écrire, c'est le rédacteur du *Point du jour*, Bertrand Barère. Robespierre appuie violemment ses deux mains sur sa poitrine, comme s'il avait deux cœurs pour la liberté<sup>3</sup>. Une exaltation commune éclate, quoique diversement ex-

<sup>1</sup> Mounier, *Recherches sur les causes qui ont empêché les Français d'être libres*, p. 296; — *De l'influence attribuée aux philosophes sur la Révolution française*, p. 99.

<sup>2</sup> *Douzième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants. — Le Point du jour*, n° 3.

<sup>3</sup> Mot de David expliquant son tableau.

primée, dans l'attitude de Pétion, de Garat, de Le Chapelier, de Thouret, de Guillotin, de l'impétueux Dubois-Crancé, de l'élégant Barnave. Le corps roidi, la tête haute, Mirabeau frappe du pied la terre. Sièyes, isolé au milieu de la foule de ses collègues et assis au centre de leur mouvement, ne fait aucun geste, ne regarde personne : il prête serment dans son intelligence. Le lendemain lui apparaissait peut-être. Et qui sait, en effet, si ces hommes réunis ne se diviseront pas bientôt en juges et en condamnés ? Qui sait si au fond de la formule de serment que Bailly prononce n'est point enveloppé son arrêt de mort ? A la garde de Dieu ! En attendant, leurs âmes se cherchent, leurs espérances se confondent ; et le chartreux dom Gerle, le protestant Rabaut-Saint-Étienne, le curé philosophe d'Emberménil se tiennent embrassés.

Un seul protesta, et ajouta ainsi à la grandeur du spectacle. Car, à braver seul l'indignation d'une assemblée entière et à défendre contre un enthousiasme aussi puissant ses croyances désespérées, il ne saurait y avoir un médiocre courage. Plus tard, Mounier, qui avait proposé le serment, se fit l'apologiste de Martin d'Auch<sup>1</sup>, qui refusa de le prêter. On mit sur le registre de la délibération le nom de ce dernier et, à la suite, le mot *opposant*. De sorte que cette noble journée se termina par un hommage rendu aux droits de la conscience humaine et par une vengeance vraiment digne de la liberté.

Tant de sagesse et de vigueur aurait dû, ce semble, amener la cour à mettre quelque gravité dans ses colères : il n'en fut rien ; et, comme s'il eût suffi d'insulter au péril pour l'éviter, on se plut aux airs fanfaron. Depuis quelque temps il s'était formé autour de

<sup>1</sup> Mounier, *De l'influence, etc.*, p. 100.

la reine un parti qui affectait de placer en elle toutes les espérances de la noblesse et le salut de la France chevaleresque. Ce parti se composait de la jeune aristocratie d'épée et s'appuyait sur un certain nombre de prélats fanatiques. Il embrassait les castels, les demeures épiscopales, les couvents, les chaires, le confessionnal. Il n'appelait plus Marie-Antoinette que l'intrépide fille de Marie-Thérèse; et sur des espèces d'autels que les fidèles dressaient dans l'intérieur de leurs maisons, vous eussiez trouvé le buste de la reine et cherché vainement celui du roi<sup>1</sup>. Quelques-uns, avec un mépris qu'ils se donnaient à peine soin de dissimuler, accusaient la molle condescendance de Louis XVI, ses irrésolutions, son penchant à prêter l'oreille aux acclamations de la rue, son habitude de reculer. Était-ce bien là un roi-gentilhomme? Que n'allait-il à Rambouillet s'occuper d'horlogerie, laissant aux mains plus viriles de la reine et le sceptre et le glaive? Car c'était trop de patience: il fallait enfin balayer cette cohue révolutionnaire. Et si le peuple remuait, on avait des soldats; et si les régiments français s'avisaient de désobéir, on avait les régiments étrangers: ceux qu'on soldait, ceux qu'on pouvait, au besoin, appeler d'Allemagne. Il ferait beau voir un ramas de séditieux en haillons tenir tête aux kainserlites, aux dragons de la Tour, à la cavalerie hongroise, aux chasseurs tyroliens; et ne pas trembler, rien qu'à la vue de leurs longues moustaches enduites de suif! A ces ridicules propos<sup>2</sup> la faction féodale joignait des bravades en action qui affligeaient les gentilshommes de la bonne cause et faisaient rougir la partie grave de la noblesse. Alors s'amassa ce

<sup>1</sup> Manuscrit de M. Sauquaire-Souigné.

<sup>2</sup> *Ibid.*

trésor d'humiliations téméraires qu'on destinait au duc d'Orléans; alors fut préparée contre Mirabeau cette guerre toute composée de cartels qu'il se bornait à écrire sur ses tablettes<sup>1</sup>, remettant les petits combats au lendemain de la grande bataille, et trop orgueilleux, trop sûr de lui, pour se croire obligé à la preuve du courage.

Ainsi, d'un côté, la religion du droit, une prudence fière, de la mesure dans l'audace; de l'autre, mainte illusion sacrilége et d'aveugles mépris. Il ne faut donc pas s'étonner si le comte d'Artois crut étouffer les suites du serment du jeu de paume en faisant retenir la salle, et si l'on renvoya la séance royale au 23 juin, afin que, durant tout un jour, les communes, jetées sur le pavé de la ville, offrissent le spectacle d'un attroupement défendu. Mais, selon le mot de madame de Staël, c'était opposer des jouets à des armes; et ces vulgaires insultes de la cour eurent cela de remarquable que chacune d'elles fournit à la nation le sujet d'un nouveau triomphe. Les princes pouvaient bien profaner par le scandale de leurs amusements la place où la Révolution venait de camper; mais pouvaient-ils fermer la maison commune, le palais du peuple, l'église? On enlevait une salle de jeu à la patrie errante : elle entra dans un temple.

Le 22 juin, les représentants occupèrent l'église de Saint-Louis, que le curé Jacob, quoique attaché à la cour, n'avait osé leur refuser. Soudain, les portes du chœur s'ouvrent, et l'on voit paraître, gravement émue, l'assemblée des prêtres. Ils s'avancent et, prenant la parole, l'archevêque de Vienne annonce que le clergé vient se soumettre à la vérification commune.

<sup>1</sup> Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, t. I, p. 263.

La religion et la patrie semblaient se réconcilier : l'attendrissement fut général et profond. Ces plébïens, jusqu'alors si hautains, s'empressèrent de céder respectueusement aux hommes du sacerdoce les places d'honneur : déférence que Barère, dans *le Point du jour*, blâma en ces termes : « Sont-ce là les représentants qui veulent détruire les distinctions ?<sup>1</sup> » Mais ici la déférence du tiers, c'était la courtoisie du patriotisme, c'était la modestie de la victoire. Deux nobles, le marquis de Blacons et le comte Antoine d'Agoust, se présentèrent : ils furent accueillis comme des frères impatiemment attendus. Sur les cent quarante-huit membres du clergé réunis à la famille nationale, on comptait cent trente-quatre curés, cinq prélates, deux grands vicaires, six chanoines, un abbé commendataire. « Imprimons cette liste, » dirent ceux des communes ; et, les yeux mouillés de larmes, Bailly s'écria : « Il faut l'imprimer en lettres d'or. »

La mer montait, montait toujours ; l'invincible Révolution gagnait les hauteurs. Et sur l'étroite cime que le flot atteignait en grondant, la cour souriait et menaçait à la fois ! Necker, naguère encore si présomptueux, était tombé dans un découragement amer et subit. Un jour, il avait suffi d'un jour pour lui prouver que, doué d'une force intérieure et immense, le mouvement pouvait engloutir quiconque aurait la prétention de le conduire. Débilité de la nature humaine ! Necker était l'auteur du livre le plus audacieux peut-être qu'eût enfanté le XVIII<sup>e</sup> siècle ; il avait creusé aussi avant que Jean-Jacques les causes de la misère, les origines de l'iniquité ; et voilà qu'à la vue de cette société qui s'ébranlait, son âme commençait à être

<sup>1</sup> *Le Point du jour*, n° 5, p. 32.

remplie de tristesse. Il s'essayait sans doute à conserver une figure sereine, et sa réserve habituelle l'aidait à cacher l'accablement de ses pensées<sup>1</sup>. Mais, dans le secret des confidences intimes, il pleurait les désastres prévus, il pleurait le rêve de son orgueil si rapidement évanoui.

Et, d'autre part, dénaturer ses idées, les amoindrir, de manière à en composer une *déclaration* de séance royale et presque de lit de justice, telle était alors l'occupation de ce conseil dont il s'était cru un instant le souffle et la vie. Le projet primitif de Necker contenait une injonction formelle aux trois ordres de se réunir pour délibérer en commun sur les affaires générales : à cette disposition impérative on substitua une sorte de prière adressée à la noblesse et au clergé, en arrêtant que d'ailleurs la distinction des trois ordres serait maintenue. Le projet primitif de Necker attribuait à l'assemblée le droit de pousser la Révolution jusqu'à l'établissement d'une charte imitée de l'anglais : on se hâta d'excepter de toute délibération commune *la forme de constitution à donner aux prochains états généraux*. Le projet primitif de Necker abolissait en termes décisifs tous les priviléges pécuniaires : on résolut de s'en remettre sur ce point au bon vouloir des nobles et des prêtres, sauf à sanctionner royalement leur générosité. Modifications insensées, dangereuses, qui tendaient à remplacer un essai d'initiative par un défi adressé à l'esprit nouveau ! Mais, pour les combattre, MM. de Montmorin, de Fourqueux, de La Luzerne, de Saint-Priest s'unirent vainement à Necker : ils eurent contre eux le garde des sceaux Barentin, le ministre de la guerre Puységur,

<sup>1</sup> Voy., dans les *Lettres et instructions de Louis XVIII*, la *Notice sur M. le comte de Saint-Priest*, p. c.

Villedeuil, ministre de l'intérieur, quatre conseillers d'État dont on avait invoqué le secours, et enfin les princes. Un trait dira ce qu'était capable de produire un conseil ainsi composé. Lorsqu'on en vint à la question de savoir si l'on admettrait tous les citoyens aux emplois militaires par rang de services et de mérite, le comte d'Artois protesta vivement, attendu que « le roi était maître de ses grâces<sup>1</sup>. » Le langage de Louis XIV avait survécu à sa puissance; et, pour le continuer, ses pâles successeurs avaient besoin d'ignorer cent ans d'histoire. Necker prévit bien les conséquences<sup>2</sup>. Mais quelle conduite allait être la sienne? S'abstiendrait-il de paraître à la séance royale? Ou bien, mettant sa popularité au hasard, irait-il couvrir de sa présence un monarque asservi à des conseillers funestes?

Dans la nuit du 22 au 23, Bailly fut réveillé en sursaut par un cri qui venait de la rue. Étonné, il se lève: on l'appelait. Trois inconnus, se disant députés, demandent à être admis, et ils apprennent au doyen des communes que Necker désapprouve les mesures prises; qu'il n'assistera pas à la séance du lendemain; que son renvoi paraît inévitable<sup>3</sup>. Les inconnus qui avec tant d'empressement, et à cette heure suspecte, couraient témoigner de leur sollicitude pour le tiers, c'étaient trois grands seigneurs: le duc d'Aiguillon, le comte Mathieu de Montmorency et le futur successeur de Kléber, le baron de Menou.

Le 23 juin, Versailles se hérissa de baïonnettes. Rien de plus sinistre que l'aspect général de la ville. Des rumeurs très-vagues encore, mais à cause de cela

<sup>1</sup> De Barante, *Notice sur M. le comte de Saint-Priest*, p. xcviii.

<sup>2</sup> Voy. Necker, *De la Révolution française*, sect. iv, p. 223.

<sup>3</sup> *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 205.

même effrayantes, s'étaient répandues. Ça et là des groupes inquiets qui, violemment dispersés par les soldats, allaient se reformer ailleurs et se grossissaient de minute en minute. Pas de clamours inutiles; partout la menace du silence. Le ciel était couvert de nuages. Comme au 5 mai, les membres de l'Assemblée nationale, l'ordre qui alors était le peuple, avaient été condamnés à une attente humiliante; et tandis que la noblesse et le clergé entraient fastueusement dans la salle des états, par la porte principale, celle de l'avenue; tandis que, précédée et suivie de la fauconnerie, des pages, des écuyers, des quatre compagnies des gardes du corps, la voiture du roi roulait sur le pavé; ceux que la cour appelait en raillant *Messieurs du tiers*, stationnaient devant une espèce de porte de service, et se pressaient, pour éviter la pluie, sous une galerie étroite à moitié pleine d'étrangers à petits manteaux, imitant le costume des députés<sup>1</sup>. Les communes entrèrent enfin, mais trouvant les deux autres ordres déjà placés, elles s'assirent muettes et irritées. Le siège destiné à Necker était vide.

Louis XVI commença en ces termes : « *Messieurs, je croyais avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour le bien de mes peuples, lorsque j'avais pris la résolution de vous rassembler;* » et il se plaignit aigrement des divisions survenues. Puis, le garde des sceaux étant allé vers le trône et s'étant mis à genoux, le roi donna ordre à l'assemblée de se couvrir. Seuls, les nobles désobéirent<sup>2</sup>; et, conservant en sens inverse, puisqu'il le fallait, les distinctions frivoles où s'attachait leur orgueil, ils restèrent tête nue devant des plébéiens qui se couvraient.

<sup>1</sup> *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 207.

<sup>2</sup> *Ibid.* t. I, p. 240.

Le garde des sceaux lut une première déclaration qui cassait les arrêtés des communes, interdisait les mandats impératifs, et maintenait la délibération par ordre. Une seconde déclaration, résumé des *bienfaits que le roi voulait bien accorder à son peuple*, annonçait le vote des impôts; l'abolition de la corvée, de la main-morte, du droit de franc-sief; la restriction du droit de chasse; la substitution d'un enrôlement régulier au tirage de la milice; la suppression du mot *taille*; l'organisation des états provinciaux. Rien, du reste, sur le renouvellement organique de la constitution du royaume, sur la participation des états généraux au pouvoir législatif. On permettait aux états de chercher les moyens de concilier la liberté de la presse avec le respect dû aux mœurs, à la religion, à l'honneur des citoyens, et la liberté individuelle avec l'intérêt des familles ou la sûreté de l'État. On se montrait disposé à sanctionner la destruction des priviléges pécuniaires, s'il plaisait aux privilégiés d'en faire le sacrifice. Au nombre des propriétés absolument et à jamais inviolables, on mettait les *dîmes, cens, rentes, droits et devoirs seigneuriaux et féodaux*<sup>1</sup>. A la lecture de ce dernier article, quelques nobles ne rougirent pas d'éclater en égoïstes transports, prouvant ainsi « qu'ils avaient trop d'orgueil pour leur avarice ou trop d'avarice pour leur orgueil<sup>2</sup>. »

Les communes restaient immobiles, silencieuses : Louis XVI parut interdit. Recueillant néanmoins ses forces, et, par une exagération factice d'énergie, se trompant lui-même, il répeta durement les dures et folles expressions dont son rôle était composé : « C'est moi jusqu'à présent qui fais tout pour le bonheur de

<sup>1</sup> *Moniteur*, séance du 23 juin 1789.

<sup>2</sup> *Treizième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants*.

mes peuples, et il est rare, peut-être, que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter ses bienfaits. » Il ordonna d'un ton sec à l'assemblée de se séparer, et, suivi de la noblesse, suivi de plusieurs prélats, il sortit.

Alors se passa une scène qui vit au fond de tous les souvenirs, mais à laquelle des historiens modernes ont ajouté des traits qui en altèrent la physionomie et la portée. Jusque-là les communes n'avaient eu affaire directement qu'à l'aristocratie du sacerdoce et à l'aristocratie de l'épée : maintenant, c'était la royauté en personne qui semblait descendre dans la lice. Or, la bourgeoisie voulait bien renverser la noblesse, réduire le clergé ; mais le régime de la royauté sans despotisme lui convenait : elle sentait, on le verra bientôt, qu'elle aurait besoin du trône.... contre le peuple. Aussi, lorsque après la sortie du roi, le grand maître des cérémonies, M. de Brézé, dit au doyen des communes, qui étaient demeurées à leur place : « Monsieur, vous avez entendu l'ordre du roi, » il y eut un instant d'incertitude, de morne stupeur<sup>1</sup> ; et n'osant résister en face à l'envoyé du monarque, Bailly dit à ses voisins : « Je crois que la nation assemblée ne peut pas recevoir d'ordre<sup>2</sup>. » Mais, en ce moment décisif, Mirabeau s'avance ; il usurpe glorieusement les fonctions de Bailly, qui s'en étonne et s'en afflige<sup>3</sup> ; sans affection de dédain, sans violence, mais avec beaucoup de calme au contraire et une fermeté réfléchie, il adresse à M. de Brézé ces fières paroles : « Je vous

<sup>1</sup> « Que Mirabeau reprocha au tiers état, » ajoute M. Lucas Montigny, *Mémoires de Mirabeau*, t. VI, p. 88. 1835.

<sup>2</sup> « On a dit et répété que j'avais fait cette réponse à M. de Brézé. Je respectais trop le roi pour faire une pareille réponse (à M. de Brézé). » *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 214.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 215.

déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car nous ne quitterons nos places que par la puissance de la baïonnette<sup>1</sup>. » On cria : « Tel est le vœu de l'Assemblée. » Le marquis de Brézé alla rendre compte de sa mission à Louis XVI. Et, raffermie dans la conscience de son droit, l'Assemblée se mit à délibérer. Avec une grave énergie, le janséniste Camus demanda la confirmation des arrêtés précédents. « Ajoutez, dirent les curés fidèles à la cause des communes, ajoutez que la délibération a lieu en notre présence<sup>2</sup>. » Et Sièyes laissa tomber ces paroles demeurées si célèbres : « Vous êtes aujourd'hui ce que vous étiez hier. » La cour voulant à tout prix interrompre la séance, des manœuvres entrèrent<sup>3</sup>, le marteau à la main, pour détacher les tentures et le baldaquin à franges d'or, pour enlever le trône. Spectacle inattendu où personne encore ne voyait une prophétie vivante. Pourtant, c'était bien là l'image du peuple apparaissant à son tour sur la scène et emportant la monarchie ! On essaya aussi de l'intimidation. Les gardes du corps qui, après avoir accompagné le roi jusqu'à son palais, s'étaient

<sup>1</sup> Telle est la vraie réponse de Mirabeau : et c'est ainsi qu'il la rapporte lui-même dans son journal (*Treizième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants*). Le discours : *Où sont les ennemis de la nation ? Catilina est-il à nos portes ? etc.* ; la fameuse phrase *Allez dire à votre maître* ; le rapprochement antithétique de la *puissance du peuple* et de la *puissance des baïonnettes*, tout cela doit être rangé parmi les erreurs historiques. Il n'en est trace ni dans *le Moniteur*, ni dans les *Mémoires de Bailly*, qui était présent ; ni dans *le Point du jour* de Barère, qui était aussi présent ; ni enfin dans le compte rendu, très-circonstancié, que Mirabeau lui-même a fait de la séance.

Et de semblables altérations valent qu'on les relève, parce qu'elles donnent une idée complètement fausse des dispositions de la bourgeoisie et, en particulier, de celles de Mirabeau.

<sup>2</sup> *Le Point du jour*, n° 7.

<sup>3</sup> *Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 59.

mis en route pour Saint-Germain, avaient reçu ordre, à Rocquencourt, de tourner bride.... ils arrivaient au galop. Mais, au moment où ils atteignaient les portes de la salle, l'Assemblée s'élevait à une prudence pleine de majesté, et, sur la motion de Mirabeau, elle assurait sa victoire en se déclarant inviolable.

Or, tel était l'aveuglement de la noblesse que, pendant ce temps, elle courait au château remercier ses pré tendus sauveurs. La première visite fut pour le comte d'Artois, qui la reçut avec beaucoup de courtoisie et d'abandon. On avait aussi des remercîments à adresser au comte de Provence; mais, retiré en sa dissimulation, ce prince n'eut garde de se prêter à des hommages qui étaient ceux de la présomption abusée<sup>1</sup>. Après la séance royale, on avait vu Louis XVI retomber dans une morne apathie, et lorsqu'on était venu lui annoncer les résistances de l'Assemblée, des paroles pleines de découragement avaient témoigné de la fatigue de son âme. Les nobles l'oublièrent, ils n'oublièrent pas la reine. Elle était au salon de jeu. On s'y présente. Et, le sourire à la bouche, le regard étincelant, la reine tendait aux gentilshommes l'enfant royal, disant : « Je le donne à la noblesse<sup>2</sup>. » Elle le donnait à la mort.

Du reste, l'illusion fut bien vite dissipée. Car cette scène de folle ivresse n'était pas encore finie, que déjà la clamour populaire portait au cœur de Marie-Antoinette un nom qui la fit tressaillir. Necker l'avait mortellement offensée en condamnant par son absence la séance royale<sup>3</sup>, et c'était vers ce même Necker que montaient alors, unanimes, formidables, les vœux

<sup>1</sup> *Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 60.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 61.

<sup>3</sup> *Mémoires de madame Campan*, chap. xiv, p. 45.

de la multitude. Elle inondait les cours du château; et tout bientôt retentit de cris tumultueux, de menaces, d'insultes. Le mot *aristocrane* fut lancé, expression à la fois burlesque et sinistre qui, dans le langage des haines populaires, indiquait les opinions aristocratiques du comte d'Artois et sa tête mise à prix<sup>1</sup>. La cour n'était pas encore familiarisée avec les insurrections : elle trembla. Il fallut envoyer chercher Necker qui, ayant donné sa démission, se trouvait entouré d'une foule de visiteurs ou furieux ou consternés. Pour le garder ministre, pour continuer à le subir, la reine dut employer la prière<sup>2</sup>. Il promit de ne pas abandonner cette monarchie qui suppliait; et, comme il regagnait sa demeure en traversant à pied les cours du château, un homme alla tomber à genoux devant lui, pendant que de toutes parts on criait : « Restez-vous ?<sup>3</sup> » A bout d'attendrissement, d'orgueil, il répondit par des sanglots. Le soir, on alluma des feux de joie, et des hommes violents parcoururent la ville en agitant des torches.

La vieille France était décidément vaincue; mais elle ne voulait ni accepter ni s'avouer sa défaite. Le comte de Clermont-Tonnerre et Lally-Tollendal ayant proposé à la chambre de la noblesse de se réunir au tiers, il y eut parmi tous ces gentilshommes assemblés un long frémissement de colère. De patriotiques paroles furent néanmoins entendues. « J'ai treize mille livres de rentes, dit M. de Montcalm : j'en sacrifierais la moitié pour obtenir cette réunion tant désirée; et mes six enfants ne me désavoueront pas<sup>4</sup>. » Mais ces sentiments étaient loin d'être ceux du grand nombre.

<sup>1</sup> Challamel, *Histoire-musée de la République*, p. 26.

<sup>2</sup> *Mémoires de Weber*, t. I, p. 363.

<sup>3</sup> *Moniteur*, du 24 au 27 juin.

<sup>4</sup> *Le Point du jour*, n° 9.

D'Éprémenil adjura ses collègues de se serrer autour de la monarchie, que des *factieux* brûlaient de détruire; et, la discussion s'enflammant, le duc de Caylus s'élança de sa place la main sur la garde de son épée<sup>1</sup>. Cazalès criait à la minorité: « Vous réunir au tiers? vous n'oserez pas! » Ils répondirent en se rendant, le 25 juin, à la salle des états au milieu d'un immense concours de peuple. Ils étaient quarante-sept: les comtes de Montmorency, de Clermont-Tonnerre, de Lally-Tollendal, de Lusignan, de Castellane, de Crillon, le vicomte de Toulongeon, le marquis de La Tour-Maubourg, les ducs de La Rochefoucauld et de Luynes, etc.... Le duc d'Orléans s'avancait à leur tête dans sa voiture. A son approche, la foule qui entourait la salle se répandit en acclamations. Et lui, se penchant à la portière: « Mes amis, disait-il, point de bruit maintenant. Je veux votre bonheur; je vais m'en occuper: vous applaudirez ce soir, si vous voulez<sup>2</sup>. » L'Assemblée lui déféra la présidence après Bailly: il refusa.

Donc, chaque jour, à toute heure, un nouvel éclair venait illuminer les profondeurs de l'abîme ouvert à quelques pas du château. Mais, chez certains nobles, l'obstination dans l'aveuglement était si absolue qu'on put citer ce mot caractéristique d'un homme de la cour: « Que je plains les quarante-sept! voilà des familles déshonorées et auxquelles personne ne voudra s'allier<sup>3</sup>. »

Cependant Paris fermentait. Une députation vint apporter à l'Assemblée nationale les félicitations et les encouragements de l'hôtel de ville; on reçut du Palais-

<sup>1</sup> Droz, *Hist. du règne de Louis XVI*, p. 254.

<sup>2</sup> Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 257.

<sup>3</sup> Rabaut-Saint-Étienne, *Précis historique*, p. 92.

Royal une adresse couverte de signatures, qui respirait la guerre; on apprit que les gardes françaises avaient fait un pas vers la révolte; et Le Chapelier, Glaizen, députés de Bretagne, Mirabeau, Sièyes, Pétion, Barnave, fondèrent à Versailles ce *club Breton* qui, transporté à Paris, allait être bientôt le *club des Jacobins*<sup>1</sup>. Tout concourait donc à augmenter l'énergie du mouvement, et il n'est pas besoin de recourir à l'hypothèse d'un complot pour expliquer l'émeute au sein de laquelle M. de Juigné, archevêque de Paris, faillit alors périr. Ce prélat avait mis à retarder la réunion de l'ordre du clergé aux communes une opiniâtreté fanatique: on éclata contre lui. Comme il traversait la ville, la foule reconnaît sa voiture, et, frémisante, elle se précipite. L'archevêque se réfugie dans l'hôtel de la Mission. Le peuple irrité vient se heurter aux portes; un siège commence. En cet instant parut M. de Colbert, évêque de Rodez, un des cinq prélats qui s'étaient réunis à l'Assemblée nationale. Aussitôt les plus furieux s'apaisent, ils entourent l'évêque, le comblent de bénédicitions, et, l'élevant sur leurs épaules<sup>2</sup>, l'appelant leur ami, ils lui décernent le triomphe improvisé par leur reconnaissance. M. de Juigné n'osa résister davantage: le 26 juin, il faisait sa soumission. Les mêmes hommes qui l'avaient insulté la veille l'attendaient au passage et le couvrirent d'applaudissements. Il entra dans l'Assemblée, précédé par l'archevêque de Bordeaux, qui lui servait d'interventeur ou, plutôt, de caution. Restait la majorité de la noblesse à réduire.

Tout à coup le château se remplit d'alarmes. On

<sup>1</sup> Barruel, *Mémoires pour servir à l'histoire du jacobinisme*, t. V, p. 400.

<sup>2</sup> Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 277.

raconte, on répète — et la source de ces bruits reste ignorée — que le plan d'un vaste massacre a été conçu; que cent mille rebelles sont en marche. Interrogé, Necker s'abstint de dissiper des terreurs qu'il jugeait utiles; et le duc de Luxembourg, président de l'ordre de la noblesse, fut mandé à la hâte. Quand il arriva, la famille royale se trouvait réunie autour de Louis XVI; les princes avaient l'effroi peint sur le visage; la reine pleurait<sup>1</sup>. « Monsieur de Luxembourg, dit Louis XVI, je prie l'ordre de la noblesse de se réunir aux deux autres; si ce n'est pas assez de prier, je veux. » Et il lui remit une lettre pour les dissidents.

Nous l'avons observé déjà, et la suite de ce récit en fournira des indices tragiques: la partie passionnée de la noblesse en était venue à ne plus regarder Louis XVI comme son vrai roi. Désespérée de voir en des mains si tremblantes le destin du parti féodal, elle se rejetait impétueusement, et vers le comte d'Artois que son défaut de lumières poussait à tout confier aux hasards de l'audace, et vers la reine qu'on savait sujette à des accablements mélancoliques et à de subites épouvantes, mais capable, en revanche, d'applaudir aux résolutions extrêmes. Aussi les ordres de Louis XVI n'eurent-ils rien de décisif pour la chambre de la noblesse. Devait-on souffrir que le royaume demeurât à la merci du roi? Pourquoi, s'il était nécessaire, ne défendrait-on pas contre le monarque.... la monarchie? Voilà ce que Cazalès, dans l'ardeur d'une conviction indomptée, ne craignit pas de laisser entendre. Mais l'assemblée avait reçu une missive nouvelle qui disait les jours du roi menacés. Tous se levèrent, et la réunion fut décidée. Seulement, la lettre

<sup>1</sup> *Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 66.

qui se faisait obéir cette fois était du comte d'Artois, elle n'était pas de Louis XVI !

Il y eut des protestations ultérieures. Beaucoup demandèrent qu'il leur fût donné acte de leurs efforts pour faire prévaloir, conformément à leurs cahiers, la délibération par ordre. Et, chose remarquable ! au bas de la protestation qui fut rédigée en ce sens, on lut le nom du marquis de Lafayette.<sup>1</sup> Mais qu'importaient les réserves ?

Ainsi fut amenée, le 27 juin, la réconciliation des nobles avec les communes, réconciliation au fond de laquelle germait l'implacable ressentiment de la défaite, et dont le mensonge ne paraissait que trop à l'attitude constrainte des derniers venus, au nuage étendu sur leur front et à leur morne silence.

Quoi qu'il en soit, l'heureuse nouvelle ne se fut pas plutôt répandue que la joie populaire éclata sous mille formes. Mais c'était vers le nouveau pouvoir que se tournaient tous les regards. La royauté n'était plus au palais de Louis XVI, elle était à la salle des états. Les soldats eux-mêmes le crurent; et tandis que les gardes du roi refusaient de faire dans les cours du château de Versailles la ronde accoutumée<sup>2</sup>, deux d'entre eux se rendaient déguisés à l'Assemblée nationale pour remettre au président, comme au vrai monarque, une plainte contre leur colonel. Ils furent reconnus, on les arrêta; mais, la foule accourant et les protégeant de ses cris, on dut les rendre aussitôt à la liberté<sup>3</sup>. On eût dit, du reste, que le peuple s'étudiait à adoucir aux dominateurs anciens l'amertume de leur défaite; car ses acclamations allèrent cher-

<sup>1</sup> Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 267.

<sup>2</sup> Lettre à M. le marquis de Luchet. Paris, 25 juillet 1789.

<sup>3</sup> *Ibid.*

cher, cette fois, non-seulement Louis XVI, mais la reine et le comte d'Artois lui-même. Des invitations tumultueuses et répétées appelèrent à un balcon Marie-Antoinette; et si son cœur se sentit ému de ces hommages immérités, l'émotion fut son châtiment. On illumina Versailles.

A Paris, il n'y eut pas un moindre ébranlement des âmes. Placards, estampes, gravures, allégories, tout servit à exprimer l'allégresse causée par la réunion des trois ordres. Un triangle la figura sur chaque place, dans chaque rue; on vit des cadrans de montre avec l'épée, la crosse, le râteau; et IV plus XII égalant XVI, Louis XVI fut déclaré valoir à lui seul, s'il se résignait, Henri IV et Louis XII<sup>1</sup>. Saillies familières au génie français et qui n'empêchaient pas les manifestations violentes! L'autorité militaire s'en effraya au point que quatre compagnies des gardes françaises eurent ordre de charger leurs fusils à cartouches. Elles désobéirent, forcèrent leurs casernes, parcoururent la capitale en criant : *Vive le tiers état!* *Nous sommes les soldats de la nation*; et, suivis d'une multitude immense, plus de cent gardes arrivèrent au Palais-Royal demandant à y fraterniser avec le peuple et portant de grandes coupes remplies de vin<sup>2</sup>. Versailles avait embrasé Paris, Paris embrasa la France.

Elle apparaissait donc triomphante sur les cimes de l'État, cette assemblée de plébériens naguère obscurs. Le 10 juin, elle s'était affirmée; le 17, elle avait pris le nom d'*Assemblée nationale*; le 20, elle avait prêté l'héroïque serment du jeu de paume; le 22, elle avait conquis le clergé; le 23, elle s'était déclarée souveraine; le 27, elle avait dompté la noblesse. Et main-

<sup>1</sup> Challamel, *Histoire-musée de la République française*, p. 26.  
Lettre à M. le marquis de Luchet.

tenant les malentendus vont venir, hélas ! Maintenant, nous aurons à raconter qu'entre la bourgeoisie et le peuple..... Mais reposons-nous un instant dans l'impression de l'imposant triomphe, et que des paroles amères, trop tôt prononcées, ne troublent pas cette auguste fête de nos souvenirs. Oui, nous pouvons le dire sans réserve, et avec émotion, avec orgueil : jusqu'à ce jour du moins, la bourgeoisie fut la Révolution, elle fut le peuple.

---

## CHAPITRE IX.

### APPEL A LA FORCE.

Frayeurs de la bourgeoisie victorieuse. — Singulier langage de Mirabeau. — Paris affamé. — Les soupçons de Marat. — L'Assemblée nationale devant le problème de la famine; dénonciation contre les accapareurs étouffée. — Héroïques préoccupations du peuple. — Soldats délivrés par le peuple. — Louis XVI, abandonné par la noblesse, est adopté par la bourgeoisie. — Le roi des propriétaires. — La guerre civile préparée. — Conciliabule de Montrouge. — Complots de la cour dénoncés par Mirabeau. — La bourgeoisie cherche à opposer Louis XVI au parti de la reine; aveuglement de Louis XVI. — Un champ de bataille autour de Paris. — Dumouriez à Caen. — La cour et le club Breton. — Le duc d'Orléans devant les Orléanistes; artifices iniques; scène nocturne. — Attitude de Paris menacé. — Faux sommeil de Louis XVI.

Ici commence une évolution historique dont il importe de bien marquer le caractère et dont nous aurons à suivre les phases.

« Je me disais, rapporte Bailly, que partout où le peuple est en grand nombre, il maîtrise<sup>1</sup>. » Ce peuple, les meneurs ne l'avaient vu qu'avec effroi assister aux séances et venir siéger dans la salle des débats publics, comme pour y tenir, lui aussi, ses états généraux. Fallait-il laisser une souveraineté sans baptême et sans manteau noir regarder face à face celle de l'Assemblée? Permettrait-on qu'à l'aspect des tribunes envahies par une foule impérieuse, le royaliste vînt dire, ainsi que ce prince de l'antiquité : « J'aperçois deux Thèbes et

<sup>1</sup> *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 225.

deux soleils? <sup>1</sup> » Les erreurs ou les artifices de langage ne sauraient changer la nature des choses. Sièyes avait eu beau confondre sous le nom commun de tiers état la bourgeoisie et le peuple, il y avait les riches et les pauvres, il y avait les plébéiens du beau monde et les plébéiens de la rue. Parmi les hommes qui ensemble demandaient la liberté, les uns possédaient tout ce qui permet d'en jouir : éducation, crédit et richesse; les autres, au contraire, risquaient de ressembler au paralytique à qui l'on reconnaîtrait le droit de marcher, et ils devaient conséquemment vouloir, en même temps que la liberté, ce qui l'empêcherait de n'être pour eux qu'une conquête illusoire, un bruit de clairon. C'est ce que pressentit l'Assemblée devenue victorieuse. Elle trembla que les réclamations des serfs du salaire n'allassent au delà de la noblesse abattue, au delà du clergé soumis, au delà de la monarchie abaissée. Elle eut le frisson de son triomphe.

Il y eut un homme, surtout, à qui le peuple fit peur: ce fut Mirabeau; tant qu'il y avait eu incertitude sur le succès, il avait mis une fougue extraordinaire à pousser aux mouvements de place publique. Immédiatement après la séance du 23 juin, dont il publia une relation audacieuse et provocante, il avait appelé à lui la multitude. « Pourquoi lui déroberions-nous, s'était-il écrié, la connaissance de nos délibérations? Que signifient ces mots de *décence*, de *bon ordre*? Ici l'indérence serait dans le mystère et le désordre dans le secret <sup>2</sup>. » Mais quand la réunion définitive des ordres, les retours de Louis XVI, l'humiliation de la noblesse, l'apparente résignation de la reine firent croire à Mirabeau qu'on n'avait plus à redouter désormais les an-

<sup>1</sup> Mémoires de Rivarol, t. I, p. 75. Collection Berville et Barrière.

<sup>2</sup> Treizième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.

ciens ennemis, son langage changea tout à coup d'une manière surprenante, et l'agitateur de la veille demanda que sur l'étendard d'une révolution en marche on écrivît cette formule des sociétés au repos : Maintien de l'ordre public.

« Messieurs, disait-il le 27 juin, la journée du 23 a fait sur ce peuple inquiet et malheureux une impression dont je crains les suites. Où les représentants de la nation n'ont vu qu'une erreur de l'autorité, le peuple a cru voir un dessein formel d'attaquer leurs droits et leurs pouvoirs. Il n'a pas encore eu occasion de connaître toute la fermeté de ses mandataires. Sa confiance en eux n'a point encore de racines assez profondes<sup>1</sup>. » Et, non content d'établir de la sorte entre les représentants de la nation et le peuple une ligne de séparation; non content de semer la défiance, Mirabeau s'étudiait à tracer un sombre tableau des agitations populaires. Ces passions que lui-même avait excitées, il les gourmandait maintenant, et il insistait pour qu'on se gardât des *auxiliaires séditieux*<sup>2</sup>. Il n'allait pas jusqu'à couvrir de sa tolérance la séance du 23 juin. Et toutefois il prenait texte de cette séance même pour faire de Louis XVI un éloge où à l'admiration se mêlait une sorte de pitié tendre et respectueuse. Lorsqu'il arrivait au roi de faire mal, c'est qu'on le trompait; quand il était lui, le roi faisait toujours bien<sup>3</sup>. Et Mirabeau proposait une adresse aux électeurs qui leur recommandât de contribuer au *maintien de l'ordre, à la tranquillité publique, à l'autorité des lois et de leurs ministres*<sup>4</sup>.

En d'autres circonstances, un tel langage n'eût

<sup>1</sup> *Moniteur*, séance du 27 juin 1789.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

été peut-être que celui de la sagesse et de la raison. Mais proclamer les colères de l'opprimé suspectes, sans avoir travaillé à détruire le principe de toutes les oppressions : la misère; mais décrier la vie tumultueuse du forum, parce qu'on croyait avoir tiré pour soi un suffisant profit de ses ardeurs; mais crier à la Révolution de faire halte, quand elle était si éloignée encore du vrai but de son pèlerinage brûlant.... c'était trop laisser paraître de combien on différait et combien on se défiait du peuple.

Mirabeau, du reste, connaissait bien ceux à qui s'adressait son discours. Il se souvenait que, dans la séance du 16 juin, il les avait épouvantés en se livrant à des inspirations de tribun. Il savait que la formule du serment du jeu de paume consacrait le maintien des principes de la monarchie<sup>1</sup>. Il se rappelait enfin avec quelle ardeur, dans l'église de Saint-Louis, lors de la réunion du clergé aux communes, on avait applaudi à ces paroles de Target : « Il n'est point d'événement heureux pour la patrie qu'on ne doive s'empresser de communiquer au meilleur des rois<sup>2</sup>. » La vérité est que, loin de prétendre à renverser le trône, la bourgeoisie cherchait déjà à s'en faire un abri. Renié par la noblesse, ce fut au sein de ces communes, un instant si roides, que Louis XVI compta ses serviteurs les plus fidèles et les plus alarmés. Il cessait d'être le roi des gentilshommes, il devenait le roi des propriétaires.

Pendant ce temps, le corps couvert de vêtements en lambeaux, des milliers de malheureux au visage amagri par le jeûne et au teint livide se pressaient, à Paris, devant la porte des boulangers et y passaient la

<sup>1</sup> Voy. *le Moniteur*, du 20 au 24 juin 1789.

<sup>2</sup> *Ibid.*

moitié des jours dans une impatience terrible. On était en pleine disette, le prix du pain variant entre quatre sols et quatre sols et demi la livre <sup>1</sup>, chiffres homicides, à cette époque. Plus de travail, d'ailleurs; plus de salaires; et, parmi tant de pâles journaliers, bien peu qui n'eussent laissé au logis des enfants criant la faim. Mais ce pain dont on avait tant de peine à obtenir un morceau, il était terreux, amer, il causait des inflammations de gorge et des ardeurs d'estomac. Les moulins à bras établis à l'École militaire ne fournissaient que des farines aigries, d'une couleur jaune, d'une odeur infecte, et formant des masses tellement dures que, pour en détacher des portions, il les fallait frapper à coups de hache <sup>2</sup>. Voilà quel était l'unique aliment du peuple; et, comme la France entière souffrait, la capitale voyait, à toute heure, entrer dans ses murs des bandes d'inconnus en guenilles, tenant à la main de longs bâtons et se traînant courbés sous leurs besaces vides <sup>3</sup>, foule sans gîte et sans lendemain que la province en détresse rejettait sur Paris affamé. Ainsi, la misère prenait d'épouvantables aspects; les marchés, de plus en plus orageux, semblaient se dessiner en champs de bataille; le long de la Seine, les soldats faisaient la haie sur la route des convois, mais l'anxiété universelle arrêtait les transports au point de départ, le parlement de Bourgogne, celui de Franche-

<sup>1</sup> Marat, *Criminelle-Neckero-logie*, p. 22 et 23, deuxième chef d'accusation. A Genève, chez Pellet, 1790. — Cette brochure, où Necker est attaqué avec une violence injuste, renferme à côté d'accusations sans preuves et dictées par une haine aveugle, des faits curieux et dont nous avons vérifié l'exactitude. — Voy., sur la disette et le prix du pain, *Le premier pas à faire ou le cri de l'indigence*, p. 6, avec ces mots de Salust pour épigraphe: *Illa me cupido exercet ut quocumque modo et quamprimum respublica adjuvetur*. 1789.

<sup>2</sup> *L'Ami du roi*, etc., chap. XXXIX, p. 39.

<sup>3</sup> *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 344.

Comté, celui de Nancy avaient jeté l'interdit sur la circulation des grains<sup>1</sup>; au lieu du blé attendu, c'étaient des consommateurs qui arrivaient avec l'irrésistible mouvement de la marée montante; et chaque nuit, dans de tragiques assemblées, tenues chez le lieutenant de police<sup>2</sup>, cette question revenait: Comment nourrir Paris?

Or, ce qui n'a pas été remarqué et ce qui est pourtant digne d'une éternelle mémoire, c'est que le cri poussé alors par les hommes du peuple ne fut pas le cri de la pauvreté. Au seuil même des boulangeries où on ne leur gardait qu'une nourriture avare et meurtrière, ils s'entretenaient de la constitution à faire et de l'Assemblée nationale à défendre. Ils réclamaient la liberté de l'intelligence, ces esclaves de la faim!

Et une pareille abnégation était d'autant plus magnanime, que le mal ne pouvait pas être attribué seulement aux rrigueurs du ciel. Le comité des subsistances avait demandé à Necker des renseignements: Necker publia un mémoire dans lequel on lut que, depuis son entrée aux affaires, en août 1788, le ministre s'était épuisé en efforts pour prévenir la crise, déjà prévue; que l'exportation des grains avait été sévèrement prohibée, et leur importation encouragée par des primes énormes; que, de ses deniers, à ses risques et périls, le roi avait fait venir à la hâte des pays étrangers, en riz, seigles, orges, blés, farines, un milliard quatre cents millions de quintaux; que la circulation intérieure avait été puissamment favorisée; que, durant le dernier hiver, les moulins à eau et les

<sup>1</sup> Voy., au n° 191 du *Journal de Paris* (supplément), le *Mémoire instructif remis de la part du roi au comité des subsistances par le directeur général des finances.*

<sup>2</sup> *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 344.

moulins à vent étant restés immobiles autour de Paris, les uns à cause de la gelée, les autres à cause de l'inaction de l'air, on s'était empressé de construire à grands frais des moulins à bras ; qu'en un mot, rien n'avait été négligé de ce qui est prescrit à la sagesse humaine<sup>1</sup>. Mais comment expliquer que des mesures si actives eussent été à ce point stériles ? Dans quelle proportion les malheurs publics étaient-ils imputables à la criminelle industrie des accapareurs ? Necker fit observer timidement qu'il était *peu croyable* que des réserves importantes de blé eussent été faites à une époque si voisine des moissons nouvelles et où les greniers abondants n'auraient pas été en sûreté. Toutefois, il avouait en termes formels « qu'on avait eu souvent à se plaindre de la cupidité des spéculateurs<sup>2</sup> ; » et même il donnait à entendre que le gouvernement était condamné à beaucoup de discrétion, l'homme d'État devant craindre, en temps de crise, d'irriter les alarmes et de livrer le *secret de ses peines*<sup>3</sup>.

Il est des réticences qui sonnent au cœur comme des aveux. Telles étaient celles que contenait le *Mémoire instructif*. De véhémentes protestations retentissaient, d'ailleurs. Une brochure intitulée *Le premier pas à faire* demanda qu'on ouvrît une enquête sur les accaparements. « Hommes sans entrailles ! criait l'écrivain aux accapareurs, nos champs féconds sont entrés dans vos pares<sup>4</sup>. » Gorsas venait de faire paraître son journal *le Courrier de Versailles à Paris* : il y publia une lettre du *Courrier de Dieppe*, de laquelle il résultait qu'en Normandie on accaparait jusqu'aux blés sur

<sup>1</sup> Voy. le *Mémoire instructif*, dans le supplément au n° 191 du *Journal de Paris*.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Le premier pas à faire*, p. 13.

pied et que les Dieppois étaient poussés au désespoir. « Savez-vous à quoi servent les primes accordées à l'importation ? à réveiller la cupidité. Un navire arrive-t-il ici , il obtient des primes ; puis , ces mêmes grains se rembarquent clandestinement et vont obtenir dans un autre port des primes nouvelles ; de sorte qu'on ne voit rester en magasin ou promener de halle en halle qu'une petite quantité de blés cariés... Mais dénoncez donc cela aux états généraux , honnête homme que vous êtes !<sup>1</sup> » De son côté , observateur encore silencieux des pratiques souterraines , le médecin Marat s'occupait , dès lors , à amasser les matériaux des accusations futures , accusations calomnieuses souvent , mais souvent aussi pleines de lumière : car , à force de croire au mal , cet implacable esprit en vint à acquérir une singulière clairvoyance. Si d'autres furent la pensée de la Révolution , si d'autres en furent la colère , Marat en fut le soupçon.

L'Assemblée nationale ne pouvait s'abstenir plus longtemps. Le 4 juillet , on venait de décider , après une longue discussion , que les députés de Saint-Domingue seraient admis au nombre de six<sup>2</sup> , lorsque Dupont de Nemours , rapporteur du comité des subsistances , se leva. La circonstance était solennelle. Dès son début , l'Assemblée trouvait à éléver ses débats à de sublimes hauteurs. Que faire pour le peuple manquant de travail et de pain , ou , plutôt , que faire pour qu'à l'avenir le peuple ne fût pas exposé à manquer de pain et de travail ? Grande question qui contenait tout ce qui aujourd'hui nous agite et nous divise , question suprême qui , moins tardivement abordée , eût épargné à l'Europe d'affreux déchire-

<sup>1</sup> *Le Courrier de Versailles à Paris* , n° 4.

<sup>2</sup> *Moniteur* , séance du 4 juillet 1789.

ments, et que les sociétés modernes auront bientôt à résoudre sous peine de mort! Mais la doctrine triomphante, au XVIII<sup>e</sup> siècle, avait été celle de l'individualisme<sup>1</sup>, celle de l'indifférence de l'État en matière d'industrie : il n'y parut que trop au rapport du comité des subsistances. Droit au travail, vices inhérents au régime des salaires, dangers de la concurrence, moyens d'émanciper le prolétaire, rien de ce qui intéressait particulièrement le peuple ne fut indiqué, même comme pouvant devenir l'objet d'un examen ultérieur. On se bornait, vu l'urgence, à proposer les mesures suivantes : — Ouvrir une souscription volontaire ; — autoriser le gouvernement, les états provinciaux et les municipalités à faire, sous la garantie de la nation et l'inspection de l'Assemblée, les avances que le soulagement du peuple nécessiterait ; — autoriser, dans les provinces où la récolte ne serait pas levée, une contribution de vingt ou de dix sols par tête, dont les huit ou dix citoyens les plus riches feraient l'avance ; — prohiber jusqu'au mois de novembre 1790 l'exportation des grains<sup>2</sup>.

C'était réduire à bien peu de chose l'intervention des régénérateurs promis à la France ; et cependant, la plupart des bureaux restèrent en deçà de la limite. Suivant Lally-Tollendal, il fallait se contenter de remercier le roi, d'interdire l'exportation jusqu'au mois de novembre et de favoriser la circulation intérieure<sup>3</sup>. Mounier prétendit que les projets mis en délibération n'étaient pas du ressort de l'Assemblée<sup>4</sup> ; qu'une souscription de bienfaisance n'avait pas besoin d'être dé-

<sup>1</sup> Voy. le premier volume de cet ouvrage, liv. III, chap. III.

<sup>2</sup> *Moniteur*, séance du 4 juillet 1789.

<sup>3</sup> *Ibid.* séance du 6 juillet.

<sup>4</sup> De nos jours, M. Sauzat, président de la chambre des députés a dit : « Ce n'est pas à la chambre à donner du travail aux ouvriers! »

crétee; qu'une imposition par tête serait injurieuse à la nation, dont on aurait l'air de contraindre la générosité; et que, laissant au comité le soin de continuer ses recherches, l'Assemblée devait, avant tout et exclusivement, s'occuper de la constitution<sup>1</sup>. Vainement Pétion avait-il proposé un emprunt, au nom du vingt et unième bureau<sup>2</sup>; on répondit que les mandats ne permettaient de voter ni impôts ni emprunts avant que la constitution fût achevée. Enfin, Mirabeau ayant demandé qu'on suspendît la délibération jusqu'à ce qu'il eût pris certains renseignements d'une importance capitale, la question sainte du peuple à nourrir fut perdue de vue, et il arriva, selon les caractéristiques paroles de Dupont de Nemours, *que la nation assemblée ne put que plaindre la nation*<sup>3</sup>.

Ainsi, tandis que, par un généreux oubli de lui-même, le peuple, à bout de misère, privé de travail et affamé, faisait de la conquête des droits politiques la plus chère de ses préoccupations; dans l'Assemblée, on passait en quelque sorte à l'ordre du jour sur les misères sociales, sur la faim du peuple.

On en doit gémir; mais à s'en indignier ne risquerait-on pas d'être injuste? Car enfin, de bien rares éclairs avaient percé la nuit dont la science sociale était jusqu'alors restée couverte; l'éducation des intelligences par l'amour n'était pas commencée; on ne savait pas que la pauvreté c'est toujours l'esclavage, que c'est aussi une constitution à faire qu'un peuple à nourrir; et les législateurs de la bourgeoisie ne voyaient pas jusqu'à quel point ils étaient inconséquents de croire à la fatalité de la misère, eux qui ne croyaient

<sup>1</sup> *Moniteur*, séance du 6 juillet.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.* séance du 4 juillet.

pas à la fatalité du despotisme. Il fallait, pourtant, qu'on en vînt à le poser, ce grand problème de l'esclavage moderne à détruire, et il fut posé en effet. Mais, hélas ! pressée d'étudier au plus fort de ses combats, la Révolution ne put que lire, sous les armes, un livre ouvert dans le sang.

Ne cachons rien : il est des omissions qui sont l'hypocrisie de l'histoire. Après la séance du 4 juillet, un député s'était plaint avec amertume des ténèbres où l'on semblait vouloir ensevelir la hideuse affaire des accaparements, ajoutant que, le matin même, il avait dénoncé plusieurs accapareurs et avait été fort surpris de la manière dont on accueillait ses avertissements<sup>1</sup>. Or, dans la séance du 6 juillet, Bouche ayant annoncé que l'on connaissait des coupables, qu'on avait des preuves et qu'une dénonciation formelle aurait lieu le lendemain, un effroi général, rapporte Gorsas<sup>2</sup>, s'empara de l'Assemblée. Le lendemain, on s'attendait à des révélations formidables : un silence complet fut gardé. La vérité avait été étouffée entre deux séances, de peur, sans doute, que poursuivre des accapareurs, en présence d'une multitude affamée, ne devînt le signal d'un égorgement.

Le crime de ceux qui spéculaient sur la famine se trouvant ainsi protégé par son énormité même, les souffrances du peuple s'accrurent de manière à ne pouvoir plus être comparables qu'à l'héroïsme de sa résignation. On avait beaucoup remarqué, dans le *Mémoire instructif*, le passage suivant : « Le roi a dit que, si la nécessité des circonstances obligeait à se contenter d'un pain mêlé de seigle et de froment, il n'y en

<sup>1</sup> *Le Courrier de Versailles à Paris*, n° 2.

<sup>2</sup> *Ibid.* — *Le Moniteur* dénature tout cela. Voici comment il rend compte de la dénonciation annoncée : « Bouche espère avoir à faire part à l'Assemblée de quelques découvertes intéressantes ! »

aurait que d'une sorte pour les riches et pour les pauvres, et qu'il serait servi sur sa table<sup>1</sup>. » Cette touchante promesse ne se réalisa point. Le pain qui parut sur la table du roi, des députés, des ministres, des gens de cour était de la meilleure qualité, servi avec abondance et fourni par les boulangers en personne. On le sut, et le rapprochement ne fut fait que dans les journaux royalistes<sup>2</sup>. On n'ignora pas ce mot d'un barbare publicain à des malheureux qui se lamentaient sur la disette : « Eh bien, mangez des cailloux !<sup>3</sup> » et ce qui continua de préoccuper la place publique, la rue, le carrefour, ce fut uniquement la grandeur de nos destinées nouvelles : tant il y avait d'énergie en cette vie morale que la Révolution apportait au peuple !

Et ce n'était pas seulement le peuple de l'atelier qui brûlait de ce saint enthousiasme, c'était aussi, c'était déjà le peuple du camp. Avertis que si la fidélité à tous crée la chevalerie de l'homme libre, la fidélité à un seul ne constitue souvent que la chevalerie de l'esclave; frémissons sous le joug de cette discipline épaisse et humiliante que le comte de Saint-Germain avait empruntée des mœurs militaires de l'Allemagne; indignés enfin de ne pouvoir, même avec leur sang, se tracer un chemin vers les hauts grades et qu'on osât leur opposer la roture de leur courage, les soldats voulaient d'autres drapeaux. Un fait dont la cour fut vivement émue avait mis en relief, dès le 30 juin, ces dispositions de l'armée. Ce jour-là, vers sept heures du soir, les principaux agitateurs du Palais-Royal se trouvaient réunis au café de Foy, ordinaire

<sup>1</sup> Supplément au n° 191 du *Journal de Paris*.

<sup>2</sup> *L'Ami du roi*, etc., troisième cahier, cité dans l'*Histoire parlementaire*, t. II, 3<sup>e</sup> livraison, p. 40.

<sup>3</sup> *Le premier pas à faire*, p. 14.

théâtre de leurs conciliabules, lorsqu'au milieu du groupe une lettre fut jetée par un inconnu. Elle est ouverte aussitôt et lue à haute voix : elle annonçait que, pour avoir refusé de charger leurs armes à cartouches, onze gardes avaient été renfermés à l'Abbaye; et que, la nuit suivante, on les allait transférer à Bicêtre, homicide prison destinée aux plus vils scélérats. A cette nouvelle, un audacieux jeune homme, Loustalot, rédacteur du journal des *Révolutions de Paris*, s'élance dans le jardin du Palais-Royal, monte sur une chaise et appelle à lui la foule en criant : « A l'Abbaye, à l'Abbaye ! » On applaudit, on s'anime à la colère, on part. Le violent cortége se grossit en chemin d'ouvriers qui revenaient de leur travail, et bientôt le concierge de la prison entend gronder aux portes quatre mille assiégeants, dont plusieurs étaient armés de haches et de barres de fer. La résistance eût été inutile, les clefs furent remises<sup>1</sup>. Mais, au même instant, des cavaliers arrivaient à bride abattue, le sabre à la main. Loin de s'effrayer, le peuple se précipite aux rênes des chevaux; il crie aux soldats qu'il est venu sauver leurs compagnons d'armes, leurs frères. Attendris, les dragons remettent le sabre au fourreau et ôtent leurs casques en signe de paix. Les gardes, délivrés, furent conduits triomphalement au Palais-Royal, où ils passèrent la nuit couchés dans une salle de spectacle, pendant qu'autour de leur sommeil le peuple faisait sentinelle. Le lendemain, ils étaient logés à l'hôtel de Genève; bourses et corbeilles, suspendues, pour eux, aux fenêtres avec des rubans se remplissaient de patriotiques offrandes, et le Palais-Royal envoyait de-

<sup>1</sup> « Quelques écrivains ont publié que les portes de la prison avaient été forcées et tous les prisonniers mis en liberté. Cette assertion est de toute fausseté. » Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 287.

mander en leur faveur l'intercession de l'Assemblée nationale.

Alors éclata la peur qu'inspiraient à l'Assemblée ses propres victoires; car l'hommage rendu à sa souveraineté l'épouvanta. Les uns s'étonnent et s'irritent de cette alliance conclue entre l'artisan et le soldat sur le pavé de Paris, la capitale des révoltes; les autres, d'un ton animé, se prononcent contre un essai qui tendrait à transformer en *tribuns d'un peuple effréné*<sup>1</sup> les représentants de la nation. A la parole, moins timide, de Rewbell et de Le Chapelier on oppose de toutes parts le respect dû au pouvoir exécutif. Quoique malade et se soutenant à peine, Mirabeau se lève, et ce qu'il propose, c'est qu'on adopte un catéchisme d'ordre public, c'est qu'on s'empresse de condamner solennellement les agitations populaires<sup>2</sup>. Une adresse rédigée dans ce sens avait été déjà présentée par lui: il essaye de la relire, mais la force l'abandonne et sa voix s'éteint. On prit enfin un arrêté dont voici les termes: « L'Assemblée nationale gémit des troubles qui en ce moment agitent Paris... Il sera fait au roi une députation pour le supplier de vouloir bien employer, pour le rétablissement de l'ordre, les moyens infaillibles de la clémence et de la bonté qui sont si naturelles à son cœur, et de la confiance que son bon peuple méritera toujours. » L'Assemblée protestait, du reste, de son profond attachement à l'autorité royale, *de laquelle dépendait la sécurité de l'empire*<sup>3</sup>.

Une députation de seize membres alla porter l'arrêté à Louis XVI, qui répondit: « Tant que la nation se fiera à moi, tout ira bien. » Il se contenta d'exiger,

<sup>1</sup> *Quinzième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*

<sup>2</sup> Voy. le compte rendu de cette séance par Mirabeau lui-même, dans sa *Quinzième lettre à ses commettants*.

<sup>3</sup> *Ibid.*

comme condition à sa clémence, que les gardes rentrassent en prison. C'est ce qu'ils firent, et l'ordre de les mettre en liberté venait d'être donné lorsque arrivèrent à Versailles quelques électeurs qui avaient mission de leurs collègues de ne revenir qu'avec la grâce des soldats.

On le voit : à mesure que la Révolution avançait, la bourgeoisie effrayée se serrait de plus en plus autour du trône et se cherchait dans Louis XVI un chef inviolable. Mais, à cause de cela même, les représentants de l'ancienne France se hâtaient de tirer à eux la royauté. De sorte que, confiée à un prince qui ne savait ni la porter ni la défendre, la pourpre royale allait se déchirant aux mains de deux partis contraires. Ils la mirent en lambeaux ; et plus tard, quand sonna l'heure formidable, il se trouva qu'en jouant le pouvoir du malheureux Louis XVI, on avait aussi joué sa tête.

Cependant, Versailles prenait depuis quelques jours une physionomie singulière, sinistre ; ce n'étaient dans les rues qu'uniformes suspects et figures inconnues. Des hommes qu'on ne remarquait naguère qu'à la pâleur de leur visage, voilà qu'on les rencontrait se donnant une contenance altière, souriant d'une manière funeste et lançant des regards pleins de défis. Au sein de l'Assemblée, affectant de laisser vides leurs places de législateurs<sup>1</sup>, certains députés nobles allaient s'asseoir parmi la foule, en simples curieux, l'ironie sur les lèvres. On cita des propos étranges échappés à l'abbé de Vermond au milieu des fumées du vin<sup>2</sup> ; les échos de l'OEil-de-bœuf répétèrent

<sup>1</sup> *Mémoires de Bailly*, t. I, p. 226.

<sup>2</sup> *Réponse de M.... à son ami*, citée dans *l'Histoire parlementaire*, t. II, 3<sup>e</sup> livraison, p. 71.

des menaces proférées, disait-on, par le prince d'Hénin et le duc de La Trémouille; on parla non sans inquiétude des comités secrets du comte de Flahaut au Louvre<sup>1</sup>. Que se passait-il donc?

Il y avait alors à Montrouge un conciliabule qui rassemblait les familiers du duc d'Orléans, ténébreux inspirateurs de son patriotisme ou artisans de son ambition. Là figuraient, et le comte de Genlis, marquis de Sillery, et de Latouche. Là dominait sourdement Choderlos de Laclos, esprit actif et enflammé sous les dehors du calme, fatal génie qui, par le roman des *Liaisons dangereuses*, le plus profond des livres impurs, avait fait violence à la renommée et s'était assuré une place entre l'étonnement et le mépris, entre l'admiration et l'horreur. On disait de lui qu'il était pour ses amis *la plus dangereuse des liaisons*. Mais ce fut la folie, ce fut le malheur du duc d'Orléans de ne se plaire qu'aux relations soupçonnées et de laisser des aventuriers audacieux travailler en son nom au triomphe de prétentions qu'il n'avait pas. C'est à quoi s'employèrent avec une sombre impatience les conspirateurs du conciliabule de Montrouge; et, comme ils avaient des intelligences à la cour, ils ne tardèrent pas à savoir en détail les trames qu'on y ourdissait. D'un autre côté, des avis secrets parvenaient au club Breton, qui comptait, à cette époque, parmi ses habitués, Buzot, Lanjuinais, l'abbé Grégoire, Robespierre, et qui confinait au peuple.

Or, chose singulière, où se montre clairement le doigt du destin, la Révolution étendait déjà si loin son empire, qu'elle veillait, implacable et invisible, jusque dans les appartements du comte d'Artois, jusque dans l'alcôve de la reine. Pas une démarche qui

<sup>1</sup> *Hist. parlementaire*, t. II, 3<sup>e</sup> livraison, p. 71.

ne fût dénoncée, pas une parole qui ne fût transmise aux haines vigilantes du dehors. Les serviteurs de la maison royale décachetaient<sup>1</sup> les lettres qui leur étaient remises, en copiaient le contenu, et faisaient passer la copie, soit au conciliabule de Montrouge, soit au club Breton. Ainsi furent éventés, dès le premier jour, les complots de la noblesse. On sut que la cour se disposait à ressaisir le despotisme, à dissoudre les états généraux, à accabler Paris; que la reine était l'âme de ce plan de campagne et que les princes y travaillaient de concert avec elle<sup>2</sup>; que Louis XVI était annulé; que des troupes, des troupes étrangères arrivaient à marches forcées; que, pour faire face aux dépenses prévues, l'ordre avait été donné de fabriquer cent millions de billets d'État; qu'une liste venait d'être dressée qui vouait à la mort, non-seulement le duc d'Orléans et les chefs du parti révolutionnaire exalté, mais encore ceux qui entendaient se grouper autour de Louis XVI devenu un monarque constitutionnel, Mirabeau, par exemple, Mounier, Lally-Tollendal<sup>3</sup>. Bientôt les faits parlèrent. Le 6 juillet, le régiment Royal-Allemand, commandé par le prince de Lambesc, était venu camper dans le jardin de la Muette<sup>4</sup>; huit canons avaient été placés à Sèvres, où les passants étaient reçus, la nuit, comme des ennemis<sup>5</sup>; à Versailles on avait vu paraître un régiment de hussards qui, odieux aux gardes françaises, odieux au peuple, ensanglantaient la ville agitée par leurs que-

<sup>1</sup> Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 302.

<sup>2</sup> Voy. à cet égard la notice de M. de Barante, faite avec les papiers de M. de Saint-Priest lui-même, alors ministre.

<sup>3</sup> « Ces particularités, on les tient du baron de Breteuil, » dit l'abbé de Montgaillard, t. II, p. 62.

<sup>4</sup> Buchez et Roux, *Hist. parlementaire*, t. II, 3<sup>e</sup> livraison, p. 69.

<sup>5</sup> *Lettre de M.... à son ami*, citée dans l'*Histoire parlementaire*, t. II, 3<sup>e</sup> livraison, p. 74.

relles<sup>1</sup>; déjà, disait-on, trente-cinq mille hommes étaient répartis entre Paris et Versailles, on en attendait vingt mille, que des trains d'artillerie devaient suivre; les passages commençaient à être interceptés; les chemins, les ponts, les promenades se changeaient successivement en postes militaires<sup>2</sup>; partout l'image et comme le spectre de l'invasion.

En cet extrême péril, la conduite de l'Assemblée nationale mérite d'être remarquée. Tremblant d'avoir à subir pour se défendre le concours du peuple, et ne voulant rien devoir qu'au roi, elle tendit les mains vers Louis XVI, l'implora, et ne craignit point de descendre dans la prière jusqu'au langage de l'idolâtrie. Mirabeau fut couvert d'applaudissements lorsque le 8 juillet, il s'écria : « Ont-ils prévu, les conseillers de ces mesures, les suites qu'elles entraînent pour la sécurité même du trône?... Ont-ils observé par quel enchaînement funeste de circonstances les esprits les plus sages sont jetés hors des limites de la modération, et par quelle impulsion terrible un peuple enivré se précipite vers des excès dont la première idée l'eût fait frémir? Ont-ils lu dans le cœur de notre bon roi?... » Mirabeau venait proposer une supplique à Louis XVI : on le chargea de la rédiger, et le lendemain il présentait au vote de l'Assemblée une adresse qui faisait parler en ces termes les représentants de la nation :

« Les mouvements de votre cœur, sire, voilà le vrai salut des Français. Lorsque des troupes s'avancent de toutes parts, que des camps se forment autour de nous, que la capitale est investie, nous nous demandons avec étonnement : Le roi s'est-il méfié de la fidé-

<sup>1</sup> Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 293.

<sup>2</sup> *Dix-huitième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants*.

<sup>3</sup> *Ibid.*

lité de ses peuples ? S'il avait pu en douter, n'aurait-il pas versé dans notre cœur ses chagrins paternels ? Que veut dire cet appareil menaçant ? Où sont les ennemis de l'État et du roi qu'il faut subjuguer ? Où sont les rebelles, les ligueurs qu'il faut réduire ? Une voix unanime répond dans la capitale : *Nous chérissons notre roi ; nous bénissons le ciel du don qu'il nous a fait dans son amour.... Sire, nous vous en conjurons au nom de la patrie, au nom de votre bonheur et de votre gloire, renvoyez vos soldats aux postes d'où vos conseillers les ont tirés.... Sire, au milieu de vos enfants, soyez gardé par leur amour*<sup>1</sup>. »

Jamais assurément l'humilité de l'enthousiasme monarchique n'avait rencontré de pareilles formules ; mais on espérait de la sorte gagner Louis XVI et séparer de la cause des nobles celle du trône. Les adulations de Mirabeau furent donc votées avec transport, « l'Assemblée ne paraissant avoir qu'une âme et qu'une pensée<sup>2</sup>. »

Vains calculs ! l'invincible génie de la Révolution appelait le peuple sur la scène. A la députation que l'Assemblée lui envoya, Louis XVI fit une réponse sèche, dure et qui semblait envelopper la menace. Il déclara qu'un de ses devoirs était de veiller à la conservation de l'ordre ; que des gens mal intentionnés pouvaient seuls égarer ses peuples sur les vrais motifs des mesures de précaution adoptées. Il proposait, du reste, aux états généraux, de les transférer à Noyon ou à Soissons, ajoutant qu'il se rendrait alors à Compiègne pour maintenir la communication qui devait exister entre lui et l'Assemblée<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Dix-huitième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*

<sup>2</sup> Phrase de Mirabeau, dans son compte rendu de la séance du 9 juillet, *Treizième lettre*.

<sup>3</sup> *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*

Ainsi, cette alliance que la bourgeoisie brûlait de conclure avec la royauté, dans le double but de vaincre définitivement l'aristocratie et d'échapper à l'appui du peuple, la royauté mettait à la repousser une hauteur aussi folle qu'injurieuse. Tant la reine et les princes avaient su aveugler Louis XVI!

Quoique pénétrée d'amertume, l'Assemblée n'osa ni résister, ni protester, ni se plaindre, et le comte de Crillon put dire sans exciter de murmures qu'on devait s'en rapporter à la promesse d'un roi honnête homme. Mais Mirabeau, qu'avait irrité l'insuccès de ses flatteries, prit impétueusement la parole, et, passant tout à coup de son langage de la veille à un langage contraire, il combattit les monarchiques entraînements du comte de Crillon. Pure témérité que cette confiance dont on se targuait comme d'une vertu! Elle était un vice de la nation, qu'elle avait poussée de faute en faute à la crise du moment. Il était temps de comprendre, d'ouvrir les yeux, si l'on ne voulait « ressembler à des enfants toujours mutins et toujours esclaves<sup>1</sup>. »

Il était temps d'ouvrir les yeux, en effet; car la cour poursuivait avec une fougue insolente ses préparatifs de guerre. Pour les diriger, deux hommes accoururent : le baron de Breteuil et le vieux maréchal de Broglie. Le premier, personnage présomptueux, au visage austère, aux façons brutales et bruyantes, capable enfin d'égarer son zèle jusqu'à la démence, fut l'homme d'État de l'entreprise<sup>2</sup>; le second en fut le guerrier : et ni l'un ni l'autre ne se mirent en peine de cacher leurs projets. « S'il faut brûler Paris, disait le baron de Breteuil, on brûlera

<sup>1</sup> Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.

<sup>2</sup> Notice sur M. le comte de Saint-Priest, p. cii.

Paris<sup>1</sup>. » Et quant au maréchal de Broglie, il avait écrit au prince de Condé<sup>2</sup> : « Une salve de canons ou une décharge de coups de fusil aurait bientôt dispersé ces argumentateurs et remis la puissance absolue qui s'éteint à la place de l'esprit républicain qui se forme. » Ce maréchal était loin d'avoir la capacité de son frère, le mystérieux diplomate, le correspondant caché de Louis XV; on le disait, d'ailleurs, puérilement superstitieux, et le bruit courut parmi le peuple qu'il avait à son doigt un petit saint Jean Népomucène auquel il rapportait toutes ses actions<sup>3</sup>. Mais c'était un soldat résolu, prêt à frapper : il convint à la cour. Étrange et à jamais odieux spectacle ! Un vaste champ de bataille s'étendit autour de cette capitale du monde intelligent, Paris. Ici les régiments de Provence et de Vintimille, là Royal-Cravate, Helmstadt, Royal-Pologne; ailleurs Salis-Samade, Chateau-Vieux, Diesbach, Berchiny, Esterhazy. Qui le croirait ? on voulut placer du canon dans un jardin qui avoisinait la salle des états : sacrilège projet que la crainte d'être trahi par le propriétaire avant l'exécution fit seule abandonner<sup>4</sup>.

Et comme si la menace n'eût pas suffi, on y joignit l'insulte. Des libelles parurent qui annonçaient les espérances de la cour en termes d'une outrageante gaieté. Dans un de ces libelles ayant forme de litanies, on lut : « D'Artois, exaucez-nous; reine des Français, n'abandonnez pas votre époux; Barnave, pendez-vous;

<sup>1</sup> « On répète mot pour mot ce qu'on a entendu dire au baron de Breteuil en 1794. » Montgaillard, t. II, p. 63.

<sup>2</sup> Lettre publiée à Paris et à Londres en 1789 et qui n'a pas été démentie.

<sup>3</sup> *Annales parisiennes*, n° 4, p. 44.

<sup>4</sup> Beaulieu, *écrivain royaliste*, rapporte ce fait comme en ayant été personnellement instruit. Il se trouvait, à cette époque, à Versailles. — Voy. *Essais historiques*, t. I, p. 308.

Lafayette, montrez-vous; de Caylus, continuez; duc d'Orléans, tremblez; clergé, réunissez-vous; noblesse, vengez-vous; de nos ennemis, des Necker, des Mirabeau, des Target, des Le Chapelier, des *archevêque de Bordeaux*, des monstres de l'Assemblée, délivrez-nous, notre roi!...<sup>1</sup> »

On touchait au 10 juillet et tout était prêt pour la guerre civile, non-seulement à Versailles, à Paris, mais dans les provinces. Comme on s'attendait à des révoltes, chaque commandant avait reçu ordre d'être à son poste. Quatre compagnies de grenadiers et de chasseurs entrèrent à Caen, où la multitude commençait à s'agiter. Dumouriez s'y rendit, et il se trouvait chez le duc de Beuvron, commandant de la province, lorsqu'en présence de plus de soixante nobles qui tous avaient sur le visage le rayonnement du triomphe, la duchesse alla droit à lui: « Eh bien, Dumouriez, vous ne savez pas la grande nouvelle? Votre ami Necker est chassé; pour le coup, le roi remonte sur son trône; l'Assemblée est renversée; vos amis les quarante-sept<sup>2</sup> sont peut-être, à l'heure qu'il est, à la Bastille, avec Mirabeau, Target et une centaine de ces insolents du tiers; et sûrement le maréchal de Broglie est dans Paris avec trente mille hommes.— Tant pis, madame,» répondit froidement Dumouriez<sup>3</sup>.

Et pendant ce temps, que faisait l'Assemblée nationale? Elle écoutait le rapport du comité de constitution, présenté par Mounier, et un projet de déclaration des droits de l'homme, présenté par Lafayette! Heureusement, Paris veillait, et, de leur côté, les plus hardis meneurs du club Breton ne s'endormaient pas.

<sup>1</sup> *Litanies des saints contre les diables.*

<sup>2</sup> Les quarante-sept nobles qui, le 25 juin, s'étaient réunis au tiers état.

<sup>3</sup> *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 35. Collection Berville et Barrière.

Un d'eux, Adrien Duport<sup>1</sup>, ayant eu l'idée d'armer la France au moyen d'une terreur panique, des émissaires furent envoyés sur toutes les routes, avec mission de crier en traversant villes et villages : « Voici les brigands ! » Le stratagème eut un plein succès, chacun courut à son fusil, toute la France fut debout.

A leur tour, les Orléanistes avaient entouré le duc d'Orléans, le pressant d'être enfin le chef de son armée, lui représentant ses périls mêmes comme une sorte d'indication providentielle de son rôle, comme une preuve qu'il aurait bientôt à choisir entre s'emparer de l'échafaud et y mourir. On fit plus : on n'ignorait pas que, semblable en cela au Régent son aïeul, il croyait à la magie, et l'on eut recours à la magie. Un homme d'une figure extraordinaire, un de ces révolutionnaires mystiques dont nous avons suivi la marche, se présente au prince et s'offre à lui fournir, en le mettant en rapport avec les esprits infernaux<sup>2</sup>, une connaissance exacte des choses futures. « Aurez-vous le courage, lui dit le personnage mystérieux, de m'accompagner seul, à minuit, dans une plaine sans chemins; dans celle de Villeneuve-Saint-Georges, par exemple ? » Le duc y consent, et, laissant sa suite à Villeneuve, il s'abandonne à son guide. La nuit était profonde. On rencontre des spectres; et, domptant son effroi, le prince les interroge. Ils ne manquèrent pas de lui faire des prédictions de nature à exalter son cœur; et il reçut un anneau qui devait, tant qu'il le saurait conserver, lui répondre de la fortune. Voilà quels moyens n'hésitaient pas à mettre en œuvre ceux qui, à tout prix, voulaient agir sur le duc d'Orléans, lui donner une couronne à désirer. Mais ce prince

<sup>1</sup> Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 306.

<sup>2</sup> *Mémoires historiques et politiques*, t. VI, p. 64.

avait de si bonne heure usé en lui les ressorts de la vie, qu'il en était venu à ce genre de désintérêtissement qui n'est que de l'indifférence. La royauté ne lui paraissait pas valoir qu'on se condamnât, pour la conquérir, aux efforts de l'ambition et à la fatigue de l'hypocrisie.

La situation tendait ainsi à se simplifier d'une manière terrible. Puisque la bourgeoisie était amenée à recourir aux *auxiliaires séditieux* dont Mirabeau lui avait fait peur; puisque Louis XVI disparaissait derrière le comte d'Artois; puisque le duc d'Orléans s'effaçait, la partie sanglante ne pouvait plus se jouer qu'entre la cour et le peuple.

Or, Paris frémissoit et s'emportoit. Mille rumeurs alarmantes, mille récits mêlés de vrai et de faux y poussaient la population de l'inquiétude à la colère, de la colère à la fureur: tantôt, c'était le roi qui, fuyant Versailles, allait s'établir dans la plaine des Sablons et mettre le trône sous une tente, au milieu d'un camp; tantôt, c'était une armée d'égorgeurs qu'on avait appelée du fond de l'Italie; ou bien encore, on se disposoit à enlever au peuple les dernières miettes de ce pain empoisonné que lui avait laissé la famine<sup>1</sup>. Les plus minces particularités, les moindres nouvelles, on les faisait servir à l'agitation. Un duel entre des gardes françaises et des hussards, le cocher de M. de Coigny frappé à coups de plat de sabre pour ne s'être pas rangé devant le prince de Lambesc,... devinrent des événements<sup>2</sup>. La fermentation était si grande, les passions étaient si vivement excitées, que, d'épuisement, un orateur populaire tomba mort<sup>3</sup>. Un

<sup>1</sup> Lettre à M. le marquis de Luchet.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

espion ayant été découvert au Palais-Royal, on lui coupe les cheveux, on le plonge à diverses reprises dans le bassin, on le traîne sanglant par les rues<sup>1</sup>, tandis qu'en d'autres quartiers le peuple crieait : « Trois hommes pendus parce qu'ils ont tué un garde des plaisirs du roi ! » Partout des clamours et la voix perçante des harangueurs de hasard, partout des mouvements de foule. Aux Tuilleries, on arrêtait deux officiers de Berchinny, et, le poignard levé, on les forçait de crier vive le tiers ! au Palais-Royal, MM. de Polignac et de Sombreuil avaient été réduits à s'ouvrir un passage l'épée à la main. Puis, à côté de ces scènes de violence, c'étaient des scènes de joie tumultueuse et d'enthousiasme. En pleine rue, aux applaudissements d'une multitude affamée, on faisait des quêtes pour fêter l'insurrection, pour lui préparer des banquets. Dans le jardin du duc d'Orléans, on offrit un dîner somptueux à des canonniers qui avaient violé ouvertement leur consigne, et quatre-vingts soldats des régiments de Provence et de Vintimille s'étant mis en révolte, un bal patriotique leur fut donné, aux Champs-Élysées, par les dames de la halle<sup>2</sup>.

Voilà donc Paris abandonné à ses ardeurs ! Il est vrai que les cavaliers du maréchal de Broglie couvrent la plaine de Grenelle, que sa grosse artillerie occupe Saint-Denis<sup>3</sup>, que Besenval est au champ de Mars avec ses troupes allemandes, et que, du haut de la Bastille, des canons, chargés, dominent le faubourg Saint-Antoine ; mais la menace se trouve avoir subitement revêtu les apparences de la peur. Pas un essai partiel de répression ; aux lieux où la foule bouillonne,

<sup>1</sup> Le cousin Jacques, *Hist. de France pendant trois mois*, p. 22.

<sup>2</sup> Lettre à M. le marquis de Luchet.

<sup>3</sup> *Mémoires de Dumouriez*, t. II, p. 37..

pas une figure de prétorien. L'autorité se tait; elle se cache, au centre des baïonnettes immobiles, et cette monarchie, qui s'armait hier si bruyamment, on la croirait aujourd'hui morte dans son armure.

A Versailles, même calme extérieur. On ignorait ce qui se passait au château ! Le 10 juillet, comme Necker se présentait à la porte de la chambre du conseil, le comte d'Artois était accouru, et lui montrant le poing : « Où vas-tu, traître d'étranger ? Retourne en ta petite ville, ou tu ne périras que de ma main. » Necker fit un pas en arrière, se redressa, et sans répondre un seul mot, alla fièrement prendre sa place<sup>1</sup>. Or, le lendemain, à un conseil de dépêches, les ministres remarquèrent sur le visage de Louis XVI les traces d'une émotion inaccoutumée. Bientôt, il pencha la tête, ferma les yeux, parut s'endormir<sup>2</sup>. Mais c'était une des ruses ordinaires de ce faible prince de feindre l'assoupiissement toutes les fois que, devant le conseil, il voulait dissimuler ses secrètes inquiétudes ou les embarras de sa conscience. On le savait, et ceux des ministres qui suivaient la fortune de Necker s'effrayèrent de ce faux sommeil.

<sup>1</sup> Voy. les *Mémoires de Ferrières*, écrivain royaliste et ennemi de Necker.

<sup>2</sup> *Lettres et instructions de Louis XVIII : Notice sur M. le comte de Saint-Priest*, p. cii.

## CHAPITRE X.

### PARIS SOULEVÉ.

Inquiétude générale. — Renvoi de Necker. — Tableau de Paris soulevé. — L'abbé Grégoire. — Déclaration de l'Assemblée nationale. — Hé-roïsme du peuple, son désintérêt; défiances qui le calomnient. — Étrange dictature née des événements. — Pourquoi la garde bourgeoise est établie. — Manœuvres artificieuses du prévôt des marchands. — Lettre caractéristique du baron de Besenval à la comtesse Jules. — On trompe le peuple; son indignation. — Distribution des poudres à l'hôtel de ville. — Nuit du 13 juillet 1789.

Le dimanche, 12 juillet 1789, de grand matin, Paris entendit crier une motion du duc d'Orléans, dans laquelle, sous le nom d'*impôt d'honneur*, on proposait une cotisation volontaire pour le soulagement des pauvres. Le duc d'Orléans se plaçait en tête de la liste, il offrait trois cent mille livres<sup>1</sup>.

Mais, ce jour-là, les esprits appartenaient à d'autres pensées : les pauvres eux-mêmes semblaient indifférents à leur misère.

« Necker est-il renvoyé ? » Telle était la question que s'adressaient, en s'abordant, les bourgeois, les militaires, les ouvriers, et jusqu'à de malheureux mendians qui, n'ayant pas d'asile, cherchaient une patrie. « Necker est-il renvoyé ? » Et l'on se passait de main en main le numéro d'un journal<sup>2</sup>, daté de la veille, écrit à minuit, dans lequel on lisait :

« Au contrôle général, tout paraissait tranquille;

<sup>1</sup> Lettre à M. le marquis de Luchet.

<sup>2</sup> *Le Courrier de Versailles à Paris*, n° 8.

cette tranquillité m'a donné de l'espoir. Je me suis rendu dans les galeries du château. Ah, messieurs, vous croyez bien que ce n'était pas pour apprendre la confirmation d'une nouvelle qui m'effrayait, mais bien plutôt pour y recevoir l'assurance qu'elle était fausse. Il me semble voir quelques mouvements du côté de l'appartement de madame \*\*\*. J'en vois sortir presque aussitôt M. le duc du \*\*\*, M. de \*\*\* et le duc \*\*\* y étaient entrés quelques instants auparavant. Il m'a semblé apercevoir de l'altération sur les figures. Il était tard : je pris la résolution de me retirer. Comme je passais par la cour des ministres, des courriers prêts à partir augmentèrent mes inquiétudes. Mon chemin pour me rendre à la Croix-Blanche était de repasser devant l'hôtel de M. Necker. Une voiture qui me paraissait la sienne était à la porte ; des chevaux de poste y étaient attelés. J'interrogeai en tremblant un de ses gens : « Madame Necker, me dit-il, va rejoindre M. Necker à « Saint-Ouen. » La sécurité de cet homme, messieurs, a rétabli la tranquillité dans mon cœur, et j'espère, à mon réveil, n'avoir que d'heureuses nouvelles à vous apprendre. »

Quelles seraient ces nouvelles ? En les attendant, on se livrait à de sombres conjectures et l'on échangeait mille discours amers. On se plaignait de la reine, accusée d'avoir fait passer plusieurs millions à l'Empereur<sup>1</sup> ; du comte d'Artois, soupçonné d'une criminelle audace ; du maréchal de Broglie, qui avait osé dire : « Je réponds de Paris<sup>2</sup>. » Sur les neuf heures, on crut remarquer en différents endroits des hommes à la contenance abattue, au visage consterné. Ils se parlaient entre eux à voix basse, mystérieusement<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Lettre à M. le marquis de Luchet.

<sup>2</sup> *Annales parisiennes*, n° 4, p. 45.

<sup>3</sup> *L'Ami du roi*, etc., chap. xl, p. 53.

Plus de doute ! L'heure des désastres allait sonner, d'autant que les rues se remplissaient de cavaliers, de fantassins, et que sous les trains d'artillerie le pavé frémisait. Ce fut alors, parmi la multitude, un ébranlement universel, et de toutes parts, à flots pressés, elle roula vers le Palais-Royal, déjà désigné comme le quartier général des révoltes futures.

Il n'avait pas, à cette époque, l'aspect que nous lui voyons aujourd'hui. Au milieu du jardin, le duc d'Orléans avait fait construire, vers 1788, une enceinte revêtue d'un treillage et que couronnait une terrasse, avec des fleurs et des eaux jaillissantes. On y arrivait des appartements du prince par une petite galerie à jour, et des parties basses du palais par un couloir souterrain, « dont on retrouve encore quelques traces<sup>1</sup>. » Cette enceinte qui, de loin, offrait l'image d'un vaste bosquet orné de fleurs, avait été d'abord destinée à servir de théâtre à des exercices d'équitation, et avait reçu le nom de cirque, puis elle s'était ouverte à des danses et à des concerts. A l'une des extrémités se trouvait un bassin, flanqué de quatre pavillons. Tout autour s'étendaient de riantes allées, qu'encadraient les galeries. Voilà dans quel frais et voluptueux séjour l'insurrection campa de préférence. Et cet étrange forum devint si redoutable aux ennemis de la Révolution, que l'un d'eux le peignit en ces termes : « C'est l'image de la Chimère, dont la tête est d'une belle prostituée, la langue d'un serpent, les mains d'une harpie; dont les yeux lancent des flammes, dont le cœur est vide ou ne fermente que par de lascives pensées, dont la bouche distille tantôt le venin tantôt des paroles héroïques<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Vatout, *Hist. du Palais-Royal*, p. 185.

<sup>2</sup> Rétif de La Bretonne, *la Semaine nocturne*, cinquième nuit, p. 91.

Ce fut donc là que se rendit, le 12 juillet 1789, tout le Paris de la Révolution. L'affluence était telle, que beaucoup furent obligés de s'accrocher aux branches des arbres, de s'y tenir suspendus<sup>1</sup>. On ne faisait encore qu'attendre; mais déjà montait vers le ciel ce mugissement des foules inquiètes, si semblable à celui de la mer.

Entre onze heures et midi, un messager, qui arrivait de Versailles, cria la terrible nouvelle. Tous y étaient préparés, et cependant elle venait jeter sur la situation de si funèbres lueurs, que le premier mouvement de la multitude fut celui d'une incrédulité furieuse. Le nouvelliste est saisi, traîné jusqu'au bassin du cirque; il courut risque d'y être précipité. Mais, bientôt, des renseignements détaillés, irrécusables, répandirent la conviction qu'on s'efforçait en vain de repousser.

Necker avait reçu la veille la lettre royale qui lui annonçait son renvoi et son exil. Il était à table, en ce moment. Il lut le message d'un air impassible, continua de s'entretenir librement avec ses convives, et, à la fin du dîner, prétextant un mal de tête, il pria madame Necker de l'accompagner à un tour de promenade. Ils montèrent aussitôt en voiture, et ils entraient à Bruxelles que la baronne de Staël ignorait encore les circonstances de la chute et de la fuite de son père<sup>2</sup>, tant le ministre disgracié avait mis de soin à ne pas devenir une occasion de trouble! Or, Lafayette lui avait fait dire: « Si l'on vous renvoie, trente mille Parisiens vous ramèneront à Versailles<sup>3</sup>. »

Il est des moments dans l'histoire où un homme est

<sup>1</sup> *L'Ami du roi*, etc., chap. XL, p. 53.

<sup>2</sup> *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. I, chap. XV, p. 311.

<sup>3</sup> *Mémoires du général Lafayette*, publiés par sa famille, t. IV, p. 58.

une situation. Le renvoi de Necker une fois confirmé, le Palais-Royal prit une physionomie formidable. Pendant toute la matinée, le temps était resté couvert<sup>1</sup>; mais, en cet instant, par une coïncidence extraordinaire, le ciel s'éclaircit, et le soleil plana sur ces milliers de têtes qu'il embrasait. Parvenu au milieu de sa course, il darda ses rayons sur le miroir ardent placé au méridien du Palais-Royal; la lumière du canon les reçut, le coup partit<sup>2</sup>: c'était le soleil lui-même qui semblait donner le signal de la Révolution; et, dans l'élan d'une sorte de superstition sublime, le peuple poussa un grand cri.

Alors un jeune homme sort du café de Foy, monte sur une chaise, et, tenant un pistolet d'une main, une épée de l'autre, il crie : *Aux armes!* Arrachant ensuite une feuille d'arbre, il s'en fait une cocarde. En un clin d'œil les arbres sont dépouillés. On se précipite. Le jeune tribun se nommait Camille Desmoulins pour l'histoire; pour la plupart de ceux qui le suivaient en tumulte, ce n'était encore qu'un inconnu courageux.

Au Palais-Royal, le flux et le reflux de la multitude; les rues tantôt couvertes d'hommes qui couraient par troupes et en silence, tantôt désertes; ici, des boutiques précipitamment fermées; là, des femmes prenant en de vastes mannes des rubans verts qu'elles distribuaient aux passants; des coups de fusil tirés de distance en distance; à toutes les croisées, des visages où se peignait une curiosité tragique : tel se montra Paris. A quatre heures du soir, une foule immense s'était présentée, demandant les bustes du duc d'Orléans et de Necker, chez le sculpteur Guillaume

<sup>1</sup> Lettre à M. le marquis de Luchet.

<sup>2</sup> *L'Ami du roi*, etc., chap. XL, p. 53.

Curtius, au boulevard du Temple<sup>1</sup>. Les bustes ayant été livrés, on vit le terrible cortége descendre le long des boulevards, dans un ordre de marche à la fois triomphant et funèbre. Du reste, il ne se composait pas seulement de gens du peuple : toutes les conditions y étaient confondues. A côté d'un Savoyard qui, un bonnet noir sur la tête<sup>2</sup>, promenait l'effigie du duc d'Orléans, celle de Necker était portée par un élégant jeune homme ayant deux montres et vêtu d'un habit de soie rayé<sup>3</sup>. Des drapeaux flottaient en signe de victoire, mais aussi de tristesse et de deuil<sup>4</sup> ; et, chemin faisant, on criait : « Plus de joie ! fermez les spectacles<sup>5</sup>. » La colonne alla traverser le Palais-Royal, et, par la rue Richelieu, se dirigea vers la place Louis XV. Des cavaliers se trouvaient postés à la place Vendôme. Le jeune homme à l'habit de soie y reçut un coup de feu, il tomba mort<sup>6</sup>. Mais le buste fut aussitôt relevé, et, se mêlant aux troupes, qui avaient reçu l'ordre de reculer, le cortége arriva avec elles jusqu'à l'entrée de la place Louis XV. Là, au milieu d'un effroyable désordre, le Savoyard fut atteint d'un coup de feu à la jambe gauche et d'un coup de sabre à la poitrine. On l'entoure ; un de ses compagnons le charge sur ses épaules, l'arrache à la mêlée et court le porter au Palais-Royal, où il resta exposé tout sanglant à la vue du peuple.

<sup>1</sup> Déposition de Guillaume Curtius, dans la *Procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris*; xcv, p. 450, chez Baudouin. 1790.

<sup>2</sup> Déposition de Guillaume Curtius, *ubi supra*.

<sup>3</sup> Déposition de François Pépin, dans la *Procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris*; cxxiv, p. 485.

<sup>4</sup> Le cousin Jacques, p. 24.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Le fait du garde française tué et celui du buste de Necker brisé d'un coup de sabre sont inexacts. Voy. les dépositions de Curtius et du Savoyard, citées plus haut. Les deux bustes furent rendus intacts à Curtius.

Cependant, Besenval était sur la place Louis XV avec un fort détachement des gardes suisses, les hussards de Berchiny, les dragons de Choiseul, le régiment de Salis-Samade; et la foule allait s'amoncelant autour des soldats. Besenval parut d'abord immobile; mais bientôt, pris d'une impatience farouche, il se décide à employer la force; et, au lieu de disposer ses régiments de manière que les divers groupes pussent s'écouler par les Champs-Élysées, par les avenues qui à droite conduisent au quai, ou par les larges issues qui s'ouvrent à gauche sur la rue Saint-Honoré, il adopte une manœuvre <sup>1</sup> dont l'inévitable effet devait être de rassembler sur un seul point des milliers d'hommes et de les contraindre à fuir vers le jardin des Tuileries par l'étroit passage du Pont-Tournant. Une semblable évolution était si extraordinaire, elle présageait de si affreux malheurs, que le prince de Lambesc, auquel on ordonna de pousser droit aux Tuileries, se fit deux fois répéter l'ordre <sup>2</sup>. Forcé d'obéir, il s'avance à la tête de ses dragons allemands, chassant devant lui la multitude. Un vieillard fut foulé aux pieds des chevaux; des mères furent renversées, qui traînaient après elles leurs enfants; l'air retentissait de gémissements lamentables. Les dragons traversent au pas le Pont-Tournant, se heurtent à une barricade formée à la hâte avec des monceaux de chaises, la franchissent, et arrivent dans le jardin des Tuileries à la hauteur de la statue de Mercure. Là, saisis, au milieu de leur violence, d'un doute mêlé de respect, les officiers ôtèrent leurs chapeaux <sup>3</sup>. Mais la confusion était extrême, et tandis que, se poussant

<sup>1</sup> C'est un écrivain royaliste, Montjoie, qui en fait la remarque. Voy. *l'Ami du roi*, etc., chap. XL, p. 56.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

l'un l'autre, les promeneurs inoffensifs fuyaient pleins d'épouvrante, quelques jeunes gens indignés jetaient sur les dragons, du haut des terrasses, pierres, chaises, débris de bouteilles. Soudain on crie : « Tournez le pont! tournez le pont! » et, dans la crainte que la retraite ne leur soit coupée, les cavaliers font volte-face en tirant des coups de pistolet. Furieux, le prince de Lambesc court à un groupe d'hommes qui se disposaient à tourner le pont, il en frappe un de son sabre. L'ordre lui fut alors apporté d'aller se poster au Garde-Meuble de la couronne, et les troupes qui couvraient la place Louis XV rentrèrent dans leur sinistre immobilité.

En un instant, l'expédition brutale fut connue de tout Paris ; mais, suivant l'usage, on exagérait. On raconta que les dragons avaient fait feu sur les passants ; on représenta le prince de Lambesc égorgéant un vieillard qui était tombé à genoux et demandait grâce<sup>1</sup> ; il y en eut qui affirmèrent qu'on allait incendier la capitale. Un coup de canon, tiré sur ces entrefaites<sup>2</sup>, vint ajouter aux alarmes et aux colères. Dans chaque quartier de la ville, des pelotons se forment ; les boutiques des armuriers sont pillées, mais on n'y prend ni or ni argent : on ne voulait que du fer<sup>3</sup>. Il était neuf heures du soir lorsque des fusiliers de la compagnie de Vaugirard, ayant à leur tête un caporal nommé Garde et un tambour, coururent attaquer, à l'hôtel de Montmorency, un détachement de Royal-Allemand. Un garde française s'élance à la bride d'un dragon, esquive un coup de sabre, et, d'un coup de baïonnette, étend

<sup>1</sup> Le cousin Jacques, p. 27.

<sup>2</sup> Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 344.

<sup>3</sup> Dusaulx, *Oeuvre des sept jours*, p. 274. Collection Berville et Barrière.

sur la place le cavalier ennemi<sup>1</sup>. Les soldats étrangers demandaient à soutenir le combat : les chefs donnèrent le signal de la retraite. En même temps, les gardes françaises qui occupaient la caserne de la rue Verte voyaient arriver au milieu d'eux un homme à l'extérieur inculte, à la peau rouge et bourgeonnée, aux traits hideux, mais qui, fier et ne parlant jamais de lui-même qu'à la troisième personne<sup>2</sup>, exerçait le double empire de l'orgueil et de l'audace. C'était Gonchon, le Mirabeau des faubourgs. Excités par lui, les gardes françaises abandonnèrent bruyamment la caserne, et marchèrent à la place Louis XV pour y livrer combat aux troupes étrangères. Mais la place venait d'être évacuée lorsqu'ils y parurent.

Devant Paris ainsi déchaîné, l'attitude de l'autorité fut partout celle de la stupeur. A l'hôtel des Invalides, c'était M. de Sombreuil qui, entendant décharger une lourde charrette de pierres et croyant entendre le canon, dépêchait au ministre pour savoir comment on résisterait à une artillerie imaginaire<sup>3</sup>; à l'autre extrémité de Paris, c'était M. de Launay qui, apercevant, du haut de la Bastille, la population du faubourg Saint-Antoine violemment émue, envoyait un courrier à Versailles pour déclarer qu'il ne prendrait rien sur lui<sup>4</sup>, enfin, c'était Besenval qui, passant d'un excès de témérité à un excès contraire, retirait ses troupes de la place Louis XV et laissait la capitale livrée à elle-même<sup>5</sup>.

En cette extrémité, apprenant qu'une multitude immense qui cherchait des armes avait envahi la

<sup>1</sup> Le cousin Jacques, p. 30. — *L'Ami du roi*, etc., chap. XL, p. 62.

<sup>2</sup> *Les Prisons en 1793*, par madame la comtesse de Bohm, p. 159.

<sup>3</sup> *L'Ami du roi*, etc., chap. XL, p. 60.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 363.

grande salle de l'hôtel de ville, quelques électeurs s'y rendirent avec l'espoir de calmer les esprits<sup>1</sup>. La veille, quand le député Guillotin était venu annoncer à l'hôtel de ville qu'à Versailles le calme régnait et qu'on n'avait rien à craindre, un électeur, nommé de Leutre, s'était impétueusement écrié : « Vous vous rappelez, messieurs, que le 13 juillet 1788, une grêle épouvantable dévasta la moitié de la France : eh bien, si vous n'y avisez, la journée du 13 juillet 1789 sera plus désastreuse mille fois que celle du 13 juillet 1788<sup>2</sup>. » Cette lugubre prophétie s'accomplirait-elle? Voilà ce que déjà se demandaient les représentants de la bourgeoisie. Cependant l'effervescence croissait, de minute en minute, dans la grande salle de l'hôtel de ville. La barrière qui séparait les électeurs de la foule des citoyens fut franchie : « Des armes! Il nous faut des armes! » Les électeurs ordonnèrent au concierge de délivrer celles qui pourraient se trouver à l'hôtel de ville. Mais le peuple n'attendit pas. Le dépôt des armes des gardes de la ville est découvert; les portes tombent sous un puissant effort; chacun s'arme, et un inconnu vient monter la garde au seuil de la grande salle, en chemise, jambes nues, sans souliers, un fusil sur l'épaule<sup>3</sup>.

La soirée fut terrible. On se faisait donner de l'argent pour acheter de la poudre; on arrêtait dans les rues pour demander : « Êtes-vous du tiers état?<sup>4</sup> » En certains quartiers, des groupes furent vus lisant, à la lueur des torches, maint placard où la gaieté même était menaçante : « Charge de grand maître des

<sup>1</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs du tiers état*, t. I, p. 175. Paris, chez Baudouin. 1790.

<sup>2</sup> *Annales parisiennes*, n° 1, p. 14.

<sup>3</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 180.

<sup>4</sup> Lettre à M. le marquis de Luchet.

cérémonies à vendre; s'adresser à madame de Brézé; » ou bien encore : « Le duc de Bourbon ayant été emporté par la passion de la chasse à la poursuite d'un cerf, des indemnités sont promises aux personnes dont les possessions ont été endommagées. » Les barrières brûlèrent. Or, à mesure que les ténèbres s'épaississaient, le bruit en s'éteignant semblait augmenter la terreur. Vers minuit, on commença de sonner le tocsin à l'hôtel de ville, à Notre-Dame, dans toutes les paroisses; chacun se barricada chez soi; et, cette nuit-là, le sommeil ne descendit que sur les yeux des enfants<sup>1</sup>.

A Versailles, la journée du 12 juillet s'était écoulée dans une silencieuse inquiétude. Les communications avec la capitale ayant été interrompues, ni les courriers de la poste ni les gens à pied n'avaient pu franchir les barrières, ce qui fit dire à Mirabeau, s'adressant à Louis XVI : « Roi infortuné au sein d'un peuple qui vous chérit, n'oubliez jamais ce jour d'angoisses. C'est ainsi que vivent les tyrans<sup>2</sup>. » Les députés s'étaient réunis de bonne heure; mais, ne se trouvant pas en nombre, l'Assemblée nationale avait ajourné au lendemain ses résolutions, en répétant le fameux vers d'Horace : *Si fractus illabatur orbis*, que rappela en cette occasion l'abbé Grégoire.

L'abbé Grégoire commençait alors à fixer sur lui les regards. C'était un homme en qui se combinaient harmonieusement deux natures tout à fait diverses. Aussi fier de sa raison qu'un philosophe, aussi simple de cœur que le plus humble des pasteurs de village, il avait pris de la lecture des auteurs profanes le mé-

<sup>1</sup> Voy. Beaulieu, t. I, p. 514; — Lettre au marquis de Luchet; — *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. I, chap. xv; — *l'Ami du roi*, etc., chap. xli.

<sup>2</sup> *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*

pris des préjugés, de celle de l'Évangile l'amour des pauvres. Janséniste, il l'était, mais sans qu'il fût aisé de savoir s'il tenait davantage de Fénelon ou de Saint-Cyran. De là vient que ce prêtre si rude aux puissances terrestres, et qui eut souvent des inspirations dignes de l'inflexible génie d'Antoine Arnauld, consacra néanmoins sa vie à la défense des juifs, des nègres, des prolétaires, de tous les damnés d'ici-bas. Il portait, du reste, en sa personne les signes visibles de ces contrastes intérieurs. Car il avait à la fois un front sévère et des manières insinuantes, l'œil hardi et le sourire plein de douceur.

Le 13 juillet, à neuf heures du matin, l'Assemblée nationale entrait en séance. Les événements de Paris n'étaient pas encore connus; mais on avait appris que MM. de La Luzerne, de Saint-Priest, de Montmorin venaient de recevoir l'ordre de quitter la cour et que les nouveaux ministres étaient le baron de Breteuil, le maréchal de Broglie, MM. de La Galaizière, de La Porte, Foulon. Des noms semblables en disaient assez sur les desseins de la cour: la consternation fut générale. Mounier ayant proposé qu'une députation fût envoyée au roi pour lui demander le rappel des ministres et lui déclarer que la patrie ne pouvait avoir aucune confiance dans leurs successeurs, Lally-Tollendal se leva et, avec l'accent de la tristesse :

« Reportons-nous, dit-il, à l'époque du mois d'août dernier. Les lois étaient renversées; vingt-cinq millions d'hommes étaient sans juges et sans justice, le trésor public sans ressources;.... le peuple n'avait d'autre espérance que les états généraux; la famine se montrait de loin. La vérité a frappé l'oreille du roi; son cœur a gémi des calamités publiques, et il a rappelé le fidèle ministre qui, dans des temps plus heu-

reux, lui avait donné des preuves de son dévouement. La justice reprend aussitôt son cours ; le trésor public se remplit, le mot infâme de banqueroute n'est plus prononcé, les prisons sont ouvertes et rendent les malheureux qu'elles renfermaient.... Les états généraux ont été annoncés; et personne n'en a plus douté lorsqu'un ministre vertueux en garantissait la tenue, et le nom du roi a reçu mille bénédictions. La famine a été annoncée; mais bientôt les mers ont été couvertes de vaisseaux, les deux mondes mis à contribution pour notre subsistance, plus de quatorze cent mille quintaux de farine et de grains importés parmi nous; et les alarmes paternelles du roi, guidé par son ministre, ont triomphé. Enfin, malgré les obstacles, les intrigues, les états généraux se sont ouverts.... Les états généraux se sont ouverts! Que de choses dans ces mots!.... Chaque jour a vu éclore des réunions, des principes de constitution. Nous avons marché en avant; la France a respiré. Et c'est dans cet instant que des conseils pervers enlèvent au roi un serviteur fidèle, à la nation un ministre vertueux! Ce n'est pas assez : on nous enlève trois autres ministres dont les vertus méritent notre estime. Ce n'est pas assez encore : M. Necker est exilé, banni, réduit à fuir comme un coupable. Mais qui donc a pu se rendre son accusateur? Sont-ce les parlements, qu'il a rappelés; les peuples, qu'il a nourris; les créanciers, qu'il a payés? Au défaut des accusateurs, je cherche les calomniateurs.... Je l'ai entendu appeler factieux : sa retraite a-t-elle été celle d'un factieux?.... Il s'est dérobé à la douleur publique. On a passé toute la nuit dans les alarmes, à le chercher. Il a mieux aimé se priver de toute consolation que d'occasionner des troubles par sa retraite, et son dernier sentiment a été pour le bonheur de la France. Si ce ne sont pas là les

caractères sacrés de la vertu, il est impossible de croire à la vertu<sup>1</sup>. »

Ces paroles sont accueillies par des applaudissements<sup>2</sup> mêlés de larmes. Au milieu de l'émotion universelle, le comte de Virieu, député de la noblesse, demande qu'on renouvelle en commun le serment du jeu de paume. « Les serments sont éternels, répond M. de Clermont-Tonnerre; il est inutile de les renouveler. La constitution sera, ou nous ne serons plus. » Cependant, que rencontrerait-on au bout de la carrière ardente où l'on se sentait entraîné? que ferait le peuple? Les mots *établissement d'une milice bourgeoise* ayant été prononcés, M. de Saint-Fargeau s'écria: « Lorsque personne ne représente le peuple, il se représente lui-même<sup>3</sup>. » En ce moment, un courrier du commandant de Paris est introduit et remet au président la lettre suivante: « La foule est immense au Palais-Royal;.... les barrières du côté du nord ont été saccagées; celle du Trône est en feu. Chacun prend la cocarde verte.... Ils disent qu'ils vont ouvrir les prisons. Ils ont été mal instruits à Versailles: on veut punir les bandits et les garder dans les prisons<sup>4</sup>. » Ces nouvelles, leur laconisme sinistre, le désordre même de la rédaction remplissent d'effroi l'Assemblée. Elle reste quelque temps muette d'horreur; mais peu à peu l'énergie des âmes se réveillant, une députation est envoyée au roi.

Un grand mouvement régnait au château, mouve-

<sup>1</sup> Discours de Lally-Tollendal, rapporté presque en entier dans la *Dix-neuvième lettre de Mirabeau à ses commettants*.—Voy. aussi *le Moniteur*, où ce discours est encore plus complet.

<sup>2</sup> Voy. *l'Ami du roi*, où le discours de Lally-Tollendal est, d'ailleurs, traité de *harangue romanesque*, 3<sup>e</sup> cahier, chap. XLII, p. 75.

<sup>3</sup> *Moniteur*, séance du 13 juillet 1789.

<sup>4</sup> *Ibid.*

ment de joie et d'orgueil, non de terreur<sup>1</sup>. Le soulèvement de Paris ne s'y peignait à l'imagination des courtisans que sous les couleurs d'un emportement de populace dont il serait facile d'avoir raison. Le baron de Breteuil « qui avait un gros son de voix et qui marchait à grand bruit en frappant du pied, comme s'il eût voulu faire sortir de terre une armée<sup>2</sup> », n'avait jamais déployé une confiance plus présomptueuse. Louis XVI y fut trompé. Il reçut la députation en homme qui se croyait le maître, il répondit : « Je vous ai déjà fait connaître mes intentions sur les mesures que les désordres de Paris m'ont forcé de prendre ; c'est à moi seul de juger de leur nécessité, et je ne puis à cet égard apporter aucun changement. »

Ce fut alors qu'indignée, calme néanmoins, et s'élevant à la majesté du sénat romain menacé par le voisinage d'un camp ennemi, l'Assemblée nationale prit ce célèbre arrêté :

« L'Assemblée, interprète de la nation, déclare que M. Necker, ainsi que les autres ministres qui viennent d'être éloignés, emportent avec eux son estime et ses regrets ;

« Déclare qu'effrayée des suites funestes que peut entraîner la réponse du roi, elle ne cessera d'insister sur l'éloignement des troupes extraordinairement rassemblées près de Paris et de Versailles et sur l'établissement des gardes bourgeoises ;

« Déclare de nouveau qu'il ne peut exister d'intermédiaire entre le roi et l'Assemblée nationale ;

« Déclare que les ministres et les agents civils et militaires de l'autorité sont responsables de toute en-

<sup>1</sup> *L'Ami du roi*, etc., 3<sup>e</sup> cahier, chap. XLII, p. 79.

<sup>2</sup> Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, t. I, chap. xx, p. 242.

treprise contraire aux droits de la nation et aux décrets de cette Assemblée ;

“ Déclare que les ministres et les conseils actuels de Sa Majesté, de quelque rang et état qu’ils puissent être ou quelques fonctions qu’ils puissent avoir, sont personnellement responsables des malheurs présents et de tous ceux qui peuvent suivre ;

“ Déclare que la dette publique ayant été mise sous la garde de la loyauté française, et la nation ne refusant pas d’en payer les intérêts, nul pouvoir n’a le droit de prononcer l’infâme mot de banqueroute, nul pouvoir n’a le droit de manquer à la foi publique. »

Pendant qu’à Versailles les représentants de la bourgeoisie résistaient si noblement à la cour, à Paris ils se mettaient en défense contre le peuple, calomnié par leurs soupçons.

Dans la matinée du 13, plusieurs électeurs s’étaient rendus à l’hôtel de ville dès huit heures du matin, et pour en imposer à la multitude, qui déjà remplissait les salles, ils avaient mensongèrement annoncé l’existence d’une milice bourgeoise<sup>1</sup>. Former cette milice, et, par elle, peser sur le peuple, devint la grande préoccupation des électeurs. Effrayés de ce bruit du tocsin que leur envoyait tous les échos de la ville, effrayés de ce cri *aux armes !* qui sortait de toutes les bouches, ils mandent à la hâte M. de Flesselles, prévôt des marchands, et les échevins. Une foule innombrable se pressait autour de l’hôtel de ville : à l’aspect de M. de Flesselles, qui arrivait d’un air confiant, elle se répandit en acclamations. Elle ne se doutait pas qu’on méditait alors contre elle des mesures décisives, et que c’était précisément pour donner à ces mesures un vernis de légalité qu’on avait mandé le

<sup>1</sup> *Procès-verbal de l’assemblée des électeurs*, t. I, p. 483.

prévôt des marchands. En effet, il ne fut pas plutôt entré dans la grande salle de l'hôtel de ville que l'assemblée des électeurs s'empressa de lui décerner la présidence. On arrêta ensuite, après une courte délibération, que les citoyens réunis à l'hôtel de ville se retireraient dans leurs districts respectifs; qu'un *comité permanent* serait nommé; que chaque district — ils étaient au nombre de soixante — serait appelé à fournir deux cents hommes pour la formation d'une milice parisienne; qu'au *comité permanent* appartiendrait le droit de veiller à la sûreté publique, de pourvoir à l'organisation de la milice parisienne; que tout particulier muni d'un sabre, d'un fusil, d'un pistolet, d'une épée, serait tenu de les porter à son district; que les attroupements devaient cesser<sup>1</sup>. Sans plus de retard, les membres du *comité permanent* furent élus, mais parmi les échevins et les électeurs seulement. L'usurpation était flagrante: un citoyen, nommé Grélé, la dénonça fièrement, et pour faire tomber son opposition on l'adjoignit au comité à l'instant même<sup>2</sup>.

Ainsi, la bourgeoisie se donnait une garde préto-rienne de douze mille hommes. Au risque de subir la cour, on voulait désarmer le peuple!

Et pourtant, rien de plus admirable que la conduite de ce peuple, objet de tant de défiances. C'était son honneur qui gardait la ville. Tandis qu'au-dessus de lui on délibérait sur les moyens de le réduire à l'impuissance, il se distribuait spontanément en groupes protecteurs, mettant à empêcher qu'on ne déshonorât sa colère un soin vigilant, quelquefois cruel. Dans le

<sup>1</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 187 et suiv.

<sup>2</sup> Le *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, quoique rédigé avec une minutieuse abondance de détails, se garde bien de mentionner ce fait. Dusaulx le rapporte sans commentaire. Voy. l'*Oeuvre des sept jours*, p. 278.

jardin de l'abbaye de Montmartre, par exemple, des ouvriers pendirent à un arbre un de leurs compagnons qui avait volé une poule<sup>1</sup>. D'autres amenèrent sur la place de Grève, pour l'y brûler, la voiture du prince de Lambesc; mais sa malle et tous les effets qui y étaient contenus furent remis scrupuleusement à l'hôtel de ville<sup>2</sup>. Voilà comment le peuple se vengeait des craintes dont on lui prodiguait l'outrage.

Ce fut une inspiration de générosité qui le conduisit à la prison de la Force. Dans cette Bastille de l'usure languissaient des malheureux dont plusieurs y avaient été jetés jeunes encore et y avaient vu leurs cheveux blanchir<sup>3</sup>, coupables qu'ils étaient du crime de pauvreté... Aussi l'émotion fut-elle profonde quand ils traversèrent Paris, se tenant par la main, pleurant de joie et bénissant leurs libérateurs. Or, ce même peuple qui rendait à la liberté les prisonniers de la Force, il aidait à réprimer la révolte de ceux du Châtellet<sup>4</sup>, afin de bien montrer qu'il protégeait le malheur, non le vol ou l'assassinat.

Toutefois, des scènes d'une violence déplorable, bien que facile à concevoir, eurent lieu au couvent des lazartistes. On avait dit que ce couvent renfermait d'énormes amas de grains, et c'était là une dénonciation redoutable dans un moment où Paris souffrait si cruellement de la famine. Le bruit était fondé, mais ce qu'on ignorait, c'est que les lazartistes faisaient d'abondantes aumônes. Leur maison fut assaillie, et la fureur populaire s'y déploya : emportement désintéressé d'ailleurs; car de l'argent, offert aux assaillants,

<sup>1</sup> Lettre à M. le marquis de Luchet.

<sup>2</sup> Dusaulx, *Oeuvre des sept jours*, p. 282.

<sup>3</sup> *L'Ami du roi*, etc., 3<sup>e</sup> cahier, chap. **XLI**, p. 66.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 67.— Montjoie, qui rapporte l'un et l'autre fait, ne rougit pas de qualifier de *brigands* ceux dont il parle.

fut repoussé avec mépris<sup>1</sup>, et cinquante-deux voitures<sup>2</sup> chargées de farines furent fidèlement conduites à la halle par des hommes qui manquaient de pain.

Cependant, Paris semblait en proie à une sorte d'ivresse sacrée. Des gens qui ne se connaissaient point s'abordaient impétueusement pour se communiquer l'ardeur d'un fraternel délire. Partout on distribuait des cocardes vertes; les femmes en jetaient aux passants, de chaque croisée; et si quelqu'un demandait pourquoi on adoptait le vert, couleur du comte d'Artois, des voix répondraient: « C'est la couleur de l'espérance<sup>3</sup>. » On obligeait les femmes à donner leurs rubans, dont on ornait les fusils<sup>4</sup>. Des chefs de bandes faisaient battre le rappel, ou, faute de tambours, rassemblaient leur robuste armée au bruit des sonnettes<sup>5</sup>. Le Garde-Meuble ayant été envahi et les armes qu'il contenait enlevées, casques, lances et boucliers brillèrent portés, comme au temps de la Ligue, par des guerriers en haillons. Enfin, tels furent les effets, souvent bizarres, de ce glorieux désordre que, dans les églises où se tenaient les assemblées, des comédiens aimés de la foule parurent en chaire et s'y firent applaudir en qualité de tribuns<sup>6</sup>.

Du reste, rien qui ne fût donné au patriotisme, à l'enthousiasme des idées nouvelles. Des alarmistes allaient, il est vrai, disant: « Le palais Bourbon est en feu; on va brûler Bagatelle, au bois de Boulogne. » Nouvelles que semaient des bouches perfides! car pas un fait ne les vint confirmer, et ce fut sur une fausse alerte que la comtesse de Brionne, après avoir fait dé-

<sup>1</sup> Fait avoué dans le récit plein d'aigreur du cousin Jacques, voy. p. 34.

<sup>2</sup> Prud'homme, *Révolutions de Paris*, t. I, p. 7. Sixième édition, 1790.

<sup>3</sup> *L'Ami du roi*, etc., 3<sup>e</sup> cahier, chap. **XLI**, p. 67.

<sup>4</sup> Lettre à M. le marquis de Luchet.

<sup>5</sup> *L'Ami du roi*, ubi supra.

<sup>6</sup> Le cousin Jacques, p. 43.

meubler son hôtel par des gens déguisés, s'enfuit elle-même dans une voiture de place<sup>1</sup>. Encore une fois, l'honneur du peuple gardait la ville.

Mais c'est ce que refusa de comprendre la municipalité bourgeoise, impatiente qu'elle était de congédier tant de généreuses ardeurs. Sans se demander si, à l'égard du peuple, leurs appréhensions n'étaient pas une calomnie et si la prudence, quand elle est une injustice, n'est pas un danger, les électeurs, réunis à l'hôtel de ville, en *comité permanent*, prirent un arrêté définitif, portant :

Que le fonds de la milice parisienne serait élevé de douze à quarante-huit mille hommes;

Que les soixante districts, réduits en seize quartiers, formeraient seize légions;

Que chaque membre composant la milice parisienne porterait la cocarde rouge et bleue;

Que tout homme qui serait trouvé avec cette cocarde sans avoir été enregistré dans l'un des districts, serait **REMIS A LA JUSTICE DU COMITÉ PERMANENT**<sup>2</sup>.

Or, le comité permanent avait soin de se réserver la nomination des chefs supérieurs, ne laissant aux districts que celle des simples officiers<sup>3</sup>. Le commandement général fut offert au duc d'Aumont, qui demanda vingt-quatre heures pour y songer, et le commandement en second au marquis de La Salle, qui, sans hésiter, fit abandon de sa fortune et de sa vie<sup>4</sup>.

Ce fut un étrange coup d'audace que cette prise de possession du pouvoir souverain par une poignée d'électeurs ou échevins obscurs<sup>5</sup>. Organiser une ar-

<sup>1</sup> Lettre à M. le marquis de Luchet.

<sup>2</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 495 et suiv.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 497.

<sup>4</sup> Dusaulx, *OEuvre des sept jours*, p. 280.

<sup>5</sup> Voici leurs noms, dont quelques-uns seulement ont survécu : de

mée pour le service de la classe moyenne, ordonner le licenciement du peuple, disposer des hauts grades militaires, imposer une cocarde à la Révolution, s'ériger en tribunal suprême, voilà ce qu'osèrent quelques bourgeois, et contre la souveraineté d'un seul, et contre la souveraineté de tous. Mais il est dans la vie des sociétés certaines heures orageuses où ce sont les événements qui font les dictatures.

Aussi bien, ces hommes que l'agitation importunait eurent l'habileté de se présenter d'abord comme agitateurs. Dans les premiers moments, ce fut leur force. Des adhésions passionnées leur vinrent des *Grands-Augustins*, des *Feuillants*, des *Enfants-Rouges*, des *Blancs-Manteaux*, des *Filles-Dieu*, des *Minimes*, du *Sépulcre*,.... de tous les districts. Les élèves du Châtellet, les élèves en chirurgie, les gardes françaises, le commandant du guet se présentèrent successivement à l'autorité nouvelle pour saluer son installation<sup>1</sup>. Le peuple lui-même, que trop d'indépendance embarrassait, fit hommage à l'hôtel de ville de deux canons d'argent, donnés autrefois à Louis XIV par le roi de Siam, et qui, le 13 juillet, se trouvèrent confondus avec les bagages de l'émeute. Voitures arrêtées aux portes de la capitale, chariots remplis de grains, meubles, vaisselle, provisions de toute espèce étaient dirigés vers la place de Grève, devenue, suivant le mot d'un contemporain<sup>2</sup>, l'un des plus riches, mais le plus turbulent et le moins accessible des entrepôts de l'Europe.

Flesselles, prévôt des marchands; Buffault, Sageret, Vergne, Rouen, échevins; Éthis de Corny, procureur du roi; Veytard, greffier en chef; le marquis de La Salle, l'abbé Fauchet, Tassin, de Leutre, Quatremère, Dumangin, Girou, Ducloz du Fresnoy, Moreau de Saint-Méry, Bancal des Issarts, Hyon, Legrand de Saint-René, Jeanin, électeurs; Grélé, citoyen.

<sup>1</sup> Procès-verbal de l'assemblée des électeurs, t. I, p. 204-231.

<sup>2</sup> Dusaulx, *Oeuvre des sept jours*, p. 279.

Les faubourgs voulaient être armés ; et leur impatience était si fougueuse que cinquante mille piques furent fabriquées en trente-six heures<sup>1</sup>. Mais les piques ne suffisaient pas, on brûlait d'avoir des fusils. Alors commencèrent, de la part du prévôt des marchands Flesselles, des manœuvres dont il faut dire le secret.

Dans un ouvrage où ont été publiées, à l'abri de certaines formes mystérieuses, plusieurs lettres d'un grand intérêt, attribuées à divers personnages marquants de la Révolution<sup>2</sup>, on lit :

*Lettre du baron de Nesba (Besenval) à madame Julius  
(Jules de Polignac).*

Juillet 1789.

« MADAME,

« Aucune combinaison humaine ne résistera au torrent ; il a donc été impossible d'arrêter l'explosion.... Ce n'est pas, à proprement parler, le peuple que nous avons à redouter, mais ceux qui, sortis de cette classe, ont assez d'influence sur lui pour l'irriter.... Il faudrait qu'Irla (la reine) se rapprochât de la duchesse d'Apius (d'Orléans). Elle a peu d'empire sur l'esprit de son époux, mais elle peut empêcher que ses enfants ne suivent la pente que leur gouverneur femelle (madame de Genlis) veut leur faire prendre ; et si l'on parvenait à les détacher de leur père, il aurait moins de crédit aux yeux de ceux qui fondent leurs espérances sur des héritiers. Il n'y a que madame Deliade (Adélaïde) qui puisse opérer cette réunion. Notre position est critique ; le Lorrain (le prince de Lambesc) nous a fait bien du mal par sa pétulance. Il faut que les nouveaux

<sup>1</sup> Dusaulx, *Oeuvres des sept jours*, p. 284.

<sup>2</sup> *Correspondance secrète de plusieurs grands personnages à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 93. Paris, 1802. — Ce livre renferme des pièces dont nous ne sommes pas en mesure de garantir matériellement l'authenticité ; mais nous avons pu vérifier l'exactitude de la plupart des faits que ces pièces constatent. Elles ont été, du reste, publiées par Alexis Roussel, secrétaire de la commission chargée de l'examen des papiers qui, après le 10 août, furent trouvés au château des Tuilleries. Alexis Roussel possédait une malle pleine de documents précieux. A sa mort, arrivée sous l'Empire, le lieutenant de police Desmarest fit saisir tous ses papiers.

ministres gagnent du temps ; rien n'est perdu si nous parvenons à endormir cette effervescence.... Surtout, flattez les nouveaux magistrats ; ils sont hommes et doivent être ambitieux : rien ne doit résister à Irla.... Il ne faut rien épargner pour organiser la garde prétendue nationale à notre manière. Surtout, que les commandants soient dévoués à Torve Tesmas (Sa Majesté), tout pourra se réparer. »

Plus loin, nous citerons en son lieu un autre passage de cette lettre où il est question de papiers importants dont Flesselles était dépositaire. Ce qui est certain, c'est que le prévôt des marchands avait reçu l'ordre de temporiser, d'amuser la foule. Son caractère, d'ailleurs, se prêtait fort bien à un pareil rôle. Homme de plaisir, il avait puisé dans la vie des salons un profond dédain pour la multitude ; il crut, comme Besenval, que l'essentiel était d'endormir l'agitation ; que le peuple ne tarderait pas à succomber à la fatigue de son propre héroïsme. Aussi, tandis que les nouveaux oligarques de l'hôtel de ville se montraient effrayés parce qu'ils étaient sincères, lui, calme, souriant, il se jouait des emportements de la Grève avec une froide insolence, et c'est à peine s'il cherchait à voiler ce que sa sérénité avait de railleur. Il promit que des armes seraient apportées de la manufacture de Charleville ; et lorsque des caisses arrivèrent, étiquetées *artillerie*, on n'y trouva, en les ouvrant, que du vieux linge<sup>1</sup>. Il envoya les députés du district des Mathurins prendre des fusils au couvent des chartreux ; et les députés n'en rapportèrent qu'un certificat ainsi conçu : « Je soussigné, prieur de la Chartreuse, certifie qu'il n'y a chez nous aucune arme à feu ni armes blanches, et qu'il n'y en a jamais eu<sup>2</sup>. »

<sup>1</sup> Procès-verbal de l'assemblée des électeurs, t. I, p. 257.

<sup>2</sup> Buchez et Roux, *Hist. parlementaire*, t. II, 3<sup>e</sup> livraison. p. 99.

Évidemment Flesselles trompait le peuple : le mot trahison fut prononcé ; il alla retentir d'échos en échos jusqu'au fond des faubourgs, et la foule accourut, innombrable, indignée. On savait que des barils de poudre avaient été introduits à l'hôtel de ville, qu'ils étaient déposés dans le bureau des payeurs de rentes : on s'y précipite au sein d'une affreuse confusion, plusieurs tenant des pistolets, comme si pour faire sauter tout un quartier il n'eût pas suffi d'une étincelle ! Un coup de fusil fut tiré sur les barils<sup>1</sup> ; la distribution commença. Or, celui qui présidait à cette distribution formidable, c'était un prêtre. Représentant de la religion devant la patrie, il déploya, pendant quatorze ou quinze heures, un invincible courage et une obstination de prudence, plus héroïque en de tels moments que le courage même. Son nom vaut qu'on le conserve. Il s'appelait Lefebvre.

La nuit vint. Accablé de fatigue, le prévôt des marchands se fit faire un lit dans l'hôtel de ville<sup>2</sup>, où il dormit alors son dernier sommeil. Que se passerait-il le lendemain ? Des hommes terribles avaient été aperçus rôdant autour de la Bastille, qu'ils menaçaient du geste. Toutes les maisons furent illuminées ; on y voyait comme en plein jour. La plupart veillaient, les uns pour empêcher les surprises, les autres pour forger des instruments de mort. Des bandes de gens armés se glissaient bien au détour des rues, mais ainsi que des groupes silencieux de fantômes, et l'on n'entendait par la ville que le pas des patrouilles bourgeoises ou les coups retentissants des marteaux sur les enclumes.

<sup>1</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 234.

<sup>2</sup> Dusaulx, *OEuvre des sept jours*, t. I, p. 287.

## CHAPITRE XI.

### PRISE DE LA BASTILLE<sup>1</sup>.

Description de la Bastille ; son régime intérieur. — Magnanimité préoccupation du peuple. — Fièvre de Paris. — Le caveau des Invalides. — Négociations préliminaires. — La Bastille est assiégée. — Trahison faussement attribuée au gouverneur. — Funèbre enthousiasme et héroïsme du peuple. — Mademoiselle de Monsigny. — Cruelles incertitudes de de Launey. — Capitulation. — Le peuple dans la Bastille. — Mort de de Launey, de Person, de Miray, du major de Losme. — Admirable dévouement. — La bourgeoisie à l'hôtel de ville. — Pourquoi Flesselles fut tué. — Générosité des vainqueurs. — Les Suisses fêtés au Palais-Royal. — Paris dans la soirée du 14 juillet. — Soupçons de Marat. — Exaltation universelle.

La Bastille s'élevait à l'extrémité de la rue Saint-Antoine et du boulevard. Forteresse, prison, tombeau, elle se composait de huit grosses tours que liaient entre elles d'épais massifs de maçonnerie et qu'un large fossé

<sup>1</sup> Il a été publié, le lendemain de la prise de la Bastille et les jours suivants, une foule de relations diverses et contradictoires au milieu desquelles il semble d'abord fort difficile qu'on parvienne à se reconnaître. Et cependant, jamais, comme en jugera par notre récit, l'exactitude ne fut plus nécessaire, même dans les moindres circonstances. Notre premier soin a donc été de rassembler tous les documents épars ; nous les avons ensuite soumis à un travail de vérification très-scrupuleux, et nous avons la ferme confiance que notre récit ne s'éloigne en rien de ce qui était exigé par la vérité quant aux choses, par la justice quant aux personnes.

Nous saisirons cette occasion pour remercier ici publiquement les bibliophiles qui, tels que MM. d'Yenne, Dufey (de l'Yonne), Labédol-

entourait. Elle avait été commencée en 1369<sup>1</sup>, sous Charles V. Or, par un destin semblable à celui d'Enguerrand de Marigny qui, inventeur des fourches patibulaires de Montfaucon, les illustra de son cadavre, Hugues Aubriot, fondateur de la Bastille, fut des premiers à y gémir.

L'aspect de ces lieux était effroyable, et le génie du mal semblait s'être épuisé à en défendre les approches. La *cour du gouvernement*, ainsi nommée parce que le gouverneur y avait son hôtel, se trouvait située en dehors de la forteresse, en dehors du fossé principal; et cependant, même pour arriver jusqu'à cette cour extérieure, il fallait percer deux lignes de sentinelles, traverser deux corps de garde, passer un pont-levis. De la *cour du gouvernement*, une longue avenue conduisait au fossé de la Bastille. Là, un second pont-levis; derrière, un troisième corps de garde; puis, une forte barrière à claire-voie, formée de poutrelles revêtues de fer<sup>2</sup>. Alors apparaissait la *cour intérieure*, celle où plongeaient les tours, celle où l'on étouffait entre de hautes murailles. La nudité et le silence en

lière, ont bien voulu mettre à notre disposition les matériaux qu'ils possédaient.

Nous devons surtout un témoignage de vive reconnaissance :

Au savant auteur des *Femmes célèbres de la Révolution*, à M. Lairtullier, qui a poussé l'obligeance jusqu'à faire transporter chez nous toute une bibliothèque composée de journaux, d'opuscules extrêmement rares et curieux;

Au vénérable colonel Maurin, qui possède, comme on sait, en livres, journaux, brochures, estampes, placards, portraits, médailles, concernant notre épopee révolutionnaire, une collection inestimable, et qui a mis le plus gracieux empressement à nous ouvrir ses trésors;

A M. Charles Ménétrier enfin, qui a fait une étude toute spéciale de la partie bibliographique de la Révolution, dont on pourrait dire qu'il est une bibliothèque vivante.

<sup>1</sup> *Remarques historiques et anecdotes sur la Bastille*, p. 2. Paris, 1789.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 4.

étaient horribles. Seulement, l'horloge de la prison y comptait lentement les heures sur un cadran qu'ornaient deux figures enchaînées. C'était dans cette morne enceinte que descendait, toujours seul, le prisonnier auquel on avait permis d'y venir durant quelques instants contempler la course des nuages ou un coin de l'azur.

On raconte que Caligula disait à ses bourreaux : « Frappez de manière à ce qu'on se sente mourir ; » on se sentait mourir à la Bastille. Un soupirail, pratiqué dans des murs de dix ou douze pieds d'épaisseur et fermé par trois grilles à barreaux croisés, ne transmettait à la plupart des chambres que ce qu'il faut de lumière pour qu'on en regrette l'absence. Il y avait des réduits à cages de fer <sup>1</sup> rappelant le château du Plessis-les-Tours et les tortures du cardinal de La Balue. Mais rien de comparable aux cachots du bas, affreux repaires de crapauds, de lézards, de rats monstrueux, d'araignées <sup>2</sup>. De ces cachots, dont l'ameublement consistait en une énorme pierre recouverte d'un peu de paille et qui étaient enfoncés de dix-neuf pieds au-dessous du niveau de la cour, plusieurs n'avaient d'autre ouverture qu'une barbacane donnant sur le fossé où se dégorgeait le grand égout de la rue Saint-Antoine <sup>3</sup>. De sorte qu'on y respirait un air empesté, en compagnie d'animaux hideux, au sein des ténèbres.

Là fut livré aux tourmenteurs ce Mazers de Latude, qui expia par trente-cinq ans de captivité le crime d'avoir, dans l'âge des étourderies, dénoncé à madame de Pompadour un complot imaginaire. Qui ne connaît la

<sup>1</sup> Ce fait, affirmé par l'auteur des *Remarques historiques*, est nié, on doit le dire, par Montjoie et mis en doute par les éditeurs de *la Bastille dévoilée*.

<sup>2</sup> *La Bastille dévoilée*, 2<sup>e</sup> livraison, p. 24. Paris, 1789.

<sup>3</sup> Linguet, *Mémoires sur la Bastille*, p. 63.

merveilleuse histoire de ce prisonnier ? Toute l'Europe a su comment, après une première évasion dont trop de confiance lui enleva le fruit, il parvint à construire avec des chemises et des mouchoirs effilés une échelle de cent quatre-vingts pieds de long; comment, suivi de son compagnon d'Alègre, il descendit du haut des tours, au plus épais de la nuit; comment il perça, ayant de l'eau jusqu'à la ceinture et les sentinelles à quatre toises de lui, la muraille qui séparait le fossé de la Bastille du fossé de la porte Saint-Antoine; comment enfin, poursuivi au delà des frontières, ressaisi à Amsterdam, il perdit sa liberté, reconquise à force d'audace, de persévérance, de génie. Ramené à la Bastille, il fut réduit à passer le rigoureux hiver de 1757, les fers aux pieds, les fers aux mains, couché sur la paille. Pendant qu'il dormait, deux meurtrières de deux pouces et demi de large lui soufflaient au visage un vent glacé qui lui ôta presque entièrement la vue; le froid lui coupa la lèvre supérieure; ses dents, demeurées à découvert, se fendirent; la racine des poils de sa barbe fut brûlée; il devint tout chauve<sup>1</sup>.

Mais qu'étaient-ce que ces souffrances physiques des captifs au prix de leurs douleurs morales, de cette agonie sans limite assignée, sans mesure connue, dont rien ne venait rompre l'écrasante uniformité? Car, le pont-levis de la cour intérieure une fois franchi, c'en était fait du prisonnier. Enveloppé des ombres les plus sinistres du mystère, condamné à une ignorance absolue, formidable, et du délit qui lui était imputé et du genre de supplice qui l'attendait, il avait cessé d'appartenir à la terre. Plus d'amis, plus de famille, plus de patrie, plus d'amour. Pour lui désormais tout l'u-

<sup>1</sup> Attestation du chirurgien Granjean, dans les *Mémoires de Latude*, t. I, p. 106. Paris, 1793.

nivers allait être dans les porte-clefs farouches qui lui apporteraient ses aliments ou dans les infortunés dont il devinerait la présence au fracas des portes roulant sur leurs gonds, au grincement des verrous prolongé par le vide sonore des tours. Ce qui n'avait pas d'écho, c'était le bruit des supplications ; ce qui ne perçait pas l'épaisseur des voûtes, c'était le son des paroles amies ! Il arriva que des enfants portèrent le deuil de leur père sans se douter qu'ils vivaient au-dessus de lui.

Encore si, par un coup de désespoir, on avait pu se faire à soi-même son destin ! Mais non : une prévoyance barbare refusait au prisonnier tout moyen de suicide. « On ne laisse à un prisonnier, dit Linguet, ni ciseaux, ni couteaux, ni rasoirs. Quand on lui sert les aliments que ses larmes arrosent, il faut que le porte-clefs lui coupe chaque fois les morceaux<sup>1</sup>. » Mourir de faim, cela même ne se pouvait pas. Latitude étant resté cent trente-trois heures sans manger ni boire, ses bourreaux lui ouvrirent la bouche avec des clefs et lui firent par violence avaler de la nourriture<sup>2</sup> : la vie de chaque victime était probablement considérée comme la propriété des persécuteurs, comme leur proie inviolable. Ainsi donc, à moins d'un caprice de clémence, il fallait vivre à se ronger le cœur. Malheureux ! ils étaient si complètement retranchés du nombre des humains, que, souvent, l'opprimé continuait de crier miséricorde quand l'opresseur se trouvait déjà enterré depuis longtemps. Il y en eut qui, fous de douleur, écumant de rage, finirent par laisser leur poussière à la Bastille, quoiqu'il ne leur restât plus d'ennemi, et uniquement parce qu'ils avaient été oubliés... Que faisait

<sup>1</sup> Linguet, *Mémoires sur la Bastille*, p. 77.

<sup>2</sup> *Mémoires de Latude*, p. 107.

on des trépassés? De quelle manière, selon la belle expression de Linguet, « se vengeait-on sur le corps de la fuite de l'âme? <sup>1</sup> » Ce qui est certain, c'est que le corps n'était pas rendu aux parents. Il y avait une Bastille, même pour les morts : c'était Saint-Paul, et l'on avait soin de n'inscrire sur le registre mortuaire que les initiales des noms <sup>2</sup>, afin de condamner les victimes à un oubli plus noir encore que celui du tombeau.

Toutefois, parmi les habitants de la Bastille on en comptait qui, non-seulement n'avaient pas été étouffés par elle, mais lui avaient communiqué, au contraire, un grand éclat historique. Aux visiteurs favorisés qui allaient chercher dans cette forteresse maudite des sujets de méditation, des souvenirs, on pouvait montrer la plate-forme réservée aux promenades mélancoliques du cardinal de Rohan; le cachot où, pour étouffer les hurlements du comte de Lally, Pasquier lui fit mettre un bâillon à la bouche; la porte par laquelle, après trois ans d'une captivité cruelle, La Bourdonnaie sortit, réhabilité mais inconsolable et mourant. Une des tours avait fait expier au maréchal de Bassompierre la peur qu'il causait à Richelieu. Une autre tour avait reçu l'homme au masque de fer, enseveli l'épouvantable secret de sa destinée. Les portes d'une troisième s'étaient fermées sur le prévôt de Beaumont, coupable d'avoir connu le pacte sacrilége qui affamait le peuple. Au fond de l'arrière-cour, désignée sous le nom caractéristique de *cour du puits*, le maréchal de Biron avait eu la tête tranchée, et les crocs qui fixèrent au mur son échafaud se voyaient encore.

Biron, Bassompierre, Lally, Rohan, de pareils noms disent assez ce qu'avait de menaçant pour la noblesse

<sup>1</sup> *Mémoires sur la Bastille*, p. 144.

<sup>2</sup> *L'Ami du roi*, etc., 3<sup>e</sup> cahier, chap. XLIV, p. 99.

l'existence de la Bastille. Aussi les cahiers<sup>1</sup> des nobles demandaient-ils qu'elle fût détruite. La vérité est que, réservée spécialement aux hommes de cour, à ceux qui les approchaient, ou aux gens de lettres, la Bastille était une prison aristocratique. Souvent, lorsqu'on en était sorti, on se vantait d'y avoir été. Les pauvres n'y entraient pas<sup>2</sup> : on les envoyait souffrir à Bicêtre.

Chose éternellement digne de respect, d'admiration, de reconnaissance ! Au mois de juillet 1789, le peuple manque de pain, et que demande-t-il ? des armes. Il peut courir à Bicêtre, et quelle forteresse parle-t-il de renverser ? la Bastille. C'est qu'il est dans la vie des grands peuples, comme dans celle des grands hommes, des moments d'inspiration souveraine. Ces rudes artisans, ces hôtes incultes des faubourgs, un instinct d'essence divine les avertit qu'à eux aussi appartenait la gloire des emportements chevaleresques ; que le premier des priviléges à anéantir c'était celui qui se montrait associé à des tortures, et que la liberté devait s'annoncer par un acte conforme à son génie, c'est-à-dire par un bienfait accordé à ses ennemis. Oui, des plébéiens mettant au nombre de leurs préoccupations les plus ardentees la destruction d'une prison patricienne, voilà ce qui n'a pas été assez remarqué et ce qui entoure d'une immortelle splendeur les premiers coups que la Révolution vint frapper<sup>3</sup>.

Le 14 juillet, à la pointe du jour, un inconnu se

<sup>1</sup> Voy. plus haut, au chapitre *Mouvement des élections*.

<sup>2</sup> *L'Ami du roi*, etc., 3<sup>e</sup> cahier, chap. XLIV, p. 401.

<sup>3</sup> Ce rapprochement n'a point échappé à M. Michelet, qui s'exprime à cet égard en termes très-touchants. « Et qu'est-ce que la Bastille faisait à ce peuple, dit-il, les hommes du peuple n'y entrèrent presque jamais.... Mais la justice lui parlait, et une voix qui plus fortement encore parle au cœur, la voix de l'humanité et de la miséricorde ; cette voix douce qui semble faible et qui renverse les tours, déjà, depuis dix ans, elle faisait chanceler la Bastille. »

présentait à Besenval. « Monsieur le baron, lui dit-il d'une voix brève, aujourd'hui les barrières seront brûlées... N'essayez pas de l'empêcher. Vous sacrifierez des hommes sans éteindre un flambeau. » Cet inconnu avait un noble visage, le regard plein de feu, le geste de l'audace. Besenval fut troublé, balbutia une réponse qui ne resta pas dans sa mémoire<sup>1</sup>. L'étranger disparut. Que faire? Besenval semblait atteint de paralysie. Il avait fait construire depuis peu une salle de bains charmante, devenue une des curiosités de la capitale; et ceux de son parti le soupçonnèrent d'avoir trop vu dans la révolte de Paris le pillage possible de sa maison<sup>2</sup>.

Or, d'un bout à l'autre de Paris on se préparait au combat. « A la Bastille! » était le mot d'ordre. Personne qui n'eût à son chapeau la cocarde rouge et bleue. De Saint-Denis s'étaient échappés une foule de soldats qui, se mêlant aux groupes, distribuaient des cartouches ou enseignaient aux citoyens le maniement du fusil. On regarda passer avec indifférence des voitures chargées de farine; mais, à la nouvelle qu'un bateau chargé de poudre avait été pris la veille<sup>3</sup>, les rues retentirent d'acclamations passionnées. Du haut des fenêtres, les femmes applaudissaient aux gens armés<sup>4</sup>.

Tous ne l'étaient pas encore: tous brûlaient de l'être. Dès deux heures du matin, l'abbé Lefebvre ayant fait fermer, à l'hôtel de ville, la première porte du magasin des poudres, une multitude impatiente était venue la briser à coups de hache, et le prêtre intrépide avait senti ses cheveux effleurés par une balle<sup>5</sup>. Ce qui res-

<sup>1</sup> *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 365.

<sup>2</sup> *Mémoires de Rivarol*, p. 46. — *Mémoires de Weber*, t. I, p. 373.

<sup>3</sup> *La semaine mémorable*, p. 12; 24 juillet 1789.

<sup>4</sup> Lettre à M. le marquis de Luchet.

<sup>5</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 268.

tait de poudre fut distribué en cornets, mais les ressources ne répondaient ni au nombre des arrivants ni à leur belliqueuse avidité, que rendaient plus farouche les fausses nouvelles, à chaque instant répandues : « Royal-Allemand s'est mis en bataille à la barrière du Trône. — Royal-Cravate massacre tout au faubourg Saint-Antoine. — La rue de Charonne est pleine de sang. — Les régiments de Saint-Denis s'avancent; ils ont gagné la Chapelle. » Les messagers de malheur étaient en général des hommes bien mis. On en remarqua un qui portait un habit bleu orné de brandebourgs en or; il était couvert de poussière, inondé de sueur, et paraissait avoir fait une longue route<sup>1</sup>. Le comité de l'hôtel de ville ayant envoyé l'ordre aux districts de sonner l'alarme, les rues furent dépavées, des barricades construites, des fossés creusés : Paris fut un camp.

Une masse énorme de peuple s'était portée à l'hôtel des Invalides, cherchant des fusils. Le gouverneur, M. de Sombreuil, paraît à la grille; il demande qu'on respecte en lui les droits de la fidélité, la conscience du soldat. Un courrier vient d'être envoyé à Versailles : ne peut-on attendre son retour ? Les assaillants y consentaient<sup>2</sup>, lorsqu'une voix s'élève : « On nous demande du temps pour nous faire perdre le nôtre. » A ce cri, tout s'ébranle. On saute dans les fossés, on désarme les sentinelles; les paroissiens de Saint-Étienne du Mont entrent à la suite de leur curé, devenu chef de bande; le procureur de la ville, Ethis de Corny, donne lui-même les chevaux de sa voiture pour traîner un canon<sup>3</sup>; le caveau où se cachaient les armes

<sup>1</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, p. 298.

<sup>2</sup> Rapport de M. Ethis de Corny, dans le *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, p. 299 et suiv.

<sup>3</sup> *Ibid.*

est envahi. Mais voilà qu'un bruit de gémissements et d'impréca-tions se fait entendre. Sur l'escalier, le flot était si considérable, si impétueux, que ceux qui, après s'être armés, remontaient, avaient été violem-ment renversés jusqu'au fond du caveau, où ils péris-saient étouffés. Une épouvantable catastrophe était imminente; car la foule s'amoncelait, entraînée par son propre poids. Alors des hommes robustes qui, descendus les premiers, restaient encore debout dans le caveau se serrent l'un contre l'autre et forcent la multitude non armée à remonter en lui présentant la baïonnette au visage<sup>1</sup>. En ce désordre extrême, les flambeaux dont on s'était muni pour se guider sous les voûtes s'éteignirent<sup>2</sup>, les cris redoublèrent, il fallut se battre au sein des ténèbres, et le souterrain garda quelques-uns de ceux qui l'avaient affronté. Quant aux personnes qui n'étaient qu'évanouies, on les trans-porta près du dôme, on les déposa sur le gazon<sup>3</sup>, puis, chacun se hâta vers la Bastille.

Il y avait, à cette époque, rue des Boucheries du faubourg Saint-Germain, un restaurateur nommé Duval, chez lequel les principaux agitateurs du Palais-Royal prenaient leur repas. Tout à coup, la porte de la salle où étaient dressées les tables s'ouvrit avec fracas, un jeune homme se présente. Il avait le front ruisselant, le chapeau martialement posé sur l'oreille, les vêtements en lambeaux. C'était Camille Desmou-lins qui revenait des Invalides<sup>4</sup>. Il frappe la terre de la crosse de son fusil en s'écriant: « Nous sommes libres, » fait un rapide récit de ce qu'il vient de voir;

<sup>1</sup> *Journée de Jean-Baptiste Humbert.* — Il était au nombre des assaillants.

<sup>2</sup> *L'Ami du roi*, etc., 3<sup>e</sup> cahier, chap. XLIII, p. 90.

<sup>3</sup> *Journée de Jean-Baptiste Humbert.*

<sup>4</sup> *L'Ami du roi*, etc., 3<sup>e</sup> cahier, chap. XLIII, p. 93.

et tous ils courrent à leurs amis du Palais-Royal, pour les pousser contre la Bastille.

Le gouverneur de cette forteresse travaillait déjà depuis plusieurs jours à des préparatifs de défense. Il avait fait monter des voitures de pavés au haut des tours et construire des pinces propres à abattre les cheminées, dont les décombres devaient écraser les assiégeants<sup>1</sup>. Il fit tailler d'un pied et demi les embrasures, pratiquer des meurtrières, fermer une fenêtre par des madriers de chêne assemblés à rainures et languettes, tirer du magasin d'armes douze de ces fusils de rempart qu'on appelait *amusettes du comte de Saxe*. Quinze pièces de canon bordant les tours, trois pièces de campagne placées dans la cour intérieure vis-à-vis la porte d'entrée, quatre cents biscaïens, quatorze coffrets de boulets sabotés, trois mille cartouches<sup>2</sup>, tel était le matériel de la défense. Il est vrai que la garnison n'était approvisionnée ni de vivres ni d'eau<sup>3</sup>; mais, que le peuple triomphât ou non, le siège bien évidemment ne pouvait être de longue durée. Il est vrai encore que la garnison n'était que de cent quatorze hommes, dont trente-deux Suisses du régiment de Salis-Samade, et quatre-vingt-deux invalides; mais, forte comme elle l'était, la Bastille n'avait pas besoin d'un plus grand nombre de défenseurs<sup>4</sup>.

Pour arriver jusqu'au premier pont-levis, dont nous avons parlé plus haut, et qu'on nommait le *pont-levis de l'avancé*, il fallait suivre un chemin tournant bordé

<sup>1</sup> *Relation de la prise de la Bastille par un de ses défenseurs*, dans la *Revue rétrospective*, t. IV, p. 284.

<sup>2</sup> Et non quinze cents, comme dit *l'Ami du roi*, voy. la relation citée plus haut, et qui est de l'officier suisse par qui était commandée la partie active de la garnison.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 286. — *L'Ami du roi*, etc., 3<sup>e</sup> cahier, chap. XLIV, p. 403.

<sup>4</sup> L'officier qui a écrit la relation citée plus haut en convient. Voy. la *Revue rétrospective*, t. IV, p. 294.

à droite par des casernes, à gauche par une rangée de boutiques. Or, ces boutiques étant situées de manière à servir de chemin couvert aux assiégeants, de Launey avait intérêt à les détruire, afin de dégager les approches : il n'en fit rien, parce qu'il tirait un fort revenu de la location<sup>1</sup>. Les écrivains de son propre parti<sup>2</sup> l'ont aussi accusé de n'avoir pas voulu qu'on pointât le canon du côté de l'Arsenal, de peur qu'une petite maison qu'il avait de ce côté-là, et qu'il affectionnait, ne fût endommagée.

Cependant, les alarmes du comité bourgeois de l'hôtel de ville se partageaient entre la Bastille et le peuple. Souffrir que le quartier Saint-Antoine restât sous la menace des canons, c'était impossible ; et d'autre part, on tremblait de voir le peuple victorieux : car alors il pouvait devenir le maître. Ainsi combattu en lui-même, le comité permanent mit à empêcher la lutte autant d'ardeur que le peuple à la provoquer. Belon, officier de l'arquebuse ; Billesod, sergent-major d'artillerie, et Chaton, ancien sergent des gardes françaises, furent donc envoyés par l'hôtel de ville au gouverneur de la forteresse, avec mission de lui dire : « Retirez vos canons ; donnez votre parole que vous ne commettrez aucune hostilité, et, à notre tour, nous assurons que le peuple du faubourg Saint-Antoine et des environs ne se portera contre la place à aucune entreprise funeste<sup>3</sup>. » C'était disposer bien légèrement de l'indignation populaire ; mais, dans son impatience d'intervenir, le comité permanent ne calculait pas les obstacles.

<sup>1</sup> *Vie politique et privée de Santerre*, écrite d'après les documents originaux laissés par lui et les notes d'Augustin Santerre, son fils ainé, par A. Carro, p. 38.

<sup>2</sup> *Mémoires de Rivarol*, p. 46.

<sup>3</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 279.

La Bastille n'était pas encore serrée de près, quand Belon, Billefod et Chaton y arrivèrent. Aussi, furent-ils reçus, non-seulement sans difficulté, mais avec courtoisie. De Launey montrait beaucoup de sérénité. « Quoiqu'on ait incendié les barrières, dit-il, j'espère bien qu'on ne viendra pas brûler mes ponts. » Il allait se mettre à table, il y fit asseoir les députés de l'hôtel de ville, les entretint familièrement, et donna devant eux l'ordre de retirer les canons, ce qui fut aussitôt exécuté<sup>1</sup>.

Au moment où les envoyés du comité permanent se retiraient, un avocat au parlement de Paris vint se présenter au *pont-levis de l'avancé*. Deux bourgeois armés, Toulouse et Bourlier, l'escortaient, et il demandait le gouverneur, au nom du district Saint-Louis de la Culture. C'était ce même Thuriot de La Rosière qui, plus tard, président de la Convention, devait étouffer au bruit de sa sonnette la voix des vaincus de thermidor, et s'attirer cette terrible apostrophe de leur chef : « Une dernière fois, je te demande la parole, président des assassins ! »

Bien que la Bastille commençât à être investie de toutes parts, Thuriot n'eut d'abord ni un refus à subir ni une hésitation à combattre. Il frappe, il entre<sup>2</sup>. Conduit au gouverneur, « Monsieur, lui dit-il, je viens, au nom de la nation, vous représenter que les canons braqués sur les tours répandent l'alarme dans tout Paris. Je vous supplie de les faire descendre. — Ces pièces ont été de tout temps sur les tours, répondit de Launey; je ne puis les faire descendre qu'en vertu d'un ordre du roi. Instruit des alarmes qu'elles cau-

<sup>1</sup> Rapport de Billefod et Chaton, dans le *Procès-verbal*, p. 312.

<sup>2</sup> Récit de la conduite de M. Thuriot de La Rosière pendant sa députation à la Bastille. — Déclaration des assiégés, dans la *Bastille dévoilée*, t. I, p. 89.

sent, je les ai fait retirer et sortir des embrasures<sup>1</sup>. » Thuriot demande à être introduit dans la *cour intérieure*. De Launey refuse; mais, sur la prière du major de Losme, il se décide enfin à faire lever le second pont-levis et ouvrir la grille de fer. La cour intérieure avait un aspect menaçant: les défenseurs de la Bastille attendaient sous les armes, et trois canons étaient prêts à balayer l'avenue. Sans se troubler, Thuriot somma la garnison de se rendre. Elle se contenta de jurer qu'elle ne ferait feu que si elle se voyait attaquée: serment que le gouverneur avait provoqué et qu'il prêta lui-même<sup>2</sup>. Thuriot exige alors qu'on lui montre la position des canons sur les tours. Nouvelles hésitations de de Launey, nouvelles instances de la part de ses officiers; on monte. Les canons étaient effectivement retirés d'environ quatre pieds des embrasures, mais toujours en direction et masqués. Quand on fut parvenu au sommet de la tour nommée de La Bazinière, une de celles qui regardaient l'Arsenal, un spectacle s'offrit inattendu, formidable. Tout le faubourg Saint-Antoine s'était ébranlé; il roulait vers la Bastille. De Launey pâlit, et, saisissant Thuriot par le bras: « Que faites-vous, monsieur? Vous abusez d'un titre sacré pour me trahir. — Si vous continuez, répliqua Thuriot d'un ton résolu, je vous déclare que l'un de nous tombera dans le fossé. » De Launey se tut<sup>3</sup>. Du reste, à peine descendu avec le gouverneur, Thuriot dit à haute voix, en présence de la garnison, qu'il était

<sup>1</sup> *Déclaration des assiégés*, dans *la Bastille dévoilée*, t. I, p. 94.

<sup>2</sup> *Ibid.* — *Récit de la conduite de M. Thuriot*. — Voy. aussi le *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 309.

<sup>3</sup> Ce fait se trouve dans le *Récit de la conduite de Thuriot* et dans le rapport présenté au comité permanent; il n'est consigné ni dans la *Déclaration des assiégés* ni dans la *Relation de la prise de la Bastille par un de ses défenseurs*, mais on sent bien pourquoi.

content ; qu'il allait faire son rapport au peuple, qui ne se refuserait pas sans doute à fournir une garde bourgeoise pour garder la *Bastille*, conjointement avec les troupes qui y étaient<sup>1</sup>. Mais le peuple n'entendait pas qu'on gardât la Bastille, encore moins qu'on la gardât conjointement avec les Suisses de Salis-Samade ; ce que le peuple voulait, c'est qu'on la détruisît. Thuriot exprimait ici les sentiments de la bourgeoisie ; il parlait le langage de l'hôtel de ville. Aussi, lorsque après avoir paru à une fenêtre du *gouvernement*<sup>2</sup> et harangué de là les emportements populaires, il sortit de la forteresse, mille imprécations le poursuivirent. Les deux fusiliers qui l'avaient accompagné jusqu'au premier pont-levis venaient d'être emportés par le flux et reflux de la multitude. « Nous sommes trahis ! » criaient les plus animés. Ils entourèrent Thuriot et le reconduisirent au district Saint-Louis de la *Culture* en tenant la hache levée sur sa tête<sup>3</sup>.

Le siège commença. La foule était immense, invinciblement irritée. Le chemin tournant, les rues environnantes, les cours faisant suite aux casernes, le faubourg Saint-Antoine regorgeaient d'hommes en armes. Des milliers de voix faisaient monter vers le ciel, à travers le bruit des décharges, ce cri impérieux : « Nous voulons la *Bastille* ! »<sup>4</sup> Mais, derrière son double fossé, la Bastille paraissait inaccessible. Deux citoyens courageux, Davanne et Dassain, se laissent glisser, du toit d'un parfumeur, sur un mur qui touchait au corps de garde placé au delà du premier pont-levis. Arrivés à ce corps de garde, ils sautent

<sup>1</sup> Cette circonstance n'a pas été mentionnée dans le *Récit de la conduite de Thuriot* : elle est affirmée par les défenseurs de la Bastille.

<sup>2</sup> On appelait ainsi l'hôtel du gouverneur.

<sup>3</sup> *L'Ami du roi*, etc., 3<sup>e</sup> cahier, chap. XLV, p. 108.

<sup>4</sup> *Déclaration des assiégés dans la Bastille dévoilée*, t. I, p. 92.

dans la cour; deux anciens soldats, Aubin Bonnemer et Louis Tournay, les imitent, et tous ils brisent à coups de hache les chaînes qui retenaient le pont. Il tomba si violemment qu'on le vit rebondir de plusieurs pieds de haut. Un homme fut écrasé, un autre meurtri. Le peuple s'élança en poussant un cri de triomphe.

Mais on n'était encore que dans la cour extérieure, celle *du gouvernement*. Restait, pour aborder la Bastille, le second pont-levis à franchir. Le peuple y court avec impétuosité, reçoit une décharge de mousqueterie et recule le long de l'avenue, teinte de son sang<sup>1</sup>. Telle était la confusion que la plupart ignoraient sous quel intrépide effort les chaînes du premier pont s'étaient rompues; ils crurent que le gouverneur lui-même avait donné l'ordre de l'abaisser, afin d'attirer la multitude et d'en faire un plus facile carnage. Ce furent d'inexprimables transports de fureur. Tandis que les uns se rangent contre les murs ou sous les portes, prêts à reprendre l'attaque, les autres repassent le premier pont pour aller répandre par toute la ville l'horrible nouvelle de la trahison commise..... De Launey était coupable d'avoir commandé le feu, non d'avoir commis la perfidie atroce qu'on lui imputait, et la justice veut qu'on en lave hautement sa mémoire; mais la rapide adoption<sup>2</sup> de l'erreur qui l'accablait prouve de quelles noirceurs Paris le jugeait capable.

<sup>1</sup> *L'Ami du roi* dit que cette première décharge ne tua personne. C'est une erreur: on le verra plus bas.

<sup>2</sup> Cette erreur se trouve dans la plupart des relations de l'époque: dans *les Révolutions de Paris*, par M... D....ç, p. 13; dans la lettre au marquis de Luchet; dans *la Semaine mémorable*, p. 13; dans *l'Histoire des événements des mois d'avril, mai, juin, juillet, août*, p. 24; dans *la Prise et démolition du fort de la Bastille*, faisant suite aux *Remarques et anecdotes*, p. 68; dans *la Bastille au diable*, p. 7, etc., etc.

Quinze ou vingt blessés avaient été déposés dans diverses maisons de la rue Cérisaye : on en choisit un qu'il n'y avait plus espoir de sauver, et, comme un étendard de vengeance, on le promena expirant sur un cadre. C'était un soldat aux gardes. A cette vue, au récit de la trahison dont on chargeait le gouverneur, ceux qui semblaient avoir hésité coururent aux armes. Un garde des impositions royales, qu'à sa redingote bleue on avait pris d'abord pour un bas-officier de la garnison, pousse son cheval jusqu'au milieu de la place de Grève, et d'une voix émue : « Venez, mes amis, venez : nous allons sauver Paris ! » On le suivit en foule. De leur côté, les gardes françaises s'étaient ébranlés. Un détachement de grenadiers de la compagnie de Ruffeville, des fusiliers de la compagnie de Lubersac, précipitèrent leur marche vers la Bastille, sous la conduite des sergents Wargnier et Labarthe<sup>1</sup>. A côté d'eux s'avançaient deux mille soldats sans uniforme, soldats de la journée, que conduisait au feu le directeur de la buanderie de la reine, Pierre-Auguste Hullin, en qui l'âme d'un chevalier s'unissait à la taille d'un gladiateur. Aux hommes qui le proclamèrent leur chef, il avait dit : « Je vous ramènerai victorieux ou vous me ramènerez mort<sup>2</sup>. » On prit deux canons qui étaient sur la place de Grève, et on les traîna au siège.

Au moment où les gardes françaises entrèrent dans la cour du gouvernement, un épais nuage de fumée enveloppait la forteresse ; du corps de garde de l'avancé, des casernes, de l'hôtel du gouverneur, s'élevaient des tourbillons de flammes, et plusieurs voitures de fumier, auxquelles Santerre avait mis le feu<sup>3</sup>, brûlaient

<sup>1</sup> Le cousin Jacques, *Précis exact de la prise de la Bastille*, p. 2.

<sup>2</sup> *L'Ami du roi*, etc., 3<sup>e</sup> cahier, chap. XLV, p. 444.

<sup>3</sup> *Vie politique et privée de Santerre*, p. 41.

devant le second pont-levis. Mais ces voitures embrasées, loin de seconder les assiégeants, ne faisaient qu'embarrasser l'attaque. Il fallait absolument écarter le mouvant incendie, et on ne le pouvait qu'au risque des plus affreux périls, les assiégés ayant pratiqué dans le pont-levis deux meurtrières où se trouvaient placés des fusils de rempart chargés à mitraille<sup>1</sup>. Élie, officier au régiment de la Reine infanterie, et un marchand nommé Réole, se portent en avant d'un pas ferme. Deux citoyens, dont on n'a pas conservé les noms, s'élancent à leur tour et tombent morts<sup>2</sup>. Plus heureux, Élie et Réole parvinrent à retirer les voitures brûlantes, en échappant au danger. Aussitôt le canon fut braqué en face du pont-levis, dont on espérait briser les chaînes. Un funèbre enthousiasme s'était emparé des combattants : l'attaque devint furieuse. Les rues adjacentes étaient remplies de monde. De chaque toit, de chaque fenêtre des maisons voisines on faisait feu. Quelques coups de canon<sup>3</sup> furent tirés de la place, dont un à mitraille; mais l'ardeur des assiégeants croissait avec le danger. Au pied de la forteresse se pressaient, confondus dans un même élan, des ouvriers, des marchands, des soldats, des étrangers arrivés de la veille, des prêtres, des femmes. Une jeune fille fut blessée, qui, n'ayant pu retenir son amant, était venue combattre à ses côtés<sup>4</sup>. L'espoir était immense, comme le courage. Un citoyen ayant été atteint

<sup>1</sup> Relation de l'officier suisse qui les y avait fait placer. Voy. la *Revue rétrospective*, t. IV, p. 289.

<sup>2</sup> *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. II, p. 24.

<sup>3</sup> Et non pas un seul, comme il est dit dans la *Déclaration des assiégés*. Voy. sur ce point, l'aveu de l'officier suisse qui commandait une partie de la garnison, t. IV, p. 290 de la *Revue rétrospective*.

<sup>4</sup> Michel Cubières, *Voyage à la Bastille*, p. 34; voy. aussi Dusaulx, *Discours historique*, 1<sup>re</sup> partie.

mortellement, il dit, la tête penchée sur les bras de ceux qui le soutenaient : « Je meurs, mes amis ; mais tenez bon : vous la prendrez<sup>1</sup>. » Et toujours, toujours ce cri : « Nous voulons la Bastille ! »

Au plus fort de cette généreuse exaltation parut, aisément reconnaissable à la beauté de son visage brun et à sa haute stature, l'abbé Fauchet, cerveau faible, cœur puissant, un de ces hommes qui vont à la folie en traversant l'héroïsme. Il n'avait point prononcé encore sa fameuse parole : « C'est l'aristocratie qui a crucifié Jésus<sup>2</sup> ; » mais depuis longtemps déjà il s'était donné à la Révolution. Du reste, il ne se présentait pas en soldat. Envoyé, ainsi que trois électeurs, ses collègues, par le comité de l'hôtel de ville, il n'avait mission que d'en représenter les alarmes. Amener le gouverneur de la Bastille à partager entre la garnison et la milice bourgeoise le soin de garder la forteresse, en la mettant sous la main de la ville, là se bornaient les vœux du comité permanent<sup>3</sup>. Le peuple, pour prix de son sang versé, demandait davantage. Les trois parlementaires firent au gouverneur des signaux qu'on n'aperçut pas : ils adressèrent aux assiégeants de pacifiques exhortations qui ne furent pas écoutées<sup>4</sup>. Ils se retiraient donc, lorsqu'à l'extrémité de la rue Saint-Antoine on vit

<sup>1</sup> *Discours historique de Dusaulx*, 1<sup>re</sup> partie.

<sup>2</sup> Paganel, *Essai historique et critique sur la Révolution*, t. I, p. 436.

<sup>3</sup> Voici le texte de l'arrêté :

« Le comité permanent de la milice parisienne, considérant qu'il ne doit y avoir à Paris aucune force militaire qui ne soit sous la main de la ville, charge les députés qu'il adresse à M. le marquis de Launey, de lui demander s'il est disposé à recevoir dans la place les troupes de la milice parisienne, qui la garderont de concert avec les troupes qui y sont actuellement et qui seront aux ordres de la ville. » *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 348.

<sup>4</sup> Rapport de Delavigne, Chignard, Fauchet et Boletidoux, dans le *Procès-verbal*, t. I, p. 334.

flotter un drapeau. C'étaient de nouveaux parlementaires que conduisait, au bruit du tambour, Ethys de Corny, procureur de la ville. Arrivés dans la *cour du gouvernement*, ils se hâtent de signaler le drapeau ; un d'eux agite un mouchoir blanc au bout de sa canne ; un autre crie : « Nous venons en parlementaires ; cessez le feu ! » Les Invalides, rangés sur le sommet des tours, ôtèrent leurs chapeaux en signe de paix, renversèrent leurs fusils<sup>1</sup> ; mais, au même instant, les Suisses, qui, occupant la *cour intérieure*, n'étaient pas avertis, firent une décharge meurtrière. Alors, l'indignation du peuple revêtit un caractère d'exaltation à la fois farouche et sublime. Se croyant environné de traîtres, il mêle dans ses imprécations l'hôtel de ville et la Bastille. Ethys de Corny faillit perdre la vie ; à un électeur qui cherchait à le couvrir de son corps, on arracha ses pistolets et son épée<sup>2</sup>. S'il était impossible de vaincre, est-ce qu'il était impossible de mourir ? Un mot fut dit, que tous répétèrent : « Nos cadavres combleront les fossés<sup>3</sup>. »

Sur ces entrefaites, une jeune et belle personne, qu'on assure être la fille du gouverneur, est amenée au pied de la forteresse. Des furieux l'entourent en criant : « Il faut la brûler vive, si le gouverneur ne se rend pas. » Le père était du nombre des assiégés : il entend l'horrible menace ; du haut des tours, il aperçoit sa fille évanouie sur de la paille qu'on se disposait à allumer ; pénétré d'horreur, éperdu, il s'avance,

<sup>1</sup> Rapport d'Ethys de Corny, dans le *Procès-verbal*, p. 336.—Voy. aussi la *Déclaration des assiégés*, dans la *Bastille dévoilée*, t. I, p. 95. (Cette déclaration, du reste, est inexacte en divers points, et, par exemple, l'ordre des faits s'y trouve interverti.)

<sup>2</sup> *Relation exacte de ce qui s'est passé dans la députation en parlementaire à la Bastille*, p. 5. Paris, 15 juillet.

<sup>3</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 340.

reçoit deux coups de fusil et tombe..... Mais, pendant que ses camarades s'empressent autour de lui, un des combattants, le magnanime Bonnemer, s'élance vers la victime désignée, la sauve, l'emporte, et, après l'avoir mise en sûreté, retourne au combat<sup>1</sup>.

Parviendrait-on à prendre la Bastille, à la faire capituler, du moins? Rien ne semblait l'annoncer. Forcés de lutter à découvert contre des ennemis inaccessibles, de solides créneaux, d'épaisses murailles; dépourvus de tout ce que l'art des sièges fournit de ressources à la constance ou à l'audace, les assiégeants étaient livrés, en outre, aux mille hasards de l'inexpérience, de la précipitation, du désordre. Ici, c'étaient des pompes qu'on faisait jouer dans le chimérique espoir de mouiller l'amorce des canons de la place, sans prendre garde que le jet de l'eau atteignait à peine le sommet des tours en léger brouillard<sup>2</sup>; là c'était un combattant qu'un de ses compagnons terrassait d'un coup de crosse pour l'empêcher de mettre le feu au magasin des salpêtres<sup>3</sup>! L'intrépidité du peuple était admirable, mais plus éclatante que décisive. Nul plan général d'attaque, nulle direction. Seuls, les gardes françaises observaient quelque discipline; la foule ne suivait que les inspirations de son courage. Aussi la garnison ne se trouvait-elle avoir perdu qu'un de ses défenseurs après un combat de

<sup>1</sup> Beaulieu, *Essais historiques*, t. I, p. 330. — Dusaulx, *Oeuvre des sept jours*, p. 296. — Le libérateur de mademoiselle de Monsigny — c'était le nom de celle qu'il avait sauvée — fut couronné solennellement à l'hôtel de ville, le 3 février 1790, en présence de Bailly, et de la main de mademoiselle de Monsigny elle-même.

<sup>2</sup> *Vie politique et privée de Santerre*, p. 40.

<sup>3</sup> L'homme qui sauva le magasin des salpêtres s'appelait Humbert. Il a lui-même raconté le fait, dans la brochure intitulée *Journée de Jean-Baptiste Humbert*, à la suite de laquelle est un certificat signé de quatre combattants : Ducastel, Maillard, Richard Dupin, Georget.

cinq heures<sup>1</sup>, tandis que, parmi les assaillants, il y avait quatre-vingt-huit blessés et quatre-vingt-trois morts<sup>2</sup>.

Mais une puissance supérieure à celle des armées pesait sur la Bastille. La voix des canons était venue accabler de Launey de l'injustice de sa cause, et l'avait précipité du haut de son confiant orgueil dans une inexprimable anxiété. « Il faut se rendre, » lui disaient les Invalides; « il faut résister, » lui disaient les Suisses. Et lui, tantôt sombre, tantôt exalté jusqu'à la fureur, se promenant avec agitation ou s'arrêtant pour écouter le mugissement de la foule, il n'osait ni s'obstiner ni fléchir<sup>3</sup>. Se rendre! mais, en bas, n'y avait-il personne qui attendît une proie? Résister! mais ces flots de sang.... Contre les héros téméraires qui, la poitrine nue, affrontaient ses canons, il pouvait tout, peut-être: que pouvait-il contre les cadavres gisant autour de sa forteresse et qui allaient se dresser devant lui? Parmi ses ennemis, il y en avait d'invincibles: c'étaient les fantômes de son cœur. Au fond, la peur de mourir le touchait si peu, que sa résolution suprême fut de se tuer, mais en faisant sauter la Bastille, mais en cachant son suicide dans l'anéantissement d'un faubourg. Plein d'un désespoir implacable, il prit une mèche de canon, s'approcha des poudres, l'œil fixe, la main étendue.... C'en était fait, si deux officiers<sup>4</sup> n'eussent eu le temps

<sup>1</sup> *Déclaration des assiégés dans la Bastille dévoilée*, t. I, p. 413.—*Relation de la prise de la Bastille par un de ses défenseurs*, *Revue rétrospective*, t. IV, p. 291.

<sup>2</sup> Tableau dressé par la commune au commencement du mois d'août 1789.

<sup>3</sup> Voy. la *Relation de la prise de la Bastille par un de ses défenseurs*, p. 291.

<sup>4</sup> Ils se nommaient Ferrand et Béquard, voy. la *Déclaration des assiégés dans la Bastille dévoilée*, t. I, p. 404.

d'accourir. Ils lui appuyèrent la baïonnette sur la poitrine et le firent reculer. Que résoudre ? A travers le bruit croissant de la fusillade, un cri montait, un cri de souverain irrité : *Bas les ponts ! bas les ponts !* tandis que, redoublant d'instances, les Invalides répétaient : « Il faut se rendre. » De plus en plus troublé, de Launey descendit dans la salle du conseil, où il se mit précipitamment à écrire<sup>1</sup>. En ce moment, Louis de Flue, qui commandait les Suisses, ouvre la porte de la salle. Le canon des assiégeants menaçait les chaînes du second pont-levis : les Suisses devaient-ils se mettre en mesure de balayer l'avenue ? Le gouverneur était-il décidé ? On venait prendre ses ordres. Il répondit en tendant à l'officier un billet qui portait ces mots : « Nous avons vingt milliers de poudre ; nous ferons sauter la garnison et tout le quartier si vous n'acceptez pas la capitulation. » L'officier suisse prit vivement la parole. Pourquoi se résigner si vite ? Est-ce que les portes n'étaient pas entières ? Est-ce que le fort était endommagé ? Quoi ! la garnison n'avait encore qu'un mort, que deux ou trois blessés, et elle capitulait !<sup>2</sup> Cette fois, de Launey fut inébranlable : l'officier suisse dut obéir. Il se rend au pont-levis, et par une des ouvertures que lui-même avait fait précédemment pratiquer, il glisse le billet, testament de mort de la Bastille. En même temps, on criait de l'intérieur : « Qu'on ne nous massacre pas ! nous consentons à nous rendre. »

Il s'agissait d'atteindre le billet, dont les assaillants étaient éloignés de toute la largeur du fossé. On ap-

<sup>1</sup> Toutes les relations portent que ce fut l'officier suisse qui écrivit la capitulation : le contraire est prouvé par la déclaration de l'officier suisse lui-même. Voy. *Relation de la prise de la Bastille par un de ses défenseurs*, t. IV, p. 290 de la *Revue rétrospective*.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 291.

porte une planche, on l'étend sur le parapet, quelques-uns montent dessus de manière à faire contre-poids, et, d'un pas ferme, un inconnu se risque le long de ce chemin mobile. Parvenu à l'extrémité, il avançait le bras, lorsqu'un coup de fusil part et le renverse mort dans le fossé<sup>1</sup>. Maillard le suivait, il lui succède, prend le billet, le remet à Élie qui, après l'avoir lu à haute voix, le fixe à la pointe de son épée. Les gardes françaises dirent : « Foi de militaires, nous ne vous ferons aucun mal : baissez les ponts !<sup>2</sup> » Les ponts s'abaissèrent. Alors, à la suite d'Élie, de Hullin, d'Arné, de Maillard, de Réole, de François, de Tournay, d'Humbert, de Louis Morin, le peuple se précipita comme un torrent.

La garnison était rangée en haie dans la cour : les Invalides à droite, les Suisses à gauche. Tous ils avaient déposé leurs fusils contre le mur, et à la vue du peuple, qui entrait en grondant, ils ôtèrent leurs chapeaux<sup>3</sup>. Les Invalides firent mieux : ils applaudirent ; mais leur uniforme les désignant aux colères de la multitude, ils coururent les plus grands périls. Les Suisses, au contraire, ayant été pris d'abord pour des prisonniers, à cause du sarrau de toile qui les couvrait, on les entoura avec attendrissement, on les appelle du nom de frères, on les embrasse<sup>4</sup>. Un seul d'entre eux périt, trahi par ses propres frayeurs. C'était celui-là même qui avait pointé les fusils de rempart. Déjà il avait laissé le pont derrière lui, gagné l'avenue.... un coup de sabre lui fendit le crâne et l'étendit au milieu du sang qu'il avait versé.

<sup>1</sup> *Journée de Jean-Baptiste Humbert*, p. 42. — Humbert était là.

<sup>2</sup> *Déclaration des assiégés dans la Bastille dévoilée*, t. I, p. 107. — *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. II, p. 31.

<sup>3</sup> *L'Ami du roi*, etc., 3<sup>e</sup> cahier, chap. XLV, p. 115.

<sup>4</sup> *Ibid.*

Vêtu d'un frac gris blanc, la tête nue, la main appuyée sur une canne à pomme d'or, qui renfermait un glaive, le gouverneur attendait en silence. Un marchand de la rue des Noyers Saint-Jacques, nommé Cholat, le reconnaît et l'arrête<sup>1</sup>. Il voulut se poignarder : on le retint, on l'entraîna. Ils ne savaient pas que, d'avance, l'agonie de son âme avait vengé le peuple ! On arrêta aussi Miray, l'aide-major, qui avait autrefois servi dans les gardes françaises. Se croyant perdu, il s'écria d'une voix étouffée : « A moi, camarades ! laisserez-vous misérablement périr un brave homme ? » Les gardes accourent, et cinq d'entre eux s'offrirent à le ramener chez lui<sup>2</sup>, le protégeant de leur uniforme, aimé du peuple. Quant au lieutenant du roi, du Puget, il avait eu la présence d'esprit<sup>3</sup> de retourner son habit; armé d'un gros bâton, les cheveux épars, il se perdit dans la foule et disparut.

Le désordre était immense mais héroïque. Une curiosité frémissante animait tous les visages; un mot sortait de toutes les bouches : « Où sont les victimes ? Voici la liberté. » Les uns s'enfoncent sous les voûtes, parcourent les sinuosités mystérieuses de la forteresse, s'acharnent aux portes des cachots ; les autres vont sur les tours insulter aux canons<sup>4</sup>. Immortel délire de nos pères ! Un soldat qui descendait précipitamment de la plate-forme où on l'avait oublié, rencontre au fond d'un obscur escalier l'intrépide Louis Morin. Loin de fuir, il se jette à son cou en pleurant : « Ah ! frère, ayez pitié de quelques pauvres soldats, qui ont été forcés d'obéir; jurez de demander grâce pour eux.—Je le jure, » répondit le noble jeune homme, et il tint pa-

<sup>1</sup> *La Bastille dévoilée*, t. I, p. 447.

<sup>2</sup> *L'Ami du roi*, etc., 3<sup>e</sup> cahier, chap. XLVI, p. 448.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Discours historique* de Dusaulx, 1<sup>re</sup> partie, p. 343.

role<sup>1</sup>. Mais s'il y eut des épisodes touchants, il y eut aussi de lamentables méprises, des hasards funestes. Un enfant de dix ans ayant paru au sommet des tours, une balle lancée de la rue Saint-Antoine lui fracassa la tête<sup>2</sup>. L'officier Béquard, le même qui avait empêché le gouverneur de faire sauter la Bastille, fut désigné comme un des porte-clefs; on lui abattit le poignet d'un coup de sabre et on alla promener triomphalement dans Paris cette main qui venait de sauver le faubourg Saint-Antoine<sup>3</sup>. Béquard n'avait pas combattu: on le tua pourtant, et on ne découvrit l'erreur fatale que lorsqu'il n'était plus temps de la réparer. Aussi sa mort fut-elle pleurée surtout par les vainqueurs, et sa famille confondue dans les témoignages de la reconnaissance publique avec celles des martyrs de la journée.

Cependant, les portes des cachots se sont écroulées sous un généreux effort, les prisonniers sont libres. Hélas! pour trois d'entre eux, il était trop tard! Victime, depuis sept ans, des vengeances inexplicuées d'un père implacable, le premier, qui s'appelait le comte de Solages, ne retrouva ni des parents qui consentissent à le reconnaître, ni ses biens, devenus la proie de collatéraux avides<sup>4</sup>. Le second se nommait Whyte. De quel crime était-il coupable, accusé, soupçonné du moins? on ne l'a jamais su. Lui, on l'interrogea vainement: à la Bastille, il avait perdu la raison. Le troisième, Tavernier, à l'aspect de ses libérateurs avait cru voir entrer ses bourreaux et s'était mis en défense<sup>5</sup>: on le détromba en l'embrassant; mais le

<sup>1</sup> Le cousin Jacques, p. 77.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 73.

<sup>3</sup> *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. II, p. 33.

<sup>4</sup> *Vie politique et privée de Santerre*, p. 44.

<sup>5</sup> *La Bastille dévoilée*, 2<sup>e</sup> livraison.

lendemain il fut rencontré errant par la ville et prononçant des paroles étranges : il était fou.

Pas un recoin de la Bastille n'échappa aux investigations ardentes de la foule. On sonda la forteresse jusqu'en ses plus noires profondeurs et on en rapporta d'horribles trophées : des chaînes que les mains de beaucoup d'innocents, peut-être, avaient usées ; des armes d'une forme bizarre, effrayante ; des machines dont personne ne put deviner l'usage ; un vieux corselet de fer qui paraissait inventé pour retenir un homme par toutes les articulations du corps et le réduire à une immobilité éternelle<sup>1</sup> ; le tableau qui ornait la chapelle de la Bastille, et qui représentait saint Pierre aux Liens<sup>2</sup>. Car on avait voulu que l'image de la servitude poursuivît, accablât les prisonniers jusqu'au pied de l'autel !

La salle du conseil, impétueusement envahie, livra ses archives ; mais la fureur populaire ou les détruisit ou les dispersa. Toutefois, quelques pièces marquées d'un sceau funèbre ont été conservées à la justice de l'histoire, et, par exemple, une lettre de Latude à madame de Pompadour, lettre déchirante, dans laquelle on lit cette phrase : « Le 25 de ce mois de septembre (1760), à quatre heures du soir, il y aura cent mille heures que je souffre<sup>3</sup>. » L'infortuné, quand il écrivit ces mots terribles, avait encore deux cent mille heures de souffrance à compter !

Au moment où les vainqueurs sortaient de la Bastille, ils aperçurent une femme penchée sur le champ de bataille et cherchant parmi les cadavres un visage connu. Le fils de cette femme ayant disparu depuis

<sup>1</sup> *Discours historique de Dusaulx*, 1<sup>re</sup> partie, p. 346.

<sup>2</sup> Ce tableau fut remis le 15 juillet à l'assemblée des électeurs.

<sup>3</sup> *Vie politique et privée de Santerre*, p. 46.

quelques jours de la maison maternelle, et menant une vie d'opprobre, la malheureuse mère s'était flattée pour lui d'une expiation glorieuse. Condamnée à le pleurer vivant, elle aurait voulu pouvoir le pleurer martyr. Ne le trouvant point au nombre des morts, elle se retira désespérée<sup>1</sup>.

Il avait été décidé que le gouverneur serait conduit à l'hôtel de ville : on en prit la route. Élie ouvrait la marche, portant la capitulation à la pointe de son épée ; suivaient Legris et Maillard, le visage encore tout rayonnant d'héroïsme ; puis, le gouverneur, à qui Hullin et Arné faisaient un bouclier de leurs corps ; puis L'Épine, jeune clerc de procureur, plein de dévouement et de courage<sup>2</sup>. Ce fut un triomphe que ce trajet, mais un triomphe à demi enveloppé dans un supplice. Les Mémoires de Linguet avaient fait au gouverneur une exécrable célébrité : quand il passa, le peuple crut voir passer la Bastille. A lui maintenant, disait-on, de gémir et de trembler. Il avait abusé de la force : à son tour de la subir. On demandait pitié pour lui ! Avait-il pitié, lui, des pauvres prisonniers, lorsqu'il donnait à louage le petit jardin réservé à leurs promenades, lorsque son avarice leur disputait une heure d'air pur ou de gai soleil ? A l'effet de ces discours s'ajoutaient le ressentiment des trahisons récentes dont on le croyait coupable et la certitude que, s'il échappait aux vengeances de la place publique, il resterait impuni. Aussi la foule multipliait-elle contre lui, à mesure qu'on approchait de l'hôtel de ville, les affronts, les invectives, les menaces. Il y en eut qui lui arrachèrent les cheveux ; d'autres lui portaient l'épée au visage<sup>3</sup>. On atteignit ainsi la place de Grève.

<sup>1</sup> Voy. le *Voyage à la Bastille*, par Michel Cubières, p. 34.

<sup>2</sup> *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. II, p. 35.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 36.

Là, les clamours redoublant, le cortége est assailli de toutes parts. L'Épine, qui veut écarter la foule, reçoit un coup violent ; Legris avait affronté sans émotion le feu de la Bastille, il ne peut soutenir le spectacle qui s'apprête, il s'évanouit<sup>1</sup>. De Launey marchait tête nue, et on le reconnaissait à cela : Hullin, dans un élan sublime, se découvre et met son chapeau sur la tête du gouverneur<sup>2</sup>. Avec une vigueur que la générosité centuplait, Hullin défendit longtemps le malheureux, commis à sa garde ; mais enfin le nombre l'accable ; ses forces l'abandonnent ; épuisé, couvert de sang, il se laisse tomber sur une pierre. On lui vint offrir du vin<sup>3</sup>, il reprit connaissance.... quand il se releva, il n'avait plus personne à protéger.

On a écrit que de Launey avait jusqu'au bout conservé une attitude suppliante ; on lui a prêté des paroles où la résignation se mêle d'une manière touchante à la prière : cette version, généralement répandue, n'est point exacte. De Launey déploya, au contraire, un courage altier ; selon le témoignage de l'abbé Lefebvre, le seul qui ait raconté cette mort pour *l'avoir vue*, de Launey mourut « en se défendant comme un lion<sup>4</sup> » ; et il est permis de croire que sa fermeté fut précisément ce qui accrut l'indignation du peuple, que des prières auraient peut-être touché. A ceux-là, du reste, la responsabilité du sang, qui ne laissent aux peuples d'autre alternative que le silence dans la douleur ou la colère dans la liberté !

On promena la tête du gouverneur au bout d'une pique : épouvantable indice de l'excès des ressentiments.

<sup>1</sup> Le cousin Jacques, p. 79.

<sup>2</sup> *L'Ami du roi*, etc., 3<sup>e</sup> cahier, chap. XLV, p. 445.

<sup>3</sup> Le cousin Jacques, p. 74.

<sup>4</sup> Paroles de l'abbé Lefebvre, rapportées par Dusaulx, à qui elles furent adressées. Voy. l'*Oeuvre des sept jours*, p. 304.

ments qu'amasse au sein des nations asservies une longue oppression. Et il devait y avoir encore, hélas ! bien d'autres tragédies. Deux Invalides furent pendus à une lanterne, en face de l'hôtel de ville. Le lieutenant Person fut tué sur le port au blé<sup>1</sup>. Arrivé à la rue des Tournelles où il demeurait et la trouvant déserte, l'aide-major Miray avait eu l'imprudence de renvoyer l'escorte que les gardes françaises lui avaient donnée : il ouvrait sa porte, lorsqu'un groupe d'hommes armés, débouchant d'une rue voisine, le reconnut et le tua<sup>2</sup>. Mais une mort regrettable à jamais, ce fut celle du major de Losme, le consolateur des prisonniers, leur appui, leur providence. La foule, qui, malheureusement, ne connaissait de lui que son uniforme, l'avait entouré, non loin de l'arcade Saint-Jean. Un ancien prisonnier de la Bastille, nommé Pelleport, l'aperçoit et s'élançait : « Arrêtez, c'est mon bienfaiteur ! » On ne l'entendit pas. Il s'empare d'un fusil ; et tantôt par les coups qu'il porte, tantôt par ses imprécations, il s'efforçait d'écartier de son ami pour la détourner sur lui-même la fureur des meurtriers. « Noble jeune homme, lui dit l'infortuné major, que faites-vous ? Vous allez vous sacrifier sans me sauver. » De Losme tomba mort en effet, tandis qu'on relevait tout sanglant sur les marches de l'hôtel de ville son généreux protecteur<sup>3</sup>.

Les corps de de Losme, de Miray, de Person, furent transportés à la Morgue ; on ne retrouva pas celui de de Launey. Seulement, six mois après, un soldat inconnu rapporta à la famille du gouverneur ses bijoux et sa montre, où pendait un cachet à ses armes, sans

<sup>1</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 357.

<sup>2</sup> *L'Ami du roi*, etc., 3<sup>e</sup> cahier, chap. XLVI, p. 418.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 418 et 419. — Michel Cubières, *Voyage à la Bastille* (récit du chevalier de Manville), p. 32 et 33.

s'expliquer sur la manière dont ces objets lui étaient parvenus<sup>1</sup>.

Pendant ce temps, que s'était-il passé dans cet hôtel de ville où les vainqueurs allaient faire leur entrée? Le comité permanent n'avait cessé d'y être, depuis le commencement du jour, en butte aux soupçons et aux menaces. Son refus de décréter la prise de la Bastille lui était imputé à trahison. La multitude, dont les flots, sans cesse renouvelés, inondaient la grande salle et semblaient y avoir apporté le bruit de la tempête, la multitude s'étonnait, elle s'indignait de trouver fermées devant elle les portes de la salle particulière que le comité permanent s'était réservée. Que prétendaient-ils donc, ces invisibles dominateurs qui gouvernaient à la manière dont on conspire? pourquoi tant de mystère? Qu'ils vinssent délibérer dans la grande salle, sous l'œil du peuple.

On amenait à chaque instant des courriers arrêtés. L'électeur Boucheron demanda que les paquets fussent ouverts : ils contenaient deux lettres, dont on fit aussitôt lecture.

La première était conçue en ces termes : « Je vous « envoie, mon cher du Puget, l'ordre que vous croyez « nécessaire; vous le remettrez. — Paris, ce 14 juillet « 1789. — Signé, le baron de Besenval. »

La seconde, renfermée dans la même enveloppe, disait : « Monsieur de Launey tiendra jusqu'à la dernière « extrémité; je lui ai envoyé des forces suffisantes. — « Ce 14 juillet 1789. — Signé, le baron de Besenval<sup>2</sup>. »

Ce fut alors un redoublement de transports. On se

<sup>1</sup> *Biographie universelle*, article de *Launey*, rédigé d'après les renseignements du comte d'Agay, un des gendres de M. de Launey.

<sup>2</sup> *Mémoire de Boucheron*, p. 8 et 9. — Certifié véritable par Thuriot de La Rosière, Piquot Sainte-Honorine, de Corny, de Milly, Buffault, de La Fleury, Coutans, Joannon.

crut à la veille des plus sinistres perfidies. Un jeune homme entra furieux, fendit la presse, parvint jusqu'au bureau, et fit entendre ce cri, que mille voix répétèrent avec un emportement terrible : « Pas de comité particulier !<sup>1</sup> Nous ne voulons pas de comité ! » Un vieillard venait de dire : « Laissons là ces traîtres ! » et le commissaire Carré accourait, parlant de la Grève en courroux<sup>2</sup>. Le comité fut dissous à l'instant même<sup>3</sup>; les oligarques de la bourgeoisie parurent dans la grande salle, et Flesselles, monté sur l'estrade qui soutenait le siège du président, y resta exposé aux regards défiants de la multitude.

Tel était donc l'aspect intérieur de l'hôtel de ville, lorsque la prise de la Bastille fut annoncée par une clamour immense, prodigieuse, une de ces clamours qui, chez les anciens, faisaient tomber les corbeaux dans le cirque. Bientôt arrive, entassée, mugissante, une masse d'hommes de tout âge, de toute condition, couverts d'armes de toute espèce. « On eût dit que l'hôtel de ville allait s'écrouler sous les cris confondus de victoire et de trahison, de vengeance et de liberté<sup>4</sup>. » La pompe était sauvage, elle était sublime. Du milieu de la foule, une main s'élevait, une main sanglante, qui agitait la boucle de col du gouverneur; mais, à côté de ce hideux trophée, un jeune ouvrier montrait, au bout de sa baïonnette, le règlement de la Bastille, et, couronné de lauriers, Élie s'avancait sur les bras de ses compagnons d'héroïsme<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> *Mémoire de Boucheron*, p. 9.

<sup>2</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 350.

<sup>3</sup> *Mémoire de Boucheron*, p. 9.

<sup>4</sup> Ce sont les propres expressions dont se sert le *Procès-verbal*, p. 355.

<sup>5</sup> Voy. le *Discours historique* de Dusaulx, p. 360, 361; et le *Procès-verbal*, p. 355.

Tant que Flesselles n'avait pas eu à contempler l'image de la mort, il était demeuré calme, souriant, impérieux même. Interpellé vivement par Francotay, un des électeurs, sur ce qu'il s'obstinait à refuser aux citoyens de la poudre et des armes, il avait osé répondre : « Taisez-vous<sup>1</sup>. » Mais quand il vit apparaître en quelque sorte le spectre du gouverneur de la Bastille, il eut peur. On murmurait autour de lui les mots « trahison, manœuvres infâmes : » plein de trouble, il se leva, disant : « Puisque je suis suspect à mes concitoyens, il est indispensable que je me retire. » Et il voulut descendre de l'estrade. Plusieurs le retinrent. Alors, d'une voix menaçante : « Monsieur, lui dit un électeur, nommé Delapoize, vous serez responsable des malheurs qui vont arriver. Vous n'avez pas encore donné les clefs du magasin de la ville, où sont ses armes et surtout ses canons. » Flesselles, sans répondre un seul mot, tira les clefs de sa poche et les remit à l'électeur<sup>2</sup>. Que le prévôt des marchands fût effrayé, c'est ce dont témoignait la pâleur de son visage ; mais il se joignait manifestement à ses craintes une préoccupation singulière et profonde<sup>3</sup>. Nous avons déjà cité un fragment d'une lettre attribuée au baron de Besenval et adressée à madame de Polignac : cette lettre contient la phrase suivante : « J'ai été assez heureux pour soustraire des papiers importants chez le prévôt. J'aurais pu lui sauver la vie, mais j'aurais compromis Irla (la reine), et j'ai préféré qu'il fût victime<sup>4</sup>. » Le prévôt des marchands avait-il effectivement des papiers qui fussent de nature à compro-

<sup>1</sup> *Mémoires tirés des archives de la police*, t. IV, chap. LVII, p. 444.

<sup>2</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 360 et 364.

<sup>3</sup> *L'Ami du roi*, etc., 3<sup>e</sup> cahier, chap. XLVI, p. 425.

<sup>4</sup> *Correspondance secrète de plusieurs grands personnages à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 93.

mettre de hauts personnages? Craignait-il qu'on n'allât visiter sa demeure? Ce qui est certain, c'est que lorsqu'il fut question de le conduire au Palais-Royal, la sérénité rentra dans ses traits<sup>1</sup>. « Eh bien, messieurs, dit-il avec empressement, allons au Palais-Royal; » et, sans attendre le retour de l'abbé Fauchet qui était allé calmer le district de Saint-Roch, point de départ des accusations, Flesselles descendit de l'estrade. Il est à remarquer que, pendant qu'il traversait la salle, le peuple « ne lui fit pas la moindre violence<sup>2</sup>. » Descendu sur la place de Grève, il fit route, au milieu de la foule et sans en éprouver aucun mauvais traitement<sup>3</sup>, jusqu'au coin du quai Pelletier. Là, un inconnu le renversa mort d'un coup de pistolet, soit impatience barbare de la part d'un ennemi, soit qu'en tuant Flesselles, un de ses complices eût voulu tuer quelque redoutable secret.

Le bruit courut qu'on avait saisi sur le prévôt des marchands un billet de lui au gouverneur de la Bastille: « Tenez bon! j'amuse les Parisiens avec des promesses et des cocardes. » La vérité est que personne ne put produire ce billet; qu'il ne fit partie d'aucun procès-verbal; que l'existence en fut affirmée seulement par la rumeur publique. Mais les paroles citées n'en étaient pas moins un résumé fidèle de la conduite du prévôt des marchands. Il avait amusé les Parisiens avec des cocardes, avec des promesses: qui

<sup>1</sup> *Mémoires tirés des archives de la police*, t. IV, p. 444. — L'auteur était présent, et son récit, du reste, est presque de tout point conforme à celui du *Procès-verbal*.

<sup>2</sup> Textuellement reproduit du *Procès-verbal*, p. 361. — L'auteur du récit que nous citons plus haut, dit, de son côté, p. 114: « J'affirme cette disposition de la foule pour l'avoir vue. »

<sup>3</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 364.

lui en donna l'ordre ? C'est ce qu'enveloppa le mystère de sa mort.

Presque à la même heure, le prince et la princesse de Montbarrey étaient traînés à l'hôtel de ville. Devant les électeurs, la princesse s'étant évanouie, on la transporta dans la salle de la Reine. Quant à son mari, menacé de toutes parts, poussé contre le bureau, plié en deux, il était perdu si, l'enlevant avec vigueur du milieu de la foule irritée, le marquis de La Salle ne l'eût mis en état de se justifier : « Messieurs, dit l'ancien ministre de la guerre, vous vous trompez : vous voulez me punir comme un aristocrate, et je suis un des plus zélés partisans de la liberté.... Mon fils, le prince de Saint-Maurice, est celui qui a opéré la Révolution en Franche-Comté<sup>1</sup>. »

Les applaudissements emportèrent les projets de vengeance. Et, à mesure que s'éloignaient les impressions violentes du combat, la générosité reprenait son empire. Les gardes françaises et Élie, dont l'attitude fut constamment celle d'un homme des temps héroïques, demandèrent que le peuple les récompensât de leurs services en se montrant magnanime. Les défenseurs de la Bastille étaient là, pâles, silencieux, attendant l'arrêt fatal... Tout à coup, Élie s'adresse à eux : « Jurez fidélité à la nation ! » Tous, levant la main, ils prêtent le serment civique ; on les embrasse, on pleure d'enthousiasme : ils sont sauvés !<sup>2</sup>

Conduits au Palais-Royal, les Suisses y trouvèrent, au lieu d'ennemis implacables, des protecteurs aussi ardents qu'ingénieux. On les fit passer, aux yeux du peuple assemblé dans le jardin, pour des captifs arrachés aux cachots de la Bastille, pour des soldats qui, ayant refusé de tirer sur les citoyens, avaient été

<sup>1</sup> Procès-verbal de l'assemblée des électeurs, t. I, p. 365.

<sup>2</sup> Discours historique de Dusaulx, p. 371 et 372.

cruelement punis de leur patriotique désobéissance<sup>1</sup>. Aussitôt on envoya faire une quête en leur faveur<sup>2</sup>, et la multitude se répandit, autour d'eux, en fraternels transports.

Cependant la nuit était descendue sur la ville, mais sans amener le repos. Heureuse loi du destin ! Car c'eût été le sommeil de la Révolution, en de tels instants, que le sommeil de Paris. Grâce au ciel, il arriva que de mystérieux émissaires parcoururent les divers quartiers, qu'ils remplirent d'alarmes. A les entendre, Paris allait être bombardé ; on avait vu la butte Montmartre couverte de canons, de bombes, de grils propres à rougir les boulets ; on pouvait nommer les chefs, les coopérateurs de l'abominable entreprise : le prince de Condé, le maréchal de Broglie, Besenval, le prince de Lambesc, le prince de Narbonne Fritzlar, le baron de Salkenaym<sup>3</sup>. Puis, comme dans la soirée qui précéda la Saint-Barthélemy, des inconnus allaient dessinant sur la porte des maisons bourgeoises tantôt un cercle tantôt une croix<sup>4</sup>. Toutes les fenêtres ayant été garnies de lampions, des sentinelles volontaires criaient, à l'entrée de chaque rue, avec l'accent d'une poignante ironie : « Soignez vos lampions ! nous avons besoin d'y voir très-clair cette nuit<sup>5</sup>. » Sur le quai Pelletier, le comédien Grammont disait aux passants, du haut d'une borne : « Il y a des carrières au-dessous de Paris. Prenez garde à la poudre ! Visitez les souterrains. » Mais le héros de cette vigilance farouche, ce fut Marat. La capitale lui plaisait, ainsi enivrée de défiance, et son rôle révolutionnaire commença par un

<sup>1</sup> *Relation de la prise de la Bastille par un de ses défenseurs*, p. 293.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Lettre à M. le marquis de Luchet.

<sup>4</sup> *L'Ami du roi*, etc., 3<sup>e</sup> cahier, chap. XLVIII, p. 142.

<sup>5</sup> Lettre à M. le marquis de Luchet.

soupçon. Un détachement de hussards s'étant avancé jusqu'au Pont-Neuf, et l'officier déclarant qu'il venait fraterniser avec le peuple, « Si cela est vrai, lui dit Marat d'un ton brusque, livrez-nous vos armes. » L'officier refusa. Se mettant alors à la tête de la multitude, que ses discours enflammèrent, Marat force les hussards de le suivre à l'hôtel de ville, d'où on les renvoya sous escorte<sup>1</sup>.

Tout concourait à entretenir, à augmenter, parmi les citoyens, le trouble, l'enthousiasme, le courage, la fureur. Et à quel degré d'emportement ne serait-on pas arrivé, si l'on avait su que, durant ces heures d'angoisse, la cour préludait aux joies de son prochain triomphe par des réjouissances sacriléges; que sous les regards, aux applaudissements de la reine, du comte d'Artois, des Polignac, on avait célébré, à Versailles, dans l'Orangerie, les fêtes de la patrie vaincue; qu'il y avait eu des danses, et des chants, et du vin distribué à profusion aux soldats étrangers<sup>2</sup>; qu'on avait enfin égalé, en insolence inhumaine, ces empereurs romains qui, au nombre de leurs plaisirs, comptaient les calamités de Rome!

Voilà ce qu'à Paris on ignorait encore; mais la criminelle présomption des courtisans, on la connaissait trop. On s'occupa donc sans relâche à fabriquer des piques, à fondre des balles. On eut des mots d'ordre, ainsi qu'en un camp: dans le faubourg Saint-Marceau, *libertas*; ailleurs, *Washington*. Pour arrêter la cavalerie, des excavations de quatre pieds de profondeur furent pratiquées en avant des barrières. Pour écraser les assaillants, on entassa au haut des maisons, non-seulement des pavés, mais des meubles précieux, des

<sup>1</sup> *L'Ami du roi*, etc., 3<sup>e</sup> cahier, chap. XLVIII, p. 141.

<sup>2</sup> Voy. les *Mémoires de Ferrières*, écrivain royaliste, t. I, p. 132.

statues, des ornements de bronze, jusqu'à des livres<sup>1</sup>. Les enfants aidèrent au travail des barricades. Les femmes s'animèrent au combat. Plusieurs millions d'hommes s'élevant tous ensemble à l'héroïsme, à force de vouloir la liberté.... l'histoire n'avait jamais offert un plus beau spectacle! Ainsi, dès le premier pas, la Révolution faisait éclater sa puissance, et déjà ceux qu'elle inspirait auraient pu dire cette grande parole, qu'un représentant du peuple prononça, plus tard, au milieu des tempêtes : « Le trône même de Dieu serait ébranlé, si nos décrets parvenaient jusqu'à lui. »

<sup>1</sup> « Mes femmes et mes enfants avaient démeublé ma bibliothèque, etc. » *Le cousin Jacques*, p. 97.

## CHAPITRE XII.

### LOUIS XVI, ROI DE LA BOURGEOISIE.

Nuit du 14 juillet 1789 à Versailles. — Séance du 15 juillet. — Secrètes dispositions de l'Assemblée. — Scènes de la cour de marbre. — Aspect de Paris armé. — Voyage de Louis XVI à Paris. — Vues des principaux chefs de la bourgeoisie. — Marie-Antoinette restée à Versailles. — Louis XVI dans la grande salle de l'hôtel de ville; il est sacré roi de la bourgeoisie. — Véritable caractère de la journée du 17 juillet 1789.

A Versailles, ce fut une soirée pleine de trouble que celle du 14 juillet 1789. Des nouvelles, vagues encore mais d'autant plus effrayantes, étaient venues consterner les représentants de la bourgeoisie, qui, craignant la cour, craignant le peuple, se jugeaient à la veille d'une irréparable catastrophe. Ils savaient que, depuis plusieurs jours, les gardes du corps ne quittaient pas leurs bottes, et qu'on avait enfin précipité la faiblesse du roi sur la pente des violences extrêmes; ils avaient entendu, dans cette journée même, les chants barbares partis de la terrasse de l'Orangerie. D'un autre côté, qu'imager de plus formidable que le désespoir de Paris soulevé? On croyait au bruit du canon; l'oreille à terre, on l'écoutait. Soudain, le vicomte de Noailles paraît, arrivant de Paris. Tous se lèvent, attentifs. Lui, ému jusqu'au fond de l'âme, il montre la capitale armée, l'hôtel des Invalides envahi, les familles nobles faisant de leurs maisons des forteresses, le peuple autour de la Bastille, la Bastille con-

quise<sup>1</sup>. Aussitôt, toute discussion cessant, on décide qu'une députation sera envoyée au roi<sup>2</sup>. Car, c'était toujours derrière la royauté que la bourgeoisie se mettait à couvert, quand le peuple grondait.

Louis XVI reçut la députation dans la salle qui pré-cédait son cabinet. Il était environ dix heures du soir. L'archevêque de Vienne ne pouvant lire aux flambeaux, ce fut le comte de Clermont-Tonnerre qui lut l'adresse de l'Assemblée nationale. Pendant cette lecture, le roi tint les yeux constamment fixés sur Mirabeau<sup>3</sup>. Tous les ministres étaient présents. Clermont-Tonnerre ayant fini de parler, Louis XVI répondit d'un ton froid qu'il se sentait disposé à accéder au vœu des habitants de Paris, ajoutant qu'il allait en conférer avec son conseil; et il passa dans le cabinet royal. Les rideaux, mal fermés, permettaient aux députés de voir, à travers les grands verres de Bohême qui étaient aux croisées, la pantomime des princes et des ministres : le jeu des physionomies leur sembla trahir de sinistres desseins<sup>4</sup>. Et en effet, après une demi-heure d'attente, ils n'obtinrent du roi que l'assurance équivoque de la part qu'il prenait aux inquiétudes de l'Assemblée. « Instruit de la formation d'une garde bourgeoise, disait-il, j'ai donné ordre aux officiers généraux de se mettre à la tête de cette garde afin de l'aider de leur expérience et de seconder le zèle des bons citoyens ; j'ai également ordonné que les troupes qui sont au champ de Mars s'écartent de Paris<sup>5</sup>. »

De semblables paroles n'étaient pas de nature à tran-

<sup>1</sup> *Moniteur*, séance du mardi 14, cinq heures du soir.

<sup>2</sup> *Le Point du jour*, n° 25, p. 200.

<sup>3</sup> *Mémoires de Barère*, publiés par Hippolyte Carnot et David (d'Angers), p. 222. Bruxelles, 1842.

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 223.

<sup>5</sup> *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants*.

quilliser les esprits. D'ailleurs, dans l'intervalle, deux électeurs envoyés par l'hôtel de ville, Bancal des Issarts et Ganilh, avaient mis le comble aux frayeurs de l'Assemblée en lui racontant les malheurs arrivés aux environs de la Bastille, l'inutilité des négociations, la mort de plusieurs citoyens tués par le feu de la forteresse, la demande faite par la multitude de décréter le siège<sup>1</sup> : l'envoi d'une seconde députation fut résolu.

Louis XVI répondit : « Vous déchirez de plus en plus mon cœur par le récit que vous me faites des malheurs de Paris. Il n'est pas possible de croire que les ordres que j'ai donnés aux troupes en soient la cause. Je n'ai rien à changer à la réponse que je vous ai faite<sup>2</sup>. »

Comment décrire la douleur et l'effroi de l'Assemblée, surtout quand le baron de Wimpfen, arrivé de Paris, vint dire qu'il avait vu sur la place de Grève le cadavre d'un homme décapité<sup>3</sup> qu'on assurait être le gouverneur de la Bastille ! Singulier contraste ! tandis que le peuple de Paris célébrait sa victoire par une illumination<sup>4</sup>, les représentants de la bourgeoisie, à Versailles, demeuraient pénétrés d'une tristesse profonde<sup>5</sup>. Le renversement d'une forteresse odieuse, ce prodigieux élan par où débutait l'irrésistible patriottisme de la foule, ils n'appelaient cela que *les malheurs de la capitale*<sup>6</sup>. Ils ne pouvaient songer à la Bastille conquise, sans se représenter l'incendie des barrières, les scènes qui avaient dû rougir le pavé du

<sup>1</sup> *Moniteur*, séance du soir, 14 juillet.

<sup>2</sup> *Ibid.* — *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants*.

<sup>3</sup> *Moniteur*, séance du 14 juillet.

<sup>4</sup> *Prud'homme, Révolutions de Paris*, n° 4, p. 49.

<sup>5</sup> *Le Point du jour*, n° 25.

<sup>6</sup> *Le Courier de Provence. — Le Point du jour*.

faubourg Saint-Antoine, le campement des troupes sous les arbres des champs Élysées, le peuple courant irrité à travers Paris en feu. Jusqu'alors la cour avait été leur adversaire le plus redouté, maintenant c'était la multitude qui épouvantait le plus leur imagination : ils changeaient d'alarmes. Les regards ne cessant de se tourner vers la royauté, on proposa d'envoyer au château une troisième députation ; et ce fut alors que Clermont-Tonnerre dit ces mots célèbres : « Non, laissons-leur la nuit pour conseil ; il faut que les rois, ainsi que les autres hommes, achètent l'expérience. »

Du reste, les projets du gouvernement n'étaient qu'à demi enveloppés de mystère. Pendant qu'agitait d'une inquiétude farouche, le peuple entourait en silence la salle des états, la place d'armes, les cours du château se remplissaient d'escadrons de hussards dont l'attitude faisait craindre les complots de la force et laissait soupçonner les proscriptions. La séance devant tenir toute la nuit, sous la vice-présidence de Lafayette, quelques vieillards avaient étendu des tapis sur des tables, y cherchant une heure de repos<sup>1</sup> ; mais, quoique accablés de fatigue, la plupart veillaient, dans l'attente, pleine d'angoisses, des choses du lendemain.

Louis XVI s'était endormi. Quels furent les songes de son sommeil ? La cour, bien informée cependant, avait eu soin de faire démentir les nouvelles apportées au roi par les députations de l'Assemblée<sup>2</sup> ; et Louis XVI s'était retiré dans ses appartements sans rien savoir. Mais le duc de Liancourt, à qui sa charge

<sup>1</sup> *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*

<sup>2</sup> La seconde députation avait porté au roi le procès-verbal du siège de la Bastille. *Mémoires de Ferrières.*

permettait d'entrer à toute heure chez le monarque, vint l'éveiller pour lui apprendre les événements de la journée. On sait quelles furent les premières paroles échangées : « C'est une émeute. — Non, sire, c'est une révolution. » En ami sincère, le duc de Liancourt peignit à Louis XVI les dangers qui environnaient sa personne et sa famille ; il lui parla de la fidélité douteuse des troupes, des progrès formidables de l'esprit public, de la nécessité de faire un pas vers la nation. Tout à coup, les frères du roi entrèrent. Alors, allant au comte d'Artois : « Prince, lui dit le duc, votre tête est proscrite ; j'ai lu l'affiche de cette proscription <sup>1</sup>. » Les comtes d'Artois et de Provence joignirent leurs instances à celles du duc de Liancourt ; Louis XVI promit de se rendre à l'Assemblée.

La séance, reprise le lendemain à huit heures, trouva les représentants animés d'un seul désir, celui de s'entendre avec le roi. Custine, Sillery, Pison du Galant, de Marguerites lurent des projets d'adresse, prononcèrent des discours où reparaissait, sous diverses formes, le sentiment auquel la classe moyenne attachait, à cette époque comme aujourd'hui, l'espoir mal dissimulé de sa domination : « Les Français adorent leur roi, à la condition de n'avoir pas à le craindre <sup>2</sup>. » Ainsi le trône n'était plus pour le tiers état qu'un abri, la monarchie qu'un bouclier. Un fait curieux, et bon à connaître, c'est que Bailly fut prié secrètement de composer la harangue que l'Assemblée désirait entendre sortir de la bouche de Louis XVI. Bailly n'eut garde de repousser cet honneur, si singulier pourtant dans la circonstance ; il prépara le discours royal, mais son travail ne fut pas adopté <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> *Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 438.

<sup>2</sup> Phrase remarquable du projet de Sillery.

<sup>3</sup> *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 5.

On avait décidé qu'une troisième députation irait demander à Louis XVI l'éloignement des troupes, le renvoi des ministres. Aussitôt Mirabeau se lève, et tout entier au démon de son éloquence, il dicte en ces termes le langage qu'il faudra tenir au prince<sup>1</sup> :

« Dites-lui que les hordes étrangères dont nous sommes investis ont reçu hier la visite des princes, des princesses, des favoris, des favorites, et leurs exhortations et leurs caresses et leurs présents ; dites-lui que toute la nuit ces satellites étrangers, gorgés d'or et de vin, ont prédit dans leurs chants impies l'asservissement de la France, et que leurs vœux brutaux invoquaient la destruction de l'Assemblée nationale ; dites-lui que dans son palais même les courtisans ont mêlé leurs danses au son de cette musique barbare, et que telle fut l'avant-scène de la Saint-Barthélemy ; dites-lui que ce Henri dont l'univers bénit la mémoire, celui de ses aïeux qu'il voulait prendre pour modèle, faisait passer des vivres dans Paris révolté qu'il assiégeait en personne, et que ses conseillers féroces font rebrousser les farines que le commerce apporte dans Paris fidèle et affamé. »

Comme la députation sortait, le duc de Liancourt annonça que Louis XVI allait venir. Quelle serait la contenance de l'Assemblée ? Convenait-il d'accueillir le monarque par des cris d'amour avant de connaître les sentiments de son cœur.... lorsque le sang coulait à Paris ? On proposa la dignité du silence.

Au moment où l'évêque de Chartres<sup>2</sup> rappelait ces mots de l'évêque de Senez : « Le silence des peuples est la leçon des rois, » les portes s'ouvrirent, le roi

<sup>1</sup> *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*

<sup>2</sup> Suivant Ferrières, t. I, p. 140 ; car, suivant Bailly, ces mots furent prononcés par Mirabeau. Voy. les *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 4.

parut. Il était sans gardes, accompagné seulement de ses deux frères. S'étant avancé de quelques pas, il resta debout, découvert, et dit avec émotion<sup>1</sup> :

« Messieurs, je vous ai assemblés pour vous consulter sur les affaires de l'État; il n'en est pas de plus instantané et qui affecte plus sensiblement mon cœur, que les désordres affreux qui règnent dans la capitale... Je sais qu'on a donné d'injustes préventions; je sais qu'on a osé publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté : serait-il donc nécessaire de rassurer sur des bruits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère?... Eh bien! c'est moi qui ne suis qu'un avec la nation, c'est moi qui me fie à vous. » Il ajouta qu'il avait donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles.

En un instant, l'attitude de l'Assemblée avait changé: la salle retentit d'acclamations qui furent comme un signal pour le peuple immense qui attendait au dehors. L'archevêque de Vienne répondit, et dans un discours où la fermeté se mêlait habilement au respect, il sut cacher sous des formes adulatrices l'impérieuse demande du rappel de Necker.

Un mouvement caractéristique marqua la sortie de Louis XVI. Les députés, se donnant la main, venaient de former une chaîne destinée à le garantir des flots de la multitude. A cette vue, les cris d'enthousiasme recommencent. Cefut le dernier beau jour de Louis XVI. Aux rayons d'un soleil de midi, sous les regards d'une foule qui, pour le voir, montait aux grilles, se groupait sur les statues, il parcourut lentement à pied, au son des fanfares, le long trajet de la salle des Menus à la cour de marbre<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*

<sup>2</sup> *Le Point du jour*, n° 25.

Toutefois, de sourdes défiances grondaient au fond du peuple, et ses *vive le roi!* n'étaient, ce jour-là même, que de l'entraînement. Une femme de Versailles, ayant brusquement dérangé le comte d'Artois, s'approcha de Louis XVI et osa lui dire : « Oh ! mon roi, êtes-vous bien sincère ? ne vous fera-t-on pas changer comme il y a quinze jours?<sup>1</sup> — Non, répondit le roi, je ne changerai jamais. » Cet épisode était le fait important de la journée. Il se perdit, emporté dans le bruit du triomphe. La reine voulut sa part des applaudissements ; elle s'avança sur le grand balcon, portant dans ses bras le Dauphin, comme pour confier la cause de la royauté au cœur des mères ; mais des rumeurs menaçantes montèrent alors au milieu des cris de joie. Une dame du palais ayant été reconnue au pied du château, on la chargea de messages insultants. « Pourquoi, demandaient quelques voix cruellement ironiques, pourquoi la duchesse de Polignac ne se montre-t-elle pas avec son amie ? » La main étendue vers une fenêtre, un inconnu crio : « Voilà où est placé ce trône dont avant peu l'on cherchera les vestiges<sup>2</sup>. »

Paris inquiétait l'Assemblée : elle ne désespéra pas de le gagner à Louis XVI. Une députation nombreuse dont faisaient partie Lafayette, Mounier, Bailly, Sièyes, Lally-Tollendal, Talleyrand, Barère, eut mission d'aller raconter aux Parisiens la démarche du roi, la paix applaudie, les scènes touchantes de la cour de marbre. Les gardes du corps s'offrirent à escorter les envoyés de cet autre souverain, l'Assemblée ; mais on jugea qu'un tel cortége ne convenait point à des représentants de la nation, messagers de la paix ; on remer-

<sup>1</sup> Le cousin Jacques, p. 103.

<sup>2</sup> Mémoires de madame Campan, t. II, p. 48, 49.

cia les gardes affectueusement et l'on fit le trajet entre deux haies de peuple accouru sur le passage des voitures<sup>1</sup>.

Paris avait, en ce moment, toute l'inquiétude de sa récente victoire. Les rues étaient vivantes. Les barrières se fermaient, gardées par la vigilance populaire<sup>2</sup>. Les faubourgs coupés de barricades, les grandes issues dépavées et garnies de canons, près de quatre-vingt mille hommes sous les armes<sup>3</sup>, la marche des patrouilles soupçonneuses donnaient à la capitale un aspect à la fois morne et imposant. On croyait au prochain retour des troupes de Besenval qui, dans la soirée, s'étaient repliées sur Sèvres; on se rappelait qu'à cinq lieues de Paris, la cour disposait d'une armée; on ne la craignait pas, mais on se préparait à la recevoir! Et, pendant ce temps, à l'hôtel de ville, une réunion presque fortuite de marchands, d'avocats, de médecins, d'hommes de lettres exerçait le pouvoir absolu de par l'audace, contenait les ardeurs de la Grève, s'occupait de l'arrivée des blés, de la discipline à imposer au désordre, paraissant oublier la monarchie absente, les tribunaux muets, l'intendant disparu, tous les anciens pouvoirs frappés de stupeur ou frappés de mort.

A l'entrée de Paris, les députés furent vivement saisisis par l'imprévu du spectacle qui s'offrait à eux. Des milliers de citoyens les attendaient en brandissant des piques, arme nouvelle, longtemps inconnue en France, arme facile à façonner, à saisir, et propre aux révolutions, qui ont besoin d'improviser la guerre. Cette forêt de piques, image frémissante, présentait

<sup>1</sup> *Le Point du jour*, n° 25, p. 207.

<sup>2</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 294.

<sup>3</sup> *Annales parisiennes*, n° 4, p. 40.

comme un souvenir des combats de l'antique liberté et rappelait, devant un palais de roi, le terrible faisceau des temps consulaires. Par un contraste surprenant, cent mille hommes mêlaient à l'appareil de la défiance la flamme de l'enthousiasme, et les couleurs variées d'une milice naissante à la subordination d'une troupe disciplinée<sup>1</sup>. Ils portaient le costume bizarre, le sévère costume des guerres civiles, mais sous l'équipement de l'enrôlé on sentait battre le cœur du citoyen. Arrivés à la place Louis XV, les députés mirent pied à terre, traversèrent le jardin des Tuileries, et furent accueillis sous le vestibule du palais par quatre personnages d'un extérieur fort négligé, l'abbé Fauchet, Legrand de Saint-René, de Leutre, Duveyrier. C'étaient les envoyés du comité permanent de l'hôtel de ville qui, dans le vêtement poudreux de la veille, venaient faire à l'Assemblée nationale les honneurs de l'insurrection. Élus de l'événement, usurpateurs de l'autorité vacante, ils la maniaient depuis deux jours avec une habile énergie, commandaient aux milices, nommaient aux emplois, donnaient des ordres. Précédés des quatre électeurs, les seize députés se rendirent à l'hôtel de ville aux acclamations d'une foule sans nombre : « tous les bras étaient tendus vers eux ; des fleurs tombaient sur eux de toutes les fenêtres ; tous les yeux étaient remplis de larmes<sup>2</sup>. »

Or, au milieu de tant d'ivresse, les chefs de la bourgeoisie n'avaient qu'une pensée : rappeler à tous qu'il existait un roi ; car on commençait à l'oublier. Dans la grande salle de l'hôtel de ville, le marquis de Lafayette fut le premier à prendre la parole. Après une rapide narration des événements de la matinée, il s'é-

<sup>1</sup> *Le Point du jour*, n° 25.

<sup>2</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 446.

cria : « Le roi a été trompé, il ne l'est plus ; il connaît nos malheurs, et il ne les connaît que pour empêcher qu'ils se reproduisent jamais. » Vint ensuite Lally-Tollendal, orateur discret, élégant, persuasif, qui savait prêter au calcul le langage du sentiment, habile avec abandon. Il feignit d'admirer le bon ordre des Parisiens, afin de n'avoir pas à le leur conseiller ; il vanta la générosité du roi des Français, la bonté d'un prince qui avait dit : « Je me fie à vous ; » il remua facilement les cœurs. L'émotion fut même si profonde, qu'on le couronna de fleurs. Puis on le conduisit à une fenêtre pour le montrer aux spectateurs qui couvraient la place de Grève. Quelques-uns remarquèrent les vicissitudes de la fortune, qui faisaient applaudir Lally au lieu où s'était dressé l'échafaud de son père ; mais la foule ignora que ses clamours vengeaient un supplice.

Il restait à diriger les citoyens armés. On leur proposa pour chef celui que désignaient les électeurs, le marquis de Lafayette. Son buste, dont l'État de Virginie avait fait présent à la ville de Paris, se trouvait exposé à tous les regards, à côté du buste de Washington, en cette salle de l'hôtel de ville, théâtre de tant de scènes changeantes. Le matin même, comme les électeurs parlaient de remplacer le duc d'Aumont, qui avait refusé le commandement de la milice parisienne, Moreau de Saint-Méry avait montré du doigt, sans rien dire, le buste de Lafayette, et, à ce geste, tous les électeurs avaient réuni leurs voix sur le compagnon d'armes des Américains<sup>1</sup>. Le choix fut confirmé ici par acclamation, et Lafayette y répondit en saluant de son épée. Quel successeur donnerait-on au prévôt des marchands ? Bailly fut désigné. Mais ce cri s'étant fait

<sup>1</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, t. I, p. 422.

entendre : *Plus de prévôt des marchands, maire de Paris!*<sup>1</sup> les assistants répétèrent : « Oui, maire de Paris ! » Et aussitôt, sur la tête du modeste Bailly, parut une couronne que la main de l'archevêque de Paris retenait<sup>2</sup>. Ce prélat, jaloux de s'associer aux honneurs d'une popularité si douce, obtint de l'assemblée qu'elle se rendrait à Notre-Dame, faisant ainsi tourner au profit de l'Église les impressions de cette mémorable journée.

Le peuple, victorieux, eût volontiers perdu le souvenir d'une monarchie qui ne se montrait point; mais la bourgeoisie avait besoin d'en rappeler la vivante image. Elle tremblait que le triomphe des faubourgs ne se développât jusqu'à devenir l'anarchie; elle craignait, dans tous les cas, pour sa propre domination, et moins le peuple paraissait avoir peur, plus on avait peur de lui. Dans son Versailles, au milieu des Suisses, des cavaliers hongrois, des dragons de Besenval, la royauté n'avait plus qu'un prestige aux yeux de la foule : celui de l'épée; mais aux yeux des propriétaires, le roi restait le chef suprême de l'ordre : derrière le représentant de la force qui tyrannise, ils cherchaient, ils voulaient sauver, populariser même le représentant de la force qui conserve. La Bastille était prise : quoi de mieux calculé que de conduire Louis XVI aux Parisiens, de manière qu'il eût l'air de souscrire à sa défaite, de l'accepter noblement, d'y mettre le sceau royal? Faible prince qui allait aider, vaincu, aux arrangements pris après la victoire!

De retour à Versailles, les députés de l'Assemblée nationale ne manquèrent pas d'affirmer que la capitale avait un désir immense de voir le roi. Bailly en parla,

<sup>1</sup> *Procès-verbal de l'assemblée des électeurs*, p. 460.

<sup>2</sup> *Ibid. t. I*, p. 461.

le 16, à Vicq d'Azir, médecin de la reine, et, sur les huit heures du soir, il fut mandé à l'OEil-de-bœuf. Le nouveau maire de Paris trouva le château rempli de monde, les gens de cour alarmés, le roi curieux de connaître l'état de Paris, et disposé à s'y rendre, comme Bailly en exprimait le vœu. Au sujet du gouverneur de la Bastille : « Ah ! il a bien mérité son sort<sup>1</sup> », s'écria Louis XVI. C'était condamner une seconde fois à la mort le malheureux de Launey. A servir les rois, on gagne la haine du peuple si l'on réussit, la haine du maître si l'on échoue, et souvent l'une et l'autre.

Au sein de l'Assemblée, le renvoi des ministres, déclaré inséparable du rappel de Necker<sup>2</sup>, était l'objet de délibérations qu'interrompaient à tout moment des messages successifs annonçant la démission de Barentin, celle du maréchal de Broglie, celle de Villedeuil, lorsqu'enfin le roi, prévenant les conseils de l'Assemblée, lui fit tenir une lettre qui rappelait Necker. La lettre était décachetée, comme si le monarque eût craint l'insuffisance de sa parole de roi. Sensibles à une telle déférence, les membres de l'Assemblée envoyèrent remercier Louis XVI, et décidèrent qu'à leur tour ils écriraient à Necker. La lettre est aussitôt rédigée ; on y lisait ces paroles, auxquelles se reconnaissait la plume complaisante de Lally-Tollendal, et qui mettaient aux pieds d'un homme la dignité d'un grand peuple : « Monsieur, l'Assemblée nationale vous presse de vous rendre au désir de Sa Majesté. Vos talents et vos vertus ne pouvaient recevoir ni une récompense plus glorieuse ni un plus puissant encouragement. Vous justifierez notre confiance ; vous ne préférerez pas votre tranquillité à la tranquillité publique... Tous

<sup>1</sup> *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 42.

<sup>2</sup> *Le Point du jour*, n° 26.

les moments sont précieux. La nation, son roi et ses représentants vous attendent<sup>1</sup>. »

Un message du prince fit savoir à l'Assemblée que Louis XVI irait à Paris le lendemain. Avant de se résoudre à une démarche si pleine de périls et qui allait être, suivant le mot de Necker, un pompeux signalement de la chute ou de l'affaissement de l'autorité royale<sup>2</sup>, Louis XVI avait tenu conseil. Les uns le conjuraient de quitter Versailles, d'aller à la tête de ses troupes faire camper la monarchie en quelque autre endroit de son royaume; les autres lui conseillaient de porter le calme à Paris. Marie-Antoinette s'était prononcée contre ce dernier parti avec une vivacité extrême; quand elle vit qu'on l'adoptait, elle ôta de ses écrins toutes ses parures de diamants, les réunit en un petit coffre qu'elle devait emporter dans sa voiture<sup>3</sup>, et se fit aider par madame Campan à brûler une quantité de papiers. Quant à Louis XVI, il entendit la messe, reçut la communion; et, comme s'il eût marché à la mort, il remit à son frère le comte de Provence un écrit qui le nommait lieutenant général du royaume<sup>4</sup>.

Louis XVI partit le 17 juillet au matin, accompagné du maréchal de Beauvau, des ducs de Villeroy et de Villequier. Il prit aussi dans sa voiture deux grands seigneurs populaires, le comte d'Estaing, le marquis de Nesle. L'Assemblée avait arrêté la veille que deux cent quarante membres se joindraient au roi, moins pour lui faire honneur que pour lui servir de rempart<sup>5</sup>; mais lui, incapable de comprendre jus-

<sup>1</sup> *Moniteur*, séance du 16 juillet 1789.

<sup>2</sup> Necker, *de la Révolution française*, t. I, II<sup>e</sup> partie.

<sup>3</sup> *Mémoires de madame Campan*, t. II, p. 54.

<sup>4</sup> Beauchamp, *Vie de Louis XVIII*; cité par M. Labaume, t. III, p. 257.

<sup>5</sup> *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 45.

qu'à quel point la bourgeoisie le désirait vivant et qu'il était un fantôme nécessaire, il s'avancait vers Paris d'un cœur profondément troublé. Bien que sa contenance fût calme, une indomptable inquiétude altérait son regard; il avait la pâleur de son courage. Les chevaux allant au pas, le voyage fut d'une lenteur sinistre. Les paysans des villages voisins accouraient de toutes parts, armés de faux ou de fourches, et ils se mêlaient à l'escorte, composée, jusqu'à Sèvres, de la milice de Versailles, depuis Sèvres, de la milice de Paris. Car le roi avait dû éloigner ses gardes du corps, n'osant faire aux Parisiens l'injure de paraître effrayé.

Pendant ce temps, renfermée dans son palais, que ses terreurs peuplaient d'images funèbres, Marie-Antoinette s'abandonnait au désespoir. Elle voyait déjà le roi enveloppé, gardé en otage, tué peut-être. D'une main tremblante elle écrivit un discours, qu'elle se mit ensuite à réciter en se promenant avec une agitation convulsive. Si le roi ne revenait plus, elle irait droit aux états généraux, elle leur montrerait ses enfants comme autrefois Marie-Thérèse aux Hongrois, et elle leur tiendrait ce discours, dont elle répétait au milieu des sanglots la première phrase: « Messieurs, je viens vous remettre la femme et la famille de votre souverain; ne souffrez pas que l'on désunisse sur la terre ce qui a été uni dans le ciel<sup>1</sup>. » Le château de Versailles était désert, silencieux; les courtisans avaient fui; la reine ayant envoyé chercher des personnes de sa maison, des amis de la veille, on trouva des cadenas à leurs portes<sup>2</sup>.

Cependant, prévenus, dès la nuit, que le roi viendrait se présenter à l'hôtel de ville, le comité per-

<sup>1</sup> *Mémoires de madame Campan*, t. II, p. 57.

<sup>2</sup> *Ibid.*

manent des électeurs avait donné ses ordres à tous les districts, et depuis huit heures du matin, cent cinquante mille citoyens armés<sup>1</sup> couvraient, rangés en double haie, la ligne qui s'étend de la place de Grève à la barrière de Passy. Le roi n'arriva aux portes de Paris qu'à trois heures, par un ciel couvert<sup>2</sup> et le visage empreint de mélancolie. Sa tristesse ne fit qu'augmenter lorsqu'il aperçut cette longue haie de soldats nouveaux, soldats qui s'appelaient des citoyens; lorsqu'il vit ces drapeaux de taffetas bleu, rouge et blanc qui brillaient pour la première fois<sup>3</sup>; lorsqu'il aborda ce peuple immense, paré de cocardes inconnues et qui, à l'aspect du souverain, ne poussait plus les clameurs accoutumées. Bailly en tendant à Louis XVI les clefs de la ville sur un bassin de vermeil, lui adressa une courte harangue qui caractérisait fortement la situation : « Sire, j'apporte à Votre Majesté les clefs de sa bonne ville de Paris. Ce sont les mêmes qui ont été présentées à Henri IV. Il avait reconquis son peuple, ici le peuple a reconquis son roi<sup>4</sup>. » Rudes paroles qui, du reste, furent parfaitement justifiées par la marche de Louis XVI à travers la capitale en armes ! Appuyé contre la barre de sa voiture, il promenait à droite et à gauche des regards étonnés; il écoutait le silence de la multitude qu'interrompait, par intervalles, le seul cri de *vive la nation !*<sup>5</sup> Devant lui roulaient les canons pris à la Bastille et aux Invalides<sup>6</sup>. Ceux qui les traî-

<sup>1</sup> Lettre à M. le marquis de Luchet.

<sup>2</sup> *L'Ami du roi*, etc., 4<sup>e</sup> cahier, chap. LIV, p. 36.

<sup>3</sup> Lettre à M. le marquis de Luchet.

<sup>4</sup> Voy. dans les *Mémoires de Bailly* l'histoire de cette phrase célèbre, t. II, p. 60.

<sup>5</sup> *L'Ami du roi*, etc., 4<sup>e</sup> cahier, chap. LIV, p. 39.

<sup>6</sup> *Mémoires de Weber*, t. I, p. 398.

naient, c'étaient les gardes françaises, devenues les gardes du peuple. Ainsi précédé de ces glorieux déserteurs dont la protection lui était une insulte, ainsi entouré des membres de l'Assemblée et des milices de la bourgeoisie, Louis XVI ressemblait à ces rois de l'Asie dont les Romains ornaient leurs triomphes.

En passant devant le Pont-Neuf, le roi dut être doucement rassuré par la vue des bouquets de fleurs que les femmes du peuple avaient placés à l'embouchure et à la lumière de chaque canon<sup>1</sup>, idée charmante qui d'une menace de guerre faisait un symbole d'amour; mais, à la place de Grève, il eut à contempler une cérémonie étrange. La plupart des révolutionnaires, nous l'avons dit, étaient affiliés aux sociétés secrètes de la franc-maçonnerie. Or, quand un frère étranger se présente en visiteur dans une loge, s'il est revêtu des hauts grades, les membres de la loge se rangent sur son passage et, joignant leurs épées au-dessus de sa tête, ils forment ce qu'on appelle *la voûte d'acier*. Cet honneur singulier fut rendu à Louis XVI, au moment où il mit pied à terre pour monter les degrés de l'hôtel de ville. D'un pas ferme, il s'avança sous ce berceau de lames croisées, et, au bruit des applaudissements, il entra dans la grande salle. Là il dut écouter, assis sur un trône, le procès-verbal des travaux de la commune; là il dut donner l'approbation du silence à la formation de la milice bourgeoise, à l'ordre de démolir la Bastille, à la nomination de Lafayette, à celle de Bailly; là, enfin, Moreau de Saint-Méry lui adressa, dans un discours flatteur, ces paroles d'un homme libre<sup>2</sup>: « Vous

<sup>1</sup> *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. II, p. 106.

<sup>2</sup> Lettre manuscrite de Robespierre, faisant partie de la collection qui nous a été confiée. — Cette lettre est sans date, mais elle a été

deviez votre couronne à la naissance; vous ne la devez maintenant qu'à vos vertus. »

Le but des principaux chefs de la bourgeoisie, de Mounier, de Lally-Tollendal, n'était pas encore atteint. Ils avaient conçu l'audacieux espoir de faire hommage au principe monarchique des succès mêmes de la démocratie. Ethis de Corny, ancien compagnon de Lafayette en Amérique, s'empressa donc de proposer l'érection d'un monument à *Louis XVI, régénérateur de la liberté française*<sup>1</sup>, et cela sur l'emplacement de la Bastille. Injuste apothéose, dérisoire tribut de reconnaissance, qui tendait à dérober aux vainqueurs pour en décorer le vaincu, tout le mérite de la victoire. Deux fois Louis XVI voulut parler, deux fois la parole demeura suspendue à ses lèvres, soit qu'il se sentît humilié d'un enthousiasme dont il était le jouet plutôt que l'objet, soit que les émotions de ce jour eussent tari en lui les sources de la pensée. Mais Lally-Tollendal ne manqua pas de suppléer à l'insuffisance du monarque. Il dit au peuple en lui montrant le prince : « Voilà le roi que vous désiriez avec tant d'ardeur voir au milieu de vous; » il dit au prince en lui montrant le peuple : « Voilà ce peuple qu'on a calomnié et qui vous aime<sup>2</sup>. » Alors Bailly ayant présenté au roi une cocarde<sup>3</sup>, Louis XVI la prit, l'attacha à son chapeau, puis s'avança vers une fenêtre de l'hôtel de ville. Une multitude impatiente couvrait la place de Grève. En apercevant au chapeau que Louis XVI agitait, une cocarde que jamais roi de France n'avait portée, le peuple éclata en bruyants transports; mais ce qu'il

écrite évidemment le 23 juillet, puisque Robespierre y mentionne la mort de Fouillon comme arrivée, la veille, 22 juillet 1789.

<sup>1</sup> *Mémoires de Lally-Tollendal*, p. 75.

<sup>2</sup> *L'Ami du roi*, 4<sup>e</sup> cahier, chap. LIV, p. 42.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 43.

saluait, ce n'était pas la personnification de la royauté, c'étaient les couleurs de l'insurrection.

Telle fut la journée du 17 juillet 1789. Un sacre y eut lieu, qui effaçait celui de Reims. Le souverain féodal venait de disparaître : il ne restait plus en France qu'un monarque chef des bourgeois. Quelques-uns crurent la révolution terminée... Terminée, quand tout Paris frémisait ! quand l'exaltation était devenue à ce point envahissante que des cocardes brillaient fixées à des étoles, que des capucins portaient le fusil<sup>1</sup>, que des jeunes filles tenaient le glaive ! Non, non, une fois soulevée, la mer n'est pas si facile à contenir ! Un secret pressentiment en avertit sans doute Louis XVI, car son visage ne s'épanouit que lorsque échappé aux ovations de la capitale et arrivé à Sèvres, il reconnut ses gardes du corps sur la montagne.

A la nouvelle de ce retour inespéré, Marie-Antoinette courut se précipiter dans les bras du roi; mais apercevant à son chapeau la cocarde révolutionnaire, elle recula aussi humiliée que surprise, et fière, méprisante, elle dit<sup>2</sup> : « Je ne croyais pas avoir épousé un roturier. »

<sup>1</sup> Lettre manuscrite de Robespierre, citée plus haut. — Il faisait partie de la députation qui accompagna le roi.

<sup>2</sup> Mercier, *Nouveau Paris*, t. II, chap. LXVIII, p. 189.

## CHAPITRE XIII.

### PREMIÈRE ÉMIGRATION.

La princesse Adélaïde et la reine. — Départ nocturne de la famille Polignac. — Départ des princes; fuite secrète du comte d'Artois. — Isolement de Louis XVI. — Effet produit par la première émigration. — Tentative de récidive. — Imputations calomnieuses. — Histoire de Dubois. — Rôle du duc d'Orléans après le 14 juillet. — Rôle du comte de Provence.

La prise de la Bastille avait eu pour conséquence singulière de faire de Louis XVI le roi de la bourgeoisie : une circonstance favorisa puissamment ce résultat, ce fut la première émigration.

Dans la nuit du 16 au 17 juillet, madame de Polignac, déguisée en femme de chambre, montait sur le devant d'une berline qui allait l'entraîner loin de la France. Pourquoi ce départ précipité? Pourquoi ces apprêts mystérieux? Nous avons dit quelle tendre amitié unissait la reine à madame de Polignac. Cette amitié, quoiqu'elle n'eût pas toujours été sans nuages, s'était affermie par une longue communauté de douleurs; mais l'opinion était trop irritée pour que Marie-Antoinette ne fût pas forcée, tôt ou tard, de renoncer à l'enchante ment de sa vie le plus amer à la fois et le plus doux. Après le 14 juillet, madame Adélaïde, l'aînée des tantes de Louis XVI, s'était rapprochée de la reine<sup>1</sup>: elle lui repré senta que l'heure

<sup>1</sup> Correspondance secrète de plusieurs grands personnages illustres à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, p. 107.

des sacrifices était venue ; que la présence de la duchesse à la cour serait désormais un péril ; qu'on entrait en des journées sombres, où les grandes affections auraient besoin d'un grand courage. Appuyée par le baron de Besenval<sup>1</sup>, qui ne croyait pas indispensable le volontaire exil de la favorite, Marie-Antoinette repoussa d'abord l'idée d'une séparation à laquelle son âme n'était point préparée ; mais on n'eut pas de peine à l'alarmer sur le sort de celle qui lui était chère, et elle-même alors pressa l'instant de la fuite. Or, la surveillance exercée autour des princes était déjà si active, si impérieuse, que Marie-Antoinette n'osa point assister au départ de son amie<sup>2</sup>. Elle lui écrivit ces mots, où se révélait le trouble d'un cœur déchiré : « Adieu, la plus tendre des amies. Que ce mot est affreux ! Mais il est nécessaire. Adieu ! Je n'ai que la force de vous embrasser<sup>3</sup>. » Étranges misères des hautes situations ! Cette reine qui, la veille encore, trouvait la France trop petite pour son orgueil, la monarchie avec des lois trop bornée pour son désir, la voilà qui maintenant se voyait réduite aux soucis d'un désespoir clandestin et à l'humiliation de cacher ses larmes !

Le duc et la duchesse de Polignac, leur fille la duchesse de Guiche, la comtesse Diane, l'abbé de Ballivière partirent tous ensemble, se dirigeant vers la Suisse et tremblant qu'on ne les reconnût. Ils évitèrent ce danger, mais le cri des haines qu'ils avaient soulevées les poursuivit, dans leur *incognito*, jusqu'à la frontière. Autour de la voiture qui les emportait ils

<sup>1</sup> Correspondance secrète de plusieurs grands personnages illustres à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, p. 402.

<sup>2</sup> Mémoires de madame Campan, t. II, chap. xiv, p. 53.

<sup>3</sup> Mémoires de Weber, t. I, chap. iv, p. 397.

entendirent demander si les Polignac étaient toujours auprès de la reine<sup>1</sup>.

D'autres personnages, plus élevés, sinon plus impopulaires, quittaient, dans le même temps, Versailles et la France. Ce furent, outre les ministres du coup d'État avorté, le prince de Condé, le duc de Bourbon, le duc d'Enghien, le prince de Conti, et enfin le propre frère de Louis XVI, le comte d'Artois. Ce dernier, dont on croyait la vie menacée, s'échappa du palais de Louis XIV, à la manière d'un criminel qui se dérobe à la justice. Il ne partit qu'à la pointe du jour<sup>2</sup>, afin de mieux tromper la vigilance du peuple. Ayant traversé en silence la ville endormie, il alla rejoindre un régiment qui devait protéger sa fuite. On le croyait en butte à des inimitiés si terribles que, jusqu'à une certaine distance, on fit escorter ses voitures par deux pièces de canon<sup>3</sup>. Il se rendit à Turin.

Des marches mêmes du trône, on le voit, vint le signal de l'émigration des nobles. Ce furent des princes du sang qui, les premiers, osèrent avertir l'Europe que la régénération de la France leur était mortelle et qu'à leurs yeux la patrie ne pouvait être où apparaissait la liberté.

Louis XVI resta donc seul dans son palais désert; et pour peindre la situation que lui faisait un semblable délaissement, un trait suffira. Quand ses serviteurs le virent entouré de cette solitude, ils désapprirent à ce point le respect, qu'un jour Besenval aperçut l'un d'eux lisant, par-dessus l'épaule de Louis XVI, ce que le maître écrivait<sup>4</sup>. Ainsi, plus de complots hardis, plus de fêtes menaçantes : au lieu de cela, des appar-

<sup>1</sup> *Mémoires de madame Campan*, t. II, chap. XIV, p. 55.

<sup>2</sup> *Mémoires de Weber*, t. I, chap. IV, p. 394.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 395.

<sup>4</sup> *Mémoires de Besenval*, t. II, p. 368.

tements fermés à jamais, des salles muettes, des soldats d'une fidélité douteuse s'interrogeant aux portes, une reine gémissant à l'écart, et des valets devenus insolents autour d'un monarque abandonné.

Aussi la conduite des princes fut-elle diversement jugée par les royalistes. Ceux-là s'en applaudirent, qui, violemment irrités des concessions de Louis XVI, commençaient à tourner vers les rois de l'Europe toutes leurs espérances. Mais, à côté de ces aveugles approbateurs de l'émigration, il y eut ceux qui la regardaient comme une félonie. Quoi ! c'était lorsque le trône avait plus que jamais besoin d'être défendu qu'on le laissait exposé aux coups de ses ennemis ! Que demander au dévouement des subalternes, quand les membres de la famille royale, les chefs de la noblesse, n'hésitaient pas à donner l'exemple de la désertion ? S'il était vrai que la tempête fût inévitable, au moins l'honneur commandait-il de ne point se le persuader trop tôt. A la fuir, d'ailleurs, le péril était-il moindre qu'à la combattre ?

On ne se borna point à ces discours, et il s'y joignit bientôt des soupçons extraordinaires, une imputation d'une gravité immense, redoutable. Ainsi qu'il arrive, on ne s'en entretint d'abord qu'à voix basse, avec mystère; puis on y apporta moins de scrupule; enfin, la licence des temps venant en aide à l'audace des initiés, on se dépouilla de toute retenue. Parmi les accusations qui naissent des discordes civiles, beaucoup sont d'avance condamnées à l'oubli; mais celle dont nous parlons trouva trop d'esprits crédules; elle caractérise trop bien la portée des défiances qu'inspirait aux partisans de Louis XVI la faction des royalistes intractables; en un mot, elle est restée trop avant dans les souvenirs de certaines familles pour qu'il nous soit permis de la passer sous silence.

Voici le fait, tel que s'accordent à le présenter, sauf quelques variantes dans les circonstances accessoires, plusieurs récits royalistes<sup>1</sup> et un manuscrit dont l'auteur tenait les détails qu'il a racontés, d'un ami du comte d'Estaing, avec lequel il s'était trouvé prisonnier à la Conciergerie<sup>2</sup>.

Au nombre de leurs plus cruels embarras, les fanatiques de contre-révolution mettaient le roi lui-même. Tout en lui leur faisait obstacle et leur paraissait funeste : sa répugnance à adopter les moyens extrêmes, ses doutes, ses brusques retours, l'empreinte vulgaire dont il marquait la majesté royale, son penchant à écouter de loin les rumeurs de la popularité, son impuissance à être le vrai chef de la haute noblesse. Toutefois, dans l'âme de beaucoup, le mécontentement luttait encore contre un reste de respect, fruit de l'éducation monarchique. Mais quelques-uns ne connaissaient pas de bornes à leur désaffection, parce qu'ils n'en connaissaient pas à leurs craintes.

Or, ce fut au plus fort de ces appréhensions mal dissimulées que le comte d'Estaing eut vent d'un effroyable complot. Il avait été résolu que, pendant la nuit, à une heure qu'on indiquait, Louis XVI serait assassiné, et c'était un grand personnage de la cour qui devait guider l'assassin. Le premier mouvement du comte d'Estaing fut celui de l'incrédulité ; mais on insistait : il ne crut devoir ni se taire ni s'abstenir. Il se rend auprès de Louis XVI, lui fait part de ce

<sup>1</sup> Et une brochure de huit pages publiée en 1789, laquelle, selon toute apparence, fut lancée par le parti orléaniste, car elle se termine par ces mots : « Quand n'aurons-nous donc plus à louer que des princes dignes de notre amour, de notre respect et de nos louanges, tels enfin que notre auguste monarque et son illustre parent, monseigneur le duc d'Orléans ? »

<sup>2</sup> Manuscrit de M. Sauquaire-Souligné.

qu'il vient d'apprendre, et demande instamment l'autorisation de passer la nuit dans la première antichambre. Louis XVI y consentit, sans ajouter foi néanmoins à la réalité des périls dont s'inquiétait le zèle du loyal guerrier.

Cependant, l'ombre et le silence avaient pénétré au château ; Louis XVI s'était couché à l'heure accoutumée ; et le comte d'Estaing, établi à son poste intérieur, réfléchissait douloureusement aux suites, quand tout à coup un bruit de pas et de voix étouffées se fit entendre. Louis XVI dormait profondément. Réveillé par son fidèle gardien, il demeure un instant comme frappé de stupeur ; puis, transporté de colère, pâle d'indignation, il se lève impétueusement, écarte le comte qui essaye en vain de le retenir, et court à la porte, qu'il ouvre lui-même avec violence.

Cette apparition soudaine, ces emportements inattendus, la présence du comte d'Estaing firent échouer le complot. On ajoute qu'un inconnu armé d'un poignard fut saisi dans le palais, qu'il avoua le crime projeté, et qu'on se défit de lui secrètement, soit afin d'arrêter des révélations trop importantes, soit afin d'éviter un éclat dont il était difficile de prévoir les conséquences.

Pour déclarer absolument invraisemblable malgré les graves témoignages sur lesquels il repose, le récit de cette odieuse tentative, il faudrait oublier que les annales des cours sont remplies de pareils forfaits ; il faudrait ignorer que rien n'est impossible à la frénésie de l'ambition, au délire de l'orgueil, à l'emportement des intérêts alarmés, dans ces régions souveraines où les crimes prennent si aisément le nom de coups d'État ! Nul doute que Louis XVI n'eût autour de lui des hommes qui jugeaient son existence fatale à la monarchie. N'avait-il pas convoqué l'Assemblée nationale ?

N'hésitait-il pas à la briser? Qu'on pût changer sa faiblesse en violence, ils en convenaient; mais qu'attendre d'un esprit flottant sans cesse entre les résolutions de la veille et les influences du lendemain? Pourtant, ce n'était pas un intérêt médiocre qu'il s'agissait de défendre, ou plutôt qu'il s'agissait de sauver à tout prix. Les destins de la haute noblesse, le sort de tant d'illustres familles, valaient-ils donc qu'on les laissât à la merci d'une inconséquence, d'un conseil nouveau, d'un caprice de la faiblesse, d'un repentir?

Ainsi parlaient quelques fanatiques; et ce qui est certain, c'est que, parmi les royalistes attachés à Louis XVI, beaucoup crurent qu'en effet les jours du monarque avaient été menacés par un abominable complot. D'autres, allant plus loin, ne craignirent pas de faire monter jusqu'au plus jeune des frères de Louis XVI l'outrage du soupçon<sup>1</sup>. Mais c'est ici que l'invraisemblance était manifeste, voisine même de l'absurde.

Les stupides préjugés dont le comte d'Artois était imbu, la vanité de race que son incapacité transformait en droit le portaient naturellement à conspirer contre la liberté des peuples, mais c'était la seule conspiration à laquelle il se trouvât propre. Constamment tourné vers l'attrait des plaisirs faciles, aimable avec frivolité, d'une intelligence obscure, d'une corruption de mœurs qui n'était pas sans un mélange de générosité et de grâce, le comte d'Artois était si peu fait pour les choses à grandes proportions, crimes ou vertus, que son habileté aux exercices du corps lui avait toujours été une gloire suffisante et qu'à vingt-trois ans, élève de l'acrobate Placide, il avait ambitionné les ta-

<sup>1</sup> Voy. à cet égard une brochure publiée en 1789 sous ce titre : *le Fratricide sacrilége.*

lents du danseur de corde<sup>1</sup>. Au delà d'une certaine limite, il faut de la force pour le mal comme pour le bien : le comte d'Artois n'eut jamais d'autre force que l'entêtement, qui est celle de l'ignorance quand la sincérité s'y ajoute.

Au reste, la haine des ennemis du duc d'Orléans s'arma, vers la même époque, d'une accusation non moins odieuse et non moins injuste. Quelques jours après le départ des princes, disait-on, deux hommes ayant pris ensemble la route de Turin, l'un deux remarqua chez son compagnon, qui se nommait Dubois, les signes d'une inquiétude malaisément contenue. Or, à mesure qu'on avançait, l'émotion de Dubois devenait plus vive, l'altération de son visage plus marquée. Bientôt, soit qu'un remords troublât sa raison, soit qu'il fût impuissant à garder un de ces secrets qui font éclater la conscience, il laissa se répandre à demi, en paroles imprudentes, le motif de ses angoisses. On arrive à Chambéry. Là, l'inconnu, qui avait observé Dubois avec beaucoup d'attention, lui offre un souper, à la suite duquel le malheureux tomba dans des convulsions effrayantes. Il venait d'être empoisonné.

Voilà ce qu'on raconta d'abord. Mais quel était le secret de ce Dubois ? Qu'allait-il faire à Turin ? Pourquoi son compagnon de voyage l'avait-il empoisonné ? On prétendit — sans que jamais aucune preuve de ces horribles imputations ait été fournie — que Dubois était un misérable acheté par les Machiavels de la faction d'Orléans, pour empoisonner le comte d'Artois ; que l'inconnu était un émissaire chargé de surveiller la conduite de l'assassin et d'étouffer dans sa mort, s'il hésitait, le danger de son repentir ; que Dubois,

<sup>1</sup> Pierre de Champrobert, *le comte d'Artois et l'émigration*, p. 47.

au moment d'expirer, avait lui-même tenu ce langage; qu'on avait aussitôt dressé procès-verbal des déclarations du mourant; qu'enfin, le procès-verbal, légalisé, avait été envoyé à M. de Montmorin, lequel l'avait communiqué officiellement, mais en secret, à l'ambassadeur de France près la cour de Sardaigne<sup>1</sup>.

Est-il besoin de faire observer que, si l'on avait eu réellement des preuves, on n'aurait pas manqué de les produire? Non-seulement la cour n'avait nulle raison de ménager le duc d'Orléans, mais elle avait, au contraire, un intérêt manifeste à l'accabler. Le comte d'Artois, d'ailleurs, ne possédait pas ce titre d'héritier présomptif qui appelle les coups de l'ambition. Sortant du royaume, il ne pouvait pas être, pour le duc d'Orléans, un obstacle sérieux. Où donc eût été le bénéfice de l'attentat? C'est un des tristes pouvoirs de la haine de supposer aisément le crime quand il doit être profitable; mais à la haine elle-même il est interdit de croire aux crimes inutiles.

La vérité est que le duc d'Orléans n'avait aucune des facultés violentes qui engendrent la fureur de régner, qui l'entretiennent, qui l'expliquent. Au mois de juillet, après la prise de la Bastille, il avait été convenu entre le prince et ses affidés qu'il se présenterait au conseil; qu'il se proposerait comme médiateur; que, pour prix de sa médiation, il demanderait la dignité de lieutenant général du royaume,.... et lorsqu'il s'était agi d'exécuter le projet, il s'était troublé à ce point qu'au lieu du discours préparé d'avance, il prononça ces humbles paroles: « Sire, dans le cas où les affaires deviendraient plus fâcheuses, je sup-

<sup>1</sup> Voy. l'*Histoire impartiale des révolutions de France*, t. I, p. 223, et les *Mémoires particuliers de Clermont-Gallerande*, t. II, p. 490 et 491; cités par M. Pierre de Champrobert, dans *le comte d'Artois et l'émigration*, p. 162.

plie Votre Majesté de permettre que je me retire en Angleterre<sup>1</sup>. » Les passions profondes n'ont ni tant de timidité ni tant de pudeur.

Un prince en qui la soif de régner était bien autrement ardente, ce fut le comte de Provence. Lui, s'il n'eut pas le courage de l'ambition, il en eut du moins la prévoyance et la ténacité. Attentif à tirer parti des fautes de ses proches, il laissa les Condé, il laissa le comte d'Artois courir les risques d'une première émigration; il attendit. C'était se créer prudemment au sein de la famille royale une position particulière et favorable; c'était faire un acte, sans se mouvoir; c'était se montrer, sans sortir du demi-jour.

Quant aux cours étrangères, elles furent saisies d'une sorte d'effroi prophétique, à la nouvelle du trône de France déserté. Elles n'avaient pourtant pas formé encore le vaste complot dont la Révolution fit la matière de ses triomphes. Mais, comme on écoute le bruit lointain d'un orage qui ne sera pas évité, les rois écoutaient déjà, du fond de leurs palais, le bruit de notre grande querelle. Ils semblaient pressentir que, désormais, la France allait être définitivement chargée des affaires générales de l'humanité. Pressentiment glorieux pour nous et que n'a point trompé la fortune! Car, aujourd'hui même, tel est l'ascendant souverain de la France, qu'en se remuant elle ébranle l'Europe, et qu'elle l'inquiète encore, rien qu'en se tenant immobile.

<sup>1</sup> Voy. les dépositions diverses, notamment celles de MM. de Virieu et Bergasse, dans la *Procédure criminelle*, relative aux 5 et 6 octobre.

## CHAPITRE XIV.

### ÉMOTION DE LA FRANCE.

Humiliation de tous les anciens pouvoirs. — Lally-Tollendal et Robespierre. — Terrible situation du peuple. — Les députés de l'Assemblée nationale se mettent à genoux sur la place publique devant le peuple. — Meurtre de Sauvage ; grâce de Thomassin obtenue. — Mort de Foulon. — Mort de Bertier. — Véritable caractère de ces événements. — Sensation produite. — Proclamation proposée par Lally-Tollendal. — Rôle étrange de Mirabeau. — Avénement de la commune. — Terreur parmi les nobles ; mouvement d'émigration. — Défiances du peuple. — Complot de Brest ; motion de Duport ; établissement d'un *comité de recherches*. — Deux doctrines dans l'Assemblée. — Retour de Necker ; excès et terme de sa popularité. — Aventure mystérieuse de Pinet ; la compagnie des accapareurs. — Fin tragique du major Belsunce. — La Révolution dans toute la France.

Les coups de marteau qui démolissaient la Bastille avaient été entendus d'un bout de la France à l'autre : l'émotion fut immense dans toutes les provinces. Mais avant de dire sous quelles formes diverses cette émotion éclata, avant de raconter comment, jusqu'au fond des campagnes les plus reculées, l'enthousiasme et la terreur se mêlèrent, il fautachever le tableau de Paris pendant les derniers jours de ce mois de juillet, si glorieux à la fois et si terrible.

La royauté ayant donné l'exemple de la soumission, les anciens pouvoirs l'imitèrent. Majesté nouvelle, l'Assemblée nationale eut, comme toutes les majestés, des courtisans et des adorateurs. A ses pieds vinrent s'humilier tour à tour le grand conseil, la chambre des comptes, la cour des monnaies. Le parlement lui-même dut flétrir. Naguère il avait voulu lever la tête ; et, d'un seul mot, l'Assemblée nationale l'avait rejeté.

dans le néant : il comprit que les jours de l'orgueil étaient passés pour lui ; qu'en essayant de ranimer les restes de son autorité abattue, il ne ferait que creuser sa honte : il se résigna. On en peut juger par l'arrêté suivant, qu'il prit à l'occasion du voyage de Louis XVI à Paris :

« La cour a arrêté que M. le premier président se retirera par devers le seigneur roi, pour le remercier d'avoir accordé toute sa confiance aux représentants de la nation et d'avoir dissipé les alarmes de la capitale en y ramenant par sa présence le calme et la sécurité. A pareillement arrêté que M. le premier président se retirera par devers l'Assemblée nationale, à l'effet de lui faire ses remerciements d'avoir interposé ses bons offices auprès du seigneur roi, pour le rétablissement de la paix dans la capitale. »

Il y avait loin de ce langage aux fières paroles de la magistrature alors qu'elle se présentait comme l'unique et vivante image de la patrie. Ce n'était plus seulement *par devers le seigneur roi* qu'il fallait se retirer aujourd'hui, c'était par devers l'Assemblée nationale, réunion de rois. Or, le parlement était resté visible à côté du trône ; dans l'ombre de l'Assemblée, il disparut.

Ainsi parvenus jusqu'au faîte, les représentants de la bourgeoisie avaient à maintenir leur âme à la hauteur de leur fortune. Ce fut la gloire de quelques-uns. Les autres se troublèrent.

Nous devons ajouter, pour être juste, que si l'Assemblée était omnipotente à l'égard des pouvoirs du passé, elle ne l'était pas à l'égard du peuple, qui, depuis le 14 juillet, se sentait souverain et dont l'attitude avait quelque chose d'indomptable. D'ailleurs, les malentendus commençaient à se produire. « Respect à la royauté soumise ! » disait la bourgeoisie, parce qu'elle

cherchait des garanties. « Qu'est-ce que la royauté sinon le plus éclatant des priviléges? » demandait le peuple, parce qu'il cherchait l'égalité. De là, dans la plupart des membres de l'Assemblée nationale, une invincible disposition à s'alarmer des moindres détails de la vie populaire. Effacer le mot *royal* sur chaque enseigne<sup>1</sup>; boire à la nation, sans se souvenir du roi; poursuivre de menaces familières toute livrée arrogante; applaudir l'acteur Dugazon, lorsqu'en plein théâtre il comparait madame de Polignac, amie de la reine, à la trop célèbre favorite de Marie de Médicis<sup>2</sup>,.... ce n'était qu'un jeu pour le peuple; pour la bourgeoisie, c'était un sujet d'épouvante.

Dans la séance du 20 juillet, Lally-Tollendal se leva le front chargé de tristesse. Il venait conjurer ses collègues de prendre garde aux émotions de la liberté. A quelques pas du jeu de paume si hardiment envahi, à quelques lieues de la Bastille renversée, en présence d'ennemis qui n'avaient pas l'épée au fourreau, il venait dire que le grand danger du moment c'était l'esprit de révolte; que les représentants de la nation ne devaient faire qu'un avec le roi, père de son peuple et vrai fondateur de la liberté; qu'au seul mot de troubles tout citoyen devait frémir; que quiconque manquerait de confiance à l'Assemblée ou de fidélité au roi serait désormais réputé un mauvais citoyen; qu'il fallait remettre aux mains de son juge naturel tout homme soupçonné, accusé, arrêté; que les municipalités auraient à exclure de la formation des milices bourgeoises ceux qui étaient capables de nuire à la patrie<sup>3</sup>. Et ces sentiments, Lally-Tollendal demandait qu'une procla-

<sup>1</sup> *L'Ami du roi*, etc., 4<sup>e</sup> cahier, chap. LVI, p. 55.

<sup>2</sup> *Mémoires de Weber*, t. I, chap. IV, p. 396.

<sup>3</sup> *Moniteur*, séance du 20 juillet 1789.

mation solennelle en fit la loi morale du peuple français. Les provinces s'agitaient ; un meunier, nommé Sauvage, venait d'être tué à Poissy comme accapareur ; la ville de Saint-Germain était livrée au tumultueux empire de la disette : Lally-Tollendal fut, aux yeux de beaucoup de ses collègues, l'orateur du salut public, et de vifs applaudissements saluèrent son discours. Nul doute que son projet n'eût été adopté, « ayant enlevé presque tous les suffrages<sup>1</sup> », si les membres les plus énergiques du club Breton, si de Glaizen, de Blésau, Buzot, Robespierre surtout, n'eussent éclaté. Robespierre était peu connu encore<sup>2</sup>, mais ce jour-là on put deviner quelle pourrait devenir l'autorité de sa parole. Plein d'un étonnement impérieux, plein d'une austère véhémence : « Qu'est-il donc arrivé, s'écria-t-il, qui autorise M. Lally-Tollendal à sonner le tocsin ? On parle d'emeute ! Cette émeute, messieurs, c'est la liberté. Ne vous y trompez pas ; le combat n'est point à sa fin. Demain, peut-être, se renouveleront des tentatives funestes ; et qui les repoussera si d'avance nous déclarons rebelles ceux qui se sont armés pour notre salut<sup>3</sup> ? » Le geste absolu de Robespierre, le feu couvert qui brillait dans ses yeux, le mouvement convulsif de ses lèvres minces, son visage d'une pâleur formidable, l'appel menaçant et bref qu'il faisait à la force du peuple insulté, tout cela fit sur l'Assemblée une impression profonde sans doute, car tout à coup la scène changea d'aspect. Personne n'osa plus soutenir ce projet de proclamation, applaudi d'abord avec tant de fougue. Quand Lally-Tollendal essaya de se défendre, un si-

<sup>1</sup> *Le Courrier de Versailles à Paris*, n° 48, p. 304.

<sup>2</sup> Si peu, que presque tous les journaux de l'époque l'appellent Robert-Pierre.

<sup>3</sup> Voy. *le Courrier de Versailles à Paris*, n° 48, p. 305 et 306.

lence morne, puis des murmures le condamnèrent<sup>1</sup>. « Monsieur, lui cria une voix partie des tribunes, vous abusez de votre popularité! » Lui, saisi d'un trouble subit, il proposa de modifier son projet, affirmant qu'il avait été bien loin de sa pensée d'attaquer la conduite des Parisiens et déclarant qu'il retirait le mot *rebelles*<sup>2</sup>. Mais l'Assemblée n'osa rien résoudre. Le projet de proclamation fut renvoyé à l'examen des bureaux, qui le défigurèrent<sup>3</sup>.

Il eût été, du reste, bien étrange qu'on ne songeât qu'à maintenir le peuple, quand il y avait à le sauver de l'agonie de la faim. Jamais situation ne fut plus douloureuse, plus irritante. Chaque jour, d'indescriptibles scènes de détresse venaient épouvanter les quartiers populeux de la capitale. Dans le faubourg Saint-Antoine, des milliers d'hommes demandaient avec un sombre désespoir quelque occasion de glorieuse lutte. « Mourir pour mourir, disaient-ils, nous aimons mieux le canon que la misère<sup>4</sup>. » On fit circuler des listes de souscription, Caron de Beaumarchais donna aux pauvres douze mille livres<sup>5</sup>, l'archevêque de Paris se taxa généreusement à vingt mille; mais ces efforts partiels ne servaient qu'à prouver l'impuissance de la charité. Le pain de quatre livres était, depuis plusieurs mois, à quinze sols : l'assemblée des électeurs le mit à douze sols six deniers. Bienfait dérisoire ! la question était de pouvoir se procurer du pain à douze sols, et les pauvres ne le pouvaient pas, parce

<sup>1</sup> Ce changement soudain est constaté par le *Moniteur lui-même*, où, du reste, la physionomie de cette séance importante se trouve non-seulement reproduite d'une manière incomplète, mais altérée.

<sup>2</sup> *Le Courier de Versailles à Paris*, n° 49, p. 349 et 321.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 321.

<sup>4</sup> Rapport de Bessin, commandant de la milice bourgeoise du district de Saint-Méry et procureur au Châtelet.

<sup>5</sup> Prud'homme, *Révolutions de Paris*, t. I, p. 34.

qu'on leur masquait d'une main barbare les sources de la vie ; parce que des accapareurs<sup>1</sup>, que nul n'avait le courage de dénoncer, manœuvraient à l'aise dans leur infamie et épuaisaient le crime de leur conspiration d'assassins. Or, à ces maux trop réels des bruits, faussement répandus, ajoutaient l'émotion de périls imaginaires. On crut que l'abbesse de Montmartre avait consenti à faire de son couvent un arsenal mystérieux<sup>2</sup>, on crut que le complot avait été formé d'empoisonner les gardes françaises de la caserne de l'Oursine en mêlant des drogues nuisibles à leur nourriture ou à leur boisson<sup>3</sup>. De sorte que le peuple se voyait, se sentait environné d'ennemis. S'il prêtait l'oreille aux délibérations de l'Assemblée nationale, il s'entendait traiter de rebelle, pour prix de son dévouement héroïque à la liberté. S'il jetait les yeux autour de lui, il ne rencontrait que le spectacle de la faim marquant d'un sceau fatal le visage des enfants et des mères. S'il interrogeait les rumeurs venues d'en haut, elles ne lui apportaient que sujets d'alarmes. Et si, à bout de résignation, il criait : justice ! pas un tribunal où le passé ne siégeât encore, pas un juge qui ne pût être soupçonné de connivence avec ceux qu'il fallait punir.

Des événements vont être racontés qui vous feront, peut-être, saigner le cœur : pour peu que l'équité vous soit chère, n'oubliez pas ce qui précède !

Nous avons parlé de la mort du meunier Sauvage : dans le temps même où ce malheureux périsait victime des soupçons excités, l'Assemblée nationale fut avertie qu'un riche fermier des environs de Saint-Ger-

<sup>1</sup> Montjoie lui-même l'avoue. Voy. *l'Ami du roi*, 4<sup>e</sup> cahier, chap. LVIII, p. 75.

<sup>2</sup> *Le Courrier de Versailles à Paris*, n° 46, p. 264.

<sup>3</sup> *L'Ami du roi*, etc., 4<sup>e</sup> cahier, chap. LVI, p. 54.

main était menacé d'un sort semblable. Ce fermier, nommé Thomassin, avait été noté comme accapareur; des précautions insensées prises par lui achevèrent de le dénoncer. Un cavalier de maréchaussée l'escortant partout<sup>1</sup>, on ne douta plus, et sa mort fut résolue. Il venait d'être renfermé dans la prison de Poissy, autour de laquelle hurlait déjà la foule, lorsqu'une députation de l'Assemblée nationale arriva, impatiente de le sauver. L'évêque de Chartres harangue cette multitude furieuse, il l'apaise; mais quelqu'un s'écrie : « Ils n'ont pas essayé de protéger Sauvage parce qu'il était pauvre; ils veulent sauver Thomassin parce qu'il est riche. » A ces mots, la fureur des assistants se réveille; on envahit la prison impétueusement; on en tire le prisonnier et les glaives brillent. L'évêque de Chartres se mit à genoux sur la place publique, les députés l'imitèrent; et tous ils tendaient vers le peuple des mains suppliantes. « Non, non, il faut qu'il meure! » Alors, les yeux remplis de larmes, l'évêque de Chartres demanda, pour grâce dernière, qu'on permit à la victime de se confesser. Un curé s'avança, le peuple fut attendri et Thomassin sauvé<sup>2</sup>.

Mais de tous les hommes désignés aux ressentiments populaires, le plus détesté, c'était Fouillon, caractère dur, âme sombre et violente. « Je me souviens, dit un de ses fervents apologistes<sup>3</sup>, je me souviens très-bien que, lorsqu'on parlait de l'admettre au ministère, l'alarme était générale dans les faubourgs. » On lui prêtait des mots féroces : *Si j'étais ministre, je ferais manger du foin aux Français*, et en core : *On devrait faucher Paris comme on fauche un pré*.

<sup>1</sup> *Le Courrier de Versailles à Paris*, n° 45, p. 227.

<sup>2</sup> Rapport de Le Camus à l'Assemblée nationale.

<sup>3</sup> *L'Ami du roi*, etc., 4<sup>e</sup> cahier, chap. LVIII, p. 79.

Fouillon laissa-t-il échapper en effet ces paroles, dignes de l'insolente cruauté des anciens empereurs de Rome? La plupart des écrits du temps<sup>1</sup> les lui attribuent, et on ne le jugea pas incapable de les avoir prononcées. On prétendait aussi qu'il avait souillé par des actes de concussion et de rapine ses fonctions successives d'intendant d'armée, de guerre, de marine, des finances; qu'il avait conseillé la banqueroute; qu'il s'était fait des malheurs publics un moyen d'opulence; qu'il avait spéculé sur la famine. Mais nous devons à la justice d'ajouter qu'aucune de ces accusations ne fut prouvée, sa fortune, quoique très-considerable, n'étant point contre lui un suffisant témoignage<sup>2</sup>. Ce qui est certain, c'est que la Révolution eut droit de le compter au nombre de ses plus mortels ennemis. On le connaissait si bien à la cour que, lorsqu'il y fut question d'opposer la force au génie de la liberté, le maréchal de Broglie s'empessa de le demander pour adjoint. Fouillon n'accepta point un fardeau dont s'effrayait sa vieillesse; mais il donna des conseils, des conseils terribles. Selon lui, le roi n'avait que deux partis à prendre: ou se jeter éperdu dans les bras de la Révolution ou l'abattre d'un seul coup<sup>3</sup>. En ce dernier cas, pas un moment à perdre: il fallait aller droit aux principaux meneurs, leur

<sup>1</sup> Le cousin Jacques, p. 422. — *Événements de la semaine*, petite feuille du temps. — Gorsas, *Courrier de Versailles à Paris*. — *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. II, p. 417. — Lettre à M. le marquis de Luchet, etc., etc.

<sup>2</sup> D'une note détaillée qui nous a été remise par la famille de M. Fouillon et que nous n'avons consultée qu'avec une extrême défiance, comme c'était notre droit et notre devoir, de cette note il résulte que la fortune laissée par M. Fouillon à ses enfants n'égalait pas ce qu'eussent représenté le capital et les intérêts, capitalisés, de ce qu'il possédait en 1747.

<sup>3</sup> Voy., dans les *Mémoires de madame Campan*, ce qu'elle raconte des deux mémoires que Fouillon avait présentés au roi.

donner des juges, il fallait tuer la Révolution en visant à la tête. Ceux que Foullon avait ainsi menacés ne tardèrent pas à le savoir; et, dès lors, son arrêt fut porté.

Après la prise de la Bastille, l'orage commença de gronder autour de lui d'une manière si menaçante, que, le 16 juillet, il alla prendre un passe-port à sa section. En cela, du reste, il n'avait fait que céder aux sollicitations de sa belle-fille<sup>1</sup>, et, quand le lendemain elle le pressa de se réfugier à Moulins, il refusa de partir, trompé qu'il était par les illusions de sa conscience ou de son orgueil.

Cependant, le danger croissait d'heure en heure. Le 17 juillet, on l'a vu, Louis XVI était venu à Paris contracter alliance avec la bourgeoisie; il avait consenti à se parer des couleurs de l'insurrection; la défaite du parti féodal était complète, évidente, irréparable. Foullon se sentit ébranlé. La mort de son valet de chambre, arrivée sur ces entrefaites, lui suggéra l'idée d'un stratagème propre à déjouer la colère de ses ennemis et les vengeances du peuple: il se fit passer pour mort<sup>2</sup>. Le 19 juillet, il avait quitté Paris: la matinée du 20 le trouva chez M. de Sartines, à Viry, village situé sur la route de Fontainebleau. En

<sup>1</sup> Note remise par la famille.

<sup>2</sup> Dans la note qui nous a été remise par la famille, ce fait est nié purement et simplement; ce qui ne nous empêche pas de le tenir pour vrai:

1<sup>o</sup> Parce que la plupart des écrits du temps l'affirment;

2<sup>o</sup> Parce qu'il n'est pas nié même par Montjoie, qui l'appelle un *innocent stratagème*, 4<sup>e</sup> cahier, chap. LVIII, p. 79;

3<sup>o</sup> Parce que le peuple y fut si bien trompé qu'au Palais-Royal on plaisantait sur ce que Foullon était de *lui-même descendu aux enfers*;

4<sup>o</sup> Enfin, parce que l'histoire serait impossible si, pour détruire les faits de notoriété, il suffisait d'une simple dénégation de la part des parents, à qui un sentiment, très-respectable d'ailleurs, rend l'impartialité si difficile.

partant de son château de Morangis, où il s'était d'abord rendu, Fouillon avait laissé l'ordre qu'on lui envoyât ses lettres. Son postillon les apporta conséquemment à Viry; mais ce fut un domestique de M. de Sartines qui les reçut. Or, la haine qui poursuivait Fouillon était tellement répandue, qu'au lieu de lui remettre les lettres, le domestique courut les porter à Grappe, syndic du village. Aussitôt on sonne le tocsin; les paysans accourent; Fouillon est découvert et arrêté.

Les défenseurs de sa mémoire contestent le fait de son arrestation *par ses propres vassaux*. Il est sûr, pourtant, que ses terres n'étaient pas éloignées du lieu où l'on s'empara de sa personne, et nous lisons dans Montjoie lui-même cet aveu caractéristique: « On dit qu'il était en exécration à ses vassaux et il est vraisemblable qu'il n'en était pas aimé puisque ce n'est pas chez eux qu'il chercha un asile<sup>1</sup>. »

Quoi qu'il en soit, à peine eut-il été découvert, que son supplice commença. Les paysans lui mirent un collier d'orties, un bouquet de chardons à la boutonnière, une botte de foin sur les épaules; et, l'attachant derrière une charrette, les mains liées, ils le traînèrent à Paris. Sur la route, on l'accabloit d'outrages. Il eut soif: on lui offrit un verre de vinaigre<sup>2</sup>.

Le 22 juillet, vers six heures du matin, il montait les marches de l'hôtel de ville. Ce fut un grand sujet de trouble pour les membres du comité permanent que l'apparition soudaine de cet homme, déjà condamné. Comment échapper à la responsabilité de son supplice? Comment éviter le péril de son impunité? Le comité décida qu'il serait transporté secrètement,

<sup>1</sup> *L'Ami du roi*, etc., 4<sup>e</sup> cahier, chap. LVIII, p. 79.

<sup>2</sup> *Mémoire de Grappe*.

à l'entrée de la nuit, dans les prisons de l'abbaye Saint-Germain. Mais l'arrestation de Fouillon ayant été bientôt connue de tout Paris, la place de Grève ne tarda pas à se couvrir de groupes que paraissaient exciter des personnages d'un extérieur élégant, des hommes du monde<sup>1</sup>. On se mit à crier : « Fouillon ! Fouillon ! nous voulons voir Fouillon ! » Se présentant aux électeurs assemblés, un inconnu leur remit des lambeaux d'une lettre que le prisonnier, disait-on, avait déchirée entre ses dents lorsqu'il fut arrêté<sup>2</sup>. Alors, accompagné de vingt électeurs, Bailly s'avança sur le perron, afin de haranguer la foule; mais ne pouvant ni se faire entendre de tous ni ramener pour longtemps ceux qui l'entendirent, il rentra désespéré. La situation devenait pressante. On menaçait de brûler l'hôtel de ville si le comité laissait échapper Fouillon; les clamours se changeaient en rugissements..... que faire ? Saisis d'effroi, les électeurs présents ignoraient eux-mêmes où était Fouillon, dans quel endroit l'avaient caché les membres du bureau de la nuit, si enfin on n'avait pas favorisé son évasion. Ils parcourent l'hôtel de ville, découvrent le prisonnier dans la salle de la Reine et l'engagent à se montrer au peuple. Fouillon avait soixante-quatorze ans : à l'aspect de ce visage que la vieillesse marquait de son empreinte, la foule se calma; et déjà elle semblait pencher vers la pitié, lorsque tout à coup un cri s'élève : « Qu'on l'amène et qu'il soit jugé!<sup>3</sup> » Au même instant, une bande de furieux pénètre dans l'hôtel de ville; les sentinelles sont culbutées, les barrières brisées; la salle du comité permanent est envahie. L'énergique Mo-

<sup>1</sup> Procès-verbal de l'assemblée des électeurs, t. II, p. 344. — *L'Ami du roi*, etc., 4<sup>e</sup> cahier, chap. LVIII, p. 83.

<sup>2</sup> *L'Ami du roi*, 4<sup>e</sup> cahier, chap. LVIII, p. 80.

<sup>3</sup> *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 444.

reau de Saint-Méry réclame le silence, l'obtient; et, s'adressant à la foule, l'électeur Delapoise s'écrie d'une voix émue : « Tout coupable doit être jugé. Je ne pense pas qu'il y ait parmi vous un seul bourreau. — Oui, jugé sur-le-champ et pendu. — Mais, reprend un autre électeur, Osselin, pour juger il faut des juges. — Jugez vous-mêmes. » Alors fut improvisé une sorte de tribunal composé de sept membres dont les noms étaient jetés des divers points de la salle et parmi lesquels on avait choisi deux curés de Paris. Duveyrier, nommé pour remplir les fonctions d'accusateur public, commence un simulacre d'instruction : « De quel crime Fouillon est-il accusé? — Il a opprimé le peuple; il a dit qu'il lui ferait manger de l'herbe, il a conseillé la banqueroute; c'est un accapareur; il était dans le projet. » Les deux prêtres se levèrent : « Il s'agit ici de crimes capitaux. Notre devoir est de nous récuser. Car l'Église défend de verser le sang. — Oui, oui, ils ont raison. » Mais, craignant sans doute que la fureur de la multitude ne vînt à leur manquer, les meneurs en habits s'emportèrent : qu'on y prît garde! on se jouait de la crédulité du peuple; on ne pensait qu'à faire évader le coupable. Le tumulte devint affreux. De la salle de la Reine, Fouillon entendait tout. « Vous êtes bien calme, lui dit un de ses gardes. — Le crime seul peut se déconcerter, » répondit-il<sup>1</sup>. Il ignorait que, comme la vie privée, la vie publique a ses crimes, et que c'en est un de conspirer contre la liberté. On vint le prendre, pour le conduire à la grande salle. De leurs bras entrelacés, des hommes du peuple avaient formé une chaîne qui protégea l'entrée de Fouillon<sup>2</sup>. Une chaise fut montée sur

<sup>1</sup> Prud'homme, *Révolutions de Paris*, t. I, p. 23.

<sup>2</sup> *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 111.

une table; on lui ordonna de s'y asseoir. Ainsi exposé aux regards, un accusé de soixante-quatorze ans eût inspiré quelque compassion, si, parmi les accusateurs, il ne se fût trouvé des hommes qu'enflammait l'ardeur d'une vengeance particulière, d'autres qui peut-être avaient hâte d'ensevelir un secret au fond de cette mort, d'autres enfin qui, ennemis couverts de la Révolution, espéraient la voir, une fois plongée dans l'ivresse du sang, marcher à l'aventure et chanceler<sup>1</sup>.

Lafayette parut. Justifier Foullon était impossible, s'intéresser à lui dangereux : Lafayette essaya de le sauver en se montrant implacable : « Je ne puis blâmer, dit-il, votre indignation contre cet homme. Je ne l'ai jamais aimé. Je l'ai toujours regardé comme un grand scélérat, et il n'est aucun supplice trop rigoureux pour lui..... Mais il a des complices; il faut que nous les connaissions. Je vais le faire conduire à l'Abbaye. Là, nous instruirons son procès et il sera condamné à la mort infâme qu'il n'a que trop méritée<sup>2</sup>. » Ceux qui étaient à portée d'entendre ce discours applaudirent. Malheureusement, le vieillard, qu'on apercevait de toutes les parties de la salle, comprit trop bien l'intention du général Lafayette; il se crut sauvé, et, par un mouvement machinal, il joignit des signes d'approbation aux applaudissements de l'auditoire. « Vous le voyez, cria une voix, ils s'entendent! » et un

<sup>1</sup> Que le meurtre de Foullon n'ait pas été véritablement l'ouvrage du peuple, c'est ce que donnent clairement à entendre et le *Procès-verbal des électeurs* et les *Mémoires de Bailly*. Telle était aussi, on peut le voir dans les *Mémoires de madame Campan*, l'opinion de la reine.

<sup>2</sup> Ce discours est celui que tous les journalistes du temps recueillirent et qui se trouve rapporté dans l'*Histoire de la Révolution par deux amis de la liberté*. Plus tard, par des raisons qu'on devine aisément, Bailly, les électeurs, Lafayette, ne publièrent ce discours qu'après en avoir singulièrement adouci les formes.

particulier bien vêtu<sup>1</sup> ajouta : « Qu'est-il besoin de juger un homme déjà jugé depuis trente ans ? » C'était un arrêt de mort. Vainement Lafayette s'efforça-t-il à plusieurs reprises de retarder le moment fatal ; on annonça que le Palais-Royal se soulevait, que le faubourg Saint-Antoine était en marche. Une foule nouvelle pousse la multitude qui déjà inondait les escaliers de l'hôtel de ville, les corridors, la salle Saint-Jean. Electeurs, juges, témoins, sont acculés contre le bureau, la table s'ébranle, la chaise de Fouillon est renversée, le malheureux traîné sous la lanterne. On lui passe une corde autour du cou, on l'élève jusqu'à une certaine hauteur.... Deux fois la corde cassa ; deux fois on vit le vieillard retomber sur ses genoux en criant miséricorde ! Des hommes du peuple, émus de pitié, tendaient leurs sabres pour qu'on abrégeât cette agonie<sup>2</sup>. Les exécuteurs s'y opposent ; l'ignominie du supplice, ils la réclament comme leur droit et ils vont chercher une corde neuve, tandis que, succombant à la terreur, le regard plein d'angoisse, les mains jointes, Fouillon demande la vie et ne peut même obtenir la mort. Après un quart d'heure d'attente, il est pendu une troisième fois, il expire enfin. On trouva sur lui une boucle d'argent, deux montres d'or, deux bourses contenant douze louis ; on porta tout cela au comité des électeurs, qui en donna reçu<sup>3</sup>. Puis, un forcené coupa la tête, traversa la bouche d'un bâillon formé avec une poignée de foin et courut promener à travers Paris cet horrible trophée<sup>4</sup>. Le tronc fut porté à la Morgue, musée des cadavres sans nom.

<sup>1</sup> Voy. le tome II du *Procès-verbal* ; et *l'Ami du roi* , etc., 4<sup>e</sup> cahier , ch. LVIII, p. 83.—C'est, du reste, le mot dont se sert Bailly, t. II, p. 444.

<sup>2</sup> *L'Ami du roi* , 4<sup>e</sup> cahier, ch. LVIII, p. 84.—*Mémoires de Ferrières*, t. I, p. 160.

<sup>3</sup> Charles Comte, *Hist. de la garde nationale*, p. 104.

<sup>4</sup> Le cousin Jacques, p. 124.—*Annales parisiennes*, p. 61.

La même journée allait éclairer un drame non moins effrayant. Fouillon avait commis le crime de pousser à la conspiration ourdie contre la Révolution la plus légitime, la plus inviolable qui fut jamais; Bertier de Sauvigny, gendre de Fouillon, avait été l'intendant de l'armée contre-révolutionnaire, et il avait dû, en cette qualité, pourvoir à la subsistance des troupes dont la présence menaçait, outrageait, affamait Paris. On le soupçonnait fortement d'avoir voulu qu'on fauchât les récoltes sur pied, tant pour nourrir la cavalerie que pour amener un renchérissement des grains<sup>1</sup>; on l'accusait d'avoir dressé des listes de proscription, distribué aux soldats du camp de Saint-Denis huit mille cartouches et douze cents livres de poudre<sup>2</sup>; enfin, diverses lettres trouvées dans son portefeuille et rendues publiques par l'impression<sup>3</sup>, indiquent à quels faits se rapportaient les imputations :

« Le 5, M. le comte de Revellac demande à partager « les fonds dans les ventes de grains faites par le gou- « vernement. — Le 11, compte rendu du nombre des « soldats, des sectes du Palais-Royal et du nom des « orateurs. — *Même date*, M. de Lambesc accuse la ré- « ception de trois mille cartouches remises à une heure « du matin. — *Même date*, M. de Besenval se plaint de « n'avoir pas de cartouches. — *Même date*, M. Despres « se plaint de manquer de balles. — Le 12, la fille de

<sup>1</sup> Ce fait est nié dans un mémoire qui nous a été remis par la famille de M. de Bertier. Il y est dit, au contraire, sans qu'aucune preuve, du reste, en soit fournie, que M. de Bertier s'opposa à la fauchaison des récoltes sur pied et que les chevaux furent nourris au sec. D'après la note, M. de Bertier aurait représenté au maréchal de Broglie que faucher les récoltes sur pied serait une mesure impopulaire et inutile. En tout cas, c'est criminelle qu'il aurait fallu dire.

<sup>2</sup> *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. II, p. 428, 429.

<sup>3</sup> Gorsas, *Courrier de Versailles à Paris et de Paris à Versailles*, n° 17, p. 288, 289.

« l'intendant de Paris se plaint de l'esprit de licence  
 « qui gagne les esprits. Elle frémit des suites et l'en-  
 « gage à quitter Paris.—*Même date*, M. de Bar demande  
 « où il peut aller chercher des balles?—*Même date*,  
 « M. le comte de Vassan demande trois mille cartou-  
 « ches.—Intention d'établir un camp à Saint-Denis.—  
 « De couper les récoltes à vert, sauf indemnité, etc...»

Bertier était un administrateur intelligent et intègre ; mais sa dureté, ses hauteurs, l'insolence de ses manières et de son langage<sup>1</sup> lui avaient fait de nombreux ennemis. On rappelait volontiers qu'il était le digne gendre de Fouillon, le digne fils de l'ancien président du *parlement Maupeou*. Montjoie raconte<sup>2</sup> qu'un jour un vieux paysan de Vincennes s'était présenté à l'intendant de Paris pour redemander son fils, tombé au sort, et que repoussé sèchement, après l'offre du peu d'argent qu'il possédait, après mille supplications mêlées de larmes, le vieillard avait adressé à Bertier ces paroles sinistres : « Mon fils partira, mais vous, homme dur, âme de bronze, père de famille aussi, souvenez-vous de la malédiction que vous donne un père de famille. Vous mourrez misérablement, vous mourrez en place de Grève, et le terme n'est pas éloigné. »

Trois mois après — c'était le 20 juillet — deux maçons aperçurent Bertier traversant une rue de Compiègne. Ils descendant aussitôt de leur échafaudage, vont droit à Bertier et s'emparent de sa personne en disant qu'ils avaient ordre de l'arrêter partout où ils le rencontreraient<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Voy. dans *l'Ami du roi*, dont l'auteur est le défenseur le plus véhément de la mémoire de Fouillon et de Bertier, 4<sup>e</sup> cahier, chap. LIX. p. 87.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 88. — L'auteur qui rapporte ce fait assure le tenir d'un témoin oculaire.

<sup>3</sup> Dans le mémoire manuscrit qui nous a été remis par la famille de M. de Bertier.

Informé de cette arrestation, le comité des électeurs de Paris la désapprouva d'abord. Devenus arbitres du sort des citoyens, ces étonnantes dictateurs auraient voulu cette fois s'emparer du droit de grâce, usurper la clémence ; mais, apprenant que, si l'intendant était mis en liberté, les officiers municipaux de Compiègne ne répondraient plus de sa vie, ils décidèrent qu'un détachement de deux cent quarante cavaliers irait à Compiègne, sous le commandement de deux électeurs, Étienne de La Rivière et André de La Presle, se saisirait de Bertier et l'emmènerait dans une des prisons de Paris<sup>1</sup>.

Pendant ce temps, une scène touchante se passait à Versailles. Dans la matinée du 22, le soleil n'étant pas encore monté sur l'horizon, Lally-Tollendal fut réveillé en sursaut par des accents plaintifs. Il entr'ouvre ses rideaux et voit devant lui un jeune homme dont le visage était couvert d'une pâleur mortelle. Il lui tend les bras; le jeune homme s'y précipite, et d'une voix qu'étouffaient à demi ses sanglots : « Ah ! monsieur ! vous avez passé quinze ans à défendre la mémoire de votre père, sauvez la vie du mien<sup>2</sup>. » C'était le fils de Bertier qui parlait. Lally-Tollendal le conduisit chez le duc de Liancourt, élevé, depuis peu, à la présidence de l'Assemblée nationale. Mais il se trouva que, ce jour-là, il n'y avait pas séance, et le retard ici, c'était la mort. Il paraît que les prières du fils de Bertier furent transmises à Louis XVI, qui dicta lui-même une lettre de salut<sup>3</sup>.... Inutile intervention ! Louis XVI, ce n'était déjà plus le roi.

De Compiègne à Paris, la marche de l'intendant fut

<sup>1</sup> *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 91 et 92.

<sup>2</sup> Note remise par la famille de M. de Bertier.

<sup>3</sup> *Ibid.*

semblable à un triomphe funèbre. Le passage des cavaliers de l'escorte n'ayant servi qu'à éveiller la curiosité défisante des populations, six cents hommes à cheval étaient accourus de divers points, moins pour grossir le cortége que pour le surveiller. D'un air farouche, ils entouraient le cabriolet où Bertier était monté avec Étienne de La Rivière, tandis que, sur le chemin, des milliers de citoyens<sup>1</sup> s'avançaient à la rencontre du prisonnier. Vainement les électeurs avaient-ils expédié à l'escorte l'ordre de coucher au Bourget, afin que l'arrivée de Bertier ne coïncidât point avec la mort de Fouillon : cet ordre ne put être exécuté, tant la foule était nombreuse et menaçante ! Tout le long de la route, des malédictions, des cris sinistres se faisaient entendre. A Louvres, on avait brisé les auvents du cabriolet, pour que rien n'empêchât de voir l'ancien intendant. Vingt fois Bertier fut couché en joue ; vingt fois l'électeur le protégea de son corps. Il y eut un moment où la multitude ne pouvant distinguer dans le cabriolet lequel des deux était Bertier, voulut que le prisonnier ôtât son chapeau ; mais, à l'instant même, par un mouvement héroïque, Étienne de La Rivière se découvrit. A la barrière Saint-Martin, une charrette parut, portant sur des planches disposées en étages des écrits où on lisait : *Il a volé le roi et la France. — Il a dévoré la substance des peuples. — Il a été l'esclave des riches et le tyran des pauvres. — Il a trahi sa patrie, etc....*<sup>2</sup> et d'autres phrases accusatrices dont la rédaction, peu conforme au langage habituel des faubourgs, semblait plutôt se rapporter à celui des personnages *bien vêtus* qui, dans le cours de cette journée sanglante, s'étudièrent à irriter les pas-

<sup>1</sup> *Quinzaine mémorable.* — Lettre à M. le marquis de Luchet.

<sup>2</sup> *L'Ami du roi*, 4<sup>e</sup> cahier, chap. LIX.

sions du peuple. Ce fut à la vue et comme sous le feu de ces inscriptions infamantes que Bertier entra dans Paris. Ce pain noir et dur, ce pain homicide auquel les pauvres étaient condamnés, on lui en montrait des morceaux à la pointe des piques, ou bien on les jetait dans la voiture et on criait : « Voilà le pain que tu nous faisais manger<sup>1</sup>. » Des bourgeois couronnés de lauriers<sup>2</sup> précédait la voiture, des femmes chantaient au son d'une musique militaire, des tambours battaient, et cinquante torches allumées jetaient sur le cortége une lumière lugubre<sup>3</sup>. A la hauteur de Saint-Méry, un groupe vint présenter à Bertier, au bout d'une pique, la tête de Fouillon, souillée de sang et de boue. « C'est la tête de de Launey, » se hâta de dire le généreux Étienne de La Rivière. Bertier le crut. Cependant, il devint pâle ; un sourire douloureux contracta ses lèvres, et il dit à l'électeur : « Je croirais ces avanies sans exemple si Jésus-Christ n'en avait éprouvé de plus sanglantes. Il était un Dieu ; je ne suis qu'un homme<sup>4</sup>. »

Il était environ neuf heures du soir. Bertier, conduit à l'hôtel de ville, est introduit dans la salle Saint-Jean, devant l'assemblée des électeurs. Bailly l'interroge. « J'ai obéi à des ordres supérieurs, répond-il avec assurance. Vous avez mes papiers, vous êtes aussi instruits que moi. » Bailly prolongeait, pour la forme, un interrogatoire insignifiant, quand Bertier demanda la permission de prendre quelque repos, disant qu'il

<sup>1</sup> *L'Ami du roi*, etc., 4<sup>e</sup> cahier, chap. LIX, p. 91.

<sup>2</sup> *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. II, p. 131.

<sup>3</sup> Lettre à M. le marquis de Luchet, conforme à une gravure du temps qui représente l'entrée de Bertier dans Paris, et que nous avons sous les yeux.

<sup>4</sup> Récit d'Étienne de La Rivière, cité par Bailly, dans ses *Mémoires*, t. II, p. 420.

avait passé quatre nuits sans dormir. En ce moment, d'effroyables clamours partent de la place de Grève, et au milieu du tumulte on distingue ces mots : « Voici le Palais-Royal ! Voici le faubourg Saint-Antoine ! » Aussitôt un groupe violent s'élance dans la salle, les électeurs sont refoulés sur le bureau, et Bailly, troublé jusqu'au fond du cœur, balbutie ces mots..... « Messieurs,.... le résultat,.... nos délibérations de ce matin..... Il faut le transférer à l'Abbaye<sup>1</sup>.... » Bertier sortit, accompagné de M. de La Rivière. Dans l'escalier, il prononça ces paroles, qui annonçaient en lui, ou une surprenante sécurité, ou des préoccupations étranges : *Mon Dieu ! que ce peuple est bizarre avec ses cris !*<sup>2</sup> Puis, se retournant vers Étienne de La Rivière : « Je vais en prison, et je n'ai pas d'argent. » Étienne de La Rivière, qui comprenait trop bien le sens des clamours de la Grève, ne répondit rien, poussa un profond soupir, et tirant de sa poche quelques louis, il les remit à Bertier<sup>3</sup>. Mais, à peine étaient-ils sur la place, qu'on se précipite. Déjà l'on a saisi le prisonnier, déjà on le traîne à la lanterne où vient d'expirer Fouillon ; alors, transporté de rage, il s'empare d'un fusil, se jette tête baissée au plus épais des assaillants, frappe à son tour, et tombe percé de mille coups. Un dragon qui disait avoir son père à venger et qui était probablement le fils du vieillard dont nous avons parlé, s'approcha du corps, ouvrit les entrailles, arracha le cœur, et l'alla porter tout sanglant au comité de l'hôtel de ville, en criant : « Voilà le cœur de Bertier !<sup>4</sup> » A ce spectacle épouvantable, un électeur s'évanouit ; Bailly reste immobile et comme foudroyé, pendant que Lafayette

<sup>1</sup> *Le Courier de Versailles à Paris*, n° 47, p. 285.

<sup>2</sup> *Ibid.* p. 286. — Le cousin Jacques, p. 426.

<sup>3</sup> *Le Courier de Versailles à Paris*, n° 47, p. 286.

<sup>4</sup> *Mémoires de Bailly*, t. II, p. 423.

s'écrie : « Qu'on me délivre d'une charge qui me force à être témoin de ces horreurs !<sup>1</sup> » Un frémissement d'indignation courut aussi parmi le peuple, et le féroce soldat fut tué en duel, la nuit même, par ses camarades<sup>2</sup>, qui lui imposèrent la nécessité de mourir.

Le tableau qui vient d'être tracé présente des traits contre lesquels il est impossible qu'une âme élevée ne se révolte pas. Les raffinements de cruauté, la vengeance savourée lentement, l'impatience de tenir entre ses mains la tête d'un ennemi mort, l'ardeur à la voir sanglante et souillée, ce sont là des délices qu'il faut laisser aux tyrans, et le peuple se doit de ne jamais descendre, même en ses plus légitimes colères, jusqu'au niveau de ses oppresseurs. Mais ici les barbaries inutiles furent l'œuvre d'un très-petit nombre de forcenés dont quelques hommes d'une condition supérieure précipitaient les coups. Ce qui est vrai de l'ensemble du peuple, c'est qu'il abhorrait Fouillon et Bertier; c'est qu'il se réjouit tumultueusement de leur arrestation, et que leur mort lui parut, sauf les circonstances qui en firent l'odieux, non pas un acte de vengeance, mais un acte de justice. Aux yeux de cette multitude menacée, insultée, affamée, réduite au désespoir, Fouillon et Bertier personnifiaient le récent complot de la cour : on frappa dans leur personne la contre-révolution, comme dans la personne de de Launey on avait frappé la Bastille. Il convient aussi de ne pas oublier qu'il n'y avait alors aucun tribunal régulier devant lequel on pût les faire comparaître; que le pouvoir judiciaire, tel que le comportaient les grands

<sup>1</sup> *Le Courier de Versailles à Paris*, n° 17, p. 287.

<sup>2</sup> *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. II, chap. v, p. 137.

changements survenus, n'existant pas encore; que l'ancien pouvoir judiciaire était précisément une des institutions à détruire; que, de la part de la Révolution, il y aurait eu démence à saluer ses juges dans ses ennemis; que si la France, enfin, se trouvait soumise à l'état de guerre, la faute en était à ceux qui avaient eu la sacrilége audace de mettre entre eux et Paris l'appareil des armes, un camp, des soldats étrangers, et, pour répondre à la voix de la patrie,... des canons.

Quoi qu'il en soit, on s'agita beaucoup autour de ce double supplice. Lafayette donna sa démission, que les districts refusèrent. Mirabeau écrivit sur les forfaits des usurpateurs de la terre, sur la trop longue patience des peuples, sur ce qu'avait de légitime en certains cas l'explosion des colères publiques, des pages d'une éloquence forte et terrible, ajoutant toutefois que le régime des emportements populaires ne pouvait se prolonger sans pousser les esprits à regarder tôt ou tard un despote même comme un sauveur<sup>1</sup>. Malheureusement, à côté des commentaires qui à la véhémence unissaient la gravité, parurent des pamphlets pleins d'une gaieté odieuse : *La vie, la mort et les miracles de M. Fouillon.* — *La botte de foin ou la mort tragique d'un ministre de quarante-huit heures.* — *Les enragés aux enfers.* — *Adresse de remerciement de monseigneur Belzébuth au peuple parisien.* — *Convoi, service et enterrement des très-hauts et très-puissants seigneurs Fouillon et Bertier de Sauvigny, morts subitement en place de Grève et enterrés... à leur paroisse, etc.* Une estampe fut exposée qui représentait un homme assis devant un bureau, tenant une plume à la main et faisant une règle d'arithmétique. Il avait sur son bureau cinq têtes coupées, et sur le papier on lisait : *qui de vingt-quatre paye cinq, reste*

<sup>1</sup> *Dix-neuvième lettre du comte de Mirabeau à ses commettants.*

*dix-neuf*<sup>1</sup>. Que ces plaisanteries effrayantes, que ces sanguinaires images aient été un calcul contre-révolutionnaire, il est certes bien permis de le supposer quand on songe aux seules conséquences possibles d'un pareil dévergondage. D'autant que parmi les brochures dont nous parlons il y en eut de manifestement royalistes; celles-ci, par exemple : *La démission du bourreau de Paris*; — *Lettre de l'exécuteur des hautes œuvres à ses confrères*. Qu'importe, au surplus? la Révolution n'a pas à reconnaître pour siens ceux qui, même en la suivant, lui auraient manqué de respect. On ne juge pas d'ailleurs les flots de la mer par leur écume.

L'Assemblée nationale reçut de la mort de Foullon et de Bertier une impression profonde. Gourmander les élans du peuple, comprimer la violence de son enthousiasme, imposer silence à la Grève, empêcher la liberté individuelle de périr immolée à la loi du salut public, beaucoup le désiraient; mais déjà le torrent commençait à rouler ses digues. Lally-Tollendal, cependant, reproduisit son projet de proclamation. Prompt à intéresser au succès de ses vues la sensibilité de ses auditeurs, il présenta un récit pathétique de son entrevue avec le jeune Bertier, s'efforçant ainsi de changer en pitié pour le fils la haine que le père avait inspirée<sup>2</sup>. Mirabeau l'interrompit brusquement. « Vous ne savez que sentir, lui cria-t-il, lorsqu'il ne faut que penser; » et accompagnant ces paroles d'un geste expressif, il agitait, sans y prendre garde, les pleureuses qu'il portait à ses manches<sup>3</sup>. Car il était alors en grand deuil : lui-même il venait

<sup>1</sup> *L'Ami du roi*, etc., 4<sup>e</sup> cahier, chap. LX, p. 98.

<sup>2</sup> *Le Courrier de Versailles à Paris*, n<sup>o</sup> 20, p. 338.

<sup>3</sup> *L'Ami du roi*, etc., 4<sup>e</sup> cahier, chap. LXIII, p. 143.

de perdre son père<sup>1</sup>. Quoique mollement appuyée, quoique vivement combattue, la motion de Lally-Tollendal passa, mais avec des modifications qui en détruisaient complètement la portée. L'Assemblée nationale invitait les citoyens à la paix et déclarait que la loi seule devait punir les dépositaires du pouvoir qui, par leurs crimes, causeraient les malheurs du peuple. Un acte semblable était une faute parce qu'il manquait de sanction. Paris ne s'en occupa nullement; c'est à peine s'il le connut.

L'attitude de Mirabeau ici mérite d'être remarquée. On se rappelle que, vers la fin du mois de juin, il avait été le premier à proposer une adresse, dont le projet de Lally-Tollendal ne fut, à vrai dire, que la résurrection. Ces entraînements populaires qu'il blâmait alors avec tant de véhémence, son génie les adoptait maintenant : il en faut dire la cause.

Depuis quelque temps, il était question à la cour d'appeler le *comte plébéien* au secours de la monarchie expirante. C'était l'avis des plus habiles conseillers de Louis XVI; c'était l'avis de ses deux tantes, madame Adélaïde et madame Louise, qui, toutes deux, mêlaient leur vie à la politique, la première de son château de Bellevue, la seconde du fond de son couvent de Saint-Denis<sup>2</sup>. Mirabeau fut informé de ces dispositions, et, succombant aux désirs insatiables de son cœur, il chargea le comte de Lamarek de lui servir d'intermédiaire auprès du roi<sup>3</sup>. Accepter les avances de Mirabeau,... Louis XVI l'aurait fait; la reine s'y opposa.

<sup>1</sup> En annonçant la mort de son père, Mirabeau dit : « La perte de mon père qui, j'ose le dire, met en deuil les vrais citoyens du monde.» *Dix-neuvième lettre*.

<sup>2</sup> *Correspondance secrète de plusieurs grands personnages, etc.*, p. 109.

<sup>3</sup> Droz, *Hist. du règne de Louis XVI*, t. II, p. 368.

La royauté était-elle descendue si bas que son salut fût au prix d'une pareille alliance? Après avoir redouté Mirabeau comme ennemi, le subir comme auxiliaire, c'était trop d'humiliation; sans compter que de tels hommes s'imposent quand ils semblent se donner. Ainsi pensait, ainsi parlait Marie-Antoinette. Elle détestait Mirabeau, et, l'âme toute meurtrie du sacrifice récent de ses affections, elle s'irritait d'avoir à y joindre le sacrifice de ses haines. Mirabeau fut donc repoussé une fois encore. On devine sa colère. Sûr de ce qu'il pouvait contre ceux qui avaient l'imprudence de le dédaigner, il jura de les mettre à ses pieds à force de leur faire peur. Trouvant ses rancunes trop à l'étroit dans l'Assemblée nationale, il résolut de se créer une royauté de place publique. Il courut de district en district, soufflant partout ses colères, laissant partout la trace enflammée de son éloquence, décriant le règne indécis des électeurs, préparant la chute de leur pouvoir usurpé et posant en pleine agitation sa propre candidature. Sa grande ambition était d'être élu maire de Paris, et il se sentait bien décidé, si la cour ne flétrissait pas, à faire du pouvoir qui flottait aux mains incertaines de Bailly le gouvernement des tempêtes.

Mais les districts se trouvaient à la merci d'une immense majorité de bourgeois auxquels la violence de ses passions fut un sujet d'inquiétude; de sorte que ses efforts ne firent que précipiter des changements dont le bénéfice lui échappa.

Il est naturel, après une longue servitude, de tâter, pour ainsi dire, sa puissance, de se la prouver à soi-même. On n'eut pas plutôt entretenu les assemblées primaires de leur souveraineté, qu'elles s'ébranlèrent. De son côté, l'oligarchie de l'hôtel de ville était loin de croire à son droit. Il arriva donc que, sur l'invitation de Bailly, les soixante districts nommèrent une nou-

uelle assemblée de cent vingt membres. Elle avait charge de pourvoir à la réorganisation du pouvoir municipal; mais, son premier élan la portant bien au delà, elle confirma dans leurs fonctions Bailly et Lafayette; elle félicita les électeurs de leur zèle en les invitant à continuer leurs séances; elle établit une commission de police; elle institua un bureau de subsistances; en un mot elle prit les rênes de la cité et se para de ce nom, devenu depuis si tragique : **LA COMMUNE**.

Cependant, la mort de Fouillon et de Bertier ayant rempli les nobles de terreur, beaucoup d'entre eux émigrèrent, parmi lesquels le duc de Luxembourg, le duc de Coigny, le prince de Lambesc, le comte de Vaudreuil, la princesse de Beauffremont, le comte du Cayla, le marquis de Sérens, etc.... Cette vaste désertion des principaux de la noblesse ne couvrait-elle pas un signal de guerre? n'était-elle pas un recours silencieux, mais sinistre, à l'intervention de l'étranger? Le peuple ne s'y trompa point. Il sentit que si des personnages attachés à la patrie par les mille liens de la richesse, du bonheur, de l'orgueil, des douces habitudes, fuyaient au lieu de se résigner ou de se défendre, ce ne pouvait être qu'avec l'intention de revenir à la tête de ces mêmes soldats étrangers dont ils avaient naguère osé menacer Paris. Aussi le peuple fut-il inexorable dans sa vigilance. Le baron de Bachmann, major du régiment des gardes suisses, se vit traîné à l'hôtel de ville, uniquement parce qu'en descendant le pont Royal vis-à-vis les Tuilleries, sa voiture avait pris à gauche, du côté de Versailles<sup>1</sup>. Bientôt, de Paris la défiance gagna les provinces. Le soupçon garda les chemins, il se dressa aux portes des villes, il ameuta les villages, il

<sup>1</sup> *L'Ami du roi*, etc., 4<sup>e</sup> cahier, chap. LXI, p. 121.

s'étendit le long des frontières. La municipalité de Villenaux retint Besenval prisonnier. Cazalès, qui avait quitté précipitamment l'Assemblée nationale, où il devait s'illustrer par les combats de l'éloquence, Cazalès fut arrêté à l'entrée de Caussade et rendu malgré lui à sa renommée. L'abbé Maury s'était enfui vers le Nord, après avoir jeté son rabat, noué ses cheveux; mais, comme il traversait Péronne, des paysans remarquèrent qu'il ne portait pas de cocarde à son chapeau : on l'interrogea, on le reconnut, on lui fit une prison d'une salle de l'hôtel de ville de Péronne. A peu près dans le même temps, on amenait aux autorités du Havre un personnage aux allures suspectes; il se faisait appeler Chevalier, se disait marchand et avait pour compagnon de voyage un jeune homme sur lequel on ne trouva point de passe-port : ils furent l'un et l'autre constitués prisonniers<sup>1</sup>. Or, ce marchand, ce voyageur soupçonné, cet homme qu'on arrêta ainsi qu'un obscur vagabond, c'était le duc de La Vauguyon, ambassadeur de France en Espagne, ex-gouverneur de Louis XVI. Son compagnon, c'était le duc de Carenny, son fils. De pareils faits suffisent pour marquer quelle était alors la situation des esprits dans toute l'étendue de la France.

Pourquoi s'en étonner? Tout concourrait à exciter, à aigrir les défiances populaires. Ce n'étaient que messages funestes, que courriers mystérieux sillonnant les routes. Pour comble, les premiers pouvoirs issus de la Révolution se montraient incertains, ils se refusaient sinon aux soucis du moins à la responsabilité de la vigilance, ils avaient évidemment peur des conditions auxquelles les jours de crise mettent le salut commun; et pendant qu'à l'hôtel de ville, les re-

<sup>1</sup> *L'Ami du roi*, etc., 4<sup>e</sup> cahier, chap. LXI, p. 422.

présentants de la haute bourgeoisie ne se faisaient pas scrupule d'apporter d'injurieuses restrictions au droit de colporter les écrits d'auteurs *sans existence connue*<sup>1</sup>, la majorité de l'Assemblée nationale n'osait contester à des conspirateurs *connus* le droit de correspondre impunément avec leurs complices de l'intérieur, le droit de sceller leurs intrigues d'un cachet inviolable, la liberté enfin de conspirer contre la liberté.

Le comte d'Artois, on l'a vu, s'était fait le centre de la contre-révolution. Or, des lettres à son adresse ayant été saisies sur le baron de Castelnau, résident de France à Genève, on se hâta de les porter à l'hôtel de ville, d'où Bailly les fit passer au duc de Liancourt, président de l'Assemblée nationale. Embarrassé d'un tel fardeau, le duc de Liancourt renvoya les dépêches à l'hôtel de ville. Là-dessus, les débats s'ouvrirent. Lorsque la patrie était en danger, lorsqu'il y allait du triomphe des plus nobles sentiments qui aient jamais parlé au cœur des hommes, pouvait-il être permis de rompre le cachet d'une correspondance manifestement dangereuse ? Dupont de Nemours, Le Camus, Lally-Tollendal, Mirabeau se prononcèrent vivement pour la négative. L'opinion contraire fut soutenue par le comte de Chatenay, par Rewbell, par Gouy d'Arcy. A ces derniers, l'évêque de Langres opposa des exemples tirés de l'antiquité, il cita César ; mais, selon l'expression de Gorsas, Robespierre *foudroya l'argument de l'évêque de Langres*<sup>2</sup>. Ce n'était pas l'antiquité qu'il y avait ici à invoquer, c'était la suprême loi du salut public. Salut public ! ces deux mots, dans la bouche de Robespierre, auraient fait tressaillir l'Assemblée, si elle avait pu entrevoir alors

<sup>1</sup> Arrêté sur les colporteurs.

<sup>2</sup> *Le Courrier de Versailles à Paris*, n° 21, p. 7.

tout ce qu'ils contenaient de puissance, de majesté, de terreur et de prodiges. La discussion, du reste, ne fut suivie d'aucun vote. Que disaient les lettres saisies ? On l'ignora, et les appréhensions s'en accrurent. Glorieux tourments du peuple, bien faciles à concevoir : le trésor qu'il s'agissait de conserver avait tant coûté à conquérir !

Au milieu de cette universelle inquiétude, une nouvelle se répandit qui pénétra les âmes d'indignation. Des hommes allaient de rue en rue, criant : *La grande conspiration, la grande trahison des aristocrates* ; et les gazettes annoncèrent qu'on avait effectivement conçu l'odieux dessein de livrer le port de Brest aux Anglais<sup>1</sup>. Aussi bien, le bruit avait une source officielle ; il n'était que le retentissement d'une confidence faite à M. de Montmorin par l'ambassadeur d'Angleterre, vers les premiers jours du mois de juin. Restait à savoir si, en dénonçant à la cour de France un complot dont on se gardait soigneusement d'ailleurs, soit de nommer les auteurs, soit de préciser les circonstances, l'Angleterre n'avait pas voulu, fidèle au génie de sa politique, agiter la flamme de nos discordes. Ce qui est certain, c'est que le duc Dorset mit un empressement singulier à agrandir le scandale. Il écrivit à M. de Montmorin une lettre qu'on lut en pleine assemblée. L'ambassadeur y disait<sup>2</sup> :

« Votre Excellence se rappellera plusieurs conversations que j'eus avec elle au commencement du mois de juin dernier, le complot affreux qui avait été proposé relativement au port de Brest, l'empressement que j'ai eu à mettre le roi et ses ministres sur leurs

<sup>1</sup> Quelques-uns disaient de l'incendier. Voy. *Prud'homme, Révolutions de Paris*, t. I, n° 3, p. 39.

<sup>2</sup> *Moniteur*, séance du 27 juillet.

gardes, la réponse de ma cour, qui correspondait si fort avec mes sentiments et qui repoussait avec horreur la proposition qu'on lui faisait.... Vous sentez combien il est essentiel pour moi qu'on rende justice à ma conduite et à celle de ma cour....»

L'accusation, quoique vague, était trop grave, elle tombait de trop haut, elle répondait à des craintes trop vivement excitées pour qu'on ne s'étudiât point à l'approfondir; et, d'un autre côté, des tentatives du même genre pouvant se renouveler, il fallait se ménager les moyens d'en connaître désormais l'origine, les auteurs, le lien secret, le but définitif. Dans la séance du 28 juillet, Duport demanda la parole. C'était un esprit ferme, hardi, allant droit au fond des choses, avare des coups sans portée, mais, quand il frappait, frappant fort. Déjà, sur la proposition de Volney, l'Assemblée avait établi un comité de trente membres, investi de la mission de recevoir, d'examiner les *mémoires, plaintes, requêtes*<sup>1</sup>. Duport voulut davantage. Après une description sobre et nerveuse des malheurs du pays, il conclut à ce qu'on instituât une commission de quatre personnes, pour *entendre le rapport et les indices sur le complot de Brest et autres semblables*. Faire peser sur la liberté de quelques-uns une surveillance favorable à la sécurité de tous; restreindre le droit individuel au nom et au profit du droit social, tel était le but; mais on pouvait prévoir qu'il serait dépassé: il n'y avait qu'un pas d'une commission spécialement chargée de découvrir les complots à une commission spécialement chargée de les punir. Ainsi furent posées, de la main d'un conseiller au parlement, d'un magistrat, les premières bases du fameux tribunal révolutionnaire. Combattue avec moins d'autorité que de

<sup>1</sup> *Moniteur*, séance du 28 juillet.

véhémence par Virieu, par l'élégant chevalier de Boufflers, la proposition eut pour principaux appuis, circonstance assez remarquable, des nobles : le vicomte de Noailles, le comte de Castellane, le duc de La Rochefoucauld. Rewbell ayant dévoilé l'image d'un tribunal provisoire; Gouy d'Arcy ayant parlé d'une commission *secrète* à établir, l'effroi déjà gagnait l'Assemblée, lorsque Le Chapelier ramena aux idées de Duport la majorité des suffrages en présentant le projet sous une forme habilement adoucie. D'André avait demandé que le nombre des commissaires fût porté de quatre à douze, ce qui tendait à énerver l'institution; cet amendement facilita l'adoption de la mesure. La crainte que Paris inspirait fit le reste. Les commissaires choisis furent Duport, l'évêque de Chartres, le duc de La Rochefoucauld, de Glaizen, Fréteau, Tronchet, Rewbell, d'André, Bouche, Pétion, Yvernault et le plus fougueux adversaire du projet, le comte de Virieu.

Les débats dont nous venons de faire revivre le souvenir n'eurent pas l'éclat de certaines grandes joutes oratoires; mais ils étaient d'une importance capitale, parce qu'ils dessinaient les deux doctrines rivales qui allaient se partager la révolution comme elles s'étaient partagé le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Avec Lally-Tollendal, Mounier, Malouet, les élèves de Voltaire et de Montesquieu soutenaient que le code des nations civilisées est, avant tout, un code de garanties; qu'aucune considération d'utilité publique ne doit l'emporter sur la religion du droit individuel; que donner trop de ressort à l'action commune, même quand la patrie est en danger, c'est forger des armes pour la tyrannie.

Robespierre et les disciples de Jean-Jacques pensaient, au contraire, que les hommes sont liés par

une solidarité, chaîne mystérieuse dont le premier anneau tient au trône de Dieu; que c'est le bonheur de l'humaine famille tout entière qui fournit le principe, la règle, la mesure, la justification des droits; que hors de là il ne saurait y avoir qu'usurpations effrontées ou prétentions injustes; que les droits des individus ne se pouvant déterminer que d'après leurs rapports avec l'avantage de tous, immoler à ces droits, considérés isolément, ce qui est dû à la patrie en danger, c'est une folie déplorable quand ce n'est pas un crime.

C'était soutenir, au point de vue du combat — et il le fallait bien, alors — une doctrine qui est essentiellement celle de la paix. Car le progrès consiste à réaliser de plus en plus, au sein des sociétés humaines, la loi d'unité qui se voit aux œuvres divines, cette admirable loi qui se révèle dans le corps humain par la mutuelle dépendance des membres, et dans le mécanisme étincelant de l'univers par l'attraction des mondes.

Tandis qu'asservie à la loi des événements qui, à de certaines hauteurs, se joue de la volonté des hommes, l'Assemblée nationale se laissait entraîner à des mesures de précaution presque sinistres, Necker revenait de son exil, l'âme ouverte à des pensées de clémence. Arrivé à Bâle le 20 juillet, il s'était fait préparer un appartement dans l'auberge des *Trois Rois*. Le lendemain, informé que le duc et la duchesse de Polignac venaient de descendre à l'hôtellerie voisine, il n'hésita pas à leur rendre visite; et ce fut d'eux qu'il apprit les récentes nouvelles de Paris<sup>1</sup>. Peu de jours après, Dufresne de Saint-Léon lui ap-

<sup>1</sup> Madame de Staël, *Considérations sur la Révolution française*, t. I, chap. xxiii, p. 243.

porta la lettre du roi et l'arrêté de l'Assemblée. Necker commençait à éprouver alors cette fatigue du cœur qui annonce le soir de l'ambition; la duchesse de Polignac n'avait pas manqué de lui faire un effrayant tableau des emportements populaires: un instant, il hésita. Sa réponse au roi respire une gravité mélancolique. A l'Assemblée, il écrivit: «.... Je dois, messieurs, vous aller porter l'hommage de ma respectueuse reconnaissance. Mon dévouement ne vous est pas nécessaire, mais il importe à mon bonheur de prouver au roi et à la nation française que rien ne peut ralentir un zèle qui fait depuis si longtemps l'intérêt de ma vie<sup>1</sup>. »

Le retour de Necker fut un vrai triomphe. A son approche, les paysans accouraient semant la route de fleurs, et, quand il passait, tous criaient en agitant leurs chapeaux: *Vive M. Necker, le père du peuple!* Les milices bourgeois venaient au-devant de lui; les cloches des villages qu'il traversait sonnaient en volées. A Chaumont en Bassigny, il fut reçu par les officiers municipaux qui l'attendaient pleins d'une sorte d'impatience religieuse et qui lui offrirent, à la manière des Allemands, les vins de la ville<sup>2</sup>. L'enthousiasme était si extraordinaire, si déréglé même dans ses transports, qu'au moment où Necker se mettait à table avec sa famille, un habitant réclama l'honneur de le servir: indigne hommage que madame de Staël écarta par ces mots: «Non, monsieur, vous êtes un citoyen<sup>3</sup>.» Necker s'étant retiré pour prendre quelque repos, la milice bourgeoise tout entière voulut veiller sur son sommeil, et Durville,

<sup>1</sup> Barère dit, dans *le Point du jour*, que cette lettre fut accueillie avec transport par l'Assemblée.

<sup>2</sup> *Relation de ce qui s'est passé à Chaumont en Bassigny, lors de l'arrivée de M. Necker* (publiée à l'époque même), p. 3.

<sup>3</sup> *Ibid.*

commandant du premier corps d'infanterie, coucha dans sa chambre<sup>1</sup>; tant il y avait d'exaltation au fond des idées que Necker semblait alors représenter!

A peine à Versailles, le ministre rappelé se rendit au château. Il le trouva morne et désert. Marie-Antoinette, si hautaine naguère, si menaçante, avait l'attitude, la figure, le langage de l'abattement. A Louis XVI, il ne restait même plus la force de l'insouciance. La charge de gouvernante des enfants de France, laissée vacante par le départ de la duchesse de Polignac, avait été donnée à la marquise de Tourzel; on avait rendu à M. de Montmorin le portefeuille des affaires étrangères, et le comte de Saint-Priest remplaçait M. de Villedeuil au ministère de la maison du roi<sup>2</sup>. L'aspect de la cour était complètement changé.

Le 29 juillet, Necker alla remercier l'Assemblée, où des applaudissements dont il n'y eut jamais d'exemple accueillirent sa présence. A quelques paroles qu'il prononça d'une voix tremblante, promesses de dévouement mêlées à un témoignage de gratitude, le duc de Liancourt répondit par une harangue qui épuisait toutes les formules de l'admiration.

Du reste, pour avoir une idée de la popularité dont Necker jouissait à cette époque, il faut lire les journaux du temps. « Le cœur se serre, dit Gorsas<sup>3</sup>, en pensant à ce qu'il a souffert, à ce qu'il aurait pu souffrir. On cherche dans ses yeux à deviner les mouvements de son âme. C'est un père qui revient au milieu de sa famille, qui le chérit; quoiqu'il n'ait plus rien à craindre, on s'inquiète encore, on l'interroge pour savoir

<sup>1</sup> *Relation de ce qui s'est passé à Chaumont en Bassigny, lors de l'arrivée de M. Necker* (publiée à l'époque même), p. 3.

<sup>2</sup> *Notice sur M. le comte de Saint-Priest*, par M. de Barante, p. cvii.

<sup>3</sup> *Le Courrier de Versailles à Paris*, n° 23, p. 48.

s'il n'a pas quelque blessure cachée qu'il ne veut pas découvrir de peur d'affliger ses enfants. »

Comment un homme qu'on entourait de tant d'amour, de tant de respect, se serait-il préservé du vertige de l'orgueil ? Necker se crut la main quand il n'était que l'instrument. Amnistier la défaite, à l'origine de la lutte ; décréter l'oubli des ressentiments, alors que s'aggravaient les injures, alors que se multipliaient les périls ; sauver les coupables, au risque d'encourager leurs complices ; sauver Besenval ; interdire à la Révolution sa colère, qui était sa prudence, voilà ce que Necker osa concevoir. Une chose aurait dû, pourtant, l'avertir de la témérité de ses espérances. Passant à Villenaux, il s'était empressé d'écrire, de sa voiture, aux autorités du lieu une lettre qui implorait la liberté de Besenval, il n'avait rien obtenu. Mais l'encens de Versailles l'enivrait. Il ne comprit pas que dans tout ce bruit qu'on faisait autour de sa personne il y avait un malentendu formidable ; que ce qu'on applaudissait en lui, c'étaient justement des idées qui déjà dépassaient de beaucoup les siennes. Il ignorait, en outre, que la gloire est un piège tendu à l'activité des cœurs d'élite ; que la réputation est la livrée dont un peuple décore les talents qu'il admet à son service, et que la popularité veut pour esclaves ceux qu'elle semble choisir pour idoles.

Necker prit donc cette route de l'hôtel de ville de Paris qui venait d'être témoin des angoisses de Louis XVI et à l'extrémité de laquelle étaient les pavés que de Launey, Bertier, Fouillon avaient rougis de leur sang. Une armée entière précédait, entourait et suivait la voiture du ministre. Aussi nombreuse et plus brillante que celle qui avait accompagné le roi, la cour de Necker se composait de la marquise de Lafayette, des princesses Lubomiska et Protoska, de

la baronne de Staël, du comte de Saint-Priest, de MM. de Lafayette, de Clermont-Tonnerre, de Rochefoucault, de Lusignan<sup>1</sup>, etc. A l'hôtel de ville, douze électeurs vinrent recevoir le visiteur attendu, le conduisirent jusqu'à son fauteuil, au milieu des applaudissements; et alors, s'avançant vers lui, Moreau de Saint-Méry lui présenta la cocarde de la Révolution : « Ces couleurs vous sont chères, ce sont celles de la liberté. » Après avoir été harangué par M. de La Vigne, au nom de la commune, Necker, dans un discours noble et touchant, demanda la grâce de Besenval. Pendant qu'il parlait, ses traits étaient altérés, ses yeux humides. Il suppliait, d'ailleurs. Cette tristesse dans le triomphe, cette humilité dans la gloire firent une impression profonde. « Oui, crie-t-on de toutes parts, grâce, pardon, amnistie ! » L'élan fut si vif qu'une amnistie générale proposée par Clermont-Tonnerre fut aussitôt consentie. Necker regagna Versailles, le visage radieux, le cœur plein de joie.

Là cependant venait d'être l'écueil, là le terme de sa popularité. L'arrêté des électeurs, qui consacrait l'amnistie, n'est pas plutôt connu que tout s'embrase. Qui donc avait donné aux électeurs le droit d'annuler les décrets de l'Assemblée nationale, de pardonner aux ennemis déclarés du peuple, de disposer des vengeances ou de la générosité de Paris? Ce baron de Besenval, objet d'une si étrange sollicitude, n'était-il pas le même qui devait présider à l'égorgement des Parisiens, le même qui écrivait au gouverneur de la Bastille de « tenir bon? » Que n'avait-on pour les crimes obscurs, ceux de la misère, ceux de la faim, cette indulgence dont on couvrait les crimes nés du délire de l'ambition, des enivrements de l'orgueil? On

<sup>1</sup> *L'Ami du roi*, etc., 5<sup>e</sup> cahier, chap. LXVIII, p. 43.

l'espérait en vain : la Révolution ne se laisserait pas désarmer ; et s'il lui plaisait d'être généreuse, ce serait après et non avant le combat. Le déchaînement fut universel. Le district de l'Oratoire envoya deux de ses membres à Villenaux, avec injonction d'empêcher que Besenval fût mis en liberté. Le district des Blancs-Manteaux fit retentir l'Assemblée nationale de ses plaintes, de ses menaces. Alors, saisis d'épouvante, les électeurs se hâtèrent de revenir sur leur précédent arrêté ; ils expliquèrent qu'ils avaient entendu seulement proscrire les actes de violence, les peines extralégales. De son côté, l'Assemblée nationale déclara qu'elle approuvait l'explication fournie par les électeurs et que Besenval resterait sous la garde de la loi.

Un jour avait suffi pour précipiter Necker du haut de son piédestal. En apprenant la rétractation des électeurs, il pâlit et écrivit : « Mon bonheur a peu duré. »

Or, ce fut précisément à cette époque qu'eut lieu l'aventure de Pinet, aventure sanglante, mystérieuse, qu'il importe de raconter, parce qu'elle se lie étroitement aux causes qui retenaient le peuple sur la pente des rigueurs.

Pinet, agent de change et secrétaire du roi, était un homme généralement estimé<sup>1</sup>. Il avait des mœurs douces, une âme bienfaisante, et mettait à remplir ses engagements une exactitude presque religieuse. Toutefois, sa fortune, originairement très-bornée, avait pris en peu de temps un accroissement prodigieux. Comment ? on l'ignorait. Tout ce qu'on savait, c'est qu'il n'était point joueur, ne confiait rien aux hasards de la loterie, ne se livrait à aucune négociation usuraire, et payait un intérêt énorme des fonds qu'attrait dans sa caisse l'universelle confiance qu'il

<sup>1</sup> Prud'homme, *Révolutions de Paris*, t. I, n° 3, p. 41.

avait su inspirer<sup>1</sup>. Ses relations avec plusieurs des principaux personnages de la cour étaient intimes; elles ajoutaient à son crédit, qu'il semblait, d'ailleurs, employer avec noblesse, préférant admettre à ses bénéfices les personnes peu riches, comme pour sanctifier son bonheur par la bonté. Après la mort de Foullon et de Bertier, on le vit tomber tout à coup dans une sombre tristesse<sup>2</sup>. Le 29 juillet, une lettre lui ayant été apportée, il la lut jusqu'à trois fois, dîna d'un air fort calme avec sa famille, invita même quelques amis à souper; mais, entre six et sept heures du soir, il sortit, sous un prétexte vain, et ne reparut pas. Le lendemain, à l'entrée du bois du Vésinet, près Saint-Germain, on rencontra un homme couvert de sang: c'était Pinet. Transporté à l'auberge du Pecq et interrogé, il répondit qu'il ne concevait rien à son affreuse aventure; qu'appelé, la veille, aux champs Élysées, pour une opération de finances, il s'était réveillé dans le bois du Vésinet, sa tête portant sur un tronc d'arbre rougi de sang; qu'il ne pouvait comprendre ni comment il avait été blessé, ni comment il s'était trouvé en un lieu si éloigné de sa route. On avait mandé à la hâte un chirurgien; il dit à Pinet: « Ce n'est point un tronc d'arbre qui vous a fait cette blessure; c'est un coup de feu<sup>3</sup>. » A ces mots, Pinet se troubla, mit le doigt sur sa bouche, et fit signe qu'il lui était impossible de parler devant témoins. Il finit cependant par déclarer qu'il avait été assassiné; que ses affaires

<sup>1</sup> *L'Ami du roi*, etc., 5<sup>e</sup> cahier, chap. LXX, p. 69.

<sup>2</sup> *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. III, chap. III, p. 92, édition de 1792.— Tout ce que *le Moniteur* contient soit sur le pacte de famine, soit sur l'aventure de Pinet, n'est que la reproduction textuelle du récit des *deux amis de la liberté*, lequel a besoin lui-même d'être rectifié et complété.

<sup>3</sup> *L'Ami du roi*, etc., 5<sup>e</sup> cahier, chap. LXX, p. 70.

étaient en bon état; qu'on ne perdrait rien si on voulait s'entendre; qu'il désirait vivement être transféré à Paris,... et il recommandait d'une façon particulière son portefeuille rouge. Trois jours après, il était mort.

On avait dû dresser procès-verbal des déclarations du mourant : ce procès-verbal ne fut point produit; le portefeuille rouge ne fut jamais représenté, malgré les indications que Pinet avait certainement fournies; enfin, pour dernière singularité, les rédacteurs de *la Chronique* publièrent le chiffre exact de la faillite deux mois avant qu'elle eût été vérifiée<sup>1</sup>. Elle ne s'élevait pas à moins de cinquante-quatre millions. C'était un gouffre où quinze cents familles furent englouties.

Un pistolet déchargé qu'on ramassa dans le bois du Vésinet, un autre chargé qu'on trouva dans la poche de Pinet, avaient d'abord fait croire à un suicide. Mais on apprit que le malheureux agent de change avait été soumis, dans les jours qui précédèrent sa mort, à un système, suivi, d'intimidation. D'étranges soupçons prirent naissance. Comme preuves de l'assassinat on put alléguer la disparition du portefeuille, le propre témoignage du mourant, les menaces antérieures dont il avait été l'objet, mainte circonstance de nature à prouver que jusqu'au dernier moment sa situation avait été prospère. Examinée de plus près, l'hypothèse de l'assassinat conduisit à des remarques importantes. On se souvint que Pinet avait toujours enveloppé ses opérations d'un voile impénétrable; que, lorsqu'en lui confiant des fonds l'on s'avisait de le questionner sur le placement, il avait coutume de rendre la somme à l'instant même. La liste de ses amis, passée en revue, livra des noms soupçonnés.

<sup>1</sup> *L'Ami du roi*, etc., 5<sup>e</sup> cahier, chap. LXX, p. 71.

De l'argent qu'on plaçait chez lui, il payait un intérêt monstrueux, jusqu'à 75 pour 100<sup>1</sup>: quel était donc le genre d'opération capable de rapporter de tels bénéfices, dans un temps de troubles et de soupçons, dans un temps où l'industrie était morte, où le commerce fuyait devant la guerre, où les champs restaient sans culture? On crut toucher au mot de l'énigme: impossible que Pinet n'eût pas été le banquier du monopole des grains, le caissier de l'accaparement. Quant à sa bienfaisance, elle servait à le rassurer contre les reproches de son cœur. Nous avons vu l'Assemblée nationale établir un comité de subsistances. Quoique ce comité se fût tenu dans l'ombre, on ne doutait pas qu'il n'eût cherché activement la trace des accapareurs. L'opinion s'arrêta donc à ceci: Pinet avait été pressé de dénoncer les odieux continuateurs de ce système d'accaparement qui, sous le nom de *pacte de famine*, avait déshonoré le règne de Louis XV<sup>2</sup>; les coupables avaient redouté une révélation qui les eût fait massacer sur l'heure; et, après avoir essayé de la prévenir par des menaces, ils s'étaient décidés à l'étouffer par un assassinat.

Jamais on n'en a su davantage. Dans son journal, Loustalot avait écrit en annonçant la mort de Pinet: « Cet événement doit produire de grands éclaircissements sur la révolution actuelle<sup>3</sup>. » Mais le nombre des coupables, leur rang, leur crédit, leurs richesses empêchèrent la vérité d'éclater.

<sup>1</sup> *Hist. de la Révolution par deux amis de la liberté*, t. III, chap. III, p. 91. Édition de 1792.

<sup>2</sup> Les détails de cette abominable spéculation se trouvent dans un ouvrage intitulé *le Prisonnier d'État ou tableau historique de la captivité de J. G. G. le prévôt de Beaumont*. C'est là qu'ont puisé tous les auteurs qui ont parlé du pacte de famine.

<sup>3</sup> *Révolutions de Paris*, t. I, n° 3, p. 42.

De là, parmi le peuple, un redoublement de défiance et de colère, l'énormité du crime s'aggravant à ses yeux de tout le scandale de l'impunité. Il y eut à Paris des démonstrations formidables. Les plaintes des familles qui venaient d'être ruinées se mêlaient aux clamours de la foule qui, se sentant frappée par des mains invisibles, frémissoit de ne pouvoir ni échapper aux désastres de l'accaparement ni atteindre les accapareurs. La cherté du pain produisit, autour de Paris, des émeutes violentes, dont le Palais-Royal prolongait le retentissement. Chatel, maire de Saint-Denis, fut égorgé<sup>1</sup> dans un moment d'ivresse aveugle et furieuse.

C'est le danger à la fois et la force de la France que cette électricité morale qui, à des heures données, y communique à tous les esprits un même ébranlement. Telle vient de se montrer la capitale, tel se montra le royaume. La province eut ses tragédies, non moins sombres que celles de Paris. Comme Bertier à Paris, le major Belsunce à Caen expia par une mort terrible l'emportement de ses dédains. Abhorré du peuple parce qu'il poursuivait la Révolution d'outrageants défis; parce qu'à cheval, armé jusqu'aux dents, accompagné d'un homme à figure sinistre, il affectait de sourire de mépris aux fêtes du rappel de Necker; parce qu'on l'accusait d'avoir fait enlever avec insulte à trois grenadiers du régiment d'Artois une médaille décernée à leur civisme; parce qu'on le soupçonnait de pousser le régiment de Bourbon, dont il était major, à quelque sacrilége coup de main<sup>2</sup>, il fut attaqué dans sa caserne, livré, traîné à l'hôtel de ville, tué

<sup>1</sup> Le cousin Jacques, p. 441 et suiv.

<sup>2</sup> Voy. Prud'homme, *Révolutions de Paris*, t. I, n° 7, p. 45; — *Mémoires de Dumouriez*, t. II, liv. III, chap. III, p. 53 et 54.

d'un coup de fusil durant le trajet. Aussitôt on se jeta sur son corps, dont on se partagea les lambeaux ; et, les vengeances de l'amour offensé se faisant place à travers les colères publiques, une femme lui arracha le cœur<sup>1</sup>.

Ainsi, partout une inquiétude farouche, partout, à l'égard des ennemis de l'esprit nouveau, une haine sans pitié, mais partout aussi le courage, l'ardeur, un puissant espoir, les frémissements de la vie aux premiers rayons du jour, et un peuple se tenant debout, le visage tourné vers Paris, la ville du soleil.

Voici en quels termes un Allemand, arrivé en France dans les derniers jours de juillet, décrivait, à cette époque, l'émotion que lui causa l'aspect de notre pays : « Je ne saurais rendre les impressions qui s'emparèrent de moi lorsque, pour la première fois, je vis la cocarde française aux chapeaux et aux bonnets de ceux que nous rencontrions, bourgeois et paysans, enfants et vieillards, prêtres et mendiants, et que je pus lire sur les fronts joyeux une sorte de fierté, en présence d'hommes appartenant à d'autres pays. J'aurais voulu pouvoir serrer dans mes bras les premiers qui se présenteraient à moi. Ce n'étaient plus des Français ; mes compagnons et moi, nous avions cessé un instant d'être des Brandebourgeois, des habitants de Brunswick ; les dissidences, les intérêts de nation avaient disparu : « Je suis homme, disait chacun de « nous, et rien de ce qui concerne l'humanité ne m'est « étranger<sup>2</sup>. »

Ce fut un beau spectacle, plus beau que tous ceux des temps héroïques. Cette cocarde aux trois couleurs<sup>3</sup>

<sup>1</sup> « On prétend qu'elle le mangea, » dit Dumouriez, t. II, p. 55.

<sup>2</sup> Lettres écrites de France, à l'époque de la Révolution, par J. H. Campe (en allemand), lettre première, p. 44.

<sup>3</sup> Aux couleurs rouge et bleue qui étaient celles de Paris, on avait

à laquelle Lafayette avait prédit tant d'immortelles conquêtes et qui rayonnait portée par le laboureur, l'artisan, le gentilhomme, le prêtre, le soldat, le vagabond, elle donnait un emblème à l'égalité en attendant qu'on lui donnât un empire. Il y eut aussi cela d'admirable que beaucoup d'humbles pasteurs de paroisse se trouvèrent alors subitement élevés à l'intelligence de l'Évangile, code du monde affranchi. Car, ce ne fut pas à Paris seulement que des prêtres comme l'abbé Fauchet appellèrent le Crucifié en témoignage de la sainteté des nouveaux désirs; ce ne fut pas à Paris seulement qu'à la vue des blanches processions de jeunes filles allant prier la patronne du lieu pour le salut du peuple, on put s'écrier : « O bienheureuse! que de vœux différents vous avez exaucés! Saint Louis vous demandait la conquête de Jérusalem, Louis XI le pardon de ses crimes, Charles IX la Saint-Barthélemy, Louis XIV ses victoires, et nos vierges vous demandent la liberté<sup>1</sup>. » C'est qu'en effet, avec une soudaineté prodigieuse, la Révolution s'était portée de la ville au village, du village aux chaumières, laissant partout après elle une longue traînée d'enthousiasme. Oui, l'enthousiasme révolutionnaire, voilà ce qui, avant et mieux que les lois, changea la carte géographique de notre pays de France. D'un même élan vers le règne du droit sortit l'unité du territoire. La liberté fit la patrie.

joint le blanc, pour honorer le roi, selon d'Alonville; pour représenter le peuple, selon Campe.

<sup>1</sup> *Révolutions de Paris*, t. I, n° 6, p. 26.

## CHAPITRE XV.

### DESTRUCTION DE LA FÉODALITÉ.

Soulèvement des campagnes. — Les incendiaires du Dauphiné. — Tragédie de Vesoul. — Terreurs paniques dans toute la France. — Scènes de vengeance. — Les paysans brûlent les châteaux et les chartiers. — La bourgeoisie et les paysans. — Conciliabules secrets à Paris. — Nuit du 4 août 1789. — Destruction de la féodalité en France. — Fin du premier acte de la Révolution bourgeoise.

Vers la fin du mois de juillet, trois paysans coururent annoncer aux habitants de la petite ville de Montluel qu'à une demi-lieue de là on avait rencontré cinquante hommes réunis en armes au coin d'un bois, autour de feux allumés pour un repas grossier. « Voici les brigands ! » était le cri qui retentissait alors d'un bout de la France à l'autre : la terreur s'empara des habitants de Montluel. Le receveur des gabelles André se hâta de mettre à couvert les deniers du roi, et un télescope dirigé vers le lieu où les inconnus venaient d'être signalés, les montra défilant une grosse corde, faisant fondre de la poix-résine dans laquelle ils trempaient des mèches et formant avec des bâtons des espèces de flambeaux<sup>1</sup>. Un cavalier, qui paraissait être le chef de la bande, étant survenu, elle rentra précipitamment dans la forêt. À la tombée de la nuit, les étrangers suspects firent une démonstration contre la ville ; mais, trouvant les portes fermées, ils poussèrent droit à un château situé aux environs de

<sup>1</sup> *Mémoires pour servir à l'histoire de l'année 1789*, t. III, p. 493.

Montluel. Le concierge l'habitait seul; ils lui firent dire de se retirer avec ses effets et sa famille. Puis ils brisèrent les portes, cherchèrent les titres et papiers, les rassemblèrent, mirent le feu au château. La torche à la main, ils continuèrent leur marche. En traversant les villages, où le tocsin d'alarme annonçait leur approche, ils criaient : « N'ayez pas peur, bonnes gens! nous n'en voulons qu'à vos ennemis. Nous avons juré guerre aux tyrans du peuple. » Ils brûlèrent successivement douze châteaux, dont le plus considérable était celui du baron d'Anton. Ils respectaient, du reste, la demeure du pauvre, ne maltraitaient personne et « avaient réellement l'air de venger le peuple opprimé<sup>1</sup>. » Le château de Mezin fut sauvé parce qu'ils y trouvèrent une femme malade qui gardait le lit. Ils se contentèrent de saisir les titres seigneuriaux, qu'ils brûlèrent au milieu de la cour.

Une brochure de l'époque, publiée sous ce titre : *les Incendiaires du Dauphiné ou les Ennemis des grands*, fait observer que les actes qui précédent ne furent en aucune sorte le fruit de menées séditieuses, et elle ajoute :

« Les grands, les riches, les seigneurs des provinces ont si longtemps, si cruellement écrasé le peuple, qu'il y a une ancienne haine presque ineffaçable. On a pris à ce peuple sa subsistance pour la fondre en argent, pour la porter en redevances à des seigneurs tyranniques; tantôt, c'étaient des corvées, tantôt des procès injustes, tantôt des violences. La vengeance s'amarre pendant un siècle dans des cœurs ulcérés, et aussitôt qu'elle peut agir, c'est un torrent qui ne connaît plus de frein. »

Le mouvement qui poussait les hommes de la cam-

<sup>1</sup> *Mémoires pour servir à l'histoire de l'année 1789*, t. III, p. 496.

pagne à la destruction des forteresses féodales avait, d'ailleurs, reçu d'une catastrophe imprévue la plus violente impulsion. Aux environs de Vesoul s'élevait un château dont le possesseur s'était fait remarquer par une opposition ardente, envenimée, à toutes les idées nouvelles. Conseiller au parlement, M. de Mesmay était du nombre des nobles que le tiers état appelait protestants, c'est-à-dire qu'il avait protesté contre la double représentation. Ne se jugeant pas en sûreté, il s'absenta vers les derniers jours de juillet, après avoir recommandé à ses gens d'ouvrir le château à une fête populaire. Le 19 juillet, jour de dimanche, les paysans du voisinage s'étant réunis dans un bosquet contigu au château, ils se livraient à la joie, lorsque tout à coup, entre onze heures et minuit, une explosion épouvantable se fit entendre, et en même temps on vit le sol jonché de morts ou de blessés. Le feu venait de prendre à un baril de poudre. Aussitôt les paysans se dispersent, la malédiction sur les lèvres; le cri *trahison* retentit de village en village, mêlé au retentissement du tocsin; un procès-verbal a été dressé: des cavaliers partent pour Versailles, à bride abattue. Le théâtre d'une fête patriotique inondé de sang, des membres épars, des torches allumées autour du château par des mains vengeresses, le bailliage de Vesoul en proie à des agitations terribles, voilà ce que venait mettre sous les yeux de l'Assemblée le procès-verbal dont M. Prunelle, député de Franche-Comté, donna lecture. Il y eut sur tous les bancs un frémissement d'horreur, et il fut arrêté que le président se retirerait par devers le roi pour le supplier d'ordonner la recherche des auteurs ou complices de ce forfait. C'était sanctionner les soupçons du peuple, dans un moment où ils se changeaient bien vite en fureur.

Plus tard, l'innocence de M. de Mesmay fut recon-

nue<sup>1</sup>; mais le coup était porté. Rapidement propagée, la nouvelle de la tragédie de Vesoul fit tressaillir la France entière. En plusieurs lieux on la présenta comme l'indice d'un vaste complot, comme le signal d'une Saint-Barthélemy des paysans. Or, certains seigneurs s'étaient rendus si odieux que, de leur part, aucun attentat ne paraissait invraisemblable.

Ajoutez à cela l'universelle fermentation produite par la crainte de cette fantastique armée de brigands, qu'on disait à la solde des aristocrates et chargés de détruire les moissons. Car telle était la grande frayeur de l'année. Souvent on voyait des groupes de femmes arriver en larmes dans les villages; elles criaient: « Voici les brigands! » et c'en était assez<sup>2</sup>. On courait au clocher, le tocsin appelait au secours, les hommes s'armaient, on volait à la rencontre d'un ennemi toujours invisible, mais toujours attendu. Les routes se couvraient, tantôt de bandes armées qui allaient en chantant à la conquête des manoirs, tantôt de cultivateurs effarés qui, chassant devant eux leurs bestiaux, se hâtaient vers les villes. Puis, c'étaient des troupes errantes d'affamés que le désespoir lançait à la poursuite des accapareurs, ou bien des courriers que les gentilshommes s'expédiaient l'un à l'autre pour s'exhorter mutuellement à la vigilance. Jamais plus vaste désordre, jamais désordre plus héroïque; car, au-dessus des alarmes imaginaires, des inspirations de la haine, au-dessus de la misère, au-dessus de la faim, planait l'enthousiasme de la liberté.

Les paysans du Mâconnais descendirent de leurs montagnes; ils inondèrent la Bourgogne. Dans la haute Alsace, beaucoup de châteaux furent réduits en cendre

<sup>1</sup> Procès-verbal de la séance du 5 juin 1791.

<sup>2</sup> Prud'homme, *Révolutions de Paris*, n° 3, p. 12.

et plusieurs baillis durent prendre la fuite. En Franche-Comté, des bandes de paysans investirent les abbayes de Clairefontaine, de Lure, de Bithaine, dévastèrent le château de Molans, détruisirent de fond en comble celui de Vauxvilliers, qui appartenait à la duchesse de Clermont-Tonnerre. A l'approche des assaillants, cette dame s'était enfuie : elle se réfugia dans un grenier où elle resta cachée derrière des fagots, jusqu'à l'arrivée d'une compagnie de chasseurs, que la princesse de Broglie lui envoya et qui la mit en sûreté<sup>1</sup>. Ce n'est pas que la colère des populations rurales cherchât à se déployer contre les personnes ; en général elle s'attaquait seulement à ces pierres insolentes qui faisaient durer le souvenir de la servitude et aux titres qui, par l'hérédité, perpétuaient la tyrannie féodale.

Il y eut, néanmoins, quelques scènes par où éclata la fureur des discordes civiles. Le marquis d'Ormenan, vieillard paralytique, fut chassé de son manoir pendant la nuit et contraint de fuir, appuyé sur ses deux filles. Suspendu dans un puits, le baron de Montjustin allait y être précipité, quand des soldats, venant à passer, le sauvèrent. En Normandie, l'homme d'affaires d'un seigneur absent refusait de livrer les titres de son maître : pour l'y contraindre, on lui brûla la plante des pieds<sup>2</sup>. Dans le Languedoc, le marquis de Barras fut massacré sous les yeux de sa femme enceinte<sup>3</sup>.

Mais à ces emportements de cruauté, d'ailleurs très-rares, répondirent d'admirables traits de dévouement, des actes de touchante sollicitude. En maint endroit,

<sup>1</sup> *L'Ami du roi*, etc., 5<sup>e</sup> cahier, chap. LXXII, p. 91.

<sup>2</sup> *Hist. de la conjuration de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans*, p. 407. Paris, 1796.

<sup>3</sup> *Ibid.* — Droz, *Histoire du règne de Louis XVI*, t. II, p. 378.

le peuple des campagnes fit plus qu'épargner, il protégea ceux des seigneurs qui avaient fait preuve envers lui de justice et d'humanité. Le marquis de Montfermeil, par exemple, ayant été accusé d'accaparement, les habitants de son village allèrent en masse à l'hôtel de ville de Paris déclarer que ce gentilhomme avait été, au contraire, le bienfaiteur de la contrée.

Dans cette générale effervescence des esprits, le rôle de la bourgeoisie fut d'une indécision remarquable. Placée entre la féodalité qu'elle était impatiente de détruire et le peuple qu'elle redoutait, elle employa tour à tour sa milice à servir le mouvement et à le combattre. Informés qu'on allait mettre le feu au château de Comartin, les bourgeois de Tournu accoururent, attaquèrent les paysans, tuèrent les uns, emmenèrent les autres prisonniers. Un conseil de guerre fut aussitôt formé, et les chefs furent pendus, à la garde montante<sup>1</sup>. Les volontaires de Châlons-sur-Saône firent aussi dans la campagne plusieurs sorties, à la suite desquelles eurent lieu des exécutions sanglantes, que le prévôt ordonna. Mais ce fut à Lyon, surtout, que la bourgeoisie sépara ouvertement sa cause de celle du peuple. Là on vit, à l'aurore même de la Révolution, des jeunes gens, fils de famille, banquiers, commis marchands, clercs du palais, s'organiser en corps de volontaires, adopter un uniforme spécial, se nommer des officiers, avec la prétention de contenir par violence les agitations populaires. Le premier échevin appelait ces jeunes gens sa *garde d'honneur*, et le peuple les poursuivit du nom de *muscadins*<sup>2</sup>. Or, la nouvelle étant arrivée à Lyon que les châteaux de MM. de Loras, de Leuze, de Combe, de Saint-Priest, de

<sup>1</sup> *L'Ami du roi*, 5<sup>e</sup> cahier, chap. LXXII, p. 90.

<sup>2</sup> Balleydier, *Hist. du peuple de Lyon pendant la Révolution française*, chap. I, p. 7.

Pusignat, étaient démolis ou en flammes, et que le couvent de Salette se trouvait menacé, volontaires et dragons se mirent en campagne sous les ordres d'un capitaine de la milice. Les paysans, vivement assaillis, se dispersèrent, laissant quatre-vingts des leurs sur la place; et les prisonniers, au nombre de soixante, furent traînés à Lyon, les mains liées. A ce spectacle, le faubourg de la Guillotière s'émeut; les ouvriers gagnent le haut des maisons, couvrent les toits; des pierres sont lancées. Les volontaires répondirent par des coups de fusil qui tuèrent deux insurgés; les dragons, appelés en toute hâte, firent une décharge générale; enfin, les consuls et syndics de la ville intimidèrent la révolte, en déclarant que, si les toits ne se dégarnissaient pas, le *faubourg allait être mis à feu et à sang*<sup>1</sup>. Ainsi, avant même que les ennemis communs eussent été abattus, la bourgeoisie se tournait contre ses auxiliaires. C'est que beaucoup n'apercevaient encore dans l'orage qu'une puissance de destruction: ils oublaient que les germes voyagent sur l'aile des tempêtes et que les vents impétueux ont reçu pouvoir de répandre la fécondité.

Cependant, au bruit de leurs tourelles croulantes, à la lueur des flammes qui consumaient leurs chartiers, les nobles avaient été saisis d'un trouble inexprimable. Le moment était venu de prendre le deuil des choses anciennes, il fallait s'y résoudre. L'Assemblée nationale commençait à s'occuper des grands travaux dont nous aurons bientôt à rendre compte: Dans la séance du 27 juillet, après un rapport de Clermont-Tonnerre sur le dépouillement des cahiers, Mounier avait lu les deux premiers chapitres de la constitution, et dans la séance du 1<sup>er</sup> août on avait agité vivement la question de savoir si en tête de

<sup>1</sup> Balleydier, *Hist. du peuple de Lyon pendant la Révolution française*, chap. I, p. 8 et 9.

cette constitution l'on devait placer une *déclaration des droits*; mais pendant que l'affirmative était soutenue par Montmorency, Mounier, Target, Castellane, Lally-Tollendal, Mirabeau, contre Crenière, Grandin, Malouet, le duc de Lévi, l'évêque de Langres, pendant que Barnave prononçait le mot décisif : *Catéchisme national*<sup>1</sup>, des rapports alarmants, des récits pleins d'images sinistres arrivaient à Versailles de chaque point de la France. Évidemment tous ces débats de l'Assemblée marchaient moins vite que les passions du peuple. Il se tint alors, parmi les gentilshommes que la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle avait à demi engagés à son service, des conciliabules<sup>2</sup> secrets où dominèrent le fougueux vicomte de Noailles, le duc d'Aiguillon, ardent à cacher son père aux yeux de la postérité, le duc de La Rochefoucauld, Alexandre de Lameth, ceux que l'aigre dépit de Rivarol appelle les *démagogues de la démocratie*<sup>3</sup>. « Qu'avons-nous à hésiter? se disaient-ils, voilà que le destin se prononce. Sauver le régime féodal? ah! il ne nous reste plus qu'à honorer de notre mieux son agonie; » et ils décidèrent qu'eux-mêmes, les premiers, ils proposeraient l'abolition des droits féodaux. Conduire les funérailles du passé, c'était maintenant le point d'honneur de la noblesse!

On a écrit que cette décision n'eut rien de volontaire; que la peur l'avait conseillée; que la nécessité l'imposa.... Pour nous, nous ne tenons pas la nature humaine en si petite estime, qu'il nous plaise de n'assigner aux faits éclatants de l'histoire qu'une origine avilissante. Nous rougirions d'avoir à reconnaître que, toujours, inévitablement, la justice est inférieure en

<sup>1</sup> *Le Courrier de Provence, pour servir de suite aux Lettres du comte de Mirabeau à ses commettants*, t. II, n° 22, p. 48.

<sup>2</sup> *Mémoires de Barère*, p. 34.

<sup>3</sup> *Mémoires de Rivarol*, p. 139.

puissance à l'égoïsme ou à la peur. Non, non, il n'en va pas de la sorte; et c'est précisément la gloire de la Révolution d'avoir embrasé de sa flamme des cœurs ennemis, d'avoir vu ceux-là même qu'elle frappa, tomber à genoux devant elle, de respect et d'admiration.

Ce fut un mardi, à huit heures du soir, dans Versailles, que s'ouvrit une des plus mémorables séances dont l'histoire des assemblées ait conservé le souvenir. Le Chapelier présidait. Il avait été élu, la veille, à la place de Thouret, vers lequel s'était dirigé d'abord le choix de l'Assemblée, mais que d'impérieuses rumeurs, parties du Palais-Royal, venaient de contraindre à une démission humiliante. Quelques visages portaient la trace d'une préoccupation inaccoutumée; sur les bancs de la noblesse on se parlait à voix basse; plusieurs cherchaient Mirabeau, ils s'étonnaient de son absence<sup>1</sup>.

Target se leva. Il était chargé de lire un projet de proclamation qui demandait respect pour les personnes et les propriétés<sup>2</sup>.

A peine Target a-t-il achevé, que le vicomte de Noailles demande impétueusement la parole. On veut protéger les personnes, garantir les propriétés, fonder le règne de la loi, éteindre l'incendie allumé aux quatre coins de la France? Eh bien, qu'on fasse trêve aux exhortations vaines. Le salut..., c'est la justice, c'est-à-dire :

L'égalité dans l'impôt;

La destruction des priviléges qui écrasent le peuple;

L'abolition des droits féodaux, moyennant rachat;

L'abolition, sans rachat, des corvées seigneuriales, des mainmortes, de toutes les servitudes personnelles.

Un mouvement de surprise éclata parmi les membres du club Breton; car, cette initiative dont le vi-

<sup>1</sup> *Mém. de Mirabeau* : « Nous insisterons peu sur la séance nocturne du 4 août, à laquelle il ne put pas ou ne voulut pas assister. » T. VI, p. 466.

<sup>2</sup> Voy. *le Moniteur*, séance de la nuit du 4 août.

comte de Noailles s'emparait, c'était au duc d'Aiguillon, un des leurs, que la veille ils l'avaient confiée. Le duc d'Aiguillon ne put donc qu'appuyer la motion de son collègue; et c'est ce qu'il fit avec force, avec émotion, ainsi qu'il convient dans un suicide! Alors commencèrent les agitations de cette nuit féconde. En demandant qu'on rachetât, au lieu de les abolir, ces servitudes personnelles qui n'étaient pas un droit, qui étaient un crime, le duc d'Aiguillon avait reculé devant une limite intrépidement franchie par le vicomte de Noailles. Mais, simple cadet de famille, celui-ci était pauvre; celui-là, au contraire, en fait de seigneurs opulents, ne marchait qu'après le roi<sup>1</sup>.

Aussi la sensation fut-elle profonde. Une savante dissertation de Legrand sur les différentes espèces de droits féodaux fut écoutée à peine. Assez longtemps la science avait parlé aux hommes: la parole était à l'enthousiasme, à l'enthousiasme de la vérité.

Un cultivateur parut à la tribune. Son geste était rude et sa figure austère; il portait un habit de paysan; il se nommait Le Guen de Kéréngal, on ne l'avait jamais entendu. Tous prêtèrent l'oreille. Lui, non pour prononcer un discours, mais pour faire un acte: « Qu'on nous apporte ces titres qui outragent la pudeur, qui insultent à l'humanité, qui forcent des hommes à s'atteler à une charrette, comme les animaux du labourage. Qu'on nous apporte ces titres en vertu desquels des hommes passent les nuits à battre les étangs pour empêcher les grenouilles de troubler le sommeil d'un voluptueux seigneur<sup>2</sup>. — Oui, oui! » crièrent les tribunes frémissantes.

Au député breton un député franc-comtois succède,

<sup>1</sup> Alexandre Lameth, *Histoire de l'Assemblée constituante*, t. I, p. 86, 96 et 97. 1828.

<sup>2</sup> *Le Point du Jour*, t. II, p. 30, n° 42.

et tout ce que fournissaient, en souvenirs de sang, les archives du régime féodal, il le met sous les yeux de l'Assemblée<sup>1</sup>.

Peindre fidèlement l'ivresse sainte, l'indomptable ivresse dont cette nuit du 4 août 1789 signala le mystérieux empire, les écrivains qui en furent témoins l'ont eux-mêmes tenté vainement. Ce fut une fièvre de générosité, ce fut un délire d'abnégation auxquels les annales d'aucun autre peuple n'eurent jamais rien de comparable. Le marquis de Foucault s'étant plaint de l'abus des pensions de cour, les ducs de Guiche et de Mortemart s'empressèrent de déclarer que la haute noblesse serait fière de renoncer, pour l'avantage commun, aux bienfaits du roi. Le duc du Chatelet proposa de convertir les dîmes en redevances pécuniaires ; le vicomte de Beauharnais, de proclamer tous les citoyens admissibles aux fonctions publiques ; le comte de Custine, de mettre le prix du rachat des droits féodaux à un taux moins élevé que le *denier trente*, indiqué par M. d'Aiguillon ; le duc de La Rochefoucauld, de délivrer les noirs des colonies ; M. Cotin, de supprimer les justices seigneuriales ; M. de Richer, d'abolir la vénalité des offices.

L'émotion allait croissant. Une impatience qui ne différait pas de l'héroïsme, confondait les vœux en rapprochant les âmes. Le nombre des offres généreuses était si considérable, le concours des motions expiatoires si vénément, que les secrétaires n'en pouvaient suivre sur le papier l'énumération trop rapide. Un conseiller du parlement réclama la destruction des priviléges de la magistrature. Barère fit don à ses con-

<sup>1</sup> *Le Point du Jour*, dans son n° 44 indique, sans la reproduire, la harangue de ce député, qui se nommait La Poule. — Dans son *Courrier de Provence*, t. II, n° 23, p. 43, Mirabeau analyse seulement le discours. — Quant au *Moniteur*, où la séance du 4 août est d'ailleurs très-incomplétement et très-mal rendue, il ne dit pas un mot du discours du député franc-comtois.

citoyens de la finance de sa charge<sup>1</sup>. Ceux qui n'avaient aucun sacrifice personnel à faire prenaient la parole pour en exprimer leur douleur. « Je suis comme Catulle, dit le comte de Virieu, je n'ai qu'un moineau : je l'offre. — Il est ici, répondit quelqu'un, plus d'une Lesbie prête à l'accepter<sup>2</sup>. » C'était la grâce dans l'enthousiasme. Des applaudissements prolongés se firent entendre; la suppression des colombiers dans tout le royaume fut votée par acclamation. « Et nous aussi, dit le curé Thibault<sup>3</sup>, nous voulons venir en aide au peuple. Le peu que nous avons, nous l'offrons de bon cœur. Nous abandonnerons le *casuel*. » A ces mots, ce fut un attendrissement général : « Non, non, répondent une foule de voix; la patrie est reconnaissante de l'offrande du pauvre, mais elle ne l'accepte pas. » Sur la motion de Duport, il fut décidé que la dotation des prêtres de campagne serait augmentée. On n'applaudissait plus, on pleurait.

Le président avait invité le clergé à se prononcer : l'évêque de Nancy déclare qu'il donne une approbation entière au rachat des féodalités ecclésiastiques, à condition que le prix sera employé en fondation pour le soulagement des pauvres. A son tour, l'évêque de Chartres décrit en vives images la détresse des populations rurales; il montre le cultivateur forcé d'assister en silence au spectacle de ses champs ravagés par les meutes du seigneur voisin; il demande l'abolition du droit exclusif de chasse. Aussitôt, des bancs de la noblesse, part un cri d'adhésion, un cri puissant et passionné. L'Assemblée se lève, dans un invincible transport. La pâleur des grandes inspirations couvrait tous les visages; une sorte de feu divin jaillissait de

<sup>1</sup> *Mémoires de Barère*, p. 233.

<sup>2</sup> *Courrier de Provence*, t. II, n° 23, p. 18 et 19.

<sup>3</sup> *Ibid.* p. 18.

tous les regards ; on s'encourageait mutuellement à être heureux par la justice, à être forts par l'amour : une invisible main semblait avoir, du moins pour un instant, écarté le voile qui dérobe aux sociétés imparfaites la vue des horizons lumineux. La séance était une fête sacrée, la tribune un autel, la salle des délibérations était un temple. Ah ! de tels souvenirs nous accablent, faible génération que nous sommes. Car, enfin, que savons-nous aujourd'hui d'égal à votre majesté, scènes imposantes qui fûtes la gloire de nos pères !

Les barrières qui coupaient le royaume définitivement abattues, les *pays d'états* supprimés, les priviléges particuliers des villes anéantis, l'honneur d'appartenir sans réserve à la famille française unanimement préféré à l'orgueil des souverainetés locales, au charme des habitudes, au respect des traditions du foyer, à la dévotion des souvenirs, voilà ce qui couronna l'œuvre immortelle. Les représentants du Dauphiné avaient ouvert la voie : les représentants des autres provinces y entrèrent en se donnant la main. Provençaux, Bourguignons, Lorrains, Normands, Languedociens, Auvergnats, Francs-Comtois, Alsaciens, les Bretons même, tous ces peuples disparurent. Un peuple resta : c'était la France.

Alors le duc de Liancourt proposa que, pour éterniser la mémoire de ces heures si pleines de choses, une médaille fût frappée. Lally-Tollendal rappela le roi ; déjà tous les cœurs étaient montés vers Dieu.

Voici ce qui fut conquis sur les préjugés, sur le mensonge, sur la tyrannie, sur la mort :

Abolition de la qualité de serf et de la mainmorte, sous quelque dénomination qu'elle existe ;

Faculté de rembourser les droits seigneuriaux ;

Abolition des juridictions seigneuriales ;

Suppression du droit exclusif de chasse, des colombiers et des garennes ;

Taxe en argent représentative de la dîme ; rachat possible de toutes les dîmes, de quelque espèce que ce soit ;

Abolition de tous priviléges et immunités pécuniaires ;

Égalité des impôts ;

Admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires ;

Déclaration de l'établissement prochain d'une justice gratuite et de la suppression de la vénalité des offices ;

Abandon du privilége particulier des provinces et des villes ;

Suppression du droit de déport et vacat, des annates, de la pluralité des bénéfices ;

Destruction des pensions obtenues sans titre ;

Réformation des jurandes<sup>1</sup>.

Il fut décidé qu'on frapperait une médaille ; qu'un *Te Deum* solennel serait chanté ; et que l'Assemblée nationale irait en députation auprès du roi pour lui porter le titre de *Restaurateur de la liberté française*, avec prière d'assister au *Te Deum*.

On se sépara. Il était deux heures après minuit.

Quand le jour parut, quand les députés se réveillèrent, ils crurent sortir d'un rêve éblouissant. Ils se trouvaient au milieu d'une société toute nouvelle.

Peut-être alors quelques-uns pensèrent-ils que l'œuvre de rédemption était achevée. Combien ils eussent été surpris si on leur eût dit que le drame n'en était encore qu'à son premier acte ! Et de quel autre, de quel plus douloureux étonnement leur âme eût été saisie, s'il leur eût été donné de prévoir que des emportements surhumains, des luttes effrénées, des prodiges de vouloir, des prodiges de dévouement, une

<sup>1</sup> *Le Moniteur*, séance de la nuit du 4 août.

génération entière poussée à l'échafaud et, de l'échafaud, traînée à la guerre, la raison s'armant de la folie, le génie en fureur, le monde en feu, ne suffiraient pas pour détrôner le mal; qu'un jour, en France, des milliers d'hommes livreraient bataille afin d'avoir du pain; que l'industrie aurait son cirque ensanglé, ses farouches gladiateurs; qu'à Paris même viendraient s'entasser, au sein d'un effrayant pêle-mêle, les lépreux du monde moral, les livides héros de la mendicité, et tous les infortunés auxquels l'excès de la misère tient lieu de vice; que là, dans des quartiers infects, dans des rues pleines de mystères, il y aurait des demeures où l'on vendrait pour deux sous le repos de la nuit; qu'en de certains moments, l'on y marcherait entre les fourneaux allumés des recéleurs et les poignards des rôdeurs nocturnes; qu'au-dessus de la foule des travailleurs irrités, l'inquiétude habiterait parmi les heureux et leur rongerait le cœur; qu'ils en seraient réduits à prêter incessamment l'oreille au silence des complots et que le fantôme des guerres civiles serait de toutes leurs fêtes; qu'il y aurait deux sociétés, en un mot, celle de la faim, celle de la peur.

C'est qu'il est une tyrannie — nous l'avons dit ailleurs et qu'on nous permette de le répéter ici — il est une tyrannie qui se compose de l'ignorance, de l'abandon, des mauvais exemples, des douleurs de l'âme qui ne trouvent pas de consolateur, des désirs légitimes injustement refoulés, de la nature humaine jetée en proie au hasard. Or, cette tyrannie impalpable, mais trop réelle, et que les révolutionnaires de 1789 ne purent songer à détruire, elle se nomme la misère; elle a pour victime quiconque est en peine de sa nourriture, de son vêtement et de son gîte, dans un pays qui a des moissons abondantes, des magasins encombrés d'étoffes précieuses et des palais vides; elle en-

gendre, non-seulement la douleur, mais le crime. Voici un malheureux qui a pris naissance dans le désespoir et le vice. Son intelligence n'est pas sortie des ténèbres. L'indigence lui a soufflé de funestes tentations. La main d'un ami n'a jamais pressé sa main. Pas de voix qui ait éveillé en lui les échos de la tendresse, de l'amour. Jeune, il a traversé, sans en jouir, l'âge des fleurs et du soleil. Maintenant, s'il devient coupable, criez à votre justice d'intervenir : notre sécurité l'exige. Mais n'oubliez pas que votre ordre social n'a pas étendu sur cet infortuné la protection due à sa faiblesse. N'oubliez pas que son libre arbitre a été perverti dès le berceau ; qu'une fatalité inique a pesé sur son âme ; qu'il a eu faim, qu'il a eu froid, qu'il n'a pas appris la bonté....., bien qu'il soit votre frère et que votre Dieu soit aussi celui des pauvres, des faibles, des ignorants, de toutes les créatures souffrantes et immortelles.

La veille du 4 août, par une inspiration qui sera l'honneur de sa mémoire, Malouet avait adjuré ses collègues d'aviser au sort des ouvriers, d'ouvrir des bureaux de charité, d'établir des ateliers de travail. Une sourde rumeur<sup>1</sup> s'éleva, on passa outre !

C'est peu : à la *déclaration des droits*, Camus voulait qu'on ajoutât une *déclaration des devoirs*. La proposition fut repoussée, et Mirabeau écrivit que c'étaient là « des arguties peu dignes d'une assemblée politique<sup>2</sup>. » Ce que Mirabeau appelait une argutie, c'était une révolution.

Ainsi commençaient à se séparer les deux doctrines dont la suite de ce récit dira l'antagonisme brûlant. Tant que le régime féodal était resté debout, disciples de Voltaire et disciples de Jean-Jacques avaient réuni

<sup>1</sup> *Moniteur*, séance du 3 août.

<sup>2</sup> *Courrier de Provence*, t. II, n° 23, p. 8.

leurs efforts. Mais le moment arrivait où les malentendus deviendraient manifestes. L'individualisme venait de donner sa formule : déjà la fraternité laissait deviner la sienne.

C'est pourquoi, quelque éclatante, quelque féconde que fût la Révolution bourgeoise de 89, une seconde révolution était inévitable. Celle-ci éleva, nous le verrons, jusqu'à des hauteurs inconnues, le niveau de l'humanité. Quant à ce qu'elle coûta... , ce fut notre rançon : elle est payée maintenant, et l'avenir nous appelle, il ne nous menace pas.

Mais quoi ! est-ce qu'une loi souveraine, une loi terrible n'a pas attaché le mal au bien comme une condition absolue, irrévocable ? Qu'est-ce que l'univers animé ? le théâtre d'une lutte infinie. Qu'est-ce que la vérité ? une flamme qui éternellement grandit et brille sur des tombeaux. Dans la nature, les espèces ne subsistent que par la destruction des espèces inférieures. La terre où les vivants s'agitent est faite de la poussière des morts.

Ne vous hâitez pas de conclure ! L'ardente, l'invincible protestation qui sort des profondeurs de la conscience humaine, voilà ce qui montre que la NÉCESSITÉ DU MAL est un mensonge. La dignité de l'homme consiste à le croire, sa puissance sera de le prouver.

# TABLE DES MATIÈRES.

DEUX RÉVOLUTIONS..... 1

## LIVRE PREMIER.

### CHAPITRE PREMIER.

#### TABLEAU DE LA COUR DE FRANCE.

Tableau de la cour de France avant la Révolution. — Portrait de Louis XVI. — La royauté représentée par Marie-Antoinette. — Situation de cette princesse à la cour ; ses illusions ; ses fautes. — Menées ténèbreuses du comte de Provence ; il aspire à la royauté et cherche à perdre la reine ; sa dissimulation. — Louis XVI enveloppé par la faction de son frère. — Causes secrètes de l'éloignement de Louis XVI pour la reine. — Marie-Antoinette et madame Jules de Polignac ; scènes imprudentes. — Les amis de la reine ; leurs plaisirs. — Joseph II en France ; Marie-Antoinette est appelée *l'Autrichienne*. — Pièges inutilement tendus à Louis XVI par son frère. — Première source des attaques dirigées contre l'honneur de la reine. — Désaffection générale ; menaçante attitude de l'hôtel de ville ; avilissement graduel de la royauté. — Mœurs des gens de cour ; abdication morale de la noblesse. — Le comte de Saint-Germain ; comment il isole le trône. — La vie de cour s'efface. — Versailles insensiblement abandonné ; importance croissante de Paris. 11

### CHAPITRE II.

#### PREMIER MINISTÈRE DE NECKER.

Premier ministère de Necker. — La guerre d'Amérique habitue la France aux préoccupations de la liberté. — Le duc de Chartres et la reine, après le combat d'Ouessant. — Plans de Necker. — Étonnant succès de ses emprunts. — La guerre sans impôts. — Souveraineté de l'*opinion publique* reconnue. — Les assemblées provinciales, image des états généraux. — Suite des opérations de Necker. — La chambre aux deniers ; scandale des pensions. — Le COMPTE RENDU. — Paradoxe financier, et artifice inaperçu des chiffres de ce compte fameux. — Mouvement extraordinaire imprimé à l'*opinion*. — Intrigue de cour ; chute de Necker. — Indignation populaire.... 44

### CHAPITRE III.

#### LES RÉVOLUTIONNAIRES MYSTIQUES.

Les révolutionnaires mystiques. — Faiseurs d'or du faubourg Saint-Marceau. — Importance historique de la franc-maçonnerie. — Institution des *hauts grades* ; leur action révolutionnaire. — Philippe d'Orléans, chef des francs-maçons. — Conspiration des *Illuminés* ; plan de Weishaupt ; réception au grade de *prétre illuminé* ; sourde propagande. — Rôle assigné à Cagliostro ; Cagliostro à Paris ; scènes de la rue Saint-Claude. — Le TERNAIRE de Saint-Martin ; naissance et progrès de la secte des *Martinistes*. — Mesmer ; son système, contre-épreuve de la doctrine de Saint-Martin ; le mesmérisme triomphant ; la princesse de Lamballe et Marie-Antoinette au *baquet* de d'Eslon. — Entraînement des esprits vers le mysticisme. — Lavater dénoncé par Mirabeau. — Mouvement de réaction contre la philosophie de Voltaire et des encyclopédistes. — La seconde Révolution préparée dans les sociétés secrètes. — Le dîner de Cazotte..... 74

## CHAPITRE IV.

## AFFAIRE DU COLLIER.

Affaire du collier. — Le cardinal de Rohan et madame de La Motte. — Lettres remises. — Scène du parc. — Ce qui se passait au château pendant la négociation du collier. — Lettre du joaillier Boëhmer brûlée par la reine. — Madame de La Motte recueillie par le cardinal de Rohan. — Madame de La Motte chez le duc de Penthièvre. — Arrestation du cardinal de Rohan. — Arrestation de madame de La Motte à l'abbaye de Clairveaux ; on refuse de s'emparer de son mari. — Le parlement convoqué. — Réclamations du haut clergé de France. — Interrogatoires secrets. — Discussions publiques. — Énorme scandale en France et dans toute l'Europe. — Mémoire de Cagliostro ; pamphlet de Mirabeau contre Cagliostro et Lavater. — L'ambassadeur de France et M. de La Motte à Londres. — Bruits d'assassinat. — Acquittement du cardinal ; enthousiasme du public ; désespoir de la reine. — Condamnation de madame de La Motte ; ses fureurs. — Visite de la princesse de Lamballe à la Salpêtrière. — Évasion de madame de La Motte. — Madame de Polignac aux eaux de Bath. — Silence acheté et non gardé. — Déconsidération de la monarchie. .... 119

## CHAPITRE V.

## APPARITION DU DÉFICIT.

Calonne ; son portrait et ses plans. — Caractère singulier et systématique de ses folies. — Pourquoi il se fait le complice des courtisans. — Etranges illusions de la cour. — Largesses calculées de Calonne , ses opérations ; refonte des monnaies d'or. — Les notables sont subitement convoqués. — Apparition du déficit. — Attitude des notables et leurs manœuvres. — Calonne attaqué de toutes parts, après avoir crié guerre aux abus. — Ce qu'il y eut de grand dans cette inconséquence apparente de l'opinion. — Chute et départ de Calonne. — Exil de Necker. .... 158

## CHAPITRE VI.

## FATALITÉ DES ÉTATS GÉNÉRAUX.

Loménie de Brienne. — Il dissout l'assemblée des notables. — Physionomie des princes à cette assemblée. — Plans du comte de Provence. — Les états généraux demandés. — La royauté en lutte avec les parlements. — Lit de justice du 6 août 1787. — Les crieurs publics. — Robert de Saint-Vincent. — Le parlement à Troyes. — Négociation. — Séance mémorable du 19 novembre 1787. — Le roi promet les états généraux. — D'Éprémenil. — Exil du duc d'Orléans. — Nuit du 4 mai. — Lit de justice du 8 mai. — Troubles. — Chute de Brienne et rappel de Necker. — Destinée de Louis XVI. .... 182

## CHAPITRE VII.

## MOUVEMENT DES ÉLECTIONS.

Agitation universelle. — Esprit de la noblesse, du clergé, du tiers. — Discussions publiques. — Le Palais-Royal. — Les conseillers de Necker. — Seconde assemblée des notables. — Le rôle du parlement fini. — Arrêté royal du 1<sup>er</sup> janvier ; les étrennes du peuple. — Règlement du 24 janvier. — Élections. — Combat de la noblesse et de la bourgeoisie , à Rennes. — Mirabeau en Provence ; son portrait. — Robespierre à Arras — Élection du duc d'Orléans. — Tableau de

Paris pendant les élections; fêtes, misère et famine. — Véritable caractère de la première émeute de la Révolution..... 218

### CHAPITRE VIII.

#### L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Ouverture des états généraux. — Aspect de Versailles. — L'assemblée. — Attitude de Necker. — Incidents tragiques. — Marie-Antoinette et Barnave. — Luttes sur la vérification en commun; rôles respectifs des communes, du clergé, de la noblesse. — Le parti Malouet. — Robespierre, ses défiances. — Sièyes et Bailly dans la salle des états. — Les gentilshommes campagnards à la cour. — Marche lente et grave des communes; leurs victoires successives. — Spectacle sinistre à Paris. — Les communes se constituent en assemblée. — Mirabeau chez Necker. — Les curés se réunissent aux communes. — Les communes prennent le nom d'Assemblée nationale. — Double et étrange rôle de Mirabeau. — Frayeurs superstitieuses de Marie-Antoinette. — Necker à Marly. — Séance du jeu de paume; pourquoi Mounier proposa le serment. — La noblesse abandonne Louis XVI et se tourne vers Marie-Antoinette. — Le parti de la reine. — Le clergé se réunit aux communes. — Projet de Necker rejeté. — Séance du 23 juin; véritable caractère de cette séance. — Scène de folle ivresse à la cour. — Émeute dans Versailles. — Le club Breton. — La noblesse se rend dans l'Assemblée. — Triomphe définitif de la bourgeoisie. 258

### CHAPITRE IX.

#### APPEL A LA FORCE.

Frayeurs de la bourgeoisie victorieuse. — Singulier langage de Mirabeau. — Paris affamé. — Les soupçons de Marat. — L'Assemblée nationale devant le problème de la famine; dénonciation contre les accapareurs étouffée. — Héroïques préoccupations du peuple. — Soldats délivrés par le peuple. — Louis XVI, abandonné par la noblesse, est adopté par la bourgeoisie. — Le roi des propriétaires. — La guerre civile préparée. — Conciliabule de Montrouge. — Complots de la cour dénoncés par Mirabeau. — La bourgeoisie cherche à opposer Louis XVI au parti de la reine; aveuglement de Louis XVI. — Un champ de bataille autour de Paris. — Dumouriez à Caen. — La cour et le club Breton. — Le duc d'Orléans devant les Orléanistes; artifices iniques; scène nocturne. — Attitude de Paris menacé. 316

### CHAPITRE X.

#### PARIS SOULEVÉ.

Inquiétude générale. — Renvoi de Necker. — Tableau de Paris soulevé. — L'abbé Grégoire. — Déclaration de l'Assemblée nationale. — Héroïsme du peuple, son désintérêt; défiances qui le calomnient. — Étrange dictature née des événements. — Pourquoi la garde bourgeoisie est établie. — Manceuvres artificieuses du prévôt des marchands. — Lettre caractéristique du baron de Besenval à la comtesse Jules. — On trompe le peuple; son indignation. — Distribution des poudres à l'hôtel de ville. — Nuit du 13 juillet 1789. 342

### CHAPITRE XI.

#### PRISE DE LA BASTILLE.

Description de la Bastille; son régime intérieur. — Magnanimité préoccupation du peuple. — Fievre de Paris. — Le caveau des Invalides. — Négociations préliminaires. — La Bastille est assiégée. — Trahison

faussement attribuée au gouverneur. — Funèbre enthousiasme et héroïsme du peuple. — Mademoiselle de Monsigny. — Cruelles incertitudes de de Launey. — Capitulation. — Le peuple dans la Bastille. — Mort de de Launey, de Person, de Miray, du major de Losme. — Admirable dévouement. — La bourgeoisie à l'hôtel de ville. — Pourquoi Flesselles fut tué. — Générosité des vainqueurs. — Les Suisses fêtés au Palais-Royal. — Paris dans la soirée du 14 juillet. — Soupçons de Marat. — Exaltation universelle.....	366
---	-----

## CHAPITRE XII.

## LOUIS XVI, ROI DE LA BOURGEOISIE.

Nuit du 14 juillet 1789 à Versailles. — Séance du 15 juillet. — Secrètes dispositions de l'Assemblée. — Scènes de la cour de marbre. — Aspect de Paris armé. — Voyage de Louis XVI à Paris. — Marie-Antoinette restée à Versailles. — Louis XVI dans la grande salle de l'hôtel de ville; il est sacré roi de la bourgeoisie. — Véritable caractère de la journée du 17 juillet 1789.....	404
---	-----

## CHAPITRE XIII.

## PREMIÈRE ÉMIGRATION.

La princesse Adélaïde et la reine. — Départ nocturne de la famille Polignac. — Départ des princes; fuite secrète du comte d'Artois. — Isolement de Louis XVI. — Effet produit par la première émigration. — Tentative de réicide. — Histoire de Dubois. — Rôle du duc d'Orléans après le 14 juillet. — Rôle du comte de Provence.....	423
---	-----

## CHAPITRE XIV.

## ÉMOTION DE LA FRANCE.

Humiliation de tous les anciens pouvoirs. — Lally-Tollendal et Robespierre. — Terrible situation du peuple. — Les députés de l'Assemblée nationale se mettent à genoux sur la place publique devant le peuple. — Meurtre de Sauvage; grâce de Thomassin obtenue. — Mort de Fouillon. — Mort de Bertier. — Véritable caractère de ces événements. — Sensation produite. — Proclamation proposée par Lally-Tollendal. — Rôle étrange de Mirabeau. — Avénement de la commune. — Terreur parmi les nobles; mouvement d'émigration. — Défiances du peuple. — Complot de Brest; motion de Duport; établissement d'un <i>comité de recherches</i> . — Deux doctrines dans l'Assemblée. — Retour de Necker; excès et terme de sa popularité. — Aventure mystérieuse de Pinet. — Fin tragique du major Belzunce. — La Révolution dans toute la France.....	433
---	-----

## CHAPITRE XV.

## DESTRUCTION DE LA FÉODALITÉ.

Soulevement des campagnes. — Les incendiaires du Dauphiné. — Tragédie de Vesoul. — Terreurs paniques dans toute la France. — Scènes de vengeance. — Les paysans brûlent les châteaux et les chartriers. — La bourgeoisie et les paysans. — Conciliabules secrets à Paris. — Nuit du 4 août 1789. — Destruction de la féodalité en France. — Fin du premier acte de la Révolution bourgeoise..	476
---	-----

